LE

SUPERSTITIONS

DE TOUS

LES PEUPLES DU MONDE.



SUPERSTITIONS
DE TOUS
LES PEUPLES DU MONDE
OU
TABLEAU PHILOSOPHIQUE

Des erreurs & des foiblesses dans lesquelles les Superstitions, tant anciennes que modernes, ont précipité les hommes de la plupart des nations de la terre ; Ouvrage suivi d'un Précis sur la Mere-Folle, sur les Bacchanales & les Orgies, sur le Spectacle satyrique des Grecs & des Romains, & sur l'Origine de l'Association des Francs-Maçons.

NOUVELLE ÉDITION,

Enrichie de toutes les Figures comprises dans l'ancienne Edition en sept Volumes, & dans les quatre publiés par forme de Supplément.

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES.

SUITE DES CÉRÉMONIES RELIGIEUSES.

TOME QUATRIEME.





A AMSTERDAM,

Et se trouve à PARIS,

Chez LAPORTE, Imprimeur-Libraire, rue des Noyers, près l'Eglise de Saint-Yves.

M. DCC. LXXXIII.

INTRODUCTION.

Quand je considere l'homme calculant les révolutions périodiques des astres, portant ses savans regards jusques aux plus élevées des étoiles, & sondant les plus profondes cavernes de la terre, afin d'arracher pour ainsi dire, à la nature, ses mysteres les plus secrets, je vois en lui l'être le plus admirable, le plus parfait chef-d'œuvre qui pût sortir des mains du tout-puissant. Mais si, d'un autre côté, je le vois dans ses temples courber ses genoux tremblans devant des idoles que lui-même s'est fabriquées; si je le suis dans ses écoles, où s'agitent tant de questions frivoles, absurdes, contradictoires, impies même, touchant la divinité qu'il cherche à approfondir; si je parcours cette foule d'ouvrages, que tant de gens instruits ont publiés pour accréditer la magie, l'astrologie judiciaire, & tant d'autres folies de cette espece; en un mot, si, en entrant dans le cabinet de Newton, je trouve cet incomparable géometre occupé à commenter l'apocalypse, mon admiration cesse, pour faire place au mépris, à la honte, à l'indignation, à la pitié; & cet être, qui me paroissoit, un moment auparavant, si sage, si pénétrant, & dont l'ame approchoit tant de l'intelligence divine, n'est plus à mes yeux, qu'un sophiste pointilleux, qu'un raisonneur souvent peu sensé, qu'un enfant livré à toutes les foiblesses de son âge. Enfin, la vie des hommes les plus doctes, les plus sages & les plus éclairés, toute étonnante qu'elle nous paroisse, étant tracée par une main habile, peut, si l'on prend la peine de l'approfondir, être comparée au tableau de cet artiste, qui peignit un borgne de profil, pour cacher aux spectateurs la difformité du portrait.

Quoique notre intention ne soit pas de tracer, dans cet ouvrage, toutes les foiblesses dont le genre humain s'est rendu coupable, nous en rapporterons cependant assez pour faire sentir à l'homme ce qu'il est, & quel est le degré d'élévation ou de bassesse auquel il peut atteindre. Placé sur la terre avec le germe de toutes les connoissances qui lui étoient nécessaires pour le rendre heureux, & portant dans son ame le caractere ineffaçable de l'être immortel qui le créa, ce n'est qu'en sophistiquant sur la simplicité de ses idées, en attribuant à son auteur

celles qui n'étoient que son propre ouvrage, qu'il parvint enfin à obscurcir ces divines impressions, & à dénaturer ses facultés intellectuelles; de sorte que cet être, qui sembloit avoir été créé pour rendre témoignage à l'univers de la puissance de celui dont il tenoit l'existence, devint, par sa propre faute, le plus foible, le plus méprisable & le plus insensé de tous les êtres.

Nous devons pourtant avouer à l'honneur de l'humanité, ou plutôt à la gloire de celui qui la forma, que jamais l'homme ne s'écarta assez de son devoir pour effacer entierement de son esprit certains traits primitifs que le créateur y avoit tracés. Nous avons vu dans les trois volumes précédens, que toutes les nations ont reconnu une divinité au-dessus de tous les êtres. Toutes lui ont rendu leurs hommages, & adressé des prieres au pied de son trône, chacune à sa maniere & selon les rites prescrits par les prêtres (*voyez la vignette*). Cette théologie, qu'un philosophe appelle *le dogme du genre humain & la foi de la nature*, aussi évidente qu'il est visible que les trois côtés d'un triangle sont égaux à deux droits, s'est retrouvée chez tous les peuples, quels que fussent leur loix, leurs usages, leurs lumieres, ou leur étendue. Envain Gassendi s'est-il efforcé de prouver que tous les philosophes de l'antiquité étoient des athées, parce qu'ils paroissoient s'accorder tous à soutenir l'éternité de la matiere. Cette opinion, quelque absurde, quelque inconséquente qu'elle soit, ne mérite certainement pas une pareille qualification; car il n'est pas impossible de la faire entrer dans un systême religieux, & que celui qui la soutiendroit, ne fût très-dévot envers la divinité. L'éternité de la matiere, dit sensément M. de Bougainville, ne suppose pas nécessairement une existence indépendante de Dieu; elle peut être considérée comme l'effet nécessaire d'une cause éternelle, dont la nature est d'agir & de produire sans cesse. Telle étoit incontestablement l'idée de Pythagore & de Platon, & peut-être aussi celle de plusieurs philosophes de la secte ionique. Ce n'est point en tirant de loin des conséquences forcées d'une opinion souvent avancée au hasard, que l'on doit juger les philosophes qui l'ont soutenue; & surtout quand il s'agit d'un chef de croyance aussi important que l'est celui de l'existence d'un Dieu. C'est en étudiantleurs principes, en rapprochant leurs idées, en les suivant dans leurs raisonnemens, qu'on peut connoître le mérite ou la futilité de l'opinion qu'ils ont embrassée.

On apprend du philoſophe Athenagore, que Thalès & ſes diſciples, diviſoient en trois chefs leur théologie. Le premier objet de croyance qu'elle offroit, étoit un Dieu qu'ils appelloient *l'ame du monde;* le ſecond étoit les démons ou les génies, ſubſtances ſpirituelles, répandues dans toutes les parties de l'univers; & le troiſieme étoit les ames des grands hommes que la reconnoiſſance avoit ſanctifiés après leur mort. On a vu dans tout le cours de notre ouvrage, que cette théologie n'étoit pas particuliere au philoſophe de Milet, & qu'elle étoit généralement reçue dans une grande partie de l'Aſie & dans toute l'Europe, où elle ſubſiſte encore dans toute ſa force. Homere & Héſiode, les plus anciens poëtes & philoſophes qui nous reſtent, l'avoient enſeignée, en Grece, longtems avant Thalès. Les premiers hommes, frappés des impreſſions profondes que la divinité avoit faites dans leur ame, touchant ſon exiſtence & ſes principaux attributs, menant, d'ailleurs, une vie ſimple, ſolitaire, innocente & à l'abri des ſéductions qui ſont tant à craindre dans les ſociétés nombreuſes, n'avoient qu'un très-petit nombre de dogmes primitifs dans leur code religieux. Un Dieu, un être unique, cauſe, moteur & conſervateur des choſes d'ici-bas, une ame immortelle, ſuſceptible de récompenſe ou de punition dans une autre vie, ſelon les bonnes ou mauvaiſes actions qu'elle avoit faites dans ce monde; telle étoit, comme on l'a déja dit ailleurs, la croyance que les familles réunies ſe preſcrivoient. Ce ne fut que long-tems après la naiſſance du monde, qu'ils ajouterent à cette théologie les autres dogmes qui la ſurchargerent dans la ſuite; & l'on voit par l'exemple de toutes les peuplades peu nombreuſes qui ſont encore répandues dans les régions de l'Aſie, de l'Afrique & de l'Amérique, éloignées des peuples civiliſés & vivans en ſociété réglée, que ce n'eſt pas ſans peine que cette ſimplicité s'eſt altérée.

Le premier changement qui ſe fit ſentir à cet égard, eut pour objet les génies, les anges & les démons, dont on crut que toute la nature étoit animée. Le tonnerre, les éclairs, les foudres, les météores, les aurores boréales, les trompes de mer, & une multitude d'autres phénomenes qui nous paroiſſent aujourd'hui fort naturels, furent autant d'objets qui échaufferent l'imagination des hommes. Les différentes phaſes de la lune, les éclipſes du ſoleil, le flux & le reflux de la mer, dans les

endroits où ils pouvoient être connus, la végétation des plantes, le renouvellement de la nature dans le printems, tout cela leur fit croire que chaque portion de l'univers avoit son génie particulier, pour la conduire & pourvoir à sa conservation. Cette idée, dont tous les hommes furent bientôt pénétrés, donna naissance aux apparitions, aux rêves, aux révélations ; & les choses allerent si loin à cet égard, que peu de gens avoient la tête assez forte pour traverser une forêt, ou passer auprès d'une fontaine, d'un lac, d'une riviere, ou de tout autre lieu effrayant & ténébreux, sans croire avoir rencontré quelque génie sur sa route. Si les grecs & les romains, dont la mythologie nous est mieux connue que celle d'aucun autre peuple, avoient une grande multitude de ces génies, sous les noms génériques de démons, de satyres, de faunes & de sylvains, ils n'étoient en cela que les imitateurs des nations plus anciennes qu'eux (1) ; & l'on voit par ce qui se passe encore aujourd'hui chez tous les peuples civilisés ou non, que jamais croyance ne fut plus générale.

C'est à ce préjugé des anciens, qui donnoit à chaque ville, à chaque république, à chaque particulier, aux chemins, aux arbres, aux fontaines, aux animaux, en un mot, à tous les êtres, animés ou non, un génie qui les gardoit, que l'on doit attribuer les motifs qui engagerent la plupart de ces peuples à prodiguer leur encens aux objets les plus insensibles ; car il ne faut pas croire que ce fut précisément à ces objets que s'adressoient leurs vœux ; c'étoient uniquement les génies, que l'on supposoit y faire leur résidence, qu'on avoit dessein d'honorer. Ainsi, lorsqu'en 583, de la fondation de Rome, les députés d'Alabande vinrent annoncer au sénat qu'ils avoient consacré un temple à la ville de Rome, ce n'étoient certainement pas aux romains que ces peuples se proposoient d'immoler des victimes ; c'étoit à ce génie courageux auquel la république devoit ses victoires & qui présidoit au capitole ; à cet ange tutélaire qui avoit élevé Rome, cette capitole du monde, à un si haut

(1) Léontius, qui écrivoit sur les sectes, sous l'empereur Maurice, a accusé les samaritains de ne pas croire aux anges ; cependant S. Epiphane dit formellement le contraire ; & l'on voit effectivement dans leur pentateuque, que leur croyance, à cet égard, étoit la même que celle des juifs, à moins que le mot *ange*, qui s'y trouve si fréquemment, ait comme quelques-uns le croient, une autre signification, chez eux, que celle que nous lui donnons.

degré

degré de grandeur, & rendu ses citoyens si formidables à toutes les nations alors connues (1). On étoit si persuadé que chaque ville avoit son génie protecteur, dont dépendoit son élévation ou son abaissement, que les ennemis, lorsqu'ils affligeoient quelque ville, employoient tout l'art de leurs devins qui faisoient des sacrifices évocatoires, pour se les rendre favorables & les engager à abandonner le lieu de leur refuge ; & s'il arrivoit qu'on ne pût forcer les citoyens à rendre leur ville par composition & que l'armée se vît forcée d'en escalader les murs, on lui offroit des sacrifices d'expiation, on ordonnoit des prieres dans tout le camp pour demander pardon à l'ange de la ville de la violence qu'on étoit obligé d'y commettre ; mais ce qu'il y avoit de plus ridicule dans cette cérémonie, c'est qu'il falloit évoquer le génie par son propre nom si l'on vouloit le conjurer avec succès. Ce préjugé étoit cause que chaque ville avoit un nom caché, & qui étoit proprement celui de l'ange qui l'a gouvernoit, & qu'on se donnoit bien de garde de découvrir aux étrangers, de crainte que quelque indiscret ne vint à l'indisposer contre ceux qui l'habitoient. Celui de la ville de Rome, par exemple, qui signifie *force* dans la langue des grecs, étoit *valentia* en latin, & Valerius Soranus fut très-séverement puni pour l'avoir découvert. On portoit si loin la superstition à ce sujet, qu'on étoit accoutumé, en bien des endroits de l'Europe & de l'Asie, d'enchaîner la statue où le génie de la ville étoit censé résider, lorsqu'on étoit pressé par un siege. Telle fut la conduite des tyriens à l'égard d'Hercule, lorsqu'Alexandre faisoit le siege de leur ville. Souvent, pour n'être pas surpris au dépourvu, on avoit la précaution de les tenir toujours enchaînées ; ainsi les lacédémoniens tenoient continuellement, dans cette bisarre captivité, le Dieu Mars qu'ils adoroient sous le nom d'*énalios ;* & les athéniens avoient une victoire à laquelle on n'avoit pas donné d'aîles, pour la mettre dans l'impossibilité de prendre la fuite.

Cette opinion de l'existence des anges ou des génies, & de leur relation immédiate avec les hommes, reçue aussi des juifs, & que Platon

(1) C'est aussi ce qu'il ne faut pas perdre de vue, si l'on veut expliquer les médailles que l'on trouve assez fréquemment, où l'on voit *la déesse rome*, sous la figure d'une femme portant un casque en tête ; & *le dieu sénat*, sous la figure d'un vieillard.

a si bien developpée dans la plupart de ses ouvrages, donna naissance au commencement du christianisme, à un systême aussi absurbe qu'il en fut jamais. Comme il est parlé dans la genêse des enfans de Dieu & de ceux des hommes, distinction uniquement établie pour faire connoître la postérité de Seth que Dieu paroît avoir accueillie préférablement aux autres, grand nombre de docteurs, tels que S. Justin martyr, S. Irenée, Athenagore, Clément d'Alexandrie, Tertullien, Minutius Felix, S. Epiphane, S. Cyprien, Eusebe, Lactance, S. Ambroise, Sulpice Severe, Methodius & plusieurs autres, ont cru, sur l'autorité d'un livre apocryphe, attribué à Henoch, que les anges, étant corporels & sensibles aux attraits de la volupté, s'étoient alliés avec les filles des hommes & en avoient eu des enfans. Si l'on en croit S. Justin, dans sa premiere apologie pour les chrétiens, ces enfans sont les démons, qui s'occupent aujourd'hui, sous les ordres de Satan, a tourmenter le genre humain (1). Mais d'autres ont pensé que ce furent eux qui devinrent dans la suite, si formidables aux hommes, sous le nom de géants, dont il est fait une mention si fréquente dans le pentateuque. Cette opinion que le savant Daniel Witby a si bien relevée pour outrager les peres qui l'ont soutenue, nous doit paroître d'autant moins surprenante, qu'on n'avoit pas encore alors approfondi la question importante de la spiritualité des substances célestes, & qu'on ne concevoit gueres Dieu, l'âme & les anges, sans un corps quelconque, qui leur donnoit une certaine analogie avec nous.

Ces génies, quoique tous de la même nature, n'avoient pas, comme nous l'avons déja remarqué, la même puissance ni la même inclination; les uns courageux, vaillans & pleins de force, inspiroient la magnanimité à ceux qu'ils étoient chargés de conduire; & les autres lâches, pusillanimes & foibles, laissoient croupir leurs pupiles dans la paresse, l'indolence & la crapule, qui les rendoit méprisables sur la terre. Il y en avoit, outre ceux-ci, de souverains bons, continuellement occupés à secourir le genre humain qu'ils protégeoient; tels étoient ceux qui,

---

(1) Ce systême s'accorde assez avec celui d'Hésiode qui a cru ces substances mortelles, & qui a été jusqu'à fixer la durée de leur vie à dix fois autant que le phœnix, c'est-à-dire, selon son propre calcul, a environ six cens quatre-vingt mille ans.

au rapport de Clément d'Alexandrie, inſpiroient les philoſophes grecs; & d'autres eſſentiellement méchans, qui ne méditoient que la perte des villes & des états, & ne penſoient qu'à tendre des embuches aux hommes. S. Juſtin, par exemple, au rapport de Tatien, ſon diſciple, les croyoit ſi mauvais & ſi ruſés, qu'il penſoit bonnement qu'ils caſſoient les membres de certaines perſonnes, dans l'intention de s'attribuer le mérite de leur guériſon. Ce fut ce ſyſtême mal approfondi qui fit croire à bien des écrivains, que quelques nations, telles que les perſes, reconnoiſſoient deux dieux, l'un bon & l'autre mauvais, & tous deux égaux en puiſſance. Zoroaſtre & Manès furent ſurtout les deux principaux ſectaires, à qui l'on attribua ces idées; mais s'il eſt impoſſible aujourd'hui de juſtifier ce dernier, ſur cet article, le grand nombre de monumens qui nous reſtent de la croyance du docteur perſan, ne nous permet plus de flétrir ſa mémoire d'une ſi odieuſe inculpation. On voit, il eſt vrai, dans tout le Zend-Aveſta, le nom d'un être, dont la nature auſſi perverſe que celle de Dieu eſt excellente, ſe trouve toujours en oppoſition avec l'être ſuprême; mais l'écrivain a toujours le ſoin de mettre autant de différence entre l'un & l'autre, quant à la puiſſance, qu'il doit naturellement y en avoir entre le créateur & ſa propre créature. Le pouvoir que cet être malfaiſant déploie contre les hommes qu'il veut ſéduire, n'eſt pas un pouvoir qui lui eſt propre; cette puiſſance n'eſt que précaire; & ce droit funeſte de faire trébucher les juſtes, & qui n'eſt que d'emprunt, ne doit durer qu'autant qu'il plaira au Dieu bon, au ſouverain Ormuſd de le lui conſerver. Cette idée n'étoit pas propre aux perſes; elle fut reçue chez tous les peuples des deux hémiſpheres policés ou non, & il n'exiſte pas même un ſeul code religieux qui n'en contiennent des veſtiges. Les égyptiens avoient leur typhon, qui jouoit le même rôle avec la divinité principale, qu'Oroſmane & Arhimaſe, ou Ormuſd chez les perſes; les grecs avoient leurs Dieux apotropées; & les latins, leurs divinités averrunques, qui n'étoient autre choſe que le diable des juifs & des chrétiens, le Tuquoa des hottentots, & le démon des autres nations, à qui chacune d'elles a donné un nom particulier & analogue à ſes qualités malfaiſantes.

Quant à l'apothéoſe des héros, qui s'étoient diſtingués dans leur patrie par leur force, leur courage ou leurs lumieres, je ne vois pas que

l'usage en ait jamais été aussi universel que la croyance des démons. L'histoire tant ancienne que moderne de l'Asie, nous apprend que cette cérémonie étoit très-rare dans quelques états, & que beaucoup d'autres ne l'ont jamais connue. La cause de cette différence entre cette belle partie de notre monde, & l'Europe où les apothéoses étoient si fréquentes, est, à mon avis, l'établissement du despotisme qui y domine dès l'origine des sociétés. Ce qui invita les peuples d'Egypte & de toute l'Europe à diviniser leurs princes, fut le grand nombre de bienfaits qu'ils en avoient reçus, soit par la publication de quelques loix sages & propres à rendre leurs sujets heureux, soit en maintenant, d'une main sévere & inflexible, la balance de la justice, & en veillant jour & nuit à l'exécution des reglemens fondamentaux de l'état. Ces princes qui se regardoient, dans ces tems d'innocence, comme les peres des nations qu'ils commandoient, cherchoient moins leur félicité personnelle dans leur administration, que le bonheur, le repos & la tranquillité de ceux qui leur étoient soumis. Aussi simples, aussi populaires dans leur maintien qu'ils étoient justes, vertueux & éclairés dans le maniement des affaires publiques, ce n'étoit qu'en méritant les noms de conservateurs de la patrie, & de peres communs des peuples, qu'ils savouroient les douceurs du commandement. Mais les despotes, qui ne connoissent des loix que les caprices de leur volonté, qui se croient d'autant plus en sûreté, que leur ame est plus roide, plus atroce, plus inflexible, & dont le trône paroît d'autant plus éclatant, que leurs esclaves sont plus soumis & plus opprimés, sont privés de ces heureuses ressources pour se faire aimer des peuples. En pays de despotisme ce seroit être prévaricateur, ennemi de soi-même & de sa dignité, que de ne pas tenir les rênes de l'état avec toute la roideur d'un tyran. Aussi l'histoire, qui nous a conservé la mémoire de tant de faits incroyables, ne nous parle-t-elle d'aucun despote qui ait reçu les honneurs de l'apothéose. Tous ceux qui ont forcé leurs sujets à brûler de l'encens sur leurs autels, ont vu finir leur culte avec leur vie; & les prieres sacrileges qu'ils voulurent exiger, pendant leur regne, furent, après leur mort, converties en imprécations, dont les peuples outragerent leurs mânes justement détestés.

La même cause qui ne permit pas aux peuples de placer les despotes aux pieds du tout-puissant, s'opposa à ce que la reconnoissance & l'ad-

miration chantaſſent la ſanctification des hommes vertueux & des grands artiſtes. On ſait que les talens diſtingués, ſoit dans les lettres, ſoit dans les arts, ſont, auſſi bien qu'une vertu éminente, les objets les plus frappans de la frayeur des tyrans. Tout homme qui porte en ſoi de quoi s'attirer l'eſtime & la conſidération de ſes ſemblables, eſt réputé, chez eux, le rival du prince & l'ennemi de l'état. Ainſi il eſt, dans tous les pays où ils commandent, un oſtraciſme général, ſoit pour l'eſprit, ſoit pour le cœur. Delà eſt venue cette ſechereſſe monotone, que nous remarquons dans la plupart des ouvrages des aſiatiques, malgré l'imagination feconde, & l'eſprit vif & créateur qu'ils ont preſque tous reçus de la nature. S'ils ont developpé le germe de quelques-unes des ſciences que nous cultivons; s'ils ont fait quelques découvertes dans la nature, leurs progrès ont été ſi médiocres, & les fruits qu'ils ont retirés de ces études ont été ſi bornés, qu'on ſeroit tenté de croire que l'eſprit lourd & peſant des gens du nord, ſeroit plus propre à reculer les bornes de nos connoiſſances, que l'imagination vive & petillante des peuples du midi. Ce n'étoit donc pas dans de tels pays, & chez des nations gouvernées par dè tels maîtres, qu'on devoit s'attendre à voir jetter des fleurs ſur le tombeau des grands hommes, & récompenſer leur mérite du précieux privilege de l'immortalité. Il n'en étoit pas ainſi chez les grecs, où les divinités du ſecond ordre furent ſi nombreuſes. Si un peuple tyran & exceſſivement jaloux de ſa liberté, avoit porté une loi pour flétrir de la peine de l'exil les citoyens vertueux, c'étoit chez lui un honneur du premier ordre, de ſe diſtinguer par les qualités de l'eſprit. Un Eſculape, un Homere, un Apelles, un Phidias, un Praxiteles, y étoient ſi eſtimés, qu'on ne croyoit pas avoir aſſez payé leur mérite en leur élevant des autels. Tout le monde s'empreſſoit de donner à leurs mânes les honneurs qu'il eût voulu rendre à leurs perſonnes. En célébrant leurs fêtes par des ſacrifices & par des jeux, on invitoit les plus beaux génies de la nation à ſe procurer les mêmes avantages après leur mort, en travaillant au bien commun de la patrie.

Une autre cauſe de la multiplication des divinités ſubalternes, fut l'imagination des poëtes qui chanterent dans leurs vers & ſur leurs lyres, les vertus, les lumieres & les exploits des grands hommes de leur nation. Mais cette ſource de tant d'erreurs chez les peuples d'Europe,

manque encore à la plupart de ceux de l'Asie. Comme dans les régions soumises à des despotes, il n'est gueres que le prince qui mérite de porter le titre d'homme, il n'y a non plus que sa famille qui puisse faire quelque figure dans l'état. Si les poëtes qui sont fort communs & pleins de feu en Asie, vouloient donc entreprendre de chanter l'éloge de quelque héros, ils seroient forcés de choisir le despote que souvent ils détestent, ou d'exposer leur tête au plus grand danger, en jettant les yeux sur un autre. Le crime même seroit d'autant plus grand, & la grace d'autant moins à espérer, qu'il auroit chanté un personnage plus estimable & plus près du trône. Les anciennes nations de l'Europe, toujours vivant dans un gouvernement tempéré, se comporterent bien autrement à cet égard; les noms d'Achille, d'Ulysse, d'Agamemnon & des autres héros en tous les genres que chanterent Homere & les autres poëtes qui les suivirent, furent toujours dans la plus grande vénération chez les grecs. Jamais les germains n'alloient à la guerre, qu'ils n'eussent entonné les hymmes qui contenoient les louanges du celebre Arminius; & les getes n'entreprenoient aucun sacrifice, qu'ils n'eussent préludé par le récit des vers qui contenoient la vie & les prodiges du héros Xamolxis. Toutes ces poësies, qui furent universellement reçues des nations du nord comme elles le sont encore, échauffoient l'imagination des peuples. Les vieillards & les femmes de chaque village ajoutoient encore, par leurs récits, à toutes ces fables que la poësie avoit suggérées à la verve des poëtes dans la chaleur de la composition; & tous ces personnages, qui furent l'objet de tant d'éloges, reçurent de la postérité des honneurs d'autaut plus distingués, qu'on s'éloignoit davantage du siecle où ils avoient vécu. Telle est l'origine du culte rendu à un grand nombre de héros, qui n'eurent souvent d'autre mérite que d'avoir eu pour amis des poëtes enthousiastes ou d'habiles légendaires.

Au reste, ne croyez pas que ces peuples regardassent ces génies & ces héros comme de véritables divinités, ou comme des êtres égaux en gloire & en puissance à Dieu. Cette idée, j'ose le dire, ne tomba jamais dans l'esprit d'aucun peuple; & si la multitude n'avoit pas une opinion bien saine sur ce point, elle ne fut néanmoins jamais assez dépourvue de sens commun, pour attribuer à de pures créatures, certaines opérations qui n'appartiennent qu'au créateur. Toutes les accusations

que, dans les tems de barbarie, on a formées contre pluſieurs nations, à ce ſujet, paroiſſent aujourd'hui dépourvues de motifs; & les codes religieux de ces peuples qu'il nous eſt permis de conſulter, ſuffiſent pour démontrer clairement l'erreur où nous fumes long-tems à ce ſujet.

Il faut néanmoins avouer que l'opinion que s'étoient faite certains peuples, tels que les grecs & les romains, de leurs ſaints ou demi-dieux, ne donne pas, au premier coup d'œil, une haute idée de leur ſageſſe & de leurs connoiſſances en morale. Vénus qui ne fut vraiſemblablement d'abord que la divinité même, comme donnant à la nature la vie & la fécondité, devint la déeſſe tutélaire de la proſtitution, & chaque matrone s'honoroit de l'avoir pour patrone. Bacchus, qui n'avoit reçu les honneurs de l'apothéoſe que pour avoir appris à ſes compatriotes l'art de cultiver la vigne, fut invoqué ſpécialement par les ivrognes, & ſon culte, avili par la crapule, les brigandages & l'infamie, faiſoit ſouvent rougir les gens les moins ſcrupuleux. Mercure, à qui les poëtes, par une tournure d'imagination inconcevable, avoient fait tenir une conduite ſi peu digne d'un héros, pendant ſon ſéjour ſur la terre, devint le patron des voleurs, & ſes temples l'aſile de la fraude & de la mauvaiſe foi En un mot, la populace, ſans ſe donner la peine de réfléchir ſur l'inconſéquence & la honte de ſes procédés, prenoit pour protecteur celui de ces héros diviniſés dont les foibleſſes avoient eu quelque choſe d'analogue aux ſiennes.

Celles des anciennes républiques, dira-t-on, dont la croyance avoit éprouvé tant de ravages, étoient donc bien tranquilles & bien indifférentes ſur leur propre bonheur, pour ne pas s'appliquer ſérieuſement à réformer un objet auſſi important que la religion dont ils connoiſſoient les vices. On peut répondre à cela deux choſes. La premiere, que le peuple toujours avide de fables, toujours entêté de ſes vieilles maximes, ne ſe permettoit pas de les approfondir; & l'agrément qu'il goûtoit à entretenir un culte qui lui offroit tant de fêtes, de danſes, de jeux & de ſpectacles, l'engageoit à perpétuer l'illuſion. Secondement, les philoſophes, les gens même les plus ſenſés parmi le peuple, qui appercevoient le ridicule dans tout ſon jour, ne pouvoient croire qu'il eût rien de dangereux, pourvu que la croyance, quelque abſurde qu'elle fût, ne s'oppoſât point à l'obſervation des loix, & que les maximes du gou-

vernement n'en souffrissent point. Car, quoique la mythologie offrît des exemples peu décens à suivre, les principes publics, les maximes fondamentales des états, n'en recevoient que peu d'altération. C'est que, dans la pratique, on étoit obligé d'abandonner les poëtes & de prononcer anathême à la mythologie, pour suivre la loi naturelle, base respectable de tous les gouvernemens policés. S'il se fût trouvé des gens assez ignorans ou d'assez mauvaise foi pour alléguer la conduite de certains Dieux, dans l'intention d'autoriser leurs crimes, la sévérité des loix & l'autorité des magistrats ne se fussent pas moins réunies pour punir rigoureusement le coupable. Les sages de l'antiquité étoient persuadés que toutes les religions, quels qu'en fussent les dogmes, étoient également agréables au souverain des êtres, qui tient compte à ses créatures de leur bonne intention à le servir; & c'est à cet esprit de concorde & de tolérance universelle qu'on doit attribuer les ménagemens que les conquérans témoignoient pour la religion des peuples que la loi des armes leur asservissoit, & la paix profonde qui regna dans l'univers parmi les prêtres & les docteurs. On voit dans un passage d'Isocrate ce que pensoient les philosophes sur ce sujet. Conservez, dit cet orateur, le culte observé parmi vous & que vos ancêtres ont autorisé. Mais pensez que la religion la plus agréable à Dieu, est le sacrifice du cœur pur & d'un ame juste. Croyez surtout que le ciel recevra avec plus de bienveillance les vœux d'un homme ainsi disposé, que les sacrifices nombreux offerts par une ame vile & corrompue. Tel étoit le raisonnement des sages de l'antiquité. Un cœur droit, une ame pure, un attachement décidé pour la patrie; tels étoient les dogmes qu'ils proposoient à croire; ils permettoient, après cela, à l'imagination d'extravaguer à son aise. Les galanteries de Jupiter avec Semele, la jalousie de Junon pour Vénus, les cabrioles des Satyres, des Faunes & du Dieu Pan, tout cela étoit regardé comme autant des minuties qu'on abandonnoit au peuple sans conséquence.



CÉRÉMONIES



SUPERSTITIONS

DE TOUS

LES PEUPLES DU MONDE,

OU

TABLEAU philosophique des erreurs & des foiblesses dans lesquelles les Superstitions, tant anciennes que modernes, ont précipité les hommes de la plupart des nations de la terre; Ouvrage suivi d'un Précis sur la Mere-Folle, sur les Bacchanales & les Orgies, sur le Spectacle satyrique des Grecs & des Romains, & sur l'Origine de l'Association des Francs-Maçons.

ARTICLE PREMIER.

Tableau de quelques Pratiques Religieuses communes à tous les Peuples de la Terre.

AUTANT on vit toujours d'uniformité dans les principaux dogmes religieux des peuples du monde, autant il y eut d'analogie entre les pratiques extérieures de leur culte. Tous eurent des temples, des autels, des prêtres; tous imaginerent diverses cérémonies propres à rendre la religion plus respectable, & dont l'objet étoit de fixer les regards de la divinité. Les anciens historiens nous apprennent que les perses furent

Figures. long-tems presque les seuls peuples de l'Asie, qui négligerent de faire construire des temples à l'éternel. Cette nation, marchant en cela sur les traces des patriarches qui offroient à Dieu leurs vœux sous des
1. arbres (*fig.* 1), abandonna bientôt cette maxime, lorsque mêlée avec les grecs qu'elle s'étoit efforcée de subjuguer, elle emprunta leurs mœurs, leurs usages, & la plupart de leurs principes religieux; & jamais peuple ne mit plus de magnificence & de dignité dans la construction de ses sanctuaires, que ne le firent les perses postérieurs à Xercès.

Les premiers temples qu'on éleva à Dieu, furent tout aussi simples que l'étoient les premiers hommes. C'étoient des chaumieres, souvent même des tentes ambulantes sous lesquelles on faisoit quelques offrandes à l'éternel; & les autels, construits en forme de table portative, n'avoient
2. pour objet que de recevoir les prémices des fruits & des moissons (*fig.* 2). Ces édifices sacrés acquirent peu-à-peu une consistance plus éclatante, à mesure que les nations se civiliserent; & l'on parvint à les rendre le réceptacle du luxe & de l'opulence des peuples, souvent enrichis par la guerre & les brigandages. C'étoit-là qu'on déposoit la plupart des déppouilles prises sur l'ennemi. La reconnoissance & la piété se firent aussi long-temps un devoir de verser leurs trésors dans ces lieux sacrés.

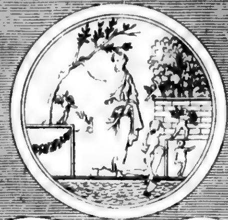
Hygin nous apprend que les temples des anciens furent d'abord construits de maniere que le peuple avoit le visage tourné vers l'occident. On pensa ensuite qu'il étoit plus convenable de regarder l'endroit du ciel d'où la lumiere est communiquée aux hommes; & les temples furent tournés vers l'orient. Ces temples n'avoient d'ailleurs qu'une seule entrée.

Chez les romains, ces édifices sacrés étoient presque toujours le fruit de quelque vœu fait par une personne riche, un consul ou un général
3. d'armée (*fig.* 3.). Lorsque le temple étoit construit, celui qui en avoit fait les frais, en faisoit aussi la dédicace. Cette cérémonie ne pouvoit se faire sans l'ordre du sénat, ou de la plus grande partie des tribus du peuple. Un pontife prononçoit la formule ordinaire de la dédicace, pendant que celui qui dédioit le temple, tenoit la porte. Les augures venoient ensuite en faire la consécration; & c'est ce qu'on appelloit *inauguration.* On apprend de Tacite que l'on mettoit communément de l'argent monnoyé, ou en lingots, dans les fondemens des temples; le frontispice de ces édifices étoit ordinairement revêtu de quelque figure propre à désigner les héros auxquels ils étoient dédiés. Tel étoit le temple de Janus, surmonté par une tête à trois faces, signe caractéris-

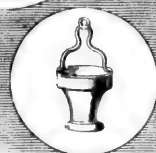
ent de faire
en cela sur
x sous des
mêlée avec
runta leurs
; & jamais
onstruction
à Xercès.
ussi simples
es, souvent
es offrandes
e, n'avoient
sons (*fig.* 2).
éclatante,
s rendre le
nrichis par
plupart des
firent aussi
acrés.
bord cons-
l'occident.
endroit du
es temples
u'une seule

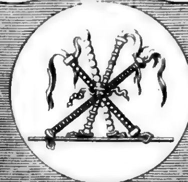
urs le fruit
un général
ui en avoit
ne pouvoit
des tribus
dédicace,
es augures
appelloit
nément de
mples; le
que figure
étoit le
caractéris-











Pag. XX

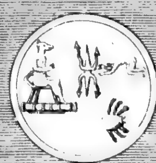








Pag. XXV

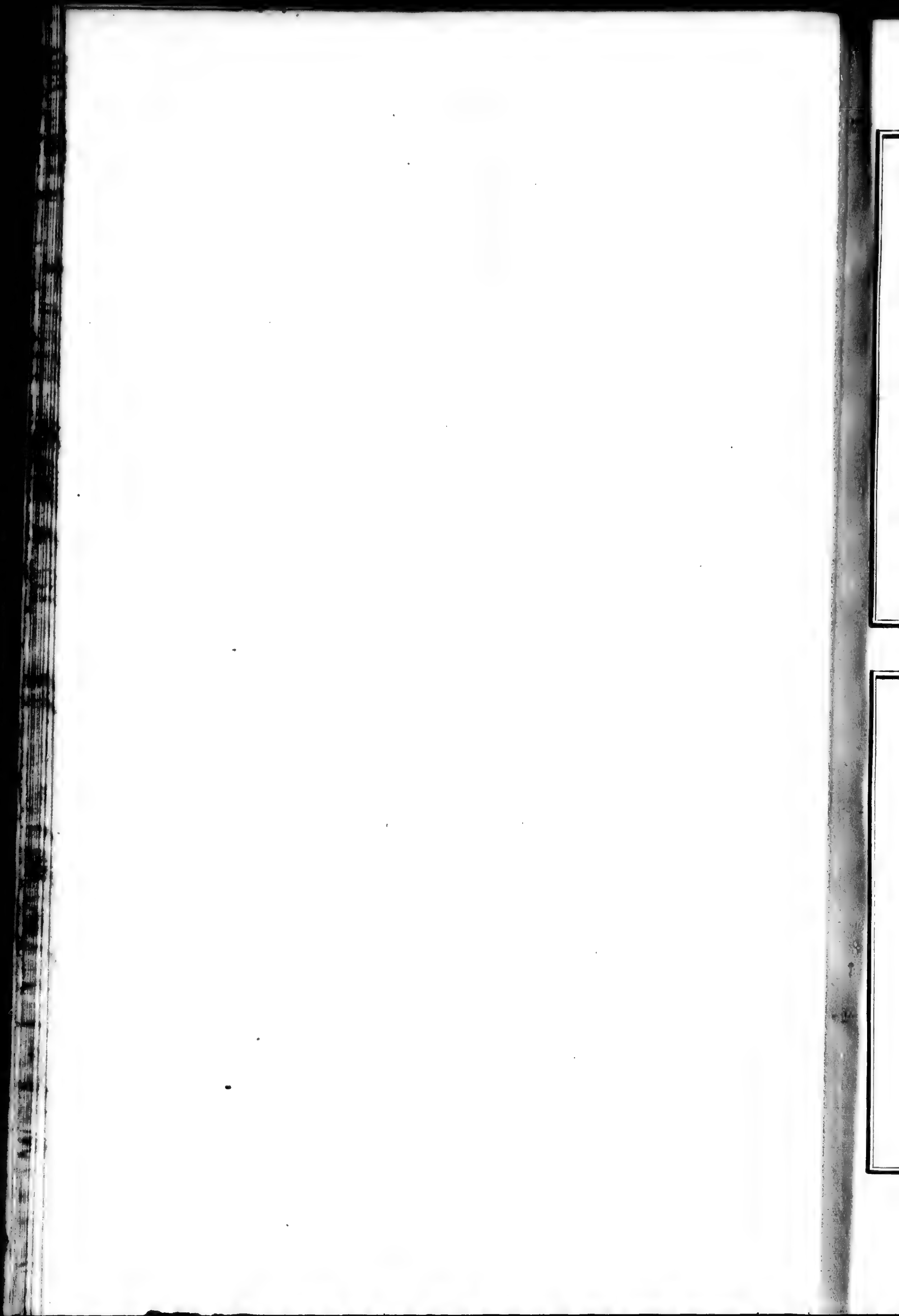


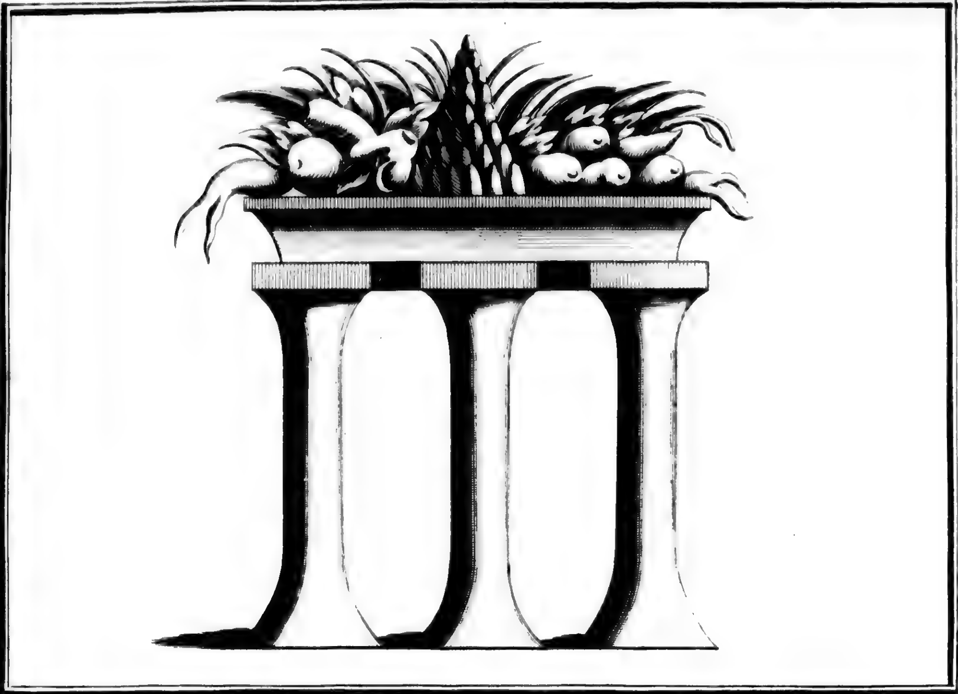




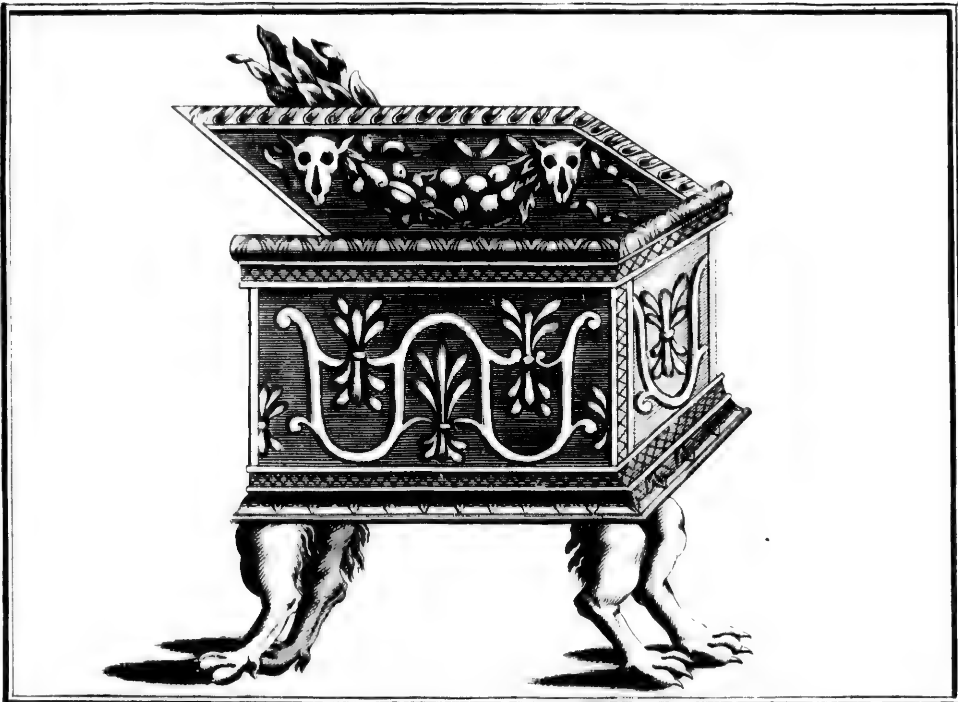






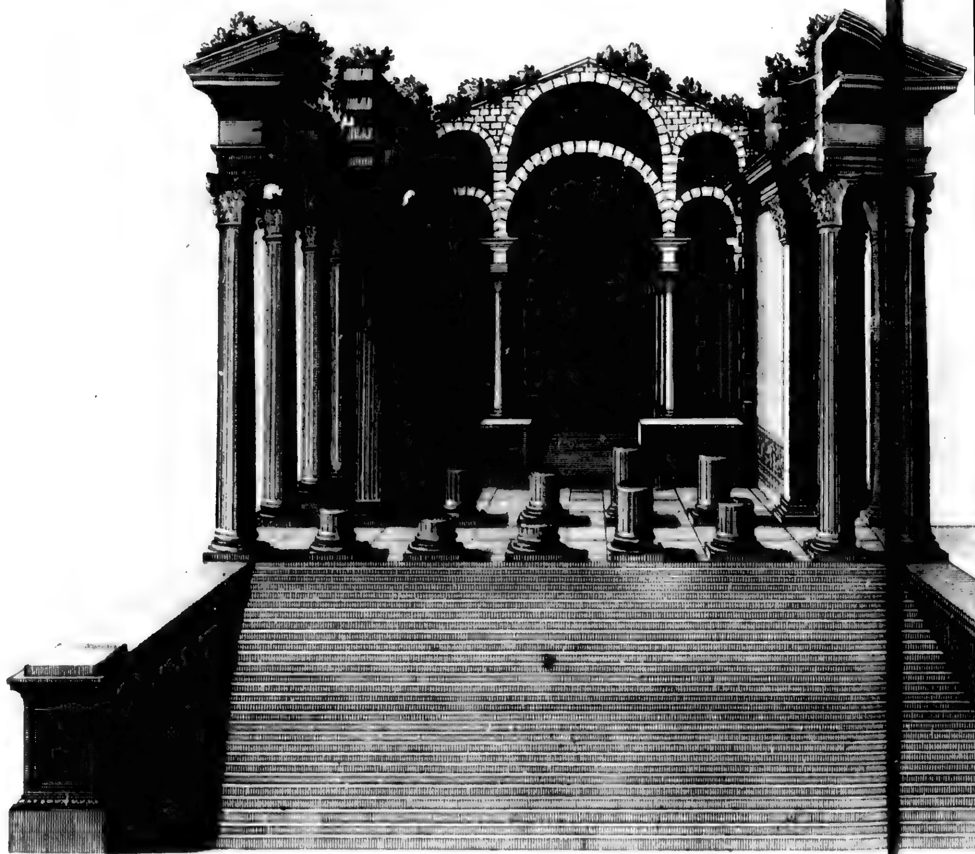


AUTEL sur lequel on mettoit les Premiers fruits offerts aux Dieux.



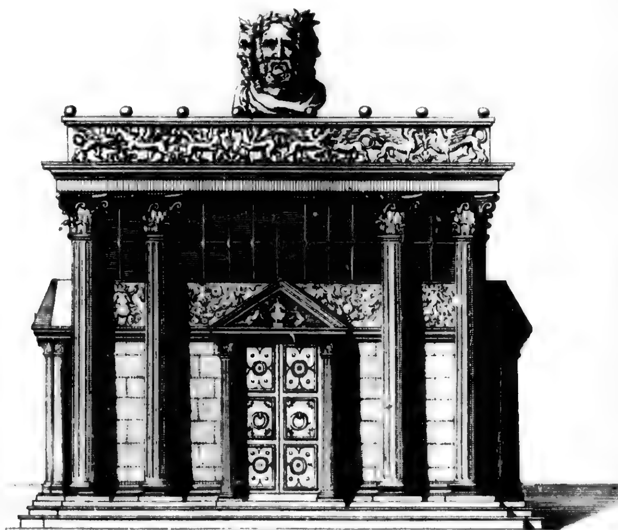
COFRET ou VASE dans lequel le PRETRE tenoit l'ENCENS.

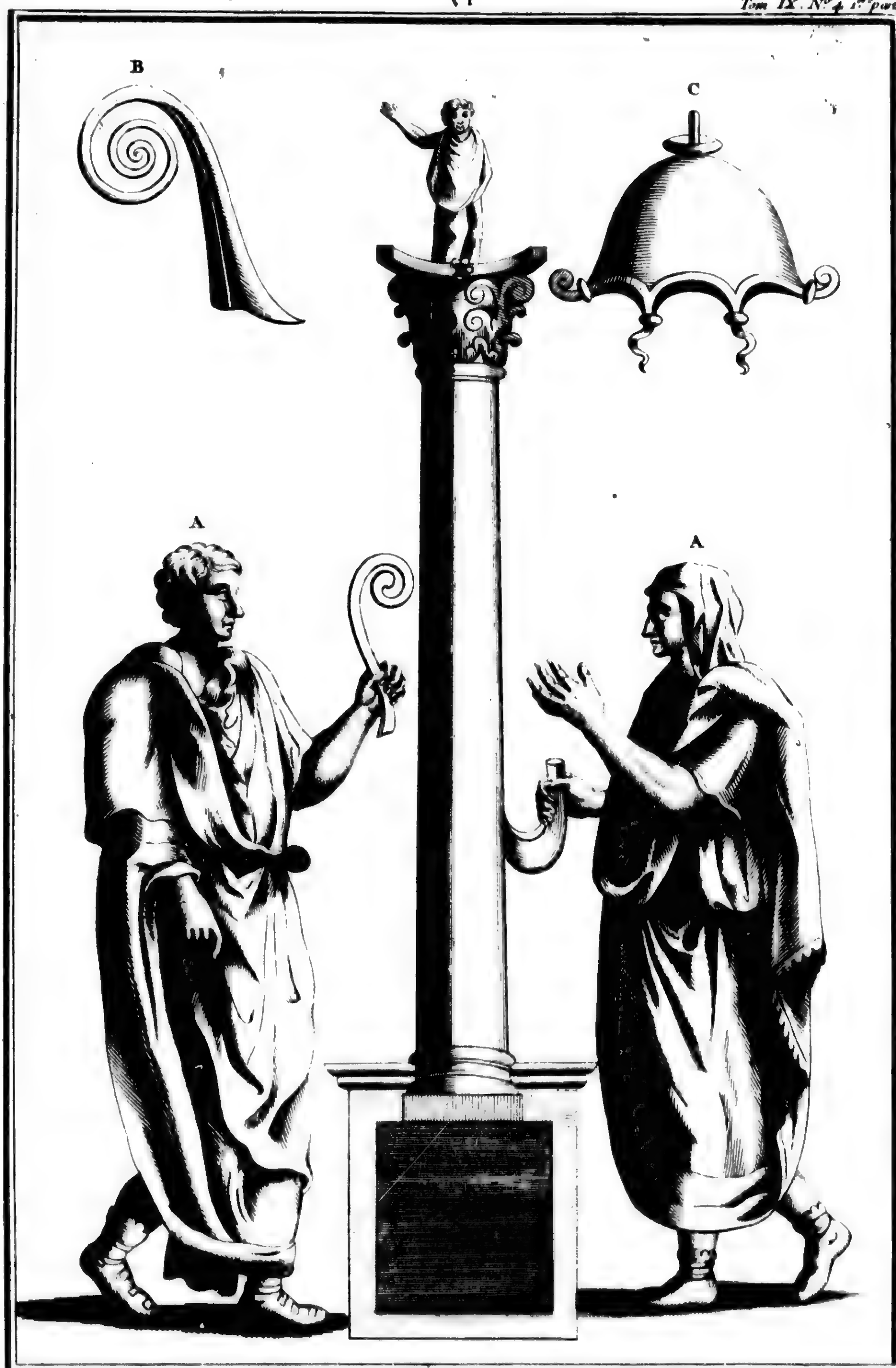
B. autre Temple des Romains



Romains

A. Temple de Janus





A. AUGURES avec les Enseignes de la Religion
B. BASTON Augural des anciens Romains. C. Chapeau du grand pontife des anciens Romains





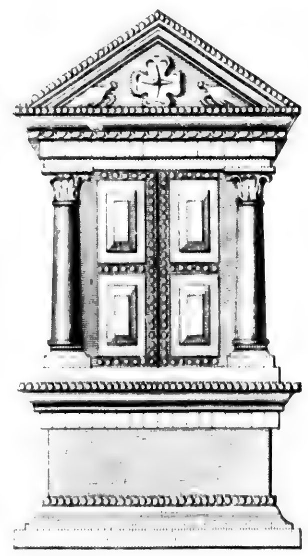
...nciens Romains



Figure antique d'un prêtre Romain avec son Clerc







Chasses et petits Temples portatifs des anciens

tique de cette divinité. Dans les premiers tems de la république, il n'étoit pas permis de consacrer un même temple à deux héros. On se relacha bientôt sur ce sujet. Les divinités subalternes qu'on adora dans un même temple, prirent le nom de *contubernales*. On adopta même l'usage d'en dédier à tous les habitans de l'Olympe. Tel fut le fameux temple de Rome, appellé *Pantheon*, dédié par M. Agrippa, gendre d'Auguste, & qui subsiste encore aujourd'hui sous le nom de *Sainte Marie la Rotonde*. Indépendamment de ces temples, construits avec autant de goût que de délicatesse, les romains en avoient encore de portatifs, en forme de châsses, qui leur servoient à faire à Dieu des sacrifices lorsqu'ils étoient en voyage (*fig.* 4). Figures. 4.

Les prêtres, chez la plupart des peuples de la terre, formerent un ordre séparé du reste des citoyens. Il n'en étoit pas ainsi parmi les romains. On les choisissoit indifféremment pour administrer les affaires civiles & celles de la religion. On jettoit communément les yeux sur ceux des citoyens qui étoient les plus distingués par leurs emplois & par leurs dignités (*fig.* 5). On accordoit quelquefois cet honneur à des jeunes gens d'une illustre famille aussitôt qu'ils avoient pris la robe virile. 5.

Les romains avoient divers ordres de prêtres, plus ou moins accrédités, selon que leurs fonctions paroissoient respectables aux yeux de la république. Les plus distingués de cet illustre college étoient les pontifes, les augures & les aruspices. Les pontifes tiroient leur nom du grand pouvoir qu'ils avoient dans les sacrifices, ou d'un pont de bois dont ils avoient seuls le soin de faire faire les réparations, parce qu'il ne passoit ordinairement sur ce pont que ce qui étoit nécessaire pour les sacrifices. La charge de ces pontifes étoit de juger de tout ce qui concernoit la religion, de porter les loix relatives à cet objet, & de contenir dans le devoir les autres prêtres qui leur étoient subordonnés. Quoique leur autorité fût fort étendue, ils étoient cependant soumis à la jurisdiction du censeur, & les tribuns du peuple avoient aussi le droit de les punir, lorsqu'ils prévariquoient dans leurs fonctions. Ce college des pontifes avoit pour chef un grand prêtre créé par Numa. Cette dignité devint si importante, que la plupart des empereurs ne firent pas de difficulté de s'en revêtir. Constantin, ce monarque qui paroissoit si zélé pour le christianisme, s'honoroit du titre de *pontifex maximus*.

Les augures étoient chargés de prédire l'avenir par le chant & le vol des oiseaux (*fig.* 6). Ces prêtres, dont le nombre fut porté à quinze 6.

Figures. par Sylla, avoient cela de particulier, qu'on ne pouvoit leur enlever leur dignité. Aussi étoient-ils fort considérés à Rome. Ils portoient une robe teinte en pourpre & en écarlate; & lorsqu'ils remplissoient leurs fonctions, ils étoient revêtus d'une espece de soutane, appellée *toga auguralis*, & ils portoient en main le bâton augural en forme de commandement.

Les aruspices étoient ceux qui consultoient les entrailles palpitantes des victimes. Ils ne jouissoient pas à Rome d'une considération aussi distinguée que les augures. Leurs fonctions même paroissoient si viles aux romains, que longtems il fut défendu de les admettre dans le sénat. C'étoit à eux qu'il appartenoit de prédire l'avenir, en considérant les mouvemens de la victime avant le sacrifice, &, après l'immolation, par l'inspection des entrailles, du cours de la flamme, de la fumée, & des divers phénomenes qui pouvoient arriver pendant le sacrifice. Il étoit aussi de leur devoir d'expliquer les prodiges qu'ils appercevoient, & de faire les expiations propres à détourner les fâcheux présages. Ces sortes de puérilités furent imaginées, dit-on, par un certain Tagés, que la fable fait sortir d'une motte de terre; & les romains les emprunterent des étrusques.

Tous ces prêtres, & divers autres dont il est fort inutile de tracer ici le tableau, avoient leur habillement particulier lorsqu'ils se livroient 7. aux fonctions du sacerdoce (*fig.* 7). Tous avoient un revenu attaché à leur dignité; revenu médiocre, mais qui, joint au patrimoine dont chacun d'eux jouissoit dans sa famille, suffisoit pour leur honnête entretien. Le culte que la plupart d'entre eux rendoient à la divinité, consistoit en prieres & en sacrifices. Ceux qui prioient se tenoient debout, la tête voilée, afin que les yeux ne fussent pas occupés d'objets étrangers. Il y avoit un prêtre qui prononçoit les prieres; &, pour rendre plus formidable le serment que chacun faisoit de ne pas manquer de fidélité envers le ciel, le prêtre assistant tenoit une main sur l'autel. D'ailleurs, le rituel assujettissoit ces prêtres à diverses formalités avant de faire les sacrifices. Il exigeoit, par exemple, qu'ils fussent purs & chastes pour approcher de la divinité, & qu'ils s'abstinssent, la nuit précédente, des plaisirs du mariage. La loi vouloit aussi qu'ils se lavassent les mains; & c'est pour cela qu'auprès des temples étoient des vases toujours pleins d'une eau fort claire. Les prêtres portoient aussi des couronnes faites de l'arbre consacré au héros à l'honneur duquel on alloit faire le sacrifice. Lorsque la cérémonie avoit quelque vœu pour objet, ils la remplissoient,

ɛur enlever
rtoient une
ſoient leurs
pellée *toga*
ne de com-

palpitantes
on auſſi diſ-
ſi viles aux
ns le ſénat.
ſidérant les
nmolation,
fumée, &
fice. Il étoit
oient, & de
. Ces ſortes
gés, que la
npruntèrent

e de tracer
ſe livroient
au attaché à
noine dont
nnête entre-
nité, conſiſ-
debout, la
ts étrangers.
rendre plus
r de fidélité
. D'ailleurs,
de faire les
chaſtes pour
précédente,
t les mains;
ijours pleins
nes faites de
le ſacrifice.
mpliſſoient,

Albogalerus.

Pretres Couvert...
L'Orarium ou Dom...

1

La Chausse.

2

Maffey.

Pretres.

3

Beger.

4

Narbonne.

les cheveux épars, leurs robes détroussées & les pieds nuds, parce que cet extérieur désignoit celui des supplians.

Les romains employoient beaucoup d'encens dans leurs sacrifices; & l'on sait que cet usage, qui tire vraisemblablement son origine de l'Arabie, fut généralement observé chez toutes les nations de la terre. On le faisoit brûler dans des encensoirs, ou on le jettoit dans le foyer. On tiroit des conjectures sur l'avenir par la fumée qu'il exhaloit, & par la maniere dont il pétilloit.

Il est peu de cérémonies religieuses qui aient été plus généralement pratiquée dans le monde, que les libations. Les libations de vin, d'huile, de lait, étoient en usage chez les grecs & chez les romains. Ils les offroient à la divinité en différentes occasions, mais surtout au moment du repas. C'étoit, dit M. Bailly, l'hommage d'une partie des biens qu'ils en avoient reçus. A la Chine, le maître du festin fait apporter du vin qu'il répand à terre, en levant les yeux au ciel, pour reconnoître que nous tenons tout de la faveur céleste. Lorsque les tartares s'assemblent pour se réjouir, ils jettent quelques gouttes de liqueur sur la statue qui préside à leurs festins; ensuite, un domestique en verse trois fois du côté du midi, à l'honneur du feu; du côté de l'est & de l'ouest, à l'honneur de l'air & de l'eau; & du côté du nord, à l'honneur des morts. Les mingreliens & les géorgiens, chrétiens schismatique du levant, ne commencent jamais leur repas qu'ils n'aient fait sur la table une libation de vin. Cette libation est accompagnée d'une priere à Dieu & d'une salutation réciproque entre tous les convives. Le même usage se pratique chez les habitans de Jedso, pays voisin du Japon.

Quoique l'usage des reliques ne fût pas si universellement reçu parmi les peuples de l'antiquité qu'il l'a été depuis en Europe, il est cependant certain qu'ils leurs attribuoient des prodiges & des guérisons miraculeuses. On se fut, par exemple, exposé à passer pour un impie chez les grecs, si l'on n'eût pas voulu croire que la lyre & la tête d'Orphée, après avoir été jettées dans l'Ebre, continuerent, l'une de chanter & l'autre de jouer, jusqu'à ce qu'une peste violente eût obligé à chercher de tous côtés les reliques d'Orphée, pour les porter dans le tombeau qu'on lui avoit préparé. Si l'on en croit le philosophe Athenagore, la statue de Neryllin, que la ville de Troye avoit élevée dans la place publique, faisoit journellement des miracles, & rendoit des oracles. Celles de Pâris, le ravisseur d'Hélene, & d'un certain Protée, qui s'étoit jetté vivant dans un bucher, vers le commencement des olympiades, en fai-

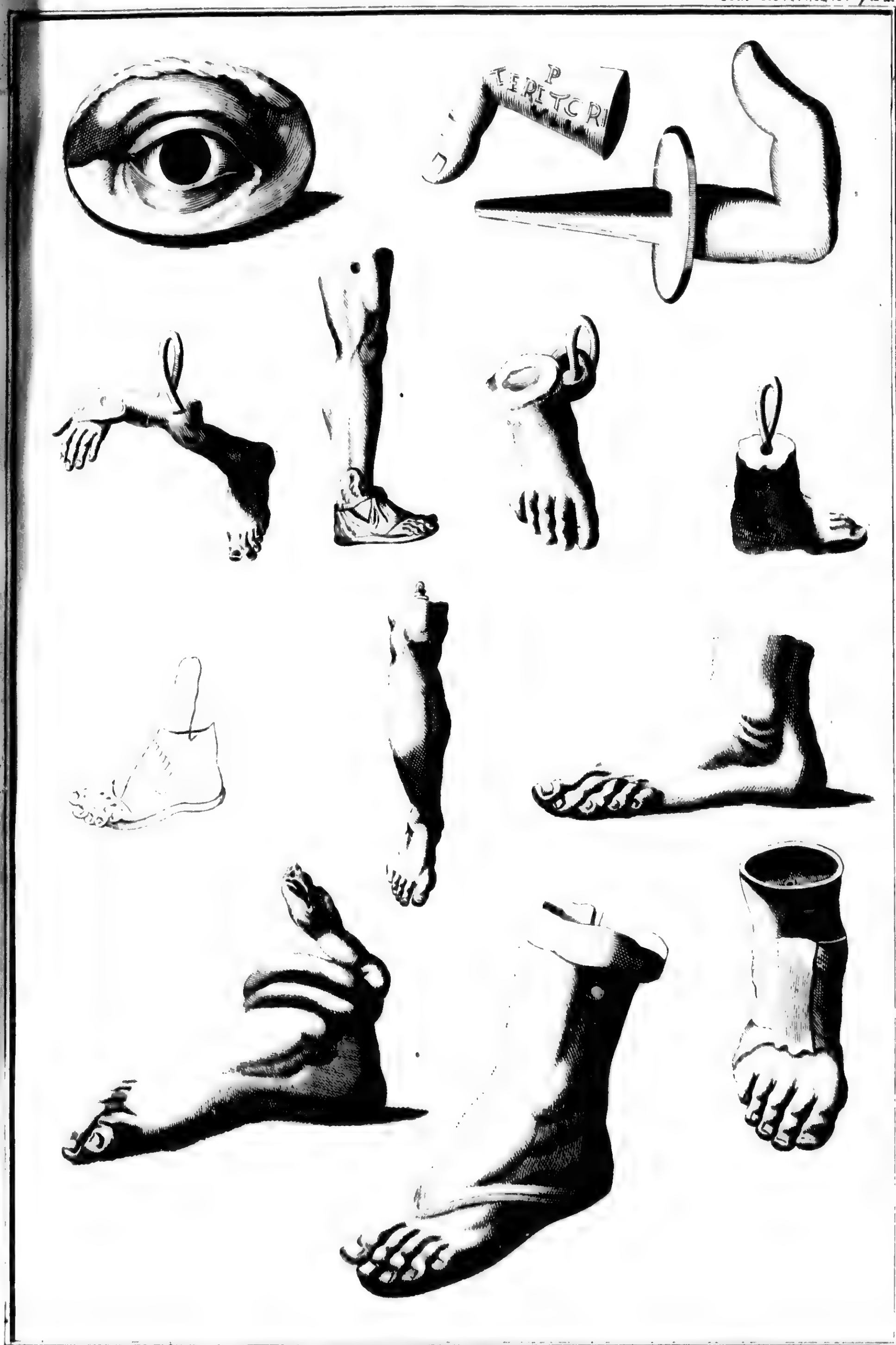
Figures. ſoit autant. Sans parler de pluſieurs prodiges que les romains ont attribués à Veſpaſien & à Adrien, ne ſait-on pas qu'il y avoit un écriteau grec, dans le temple d'Eſculape à Rome, où l'on voyoit l'hiſtoire de pluſieurs malades guéris par l'interceſſion de cette divinité ſubalterne? Si Pyrrhus, roi d'Epire, avoit le don de guérir les rateleux, en ſacrifiant un coq blanc, & en pouſſant doucement, de ſon pied droit, les viſceres des malades couchés ſur le dos; le gros orteil de ſon pied droit qu'on trouva tout entier malgré la violence du feu qui avoit conſumé tout le reſte de ſon corps, ſur le bucher, ne guériſſoit-il pas tous les malades, qui, munis d'une foi fervente, ſe préſentoient devant la châſſe qui le renfermoit? Enfin, les grecs & les romains, pénétrés de confiance envers leurs
7. héros (*fig.* 7), n'étoient-ils pas dans l'uſage de conſerver les habits, le caſque, la cuiraſſe ou quelque autre partie de l'armure de ceux qui s'étoient diſtingués dans les combats. Lorſque les vœux qu'ils formoient pour leur proſpérité avoient été accomplis, ils expoſoient dans les temples de la divinité, à laquelle ils s'étoient adreſſés, des tableaux qui repréſentoient les dangers dont ils étoient échappés, ou les maux dont
8. ils avoient été affligés (*fig.* 8). C'eſt ainſi que s'exprime Horace à ce ſujet:

Me tabulâ ſacer
Votivâ paries indicat uvida
Suſpendiſſe potenti
Veſtimenta maris Deo.

Un genre de dévotion qui paroît avoir été commun à toutes les nations primitives, c'eſt celui que témoignoient les femmes au génie de la fécondité. Il y avoit un temple à Babylone, où elles demeuroient ſouvent pluſieurs mois à adreſſer des vœux fervens à la divinité pour en obtenir des enfans. Il en étoit ainſi chez les égyptiens & les juifs.
9. Les romains avoient leur Dieu Priape (*fig.* 9), divinité impudente & laſcive à laquelle les femmes avoient recours, lorſqu'elles étoient menacées de ſtérilité. Ce Priape, fruit de l'amour & du vin, avoit pour pere Bacchus, & Vénus pour mere. La plupart des nations de l'Inde ſont encore dans l'uſage d'adreſſer des vœux à certains héros, protecteurs de la fécondité. Chez tous les peuples où le grand nombre d'enfans fait la richeſſe des familles, où un pere, dégagé de cette foule d'impôts qui accablent les nations ſoumiſes au joug du deſpotiſme, voit avec ſatisfaction la fécondité de ſa femme, cette pratique fait une branche eſſen-

nains ont attri-
oit un écriteau
oit l'hiſtoire de
ſubalterne ? Si
en ſacrifiant un
es viſceres des
qu'on trouva
out le reſte de
nalades, qui,
qui le renfer-
e envers leurs
les habits, le
de ceux qui
'ils formoient
dans les tem-
tableaux qui
s maux dont
ce à ce ſujet :

outes les na-
au génie de
demeuroient
vinité pour
& les juifs.
pudente &
oient mena-
pour pere
l'Inde ſont
tecteurs de
enfans fait
e d'impôts
t avec ſa-
nche eſſen-



VOEUX des anciens ROMAINS.



DEVOTION A P



OTION A PRIAPE



Epreuve du Fer chaud.



Epreuve de l'Eau bouillante



1re Epreuve de l'Eau froide



2e Epreuve de l'Eau froide

Richardson del. C. L. Duflos

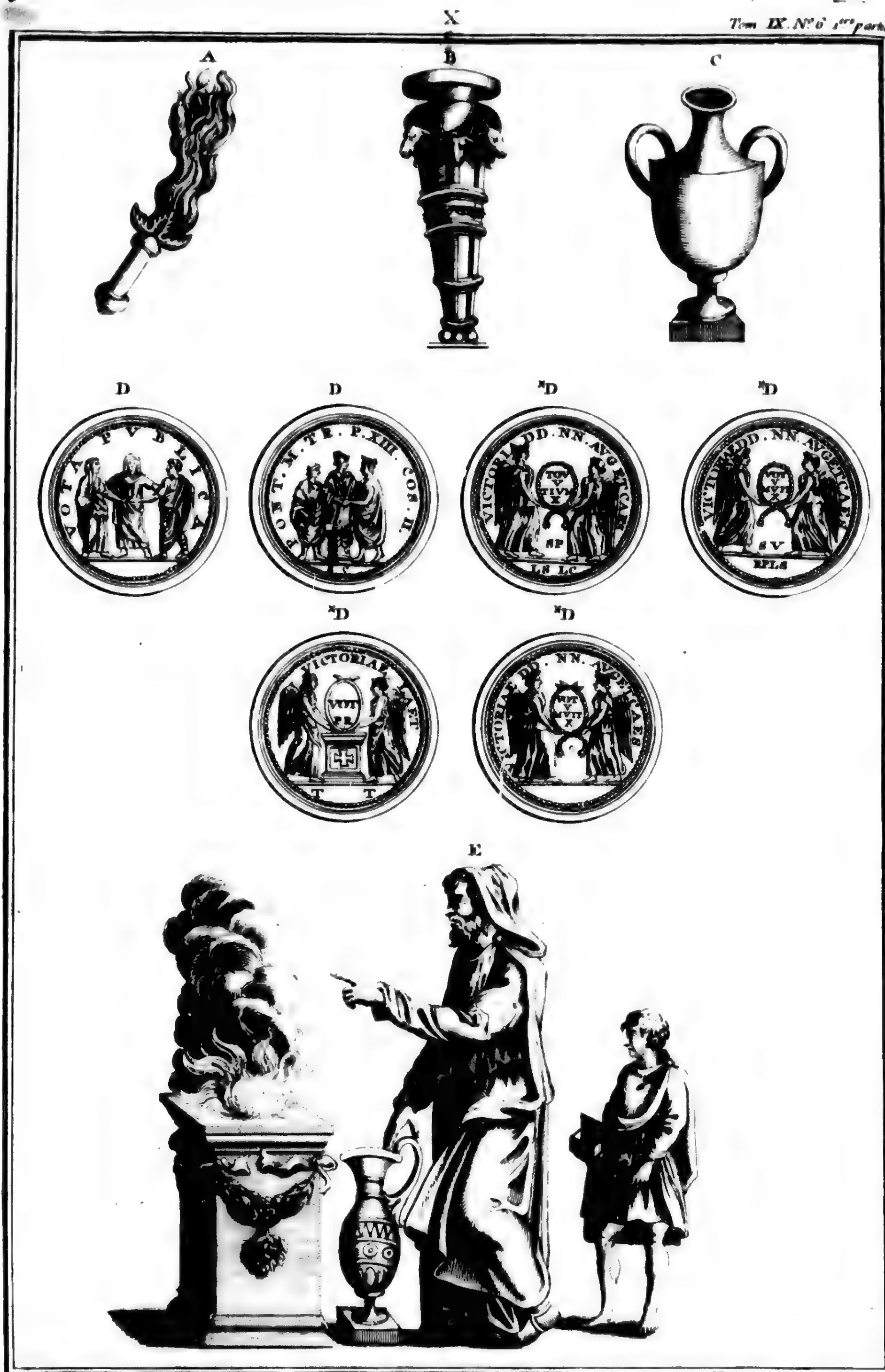


uillante



froide

Tom. II. N.º 51



A. *Coupillon des anciens Romains* . B. *Ancien* BENITIER . C. PETIT BENITIER PORTATIF .
DDDDDD . *Medailles qui représentant des Voeux entre les quelles il y en a 4* * DDDD . *avec Chapelets* .
E . SACRIFICE *Pris d'un* MARBRE *antique qui est a Rome* .




tielle de la religion ; & souvent les prêtres, toujours occupés de leurs intérêts, mettent en œuvre ce préjugé, soit pour s'enrichir, soit pour contenter leur luxure. Figures.

L'eau lustrale paroît avoir été aussi généralement reçue que l'usage de s'adresser à Dieu pour se préserver de la stérilité. Chez les romains, c'étoient les prêtres qui consacroient cette eau en y plongeant un tison allumé pris au feu des sacrifices. Dans le vestibule de chaque temple, il y avoit un grand bassin plein de cette eau lustrale. Les dévots, avant d'entrer dans le temple, avoient soin de se laver avec cette eau, & croyoient par-là effacer leurs péchés. A la porte de quelques temples étoit un ministre dont l'emploi étoit d'asperger avec l'eau lustrale ceux qui entroient (*fig.* 10). On versoit un peu de cette eau sur les mets qui 10.
étoient servis sur la table de l'empereur, afin de les sanctifier par cette cérémonie. Enfin, on faisoit usage de cette eau pour laver les corps des défunts ; &, lorsqu'on faisoit consumer leur cadavre, on en aspergeoit le bucher.

Les épreuves judiciaires, quelque bisarre, quelqu'injuste que soit cette institution, ont été reçues de presque tous les peuples de la terre (*fig.* 11). Ce moyen étrange de se laver d'une accusation, existoit chez 11.
les scythes, dès l'origine de leur puissance. L'accusé étoit obligé de marcher pied nud sur un fer chaud, ou de le porter dans ses mains. Les premieres loix des scandinaves ordonnent que, dans le cas où les preuves ne seroient pas suffisantes pour convaincre le coupable, le juge doit ordonner l'épreuve du fer ardent. Le sort du coupable est abandonné à Dieu.

Si l'accusé n'est endommagé par aucune brûlure, il doit être absous. Si, au contraire, on apperçoit la plus légere altération, la moindre cicatrice, il doit être puni suivant l'énormité du crime.

On apprend de Sophocle, que cet usage étoit observé chez les grecs, dans les tems de leur plus grande prospérité ; & cet écrivain fait dire aux gardes de Créon, dans l'une de ses tragédies : « seigneur, pour vous » prouver que nous n'avons eu aucune part au crime dont vous nous » accusez, nous sommes prêts à subir, dès cet instant, l'épreuve du » feu, & à prendre la divinité à témoin de notre innocence. » L'empereur Julien, rapporte que, lorsqu'un gaulois soupçonnoit la fidélité de sa femme, il la forçoit à précipiter elle-même, dans les eaux du rhin, les enfans qu'il avoit eus d'elle. Si ces malheureux alloient au fond de l'eau, la femme étoit jugée coupable, & comme telle, mise aussi-tôt à

mort. Si les enfans pouvoient gagner le bord du fleuve à la nage, c'étoit le ſigne manifeſte de l'innocence de la mere.

L'épreuve du fer chaud a été pratiquée, pendant pluſieurs ſiecles, en Europe. En 803, Charlemagne fit ajouter aux loix ſaliques la diſpoſition ſuivante : « *ſi quis accuſatus de parricidio factum negaverit, ad » novem vomeres ignitos, judicio Dei examinandus accedit.* » Louis I obtint du pape Eugene III, l'approbation de l'épreuve par l'eau froide. L'eau bouillante ſervoit d'épreuve en Eſpagne; & cet uſage y fut introduit par Flavius Egiga, roi des Wiſigoths. Les empereurs grecs n'étoient pas plus raiſonnables dans la maniere dont ils faiſoient conſtater l'innocence. A Conſtantinople même, dans les formalités juſtificatives, on employoit le fer chaud. L'accuſé prenoit d'une main hardie un fer rouge qu'on appelloit le fer ſaint. Il ſe préparoit à cette épreuve par un jeûne de trois jours, pendant leſquels il tenoit ſa main enveloppée dans une écharpe, & ſcellée du ſceau du prince, afin qu'on ne le ſoupçonnât pas d'uſer de quelque remede propre à arrêter ou à diminuer l'activité du feu.

On faiſoit autrefois en Europe communier ceux qui étoient accuſés de quelque crime, afin, ou de les convaincre, ou de les en purger; & c'étoit là une des purgations que le droit canon appelle *canonique*, parce qu'elles furent introduites par les canons. Cette pratique étoit fondée ſur le canon *ſæpe contingit*, où il eſt dit que quand il a été commis quelque larcin dans un monaſtere, & qu'on ne ſait pas qui l'a commis, l'abbé, ou quelqu'un de ſa part, doit dire la meſſe en préſence de tous les moines, & ſur la fin de la meſſe, les moines doivent communier, en diſant tout haut : *que le corps du ſeigneur me ſerve aujourd'hui d'épreuve.* Le canon, *ſi epiſcopo*, ordonne aux évêques & aux prêtres accuſés de crimes capitaux, tels que ſont l'homicide, l'adultere, le larcin & le maléfice, de ſe purger de la même maniere, & cela ſous peine d'être privés, pendant cinq ans, de l'entrée de l'égliſe.

L'hiſtoire fournit d'ailleurs divers exemples de ces juſtifications canoniques pratiquées en Europe dans les temps de ténébres & de barbarie. On voit dans Grégoire de Tours, que le comte Eulalius ſe juſtifia du parricide dont il avoit été accuſé, & pour lequel il avoit été excommunié par Cautinus, évêque de Clermont, en recevant l'euchariſtie de la main de ce prélat. En 870, le roi Lothaire étant allé à Rome pour ſe juſtifier de ce qu'on lui reprochoit qu'il n'avoit pas obſervé les traités faits avec Nicolas I, le pape Urbain II, l'obligea de communier, lui &

tous

tous les seigneurs de sa cour. Le crédule Sigebert, qui rapporte cette histoire, assure que le roi & les seigneurs ayant commis un parjure, moururent tous dans la même année; Lothaire mourut le premier à Plaisance, en revenant en France.

Stibichon, évêque de Spire, accusé d'adultere, ne se purgea pas autrement devant l'empereur Henri III. Le pape Grégoire VII prit aussi l'euchariftie, pour se disculper des crimes dont on l'avoit chargé. L'empereur, Henri IV, n'eut pas tant de courage. Accusé de divers crimes, imaginés par la cour de Rome, pour lui enlever sa couronne, il refusa hautement de se justifier d'une maniere canonique; & il préfera la honte de passer pour coupable à l'espérance certaine de rétablir sa réputation, en s'exposant à une épreuve qui ne pouvoit en imposer qu'aux ignorans.

Il y avoit autrefois, en Europe, six especes d'épreuves; celles de l'eucharistie, celle de la croix, celle de l'eau froide, celle de l'eau bouillante, celle du fer rouge & le combat en champ clos. On vient de dire, d'après le docteur Thiers, en quoi consistoit l'épreuve par l'eucharistie. Le jugement de Dieu par la croix se pratiquoit ainsi : deux personnes, étant debout, tenoient les bras étendus en forme de croix; & celui qui remuoit le premier le bras, ou quelque autre partie du corps, perdoit sa cause. Charlemagne ayant ordonné, en 788, que l'on rétablît les fortifications de la ville de Verone, qui étoient en fort mauvais état, il s'éleva une très-vive dispute à ce sujet, entre les ecclésiastiques & les bourgeois. Il s'agissoit de savoir lequel de ces deux ordres devoit contribuer davantage à la dépense de cette réparation. Cette contestation fut décidée par le jugement de la croix. On choisit deux champions; l'archiprêtre aregas pour la bourgeoisie, & l'archidiacre pacifique pour le clergé. Ils se placerent tous les deux debout vis-à-vis un autel où l'on célébroit la messe. Lorsqu'elle fut achevée, le prêtre lut la passion, selon S. Mathieu; mais à peine étoit-il à la moitié, que le champion des bourgeois, ne pouvant plus résister à la fatigue, baissa insensiblement les bras, &, accablé de lassitude, se laissa enfin tomber par terre; mais pacifique, plus vigoureux, plus déterminé, soutint jusqu'au bout une posture si gênante, & fut proclamé vainqueur. Cette fermeté fit que le clergé ne paya que le quart des réparations.

L'épreuve par l'eau froide consistoit à jetter l'accusé dans une grande & profonde cuve pleine d'eau, après lui avoir lié la main droite au pied gauche, & la main gauche au pied droit. S'il enfonçoit, on le croyoit

innocent ; s'il ſurnageoit, c'étoit une preuve que l'eau, qu'on avoit la précaution de bénir, le rejettoit de ſon ſein, étant trop pure pour y recevoir un coupable.

L'épreuve par l'eau bouillante conſiſtoit à plonger la main dans un vaſe plein d'eau bouillante, pour y prendre un anneau béni, qui y étoit ſuſpendu plus ou moins profondément. On enveloppoit enſuite la main du patient avec un linge, ſur lequel le juge & l'accuſateur appoſoient leurs ſceaux. Au bout de trois jours on les levoit ; &, s'il ne paroiſſoit point de marques de brûlure, on le renvoyoit abſous.

L'épreuve par le fer rouge conſiſtoit quelquefois à mettre la main dans un gantelet de fer rougi au feu, plus communément à porter une barre rouge, du poids de trois livres, l'eſpace de dix ou douze pas. On enveloppoit la main du patient, comme pour l'épreuve de l'eau bouillante ; &, ſi trois jours après, elle ne paroiſſoit point endommagée par le feu, il étoit déclaré innocent. Dans certain cas, l'épreuve conſiſtoit à marcher pied nud ſur des charbons ardens.

Une autre ſorte d'épreuves, qui étoit en uſage à l'égard de ceux qui étoient accuſés de vol, conſiſtoit à leur faire manger un morceau de pain d'orge & de fromage de brebis. Les cérémonies que l'on pratiquoit ſur ce pain & ſur ce fromage, avant de les faire manger à l'accuſé, faiſoient croire que, s'il étoit coupable, il ne pourroit l'avaler, & qu'il en ſeroit étranglé ; enſuite on faiſoit l'épreuve. C'eſt delà, dit Ducange, qu'eſt venue cette imprécation vulgaire : « que ce morceau de pain m'étrangle, ſi, &c. »

Le combat en champ clos étoit plus terrible & plus effrayant que ces dernieres épreuves. Lorſque deux particuliers avoient enſemble quelque différend, & qu'on ne pouvoit décider par les voies ordinaires de la juſtice, lequel des deux avoit raiſon, on leur permettoit de ſe battre judiciairement en duel. Il en étoit ainſi, lorſqu'une perſonne en accuſoit une autre de quelque crime, & qu'elle n'avoit pas de preuves ſuffiſantes pour appuyer ſon accuſation. On ordonnoit alors le combat entre l'accuſateur & l'accuſé. Si ce dernier ſuccomboit, il étoit reputé coupable ; ainſi, la force, la bravoure & l'adreſſe tenoient alors lieu d'innocence & de bon droit. Quiconque étoit habile dans l'art de l'eſcrime, pouvoit être impunément ſcélérat, pourvu qu'il n'eût aucun témoin de ſes forfaits. Les papes & les prélats autoriſoient ces maximes. Nicolas I appelloit le duel judiciaire *un conflit légitime & autoriſé par les loix.* Le pape, Eugene III, auquel on demanda ſi l'on pouvoit, en

conscience, permettre ces sortes de combats, répondit qu'il falloit suivre la coutume. Il y a plus : les ecclésiastiques & les moines autorisoient, par leur exemple, la pratique des duels. Pierre le Chantre, qui écrivoit vers la fin du douzieme siecle, dit « que quelques églises jugent » & ordonnent le duel, & font combattre les champions dans la cour » de l'évêque ou de l'archidiacre. » Sous le regne de Louis le Jeune, les religieux de S. Germain des Près, ajoute M. de Saint-Foix, ayant demandé le duel, pour prouver qu'Etienne de Marci avoit eu tort d'emprisonner l'un de leurs serfs, les deux champions combattirent longtems avec un égal avantage; mais enfin, *à l'aide de Dieu*, dit l'historien, *le champion de l'abbaye emporta l'œil de son adversaire, & l'obligea de confesser qu'il étoit vaincu.* La superstition croyoit sanctifier ces combats en y mêlant plusieurs cérémonies religieuses. M. de Saint-Foix rapporte quelques articles des reglemens de Philippe le Bel sur les duels, où l'on voit ce mêlange bisarre & sacrilege. Il y est dit : « qu'au jour désigné, les deux combattans partiront de leurs maisons à cheval, la » visiere levée, & faisant porter devant eux, glaive, hache, épée & » autres armes raisonnables, pour attaquer & se défendre; qu'ils marcheront doucement, faisant de pas en pas le signe de la croix, ou » bien ayant à la main l'image du saint auquel ils ont le plus de confiance & de dévotion; qu'arrivés dans le champ clos, l'appellant, » ayant la main sur le crucifix, jurera sur la foi du baptême, sur sa » vie, son ame & son honneur, qu'il croit avoir bonne & juste querelle; & que d'ailleurs, il n'a sur lui, sur son cheval, ni en ses » armes, herbes, charmes, paroles, prieres, conjurations, pactes ou » incantations dont il veuille se servir. L'appellé fera le même serment. »

En Allemagne, continue M. de Saint-Foix, on mettoit un cercueil au milieu du champ clos. L'accusateur & l'accusé se plaçoient, l'un à la tête, & l'autre au pied de ce cercueil, & y restoient quelques momens en silence avant de commencer le combat.

La plupart des épreuves que l'on vient de passer en revue, subsistent encore dans une grande partie de l'Asie & de l'Afrique. A Siam, qu'une personne soit accusée d'un crime dont les preuves ne soient pas claires; que deux citoyens ayent ensemble un différend civil, dont la décision soit difficile, le feu décide de l'innocence de l'un & du bon droit de l'autre. Sur la côte de Malabar, on fait usage de l'eau bouillante. Si un indien de Calicut se présente pour se justifier de quelqu'imputation grave, il est obligé de plonger deux doigts dans l'huile bouillante, ou

dans du beure fondu. Trois jours après on défait l'enveloppe ; & malheur à l'accusé si l'on apperçoit des traces de brûlure. On le tue sans autre forme de procès. Si, au contraire, sa main est saine & intacte, l'accusateur subit la peine du talion.

L'épreuve du fer chaud est aussi en usage chez les tonquinois & chez les negres de la Guinée. Ces derniers ne sont pas les seuls en Afrique qui nous fournissent des exemples de ces superstitions. Les cafres du Mosambique contraignent ceux qui sont soupçonnés de quelque crime capital, d'avaler du poison, de lecher un fer rouge, ou d'avaler de l'eau bouillante où l'on a fait cuire des herbes ameres.

Les negres de Loango & plusieurs autres des côtes occidentales de l'Afrique, donnent aux accusés un breuvage dans lequel ils font tremper des racines qui le rendent amer comme de la suie ; & chez les angolois, dans le Congo, rien de plus ordinaire que de voir subir l'épreuve du fer ardent.

En Amérique, lorsqu'un homme est accusé de vol & qu'il s'éleve de fortes présomptions contre lui, on l'oblige de prouver son innocence, en trempant sa main dans une chaudiere d'huile bouillante. Dès qu'il l'en a retirée, on l'enveloppe également d'un morceau de toile, & on y applique un cachet vers le poignet. Trois jours après, l'on visite sa main ; & s'il n'y paroît aucune marque de brûlure, il est déclaré innocent. Avant de commencer l'épreuve, on fait laver les mains à l'accusé, & on lui coupe les ongles, de crainte qu'il n'eût fait usage de quelque remede caché, pour se soustraire à l'activité du feu.

On prépare aussi, dans plusieurs autres parties de l'Amérique, un grand vase rond, avec une ouverture si étroite, que la main y entre à peine. On renferme dans ce vase un de ces serpens dont la morsure est mortelle. L'accusé est obligé de saisir cette vipere avec sa main ; ou souvent on verse dans le vase de l'eau bouillante, & l'on jette au fond un anneau que l'accusé est contraint de retirer.

Les devoirs de la sépulture furent en usage chez tous les peuples de la terre, marque certaine, dit M. Nieupoort, que c'est la loi naturelle qui les inspire. Les grecs & les romains faisoient de cet objet une branche essentielle de leur religion ; & ils étoient persuadés que les corps de ceux qui demeuroient privés de sépulture, erroient, pendant plusieurs siecles, sur les bords du Styx, avant de pouvoir être admis dans la barque du nautonnier Caron. C'est pourquoi, lorsqu'on apprenoit qu'un mort n'avoit pas été inhumé, & qu'on ne pouvoit trouver son

ppe ; & mal-
n le tue fans
e & intacte,

uinois & chez
ls en Afrique
Les cafres du
quelque crime
u d'avaler de

cidentales de
font tremper
les angolois,
l'épreuve du

qu'il s'éleve
er fon inn
uillante. D
au de toile,
és, l'on vifite
t déclaré in-
mains à l'ac-
fait ufage de
.

érique, un
ain y entre
la morfure
fa mai ; ou
ette au fond

peuples de
oi naturelle
t une bran-
ie les corps
endant plu-
admis dans
apprenoit
rouver fon

DEUIL D'UNE PERSONNE QUI V



PERSONNE QUI VIENT DE MOURIR



r
I
t
u
a
p
I
g
d
I
r

c
c
l
l
s
(
o
p

c
n
v
fa
le
l'a

cadavre, on lui élevoit un cenotaphe. Si l'on trouvoit le corps, on l'enterroit auſſi-tôt. Celui qui manquoit à ce devoir de la religion, étoit conſidéré comme très-coupable ; & il immoloit une truie à Cerès pour expier ſon crime. La crainte qu'ils avoient de demeurer ſans ſépulture, faiſoit qu'ils n'appréhendoient aucun genre de mort plus que le naufrage ; & que, pendant leur vie, ils avoient grand ſoin de ſe procurer des endroits particuliers pour ſe faire enterrer. Voici l'ordre que les romains obſervoient dans leurs funérailles. Figures.

Lorſque quelqu'un étoit prêt d'expirer, ceux de ſes proches qui étoient préſens, recevoient ſon dernier ſoupir, & ceux qui en étoient le plus près, lui fermoient les yeux. On les lui ouvroit quand il étoit ſur le bûcher. Après que les yeux du mort étoient fermés, on l'appelloit trois ou quatre fois par intervalle. On poſoit enſuite le cadavre à terre & on le lavoit avec de l'eau chaude. On le faiſoit embaumer par un homme appellé *Pollinctor*, & dont la profeſſion étoit d'embaumer ainſi les corps des morts. Cet embaumeur étoit ſubordonné à un autre particulier nommé *Libitinarius*. Celui-ci vendoit dans le temple de Vénus Libitine, tout ce qui étoit néceſſaire pour les funérailles. Ceux qui gardoient le mort, ceux qui le portoient, les pleureurs qu'on louoit, & ceux qui le faiſoient brûler, étoient autant de gens du libitinaire. Les jurés crieurs de Paris repréſentent parfaitement cet officier des romains.

Quand le mort étoit embaumé, on le revêtoit de l'habit qu'il avoit coutume de porter de ſon vivant, par exemple, de la toge pour les citoyens du commun, & de la prétexte pour les magiſtrats. Enſuite on le couronnoit & on l'expoſoit ſur un lit de parade dans le veſtibule de la maiſon, les pieds & le viſage tournés du côté de la porte, comme s'il eut été près de ſortir, & l'on y plaçoit un homme pour le garder (*fig.* XII). On ne manquoit pas de mettre dans la bouche du mort une obole pour payer ſon paſſage ſur le ſtyx. Sans cela la ſuperſtition étoit perſuadée que le nautonier Caron ne le paſſeroit pas. XII.

Si le mort étoit un homme riche, on plantoit devant ſa porte un cyprès conſacré à Pluton, parce que cet arbre étant une fois coupé, ne repouſſe jamais. Quelques uns prétendent que cette coutume s'obſervoit de peur que le pontife n'entrât dans quelque maiſon qui pût le ſouiller. On verra, en effet, dans le Sad-der des parſes, que chez tous les peuples du monde, les prêtres furent ſouillés par l'attouchement ou l'approche d'un cadavre.

Figures. On laiſſoit le mort expoſé pendant ſept jours. Le huitieme jour étant arrivé, un crieur public convoquoit le peuple pour célébrer les funérailles, auxquelles il aſſiſtoit ordinairement en grand nombre. Le cadavre étoit porté dans un lit, ou ſur une litiere couverte d'un manifique
XIII. tapis (*fig.* XIII). Si c'étoit un homme riche, cette litiere étoit portée par les plus proches parens du mort ; & même par les plus qualifiés de la ville, ſi çavoit été un homme d'un rang très-diſtingué. C'eſt ainſi qu'Auguſte fut porté ſur les épaules des ſenateurs, Jules Céſar ſur celles des magiſtrats, & que l'urne de l'empereur Severe fut portée par les conſuls. Si le mort étoit pauvre, il étoit porté par quatre porteurs publics. Les funérailles les plus magnifiques étoient celles du cenſeur. Si le mort étoit de la lie du peuple, il étoit porté ſur une eſpece de civiere, que Martial appelle *ſandapila*.

Lorſque le héraut avoit fait ſa derniere proclamation, la pompe funebre ſe mettoit en marche. Le déſignateur, qui étoit à peu-près ce que nous appellons un maître de cérémonies, vêtu de noir, ainſi que les licteurs, diſtribuoit ceux qui aſſiſtoient à cette cérémonie. On voyoit d'abord marcher un joueur de flûte, qui chantoit un air. Les convois des grands étoient, outre cela, accompagnés de trompettes, qui marquoient que le défunt n'étoit mort, ni par le fer, ni par le poiſon. Des pleureuſes louées exprès chantoient les éloges du défunt ; elles rapportoient quelquefois les paſſages des poëtes les plus célebres, qui convenoient aux circonſtances préſentes.

On portoit dans ce convoi les marques des honneurs que le mort avoit reçus pendant ſa vie ; comme les dépouilles qu'il avoit remportées ſur les ennemis, les ornemens de ſon triomphe, les préſens qu'on lui avoit faits à cauſe de ſa valeur. Tous ces témoignages d'honneur paroiſſoient renverſés, comme cela ſe pratique encore parmi nous. On portoit auſſi les portraits des ancêtres du défunt, & un grand nombre de torches éclairoient la cérémonie. Les eſclaves que le mort avoit mis en liberté par ſon teſtament, augmentoient la pompe funebre, portant ſur leurs têtes le bonet qui déſignoit leur liberté. Suivoient enſuite les parens du mort. Si les enfans y étoient, les fils alloient la tête couverte, & les filles la tête nue. Les amis du défunt y aſſiſtoient auſſi en deuil, les cheveux épars, en habit noir, ſans aucun ornement. Les parens du mort tenoient leurs maiſons fermées pendant quelques jours.

Si le défunt étoit une perſonne de diſtinction, on portoit ſon corps dans la place publique, ou ſon fils, ou quelqu'un de ſes proches,

ne ' ur étant
rer les funé-
re. Le cada-
n manifique
étoit portée
s qualifiés de
é. C'eſt ainſi
es Céſar ſur
e fut portée
quatre por-
s du cenſeur.
e eſpece de

a pompe fu-
peu-près ce
ainſi que les
On voyoit
Les convois
s, qui mar-
poiſon. Des
lles rappor-
qui conve-

que le mort
t remportées
ıs qu'on lui
ıeur paroiſ-
ıs. On por-
nombre de
voit mis en
portant ſur
te les parens
verte, & les
uil, les che-
ns du mort

t ſon corps
ès proches,

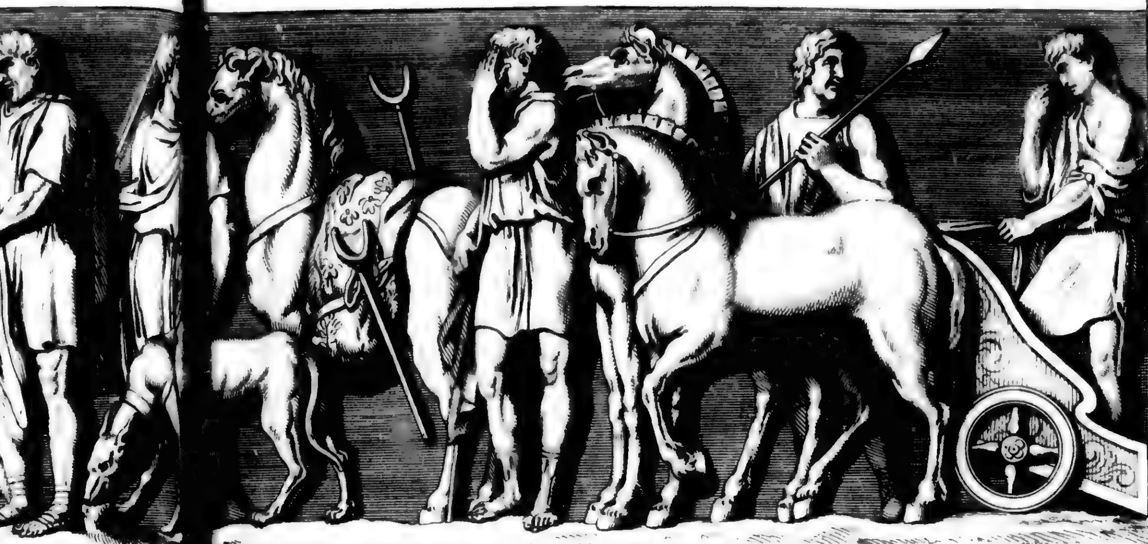
Convoi fu



et Bû her



Convoi funebre



et Bûcher



montoit dans la tribune aux harangues & y prononçoit ſon oraiſon funebre. On apprend de Plutarque que ce fut Publicola qui mit le premier cette coutume en uſage, afin d'inſpirer le goût de la gloire & de la vertu. Après l'oraiſon funebre, le convoi ſe mettoit en marche vers l'endroit où l'on avoit élevé le bûcher ou le tombeau ; & depuis la publication de la loi des douze tables, cet endroit fut toujours hors de la ville, & ſouvent ſur les bords des chemins. Il y avoit cependant quelques citoyens qui avoient le droit de ſe faire inhumer dans la ville, à cauſe de leur valeur ou de la dignité dont ils étoient revêtus. Les veſtales avoient ſurtout ce privilege.

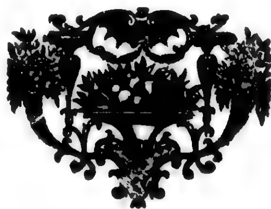
Au commencement de la république, les romains enterroient communément leurs morts ; mais depuis Sylla juſqu'aux Antonins, les corps, ſurtout ceux des gens diſtingués, furent brûlés. On reprit dans la ſuite la coutume de les enterrer. Les enfans même qui mouroient à l'âge de ſept mois, étoient inhumés.

Pour brûler le cadavre, on élevoit un bûcher en forme d'autel ou de tour, conſtruit avec du bois fort combuſtible, autour duquel on mettoit des cyprès. Quand on étoit arrivé au bucher on y plaçoit le corps, qu'on arroſoit des liqueurs les plus précieuſes ; & les plus proches parens y mettoient le feu en détournant le viſage. On y jettoit auſſi les habits les plus riches du mort, & ſes armes. Ses parens coupoient leurs cheveux & les jettoient ſur le bûcher.

Pendant que le corps brûloit, on répandoit devant le bûcher du ſang humain, qui appaiſoit, à ce qu'ils croyoient, les mânes du défunt. Ce ſang étoit autrefois, comme on le dira plus bas, celui des priſonniers ou des eſclaves. Mais dans la ſuite ce fut celui des gladiateurs.

Lorſque le corps étoit conſumé, on éteignoit les flammes, ſoit avec du vin, ſoit avec de l'eau. Les parens du mort renfermoient alors ſes os & ſes cendres dans une urne, où ils mêloient des fleurs & des liqueurs odoriférantes. Après cela, le prêtre jettoit de l'eau pure ſur l'aſſemblée pour la purifier ; & tout le monde étant ſur le point de s'en aller, on diſoit un dernier adieu à celui qui venoit d'être brûlé. La formule étoit à peu-près celle-ci : « adieu pour toujours, nous vous » ſuivrons tous dans l'ordre où la nature nous a placés. » Enfin, l'une des pleureuſes ou quelqu'autre, congédioit tout le monde, en diſant *licet*. On peut s'en aller. On enfermoit l'urne dans un tombeau, ſur lequel on mettoit une inſcription, avec une priere adreſſée à la divinité pour la proſpérité de l'ame du mort.

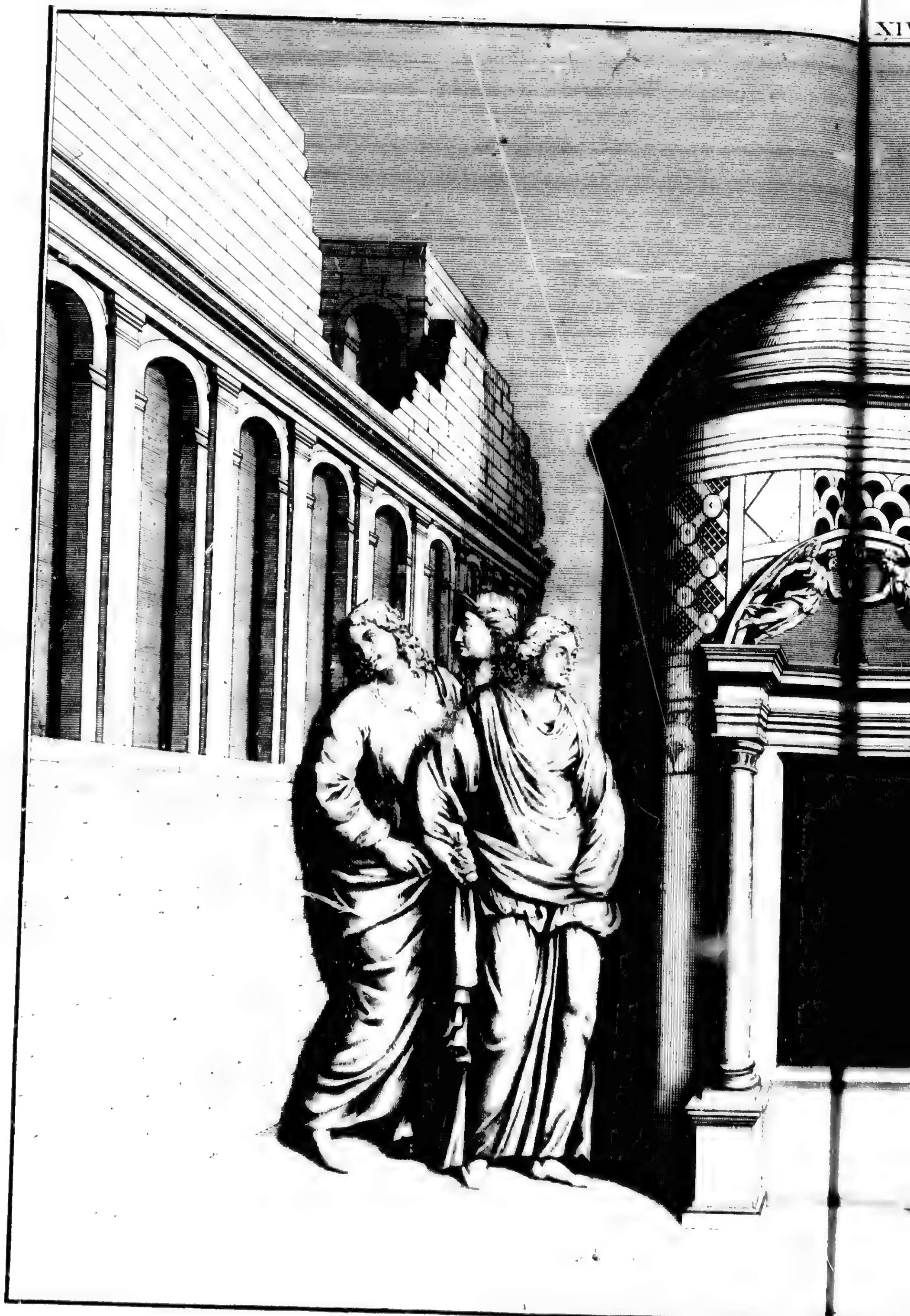
Figures. Après le retour du convoi, on invitoit les parens & les amis du mort à un repas qu'on appelloit festin funebre. Avant de se mettre à table, les convives se baignoient pour se purifier. Si le mort appartenoit à une famille riche, on donnoit un festin au peuple, ou on lui faisoit distribuer de la viande crue. Le neuvieme jour après les funérailles, les romains célébroient une fête qu'ils appelloient *novem dialia*. Enfin, le dixieme jour, on purifioit la maison souillée par la mort de celui dont on avoit fait les funérailles. On célébroit pendant l'année plusieurs autres fêtes, dont l'objet étoit de soulager les ames des morts. On
XIV. alloit alors pleurer aux pieds des tombeaux (*fig.* XIV). On adressoit à Dieu des prieres; on prodiguoit des aumônes; on faisoit des festins. Il y avoit à Rome, comme chez les catholiques romains, un jour consacré au soulagement des ames des trépassés. On célébroit toujours cette fête dans le mois de février. Nous avons remarqué dans nos *cérémonies religieuses*, que cet usage fut celui de tous les peuples de la terre.



ARTICLE

les amis du
fe mettre à
appartenoit
n lui faifoit
érailles, les
a. Enfin, le
celui dont
ée plufieurs
morts. On
n adreffoit à
es feftins. Il
n jour con-
oit toujours
é dans nos
peuples de

ICLE



DEUIL AU SE



L   AU   SEPULCRE.

ARTICLE II.

Tableau des foibleſſes que la ſuperſtition inſpira aux Egyptiens & aux autres Peuples de la terre pour les bêtes.

De toutes les foibleſſes qui deshonorerent l'humanité, livrée à la ſuperſtition, les hommages que la plupart des nations rendirent aux bêtes, furent, ſans contredit, l'objet le plus vil & le plus mépriſable de leurs préjugés. On ſait que les romains reprochoient vivement aux égyptiens de prodiguer leur encens au chat, au crocodile, aux plantes même. Tout le monde ſait par cœur ces beaux vers du ſatyrique françois, l'inimitable Deſpreaux à ce ſujet.

Jamais l'homme, dis-moi, vit-il la bête folle,
Sacrifier à l'homme, adorer ſon idole,
Lui venir, comme au dieu des ſaiſons & des vents,
Demander à genoux la pluie & le beau tems?
Non, mais cent fois la bête a vu l'homme hypocondre;
Adorer le métal que lui-même il fit fondre.
A vu dans un pays, les timides mortels,
Trembler aux pieds d'un ſinge, aſſis ſur leurs autels;
Et ſur les bords du Nil, ſes peuples imbécilles,
L'encenſoir à la main, chercher les crocodiles.

Boileau ne fait ici que developper les idées de Juvenal, de Virgile, de Martial, & ſurtout de Lucien, qui déploie en cent endroits de de ſes dialogues, les railleries les plus fines & les plus piquantes, contre les ſuperſtitions des égyptiens. Il faut avouer que les ſatyres de ces auteurs ne ſont pas ſans fondement, puiſque tous les écrivains de l'antiquité nous aſſurent uniformement, que les dieux croiſſoient auſſi facilement en Egypte, qu'ailleurs les hommes & les végétaux. Mais ne pourroit-on pas juſtifier ce peuple, que je regarde, d'ailleurs, comme le modele des nations ſuperſtitieuſes & fanatiques, d'une partie de cette foibleſſe? ou plutôt, ne pourroit-on pas, à l'aide de quelques ſages conjectures tirées des monumens de l'ancienne hiſtoire, annoblir la ſource de ces pratiques qui nous paroiſſent aujourd'hui ſi puériles? Lorſqu'Herodote nous dit que les égyptiens, les premiers, ſelon lui, qui aient imaginé l'immortalité de l'ame, croyoient que cette ſubſtance,

condamnée à une migration continuelle, pendant trois mille ans, passoit successivement dans les corps terrestres, aquatiques, aëriens, & revenoit animer le corps de l'homme, cet historien semble nous donner la clef de toutes les extravagances que le culte des bêtes occasionna en Egypte; car il étoit naturel que ces peuples, persuadés que l'ame de leurs parens faisoit mouvoir le corps d'un chien ou d'une cigogne, témoignassent pour ces animaux le même respect qu'ils auroient eu pour ceux qui étoient ainsi défigurés, s'ils eussent conservé la forme humaine. C'est ainsi que Pythagore, plus entêté de la metempsycose que ne le furent jamais les égyptiens, empêcha qu'on ne battît un chien, à l'aboiement duquel, dit Porphyre, il reconnut l'ame d'un de ses amis. Mais bien des raisons sensées nous portent à croire que ce ne fut rien moins que ce motif qui donna naissance à cette théologie. 1°. On ne pourroit comprendre, en admettant cette idée, pourquoi les égyptiens avoient plus de vénération pour certaines bêtes, que pour d'autres. 2°. Pourquoi certains animaux singulierement respectés dans un nom, étoient cruellement outragés dans un autre. 3°. Pourquoi tous les égyptiens s'accordoient à transporter chez l'étranger, toutes les bêtes & tous les végétaux que leur pays nourrissoit, pour y servir d'alimens, quoiqu'ils s'en abstinssent religieusement chez eux. Ne pourroit-on pas chercher, avec plus de succès, dans l'étude des propriétés de leur climat, dans le régime que bien des circonstances que nous ignorons aujourd'hui, les obligeoient d'embrasser, quelques lumieres qui nous aidassent à débrouiller ce cahos, & nous persuader, au moins, que toute une nation, à qui l'antiquité a attribué, peut-être un peu mal-à-propos, à la vérité, tant de connoissances, n'a pas été tout-à-fait dépourvue de sens commun? Ne pourroit-on pas dire que les prêtres de cette riche contrée, dont la principale occupation eut, au rapport d'Homere, d'Herodote & de Diogene Laërce, la medecine pour objet, étoient persuadés qu'il importoit infiniment à la santé du corps, d'approfondir son tempérament, d'observer un régime frugal & régulier, & de n'employer d'autres alimens que ceux qui pourroient être analogues à sa costitution? Il semble, en effet, que c'est à la faveur de ce principe qu'ils avoient appris à distinguer ceux des quadrupedes, des reptiles, des poissons & des végétaux, dont les qualités étoient salutaires ou dangereuses. Ces connoissances qu'ils avoient acquises par une suite d'expériences & d'observations, les engagerent à les proposer comme un objet de culte, à une multitude indocile, qui ne s'en feroit pas abstenue,

ſi elle n'eut eu un motif auſſi puiſſant pour les reſpecter. Je le repete, ſi on ſuit de près les reglemens qui furent faits par les ſacerdoce, à ce ſujet, on aura lieu de ſe convaincre que la ſanté publique fut la ſeule fin qu'on ſe propoſa, quoiqu'un grand nombre d'animaux & de végétaux, qu'aucun motif n'avoit obligé d'abord à déifier, entrerent, dans la ſuite, dans la claſſe des objets ſacrés. Ainſi, je crois qu'Iſocrate, quoiqu'il fût plus à portée que nous de jetter du jour ſur cette matiere, ne raiſonnoit pas avec beaucoup de juſteſſe, lorſqu'il attribuoit à *Buſiris*, dans le pompeux éloge qu'il a fait de ce prince égyptien, la loi qui ordonnoit d'adorer les bêtes, afin d'accoutumer le peuple d'Egypte à reſpecter la volonté de ſon roi dans les choſes les plus révoltantes. Outre la tache d'infamie dont il couvre, ſans y faire attention, ce peuple pour lequel il paroît néanmoins avoir eu tant d'eſtime, en lui attribuant la plus ſotte & la plus impardonnable puſillanimité, il eſt évident qu'un prince auſſi ſage & auſſi éclairé que l'orateur athénien nous repréſente le Pharaon d'Egypte, ne pourroit agir ainſi, pour affermir ſon autorité. Ce n'eſt qu'à force de reglemens utiles, judicieux, bien conçus, qu'un ſouverain apprend à ſes peuples à reſpecter ſes ordres. Des manœuvres ſi aviliſſantes, des tournures ſi mal imaginées, démentiroient ſon caractere; & au lieu d'un monarque majeſtueux & reſpectable, il n'offriroit aux yeux du philoſophe, qu'un vil tyran, qu'un infame ſacrilege. Au reſte, il ſeroit fort difficile de fixer l'époque ou s'introduiſît le culte des animaux en Egypte. L'hiſtoire de ce peuple nous eſt trop peu connue, ſes prêtres avoient trop de ſoin de ne payer que de fables abſurdes, la curioſité de ceux qui voyageoient chez eux, pour que l'on puiſſe déterminer rien de bien certain ſur ce point. Quelques-uns croient, ſans beaucoup de fondement, que cette révolution importante arriva ſous *Cœachus*, ſecond Pharaon de la dynaſtie des *Thynites*, qui regnoit environ dix-neuf cens ans avant notre ere; mais il paroît évident que cette ſuperſtition eſt beaucoup plus ancienne que le tems où vivoit ce prince; puiſqu'elle étoit en vigueur, au moins en partie, dans l'Ethiopie, d'où il me ſemble inconteſtable que les égyptiens étoient deſcendus. On peut ſeulement aſſurer, avec quelque eſpece de certitude, que *Cœachus* fixa le bœuf apis à *Memphis*, le taureau *Mneus* à *Heliopolis*, & le bouc à *Mendés*, ſans autre innovation dans le culte, que de déſigner l'endroit où l'on devoit adorer ſpécialement ces Dieux qui étoient reconnus comme tels bien des ſiecles avant ſon avénement à la couronne.

Quoi qu'il en soit de ces discussions chronologiques, qui me paroissent assez inutiles ici, developpons, s'il est possible, les motifs qui porterent le college sacerdotal de l'Egypte, à imaginer ou à étendre le culte des bêtes, qu'il conserva toujours, jusqu'à son entiere extinction, avec tant de courage & d'opiniâtreté. L'histoire ancienne & les voyageurs modernes nous apprennent, que les égyptiens étoient, & sont encore fort sujets à l'éléphantiase, à l'ophthalmie, à la sporophthalmie, à la fievre, aux hernies, à la galle, à la gonorrhée, &c. Ces dangereuses maladies sont le fruit d'un climat brûlant, où l'on respire un air enflammé durant le jour, & d'un froid souvent piquant pendant la nuit. Ce passage précipité du chaud au froid, empêchant la transpiration si nécessaire dans ces contrées, jette le corps dans une langueur qui se termine presque toujours par une ou plusieurs de ces cruelles indispositions (1). Les prêtres égyptiens, qui, comme autant d'empyriques, ne procédoient, dit-on, jamais qu'éclairés du flambeau de l'expérience, ne doutoient pas qu'aucune nourriture ne retarde davantage la transpiration, que la chair de poisson, comme on peut s'en convaincre, par l'exemple de tous les ichthyophages, dont la peau, toujours huileuse, n'offre qu'un très-petit nombre de pores propres à faciliter l'évaporation des humeurs; delà cette précaution de n'en jamais manger, soit qu'il eût des écailles, soit qu'il n'en eût pas, à la différence des juifs, qui ne s'abstenoient que des derniers. Ils détestoient si singulierement cet aliment, que lorsqu'ils vouloient peindre la haine en hyeroglyphe, ils crayonnoient un poisson. On a remarqué surtout dans le clergé d'Egypte, une aversion décidée pour les especes qui se trouvent dans la méditerranée, tels que le rouget, le scarre & l'ortie. Cette répugnance étoit incontestablement fondée sur la mauvaise qualité des alimens salés, qui, dans les pays chauds principalement, rendent ceux qui s'en nourrissent, selon la judicieuse remarque de M. de Boulinvilliers, très-susceptibles des maladies de la peau. Aussi Plutarque assure-t-il, que les prêtres égyptiens avoient la mer en horreur, qu'ils appelloient le sel de mer, l'écume de typhon, & qu'ils ne le faisoient jamais servir sur leurs tables. Ils faisoient plus; car dans le tems de leurs abstinences, imaginées, comme il est croyable, pour

(1) C'est à cette langueur naturelle aux habitans de l'Egypte, que l'on doit attribuer la cause de ce grand nombre de contemplatifs, qui ont de tout tems inondé ce beau pays, & dont le nombre étoit si grand, à la fin du quatrieme siecle de notre ere, qu'on y en comptoit plus de cent trois mille hommes & femmes, sans ceux, dit l'abbé de Fleury, dont nous n'avons pas le dénombrement. (*Voy. l'hist. ecclés. liv. XX, n°. IX.*)

réparer la santé délabrée, ils ne goutoient pas même de sel fossile. Aristagore, qui n'avoit pas saisi toute la sagesse de ce motif, croyoit bonnement que ces prêtres n'aimoient pas le sel, parce que, lorsqu'il se congele, il fait périr un grand nombre d'animaux dans sa substance. Mais je doute que l'on puisse gouter cette raison, au sujet d'un peuple, qui, quoique peut-être un peu métempsycosiste, n'avoit pourtant pas porté le systême de la transmigration des ames, au point d'extravagance & de folie, ou les brachmanes des Indes l'avoient élevé.

En général, tous les peuples, dont les alimens sont visqueux, gras, huileux, salés ou putrides, sont fort sujets à une infinité de maladies inconnues dans les climats où cette nourriture est rare ou prohibée. Les syriens avoient parfaitement pénétré ces dangereuses qualités de la chair du poisson; aussi s'abstinrent-ils, pendant fort long-tems, d'en manger. Cette loi diétetique subsistoit encore chez eux du tems de Ménandre; & ce poëte comique, cité par Porphyre, observe que ceux qui, sans réfléchir aux inconvéniens dont leur gloutonnie devoit être inévitablement suivie, ne faisoient pas difficulté de se nourrir de poisson, contractoient des incommodités dont la douleur violente les obligeoit de s'aller jetter aux pieds des statues de la divinité, couverts de cendre, avec les autres marques d'humiliation usitées dans les tems de pénitence, pour demander pardon de leur intempérance. Ce fut, sans doute, ce seul motif qui obligea Alexandre, qui, dans les passions nombreuses qui l'agitoient, consultoit quelquefois l'intérêt des peuples qu'il subjuguoit, à interdire l'usage du poisson à quelques indiens, qui, avant sa conquête, en faisoient leur principale nourriture. Sans parler de cette lepre cruelle & invétérée, à laquelle les juifs & les autres peuplades de la Palestine étoient sujets, & qui n'avoit vraisemblablement d'autre cause que la chair du poisson dont ils faisoient une grande consommation, ce qui se passe encore aujourd'hui en Islande, justifie assez la précaution des égyptiens & des syriens, & la défense du prince de Macédoine. On sait que les islandois sont presque tous icthyophages; & le poisson est si commun chez eux, que chaque habitant de l'isle est tenu d'en donner tous les ans dix au roi de Dannemarck, en forme de tribut qu'on appelle *giefstold*. Aussi sont-ils généralement en proie, au rapport de M. Horrebows, à cette espece de lepre ou d'éléphantiase, qui étoit si à craindre en Egypte, & qui avoit occasionné tant de reglemens, tant de dietes, tant de purgations, tant d'abstinences, que le clergé avoit imaginés, pour la prévenir ou la rendre moins dangereuse.

Quelques-uns ont cru que les prêtres égyptiens s'abstenoient de manger des feves, à cause de l'usage où l'on étoit chez la plupart des nations, de les offrir aux morts. Ils fondent cette conjecture, sur la conduite d'Orphée, qui n'eut pas d'autre motif de les exclure de ses suffumigations qui devoient accompagner le chant de ses hymnes. Festus a même prétendu qu'il y a sur les fleurs de ce légume, une marque lugubre qu'il n'explique pas, & qui ne pourroit être, comme l'a remarqué M. Simon, qu'un ϑ que Martial appelle *mortiferum*, parce que cette lettre grecque étoit marquée sur les bulletins que les Juges mettoient dans l'urne, lorsqu'ils opinoient à la mort; ce caractere étoit, à la vérité, très-suffisant pour épouvanter les prêtres d'Egypte, si entierement livrés à la superstition. Cependant il n'y a rien que de chimérique dans cette opinion. Il n'est pas vrai non plus que ce soit la crainte de la goute que le fréquent usage de ce légume occasionne, selon l'école de Salerne, qui ait donné naissance à cette loi diététique. *Manducare fabam caveas, facit illa podagram.* On sait qu'il fait le mets le plus friand de la plupart de nos paysans françois, & que la goute n'osa jamais même aborder leurs cabanes. Je crois qu'il n'y a personne qui ait mieux saisi, que M. de *Paw*, le motif qui occasionnoit cette singuliere aversion des égyptiens pour les feves; car, il est certain que leur répugnance pour ce légume étoit si violente, qu'un prêtre égyptien, dit Sextus Empyricus, auroit plutôt mangé la tête de son pere, que de toucher au plat qu'on lui en auroit servi. L'odeur forte qu'exhale en Egypte, beaucoup plus qu'ailleurs, cette sorte de végétal, lorsqu'il est en fleur, l'aura fait regarder comme pernicieux aux prêtres, toujours attentifs à la santé publique. Ceux qui ont voyagé dans les endroits marécageux des pays méridionaux, où on le cultive, n'auront pas de peine à se persuader, que si on excepte le chanvre, il n'y a peut-être pas de plante, dont l'odeur soit plus pénétrante, & qui soit plus propre à déchirer les fibres du cerveau, que celle dont il est question. J'ai moi-même éprouvé, sans sortir de la France, le mal dont je développe ici la cause; & je me rappelle avoir été atteint d'une fievre assez dangereuse, pour avoir passé dans les marais de Marans, près la Rochelle, dans la saison où les feves, qui sont fort communes dans cette province, étoient en fleur (1). Les prêtres égyptiens agissoient donc fort sagement

(1) C'est sans doute à cette dangereuse propriété de la fleur de ce végétal, qu'on doit ce proverbe ancien, qui porte que *les femmes sont folles, quand les feves sont en fleur*; car l'expérience

en en défendant l'ufage ; car fi ce n'eût pas été le motif de leur exclufion, on auroit néanmoins pu les cultiver, pour les bêtes, comme l'obferve M. de *Paw*, quoiqu'elles euffent été rejettées de la table des hommes. Bien que la religion défendit avec autant de rigueur, l'ufage du cochon, fi on en excepte le jour de la pleine lune ou cet aliment leur étoit permis, les égyptiens en nourriffoient pourtant des troupeaux nombreux, qui faifoient chez eux une branche affez confidérable du commerce qu'ils entretenoient avec les nations voifines, qui n'avoient pas cru devoir fe priver de la chair dangereufe de ce quadrupede. On fait qu'il y avoit parmi eux une cafte ou tribu, qui étoit uniquement occupée à cette fonction. Les juifs qui avoient apporté d'Egypte, la même averfion pour le porc, ne fe faifoient pas plus de fcrupule fur cet article ; & l'on voit par cette multitude de démons que Jefus précipita dans la mer, avec la troupe de cochons qu'ils avoient choifis pour afile, que, s'il étoit défendu à Jérufalem de fouiller fon couteau dans le fang d'un de ces animaux, la loi permettoit pourtant d'en nourrir. Au refte, on fait, quoiqu'en ait dit Ariftoxene, que Pythagore, inftruit par les égyptiens, chez lefquels il fe fit, dit-on, circoncire, afin d'être admis à leurs myfteres les plus fecrets, avoit appris d'eux à s'abftenir de manger des feves (1). Il interdifoit même fort rigoureufement ce légume à tous fes difciples ; & fi l'on en croit Hermippe, que Jofeph appelle le meilleur écrivain de la vie de Pythagore, ce philofophe aima mieux fe laiffer tuer par des gens qui le pourfuivoient (2), que de fe fauver au travers d'un champ de feves ; tant il avoit d'horreur ou de vénération pour ce légume ! Ce trait feul, s'il étoit bien prouvé, feroit très-propre à nous faire croire que Pythagore, qui le premier fe fit appeller *philofophe*, n'étoit rien moins que fage, dont il évita fort modeftement de porter le nom.

---

avoit acquis à nos peres, tout bornés qu'ils fuffent, d'ailleurs, des lumieres que notre philofophie eft fouvent obligée de refpecter. Ils n'avoient pas befoin, au refte, d'une étude bien réfléchie, pour fe convaincre de ces qualités pernicieufes dans les feves. Ils ne durent pas être longtems à s'appercevoir qu'un panier de poiffon tranfporté au milieu d'un champ femé de ce légume, eft auffi-tôt gâté jufqu'à la putréfaction, par les fortes exhalaifons que la fleur répand ; ce qui les conduifit naturellement à des recherches plus étendues.

(1) Un des calomniateurs des pythagoriciens les accufoit d'avoir de l'averfion pour les feves, parce qu'elles régloient les élections, & qu'elles établiffoient dans l'adminiftration de l'état ceux qui y parvenoient par le fort, c'eft-à-dire, un grand nombre de gens qui n'avoient d'autre mérite que d'avoir été favorifés par la fortune ; mais ce motif eft trop pitoyable pour qu'on puiffe y faire la moindre attention.

(2) Après la bataille gagnée par les fyracufins, contre ceux d'Agrigente.

Il eſt aujourd'hui, comme je l'ai remarqué ailleurs (1), une maladie cruelle dans l'Egypte, qui n'a pas dû être méconnue des anciens habitans de cette fertile région; je veux parler de cet épouvantable ravage que cauſe le ver ſolitaire, dont la nature & les propriétés exercent, depuis tant d'années, la ſagacité de nos medecins (2). Si l'on en croit le jeune docteur *Haſſelquiſt*, qui a obſervé les pays qu'il a parcourus, en homme ſage & éclairé, les deux tiers des habitans du Caire y ſont ſujets. Ceux qui en ſont le plus communément atteints, ſont les juifs, le bas peuple & les coptes. Peu de turcs ſont attaqués de ce dangereux fléau, que les gens inſtruits du pays attribuent généralement aux alimens dont on ſe nourrit au Caire. M. Haſſelquiſt prétend que les melons, les concombres & les autres fruits dont les habitans de cette contrée ſont leur principale nourriture, ne contribuent pas peu à engendrer ce monſtre, qui a quelquefois juſqu'à trente aunes de long. Mais d'autres veulent que la grande quantité de ſucreries, dont on fait uſage au Caire, ſoit la ſeule cauſe qui le produit. Pour moi, s'il m'eſt permis de dire mon ſentiment ſur ce ſujet, je crois pouvoir avancer que rien de tout cela n'occaſionne le mal dont il s'agit. On mange ailleurs, peut-être même avec auſſi peu de ménagement, des concombres, des melons & des confitures, ſans avoir rien à craindre de ſemblable. D'ailleurs, on trouve fréquemment la même maladie, en Afrique, depuis le cap Blanc, juſqu'à Sierra Liona, ſur la côte de Guinée, dans les iſles Caraïbes, dans les indes orientales, & dans beaucoup d'autres endroits, où l'uſage des alimens que l'on ſuppoſe ici contenir le germe de ces vers, eſt peu

(1) Voyez *le tableau du commerce & des poſſeſſions des europeans en Aſie & en Afrique.* (Tome II, pag. 95.)

(2) Le ver ſolitaire ou *tænia*, eſt un animal long, plat, fort mince, de la forme d'un ruban, & de couleur blanche. Son ſéjour eſt dans les inteſtins, où il dévore la ſubſtance la plus pure de l'homme, l'affame & le réduit, le plus ſouvent, à un état le plus déplorable de maigreur & d'épuiſement. Après une multitude de tentatives inutiles, pour détruire ce dangereux inſecte, M. Herreſchwands, docteur en médecine, vient enfin de découvrir le plus heureux ſpécifique que l'on pût ſouhaiter à ce ſujet. Ce qu'il y a encore de plus important dans ce remede, c'eſt qu'il chaſſe le ver & le fait ſortir tout vivant; ce qui a donné occaſion aux naturaliſtes & ſurtout à l'illuſtre M. Bonnet, d'obſerver la ſtructure & la propriété de ſon corps. Il eſt à remarquer qu'il eſt aſſez probable qu'une ſeule perſonne a quelquefois deux vers ſolitaires qui la dévorent; car M. *Herreſchwands* en a fait ſortir deux à la fois, d'un même malade. Cependant on pourroit croire que ces deux corps n'étoient autre choſe que la diviſion du même *tænia.* C'eſt ce qu'on ne peut encore décider. Ce qui m'engage à croire que ce monſtreux inſecte ne doit ſa naiſſance, qu'à certains œufs que l'on avale avec l'eau qu'on boit, & qui viennent éclore dans les inteſtins, c'eſt qu'on a remarqué que la plupart des poiſſons, & particulierement les tanches, en nourriſſent dans leurs corps.

commun,

commun, peut-être même inconnu. La véritable cauſe de ce dangereux phénomene, réſide, ſelon moi, dans la qualité des eaux que boivent les habitans du Caire. L'Afrique recele, comme on ſait, dans ſes ſables brûlans, une multitude prodigieuſe de bêtes venimeuſes, tels que des crapaux, des ſcorpions, des ſerpens de toute eſpece, &c. Lorſque les fleuves, ſortant de leurs lits, vont ſe répandre dans la campagne, ils entraînent avec eux ces dangereuſes dépouilles, & leurs eaux, s'impregnant du miaſme contagieux qu'elles renferment, portent la langueur & la mort partout où elles coulent. Tel eſt le poiſon que charrie le Nil, de l'Abyſſinie & de l'Ethiopie qu'il a parcourues, avant de venir fertiliſer les campagnes de l'Egypte. La qualité des eaux de ce fleuve doit donc être fort dangereuſe pendant la crue ; & le peuple qui en boit comme auparavant, doit donc contracter les indiſpoſitions dont elles renferment le germe & la ſemence. Ajoutez que M. Redi a prouvé avec la ſagacité qui lui étoit ordinaire, que les vers qui s'engendrent dans les inteſtins, s'y forment des œufs de quelques inſectes mêlés avec ce que l'on mange ; or, tout contribue à nous faire croire que le Nil entraîne avec lui, des milliers de ces œufs qui vont éclore dans l'eſtomac de ceux qui boivent de ſes eaux pendant ſa crue. C'eſt ainſi, ſans doute, que l'on doit expliquer cette pernicieuſe propriété qu'ont les eaux de la riviere, nommée *Zahual*, qui arroſe la province des anciens *tlaſcalans*, de donner la galle à ceux qui en boivent & qui s'y baignent. Auſſi obſerve-t-on que la plupart des égyptiens ſont ſujets, vers le mois de Juin, à une ſorte de galle qui dure pendant les chaleurs, & dont la cauſe réſide, ſelon les mêmes égyptiens, dans la qualité des eaux qu'ils boivent, tandis qu'il eſt dans ſa crue. Cette conjecture aura tout le poids de la démonſtration, quand on réfléchira que les eaux du Nil, les meilleures & les plus agréables à boire, que l'on connoiſſe, deviennent jaunâtres, peſantes, & d'un goût fétide, quand ce fleuve eſt débordé.

J'ignore ſi les prêtres d'Egypte avoient pénetré cette propriété pernicieuſe, dans les eaux de leurs fleuve chéri. On n'en trouve aucun veſtige bien marqué dans leur dogmes religieux. Car il me paroît inconteſtable que l'uſage dont je parlerai dans un autre endroit, de précipiter tous les ans une vierge dans les eaux du Nil, n'avoit d'autre objet que de remercier ce fleuve, par le plus pompeux des ſacrifices, de l'abondance qu'il répandoit chez eux. Peut-être étoient-ils trop pénétrés de reſpect & de vénération pour un fleuve qui étoit, d'ailleurs, la ſource

de leur félicité, pour lui ſoupçonner des effets ſi contagieux. Peut-être auſſi ces réſervoirs ſans nombre qu'ils avoient pratiqués dans tout le pays, avoient-ils pour premier objet de faire dépoſer ces eaux; afin qu'on pût les boire avec moins de danger. Peut-être, enfin, cette précaution qu'on avoit, au rapport de quelques auteurs, de faire filtrer cette eau dans des vaſes d'une terre poreuſe, n'avoit-elle été imaginée que pour prévenir les dangereux effets qu'une longue expérience avoit appris à appréhender. C'eſt un objet dont les anciens écrivains ont négligé de nous inſtruire, & qui n'auroit pas peu contribué, par ſon importance, à exalter la pénétration des prêtres égyptiens, à la réputation deſquels la plupart ont paru ſi vivement s'intéreſſer.

L'hiſtoire nous parle néanmoins avec aſſez de confuſion d'un uſage pratiqué en Egypte, qui pourroit bien avoir tiré ſon origine de la maladie dont nous venons de parler. Elle nous apprend que les égyptiens avoient un Dieu *eau* (1), qu'ils repréſentoient par un vaſe qu'on rempliſſoit d'eau, à certaines ſolemnités, qu'on ornoit avec ſoin, & que l'on plaçoit ſur une eſpece d'eſtrade, pour l'expoſer à la vénération des peuples. C'eſt cette même divinité qui remporta une victoire ſi éclatante ſur celle des chaldéens, & qui expoſa à des railleries ſi ameres, les adorateurs du feu, ſous l'empire de Conſtantin (2). Seroit-ce trop donner à la conjecture, que de dire que ce vaſe rempli d'eau, étoit le ſymbole du Dieu du Nil que l'on adoroit de la ſorte, afin qu'il lui plût purifier ſes eaux des qualités dangereuſes qu'elles recéloient? Ce procédé eût-il eu quelque choſe de plus extraordinaire & de moins naturel, que les cérémonies multipliées que faiſoient les prêtres, ſoit en proceſſions, ſoit en ſacrifices, pour intéreſſer la divinité à la proſpérité de leurs moiſſons? S'ils s'étoient apperçus du poiſon que le Nil couloit dans ſon lit avec ſes eaux, n'étoit-il pas également important pour eux de prier Dieu d'éloigner cette contagion de leur pays, que de les conjurer de ne les pas faire périr par la faim? Ces deux dangers étoient également preſſans & devoient exiger les mêmes remedes. Ce qui ſe paſſe encore aujour-

(1) Je m'exprime ici à la maniere des anciens écrivains; car les égyptiens, comme les autres peuples de la terre, ne connurent jamais qu'un Dieu; ils rendirent ſeulement leurs hommages à la divinité ſous différens emblêmes.

(2) On pourroit dire, s'il y avoit quelque fonds à faire ſur ce qu'a écrit un auteur auſſi mépriſable que *Julius Firmicus*, que cet hiſtorien faiſoit alluſion à cet uſage, lorſqu'il diſoit: *Egypti incolæ aquarum beneficia percipientes, aquam colunt, aquis ſupplicant, aquas ſuperſtitioſâ votorum continuatione venerantur.*

d'hui sur les bords du Nil, semble ajouter un nouveau degré d'évidence à mes conjectures. Les voyageurs nous apprennent que les peuples qui habitent les royaumes de *Bagameder* & de *Goiam*, en Abyssinie; & qui ont à se prémunir, comme les égyptiens, contre les maladies qu'ils pourroient éprouver de la part des eaux du Nil, dont ils font leur boisson, célebrent tous les ans, avec beaucoup de cérémonies, une fête qui n'a pas d'autre objet. Dans cette solemnité, ces nations s'assemblent par tribu, & se rendent, avec beaucoup de dévotion, sur ses bords, où ils immolent, avec toute la pompe dont ces peuples incivils & peu disciplinés sont capables, une vache à la divinité du fleuve, en le conjurant de purifier ses eaux du poison qu'elles contiennent, & de ne reserver pour eux que la vertu salutaire de féconder leurs champs. Ne pourroit-on pas encore conjecturer que les romains avoient pris des égyptiens, l'idée d'une sorte de fête qu'ils célébroient à peu près de la même maniere? On sait que tous les ans leurs pontifes marchoient en pompe, accompagnés de vestales, vers les rives du Tibre, & faisoient des sacrifices à Saturne. Ceux qui sont versés dans la mythologie des anciens ne concevront pas facilement qu'elle analogie il pouvoit y avoir entre le pere du maître des dieux & le fleuve de Rome, pour que cette cérémonie ait dû naître dans cette capitale du monde. Il faut donc qu'elle y ait été introduite par quelque étranger. Or, personne n'ignore que ces républicains avoient adopté une multitude de dogmes & de cérémonies, de la religion égyptienne, quoique leurs philosophes & leurs prêtres témoignassent tant de mépris pour elle. Qu'y auroit-il donc d'étonnant, si celle-ci eut été du nombre! Il faut pourtant avouer que la cause qui l'avoit occasionnée en Egypte, ne subsistant pas à Rome, on n'avoit aucun motif de l'y recevoir. Mais en matiere de superstition est-on toujours si conséquent?

On voit que le climat de l'Egypte, certaines situations pressantes, quelques motifs d'utilité réelle, peut-être même de nécessité, porterent les prêtres de cette région à introduire bien des pratiques superstitieuses dans le culte public. Mais si les circonstances semblent excuser ces ministres de leur condescendance & de la singularité de leurs expédiens, il faut avouer que ce que ce peuple, le plus pusillanime, le plus craintif & le plus crédule de l'antiquité, y ajouta dans la suite, & qui fut même autorisé par le sacerdoce qui retiroit le fruit de ses foiblesses, devint le modele de la plus excessive extravagance. On cessa de distinguer les bêtes dont les reglemens avoient ordonné de s'abstenir, d'avec

celles dont la chair n'offroit aucune qualité dangereuſe. On les regarda toutes comme ſacrées; on leur donna des prêtres; on leur offrit de l'encens; on bâtit des villes en leur honneur; on conſtruiſit des édifices auſſi ſomptueux que l'intelligence égyptienne pouvoit le permettre, pour y dépoſer leurs os après leur mort; en un mot, on s'habitua tellement à encenſer tous les êtres, qu'on alla juſqu'à adorer un homme vivant, dans un bourg nommé *Anamis*. Tant il eſt vrai qu'il ne faut que flater un moment la ſuperſtition, pour lui donner occaſion de faire tomber les hommes dans les plus honteuſes abſurdités! La multitude qui avoit perdu de vue, ou qui n'avoit peut-être jamais pénétré, les motifs qui avoient porté les anciens prêtres à lui ordonner le culte de certains animaux, imagina une métamorphoſe la plus indécente & la plus ſacrilege, pour rendre raiſon de cette conduite. Elle publia que les Dieux immortels, pourſuivis par les géants, ces fils de la terre qui s'efforcerent de s'emparer de l'Olympe, n'avoient pu échapper à la fureur de leurs ennemis, qu'en ſe changeant en brutes, comme les grecs faiſoient métamorphoſer Daphné en laurier, pour éviter les attentats qu'Apollon menaçoit de commettre contre ſa pudeur. Elle jetta autant de ridicule & de baſſeſſe ſur les principes religieux qu'on lui avoit inſpirés, que les reglemens primitifs qui leur avoient donné naiſſance, ſuppoſoient d'expérience & de pénétration dans ceux qui les avoient portés. En ſoumettant la théologie de ſes peres, au tribunal mépriſable que l'ignorance & la vanité avoit élevé dans ſon ame, elle troubla les idées que l'on avoit eu de ſon premier culte; elle dénatura les motifs qui l'avoient fait introduire; elle ſubſtitua la plus dégoutante mythologie à la plus haute ſageſſe. En un mot, elle confondit, elle brouilla tout.

Ne croyez pourtant pas que ces peuples, tout ſuperſtitieux, tout bornés qu'ils fuſſent, aient jamais regardé les animaux & les végétaux, comme autant de Dieux, dans le ſens que nous donnons à ce mot. Ce ſeroit faire injure à l'humanité: que dis-je? ce ſeroit porter la plus dangereuſe atteinte à la ſageſſe de ſon auteur, que de penſer qu'il y ait jamais eu d'individu ſur la terre, aſſez ſtupide, pour croire que le chat, la cigogne, ou les poireaux, aient créé le monde & qu'ils le conſervent. Quoique nous ne puiſſions pas aujourd'hui déterminer la ſorte de culte qu'ils rendoient à tous ces objets, il ſeroit déraiſonnable, abſurde même de penſer qu'ils les adoraſſent, comme parlent les théologiens, d'un culte de *latrie*. En voici la preuve. Rennefort, ſurpris de ne pas trouver des principes de religion bien developpés chez les habitans de Madagaſcar, voulut

favoir d'un de leurs favans, fur quoi il fondoit l'adoration d'un auffi vil animal que le grillon (1). *L'Ombiaffe*, tel eft le nom dont on diftingue les docteurs de cette ifle, lui répondit fort gravement, que dans le fujet ils refpectoient le principe, & qu'il falloit déterminer un fujet pour fixer l'efprit. Telle pouvoit être l'opinion des égyptiens; de ceux au moins qui avoient perdu la trace des inftitutions primitives du clergé; & fi nous n'avons pas de lumieres plus décifives fur ce point, nous ne pouvons attribuer notre ignorance qu'à l'inattention de nos premiers guides, dans l'hiftoire des mœurs & de la théologie de ces peuples. Auffi voyons nous qu'Eufebe, tout porté qu'il fut à décrier le culte des égyptiens, dit qu'ils ne prenoient pas les animaux pour des Dieux, mais pour les fymboles de la divinité (2). Il me femble encore entrevoir, parmi l'obfcurité des monumens hiftoriques qui ont échappé aux ravages des fiecles, que ces peuples étoient perfuadés que la *divinité*, ou la confécration de ces animaux ne s'étendoit pas au-delà de l'Egypte; car on ne se faifoit aucun fcrupule d'en faire un objet de commerce qu'on entretenoit avec les étrangers, & de les exporter au loin pour fervir d'alimens aux nations qui n'avoient pas le même intérêt à s'en abftenir. Cette efpece de facrilege n'auroit pas été tolérable chez une nation la plus fuperftitieufe & la plus crédule qui fut jamais, fi elle n'eût été convaincue que tous ces animaux n'étoient facrés qu'à fon égard; & cette conduite étoit vraifemblablement un refte des ordonnances que firent les réformateurs de la religion, qui, en interdifant au peuple l'ufage de certaines bêtes dont on ne pouvoit manger fans danger, permirent néanmoins, pour l'entretien du commerce, de les faire paffer chez l'Etranger.

Quoique tous les égyptiens euffent à peu près le même refpect pour les bêtes, chaque nome avoit néanmoins une efpece favorite, à laquelle

---

(1) On croit affez communément que c'eft le cri des grillons, qui eft pour les africains la mufique la plus délicieufe, qui a occafionné le refpect qu'on lui porte dans prefque toute l'Afrique. Les peuples de *Fez*, quoique mahométans, les achetent fort cher, pour avoir le plaifir de les nourrir dans des cages deftinées à cet ufage. On a remarqué que ce petit animal, quoique coupé en deux & décapité, ne laiffe pas de chanter & de vivre longtems.

(2) C'étoit auffi le fentiment du philofophe Sallufte, qui ne croyoit pas que l'on pût prendre tout cela pour autant de Dieux, fans être atteint de la plus violente manie. « C'eft parler fagement, dit-il, dans fon traité des Dieux & du monde, que de dire que toutes ces chofes, les » herbes, les pierres, les animaux, font confacrés aux Dieux; mais dire, ajoute-t-il, que ce » font les Dieux eux-mêmes, c'eft le comble de la folie, à moins que ce ne foit dans le fens où » nous avons coutume de donner également le nom de foleil au globe de cet aftre & aux rayons » qui en émanent. »

il rendoit un culte de prédilection. Par exemple, la mouche à miel étoit ſpécialement adorée à Memphis ; l'aigle, à Heliopolis ; le bouc, à Mendès ; le crocodile, aux environs du lac Mœris ; le lion, à Leontopolis, &c. Il ſeroit ſans doute fort difficile de pénétrer aujourd'hui la raiſon de cette préférence. Des circonſtances que nous ignorons, peut-être le ſeul caprice de ce peuple toujours en proie à la ſuperſtition, furent la cauſe de ces bizarreries. Il eſt néanmoins certain que cette bigarure ne s'introduiſit dans le culte, qu'après la défenſe que le college ſacerdotal avoit faite de manger de la chair de certains animaux qu'il venoit de conſacrer ; car il n'eſt pas croyable que ces prêtres, qui n'avoient imaginé ce projet que dans le deſſein de procurer la ſanté publique, euſſent donné naiſſance à une ſi grande variété dans la croyance, quoique le climat qui l'avoit occaſionnée, n'offrit pas, dans toute l'étendue de l'Egypte, une différence ſenſible. Si nous étions mieux inſtruits de la forme du gouvernement qui ſubſiſta en Egypte, depuis l'arrivée d'Oſiris & de ſa colonie, ſur les bords du Nil, on pourroit peut-être trouver que le grand nombre d'états qui diviſoient ce riche pays, & que l'ignorance où nous ſommes de l'hiſtoire ancienne, nous fait prendre pour autant de dynaſties qui ſe ſuccéderent à Memphis, introduisît cette diverſité dans les dogmes, afin que les peuples ne penſaſſent jamais à ſe réunir ſous un même ſouverain. Cette conjecture me paroît, aumoins, plus raiſonnable que celle de Plutarque, qui penſoit bonnement que c'étoit un roi d'Egypte qui avoit ordonné cette variété, dans le deſſein de ſemer la diſcorde & la diviſion parmi ſes propres peuples, afin de regner ſur eux avec plus d'autorité. Un procédé ſi étrange eût été plus propre à aliéner de lui l'eſprit de ſes ſujets, & à les porter à ſe réunir contre lui, qu'à lui ménager leur obéiſſance par leurs diviſions inteſtines. Il n'y a pas de lien plus fort & plus convenable pour retenir la multitude ſous le joug de la ſoumiſſion, que ceux de la religion ; & plus ſon culte ſera différent de celui des nations qui l'avoiſinent, moins elle ſera tentée de recourir à elles pour en obtenir du ſoulagement (1). L'hiſtoire n'a pas laiſſé échapper les noms d'un aſſez

(1) *Magnum eſt enim, eadem habere monumenta majorum, iiſdem uti ſacris, ſepulchra habere communia.* (Cic. offic. lib. 1, cap. XVII.) Ce fut cette ſage politique qui porta Philippe II, à refuſer conſtamment l'entrée d'aucune héréſie dans ſes états. « Eraſi mentenuto egli ſempre fiſſo » e immobile, dit le cardinal Bentivoglio, nel volere che la religione catholica ſola regnaſſe in » tutti ſuoi ſtati ; percioche eſſendo coſi diviſi l'uno d'all'altro, ſtimava egli, che tanto piu facil- » mente foſſe per unirgli ſotto la ſua obedienza quel vincolo, che gli ſtringeſſe con un zelo uni-

grand nombre de tyrans qui ont utilement mis en œuvre cette politique. Quoi qu'il en soit de ces conjectures, que Diodore de Sicile a faites avant moi, il est certain que comme il y avoit des villes en Egypte, où l'on massacroit sans pitié les bêtes qui étoient l'objet du culte d'un autre ville, ce schisme occasionnoit des guerres cruelles & sanglantes, qui peuvent être regardées comme l'origine & le modele de ces divisions funestes que le fanatisme a si long-tems entretenues parmi nous, & qui ont fait couler tant de torrens de sang. Les hermupolitains, par exemple, dans l'Eptanomide, pensoient bien différemment au sujet de l'hippopotame, des papremites qui habitoient une partie de la basse Egypte; puisque les uns le détestoient comme l'image de Typhon, le meurtrier d'Osiris; & les autres l'adoroient comme un Dieu. Tous les ans, à certain jour, on célébroit une fête à Hermupolis, où l'on représentoit l'hippopotame enchaîné, comme on croyoit que l'étoit Typhon dans les enfers. A Papremi, au contraire, on lui offroit des sacrifices, on lui adressoit des vœux, on le nourrissoit d'alimens sacrés. Les habitans de Tentyra étoient ennemis déclarés des crocodiles, & ne négligeoient aucune occasion de les détruire. Cette conduite sacrilege leur attira la haine de ceux qui adoroient ces reptiles, & surtout celle des citoyens d'Ombos, avec lesquels ils eurent des guerres longues & meurtrieres à soutenir. Les ombonites étoient connus chez les égyptiens, par leur respect pour ces bêtes, qu'ils nourrissoient de viandes sacrées, par le ministere d'un collége de prêtres consacrés à cette étrange fonction, & dont le chef, qui portoit le nom de prophête, & dont la prélature passoit de droit à l'aîné de ses enfans, tenoit un rang très-distingué dans l'état. Les habitans de cette ville s'étoient si singulierement familiarisés avec ces monstres, qu'ils bravoient, sans la moindre crainte, leur férocité naturelle dans les jeux publics que l'on célébroit à Rome.

Quoique je sois bien éloigné de me déclarer l'apologiste des superstitions égyptiennes, je suis néanmoins surpris que les grecs & les romains ayent osé railler les égyptiens de cette pratique, qui, après tout, pouvoit avoir un motif d'utilité chez eux. Car comme le Nil est plein de ces cruels reptiles, il étoit prudent d'aguerrir le peuple contre leur cruauté, afin qu'il fût toujours en état d'opposer la ruse ou l'adresse à la dent meurtriere d'un si dangereux animal, quand il en étoit attaqué.

» forme tutti egualmente nella devotione verso la chiesa ». Si cette conduite ne lui réussit pas dans les pays-bas, elle n'en étoit pas moins évidemment sage.

Ceux qui plaiſantoient cette nation ſur cette foibleſſe, offroient ſouvent une bien plus juſte carriere encore à la critique. Les grecs & les romains, ces peuples ſi graves, ſi philoſophes, ſi éclairés, dit-on, dans leurs principes, n'avoient-ils pas auſſi leurs ſerpens fétiches? La forteresſe d'Athenes, cette ville où régnoient, avec tant d'éclat, les ſciences & les beaux arts, étoit gardée, dit Hérodote, par un énorme ſerpent, pour lequel les habitans avoient une vénération ſi profonde, un reſpect ſi religieux, qu'ils avoient inſtitué le culte le plus pompeux en ſon honneur. Pour ne pas faire mourir de faim le génie tutélaire de leur ville, ils avoient le ſoin de mettre tous les jours dans un temple qu'on lui avoit élevé, des gateaux de miel, dont le reptile ſacré faiſoit ſa nourriture (1). Tout le monde ſait l'hiſtoire de l'Eſculape des romains, que ce peuple roi adoroit ſous la forme d'un ſerpent, & les fêtes ridicules qu'occaſionna ce reptile quand on l'alla chercher à Epidaure. N'y avoit-il pas auprès de Lanuvium, un vieux ſerpent auquel on fourniſſoit tous les ans en pompe, par le miniſtere d'une jeune fille réputée la plus chaſte du pays, tous les alimens dont ce génie conſervateur & bienfaiſant avoit beſoin pour ſa nourriture (2)? Au reſte, ſi les romains avoient été de bonne foi, & qu'ils euſſent enviſagé de ſang froid les objets ridicules de leur culte, le tiſſu biſarre & inexplicable de leur théologie, la baſſeſſe & la futilité de leurs rits religieux, n'auroient-ils pas été forcés d'avouer qu'ils n'avoient rien à reprocher à cet égard aux égyptiens & aux autres peuples les plus ſuperſtitieuſes & les plus barbares? Quoi! diſoient-ils en plaiſantant, les égptiens ne reverent-ils pas comme un Dieu, leur

(1) Les romains n'avoient pas, comme les grecs, un ſerpent qui fût chargé de la conſervation de leur ville. Le génie tutélaire de Rome, la maitreſſe du monde, étoit bien plus diſtingué. C'étoit un figuier connu dans l'hiſtoire ſous le nom de *figuier de Navius*. Cet arbuſte plus que divin, avoit été planté par Tarquin l'ancien, & la Sibylle, ou tout autre oracle, car les ſavans chronologiſtes nous aſſurent que cette fille incomparable étoit morte dès le tems de Numa, avoit prédit que Rome ne ſubſiſteroit qu'autant qu'il continueroit de rapporter des figues.

(2) C'eſt de ce ſerpent que parle Properce dans la VIII élégie de ſon IV livre. On voit dans le cabinet du roi une belle pierre gravée, qui offre la repréſentation de la cérémonie, où une jeune fille lui donnoit à manger. Un jeune homme, dit M. Mariette, cité dans l'encyclopédie, ſe baiſſe pour prendre la corbeille myſtérieuſe, dans laquelle eſt le ſerpent. Ce reptile va paroître; & la fille, auſſi modeſte que timide, s'avance tenant une patere & un vaſe rempli de lait ou de miel. Son pere & ſa mere qui l'accompagnent, ſemblent implorer ſur elle l'aſſiſtance des dieux; & le ſatyre qui les ſuit & qui leve les bras en ſigne d'acclamation, nous apprend le ſuccès de l'épreuve & les avantages que les habitans de la campagne en vont rétirer.

Si fuerint caſtæ, redeunt in colla parentum,
Clamantque agricolo, fertilis annus erit.

ſaint bœuf Apis? oui, répond judicieuſement Ciceron, tout auſſi bien que nous reverons à Lanuvium, notre Junon tutélaire qui ne ſe préſente jamais à nous, pas même en ſonge, qu'avec ſa peau de chevre, ſa javeline, ſon petit bouclier, & ſes eſcarpins recourbés en pointe ſur le devant. Mais, ſans parler de cette ſinguliere cérémonie, qui conſiſtoit à planter un clou (1) dans un mur, quand les romains étoient menacés de quelque fléau, que pouvoient-ils alléguer de raiſonnable pour juſtifier le culte extravagant qu'ils rendoient à la déeſſe de Peſſinonte? On apprend, en effet, dans Tite Live, que le ſénat ayant été conſulter les livres ſybillins, pour ſavoir quels étoient les moyens qu'on devoit employer, pour éviter la guerre dont on étoit menacé de la part d'Annibal, il y trouva qu'il falloit aller chercher la mere des Dieux à Peſſinunte & l'amener à Rome. Les ambaſſadeurs qui furent chargés de cette commiſſion importante, apporterent à Rome, en grande pompe, une pierre que les habitans de cette ville de Phrygie leur avoient dit être la mere des Dieux. Sur le rapport des peſſinuntins, cette pierre fut reçue avec tous les honneurs dûs à une ſi redoutable divinité. Scipio Maſica, le plus vertueux des romains, fut ſolemnellement député pour la recevoir. Enſuite on lui bâtit des temples, on lui conſacra des prêtres, & on rédigea les cérémonies de ſon culte ſur celui qu'on lui rendoit en Phrygie, ſon pays natal. Enfin, pour comble de ridicule & d'extravagance, on deſtina un jour de l'année, où l'on promenoit ſolemnellement ce divin caillou dans les rues de Rome, comme le font encore aujourd'hui en Aſie, les talapoins de *Siam* & de *Laos*, avec une divinité de la même trempe, à la pleine lune du cinquieme mois de leur année. Après quoi on le lavoit fort religieuſement dans une petite riviere, nommée *Almonte*, qui ſe dégorge dans le Tibre, peu au-deſſous de la ville (2). Il y a plus, je crois que la plus ancienne divinité viſible des romains, n'étoit autre choſe qu'une pierre; au moins voit-on dans

(1) L'hiſtoire n'offre peut-être rien de plus extravagant & de plus puérile que cette cérémonie; ſi ce n'eſt l'uſage où étoient les irlandois du tems de *Camden*, de tirer un clou de la corne d'un cheval, pour guérir les différentes maladies dont ils étoient attaqués, & les préſerver de tout malheur, en les pendant à leur cou, avec le commencement de l'évangile de S. Jean. *Si infantulus ægrotet*, dit cet auteur, *lotio veterrimo aſpergunt; & contra infortunia non ſolum principium evangelii Joannis, ſed clarum etiam obliquum ex equi ungulâ acceptum, aut lupinæ pellis particulam, pueris ex collo appendunt.*

(2) Il paroit que cette divinité étoit l'une des principales idoles de Julien; car on voit dans une lettre qu'il écrivit à Arſace, ſouverain pontife de Galatie, qu'il menace de toute ſon indignation ceux des peſſinontains qui ſeroient aſſez impies pour négliger ſon culte. *Voyez Jul. Epit.* 49.

l'hiſtoire, que ces républicains avoient un *Jupiter Lapis*, qui remontoit chez eux à la plus haute antiquité (1). Après cela, Lucain ne ſemble-t-il pas avoir mauvaiſe grace, de reprocher aux gaulois leur peu de délicateſſe en fait de religion, lorſqu'il dit :

. . . . . Simulacra mœſta deorum
Arte carent, cæſis extant informia truncis.
Ipſe ſitus, putrique facit jam robore pallor,
Attonitos non vulgatis ſacrata figuris
Numina ſic metuunt ; tantum terroribus addit
Quos timeant non noſſe deos. . . . . .

Les romains n'étoient d'ailleurs pas les ſeuls dépoſitaires de cette incomparable pierre qui avoit peuplé l'olympe. Les lydiens, les phrygiens, les crétois ſoutenoient auſſi fort opiniatrement qu'elle étoit chez eux. Les grecs qui faiſoient une ſi haute profeſſion de ſageſſe, n'étoient pas eux-mêmes exempts de cette foibleſſe. Pauſanias remarque que l'on rendoit anciennement dans toute la grece des honneurs divins, non à des idoles, non à des ſtatues ou à des images, mais à des pierres brutes, à des cailloux informes. La fameuſe divinité adorée au temple de Delphes, n'étoit même autrefois qu'une colonne ; & Diogene Laërce, nous apprend que l'Aréopage condamna Stilpon à l'exil, pour avoir nié que la Minerve de la citadelle d'Athenes fût une déeſſe, diſant qu'elle n'étoit qu'un morceau de ſculpture, que le ciſſeau de Phidias avoit formé. La divinité du temple d'Hammon en Ethiopie, ſi célebre chez les anciens, par les oracles qu'on y alloit entendre de toutes les parties du monde connu, étoit-elle autre choſe, ſelon Diodore de Sicile & Quint Curce, qu'une ſtatue compoſée d'éméraudes & de pierres précieuſes ? une pierre pyramidale n'étoit-elle pas la Vénus de Paphos, de Hercule à Hiete ? Les ſyriens avoient auſſi un Dieu pierre, qu'ils appelloient Héliogabale, & qu'ils prenoient peut-être pour l'emblême de la divinité du ſoleil, dont ils étoient les zélés admirateurs. Appollonius rapporte dans ſes argonautiques, que dans ſon tems il y avoit dans une iſle voiſine du pays des choſiniens, un temple dans lequel on voyoit une pierre noire qui avoit fait l'objet du culte des amazones (2). Il n'y a pas juſqu'au nou-

(1) *Quid igitur cenſes ?* dit Apulée. *Jurabo per Jovem lapidem romano vetuſtiſſimo ritu.*

(2) Il n'y a perſonne qui n'ait entendu parler de la fameuſe pierre noire, que les muſulmans conſervent religieuſement à la Mecque. L'an 317 de l'hegyre, les karmatiens, dans l'eſpérance d'attirer chez eux les tréſors que les pélerins portent continuellement à la Mecque, la tranſpor-

veau monde, où l'on n'ait trouvé ce culte absurde en vigueur. Certains caciques de l'isle *d'Haiti*, aujourd'hui S. Domingue, avoient trois pierres qu'ils conservoient religieusement, & dont chacune étoit revêtue d'une propriété particuliere; l'une, de faire croître les grains; l'autre, de procurer aux femmes enceintes une heureuse délivrance; & la troisieme, de donner de la pluie ou du beau tems, selon que l'un ou l'autre étoit nécessaire. Enfin, pour ne pas fatiguer le lecteur par le détail d'un plus grand nombre d'exemples de cette foiblesse, que je pourrois encore lui offrir, je finirai par dire, qu'il y a plusieurs peuples de l'Arabie, qui adorent encore aujourd'hui une pierre qu'ils appellent *manah*, & à laquelle ils offrent des sacrifices. Le célebre Dryden raisonnoit donc bien sensément, lorsqu'il disoit :

> Que leur Dieu soit construit ou de pierre ou de bois,
> En esclaves soumis, ils rampent sous ses loix.
> Avec le même zele, ils prennent sa défense,
> Que si l'or le plus pur composoit son essence.

Quand je place ici en parallele la théologie de quelques peuples, dont la sagesse a tant fait de bruit, avec les dogmes des égyptiens; je pense moins à disculper ceux-ci des extravagances qui s'étoient introduites dans leur culte, qu'a donner des exemples, pris chez toutes les nations, de ce penchant invincible qui nous entraîne tous dans les superstitions les plus blâmables. Si l'on n'avoit pas à se reprocher, sur les bords du Nil, la sotte foiblesse qu'on a trouvée en d'autres endroits pour de simples pierres, on y avoit d'ailleurs consacré des usages & des principes qui n'étoient pas moins absurdes ni moins révoltantes; & l'on sait que parmi toutes les nations de l'antiquité, les plus fameuses par la multitude & la variété de leurs superstitions, celle-ci tint toujours le premier rang. On peut même dire, que si l'on en excepte les espagnols, à qui l'auteur des lettres cabalistique a fort judicieusement comparé les égyp-

terent dans leur pays; mais s'étant apperçus que la piété des musulmans prenoit toujours la même route, ils envoyerent la relique à ses premiers maîtres. Ils se repentirent bientôt de cette restitution, & publierent qu'ils avoient substitué une fausse pierre, en place de la véritable qu'ils avoient conservée. Les mecquois, à qui il importoit beaucoup de détruire l'imposture, inviterent les karmatiens à se trouver à l'épreuve qu'on se proposoit de faire, pour justifier les prétentions de l'un ou de l'autre peuple. Ayant mis la pierre dans l'eau, elle surnagea, dit l'histoire, en présence d'une multitude de témoins, qui ne purent s'empêcher de se rendre à un miracle si évident; &, depuis cette époque, les habitans de la Mecque ont toujours conservé ce précieux dépôt, qu'ils disent avoir servi de coussin à Abraham, tandis qu'il faisoit construire la *kaaba*.

tiens, il n'y a pas de nation, parmi nos peuples modernes, quoique la superstition ait certainement chez eux un pouvoir fort étendu, qui puisse lui être comparée de ce côté-là. J'ai déjà dit que les prêtres jaloux d'entretenir le tempéramment de leurs concitoyens dans son état naturel, avoient proposé l'adoration de certains animaux, dont ils crurent devoir proscrire l'usage de dessus les tables. Cet expédient tout outré qu'il fut, n'étoit pas sans mérite, eu égard à la nature des circonstances. Mais si l'on peut pardonner en partie à ces ministres, d'avoir si étrangement défiguré le culte primitif, pour parvenir à un but si louable, ne doit-on pas regarder le peuple qu'ils conduisoient, comme le plus imbécile, le plus lâche, le plus craintif & le plus superstitieux des peuples, pour avoir embrassé sans résistance une théologie si bisarre & si extraordinaire ? Quand je considere de sang froid cette étrange docilité, dans un peuple libre & vivant sous un gouvernement modéré, je ne puis concevoir comment les historiens tant anciens que modernes, & surtout l'éloquent & judicieux évêque de Meaux, ont eu le courage de publier les découvertes sans nombre qu'ils prétendent que cette nation a faites dans les sciences & dans les arts. C'étoit les prêtres, dit-on, qui se livroient aux sciences & aux beaux arts, & qui operoient toutes ces merveilles dont les écrivains font mention. Mais, quelque fût la précaution du clergé pour cacher ses mysteres, quelqu'attention qu'il mit à concentrer dans son ordre toute les lumieres qu'on lui prête, est-il vraisemblable que lui seul eut conservé des connoissances si profondes en tout genre, tandis que le reste de la nation croupissoit dans la plus honteuse ignorance ? Est-il croyable qu'il ne se fût pas trouvé quelque nouveau promethée qui eût dérobé sur l'autel de ces prétendues divinités, le feu qui animoit leur génie ? Nos voyageurs ne trouvent aujourd'hui en Egypte, que des peuples barbares, incivils, fiers, menteurs, traîtres, grands voleurs, superstitieux à l'excès, & de la derniere avarice. Tels sont ceux qu'ont vû Gemelli Careri & M. Pockoke ; & tel dût être le caractere de ceux que virent Solon, Hérodote, Platon & les autres grecs qui eurent la manie de vouloir aller chercher de la science & de la sagesse chez eux. Car les égyptiens modernes, comme l'a observé M. Pockoke, sont la véritable image des anciens. On trouve encore chez les égyptiens, dit ce savant voyageur, le même génie & presque les mêmes coutumes des anciens ; tant il est vrai que le climat contribue aux bonnes & aux mauvaises inclinations des hommes, & que l'Egypte autrefois peu heureuse dans ses sujets, ne l'est pas aujourd'hui davantage. Il y a plus, les personnes que vous y transporterez, fussent-elle d'un

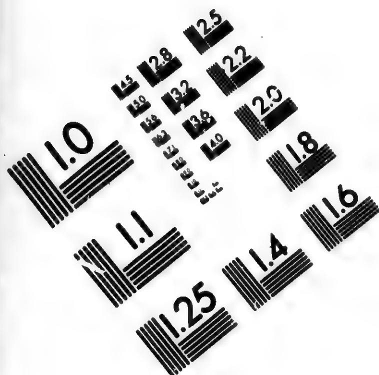
génie vifs & pénétran, s'abâtardiront insensiblement jusqu'à la stupidité. Les hommes ne sont as même les seuls qui degenerent en Egypte ; les animaux qui, des pys étrangers, passent dans cette région, y sont sujets à la même altéation. Les chevaux Arabes y perdent absolument leur vigueur en acqurant plus de béauté ; les lions y oublient leur courage ; les levriers leu vîtesse. Les éperviers n'y sont pas si bons que dans les pays montagneux, ni les aigles si forts. Ils s'énervent comme les hommes. Ces peuple [illegible] encore l'observateur Anglois, ont la mêm passion pour les voyge [illegible] Nil, le même goût pour la musique [illegible] même penchant pou [illegible] cessions, les fêtes, les spectacles, que les anciens ; ils sont aussi de [illegible] ne sobriété de leurs peres.

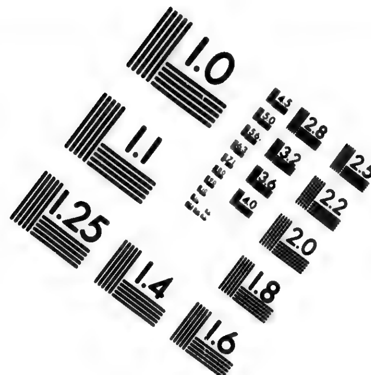
Il résulte des observations de M. Pockoke, observations marquées au coin de la justesse & de l'impartilité, que la nation d'Egypte ne fut jamais qu'un amas de peuples dégéérés, rabougris & de la plus excessive superstition. Incomparablement pls foibles & plus pusillanimes que ces nations, qui, s'étant laissées éblour par un certain clinquant de sagesse qu'affectoient leurs prêtres, venoent, avec des peines incroyables & des frais immenses, consulter leus oracles, ils méritoient, à beaucoup plus d'égards, le nom mé[illegible]isant *d'enfans*, qu'ils leur prodiguoient. Il n'y a personne qui les ait mieux dpeints, que l'empereur Adrien, qui, avec assez d'esprit & d'intelligence pour étudier avec succès leurs talens, avoit fait un assez long séjour chez eux pour approfondir parfaitement leur caractere. Voici comment il en parle à Servien, son beau-frere, dans une lettre que Vopiscus nous a conservée. J'espere que l'on me pardonnera d'autant mieux cette digression, que ce chapitre a principalement les égyptiens pour objet.

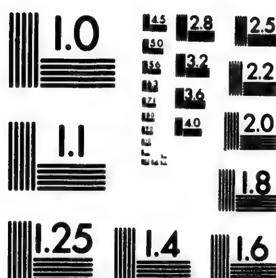
« Adrien, empereur, à Servien, consul. Vous me faisiez de grands » éloges de l'Egypte, mon cher Servien ; je l'ai étudiée, je la sais par » cœur, & je n'y ai trouvé que légereté, inconstance, caprice, volage, » & toujours prête à changer de forme au premier souffle de vent. Les » adorateurs de Sérapis sont chrétiens, & ceux qui se disent évêques de » Christ, adorent Sérapis. Il n'y a pas un chef de synagogue judaïque, » un samaritain, un prêtre chrétien, qui ne soit en même-tems astro- » logue (1), aruspice & charlatan en medecine. Le patriarche même

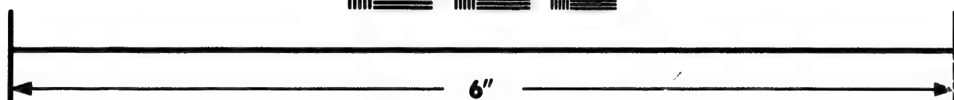
(1) Les astrologues & les diseurs de bonne aventure, étoient alors si communs en Egypte, qu'on les avoit assujettis à un certain impôt, qu'on appelloit *le tribut des foux* ; parce que le produit en étoit assigné sur le gain que ces charlatans faisoient, à la faveur de la crédulité de leurs

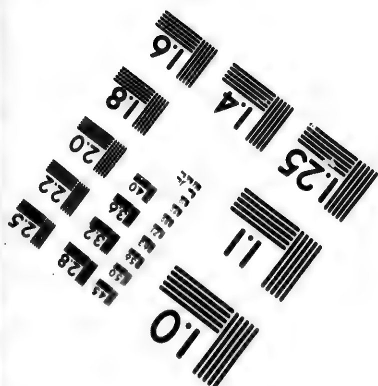


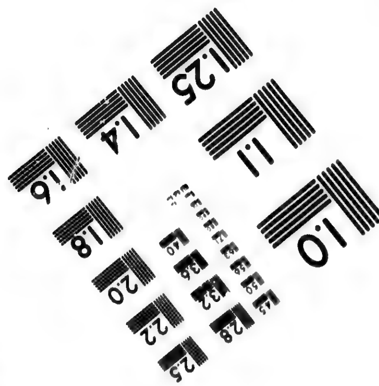







6"





» des juifs, lorsqu'il vient en Egypte, est forcé ar les uns d'offrir son » encens à Christ, & par les autres à Sérapis. C'eiune race séditieuse à » l'excès, inconsidérée, outrageuse. La ville d'Alexndrie est riche, puissante, d'un grand commerce qui y amene l'abondace. Personne n'y vit » oisif. Les uns soufflent le verre; d'autres font du ppier; le lin & la fabrique des toiles occupent plusieurs; tous ont quelue métier. Il n'est pas » jusqu'aux gouteux, soit des pieds, soit nême des mins, jusqu'aux aveugles, à qui l'on neprocure un genre de travail proortionné à leur état. » Tous, soit chrétiens, soit juifs, ne connoissent qu'in Dieu, qui est leur » intérêt. Je voudrais bien que cette vlle, digne pr sa grandeur & son » opulence, de tenir le premier rang entre toutes celes de l'Egypte, eût » des habitans d'un meilleur génie. Rien n'égale leur ingratitude. Je leur ai » accordé tout ce qu'ils pouvoient deirer. J'ai rétabli leurs anciens privileges, & je leur en ai ajouté de noveaux. En conséquence, ils m'ont » rendu des actions de graces, pendnt que j'étois présent, mais à peine » ai-je été dehors, qu'ils ont attaqué nsolemment mon fils Verus; & je » crois que vous savez ce qu'ils ont di contre Antonin. Je leur souhaite, » pour toute vengeance, de se nourri de leurs poulets qu'ils font éclore » d'une façon que j'ai honte de vou décrire (1). Je vous envoie des » verres de couleur changeante, qu'in prêtre d'un de leurs temples m'a » donnés pour vous & pour ma sœur. Servez vous-en aux jours de fêtes » seulement. Je vous conseille de prendre garde que notre ami Africanus » ne soit tenté, par leur beauté, d'en faire trop souvent usage. » J'espere que ceux qui voudront contestr l'autenticité de cette lettre, ne pourront aumoins s'empêcher de cofesser qu'on ne pouvoit peindre d'une maniere plus naturelle le caractere & le génie des égyptiens.

J'ai dit plus haut que chaque nome égyptien avoit une prédilection

---

sectateurs. Il est à croire que c'est de ces sortes de gens que veulent parler Honorius & Théodose, dans la loi, inférée dans le premier livre du code, *tit.* III, qui ordonne de chasser les *mathématiciens* des terres de l'empire, & de brûler leurs livres. Les jongleurs & les comédiens n'étoient pas moins estimés en Egypte, que les astrologues, comme on le voit par la réponse que fit Cléomene à Nicegore, qui disoit à ce prince, en arrivant du Peloponese en Egypte, qu'il amenoit des chevaux pour la guerre. Tu aurois bien mieux consulté tes intérêts, lui répondit vivement le roi de Lacédémone, si tu eusses amené de belles courtisannes, d'excellentes actrices, & des danseuses élégantes. Voilà ce qu'on estime en Egypte, & non pas des chevaux qui ne sont bons que pour la guerre.

(1) L'empereur désigne ici l'incubation artificielle, dans laquelle les alexandrins employoient du fumier. Cette utile invention, que nous n'avons encore pu introduire parmi nous, ne mérite pourtant pas le mépris qu'en fait ce prince.

particuliere pour certains animaux, dont l'espece étoit consacrée pour être l'objet de leurs adorations. Il n'y eut, si je ne me trompe, que le bœuf, libis & le chat, dont le culte y fût généralement reçu. Le respect que l'on portoit surtout au chat, dans toute l'étendue de l'Egypte, est inconcevable. Il est inouï, dit Ciceron, qu'aucun égyptien ait blessé aucun de ces quadrupedes. Un soldat romain ayant eu l'imprudence d'en tuer un, sous le regne de Ptolomée Philadelphe, fut impitoyablement mis en pieces, quoique son crime fût involontaire; & que les seigneurs les plus distingués de la cour se fussent très-vivemens intéressés à la conservation de la vie du prétendu coupable. Si le feu prenoit à une maison, le premier soin de ceux qui s'opposoient à l'incendie, étoit de mettre la vie des dieux chats à couvert de tout outrage (1); & si malheureusement les flammes venoient à en dévorer quelqu'un, le chagrin & la frayeur qui s'emparoient incontinent de tous les esprits, empêchoient que l'on continuât les secours que la charité exige dans des dangers si pressans; lorsque la mort dont la faux tranchante n'épargnoit pas même cette espece de divinité, en moissonnoit un, l'égyptien & toute sa famille qui avoient éprouvé cette perte, se faisoient raser les sourcils, en signe du deuil qui régnoit dans leur maison. Ensuite on envoyoit les précieuses reliques du Dieu, dans la ville de Bubaste, où on les ensevelissoit dans des tombeaux sacrés, pratiqués pour cet usage. Mais ce qu'il y avoit de plus singulier dans cette espece de culte, & qui sert encore à démontrer les inconséquences dont la religion égyptienne étoit pleine, c'est qu'ils avoient un Dieu *Œlurus*, beaucoup plus puissant apparemment que toute la race des chats, sous la protection duquel ils mettoient spécialement ces animaux, tout Dieux qu'ils fussent eux-mêmes.

On trouve dans les voyageurs, que la superstition pour les chats, est portée presqu'au même point à *Vhida*. Si l'on étudie les principes de ce peuple negre, le plus sage d'ailleurs & le mieux civilisé de tous ceux que l'on trouve sur la côte occidentale d'Afrique, il paroîtra certain que la guerre que cet animal fait aux reptiles & aux autres bêtes qui ravagent les fruits, est la source du respect qu'ils lui portent. Peut-être étoit-ce aussi la cause de celui que lui prodiguoient les égyptiens;

(1) Quand le modenais *Castelvetro*, vit sa maison en proie à l'incendie, il n'eut rien de plus pressé que de crier : *sauvez ma poétique*. Les égyptiens, au contraire, conjuroient qu'on sauvât leurs chats. Chacun à ses foiblesses.

& l'universalité de son culte, qui n'auroit pas longtems subsisté, si l'utilité n'en eût pas été générale, semble autoriser cette conjecture; car quelque capricieuse, quelque volage que fût cette nation, la plupart de ses usages avoient eu pour base, comme je l'ai déjà dit, certains principes d'utilité, que la superstition n'avoit pas totalement anéantis. On en peut dire autant de cette vénération qu'elle eut pour les bœufs, & qui fut commune à tous les pleuples de l'orient. Les services que l'on retiroit de cet animal, dans les travaux du labourage, durent engager les premiers législateurs à le proposer au peuple, comme un objet de culte, afin qu'étant éloigné de la table des particuliers, on put s'en procurer autant que les besoins de l'agriculture l'exigeoient. Je ne doute pas que ce quadrupede n'eût été du nombre de ceux que le college sacerdotal avoit divinisés en Egypte; & quoique sa chair n'ait peut-être rien de pernicieux dans ces climats, les besoins qu'on en avoit pour la culture des terres, & pour séparer les grains de la paille (1) après la récolte, ne durent pas paroître à ces réformateurs, des motifs moins importans pour assurer sa conservation. Aussi lit-on dans Diodore de Sicile, que, lorsqu'on interrogeoit les égyptiens sur les honneurs qu'ils rendoient à cet animal, ils n'en apportoient d'autres raisons, que l'utilité qu'ils en retiroient. Ainsi Elien raisonnoit fort peu sensément, lorsqu'il disoit que Menès, roi d'Egypte, avoit proposé le culte de ce quadrupede, à cause de sa beauté. On trouve dans cette région, des animaux qui sont incontestableme[illegible]lus beaux que le bœuf, & qui paroîtroient avoir mieux merité qu[illegible] lui de recevoir de l'encens, s'il eut été possible qu'un motif si foible & si puérile eût engagé les égyptiens à en faire brûler sur ses autels. Ce furent aussi des raisons d'utilité & d'économie rurale, qui déterminerent les phéniciens à regarder la vache comme sacrée, & à s'abstenir de manger de sa chair. Un phenicien, dit Porphyre, mangeroit plutôt de la chair humaine, que de goûter de celle d'une vache; & il n'en rapporte pas d'autre motif, que la crainte de rendre l'espece trop rare, & de porter par-là une dangereuse atteinte à l'agriculture. Quoi qu'il en soit, il est certain que ce quadrupede étoit compté parmi les principaux Dieux de l'Egypte. Le bœuf Apis, que l'on gardoit fort honorablement à Memphis, étoit

(1) De tout tems, les bœufs ont eu en Egypte, en Palestine & dans plusieurs autres contrées de l'Orient, la fonction de séparer le grain de la paille, en foulant aux pieds le bled dans l'aire. On apprend des voyageurs que cet usage subsiste encore aujourd'hui.

regardé

regardé comme le Dieu tutélaire de la nation (1). Il devoit être sorti d'une vache qui, par quelque défaut ou par quelqu'avantage que ne nomme pas Hérodote, n'en pouvoit porter d'autre; & les égyptiens, j'entens la multitude, car les prêtres n'étoient évidemment pas la dupe de toutes ces sotises, les égyptiens étoient même persuadés que sa mere, sans avoir eu de commerce avec aucun taureau, ne l'avoit conçu que par un coup de tonnerre; de sorte qu'elle demeuroit vierge même après son accouchement. Le persan Cambyses, après s'être fait instruire de la théologie des égyptiens qu'il venoit de subjuguer, voulut voir le grand Dieu Apis, dont on lui avoit tant dit de merveilles. Jamais surprise ne fut plus grande que ne fut la sienne, lorsqu'au lieu de lui offrir quelque prodige de la nature, comme il devoit naturellement s'y attendre, on lui amena un jeune bœuf noir avec une tache blanche, en forme de quarré sur le front, portant sur le dos l'image d'un aigle, & sur la langue celle d'un escargot. « O insensés que vous êtes, s'écria » le prince, en frappant de son épée la divinité sur la cuisse, les » Dieux sont-ils donc composés de sang & de chair, & peuvent-ils » être sensibles aux coups qu'on leur porte? Allez, ce Dieu est digne » des égyptiens; mais votre supplice apprendra aux races futures quel » danger on courut en me trompant. » Il eut à peine prononcé ces paroles, qui furent autant de coups de foudre qui meneçoient d'écraser les adorateurs d'Epaphus, qu'il ordonna à ses licteurs de lier les prêtres de cette ignoble divinité, de les fustiger jusqu'au sang & de mettre à mort tous les égyptiens qu'on trouveroit à sacrifier au Dieu Apis. Ce seroit peu connoître la superstition, les égyptiens surtout, qui s'étoient, pour ainsi dire, amalgamés avec elle, que de croire que cette nation souffrit sans murmurer les attentats sacrileges de Cambyses, qui venoit de détruire par un édit solemnel l'objet le plus ancien, peut-être même le moins déraisonnable de son culte. Heureusement la mort de ce prince qui arriva bientôt après à Ecbatane, ville de Syrie, lorsqu'il retournoit en perse, pour se venger des mages qui avoient usurpé sa couronne, lui permit de le rétablir dans son premier éclat; & il a subsisté ainsi pendant plusieurs siecles depuis cette catastrophe.

(1) Strabon a prétendu que les égyptiens n'adressoient leurs vœux à ce taureau, qu'à cause de l'opinion où ils étoient qu'il étoit animé par l'ame de leur grand Osiris; mais il est visible que ce savant géographe s'est trompé, & que ces peuples ne respectoient en lui que l'espece des bœufs & des vaches, dont ils demandoient au ciel la fécondité.

Quelques étimologiſtes ont cru que les égyptiens adoroient ſous la forme du bœuf Apis la perſonne de Joſeph, fils de Jacob; parce que ce patriarche avoit expliqué le ſonge des ſept vaches à l'un des Pharaons, & que le bœuf, par ſon travail à la culture des champs, eſt le ſymbole de la fertilité des bleds, dont Joſeph leur procura l'abondance pendant le tems de ſtérilité qui affligea leur pays. Mais il eſt certain que cette conjecture n'a pas même l'ombre de vraiſemblance. Aucun des hiſtoriens égyptiens, grecs ou romains, ne nous ont parlé, pas même implicitement de ce Joſeph. Aucun d'eux n'a laiſſé échapper aucun terme qui puiſſe ſervir à prouver que les égyptiens des tems les plus reculés aient eu connoiſſance de ce patriarche. On voit même par le récit de Moïſe qui nous a conſervé ſon hiſtoire, qu'il fût bientôt oublié de ceux qu'il avoit comblés de ſes bienfaits. On parleroit, à mon avis, beaucoup plus raiſonnablement ſi l'on diſoit que cette ſuperſtition, ſi commune dans toute l'Aſie & dans une grande partie de l'Afrique, ne pouvoit échapper aux égyptiens qui avoient fait de leur pays le réceptacle de toutes les puérilités poſſibles (1). Les brachmanes, outre l'attention qu'ils donnoient généralement à la conſervation de toutes les bêtes, témoignerent toujours une prédilection ſinguliere pour le bœuf. Les brames, leurs ſucceſſeurs, & qui ont hérité d'un grand nombre de leurs viſions, ſont encore aujourd'hui ſi amis de ce quadrupede, que faiſant valoir dans le dernier ſiecle la diſette & la rareté des bœufs dont on étoit menacé dans l'inde ſi l'on continuoit à s'en nourrir, ils offrirent des ſommes conſidérables à deux empereurs mogols, *Iehan-Guir* & *Aureng-Zeb*, pour obtenir une treve de quelques années en faveur de ces animaux. Si nous avions les premiers codes religieux de ce peuple, l'un des plus anciens de l'univers, peut-être trouverions-nous que la doctrine de la metempſycoſe n'a pas ſeule opéré cette averſion pour la chair de bœuf, & que des motifs de ſanté, au moins dans l'Inde, y étoient entrés pour quelque choſe. M. Anquetil, qui a demeuré trois ans dans cette partie de l'Aſie, nous apprend que la chair de bœuf eſt une nourriture trop forte pour ces climats. Les françois, dit-il, en mangent rarement dans le Bengale. Ils s'en privent à la

---

(1) L'utilité qu'on retire du bœuf dans les travaux de la campagne, intéreſſa même la plupart des premiers habitans de l'Europe à ſa conſervation; car on ſait que l'une des premieres loix de la grece puniſſoit de mort quiconque en tuoit un. *Ab hoc antiqui*, dit Varron, *manus ita abſtineri voluerunt, ut capite ſanxerint, ſi quis occidiſſet. De re ruſt. lib. 2, cap. 5.*

Côte, & ſe trouvent bien de cette privation. Les anglois mangent du bœuf dans tous leurs comptoirs, & l'on voit quelquefois à Calcutta, dans le Bengale, le quart de la colonie périr en deux ans de diſſenterie. Indépendamment des raiſons de religion, ajoute M. Anquetil, les indiens ſont donc bien de ne pas manger de bœuf.

Il n'y a pas juſqu'à Moïſe qui n'ait témoigné l'eſtime diſtinguée qu'il faiſoit de ce quadrupede. On en trouve des traces en pluſieurs endroits de ſon pentateuque; mais on remarque ſurtout le ſoin qu'il voulut qu'on prît de ſa conſervation, en défendant aux juifs de lui lier la bouche lorſqu'il étoit occupé à triturer la paille dans l'aire (1). Je ſais que les lévites, & après eux le clergé chrétien, ont regardé ces expreſſions du légiſlateur hébreu, comme une allégorie qui n'avoit rien moins que le bœuf pour objet, & comme ne renfermant que l'ordre d'entretenir dans l'aiſance les prêtres attachés au ſervice des autels. Quoi qu'il en ſoit de cette interprétation du texte de Moïſe, on trouve dans l'hiſtoire que ce précepte a donné lieu, dans le treizieme ſiecle, à une fondation ſinguliere, de la part d'un certain Enguerrand, ſieur de Pequigny, dont l'anecdote ne ſera peut-être pas déplacée dans cet eſſai, où l'on offre un ſi grand nombre de traits de la biſarrerie des hommes. Ce bon ſeigneur françois ayant appris de ſon chapelain ou de tout autre moine, car il n'étoit pas honorable alors à un noble de ſavoir lire, qu'il étoit écrit dans la bible: *vous ne lierez point la bouche au bœuf qui triture la paille*, fonda une chapelle dans ſon château de Hangeſt, & donna au titulaire qu'il y fixa dix-huit ſeptiers d'orge, & deux muits d'avoine, pour accomplir le précepte.

Quant à libis, eſpece de cigogne fort commune dans les régions marécageuſes de l'Afrique, il ne faut qu'être tant ſoit peu au fait de ce qui ſe paſſe en Egypte, pour deviner quelle fut la cauſe de ſon apothéoſe. Il n'y a peut-être pas d'animal, ſans même en excepter le bœuf, qui ſoit d'une plus grande utilité dans ces climats. Lorſque les eaux du

---

(1) *Non ligabis os bovis terentis in area fruges tuas. Deut. Cap. XXV. Vers.* 4. Si cet animal ſe montroit diſcole, il étoit auſſi griévement puni, qu'il étoit honoré s'il étoit ſage. Tuoit-il un homme, on l'aſſommoit ſur l'heure à coup de pierres, & l'on ne mangeoit pas de ſa chair. *Voy. Joſeph. Antiq. Jud. Lib. IV. Cap. VIII.* Le bœuf au reſte n'eſt pas le ſeul animal qui ait fixé l'attention de Moïſe. Ce légiſlateur veut que ſi l'on trouve un nid avec la mere ſur ſes petits ou ſur ſes œufs, on laiſſe aller cette mere ſans lui faire aucun mal. *Si ambulans per viam, in arbore vel in terrâ, nidum avis inveneris & matrem pullis vel ovis deſuper incubantem, non tenebis eam cum filiis; ſed abire patieris, captos tenens filios: ut bene ſit tibi, & longo vivas tempore. Deut. Cap. XXII. Verſ.* 6.

Nil, rentrant lentement dans leur lit, laiſſent à ſec le terrein qu'elles viennent d'engraiſſer, on trouve dans tout le pays une ſi prodigieuſe quantité de grenouilles, que toute l'Egypte en paroît couverte. Libis, en cherchant la nourriture qui lui eſt propre, dévore ces dangereux hôtes, qui, s'ils venoient à ſe corrompre, ne manqueroient pas d'infecter l'air, & d'occaſionner des maladies mortelles aux habitans du pays. Lorſque les grenouilles ne ſuffiſent pas à ſon entretien, il ſe nourrit de ſerpens, de ſauterelles, & d'autres vermines de cette eſpece, qui dévoreroient les productions de l'Egypte, ſi cet utile oiſeau ne les détruiſoit. Ainſi, il n'y a aucun doute que ce ne puiſſe-être qu'aux précieux avantages qu'il procure dans ces climats, qu'on doit attribuer la cauſe du culte qu'on lui rendoit. Cette vérité étoit parfaitement connue du tems de Cicéron, comme on le voit par le texte de cet orateur-philoſophe que je cite en note (1). Les Theſſaliens avoient conſervé tant de reconnoiſſance pour ces oiſeaux, qui les avoient délivrés, diſoient-ils, d'une multitude de ſerpens qui infeſtoient leur pays, qu'ils avoient défendu, ſous peine d'exil, d'en tuer un; & les turcs, maîtres aujourd'hui de l'Egypte, & dont la religion s'oppoſe fortement à l'idolatrie, ſont ſi convaincus de l'utilité de ces animaux dans cette région, qu'ils ſont dans l'uſage de leur faire des legs, pour fournir à l'achat d'une certaine quantité de nourriture qu'on leur diſtribue par jour ſous le ſommet d'une tour; & ſi un chrétien s'aviſoit d'en tuer ou d'en mutiler un, il courroit riſque de perdre incontinent la vie. Les maiſons où ils ſont leurs nids ſont regardées comme bénies & à l'abri de tout malheur. Un vrai muſulman, dit M. Haſſelquiſt, qui outre peut-être un peu l'aſſertion, fait plus de cas d'un pareil nid, que d'un troupeau de moutons ou de chameaux.

Je ne ſais ſi l'on doit ajouter foi à Porphyre & à Euſebe qui a copié ce philoſophe, lorſqu'ils nous aſſurent que les égyptiens rendoient des honneurs à un homme vivant, dans un bourg de l'Egypte, nommé *Anamis*. Ils lui offroient, diſent-ils, des ſacrifices, & faiſoient brûler ſur l'autel la victime entiere; de ſorte que ni la divinité, ni ceux qui étoient

---

(1) *Ipſi qui irridentur ægyptii, nullam belluam, niſi ob aliquam utilitatem quam ex ea caperent, conſecrarunt. Vel ut ibis quæ maximam vim ſerpentium conficiunt, cum ſint aves excelſæ, cruribus rigidis, corneo pro acroque roſtro; avertunt peſtem ab Ægypto, cum volucres angues ex vaſtitate lybiæ vento africo invectas interficiant, atque conſumant; ex quo fit, ut illæ nec morſu vivæ noceant, nec odore mortuæ. Cic. de nat. deor. lib. 1. cap. XXIX.* C'eſt ce même motif qui rend aujourd'hui ces oiſeaux preſqu'auſſi ſacrés en Hollande, qu'ils l'étoient autrefois en Egypte.

préſens à la cérémonie n'y participoient. J'avoue que, ſi ce fait eſt vrai, il ſeroit fort difficile d'en pénétrer le motif, à moins qu'on ne diſe avec Euſebe, que les égyptiens prévenus du ſyſtême extravagant, qu'a débrouillé depuis Spinoſa, ayent voulu adorer la nature dans ſes différentes modifications; mais nous verrons ailleurs que Jamblique, inſtruit de la théologie de ces peuples, les a parfaitement lavés de cette injurieuſe imputation de l'évêque de Ceſarée. Après tout, il étoit, ce me ſemble, aſſez naturel que l'homme, le plus noble & le plus diſtingué des animaux, participât à l'encens que l'on prodiguoit aux êtres les plus vils. Car le ſinge, ce dégoûtant quadrupede, qui ſemble être l'horreur de la nature, n'avoit-il pas ſes autels en Egypte? Ne liſons nous pas dans Strabon, qu'il faiſoit l'un des principaux objets du culte de Memphis? N'eſt-ce pas à ce ſujet que le poëte Prudence a dit:

Ibis enim, Serapiſque; & longa ſimiâ caudâ.

Après cela, il ne doit pas paroître étonnant que l'homme ait eu ſa place dans le calendrier, même pendant ſa vie.

A l'égard du culte religieux que l'on rendoit aux chiens en Egypte, & ſurtout à Cynopolis, le centre & peut-être le berceau de cette ſuperſtition; il eſt encore bien difficile d'en déterminer le motif. Il eſt aſſez croyable que cette eſpece de divinité fut du nombre de celles qui s'introduiſirent inſenſiblement parmi le peuple, & que le ſacerdoce, toujours diſpoſé à ſe prêter aux foibleſſes de la multitude, autoriſa, quoiqu'elle ne fût pas compriſe dans le reglement primitif qui avoit été fait pour la réformation de la religion; toujours eſt-il certain que ce quadrupede y étoit ſingulierement honoré. Si un particulier avoit le malheur d'en perdre un, lui & toute ſa famille ſe faiſoient raſer la tête & tout le reſte du corps, pour témoigner le deuil dont ils étoient affligés. Juvenal, qui s'eſt montré l'ennemi cruel des ſuperſtitions, & qui avoit ſurtout déclaré la guerre à celles des égyptiens, leur reprochoit qu'ils avoient pluſieurs villes entieres où cet animal étoit regardé comme le premier des Dieux; &, parmi les animaux que nomme Apollonius de Tyane, pour ſe mocquer de la religion de ces peuples, on y voit le chien, avec le bouc & la cigogne. Il faut pourtant remarquer que l'on perdit beaucoup du reſpect que l'on avoit pour les chiens, lorſque l'un d'eux fut aſſez impie pour manger quelque portion du corps mort du bœuf Apis, que tous les autres animaux, beaucoup plus religieux & plus circonſpects, n'avoient oſé regarder qu'avec crainte & reſpect. Au reſte il ne ſera pas inutile d'obſerver ici que ceux qui, croyant

trouver quelque conformité entre les usages égyptiens & ceux des chinois, font venir les peuples de la Chine des bords du Nil, ne font pas attention que les chinois font de fort bons repas de la chair des chiens & des chats, que les égyptiens adoroient, de tems immémorial, comme des Dieux.

Si l'on ouvre l'histoire ancienne & moderne, on trouvera que le chien a été extraordinairement respecté de la plupart des nations. Ce sentiment a dû naître de l'attachement & de l'amitié que cet animal témoigne à l'homme, avec lequel il vit dans toute la familiarité, qu'on pourroit attendre d'un être intelligent. De cette idée à celle qui leur attribue quelque chose de divin, le passage est rapide, & pour peu qu'un peuple ait de penchant à la superstition, il n'en faut pas davantage pour lui assurer les honneurs de l'adoration. On sait, par exemple, que les mages qui, au rapport d'Hérodote, n'épargnoient le sang d'aucun animal que ce fût, ne faisoient jamais mourir celui-ci; & telle étoit la vénération de toute la nation des perses pour ce quadrupede, que le roi Darius Nothus fit ordonner aux carthaginois, vers la quatre-vingt-onzieme olympiade, de ne plus manger de chiens à l'avenir, comme le pratiquoient & le pratiquent encore presque tous les peuples de l'Afrique.

Plutarque semble nous fournir la raison de cette opinion singuliere que les perses avoient des chiens, dont la conservation parut d'une si grande importance aux mages, qu'elle devint l'objet d'une négociation sérieuse entre deux peuples puissans. Ce philosophe, dont je ne garantis pourtant pas l'assertion, nous apprend que l'ancien Zoroastre, ayant enseigné aux perses la doctrine du bon & du mauvais principe (1), distribua à chacun de ces deux êtres le département de l'univers & l'empire absolu sur tout ce qui étoit animé. Tout ce qui tomba dans le ressort du Dieu bienfaisant, selon la théologie du nouveau sectaire, fut, dans

(1) Par le bon & le mauvais principe, on doit entendre deux êtres, dont l'un étoit éternel & l'autre créé, tels que le Dieu & le démon des chrétiens; car on peut voir dans le Zend-avesta & le Sad-der qui en est l'extrait, que jamais les mages ne connurent cette doctrine des deux principes co-éternelles & tout-puissans, attribuée généralement à Manés, quoique peut-être assez mal-à-propos. Il est à remarquer que toutes les nations se sont accordées à reconnoître deux êtres dont découloient le bien & le mal qu'elles ressentoient. Les égyptiens avoient leur typhon qu'ils opposoient au Dieu suprême; les perses avoient, dit-on, leur Arhimane & leur Oromase; les grecs, leurs Dieux Apotropées, & les latins, leurs divinités Averrunques, qui n'étoient autre chose que le Diable des juifs & des chrétiens, le Tuquoa des hottentots, & le Démon des autres nations des deux hémispheres, à qui chacune d'elles a donné un nom particulier & analogue à ses qualités malfaisantes.

la suite, aussi singulierement respecté, que la haine que l'on portoit à tout ce qui étoit soumis à son rival étoit éclatante. Comme les chiens, au rapport du même Plutarque, appartenoient au Dieu bon, il n'est pas étonnant que les sectateurs de Zoroastre s'intéressassent si vivement à leur sort, & qu'ils fussent compris dans un traité de paix fait avec une nation à qui les forces persannes ne laissoient d'autre ressource que la voie de l'obéissance. Il en étoit bien autrement des rats & des souris, pour lesquels ils avoient une aversion si décidée, parce qu'ils appartenoient au Dieu malfaisant, qu'à l'exemple des éthiopiens & des arabes, ils les cherchoient par tout pour leur donner la mort; & quiconque étoit assez heureux pour en faire une bonne chasse, se croyoit proportionnement déchargé d'un certain nombre de ses péchés. Ajoutez que les perses, choisissant communément, au rapport d'Hérodote, le corps d'un chien pour leur servir de sépulture, devoient avoir un certain respect, ou du moins une espece de prédilection pour ces quadrupedes, qui étoient pour eux autant de tombeaux animés.

Quand Pline & Solin disent que quelques peuplades éthiopiennes, telles que les Ptoembares & les Ptoemphares, élisoient un chien pour leur roi, cela signifie & ne peut signifier autre chose, dit M. de Paw, sinon qu'elles rendoient un culte à cet animal. Cette interprétation, toute forcée qu'elle paroisse, est néanmoins assez vraisemblable; car il est certain que les éthiopiens ont adoré des bêtes, comme on pourroit le prouver par la figure du bélier, que portoit, au rapport de Quint-Curce, la statue de l'une de leurs divinités du temple d'Hammon, qui fut le berceau de leur religion. Il faut pourtant avouer qu'elle n'est pas à la décharge de ce peuple africain, qui auroit paru moins ridicule en élevant un chien à la dignité de son roi, que de l'adorer comme son Dieu. Néanmoins cela n'a peut être rien de plus étonnant dans un peuple naturellement livré à l'idolâtrie, que de voir aujourd'hui, dans l'Inde, une caste royale se glorifier, à l'imitation des rois de Dannemarck, dont parle la Mothe-le-Vayer, de tirer son origine d'un chien. On retrouve à peu près la même foiblesse chez les grecs, qui, pour qu'on ne leur disputât pas l'honneur d'être indigenes, ne faisoient point difficulté de publier qu'ils étoient descendus des fourmis de la forêt d'Egine.

Les romains qui avoient rassemblé dans leur ville tous les genres possibles de superstition, avoient une étrange opinion de la sagesse & du discernement des chiens. Si l'on ne peut leur reprocher la foiblesse d'avoir brûlé de l'encens sur leurs autels, il est néanmoins évident qu'ils leur

attribuoient une espece d'intelligence même plus parfaite que celle de l'homme. On sait que ces républicains en entretenoit auprès du capitole pour la garde du lieu saint. A cause de cela, on ne trouvoit pas mauvais qu'il aboiassent pendant la nuit, quoique ce fussent qu'ils entendissent; parce qu'il étoit une heure indue, & qui autorise les soupçons. Mais si ces animaux eussent aboyé en plein jour contre les personnes qui venoient au temple pour faire leurs dévotions, on leur eût rompu les jambes sans aucune miséricorde, pour les punir d'avoir interrompu sans motif les citoyens dans leurs actes de piété. Le temple de Vulcain offroit encore une singularité bien plus frappante. Ce sanctuaire du Dieu des forgerons étoit confié, comme le capitole, à la garde des chiens, qui avoient ordre de n'aboyer jamais, soit de jour, soit de nuit, que contre les sacrileges; & si l'on en croit ce qu'assuroient à ce sujet les prêtres de Rome, il n'y eut pas d'exemple, depuis la construction du temple, que cette loi ait été trangressée.

On voit, au surplus, dans l'histoire que la plupart des nations confioient leurs temples à la garde des chiens; moins par l'idée qu'elles avoient de la vigilance naturelle à ces animaux, que par une opinion bisarre & tout-à-fait ridicule, qui leur attribuoit quelque chose de divin. Les crétois, dont on connoît le grand nombre des folies religieuses qui regnerent dans leurs isles, n'avoient pas ordinairement d'autres gardes pour leurs sanctuaires. On lit dans Philostrate, qu'Apollonius de Tyane, étant entré à une heure indue dans le temple de la Mere Dictée, ces animaux, par respect pour le grand homme qui visitoit le lieu saint, bien loin d'aboyer après lui pour l'éloigner, comme c'étoit leur ordinaire quand ils appercevoient des prophanes, lui firent beaucoup plus de caresses qu'ils n'étoient accoutumés d'en faire à ceux même dont ils recevoient leur nourriture. Les temples de Vulcain avoient assez ordinairement des chiens pour gardiens; soit que ce quadrupede parut aux anciens avoir quelque chose d'analogue au Dieu qui forgeoit les foudres; soit par la seule raison qu'une ancienne superstition, dont on ne savoit vraisemblablementl'origine, les lui eût consacrés. Outre celui de Rome, dont j'ai parlé, on en voyoit encore un dédié à ce Dieu sur le Mont Etna, & qui étoit peut-être le premier qu'on lui eût construit. Enfin on voyoit un sanctuaire dans la Pouille, consacré à la Minerve d'Achaie, où la statue de la déesse & les choses sacrées étoient confiées à leur vigilance. Les argiens, l'un des peuples les plus puissans du Peloponnese, pensoient pourtant tout autrement au sujet des chiens. Tous les

les ans, ils célébroient, aux jours caniculaires, une fête appellée *Cynophantis*, pendant laquelle on massacroit sans pitié tous ceux que l'on rencontroit dans les rues.

Il faut avouer que si les historiens ne nous trompent point, comme c'est assez leur ordinaire, par la passion qu'ils ont de débiter du merveilleux, il y a des exemples si fréquents & si prodigieux du discernement & de l'intelligence des chiens, qu'il n'est pas étonnant que certains peuples, déjà livrés à tant d'autres foiblesses de cette espece, ayent adoré ces animaux comme des Dieux; car il paroît beaucoup moins déraisonnable d'offrir de l'encens à un chien, que de prendre, comme on faisoit à Rome & ailleurs, un simple caillou, une pierre brute, pour la mere de toutes les divinités. Pline, qui ne s'est que trop appliqué à rassembler des prodiges souvent sans vraisemblance, nous apprend des choses étonnantes de ce quadrupede. Tantôt, c'est une cohorte nombreuse de chiens des garamantes, qui, indignés que leurs maîtres, rebelles à leur roi, l'aient chassé de ses états, le ramenent en triomphe dans son palais, malgré la résistance & les efforts des mécontens. Tantôt ce sont les chiens des cimbres, qui, après la défaite de ces barbares, défendent opiniatrement les dépouilles de l'armée contre les efforts reboublés des romains. Ici ce sont les chiens de l'Ysimaque & d'Hieron, qui, pénétrés de douleur de la mort de ces princes, se précipitent généreusement dans le bûcher où ils vont être consumés, pour ne pas survivre à de si bons maîtres. Là, c'est celui de Sabinus, qui, tentant les moyens de ressusciter son maître dont le corps est exposé aux gémonies, porte sur la bouche du cadâvre les vivres qu'on lui donne, quoique la faim la plus cruelle le dévore. Enfin, n'y eut-il que la dixieme partie de vrai dans tout ce que lui & bien d'autres historiens nous racontent de merveilleux, au sujet des chiens, il y en auroit assez pour engager une nation livrée à elle-même & privée des secours de la philosophie, à leur élever des autels. Sans parler de ce dogue intelligent, que le crédule Cedrenus, d'après certains faux actes de S. Pierre, a fait l'interprête de cet apôtre dans le commerce qu'il entretenoit avec Simon le magicien, que n'a-t-on pas écrit sur l'acharnement des chiens de l'Europe, contre les habitans du nouveau monde; comme si ces animaux eussent fait un traité avec leurs maîtres, de subjuguer & de ravager tout le pays? Il y a vraisemblablement peu de personnes qui ne sachent une anecdote assez curieuse, concernant le chien *Berezillo*, qui tient un rang si distingué dans l'histoire des brigandages & des cruautés, que

les avanturiers espagnols ont commis dans le nouveau monde. Cet animal, instruit dès sa jeunesse à dévorer les malheureux américains, secondoit admirablement ses maîtres, dans le dessein qu'ils avoient généreusement conçu de les détruire. Il savoit distinguer les indiens ennemis d'avec ceux que la politique espagnole croyoit devoir mettre pour quelque tems au nombre de ses amis. Aussi redoutoient-ils plus dix castillans avec le chien, que cent de ces guerriers sans lui. Avant la guerre, ils lui donnoient pour l'appaiser, car, à l'exemple de ses maîtres, il ne respiroit que le sang & le carnage, la même ration qu'à un arbalettier, non-seulement en vivres, mais en or, en esclaves (1), & autres choses de cette espece. Cette conduite toute déraisonnable qu'elle paroisse, n'étoit pourtant pas nouvelle ; car telle étoit aussi, dit-on, la solde que donnoient autrefois les colophoniens & les castabales, à ces cohortes de chiens, qui formoient, au rapport de quelques auteurs, le premier bataillon de leurs armées. Entre plusieurs preuves du discernement de Berezillo, on rapporte que les castillans ayant résolu, selon leur louable coutume, de faire dévorer une jeune indienne qui leur déplaisoit, ils la chargerent d'une lettre qu'elle devoit porter à quelque distance ; &, lorsqu'ils la virent sortir, ils lacherent l'animal. L'indienne le voyant venir avec fureur, prit une posture suppliante, lui montra la lettre & lui dit : « seigneur chien, je vais porter cette lettre à des » chrétiens ; ne me faites pas de mal. » A ces mots, le chien pénétré de respect pour la commissionnaire de ses maîtres, s'adoucit, la flaira, leva la jambe, pissa contre elle, & revint sans lui nuire (2). Si les éthiopiens avoient trouvé tant de talens, tant de *grandeur d'ame* dans les chiens de leur pays, ne méritent-ils pas, si l'on réfléchit au tems où cette nation florissoit, qu'on les excuse de les avoir regardés comme autant d'intelligences divines ? Ajoutez, avec M. d'*Ulloa*, célebre mathématicien d'Espagne, que les chiens élevés dans l'Amérique, par les espagnols & les métifs, continuent toujours d'avoir une haine si décidée pour les indiens, que s'ils en voyent entrer un dans une maison, ils

---

(1) Bon Dieu ! cette nation infortunée avoit-elle donc été placée là pour fournir des esclaves à des chiens ? Au fond, il valoit encore mieux être l'esclave de ces animaux, que de leur servir d'alimens.

(2) Je donne ici cette anecdote telle que je la trouve dans les historiens du tems, sans prétendre en garantir l'autenticité. Ceux qui ont lu dans les nouvelles de la république des lettres du mois de septembre 1686, l'histoire du chien de Corbie, n'auront pas de peine à croire celle de Berezillo ; à moins qu'on ne soit assez incrédule pour regarder l'un & l'autre comme apocryphe.

s'élancent dessus avec le plus furieux acharnement, & le mettent aussitôt en pieces s'ils ne sont pas retenus. D'un autre côté, les chiens des indiens comme pour prouver aux hommes qu'eux seuls ont assez de courage pour essayer de venger les maux que les exterminateurs du nouveau monde ont faits à leurs maîtres, déchirent à belles dents les espagnols & les métifs, partout où ils les rencontrent.

Quoique nos peres, les gaulois & les francs, n'ayent jamais eu que je sache la manie d'adorer des bêtes, on voit néanmoins en vingt endroits de leurs loix & de leurs ordonnances, qu'ils avoient une si haute estime pour les chiens, qu'ils passoient pour sacrés chez eux. Ce fut l'amour de la chasse, que ces peuples guerriers porterent jusqu'à la fureur, qui fut la source de cette prééminence qu'ils assurerent à ces quadrupedes. On lit dans un capitulaire de Charlemagne, de l'an 803, que celui qui coupe le poil de l'épaule droite de son chien, doit être ajourné à la cour du roi. Le titre X de la loi gombette condamne celui qui sera convaincu d'avoir volé un chien, à lui lêcher le derriere devant tout le monde; reglemens bisarres & qui caractérisent d'un seul trait la barbarie de ces tems nébuleux de notre monarchie. C'est peut-être le même motif qui assure à cet animal une prédilection pour le moins aussi singuliere au Monomotapa. On sait que le maître de ce vaste empire ne se croit jamais plus honorablement escorté, que lorsqu'il est environné de deux ou trois cens chiens, qui lui servent de gardes du corps, de mousquetaires, de chevaux légers & de tout cet attirail qui suit les princes. Cet usage paroît aussi n'avoir pas été inconnu de nos bons gaulois; au moins lit-on dans *Fulvius*, que les ambassadeurs qu'envoya *Bituitich*, roi des arvernes, à Domitien, l'an de Rome 632, pour ordonner à ce proconsul romain d'évacuer la Gaule, étoient suivis de gros chiens qui les accompagnoient par tout en bon ordre.

Je crois devoir dire à la justification des éthiopiens & des égyptiens, si tant est que l'on soit justifié quand on a des complices de ses foiblesses, que ces deux peuples ne furent pas les seuls de l'antiquité qui adressassent des vœux aux animaux. Les syriens, au rapport de Cicéron, adoroient un poisson (1). Les phéniciens & les philistins, s'il est vrai que ces deux noms désignassent deux nations différentes, avoient aussi la même divinité, qu'ils adorerent sous le nom de Dagon. Quelques peu-

(1) *Piscem Syri venerantur. Cic. de. Nat. Deor. lib. 3, cap. XV.*

plades de la Paleſtine, & notamment les aſcalonites, avoient un reſpect tout particulier pour les pigeons.

Alba palæſtino ſancta columba ſyro.

Les arabes, les hébreux même, ſi l'on en croit Dikenſon, avoient tant de vénération pour les ſerpens, qu'ils les employoient dans leurs divinations & leurs augures, pour apprendre l'avenir par le mouvement de leur corps (1). Les theſſaliens adoroient les fourmis, dont ils ſe vantoient ridiculement, comme la plupart des autres grecs, de tirer leur origine. Les habitans de l'iſle de *Lemnos* avoient déféré les honneurs divins à l'alouette hupée, à cauſe de ſon talent merveilleux de détruire les ſauterelles. Les anciens lithuaniens, qui habitoient cette partie de l'Eſpagne, connue aujourd'hui ſous le nom de Portugal, n'eurent pas, pendant longtems, d'autre idole qu'un ſerpent à qui ils immoloient des coqs. Les éliens avoient leur Dieu Myagre qu'ils invoquoient, lorſque la multitude des mouches les menaçoient de la peſte. Les romains & les cyrénéens avoient auſſi, au rapport de Pline & de Clément d'Alexandrie, leur Dieu chaſſe-mouche, dont ils imploroient le ſecours, quand cet inſecte ſe multiplioit aſſez chez eux pour les incommoder. Tout invite à croire que cette eſpece de divinité n'étoit, dès l'origine, que quelqu'animal ennemi de la mouche, que les fondateurs de ces nations avoient déifié, ou dont ils avoient emprunté le culte de quelqu'un de leurs voiſins. Peut-être étoit-ce le ſcarabée ou l'eſcarbot que l'on ſait avoir été adoré en Egypte. Les accaronites adoroient auſſi Béelzébuth, le Dieu des mouches, qu'ils invoquoient contre cet inſecte, & dont l'origine devoit être la même. On a vu de nos jours en France, la même foibleſſe pour les chryſalides, qui auroient inconteſtablement acquis les honneurs de l'apothéoſe, ſi cette manie eût percé dans un ſiecle moins éclairé que le nôtre (2). Les habi-

---

(1) Ceci étoit fondé ſur la croyance où étoient la plupart des juifs, que le ſerpent qui avoit eu autrefois l'uſage de la parole, à l'aide de laquelle il s'étoit inſinué dans l'eſprit de la premiere femme pour la tromper, avoit toujours conſervé une intelligence ſupérieure à celle des autres animaux. Paracelſe, l'un des plus grands viſionnaires qui ſe ſoient mêlés d'écrire, n'a-t-il pas aſſuré que ces reptiles ont une connoiſſance parfaite des plus profonds myſteres, par une permiſſion ſpéciale de la divinité?

(2) Il n'y a que quelques années que des payſans françois commencerent à rendre une eſpece de culte religieux aux chryſalides de la chenille, qui vit ſur la grande ortie; parce qu'ils croyoient y voir des traces manifeſtes de la divinité; & M. Deſlandes aſſure que les curés même avoient orné les autels, comme on les orne en Eſpagne, de cigales renfermées dans de petites cages & des moineaux de Canaries, qui chantoient pendant la meſſe. *Rech. philoſ. ſur les égypt. & les chin.*,

tans de la Troade adoroient, dit-on, les rats, pour avoir rongé les cordes des arcs de leurs ennemis, dans un tems qu'un long ſiege les menaçoit de les enſevelir ſous les débris de leur ville. Les thébains, tous grecs qu'ils fuſſent, n'avoient-ils pas à ſe reprocher le culte honteux qu'ils rendoient aux belettes? Cette conduite étoit d'autant plus étrange & plus ſcandaleuſe, qu'elle ne paroît pas avoir eu, comme en Egypte, le moindre prétexte d'utilité. Car dire, avec M. l'abbé Bannier, que cet animal étoit adoré à Thebes, pour avoir facilité les couches d'Alcmene, c'eſt vouloir laver un peuple d'une impertinence, en le couvrant d'une abſurdité pour le moins auſſi révoltante. Les hébreux n'adoroient pas, il eſt vrai, cet animal, mais ils n'en auroient pas mangé une ſeule bouchée pour tous les biens du monde; & la raiſon qu'en rapporte Ariſtée, cité par Euſebe, c'eſt qu'il eſt naturellement ſorcier; trait ſingulier, où l'on reconnoît parfaitement le caractere puérile & craintifs de la poſtérité d'Abraham (1).

On a déja remarqué que les athéniens & les romains avoient leur ſerpent tutélaire, qu'ils adoroient auſſi religieuſement qu'on le fait aujourd'hui à Wida. Le coq étoit même ſi ſingulierement reſpecté par les romains, que le culte qu'on lui rendoit alloit juſqu'à l'adoration.

Quod tepidum vigili provocat ore diem.

Cet oiſeau dont la fonction principale ſemble être d'annoncer aux hommes l'arrivée des premiers feux de l'aſtre du jour, étoit à Rome l'emblême de Janus, le Dieu du tems. Enfin, ſi l'on en croit Gomara, écrivain, je l'avoue, très-ſuſpect, les peuples du Mexique adoroient les ſauterelles & les grillons, afin que leurs moiſſons n'en fuſſent pas dévorées; les puces & les moſquites, pour n'en être pas piqués pendant la nuit; & les grenouilles, afin qu'elles leur donnaſſent du poiſſon, dont

---

tom. 2, *pag.* 127. Ajoutez l'idée étrange qu'on s'étoit formée en France, des mulots & des chenilles que l'on croyoit ſuſceptibles de moralité, comme on le prouve par cette ſentence biſarre de Jean Milon, official de Troyes, par laquelle le bon prêtre champenois condamna, dit M. de Saint-Foix, les chenilles qui incommodoient les habitans de Villenoce, à être excommuniées. Il n'y a pas fort long-tems qu'un évêque catholique de Quebec a pris le même parti contre les tourterelles. Les juifs en avoient vraiſemblablement uſé de la ſorte à l'égard des mouches; car on apprend de Selden & de Scaliger, qu'elles ne touchoient jamais à la chair des victimes qu'on immoloit dans le temple de Jéruſalem.

(1) L'Impoſteur, qui, ſous le nom d'Ariſtée, a fait le roman de la traduction des ſeptante, & qui étoit viſiblement un juif, ne dit pas que cet animal ſoit ſorcier; mais il avance avec auſſi peu de jugement, qu'il conçoit par les oreilles & fait ſes petits par la gueule. Telle étoit la philoſophie des hébreux.

il les reconnoiſſoient pour les déeſſes, parce que, dit-on, c'eſt le ſeul poiſſon qui ait une ſorte de voix. Les parſes de l'Inde penſent bien autrement à l'égard de ces dernieres; car, au lieu de les adorer & de leur faire quelques ſacrifices, ils ne manquent pas de conſacrer tous les ans un jour, par un principe de religion très-ancien chez eux, où tous ceux de cette nation, hommes, femmes, enfans & vieillards, font un meurtre ſolemnel de toutes les grenouilles qui peuvent tomber ſous leurs coups (1). Cette conduite me paroît d'autant plus ſage, que cet animal eſt très-dangereux à la ſanté publique, par le miaſme qu'il répand dans les pays-chauds, où les marais deſſéchés permettent au ſoleil de pomper librement leur poiſon.

Obſervez que quelques-uns des philoſophes de l'antiquité, s'il n'avoient pas la foibleſſe d'adorer des bêtes, comme la multitude, avoient néanmoins une étrange idée de leur nature. On croit que Parmenides, Empedocles, Démocrite & Anaxagore enſeignoient que toutes les bêtes ſont douées d'intelligence. Virgile, convaincu du ſyſtême de l'ame univerſelle, penſoit comme eux ſur ce point. Pluſieurs perſonnes, dit-il, réfléchiſſant ſur la conduite des abeilles, ſur leurs travaux & leur prudence, ont cru qu'elles étoient douées d'un eſprit divin, & qu'elles faiſoient partie de l'intelligence ſuprême.

Hi quidam ſignis, atque exempla ſecuti,
Eſſe apibus partem divinæ mentis, & hauſtus
Ætherios dixere. . . . .

Arnobe & Lactance, quoique fort attachés à la religion chrétienne dont ils étoient les défenſeurs, bien loin de penſer comme S. Auguſtin & Deſcartes, ſur l'ame des bêtes dont ils ne faiſoient que des automates, la regardoient comme de la même nature que celle de l'homme; & la ſeule différence, ſelon eux, qui diſtinguoit ces deux ſubſtances, différence purement accidentelle & de peu de conſidération, conſiſtoit dans les organes des corps qu'elles animoient. De maniere que la ſupériorité de celle de l'homme, qu'ils étoient obligés de reconnoître pendant le tems que duroit l'hypoſtaſe, ne tiroit ſon origine que de la délicateſſe

(1) J'ai lieu de croire que ce jour eſt le cinquieme du mois iſphendarmaz, qui correſpondoit anciennement à notre mois de Juin; car on ſait que les perſes étoient dans l'uſage de faire certains enchantemens ce jour-là, pour chaſſer les ſcorpions & les autres animaux vénimeux de leur pays.

de son enveloppe qui lui permettoit plus facilement d'étendre & de donner de l'énergie à ses facultés, que celle d'un loup & d'un serpent. Ainsi l'ame d'un chien ou d'un hibou, dans la tête de Socrate ou de Platon, n'eut pas manqué d'acquérir les mêmes lumieres qui ont fait tant d'honneur à cet deux grands hommes. Le carthaginois Xenocrate, Démocrite & Pline le naturaliste, alloient encore plus loin, puisqu'ils croyoient que les bêtes avoient des principes fixes & invariables de religion, selon lesquels elles offroient leurs vœux à la divinité. Pline en parlant des éléphants, dont, à son ordinaire, il raconte beaucoup de prodiges, assure, sans difficulté, que doués de probité, de justice & de prudence, ils adorent la lune, le soleil & les autres astres (1). Quelques-uns interprétant quelques expressions de Salomon, ont pensé que ce prince avoit enseigné que l'ame de l'homme & celle des bêtes, étoient de la même nature ; & c'est vraisemblablement ce qui a donné lieu à Philon & à un grand nombre de rabins, parmi lesquels on doit compter le fameux Maimoeides, de leur attribuer une intelligence si parfaite, qu'ils ont cru que Dieu les avoit honorés du libre arbitre. Le philosophe Celse, si connu dans les premiers siecles de l'église, par son acharnement à combattre la religion chrétienne, a eu des sentimens tout particuliers sur la dignité de la nature des bêtes. On voit qu'il s'efforce de prouver, par des principes, à la vérité, un peu ridicules, que bien loin de devoir être placées au-dessous de l'homme, elles ont même quelquefois sur lui une espece de supériorité. Il parle avec beaucoup d'emphase, des loix & de l'espece de gouvernement qui les unissent; & surtout de la justice, de la charité & du bon sens de la fourmi: « lorsqu'elles se rencontrent, dit-il, elles s'entretiennent ensemble, ce » qui fait qu'elles ne s'égarent jamais dans leur chemin; elles ont donc » la raison dans tous les degrés. Elles ont naturellement les idées de » certaines vérités universelles; elles ont l'usage de la voix; elles ont » la connoissance des choses fortuites, & elles le savent exprimer. Si » l'homme, continue-t-il, fait vanité de savoir les secrets de la magie, » les serpens & les aigles en savent encore plus que lui; car ils ont » plusieurs préservatifs contre les poisons & les maladies. Ils connois-

(1) *Maximum (animalium) est elephas, proximum que humanis sensibus : quippe intellectus ille sermonis patrii, & imperiorum obedientiâ, officiorumque, quæ didicare, memoriâ, amoris & gloriæ voluptas, imo verò, (quæ etiam in homine rara) probitas, prudentia, æquitas ; religio quoque siderum, solisque, ac lunæ veneratior. Plin. Hist. Nat. lib. VIII, cap. 1.*

» sent la vertu de certaines pierres pour la guérison de leurs petits;
» pierres dont les hommes font tant d'estime, que, quand ils en trou-
» vent, ils s'imaginent avoir rencontré un trésor. Enfin, ajoute-t-il,
» si l'on prétend élever l'homme au-dessus des autres animaux, parce
» qu'il est capable de connoître la divinité, & d'en recevoir l'idée &
» l'impression, qu'on sache qu'il y en a parmi eux qui se peuvent at-
» tribuer le même avantage & non sans fondement; car qu'y a-t-il de
» plus divin, que de prévoir & de prédire l'avenir? Or, les autres ani-
» maux & les oiseaux surtout, sont en cela les maîtres des hommes, &
» l'art de nos devins ne consiste qu'à entendre ce que nos animaux en-
» seignent. Les oiseaux donc & les autres animaux propres à la divi-
» nation auxquels Dieu découvre l'avenir, nous le montrent par des
» signes & par des symboles: ce qui est une preuve qu'ils ont naturel-
» lement plus de commerce, & un commerce plus étroit avec la divi-
» nité, que nous n'avons, qu'ils nous passent en savoir, & qu'ils sont
» plus chers à Dieu que nous. Les hommes les plus éclairés disent aussi
» que ces animaux communiquent ensemble d'une maniere bien plus
» sainte & plus noble que nous le faisons; & que, pour eux, ils en-
» tendent leur langage, comme ils le justifient; lorsqu'après nous avoir
» avertis que les oiseaux disent qu'ils iront en tel lieu, & qu'ils y feront
» telle chose, ils nous les montrent qui y vont, & qui le font en effet.
» A l'égard des éléphants, dit encore le philosophe qu'on entend depuis
» si long-tems extravaguer, il n'y a pas d'être qui paroisse plus religieux
» pour les sermens, ni qui garde à Dieu une fidélité plus inviolable;
» ce qui ne sauroit venir d'ailleurs, sans doute, que de ce qu'ils le
» connoissent. »

Plusieurs écrivains modernes, distingués d'ailleurs par leurs lumieres & leur érudition, ont débité à ce sujet presqu'autant de rêveries, que notre philosophe épicurien. L'adresse, la police & la sorte de subordination qui paroît regner chez les castors, dont les anciens, privés des secours qui nous ont portés chez les peuples du nord, n'avoient qu'une très-foible connoissance, ont surtout offert une vaste carriere à l'imagination de ceux qui se sont appliqués à combattre sur ce point, les carthésianisme. Les *ourang-outangs*, espece de singe, que l'on trouve fréquemment dans Barneo, & qui servent de domestiques aux habitans de cette isle, mangent à table avec autant d'adresse & de propreté que les européans, & imitent parfaitement les manieres des hommes qu'ils fréquentent, ont encore ajouté de nouvelles preuves au système qui donne de

de l'intelligence aux bêtes. Si le poëte Ennius eût pu lire les ſavantes choſes qu'à écrites l'illuſtre M. de Buffon, ſur cet animal vraiment ſingulier, combien n'auroit-il pas été autoriſé à nous dire :

Simia quam ſimilis, turpiſſima beſtia, nobis !

Mais rien n'a donné plus de crédit à l'opinion de Celſe & de ſes ſemblables, que les exagérations & les menſonges, que la plupart des voyageurs, malins ou peu inſtruits, ont repandus dans leurs relations. A quoi penſoit, par exemple, le pere l'Eſcalopier, lorſqu'il écrivoit, ſur la foi du pere Nieremberg, que les ſinges du Pérou vivoient familierement avec les hommes; qu'ils ne formoient enſemble qu'une même ſociété; que leurs amuſemens étoient auſſi communs que leurs paſſions ? Ils jouent, dit-il, ſérieuſement de l'argent enſemble ; ils vont au cabaret où ils ſe divertiſſent comme des comperes, & payent leur écot en commun. N'eſt-ce pas là, je vous prie choquer ouvertement le bon ſens? Qu'auroit répondu ce bon pere à celui qui lui eût dit : « ces bêtes dont » vous parlez ont donc des ames auſſi raiſonnables que les nôtres ? Elles » ſont donc comme elles ſuſceptibles de mérite & de démérite ? En un » mot, ſemblables en tout à celles des hommes, elles ont auſſi une vie » future à craindre ou à eſpérer ? » Remarquez que l'auteur ne rapporte pas cette anecdote comme un fait iſolé dans l'hiſtoire, ſans preuves, ſans autenticité quelconque. Ses garans ſont des témoins oculaires, des obſervateurs irréprochables. Le moyen après cela de ne pas ſouſcrire à ſon évidence (1) ? Cicéron me paroît s'expliquer bien plus ſenſément que tous ces raiſonneurs, lorſqu'il dit avec ſon éloquence ordinaire : « ce qui montre l'excellence de l'homme par-deſſus la bête, c'eſt que celle-ci, uniquement dépendante des ſens & n'agiſſant que par eux, ne reçoit d'impreſſion que par ce qui la frappe actuellement, n'a gueres d'inſtinct, ni pour le paſſé, ni pour l'avenir. Mais l'homme éclairé des lumieres de la raiſon, qui lui montre les cauſes & les effets, les progrès des choſes & leurs ſignes antécédens, compare les objets, recherche leurs différences & leurs rapports, lie enſemble le préſent & l'avenir, embraſſe

---

(1) *Oculatis teſtibus & certis nuntiis compertum eſt, in peruana regione, ſimias tantam cum incolis familiaritatem contraxiſſe, ut cum iis pro argento colludant : ubi eos vicerint, unà tabernam petunt bibendi cauſa, & pretium numerant ex lucro parto. L'Eſcalop. comment. pag. 146.* Cette aſſertion peut fort bien figurer avec celle d'Elien, qui nous dit que les égyptiens apprenoient aux cynocéphales, eſpeces de ſinges dont ils avoient fait leur anubis hieroglifique, à jouer régulierement de la guittare & de la flûte. Voyez *Elien. De Nat. Animal. Lib. 6, cap. 10.*

d'une vue générale tout le cercle de la vie ; & prépare tout ce qui eſt néceſſaire pour en fournir le cours. » Ces peu de mots du philoſophe romain, ne détruiſent-ils pas tous les ſophiſmes de Celſe des tems anciens & modernes?

Quand Moyſe donna des loix aux juifs qu'il avoit retirés d'Egypte, où ils gémiſſoient depuis longtems, ſous le joug impérieux des Pharaons, il eut ſoin d'y inſérer la défenſe de manger certains animaux, dont la plupart avoient déja été conſacrés par les ſuperſtitions égyptiennes. Ce fut cette conformité d'idées ſur l'abſtinence des bêtes, joint à l'opinion où l'on étoit alors, que les juifs n'étoient que des égyptiens exilés (1), qui fit confondre à Rome les religions de ces deux peuples, quoiqu'en effet elles ne puſſent être plus différentes. Tacite & Suétone, en rapportant le decret du ſénat, donné ſous Tibere, qui chaſſoit de Rome les proſelytes des égyptiens & des juifs, traitent expreſſément ces deux religions ſur le même pied (2). Cependant pour peu qu'on eût examiné de près & avec toute l'impartialité que la matiere ſembloit exiger, on eut bientôt apperçu l'énorme différence qui les diſtinguoit. Comme Moyſe étoit trop ſage pour propoſer ces bêtes à ſon peuple comme l'objet de ſon culte, il ſe contenta de lui en défendre l'uſage de la part du tout-puiſſant dont il étoit l'organe & l'interprête. Ayant affaire à une nation idiote, ſans lettres & d'une exceſſive ignorance, il n'eut beſoin d'autres raiſons, pour appuyer ſes préceptes, que de dire que les bêtes dont il défendoit l'uſage étoient immondes. Autrement il lui eut été vraiſemblablement aſſez difficile d'expoſer les motifs qui l'avoient engagé à donner la préférence aux quadrupedes, dont la corne du pied eſt fendue, & qui ruminent, ſur ceux qui n'ont pas ces qualités, qui humainement parlant, nous ſemblent aujourd'hui ſi indifférentes (3). Si nous examinons en philoſophes, & en faiſant abſtraction du carac-

---

(1) Manethon & pluſieurs autres écrivains, que Joſeph a refutés, dans ſon livre contre Appion, avoient publié que Moyſe étoit un prêtre apoſtat d'Heliopolis, qui s'étoit mis à la tête d'une troupe d'Egyptiens affligés de la lepre, qu'il avoit conduits en Paleſtine.

(2) *Actum eſt de ſacris egyptiis judaiciſque pellendis. Tacit. Annal. lib. 2, cap. 85. Externas ceremonias, ægyptios judaicoſque ritus compeſcuit, coactis qui ſuperſtitione eâ tenebantur, religioſas veſtes cum inſtrumento comburere. Suet. in Vitâ. Lib. cap. 36.* Le même Suétone, qui vivoit ſous Adrien, au ſecond ſiecle de notre ere, confond auſſi les juifs avec les chrétiens, lorſqu'il dit, dans la vie de Claude : *judæos impulſores chriſto aſſidue tumultuantes Româ expulit.*

(3) Si l'on étoit curieux de connoître le ſens myſtique, que l'on attribuoit à ces préceptes, on pourroit conſulter l'épitre de S. Barnabé, dont on trouve l'extrait dans l'hiſtoire eccléſiaſtique de M. Fleury. Tom. 1. pag. 328, *in-4°*.

tere dont Moyse étoit revetu, & qui le dispensoit de rendre aucun compte de sa conduite, les autres especes de bêtes qui furent déclarées immondes dans le lévitique & le deuteronome, je ne crois pas que nous puissions mieux approfondir ce qui le porta à faire ce choix. La chair du lapin, du lievre, de l'autruche, du cigne, de l'aigle, de la cigogne & du heron, n'offre rien au physicien attentif qui puisse obliger un législateur d'en prohiber l'usage (1). Quant au pourceau dont l'abstinence a exposé les juifs depuis tant de siecles à la raillerie des nations, on sait par expérience que la loi qui le proscrit des tables, est fort sage, dans la plupart des climats d'Afrique & d'Asie. Sanctorius a observé que la chair de cochon se transpire peu, & que cette nourriture s'oppose même à la transpiration des autres alimens; & la diminution qu'elle occasionne, il l'évalue à un tiers (2). Or, on sait que rien n'est plus dangereux que le défaut de transpiration. Il forme ou aigrit les maladies de la peau; il enflamme les parties nobles, & jette le corps dans un abattement & une langueur qui lui empêchent de bien remplir ses fonctions. La chair de cochon doit donc être severement défendue dans les climats où l'on est sujet à ces maladies, comme ceux de l'Egypte, de l'Arabie, de la Palestine, &c.

Il faut observer, que bien que les égyptiens eussent une loi formelle qui leur interdit l'usage du porc, ils étoient néanmoins dans l'habitude de célébrer tous les mois une fête en l'honneur de la lune, le jour que cette planete est dans son plein, pendant laquelle il leur étoit permis, ordonné même, d'en faire servir sur leurs tables. Les juifs n'avoient aucune solemnité de cette espece, & la sanction qui leur défendoit cet aliment, ne souffroit aucune interprétation (3). Les chrétiens qui succé-

(1) Cependant comme tout ce qui se trouve dans l'ancien testament doit paroître respectable à nos yeux, je me donnerai bien de garde de croire que cette défense n'ait pas eu quelque sage motif dans les decrets de Dieu qui l'a faite. Il n'en est pas ainsi d'une lettre écrite par le pape Zacharie à Boniface, archevêque de Mayence, où, par une espece de piété qu'on ne peut traiter que de superstition, ce pontife ordonne *à tous les chrétiens de s'abstenir surtout de la chair de geais, de corneilles, de cigognes, de lievres, de castors & de chevaux sauvages.*

(2) Personne ne doit être plus croyable, dans ces sortes de matieres, que le médecin italien. On fait qu'il avoit inventé une espece de chaise mathématique si artistement suspendue en l'air, par des ressorts, qu'on y pouvoit tout peser, comme à des balances. De cette maniere, il savoit combien il perdoit de sa nourriture par la transpiration ou par les autres voies de la nature, & ce qui se convertissoit en sa propre substance. Ainsi il pouvoit, par une longue suite d'expériences, déterminer celles des viandes qui étoient plus ou moins propres à la transpiration. Cette maniere de philosopher a fait dire de lui, qu'il avoit passé sa vie dans une balance.

(3) Plutarque qui n'est pas toujours un guide fort sûr, quand il parle de la religion des peuples,

derent aux juifs, & qui, en adoptant leurs dogmes, crurent avoir contracté l'obligation de suivre à la lettre la plupart de leurs points de discipline, se firent longtems un scrupule de toucher à ce que la loi mosaïque avoit consacré ou proscrit des tables. S'il ne paroît pas qu'ils s'abstinssent entierement de la chair de cochon, on trouve au moins dans l'histoire, qu'ils étoient fort embarrassés sur les qualités qu'elle devoit avoir pour être mangée en sureté de conscience. « Vous me » demandez, disoit le pape Zacharie à Boniface, archevêque de » Mayence, combien il faut garder le lard avant de le manger, les » peres n'ont rien ordonné là-dessus. L'avis que j'ai à vous donner sur » votre demande, est cependant qu'il ne faudroit pas le manger qu'il » n'eût été séché à la fumée ou cuit au feu. Si l'on veut pourtant le » manger crud, il sera à propos d'attendre pour cela que les fêtes de » pâques soient passées. » Ne croiroit-on pas, à la lecture de cette lettre, si l'on ne connoissoit d'ailleurs le caractere ingénu du bon Zacharie, que ce pontife ennuyé des minuties sur lesquelles l'inquiet & dévot Boniface ne cessoit de le consulter, s'amusoit agréablement aux dépens de l'apôtre de la Germanie.

Ce qui me surprend le plus, c'est que je trouve chez les hottentots, peuple negre qui habite le cap de Bonne-Espérance, l'image de cette défense de manger certains animaux, observée en Egypte & en Palestine. Cette nation a d'anciennes traditions, dont on ne peut découvrir ni l'origine, ni le motif, parce qu'elle ne connoît pas l'écriture, qui l'obligent à s'abstenir de certains mets déterminés; mais ce qui différencie le reglement du peuple moderne, de celui des deux anciens dont je viens de parler, c'est que la loi n'y est pas la même pour les deux sexes. Les lievres & les lapins, par exemple, sont défendus aux hommes & permis aux femmes; & le pur sang des animaux & la chair de taupe, sont permis aux hommes & défendus aux femmes. Il n'y a, si je ne me trompe, que la chair de porc & celle de poisson sans écailles, qui soient également défendus aux deux sexes. Un bon hébraïsant, tel que M. l'abbé Guérin, en rapprochant ces usages de l'espece de circoncision que les hottentots observent, ne manquera pas de dire avec assurance,

---

qui pensoient à ce sujet tout autrement que les grecs & les romains, a prétendu bonnement que la religion des juifs, leurs fêtes, leurs cérémonies, étoient les mêmes à peu près que celles qui étoient reçues dans la grece. C'est conséquemment à cette opinion, qu'il a avancé qu'ils s'abstenoient de la chair de porc, à cause qu'Adonis avoit été tué par un sanglier.

que ce sont là des restes de la religion judaïque, que ces africains ont ainsi défigurée. Il prouvera de la maniere la plus lumineuse, que les hottentots, issus d'Abraham, ont autrefois habité la Judée (1). Il fera plus; il nous apprendra les motifs, l'époque de leur émigration; car il est des gens qui, à l'aide de la bible ou d'une érudition orientale, ont l'art de savoir rendre compte de tout sans aucune difficulté. Mais un observateur plus judicieux & dont la critique sera plus saine & plus dégagée de préjugés, croira sans peine que les hottentots, que les voyageurs nous représentent comme n'étant pas ignorans dans les procédés de la médecine & de l'anatomie, s'étant apperçus des qualités dangereuses de la chair de quelques-uns de leurs animaux & de leurs poissons, en auront défendu l'usage par une sanction publique. Ce ne peut être qu'un motif de cette espece qui a obligé la nation qui habite le royaume de *Loango*, à porter une loi qui défend à la sœur du roi, aussi-tôt qu'elle a mis au monde l'héritier présomptif de la couronne, de manger de la chair de porc (2). Comme elle vient de donner à l'état le sujet qui doit lui être le plus cher, sa personne devient précieuse au peuple qui a intérêt d'écarter tout ce qui peut contribuer à nuire à sa santé. Au reste, j'ignore ce qui a obligé les hottentots à permettre à un sexe ce qu'ils défendent rigoureusement à l'autre. Je ne vois pas assez de différence entre le tempéramment de l'un & celui de l'autre, pour qu'elle puisse autoriser un pareil reglement. Je pense que le discernement de ces peuples, & leur expérience sur différentes sortes de maladies auxquelles ils sont sujets, & sur les causes qui les aigrissent ou les font naître, auront donné ouverture à quelque loi diététique, à de certaines abstinences, qui se seront dénaturées dans la suite par les effets de la superstition, qui est dans la funeste possession de boulverser les principes les plus sages & les plus solides.

A l'égard de la défense que fit Moyse aux hébreux, de manger le sang des animaux, on sait qu'elle n'eut pour cause que la croyance où

---

(1) Il seroit pour le moins aussi bien fondé à former cette conjecture, que l'étoit le pere Lafiteau, à donner aux peuples de l'Amérique septentrionale une origine grecque, parce que ces nations fument du tabac avec une pipe qu'il croit être de la même forme que le caducée de Mercure.

(2) Il faut observer qu'à Loango, comme dans plusieurs autres endroits d'Afrique & d'Amérique, c'est la sœur du roi qui doit lui donner un successeur au trône. Cette loi, qui est contraire à nos usages, a été portée pour que la nation soit plus assurée de la légitimité du sang de la maison qui regne sur elle.

étoit ce législateur, que l'ame résidoit dans ce fluide. Cette opinion qu'il expose tant de fois dans son lévitique & dans son deuteronome, a eu quelques partisans dans la grece. Plusieurs philosophes anciens, comme Empedocles & Critias, faisoient du sang, au rapport de Cicéron & d'Aristote, le siege de l'ame. Ce sentiment devoit être celui de Dicearque, d'Aristoxene, de Descartes même, qui, n'admettant dans les animaux que des especes d'esprits vitaux qui leur donnoient le mouvement & la vie, ne pouvoient en fixer ailleurs le principe que dans la masse du sang. D'ailleurs Moyse ne fit qu'introduire dans ses loix un systême déja universellement établi dans l'Orient où il subsiste encore, dit l'anglois Ovington, dans toute sa force. Les chrétiens même, dont les principes eurent, comme je le disois tout à l'heure, beaucoup de conformité avec ceux de la synagogue, adopterent cette déferse de Moyse, de ne manger ni le sang, ni la chair d'un animal suffoqué. Cette loi, dit M. de Fleury, est expressément marquée dans le nouveau testament; & se trouve confirmée par plusieurs constitutions ecclésiastiques. Elle ne subsiste plus depuis plusieurs siecles; & j'ignore quelle est la raison qui a obligé l'église à l'abroger, ou à le laisser tomber en désuétude.

Si l'on considere de bien près la conduite & les idées des hommes, je doute que l'on puisse s'empêcher de conclure, avec M. Bailly, que la conformité qui se présente, au milieu même de la variété qui regne dans leurs procédés, à quelque chose de si étonnant, qu'il semble nécessaire d'admettre un point commun, un centre unique, qui soit l'origine & la source de ce phenomene. Il est des usages qui, enfans isolés de l'imagination en délire, n'ont aucune espece de rapport avec la nature, & que l'on trouve néanmoins répandus sur toute la surface de notre globe. Qui a pu apprendre, par exemple, aux égyptiens, aux grecs, aux juifs, aux romains, aux chinois, aux américains, & à une multitude d'autres peuples, dont l'histoire n'offre aucune trace de la communication qu'ils peuvent avoir eue entre eux, qu'il falloit faire des libations de certaines liqueurs pour rendre graces à la divinité de tous les bienfaits dont elle nous comble dans la distribution des dons qui enrichissent la terre? Quelle est la source de cette coutume si généralement reçue de conserver du feu sur les autels, comme le parfait symbole du Dieu qu'on y adore? D'où vient cette opinion si universelle qu'il n'y a pas une nation qui s'en soit préservée, de peupler le ciel, la terre & les eaux, d'intelligences spirituelles, de génies heureux &

malfaisans, créés pour servir de médiateurs entre Dieu & les hommes, ou pour éprouver ici bas leur patience ? Ne faut-il pas dire pour expliquer d'une maniere satisfaisante, des problêmes si intéressans, ou qu'il n'y a qu'un certain nombre borné d'idées primitives, dont la sphere est accessible à tous les hommes, & dont la variété ne peut consister que dans leur développement ; ou que le genre humain, dispersé sur la surface de la terre après avoir contracté la plupart de ses usages & donné une certaine forme à son esprit, a porté dans toutes les régions où chaque peuplade s'est fixée, les principes & les préjugés qu'il avoit enfantés dès le berceau ? On a déja vu combien de nations anciennes, même parmi les plus respectables & les plus éclairées, furent assez foibles & assez superstitieuses pour offrir de l'encens aux bêtes, qu'elles regardoient vraisemblablement comme autant d'intelligences que la divinité avoit choisies, pour manifester aux hommes, trop bornés pour atteindre plus haut, les decrets & les opérations de sa toute-puissance. Ce préjugé bisarre, né dans certains pays de la métempsicose, le plus ancien & peut-être le plus conséquent dont les codes religieux des nations fassent mention ; & dans d'autres de la sage précaution des prêtres ou des princes, de préserver leurs compatriotes des maux que certaines viandes entretenoient inévitablement avec lui, étoit reçu dans les trois parties de l'ancien monde. On l'a même trouvé, comme je l'ai dit en parlant du Mexique, dans les régions dont les anciens, j'entens ceux dont les écrits nous sont restés, ne paroissent pas avoir jamais entendu parler. Si vous jettez les yeux sur les relations que les voyageurs nous donnent de l'état actuel des opinions qui regnent sur la terre, vous vous persuaderez que cette théologie, toute insensée, toute inconcevable qu'elle soit, n'a pas encore perdu tous ses partisans. J'ai déja dit que les negres de Madagascar, quoique convaincus de l'existence & de la nécessité d'un premier être, adorent encore aujourd'hui les grillons. Si les lapons n'adorent pas les chrysalides comme les égyptiens, parce qu'elles ne sont peut-être pas connnes sous leur climat, ils ont les *nans*, espece de mouche fort commune chez eux, qui fait le principal objet de leur culte. Les hottentots honorent aussi comme une divinité un certain insecte de l'espece des cerfs volans, qui est particuliere à cette région. Dans quelque lieu qu'ils puissent l'appercevoir, ils lui témoignent les plus grandes marques de respect ; lorsqu'il paroît dans un *kraal*, c'est ainsi qu'ils nomment leurs villages, tous les habitans s'assemblent pour le recevoir, comme un Dieu descendu du ciel, pour verser sa bénédic-

tion ſur les humains. Un des articles de leur ſymbole conſiſte à croire que toutes les iniquités dont ils ſe ſont rendus coupables juſqu'à ce moment, ſont entierement effacées. Ils tuent par reconnoiſſance une ou deux brebis en ſon honneur, & prennent ſa viſite pour le plus heureux préſage de bonheur & d'abondance. Un hottentot ſur qui l'inſecte viendroit ſe repoſer, & traité dans la ſuite avec des égards extraordinaires. Pour répondre à cette faveur, on tue le bœuf le plus gras du *kraal*, on ſoupoudre de *bukku* la coëffe du ventre de la victime, & on la ſuſpend au col de l'habitant favoriſé, qui eſt obligé de la porter en cet état juſqu'à ce qu'elle tombe en pourriture.

Parmi les autres peuples du continent de l'Afrique, qui ſe livrent à cette antique ſuperſtition, on remarque ceux de *whida*, dont les loix, la morale & l'urbanité les font regarder comme les plus éclairés des negres, qui adreſſent leurs vœux au bœuf, à la vache, au crocodile, au chat, au ſerpent, &c. Ils ont ſurtout une telle vénération pour leur ſerpent fétiche, qu'on ne trouve rien de ſemblable dans toute l'antiquité. Leur fanatiſme pour ce reptile eſt ſi outré, le culte qu'ils lui rendent eſt accompagné de cérémonies & d'étiquettes ſi ridicules, ſi biſarres, ſi nombreuſes, qu'elles offrent l'image de la plus complete extravagance. Rien de tout cela pourtant n'approche du reſpect inſenſé que les banians portent à toutes les bêtes, ſans en excepter aucune eſpece, pas même les plus féroces & les plus dégoutantes. Ces peuples quoique diviſés en quatre-vingt-trois ſectes, qui ont chacune leurs dogmes & leur croyance, ſont néanmoins tous opiniatrement entêtés de la métempſycoſe, & croyent appercevoir l'ame de leurs parens ou de leurs amis dans tous les êtres animés. Delà le ménagement, la vénération & la déférence qu'ils témoignent pour les inſectes les plus hideux & les plus ſales. Leur charité pour les bêtes eſt ſi prévoyante & ſi étendue, qu'ils entretiennent à un mille de Surate, un grand hôpital deſtiné à l'entretien des bœufs, des vaches, des chameaux, des chevres, des chiens & d'autres ſemblables animaux qui ſont malades, eſtropiés, ou trop vieux pour travailler. Ces animaux ſont proprement entretenus dans cet aſyle juſqu'à ce que le deſtin vienne trancher la trame de leurs jours. Par une tournure d'eſprit pour le moins auſſi originale que celle de S. Macaire, qui fit, dit-on, une pénitence publique, pour avoir tué une puce ou un moucheron qui l'avoit piqué, ils ont fondé près de cet édifice un autre hôpital, en faveur des punaiſes, des puces & d'autres ſemblables vermines qui ſucent le ſang des hommes. Pour nourrir ces animaux de la maniere qui leur

convient,

convient, on loue de tems en tems un pauvre homme pour paſſer une nuit ſur un lit dans l'endroit où ils ſont, avec la précaution atroce d'attacher ce malheureux, de crainte que la douleur que lui cauſe la morſure de ces inſectes ne le force à s'échaper (1). Les charitables banians ont au ſurplus un jour dans l'année, conſacré au feſtin ſolemnel qu'ils font à toutes les mouches qui ſe trouvent dans le pays. Leur attention s'étend auſſi juſques ſur les fourmis, qu'ils vont nourrir dans la campagne avec des ſacs de riz & d'autres denrées propres à la nourriture de cet inſecte économe. Ils ne manquent jamais de racheter les oiſeaux qu'ils voyent prendre aux filets des muſulmans leurs maîtres. Les plus dévots d'entre eux font même difficulté d'allumer pendant la nuit du feu ou de la chandelle, de peur que les mouches & les papillons qui voltigeroient autour, ne vinſſent s'y brûler. Mais la plus rigide des ſectes qui diviſe les banians, & la plus attentive à l'obſervation du dogme qui défend l'effuſion du ſang, eſt celle des *curawates*. Leurs bramines ſe couvrent habituellement la bouche d'un linge, dans la crainte qu'une mouche n'y entre, & portent ſur eux un petit balai pour écarter toutes ſortes d'inſectes. Ils ne s'aſſeyent point ſans avoir ſoigneuſement nettoyé la place qu'ils veulent occuper, pour ne pas ſe rendre coupables, par leur négligence, de quelque *zoocide*. Ils ne font jamais de feu dans leur maiſon ; ils n'y allument pas même de chandelle (2). Il ne boivent point d'eau froide, de peur d'y rencontrer des inſectes à qui ils donneroient la mort ; & s'ils la font bouillir, c'eſt dans quelque maiſon voiſine, dans le deſſein ſans doute de ſe décharger ſur d'autres du péché qu'ils commettent en échaudant quelques moucherons. Enfin, ce ſera avoir peint d'un trait la ſotte & humiliante foibleſſe de ces ſectaires aſiatiques, quand j'aurai dit qu'il y a parmi eux un certain ordre de bramines ſi

---

(1) Le cardinal Bellarmin ſemble avoir été encore plus charitable envers ces pauvres inſectes. Muni de beaucoup de patience & de réſignation, il livroit ſon propre corps en proie aux puces & à toutes ſortes de vermines, en diſant : *nos offrandes ſeront recompenſées dans le ciel : les pauvres créatures n'ont que la jouiſſance de la félicité préſente.* Au reſte, ſi l'on étoit tenté de traiter de fable ce que j'avance ici de l'hôpital que les banians ont conſtruit pour les bêtes, on pourroit conſulter le diſcours préliminaire que M. Anquetil a mis à la tête de ſon zend-aveſta, *tom.* 1, *pag.* CCCLXII. Comme cet académicien a vu tout récemment ce ſingulier édifice, perſonne n'en pouvoit parler plus pertinement que lui. Auſſi a-t-il porté l'exactitude juſqu'au point de nous donner le plan & la diſtribution des différens logemens qu'il contient.

(2) Les talapoins ſiamois, dont les dogmes ſont émanés de ceux des brames, ſont un peu moins ſcrupuleux ſur ce point. La loi leur ordonne de ne ſe lever que lorſqu'il fait aſſez jour, pour pouvoir diſcerner les veines de leurs mains, dans la crainte de s'expoſer pendant l'obſcurité à tuer quelqu'inſecte, en mettant le pied deſſus ſans s'en appercevoir.

aufteres, fi dévots, fi attachés à l'efprit de la loi, qu'ils renoncent pour toujours au mariage, de peur d'écrafer quelqu'animal dans les embraffemens qu'exige l'amour dans fes tranfports. *O curas hominum !*

ARTICLE III.

Tableau des forfaits que la fuperftition fit commettre autrefois envers les vieillards & les enfans.

UNE foule d'auteurs ont accufé des peuples entiers d'anthropophagie. J'ai prouvé ailleurs que ce crime atroce ne fubfifta jamais que parmi quelques individus qu'un caractere malfaifant & fanguinaire porta à des extrémités fi révoltantes. Il fut une autre abomination contre laquelle la nature entiere fe fouleve avec prefqu'autant de force, & dont l'exiftence, nous ofons le confeffer à la honte de nos femblables, ne peut être aujourd'hui révoquée en doute. Je veux parler de ces cruautés réfléchies que la piété mal-entendue de la plupart des nations envers leurs peres, leur faifoit commettre. On fait que les thraces & les maffagetes étoient dans l'ufage de tuer leurs vieillards, par motif de piété, afin de leur épargner la douleur de languir dans la décrépitude. Les tibaréniens précipitoient leurs peres du haut des rochers. Les hircaniens & les cafpiens les expofoient aux bêtes féroces pour en être dévorés. On apprend de Procope que les hérules, nation germaine que l'empereur Anaftafe reçut inconfidérement fur les terres de l'empire, pratiquoient auffi cette barbarie. Dans la Taprobane, que l'on croit être aujourd'hui Ceylan (1), ifle de la grande mer des Indes, il y avoit une loi, rapportée par Diodore de Sicile, qui défendoit de vivre au-delà d'un certain nombre d'années; il falloit alors, de gaieté de cœur, fe coucher fur une herbe venimeufe, qui avoit la vertu de faire mourir peu à

---

(1) Cette ifle, fi l'on en croit quelques favans, a porté fucceffivement plufieurs noms. Son premier nom a été *Lamead* ou *Lamca*; le fecond, *Ifanare*; le troifieme, *Tratane*, dont les grecs ont fait *Taprobane*. Enfin, elle n'eft plus connue dans nos voyageurs modernes, que fous celui de Ceylan. Voyez *les notes fur les petits géographes; tom. 1, pag. 76. Edit. d'Oxford.* Pour moi, je crois que cette ifle ne fut que médiocrement connue des anciens. Peut-être même ne la connoiffoient-ils pas du tout. Le peu de rapport que l'on trouve entre la defcription de celle qu'ils appelloient *Taprobane*, & les lumieres que nous ont données les voyageurs modernes fur Ceylan, me confirment dans cette opinion. *Voyez fa defcription dans mon tableau du commerce de l'Afie & de l'Afrique.*

peu & ſans douleur. Les ſogdiens & les bactriens obſervoient à peu près le même uſage, avant qu'Alexandre de Macédoine, après les avoir ſubjugués, leur eût donné des loix plus humaines. Porphyre ajoute même, que Staſanor, gouverneur de la Bactriane, pour Alexandre, penſa perdre cette province, pour avoir défendu ces barbaries, tant cette nation y étoit attachée. Les berbiques, peuple féroce & voiſin des hircaniens, aſſommoient, chez eux, les hommes qui paſſoient ſoixante-dix ans, & l'on étrangloit les femmes qui étoient parvenues à cet âge. Les céens, nation grecque, pour ne pas paroître ſi barbares, employoient un peu plus de méthode dans l'exécution de ces parricides. Ils avoient aſſez de délicateſſe pour ne pas vouloir teindre leurs propres mains du ſang de leurs peres; mais lorſqu'ils étoient valétudinaires ou décrépits, il les obligeoient de faire entre eux des ſacrifices ſolemuels, & de s'empoiſonner enſuite, la couronne ſur la tête en ſigne de triomphe, avec du jus de cigue. Cet uſage, tout monſtrueux qu'il fût, étoit autoriſé par une loi autentique, fondée, dit-on, ſur la population extraordinaire de l'iſle. Je laiſſe au lecteur à décider, ſi un pareil prétexte peut juſtifier ce peuple d'une pratique auſſi barbare. Cette nation avoit encore une autre coutume qui décele des cœurs atroces gouvernés par la plus mauvaiſe légiſlation; c'étoit celle qui permettoit aux citoyens de l'un & de l'autre ſexe, qui étoient ennuyés de la vie, d'aller trouver les magiſtrats, pour leur repréſenter les motifs qu'ils avoient de ſe faire mourir. Ceux-ci ayant murement peſé les raiſons des ſupplians, leur donnoient une doſe de poiſon, que la ville avoit toujours en reſerve pour cela, & qu'ils avaloient avec la plus grande tranquillité. Valere Maxime, qui rapporte un exemple de cette coutume paſſé ſous ſes yeux, aſſure, au même endroit, que les habitans de Marſeille l'avoient reçue dans leur ville, où elle étoit fort à la mode de ſon tems (1). Les ſardes, peuples illuſtres de l'ancienne Lydie, étoient pourtant encore plus cruels que les céens à l'égard de leurs vieillards, puiſqu'ils forçoient ces malheureux de rire, lorſque leurs propres enfans leurs mettoient le couteau dans la gorge, ou les aſſommoient; d'où vient l'origine du *ris*

(1) La légiſlation actuelle de Baſle me paroît bien plus ſage que ne l'étoit celle de Ceos & de Marſeille. On y eſt dans l'uſage, conformément à une loi expreſſe, de ſuſpendre dans l'arſénal les inſtrumens dont les perſonnes ſe ſont ſervies pour s'ôter la vie, avec une inſcription qui tranſmet leur infamie à la poſtérité. Quel énorme arſénal n'eut-il pas fallu en Angleterre, ſi on y eût adopté cet uſage!

ſardonien, proverbe ſi connu dans l'antiquité, pour exprimer le ris d'un homme dont le cœur eſt déchiré de douleur.

Tous les auteurs qui nous parlent de ces uſages, ajoutent encore que c'étoit une fête pour ces vieillards de ſe voir ainſi délivrés de la vie d'une maniere violente; car il eſt bon d'obſerver que les préjugés étoient tels alors dans beaucoup d'endroits, que l'on ne pouvoit croire qu'un homme pût atteindre à la ſouveraine félicité dans l'autre monde, s'il mouroit dans ſon lit. Cette opinion pouvoit être fondée ſur la conſtitution même de ces nations, qui ne reſpiroient que la guerre & les combats. Auſſi voit-on qu'on avoit toujours le ſoin de chanter l'apothéoſe de ceux qui laiſſoient leur vie dans le champ de bataille. Les poëtes de toutes les nations ne ceſſoient de s'occuper à compoſer des odes, qui contenoient dans un langage auſſi noble que la rudeſſe des tems pouvoit le permettre, la louange des grands hommes qui s'étoient diſtingués par leur bravoure. Ces odes ſe chantoient dans les feſtins, dans les aſſemblées, & lorſqu'on étoit ſur le point de livrer combat. Que ne dirent pas par exemple, les grecs toujours portés à parler de tout avec emphaſe, de ces généreux guerriers qui combattirent à Marathon? Quels pompeux éloges ne firent-ils pas de la valeur déterminée de ces vertueux ſpartiates, qui, commandés par Léonidas, arrêterent Xercès & ſon armée formidable de barbares, au paſſage des Thermopyles? Enfin, Marathon, Salamine, Platée, les Thermopyles, Leuctres, étoient, comme le dit Cicéron, autant de ſujets d'enthouſiaſme & de poéſie, qui exerçoient tout ce qu'il y avoit de plus diſtingué ſur le parnaſſe de la grece (1). Quels honneurs ne rendirent pas les germains à la mémoire de leur courageux Arminius, qui avoit tant de fois ſacrifié ſon ſang pour ſa patrie? Les Seſoſtris, les Oſiris, les Bacchus, les Mars & la plupart des autres divinités du paganiſme, étoient-ils autre choſe que des hommes extraordinaires, dont la valeur, ſouvent féroce, n'avoit ſuccombé qu'en ſe noyant dans des torrens de ſang ennemi?

Tantus amor laudum, tantæ eſt victoriæ curæ!

C'étoit donc atteindre au plus haut degré de bonheur, que de laiſſer la vie ſur le champ de bataille, où des milliers de gens deſtinés à diſtribuer à chacun la place qu'il méritoit dans les annales de l'immorta-

(1) *Hinc rhetorum campus de Marathone, Salamine, Platæis, Thermopylis, Leuctris. Cic. offic. lib. 1, cap. XVIII.*

lité, étoient ſpectateurs de la bravoure des combattans. Cependant, comme l'état avoit toujours beſoin d'un nombre d'hommes hardis & courageux qui le fît reſpecter de ſes voiſins, on ſavoit auſſi récompenſer ceux qui, en ménageant leurs jours, cauſoient plus de dommages à l'ennemi. Ainſi les grecs ne permettoient à perſonne d'offrir à Jupiter Ithomate le ſacrifice appellé hécatomphonie, qu'on n'eût tué cent ennemis de ſa propre main dans le combat (1); & les germains, les thraces & les gaulois d'Italie, défendoient à leurs jeunes gens, ſous les peines les plus rigoureuſes de ſe faire raſer la tête avant d'avoir mis à mort un ennemi. Il y avoit même une loi chez les ſauromates, ſi l'on en croit Hyppocrate, qui condamnoit les filles à demeurer vierges juſqu'à ce qu'elles euſſent tué trois hommes de leur propre main; mais, après cette courageuſe expédition, on les marioit & on les exemptoit de toutes les fonctions militaires, excepté le cas de néceſſité. Quand les glaces de la vieilleſſe ne permettoient plus à ces guerriers de ſervir utilement la patrie, ils regrettoient les occaſions éclatantes qu'ils avoient perdues, de mourir dans les champs de l'honneur. Ils ſe déſeſpéroient d'être menacés d'être mis, après leur mort, au nombre de ces ames lâches & molles, qui n'avoient été d'aucune utilité ſur la terre. C'eſt ce qui leur fit imaginer la reſſource d'une mort violente ſur le déclin de leur âge; mort qui produiſoit le même effet, dans leur eſprit, que celle qu'ils auroient pu recevoir dans les bras de la victoire. Ce préjugé biſarre, qui montre au moins que les peuples les plus barbares & les moins civiliſés crurent l'immortalité de l'ame, ſe trouve parfaitement conſacré dans *l'edda*, eſpece de code théologique des peuples du nord, rédigé dans le treizieme ſiecle. Tous les hommes, y lit-on, qui ont été tués à la guerre, depuis le commencement du monde, vont trouver *Odin*, dans le *Valhalla*; c'eſt-là que les héros s'ényvrant de toutes ſortes de voluptés, reçoivent le prix de leur bravoure. Cette idée, comme l'a remarqué M. Pelloutier, ſubſiſte encore parmi les oſtiaques, peuple

---

(1) Cette loi ſinguliere me rappelle une cotterie dont parle M. Adiſſon, dans ſon ſpectateur, qui s'établit en Angleterre ſous Charles II, dont les membres portoient le titre de *duéliſtes*, & à laquelle on n'admettoit perſonne qui ne ſe fût battu pour le moins une fois en duel. Le préſident de l'aſſemblée, ajoute notre ingénieux moraliſte, y tenoit le haut bout à la table, où les autres ſe plaçoient enſuite, à proportion du nombre d'hommes que chacun d'eux avoit tué Ceux qui ont étudié dans l'hiſtoire, l'eſprit inquiet, turbulent, ſouvent même féroce des grecs, croiront aiſément qu'il n'y a pas beaucoup de différence entre l'hécatomphonie & la ſociété anglaiſe, quoique le motif de celle-là ſoit en apparence, beaucoup plus noble & plus relevé.

fcythe, établi le long de l'Obi. Stralemberg ayant demandé à un homme de cette nation, ce que leur ame devenoit après leur mort; ceux, répondit l'oſtiaque, qui meurent d'une mort violente ou à la guerre des ours, entrent d'abord dans le ciel; mais ceux qui ont le malheur de mourir dans leur lit, ou d'une autre ſorte de mort naturelle, ſont obligés de ſervir ſur la terre, auprès du Dieu rigoureux, avant qu'ils puiſſent être reçus dans le ciel (1). Telles ſont les idées qué ces peuples guerriers ne ceſſerent d'inſpirer à leurs enfans dès le berceau, & qui en firent autant de forcénés prêts à braver tous les dangers.

Certè populi, quos deſpicit arctos
Felices errore ſuo, quos ille timorum
Maximus haud urget lethi metus! Inde ruendi.
In ferrum mens prona viris, animæque capaces
Mortis, & ignarum rediture parcere vitæ.

Auſſi voit-on que la néceſſité de montrer de la bravoure, étoit, après celle d'adorer la divinité, le dogme le plus important que les anciens enſeignaſſent. Leurs prêtres quoique exempts, pour la plupart, d'aller au combat, ſe trouvoient néanmoins toujours à la tête des armées, pour rappeller aux ſoldats les engagemens qu'ils avoient contractés avec la patrie, & les récompenſes éclatantes qu'ils devoient eſpérer dans l'autre monde, s'ils mouroient en gens de cœur. C'eſt là qu'ils devoient voir les ombres de leurs ennemis enchaînées à leur char, & ſervir à leur triomphe. C'eſt-là que buvant le delicieux nectar des immortels, dans le crâne de ceux qu'ils auroient tués de leur propre main (2), ils devoient jouir à jamais, dans un parfait repos, de toute la gloire qu'ils auroient acquiſe par leur valeur. Quel devoit être le courage de la jeuneſſe

(1) Les ruſſes, au rapport de M. Algaroti, croyent encore voler à la gloire éternelle; s'ils viennent à perdre la vie ſur le champ de bataille, ou d'une toute autre maniere pourvu qu'elle ſoit violente & forcée. J'aimerois beaucoup mieux l'ancienne théologie des marianais, qui enſeignoit que ceux qui mouroient naturellement, alloient jouir de l'immortalité, dans un lieu de délices, une eſpece de *valhalla*, où ce peuple paiſible & bienfaiſant plaçoit ſon paradis. On voit par-là quelle différence il y a entre une nation douce & tranquille qui vit ſous la zone torride, & des peuples barbares & féroces endurcis ſous les climats rigoureux du nord.

(2) M. Maſcau rapporte une ancienne chanſon danoiſe, où le roi *Regnerus Lodbrock* parle des plaiſirs de l'autre vie en ces termes: *bibemus cerviſiam brevi, ex concavis cramiorum poculis, præſtantis Odini domicilio.* On voit par-là que ces barbares comptoient au nombre des plaiſirs que l'on goûtoit à la cour du grand Odin, celui de boire dans le crâne de ſes ennemis. Ce préjugé féroce ſubſiſte encore chez preſque tous les ſauvages d'Amérique, & chez la plupart des peuples de l'Archipelague Indien.

athénienne, lorſqu'elle ſe rappelloit avoir fait un ferment ſolemnel, dans le bois d'Agraule, *qu'elle ne reconnoîtroit de bornes à l'Attique, qu'au delà des bleds, des vignes & des olives*, ou pour tout dire en un mot, qu'au-delà des terres habitées? Car on ſait qu'il y avoit une loi à Athenes, qui ordonnoit ce ſerment à toute la jeuneſſe, avant de prendre le parti des armes. Ne devoit-elle pas autant redouter la colere des dieux vengeurs des parjures, ſi elle venoit à violer ſon ſerment, qu'attendre avec confiance, le prix de ſa fermeté, ſi elle mouroit courageuſement pour ſon pays? Il eſt à croire que les ſpartiates étoient éclairés par un principe de cette eſpece, & qu'aucun d'eux ne doutoit que les délices d'une autre vie ne duſſent-être la récompenſe de leur intrépidité; car il n'eſt gueres concevable, comme l'a dit Cicéron, que le ſeul amour de la gloire ſoit aſſez puiſſant pour échauffer l'ame d'un enthouſiaſme pareil à celui qui régnoit à Lacédemone (1). Quelque violent que ſoit le patriotiſme, quelqu'aveugle que ſoit la paſſion de ſe diſtinguer parmi ſes égaux, on ſe ſentira toujours intéreſſé à ménager ſes jours, ſi des motifs plus preſſans, l'eſpoir flatteur de l'immortalité, ne ſoutiennent le courage. On ſait que chez ces peuples de héros, les femmes ne ſouhaitoient autre choſe à leurs enfans que la gloire de mourir à la guerre. Une mere qui apprenoit la mort d'un fils unique qui venoit d'expirer en brave ſur le champ de bataille, s'écrioit avec le plus grand tranſport de joie: *voilà pourquoi je l'avois mis au monde* (2). *Idcirco genueram.*

Ne croyez pas que la coutume de faire mourir les vieillards, toute abominable, toute criminelle qu'elle ſoit, ait été uniquement pratiquée dans l'ancien monde. Elle ſubſiſte encore dans toute ſa force chez pluſieurs nations que le commerce nous a fait découvrir. C'eſt même, je l'avoue, ce qui ſe paſſe de nos jours à ce ſujet, qui m'a déterminé à ajouter foi aux relations des anciens écrivains que j'aurois voulu pouvoir recuſer ſur une matiere auſſi flétriſſante pour le genre humain. Mais

---

(1) *Nemo unquam ſine magnâ ſpe immortalitatis ſe pro patriâ offeret ad mortem. Tuſcul* 1, XV. Le chevalier de Forbin ayant eu une querelle tres-vive contre une troupe de macaſſars, à l'occaſion d'une conſpiration formée en 1686, contre la vie du roi de Siam, eut la douleur de laiſſer ſur le champ de bataille 366 hommes, tandis que ſes ennemis à qui leurs prêtres ne ceſſoient de crier que tous ceux qu'ils tueroient leur ſerviroient d'eſclaves dans l'autre monde, ne perdirent que dix-ſept combattans.

(2) *Qualis tandem lacœna? Quæ cum filium in prælium miſiſſet, & interfectum audiſſet; idcircò, inquit, genueram, ut eſſet qui propatriâ mortem non dubitaret occumbere. Ib. ut ſup.*

leur témoignage s'accorde si parfaitement avec celui de nos voyageurs, les circonstances, les motifs de tant de parricides, sont tellement les mêmes chez les uns & les autres, que ce seroit tenter d'introduire un pyrrhonisme dangereux dans l'histoire, que de ne pas se rendre à tant de preuves multipliées.

M. Ellis, dont le mérite est si connu, qu'on ne peut sans témérité l'accuser d'ignorance, de mensonge ou de prévention, assure que chez les eskimaux, peuple barbare qui habite la baie d'Hudson, quand les peres & meres sont dans un âge qui ne leur permet plus de se livrer au travail, ils ordonnent à leurs enfans de les étrangler. Cette atroce exécution est de la part des enfans un devoir d'obéissance auquel ils ne peuvent se refuser sans crime. La vieille personne entre dans une fosse qu'on a préparée pour lui servir de tombeau. Elle y converse quelque tems avec eux, en fumant du tabac & buvant quelques verres de liqueur. Enfin, sur un signe qu'elle leur fait, ils lui mettent une corde au cou, & chacun tirant de son côté, ils l'étranglent en un instant. Ils sont ensuite obligés de la couvrir de sable, sur lequel ils élevent un amas de pierres qui leur sert de mausolée. Les vieillards qui n'ont point d'enfans, exigent le même service de leurs amis. Mais comme la coutume n'en a pas fait à ceux-ci un devoir, ils ont souvent le chagrin de se voir refuser, & sont forcés de prolonger la carriere de leurs jours, jusqu'à ce qu'une main charitable vienne leur rendre ce dernier service. Mais ce qui est plus étonnant & qui démontre toute la force de cet affreux préjugé, c'est que ces peuples, à qui l'indigence & la misere causent tant de dégouts pour la vie, ne pensent jamais, dit M. Ellis, à s'en délivrer par leurs propres mains.

Les sauvages de l'Acadie & les hottentots du cap de Bonne-Espérance, ont à ce sujet un usage, qui, quoique moins barbare en apparence, révolte néanmoins assez souvent l'humanité des européans, sous les yeux desquels il se pratique. Parmi eux, aussi longtems qu'un homme ou une femme est capable de sortir de sa hute, en rampant pour y apporter une plante d'herbe, une racine ou un morceau de bois, il est traité par sa famille avec beaucoup d'égards & de tendresse; mais lorsque les forces l'abandonnent entierement, ses amis & ses propres enfans le laissent périr de foiblesse, de faim & de misere. Quelque riche que soit un acadien ou un hottentot, quelque distinction qu'il ait dans son village, quelques services qu'il ait rendus à la peuplade ou à sa famille, il ne peut éviter ce funeste sort, s'il survit à ses forces & à son industrie.

Souvent

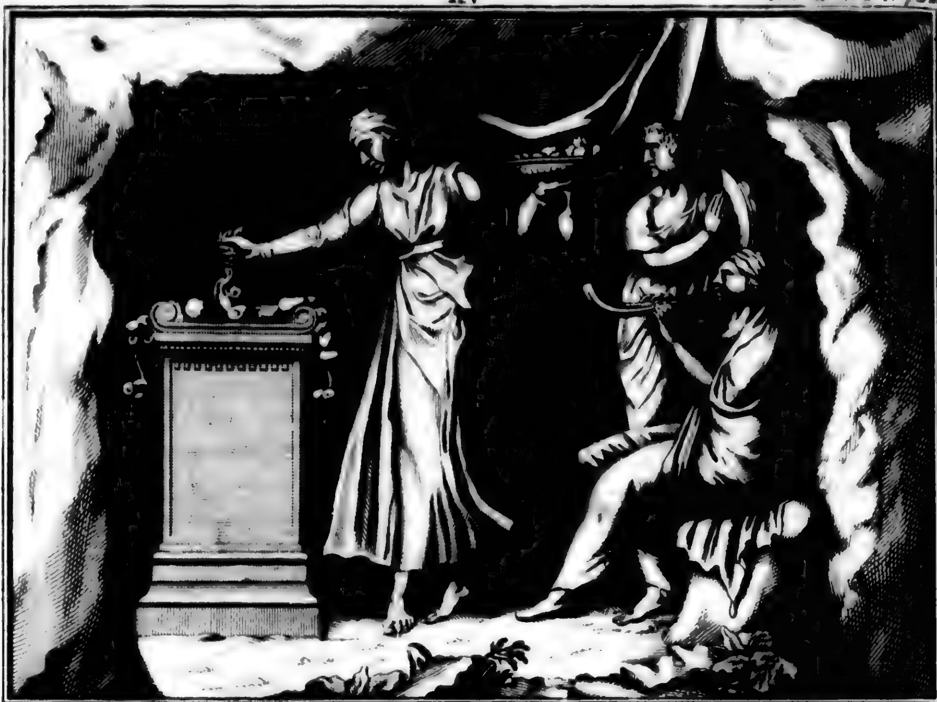
Souvent même si la mort tarde trop à s'emparer vieillard, on l'aide à emporter sa proie. Lorsqu'on reproche à ces peuples une pratique si détestable, ils répondent, comme les eskimaux, que c'est l'œuvre la plus méritoire & l'action de piété la plus noble qu'ils puissent faire. Ne vaut-il pas bien mieux à cet âge, s'écrient-ils, sortir de la vie par les mains de ses amis & de ses parens, que de mourir de faim dans une cabane ou devenir la proie des bêtes féroces? Comme il y a peu de raison à espérer de ces peuples si étrangement livrés à leurs usages, il est à craindre que les exhortations des européans qui commercent continuellement avec eux, n'ayent pas un meilleur effet, que celles des anglois sur les eskimaux de la baie d'Hudson.

Observons en passant, jusqu'à quel point les préjugés des hommes peuvent altérer ou obscurcir les principes de la pure nature. Une mere à Sparte étouffe le cri de son cœur, pour aller plonger le poignard dans le sein de son fils, qui a négligé de faire son devoir dans le combat. Un vieillard renonce à la vie, qu'une foule de motifs, malgré l'abattement de la décrépitude, l'engagent à regretter, pour courir après des chimeres qu'on lui a prêchées dans son enfance. Enfin ce fils inhumain, les mains dégoutantes du sang de son pere qu'il vient d'égorger, repousse les sanglots qui le suffoquent, pour faire trophée du parricide par lequel il croit avoir procuré l'immortalité à celui dont il tient le jour. Croiroit-on l'homme capable de pareilles foiblesses? Poursuivons & nous trouverons d'autres forfaits sur notre route, qui n'exciteront pas moins notre compassion en faveur du genre humain.

Quelques auteurs ont cru que cet usage cruel de prévenir la mort dont les vieillards sont menacés, tire son origine de l'état pastoral dont les premiers hommes faisoient profession. On sent en effet de quelle incommodité devoient être des vieillards à des peuples nomades, & chaque jour exposés à changer de demeure. L'exemple même des hottentots & des acadiens, que l'on ne croit pas être fort éloignés de l'état de pasteurs, semble appuyer cette conjecture. Mais j'ai démontré plus haut que cette manie, toute exécrable qu'elle soit, a une origine en apparence plus noble & plus imposante. On paroît raisonner plus conséquemment aux monumens de l'ancienne histoire, lorsqu'on assure que c'est dans cet état primitif des hommes que l'on doit chercher la source de ce système monstrueux, qui condamne à la mort tous les enfans dont les membres débiles & mal formés ne leur permettent pas d'offrir à la société l'espoir de quelque secours. Un peuple errant & vagabond n'a

besoin que d'hommes agiles & bien constitués. Un aveugle, un boiteux, un manchot, lui seroit fort à charge sans lui être d'aucune utilité. Il est donc naturel de croire qu'il a imaginé l'horrible expédient de s'en défaire dès le berceau. J'ose pourtant assurer que malgré toute la vraisemblance qu'un raisonnement, poussé encore plus loin, pourroit donner à ces conjectures, rien ne me paroît plus contraire à l'idée qu'on doit se former du caractere des nations placées à ce degré de civilisation, que le système sanguinaire & dénaturé dont il est ici question. Je l'ai déja dit; je ne saurois trop répéter une si importante vérité; les peuples nomades furent dans tous les tems les plus doux, les plus humains, les plus compatissans de tous les peuples. Ceux qui voyagent encore aujourd'hui parmi eux, nous assurent, d'une voix unanime, qu'ils témoignent sous un dehors rustique & grossier, tout l'attachement & l'amitié possibles, non seulement à leurs semblables, mais à leurs bœufs, à leurs vaches, à leurs chevaux, à leurs moutons, avec lesquels ils vivent en société. Ce ne peut donc être chez des nations si humaines & si bienfaisantes, qu'il faut chercher l'origine des forfaits qui souillent en tant d'endroits la société. Je ne crois pas m'écarter beaucoup de la vérité, en conjecturant que cet usage a été introduit par quelque législateur cruel, dont la politique sanguinaire rejettoit de la république, tous les membres, qui, causant à la patrie beaucoup de frais pour leur nourriture & leur éducation, ne pourroient leur être d'aucune utilité pendant tout le cours de leur vie, par rapport au vice de leur conformation. On voit, en effet, que Lycurgue, ce législateur si célébré dans l'antiquité, & dont les loix, par un phénomene unique en Europe, ont duré, dit-on, pendant sept cent ans sans aucune altération considérable, avoit ordonné de se défaire de tous les enfans dont on n'avoit aucuns services à espérer. C'est en conséquence de ce reglement, que dès qu'il étoit né un garçon à Lacédémone, on le portoit, dit Plutarque, dans un certain endroit où les anciens de chaque tribu le visitoient. S'il leur paroissoit délicat, foible & d'un tempéramment peu vigoureux, on le condamnoit impitoyablement à périr; & aussi-tôt des hommes destinés à cet horrible exécution, le précipitoient dans une fondriere, située au bas du mont Taygete. Mais, ce qui est encore plus extraordinaire, Aristote, ce philosophe éclairé, qui a été notre oracle pendant tant de siecles, n'a-t-il pas eu la foiblesse de publier la même doctrine? « Quant » aux enfans qu'on doit nourrir & exposer, disoit-il, il faut faire une » loi qui défende d'en nourrir aucun imparfait ou mutilé de ses mem-

le, un boiteux,
cune utilité. Il
pédient de s'en
é toute la vrai-
, pourroit don-
à l'idée qu'on
de civilisation,
uestion. Je l'ai
ité; les peuples
s humains, les
encore aujour-
'ils témoignent
& l'amitié pos-
bœufs, à leurs
ils vivent en
nés & si bien-
aillent en tant
de la vérité,
que législateur
ique, tous les
r leur nourri-
utilité pendant
conformation.
ré dans l'anti-
pe, ont duré,
dérable, avoit
ucuns services
qu'il étoit né
dans un cer-
l leur parois-
, on le con-
nes destinés à
re, située au
traordinaire,
dant tant de
ne? « Quant
faut faire une
de ses mem-



AUTEL et SACRIFICE des anciens ROMAINS.



ENFANT NOUVEAU NÉ que l'on consacre à APOLLON.

» bres; & dans les lieux où cette loi feroit contraire à celles du pays, » il faut faire bleffer les femmes, avant que les enfans aient fentiment » de vie (1). » Si je ne puis comprendre comment Ariftote, qui montre ailleurs tant de jugement & de bon fens, s'eft affez oublié ici, pour fouiller fa philofophie d'une opinion fi abominable, je ne fuis pas étonné que Romulus l'ait adoptée dans fon code. Il eft même à croire qu'elle n'effraya pas les romains, qui y avoient apperçu, fans murmurer, beaucoup d'autres chofes prefqu'auffi condamnables que celle-ci; car on fait que la plupart des loix de Romulus furpafferent en atrocité celles même de Dracon, contre lefquelles toute l'antiquité a tant déclamé (2). J'ai déja dit ailleurs, qu'il y en avoit une qui donnoit aux peres une puiffance fi abfolue fur leurs enfans, qu'il leur étoit permis de les vendre ou de les tuer, fans être obligés de rendre compte à perfonne de leur conduite, & c'eft pour cela qu'en naiffant, ils les confacroient à telle divinité qu'il leur plaifoit de choifir (*fig.* XV.) Par une feconde loi du même Romulus, il étoit permis aux peres d'ex-

Figures. XV.

(1) Ces vices & plufieurs autres que l'on trouve fréquemment dans les écrits des philofophes de l'antiquité, ont fait dire à M. Barbeyrac, qu'ils n'étoient pas, en plufieurs points, des modeles à fuivre dans la compofition des loix; & voici l'exemple qu'il en donne d'après Diogene Laerce. Les arcadiens, dit-il, prierent Platon de venir leur enfeigner les loix qu'il jugeroit néceffaires pour une nouvelle ville qu'ils vouloient fonder à la perfuafion des thébains leurs alliés. Ce fameux athénien fut ravi de l'honneur qu'on lui faifoit, & il fe difpofoit à partir; mais il changea tout d'un coup de fentiment, quand il eût compris, par un entretien avec les députés d'Arcadie, que ce peuple ne feroit pas d'humeur à laiffer introduire la communauté des biens & des femmes, que le philofophe regardoit comme un rare fecret du gouvernement, & qu'il a établi dans fa république imaginaire, faute de trouver un état réel qui voulût la recevoir. *Voyez Barbeyrac difc. fur la permiff. des loix, imprimé à la fin de la traduction des devoirs de l'homme & du citoyen, par Puffendorff.*

(2) Je ne citerai pour preuve de la cruauté des loix de Romulus, que celle que l'on trouvoit dans les douze tables, au fujet des débiteurs infolvables & qui étoit inconteftablement émanée des reglemens primitifs faits par ce fondateur de la capitale de l'ancien monde. Par cette loi il étoit permis aux créanciers d'un homme infolvable, de le tuer & de le mettre en pieces pour partager fes membres. La voici telle que nous la confervée Aulu-Gelle: *Tertiis. nundinis. partis. fecanto. fi. plus. minus. ve. fecurrunt.* M. Bynkershock, dans fes obfervations fur le droit civil, & M. Barbeyrac, dans fon beau difcours fur le bénéfice des loix, ont prétendu que le légiflateur a voulu permettre, dans la loi dont il s'agit, non de faire mourir le débiteur, mais de le vendre à l'encan, afin que les créanciers partageaffent entre eux le prix de fa liberté. L'humanité fe prête volontiers à cette interprétation, mais malheureufement elle fe trouve démentie par une foule d'auteurs anciens, tels que Quintilien, Cœcilius, Favorin & autres, qui font cenfés avoir mieux entendu leur propre langue que nous. Voici comment en parle Quintilien: *Sunt enim quædam non laudabilia naturâ, fed jure conceffa: ut in duodecim tabulis, debitoris corpus inter creditores dividi licuit. Quam legem mos publicus repudiavit.* Bodin, favant jurifconfulte du feizieme fiecle, en rapportant cette loi, dans le premier livre de fa république, dit que, s'il ne fe trouvoit qu'un créancier, il ne lui étoit pas permis d'ôter la vie à fon débiteur.

poſer leurs enfans, à l'exception des garçons & des aînées des filles, qui ne pouvoient ſubir ce funeſte ſort, qu'ils n'euſſent été jugés de l'avis de cinq voiſins, monſtrueux ou d'une complexion cacochyme. Cette inique diſpoſition fut tranſmiſe avec les autres qui concernoient la puiſſance paternelle, dans la loi des douze tables. La modification apportée par Romulus, tomba même inſenſiblement en déſuétude; & l'on voit dans Tacite & Suétone, que rien ne fut plus fréquent ſous les empereurs, que d'expoſer des enfans nouveaux nés, ſans y apporter d'autre formalité que la volonté du pere & de la mere; &, quoiqu'en diſe M. Bynkershock, cet uſage étoit encore dans toute ſa vigueur ſous le regne de Conſtantin; & les premiers reglemens ſérieux qui furent faits pour l'anéantir, ſont inconteſtablement dûs aux empereurs Valentinien, Valens & Gratien. Il y a plus: cette autorité deſpotique que les loix romaines accordoient aux parens ſur la vie de leurs enfans, donna naiſſance à l'abus le plus funeſte dont la nation ait jamais eu à ſe plaindre: je veux dire cet uſage criminel qui fut ſi fréquent parmi les femmes romaines, de ſe faire avorter, ſoit pour éviter les douleurs de l'accouchement, ſoit pour jouir du plaiſir du mariage ſans partager les ſoins des meres. Il eſt étonnant que ces républicains, qui ménageoient aſſez peu les femmes, pour permettre à leurs maris de les tuer, quand ils apprenoient qu'elles euſſent bu du vin, ayent laiſſé une pratique ſi déteſtable impunie juſqu'au regne de Severe & d'Antonin (1).

Quoi qu'il en ſoit de toutes ces atrocités commiſes dans l'ancien monde, il eſt certain que l'on trouve encore en beaucoup d'endroits des principes tels que ceux de Lycurgue, de Romulus & d'Ariſtote, au ſujet du choix que l'on doit faire des enfans avant de les élever. Si ces maximes affreuſes ſont ſi généralement miſes en pratique à la Chine, ſi la légiſlation de ce pays, d'ailleurs ſi ſagement gouverné, tolere un abus ſi contraire à l'humanité & ſi oppoſé à l'eſprit des ſociétés, qui doit être de protéger le foible & le puſillanime contre la violence du plus fort, tout contribue à nous faire croire qu'elles doivent leur origine à

---

(1) Les empereurs Severe & Antonin, furent en effet les premiers qui penſerent à déraciner un abus ſi criminel, comme on le voit par un reſcrit de ces princes, inſéré dans le quarante ſeptieme livre du digeſte, tit. XI, liv. IV. Quant aux femmes qui buvoient du vin, il eſt certain qu'il étoit permis à leurs maris de les tuer auſſi librement que s'ils les euſſent ſurpriſes en adultere. Pline raconte, à ce ſujet, qu'un certain Egnatius Mecennius ayant tué ſa femme pour avoir bu du vin, fut déclaré innocent par Romulus, qui donna par-là pouvoir aux autres époux d'en faire autant.

la morale relâchée de quelque ſophiſte dangereux, qui n'aura point rougi de fronder les loix les plus ſacrées de la nature, pour procurer un bien imaginaire à ſa patrie, en lui permettant de ſe défaire de ceux des jeunes citoyens qui ne pourroient être comptés au nombre de ſes défenſeurs. On en doit dire autant, ſans doute, des habitans de *Paragoa*, qui ſont dans l'uſage d'enterrer vivans tous ceux de leurs enfans que le haſard fait naître aveugles, borgnes ou boiteux; & cette criminelle habitude ſemble tellement tenir à la conſtitution de ce peuple aſiatique, que le chriſtianiſme même dont il fait aujourd'hui profeſſion, n'a pas encore pu la déraciner. Mais les jakoutes, peuple de la Sibérie, ont un tout autre motif pour en agir ainſi à l'égard des leurs. Imbus des mêmes principes ſuperſtitieux qui deshonorerent autrefois les romains, qui jettoient tous les monſtres dans le Tibre, pour ne pas expoſer la république à quelque malheur, ils prennent le parti de détruire tous les enfans qui naiſſent avec quelque difformité, parce qu'ils ſont perſuadés que ces petits monſtres, comme ils les appellent, ſont autant d'eſprits malins employés ſur la terre, pour la perte & la ſéduction du genre humain. Auſſi-tôt après leur naiſſance, ils les brûlent ſans miſéricorde, pour empêcher qu'ils ne s'occupent à tourmenter les hommes, s'ils venoient malheureuſement à trouver le moyen de s'enfoncer dans les entrailles de la terre. On ſent bien que les loix civiles, ni aucun prétexte d'utilité réelle n'ont eu de part à ces inſtitutions barbares. C'eſt la ſuperſtition, ce ſont les préjugés, preſque toujours cruels, qui en ont fait tous les frais. J'en vais rapporter d'autres exemples qui ne paroîtront pas moins étonnans. On eſt malheureuſement toujours fécond, quand on puiſe à la ſource des erreurs du genre humain.

Quelques-unes des tribus ſédentaires des arabes, obſervoient, juſqu'au ſeptieme ſiecle de notre ere, un uſage approchant de celui des jakoutes, & qu'une très-ancienne ſuperſtition avoit conſacré parmi eux. Ces peuples féroces, regardant les filles comme autant de monſtres, par l'inclination au déreglement & à la débauche qu'ils prétendoient appercevoir en elles, n'en reſervoient qu'autant qu'ils en avoient beſoin pour entretenir la population de leur pays. Quelquefois ils conduiſoient leurs femmes ſur le bord d'un foſſé, lorſqu'elles reſſentoient les douleurs de l'enfantement, & toutes les filles dont elles accouchoient étoient inhumainement enterrées vives. Souvent même on portoit encore la barbarie plus loin. On élevoit une fille juſqu'à l'âge de cinq ou ſix ans; on la paroît alors de tout ce qu'elle avoit de plus riche; on la parfumoit

d'effence d'ambre & d'aromates, & le pere lui-même, miniftre exécrable & dénaturé du plus affreux des facrifices, la conduifoit fur le bord d'une foffe, & faififfant le moment où elle y portoit attentivement fes regards, il la précipitoit dedans; & combloit le trou avec de la terre. Mahomet qui s'occupa avec tant d'ardeur à civilifer fes compatriotes, abolit cette infâme coutume, & apprit aux arabes, en déracinant de leur cœur la fuperftition qui les maîtrifoit à cet égard, à aimer plus tendrement leurs enfans, fans aucune exception de fexe.

Les hottentots & les madagafcarois auroient grand befoin aujourd'hui que quelque légiflateur, avec des raifons auffi perfuafives qu'en avoit Mahomet à la tête de fon armée, vint rectifier leurs maximes à ce fujet; car j'avoue naturellement qu'ennemi déclaré de toute efpece de violence, en fait d'opinions, je fuis convaincu que l'on pourroit, fans crime, employer la force pour abolir, chez ces pauvres peuples, victimes de leurs préjugés, peut-être même de l'artifice de leurs prêtres, toutes ces pratiques affreufes qui confiftent à verfer le fang humain. Il eft, en effet, des chefs de croyance, qui, fortant du cercle des fpéculations ordinaires, intéreffent de trop près les fociétés, pour qu'on ne puiffe mettre à profit la force & l'autorité, afin de réprimer les abus qu'ils occafionnent. Qu'on ait difputé, qu'on fe foit battu même autrefois, parmi nous, pour favoir fi l'on prononceroit en fureté de confcience, *paraclit* ou *paraclet*, ou pour toute autre fadaife de cette efpece, on fent parfaitement qu'il n'y a que l'efprit de chicane & de minutie, qui puiffe autorifer de pareilles querelles; mais qu'une nation, qu'une peuplade, ait reçu dans fa théologie des principes meurtriers, des préjugés deftructeurs, qui arment inceffamment le plus fort contre le plus foible, & font commettre tous les jours de nouveaux forfaits, je foutiens que tout état voifin qui en a connoiffance, peut, doit même réunir toute fa puiffance, pour déchirer le bandeau qui empêche un tel peuple d'appercevoir fes intérêts. Ne feroit-ce donc pas rendre un fervice vraiment important & tout à fait digne de l'humanité, que de perfuader aux hottentots, de dépofer cet efprit de fuperftition & de férocité qu'ils témoignent dans certaines occafions où leurs femmes accouchent de deux jumeaux? Car on apprend des voyageurs que, malgré les efforts qu'ont faits les européans, depuis grand nombre d'années, pour les civilifer & détruire jufqu'au germe de certains préjugés homicides qui les deshonorent, ils confervent toujours une coutume fort bifarre & très-cruelle à l'égard de l'objet qui nous oc-

cupe. Ils font des réjouiſſances extraordinaires à la naiſſance de deux jumeaux mâles, parce que leur république fondée ſur des principes de chaſſe, de pêche & de brigandages, ne ſauroit être trop abondamment pourvue d'individus de ce ſexe courageux. Mais ſi ce ſont deux filles, l'uſage exige que l'on mette à mort la plus laide. Si c'eſt une fille & un garçon, la fille eſt expoſée, comme un objet de mauvais augure, ſur une branche d'arbre & enſevelie vive, avec le conſentement & la participation de tout le village qui ſe fait une fête d'aſſiſter à cette cérémonie lugubre. J'ai lieu de croire que ces peuples perſuadés qu'un homme avec ſes deux teſticules doit néceſſairement devenir pere de deux jumeaux, ont imaginé leur circonciſion douloureuſe, par le moyen de laquelle il ne leur en reſte plus qu'un, afin d'éviter les malheurs que ces accouchemens prétendus ſiniſtres, ſouvent répétés, ne manqueroient pas, ſelon eux, d'attirer ſur leurs têtes. Cette ſuperſtition eſt ſi profondement enracinée chez eux, que, quoiqu'ils ſoient perſuadés que ce ſoit un bien de multiplier les mâles, ils aiment mieux ſe priver de cet avantage, qui, dans leur opinion, deviendroit commun s'ils abrogeoient l'uſage de leur circonciſion, que de s'expoſer à voir des femmes mettre au monde un garçon & une fille, ou deux enfans de ce dernier ſexe. Quant aux madagaſcarois, leurs préjugés me paroiſſent encore plus cruels & plus dangereux, parce que l'occaſion d'exercer leur cruauté doit s'offrir plus ſouvent. Comme il n'y a jamais eu de pays au monde, ſi l'on en excepte l'ancienne ville de Rome, où l'on ait été plus attentif qu'on ne l'eſt aujourd'hui à Madagaſcar, à diſtinguer les jours heureux d'avec ceux qui leur ſont oppoſés, il arrive qu'on y a fixé certains jours aux femmes pour accoucher. Celles qui ont aſſez peu de précaution pour ſe délivrer dans un de ceux que le calendrier a marqué d'une couleur malheureuſe, ont auſſi-tôt la douleur de voir maſſacrer ſous leurs yeux l'innocent qu'elles viennent de mettre au monde. En vain une mere voudroit-elle témoigner quelque tendreſſe pour l'enfant qu'on lui enleve; ce ſeroit s'expoſer à ſe faire ſoupçonner de vouloir être l'inſtrument de la perte de tous les negres de l'iſle, qui croiroient n'avoir plus que quelques jours à vivre, ſi un monſtre échappoit à leur fureur.

Je ne ſais ſi l'on doit ajouter foi à la relation étonnante que nous a donnée le capucin Antoine Cavazzi, de la légiſlation du royaume de Matamba, ſur le ſujet que je traite. Selon ce religieux italien, la reine *Temba-N-Dumba*, qui régnoit dans cet empire, l'un des plus floriſ-

ſans de l'Afrique, imagina des loix qui durerent plus d'un ſiecle après ſa mort, & qui peuvent être comparées, par leur atrocité, à tout ce que l'hiſtoire nous offre de plus remarquable à cet égard. La premiere défend d'élever aucun enfant mâle dans l'enceinte du Chilombo, qui eſt le nom de leurs habitations, ordonne aux peres & meres de les tuer, ou de les expoſer aux bêtes féroces, auſſi-tôt après leur naiſſance, & déclare infâmes & incapables de ſuccéder à leurs parens, ceux qui auroient été nourris & élevés ſecrettement par leurs meres. La troiſieme loi ordonne, ſous peine de mort, aux femmes groſſes & ſur le point d'accoucher, de ſortir du Chilombo, pour ne pas le ſouiller par leur enfantement. Elle repete l'ordre de tuer les mâles, & veut qu'au cas qu'il s'en trouve quelqu'un, il n'entre point dans le Chilombo, qu'il n'ait deux dents arrachées; que ſi les dents de deſſus lui ſortent plutôt que celles de deſſous, on le tue ſans rémiſſion, auſſi bien que les jumeaux, & ceux qui auroient quelque choſe de monſtrueux, ou quelque défaut naturel, de peur qu'étant devenus grands, ils ne cauſent la ruine des *Jaguas;* tel eſt le nom des peuples du Matamba. La quatrieme punit de mort les femmes qu'on trouveroit accoucher dans le Chilombo, & contraint les peres & meres qui voudroient ſauver leur enfant mâle, d'en donner un autre pour être ſacrifié, & de l'élever hors du Chilombo, juſqu'à ce qu'il ait obtenu le privilege d'avoir les deux dents arrachées, & d'être admis dans la république de jaguas. Ce qui me fait douter de l'autenticité de ces loix, c'eſt que le bon pere qui les rapporte, aſſure ſérieuſement que les peuples du Matamba, chez leſquels elles étoient en vigueur, ſont antropophages, & ſe livrent avec beaucoup de ſuccès à la magie & aux enchantemens, arts qu'il n'eut pris, s'il eût été plus judicieux, que pour de vraies chimeres (1).

(1) Le P. Cavazzi, entr'autres prodiges de la magie des jaguas, rapporte le ſecret de leur *Ganga Matombolas*, à reſſuſciter les morts. Un homme, dit-il, étant mort ou enſeveli, ſi les parens prient ce prêtre de le reſſuſciter, il leur commande de le déterrer & de le porter dans un bois. Là, en préſence de ſes plus grands confidens, il tourne pluſieurs fois autour du corps, & fait différentes contorſions, invocations & autres cérémonies, juſqu'à ce que le mort commence à donner quelque ſigne de vie. Alors le prêtre redouble ſes conjurations, qu'il ne ceſſe point juſqu'à ce que le mort ſe leve ſur ſes pieds, qu'il faſſe quelques pas, qu'il prononce quelques ſons articulés, & qu'il reçoive de la viande dans la bouche. On ſeroit tenté de croire que des peuples qui poſſedent un ſi rare ſecret, doivent être immortels. Point du tout. Lorſque le Ganga rend le reſſuſcité à ſes parens, il les charge de tant de préceptes impraticables, à l'obſervation deſquels la vie du régénéré eſt pourtant attachée, qu'ils ſont à peine quelques pas, ſans en enfreindre quelqu'un, & que le cadavre mouvant tombe par terre & ne ſe releve plus. Ainſi plus d'un amant eſt forcé de ſubir le même ſort que l'impitoyable Pluton fit ſubir autrefois au

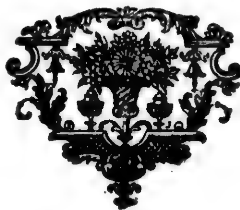
Encore un préjugé barbare, & je permets au lecteur de respirer, après avoir passé en revue tant d'énormités. Je me crois d'autant plus obligé de l'insérer ici, que je fais profession dans cet ouvrage, de ne rien dérober aux curieux de tout ce que l'opinion peut faire commettre de plus cruel & de plus abominable. Celui-ci mériteroit, j'ose le dire, d'être à la tête par son atrocité. Ceux qui ont lu M. de Buffon, devinent déja que je veux parler d'une coutume généralement reçue à Formose, & dont l'autenticité a paru si bien constatée à notre incomparable naturaliste, qu'il n'a point fait difficulté de lui donner place dans ses écrits. On permet dans cette isle aux femmes de se marier à quel âge elles le jugent à propos; c'est à elles de consulter leur goût, leur inclination, les loix ne s'en mêlent pas. Mais elles ne peuvent mettre d'enfans au monde, avant l'âge de trente-cinq ou trente-sept ans. Quand elles deviennent grosses avant cet âge, leurs prêtresses, especes de furies, plus cruelles que ne fut Mégere, vont leur fouler le ventre avec les pieds & les font avorter avec autant ou plus de douleur qu'elles n'en souffriroient en accouchant. Ce seroit non-seulement une honte, mais un péché presque irrémissible de laisser venir un enfant avant l'âge prescrit. J'en ai vu, ajoute le voyageur hollandois, qui sert de guide à M. de Buffon, j'en ai vu qui avoient déja fait périr quinze ou seize fois leur fruit, & qui étoient grosses pour la dix-septieme fois, lorsqu'il leur étoit permis de mettre un enfant au monde.

Couronnons ce chapitre par une réflexion que nous fournit Cicéron, & qui vient ici fort à propos. Cet orateur nous apprend que Dicéarque, l'un des plus éloquens disciple d'Aristote, avoit composé un livre sur la mort. Après avoir parcouru toutes les causes de mort, comme sont la peste, un cataclisme, une calamité extraordinaire, l'insulte des bêtes féroces & meurtrieres, qui, fondant par troupes dans un pays, l'ont quelquefois dépeuplé, il vient enfin à l'homme, & il prouve que lui seul a plus détruit que tout le reste. Ce philosophe, instruit du grand nombre de guerres qui ont affligé le genre humain depuis sa naissance, des séditions, des discordes intestines, qui ont fait répandre tant de torrens de sang, étoit fort en état de mettre dans tout leur jour les

---

pauvre Orphée à l'égard de sa chere Euridice. Ce qu'il y a de plus étonnant, ajoute M. le Clerc, c'est que le P. Cavazzi ne rapporte pas cela comme un conte, ou comme un événement fort rare, mais comme une chose certaine, arrivée de son tems & en plusieurs lieux. *Che questi incantatori disforterino i corpi e cosa indubitamente accoduta à mio tempo, in piu luoghi, quando trascorsi le provincie di sogno, di Boenza, di Sundi e altre.*

horreurs dont l'homme a souillé la terre. Mais tout ce qu'il pouvoit dire ne devoit pas approcher de ce que l'histoire, mieux developpée depuis son siecle, & la découverte des pays qu'il ne connoissoit pas, nous ont mis à portée d'apprendre, sur cette multitude d'attentats, que la superstition, le fanatisme, l'ambition, en un mot, toutes les passions réunies, ont fait permettre aux hommes. Que n'eut-il pas dit, s'il eût su qu'il y eût des nations qui entassoient par milliers les cadavres des hommes égorgées sur leurs autels? Quel torrens d'invectives n'eût-il pas distillé contre le genre humain, s'il eût vu les parvis des temples décorés des ossemens de ses freres, & les prêtres ne croire honorer leurs Dieux, qu'en plongeant leurs idoles dans des mers de sang? Quelle n'auroit pas été son indignation s'il eût vu un autre peuple, non moins féroce que celui-ci, porter le fer & le feu, la rage & le sacrifice, dans le pays où se commettoient ces abominations, & disputer, avec les vaincus, de cruauté & de barbarie, sous prétexte de leur donner des mœurs plus sociables & plus humaines? Quelle vaste carriere n'auroit pas eue sa satyre à parcourir, si elle eût pu dépeindre la férocité de ces nations dénaturées, priv[illegible] de la lumiere du jour des enfans renfermés dans le sein de leurs meres, ou peu de tems après leur naissance? Croyez-vous qu'il eût osé compter pour quelque chose le petit nombre de ravages & de calamités que le bouleversement de la nature, ou l'irruption précipitée des bêtes féroces, a pu causer, en comparaison de tous les maux que l'homme s'est faits à lui-même?



Superstitions des nations pour l'Astrologie Judiciaire.

L'ASTROLOGIE judiciaire est l'art de prédire les événemens moraux par l'inspection des astres. Cette science est, pour ainsi dire, aussi ancienne que le monde. Née du desir qu'ont naturellement tous les hommes de percer les ténebres obscures de l'avenir, elle avoit pour objet l'étude du cours des astres, le calcul de leurs révolutions périodiques, l'examen de leur rapport avec les corps sublunaires, & de l'influence que l'on prétendoit que chacun d'eux avoit sur tous les événemens moraux (1).

Perpetuis frænis atque uni serviet astro.

Selon les astrologues, les plus dangereux charlatans dont une société ait jamais pu être infectée, tous les hommes, privés de liberté, agissant en aveugles, n'étoient heureux ou malheureux, bons ou mauvais, qu'autant que l'astre sous lequel ils étoient nés, ou qui présidoit à leurs actions, avoit une influence sinistre ou avantageuse (2). Saturne, par exemple, rendoit les hommes prudens, graves, lents, avares & taciturnes; Jupiter leur donnoit de la bonté, de la maturité, de la douceur & de la modestie; Mars les rendoit cruels, perfides & féroces; le soleil, religieux, nobles & superbes; Vénus, luxurieux, beaux & agréables; Mercure, adroits, fins & brouillons; la lune, subtils, beaux, bienfaits & chéris des peuples; en un mot, tel individu qui est un scélérat, parce qu'il est né sous la constellation du cancer, auroit été un parfait honnête homme, s'il eût été assez heureux pour naître sous celle du capricorne. Caton, par exemple, ce défenseur intrépide de la liberté républicaine, eût forgé, comme fit César, des fers à sa patrie, s'il eût vu le jour sous la constellation de ce fameux dictateur; comme celui-ci auroit versé jusqu'à la derniere goutte de son sang pour les romains si son astre eût été d'un plus heureux présage. Une opinion si détestable,

---

(1) *Adeoque obnoxiæ sumus sortis, ut sors ipsa pro Deo sit, quia Deus probatur incertus. Pars alia & hanc pellit, astroque suo eventus assignat, & nascendi legibus, semelque in omnes futuros unquam Deo decretum. In reliquum verò otium datum. Plin. lib. 2, cap. VII.*

(2) O trop heureux l'enfant qui n'ait sous la balance !
De son cruel voisin, détestons la puissance.
Rac. Poe. sur la relig. chant. V, vers 85 & 86.

ſi funeſte aux ſociétés par la juſtification dangereuſe qu'elle fournit aux criminels, mérite aſſurément d'éprouver toute la rigueur des loix ; on ne ſauroit s'élever avec trop de force pour la rejetter ; cependant ne pourroit-on pas l'expliquer, la modifier en quelque ſorte, & la repréſenter ſous un jour moins ténébreux, en lui ôtant tout ce que la plupart des anciens lui donnoient de ſurnaturel & de choquant, pour la concilier avec la ſaine phyſique ? Je ſuis bien éloigné de me conſtituer le défenſeur de l'aſtrologie ; je ne crois pas, par exemple, comme quelques auteurs, que Pyrrhus ne mourut d'un coup de tuile à Argos, & Alexandre d'une potion empoiſonnée dans Babylone, que parce que ces deux conquérans étoient nés ſous des contellations qui préſageoient cette funeſte fin ; mais penſez-vous que je m'éloignerois beaucoup de la vérité, ſi je diſois, que ſi tout autre aſcendant eut préſidé à la naiſſance de ces deux princes, ils auroient peut-être eu l'eſprit plus raſſis, &, la manie des conquêtes ne leur ayant point troublé la tête, ils auroit pu mourir d'une toute autre maniere, l'un en Epire & l'autre en Macédoine ? ſi l'on ne réfléchit ſur le tiſſu délicat & tendre du cerveau des enfans naiſſans, ſur la facilité que trouve tout corps étranger à faire impreſſion ſur la contexture liſſe & moelleuſes de leurs fibres, on ne ſera pas ſurpris que ces énormes coups, ſuſpendus ſur ſa tête, au moment de ſa naiſſance, ne déterminent, pour le reſte de ces jours, le cours violent ou pacifique des paſſions qui doivent l'agiter. Ne voyons-nous pas tous les jours des gens faits, & dont les organes ont pris toute leur exiſtence, ſuivre invariablement les phaſes de la lune, quoique leur âge dut les rendre à l'épreuve de l'influence des aſtres ? Et ſi nous nous donnions la peine d'examiner attentivement ce qui ſe paſſe chez nous, combien de changemens, de viciſſitudes, ne verrions nous pas éprouver à nos âmes, ſelon que les corps céleſtes influent plus ou moins ſur nos organes ? Les femmes ſurtout qui ſont plus faciles à émouvoir que les hommes, ne ſont-elles pas preſque toutes ſenſiblement ſujettes à ces variations ? Leurs goûts, leurs penchans, leurs affections, ne tiennent-ils pas viſiblement à l'état où ſont ces maſſes qui errent ſur notre tête ? Prenez garde que cette opinion, fondée ſur un grand nombre d'expériences des gens les plus ſenſés, n'a rien de commun avec le ſyſtême des anciens que je viens d'expoſer. Ceux-ci admettoient dans les aſtres une ſorte de fataliſme, une détermination néceſſaire, qui forçoit les uns au vice & les autres à la vertu. Moi, au contraire, je ſoutiens que l'homme n'eſt pas moins libre dans ſon choix, qu'il peut même par des

actes répétés, par une habitude continue, par une éducation ſuivie, effacer juſques aux traces que les eſprits animaux ont formé dans ſon cerveau à l'inſtant de ſa naiſſance, & que, ſi les aſtres ont quelqu'influence ſur nous, leur action ſe fait moins ſentir ſur notre volonté que ſur notre imagination.

On croit aſſez communément que l'aſtrologie judiciaire, originaire de la Chaldée, s'étoit gliſſée chez les égyptiens, d'où elle avoit paſſé chez les grecs qui en avoient infecté les autres peuples de l'Europe. Ce qui donne lieu à cette conjecture, eſt l'air toujours pur, le ciel toujours ſerein de la Meſopotamie, qui a engagé, dit-on, de tout tems, les chaldéens à ſe livrer à l'aſtronomie, mere ſage de la plus folle des filles, l'aſtrologie judiciaire. Je ſuis d'autant moins diſpoſé à me prêter à cette filiation, que je ſuis perſuadé que le clergé chaldéen tiroit ſon origine de l'Egypte; comme tous les peuples de la Méſopotamie me paroiſſent avoir anciennement habité les bords du Nil, il me ſembleroit beaucoup plus raiſonnable d'en aller chercher le berceau en Ethyopie, la ſource, comme on l'a vu, de pluſieurs autres ſuperſtitions; auſſi, ſans parler des prêtres du temple d'Hammon qui en faiſoient une profeſſion particuliere dès la plus haute antiquité, Pline aſſure-t-il que ce fût Atlas, fils de Lybie & roi de ces contrées, qui l'inventa. Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain que cette manie avoit tant fait de progrès dans le monde, que les nations les plus ſages & les mieux civiliſées ne purent s'en garantir. Chacune d'elles étoit convaincue que le ciel étoit un livre immenſe où la deſtinée des hommes étoit écrite, & où les événemens futurs étoient tracés d'une maniere très-ſenſible, à l'égard de ceux qui faiſoient profeſſion de les déchiffrer. Les chaldéens & les brachmanes paroiſſent en avoir été fort entêtés; ſoit que l'ignorance où ils étoient de la ſaine aſtronomie, leur fît effectivement attribuer aux aſtres une influence meurtriere qui néceſſitoit les actions des hommes; ſoit, comme il eſt plus croyable, qu'ils fuſſent flattés d'émouvoir par-là, la ſuperſtition du peuple, pour la maîtriſer à leur aiſe & ſatisfaire leur cupidité. On ne ſera pas ſurpris d'apprendre que les égyptiens ayent adopté cette folie. Cependant, ſi l'on en croit Hérodote, leur maniere de procéder à ce ſujet, étoit beaucoup plus ſage que celle des autres nations. Les moyens qu'ils employoient pour acquérir toutes les connoiſſances dont ils penſoient que cette matiere fut ſuſceptible, étoient, à peu près, les mêmes que ceux qu'emploie aujourd'hui notre académie des ſciences pour parvenir à former un ſyſtême céleſte. Ils obſervoient avec la plus grande

exactitude tous les phénomenes de la nature, tâchoient d'en pénétrer la cause & en étudioient les suites; &, après une foule d'observations répétées de cette maniere, ils crurent pouvoir prédire les événemens de la vie, & fixer même le moment de la mort de chaque individu. Si cette conduite étoit défectueuse, illusoire même à bien des égards, elle étoit, au moins, très-propre à donner aux égyptiens une idée juste du systême du monde, à reculer les bornes de leur esprit, & à leur faire faire des découvertes que nous ne soupçonnons pas nous-mêmes, & qui sont peut-être reservées à nos neveux. On voit dans un grand nombre des passages du Pentateuque, que les juifs n'en cédoient pas, sur ce point, aux égyptiens leurs anciens maîtres. Les romains avoient une inclination si décidée pour ces sortes de présages, qu'ils entretenoient chez eux une multitude de charlatans, qui faisoient profession d'astrologie & de climatérisme, & qui s'engraissoient aux dépens de ceux qui vouloient bien prêter l'oreille à leurs prédictions. Les fourberies qu'ils mettoient en œuvre, devinrent enfin si odieuses & si manifestes, que les empereurs & le sénat furent souvent obligés de réprimer leurs brigandages, & de porter des loix séveres pour purger l'Italie de ces dangereuses sansues. On apprend de Valere Maxime, de Dion Chrysostome & de Tacite, que les années de Rome 614, 721 & 769, tous les astrologues & les magiciens furent honteusement chassés de l'Italie par des arrêts du sénat. Mais la manie étoit trop ancienne, trop séduisante & trop analogue au caractere du peuple, pour qu'il fût possible de l'anéantir entierement en ne la punissant que par l'exil & le bannissement. C'est pourquoi la loi *cornelia de Sicariis*, ordonna enfin que tous ceux qui mettroient en œuvre les sortileges & l'astrologie judiciaire, fussent punis du dernier supplice.

Les chrétiens eux-mêmes, jusques dans les derniers siecles, ne furent pas exempts de cette foiblesse, qui avoit été honorée plus que jamais en Europe par les arabes, durant l'anarchie du bas empire. Albert le Grand, qui, dans le treizieme siecle, écrivoit des *in-folio* pour servir de commentaires aux ouvrages d'Aristote, developpa toutes les rêveries des musulmans sur ce point, & y devint si habile, que son nom seul fit long-tems frémir ceux qui appréhendoient les sorciers, & que les gens de la campagne regardent encore aujourd'hui tous les grimoires qui contiennent quelques prédictions, comme autant d'ouvrages de sa main. On sait que l'opinion de ceux qui croyent que toutes nos actions sont soumises à l'influence des corps célestes, devint si générale parmi

les docteurs de ce même siecle, qu'Etienne Tempier, évêque de Paris, fut obligé de la condamner solemnellement dans un synode de sa province. Sans parler des tems nébuleux de la monarchie françoise, où toutes les superstitions dominoient paisiblement & avec le plus grand empire dans les Gaules, ne trouve-t-on pas dans l'histoire que Charles V, ce prince qui honora si singulierement les sciences pendant tout le cours de son regne, eut les plus humiliantes foiblesses pour les astrologues? Parmi les manuscrits de la bibliotheque du roi, est le livre d'un certain Simon de Phares, où cet écrivain nous apprend que Charles V aima tellement l'astrologie judiciaire, qu'il fit traduire en françois tous les livres qu'on avoit écrits jusqu'alors sur cette science; tels que le *Quadripartitum Ptolomei*, *le Centiloque*, *Guido bonati*, *Aben-ragel*, *&c.* Il y a plus: on sait qu'il fonda une chaire d'astrologie en faveur d'un nommé Gervais, qui passoit alors pour l'un des plus grands maîtres en cette profession; & qu'il fit venir de Bologne à Paris, Thomas de Pisan, qui étoit le plus savant astrologue d'au-delà les monts.

La protection que donna ce prince aux astrologues, multiplia prodigieusement cette engeance dans tout le royaume. On est même souvent étonné, en jettant les yeux sur l'histoire de ces tems-là, de la sotte crédulité avec laquelle les gens les plus distingués, les personnes même les plus éclairées, se prêtoient à leurs impostures; car jamais les grecs ni les romains, tout foibles qu'ils fussent de ce côté-là, n'eurent à se reprocher des erreurs aussi avilissantes que celles que nos annales mettent sur le compte de nos peres. La séduction alla si loin, qu'on fut enfin obligé de prendre le même tempéramment auquel on avoit eu recours à Rome en pareille occasion. Comme il étoit trop difficile d'éclairer assez le peuple pour lui faire sentir les inconséquences & la stupidité de sa conduite, & lui faire abandonner volontairement ses charlatans, il fallut employer la force & l'autorité des loix pour les extirper du royaume. Charles VIII, par une ordonnance de 1490, chargea tous les juges de faire la plus exacte perquisition dans toute l'étendue de la France, de tous ceux qui faisoient profession d'astrologie, & de les punir rigoureusement & sans miséricorde (1). Cette ordonnance fut renouvellée

(1) *Ordinamus omnes carminatores, divinatores, malignorum spirituum invocatores, necromanticos, & omnes aliis malis artibus & scientiis, atque sectis reprobatis utentes, per judices ordinarios, ad quos directa cognitio pertinet, cum diligentia capiantur. Ordin. Carol. VIII. An. 1490.* Le trente-sixieme art. de l'ord. de Blois y est parfaitement conforme.

soixante-dix ans après par celle d'Orléans, portée par Charles IX, où l'on fait expresses défenses à tous libraires & imprimeurs de publier aucuns livres où l'art des pronostics soit developpé. Il est à croire que ces édits, tout sages, tout nécessaires qu'ils fussent, n'eurent aucun effet: car on sait que jamais siecle ne fut plus fécond en toutes sortes d'imposteurs que celui où regnerent Charles IX & ses deux freres. Catherine de Medicis, leur mere, femme craintive & superstitieuse à l'excès, donna tant de vogue à tous les préjugés populaires, par la grande quantité d'astrologues & de magiciens de toute espece, qu'elle fit venir d'Italie, pour porter leurs prédictions à la cour, qu'il n'y avoit qu'un très-petit nombre de gens sensés qui s'en moquassent. On voit dans la célebre Argenis de Barclay, dédiée à Louis XIII, que la fureur pour l'astrologie étoit fort à la mode en France sous le regne du fils d'Henri IV, & qu'il étoit encore nécessaire alors de recourir à la voie de la dialectique pour en démontrer la futilité (1). C'est ce qui obligea cet élégant & ingénieux écrivain d'insérer dans son second livre cette judicieuse digression que nous allons transcrire. Quoiqu'il y ait vraisemblablement peu de gens aujourd'hui en Europe, qui accordent aux astres assez de force pour nécessiter nos actions, & qui ne se moquent de l'art absurde des chaldéens, je crois devoir faire d'autant plus de plaisir au lecteur, en lui mettant ici sous les yeux l'extrait du raisonnement que fait l'auteur écossois, pour le refuter & le tourner en ridicule; que l'Argenis dont le fond ne nous intéresse pas aujourd'hui, comme il faisoit nos ayeux, n'est pas lu d'un grand nombre de personnes. J'employerai la traduction de M. l'abbé Josse.

« Vous assurez, devin prétendu, dit M. Barclay, que c'est l'influence » des astres qui ont présidé à notre naissance, que dépendent les diffé- » rentes circonstances heureuses ou malheureuses de notre vie & de » notre mort. Vous avouez d'un autre côté que les cieux ont un cours » si rapide, qu'un seul instant suffit pour changer les dispositions des » astres. Comment concilier ces deux choses? Et puisque ce mouvement » si prompt, qu'on ne peut concevoir, entraîne avec lui tous les corps » célestes, les promesses ou les menaces qui y sont attachées, ne doi- » vent-elles pas aussi changer selon leur différente situation? Pour lors

(1) Le Cardinal Mazarin, ce fameux ministre qui a tant fait de bruit au commencement du regne de Louis XIV, n'avoit-il pas fait tirer son horoscope, à Salamaque, par un astrologue qui lui prédit qu'il seroit pape.

» comment

» comment fixer les destinés? Vous ne pouvez savoir, connoissance » pourtant, selon vous nécessaire, sous quel astre une personne sera » née. Vous croyez peut-être que le premier soin des sages femmes est » de consulter, à la naissance d'un enfant, toutes les horloges, de mar- » quer exactement les minutes, & de conserver à celui qui vient de » naître, ses étoiles comme son patrimoine; mais le péril des meres sou- » vent ne laisse pas lieu à cette attention. Quand on le pourroit, com- » bien y en a-t-il qui négligent de la faire étant au-dessus de pareilles » superstitions? En supposant même qu'on ait étudié ce moment, les » cadrans sont-ils toujours justes & exacts? Les horlorges quelques » bonnes qu'elles soient, ne se démentent-elles pas, par un tems ou » trop sec, ou trop humide? Qui peut donc assurer que l'instant auquel » des personnes attentives auront placé la naissance d'un enfant, soit le » véritable moment qui répond à son étoile? »

« Je suppose encore avec vous qu'on ait trouvé ce point juste, l'étoile » qui a présidé, sa situation, sa force. Pourquoi faire émaner des astres » un pouvoir absolu, je ne dis pas seulement sur les corps, mais aussi » sur les volontés? Ceux qui s'engagent dans le parti des armes, & qui » paroissent dans une même bataille, sont-ils nés sous la même constel- » lation? Et peut-on dire qu'un vaisseau qui doit échouer, ne recevra » que ceux que leur mauvaise étoile aura condamnés en naissant à faire » naufrage? L'expérience nous fait voir tous les jours que des personnes » nées dans des tems bien différens, se livrent au combat, ou montent » un vaisseau où ils périssent, n'ayant de commun que l'instant de la » mort. Tous ceux qui viennent au monde sous la même disposition du » ciel, ont-ils pour cela une même destinée pour la mort? Vous voyez » ici le roi, croyez-vous que ceux qui sont nés sous la même étoile, » possédent des royaumes, où pour le moins des richesses, qui prou- » vent l'heureuse & favorable influence des astres dans leur naissance? » Croyez-vous même qu'ils aient vécu jusqu'à présent? Voilà Cléobule, » ceux qui sont nés sous la même planete ont-ils sa sagesse en partage? » Sont-ils comme lui honorés de la faveur du prince? Et ceux qui sont » nés dans le même instant que vous, sont-ils tous astrologues, pour » ne rien dire de pis? Que si quelqu'un périt par la main d'un voleur, » son sort, dites-vous, exigeoit qu'il fût tué par la main de ce misé- » rable. Quoi donc ces mêmes astres qui avoient destiné le voyageur, » dans le moment de sa naissance, a être un jour exposé au fer d'un » assassin, ont aussi donné à l'assassin, peut-être longtems avant la nais-

» ſance du voyageur, l'intention & la force pour vouloir & pouvoir
» exécuter ſon mauvais deſſein; car les aſtres, à ce que vous prétendez,
» concourent également à la cruauté de celui qui tue, & au malheur
» de celui qui eſt tué. Quelqu'un eſt accablé ſous les ruines d'un bâti-
» ment, eſt-ce donc parce qu'il eſt condamné par ſa deſtinée a être
» enſeveli dans ſa propre maiſon, que les murs en ſont tombés? On
» doit raiſonner de même à l'occaſion des dignités où l'on n'eſt élevé
» que par ſuffrage. La planete ou les aſtres qui ont préſidé à la naiſ-
» ſance d'une perſonne, & qui, dans vos principes, lui ont deſtiné
» des grandeurs, ont-ils pu auſſi étendre leur pouvoir juſque ſur d'au-
» tres hommes qui n'étoient pas encore nés, de qui dépendoit l'effet
» de ces heureuſes influences? J'appellerois cette ſcience vaine & ridi-
» cule, ſi ces noms pouvoient en donner une aſſez juſte idée. Ce qui
» eſt certain, eſt qu'elle ne prend ſa ſource que d'une très-dangereuſe
» ſuperſtition. Quelle ſeroit la liberté des hommes? En quoi la feroit-
» on conſiſter, s'il leur étoit impoſſible de détourner ce que les aſtres
» auroient une fois arrêté à leur égard? Pourquoi déſormais prendrai-je
» ſoin de ma ſanté? Pourquoi rechercherai-je les honneurs, fuirai-je le
» vice & m'appliquerai-je à la vertu, puiſqu'en recevant la vie, j'ai
» reçu des loix qu'il faut néceſſairement que je ſubiſſe? Outre la liberté
» de l'homme ravie par ces prétendus décrets, le culte des Dieux ſe
» trouve anéanti. Je ne leur offre plus d'encens, je ne les crains ni ne
» les aime, puiſqu'ils ne peuvent ou ne veulent point détourner un ſort
» qui m'eſt préparé & que je ne puis éviter. Ce ne ſera plus que pour
» des enfans à naître que nous leur adreſſerons nos vœux & nos prieres,
» afin que ces mêmes aſtres qui nous auroient été contraires, devien-
» nent pour eux favorables. Voici ce qui ſe paſſa dans la Merganie, dans
» le tems que j'y étois. Un homme attaché à cette ſuperſtition ne vou-
» loit pas entrer dans la chambre de ſa femme, qu'il n'eût auparavant
» conſulté les aſtres. Si le dragon enveloppoit les étoiles dans les replis
» de ſa queue, ſi le ſcorpion les embraſſoit avec ſes pattes envenimées,
» ou s'il appercevoit au ciel quelqu'autre ſigne, qui, ſelon lui, pou-
» voit être de mauvaiſe augure, pour lors il couchoit ſeul. Qu'en ar-
» riva-t-il? Il fut pere de pluſieurs enfants, mais qui furent tous
» inſenſés. »

« Nous accordons pourtant aux aſtres quelque puiſſance. Nous ſavons
» qu'ils contribuent à rendre les hommes plus pareſſeux ou plus labo-
» rieux, plus fins ou plus groſſiers, plus gais ou plus mélancoliques,

» & qu'ils les font même incliner, par une pente secrette qu'ils leur » communiquent, au vice ou à la vertu. Aussi ma proposition n'est-elle » pas d'ôter aux astres certaine puissance qu'ils exercent sur les hommes. » Nous sommes d'accord si vous prétendez seulement que celui qui, » par l'influence de son astre, a reçu en naissant un tempéramment plus » doux, vivra d'une façon tout-à-fait différente de celui à qui une cons- » tellation moins favorable aura donné un tempéramment vif & bouil- » lant, ou que celui qui aura reçu sous un ciel plus serein une humeur » plus gaie & plus agréable, aura dans le cours de sa vie d'autres ma- » nieres que celui à qui le noir Saturne aura donné une humeur sombre » & chagrine. Je ne rejette point ces dernieres connoissances; mais » elles sont plutôt le fruit d'une expérience consommée, que d'un art » infaillible. Entre plusieurs choses sur lesquelles nous pensons diffé- » remment, j'en vais rapporter quatre principales. Premierement, je » crois que les astres peuvent remuer & non pas forcer les volontés, » comme vous le prétendez, à suivre de bonnes ou de mauvaises im- » pressions. Secondement, je ne comprends pas que par le rapport » que l'on trouve entre les astres qui ont dominé à notre naissance, & » nos passions, on puisse sûrement conjecturer ce qui doit nous arriver » dans le cours de notre vie, & quelle est la mort qui nous attend. » Troisiemement, je crois que l'on ne peut expliquer comment les » astres influent sur des enfans ces différentes affections. J'ajouterai, en » dernier lieu, que je regarde comme une vraie folie, & même comme » une impiété, de mettre des choses produites par le hasard, & prin- » cipalement des causes libres, dans la dure nécessité de suivre ce que » les astres auront une fois prescrit. »

« Je tiens pour certain que les astres ne forcent point notre volonté. » N'arrive-t-il pas tous les jours que nous domptons nos passions? C'est » cette état de liberté, jusqu'au milieu même des passions les plus vio- » lentes dont nous sommes sans cesse assaillis, qui nous distinguent des » bêtes; c'est aussi à leurs écoles que l'esprit du sage est exempt de ser- » vitude, qu'il peut même, pour ainsi dire, commander aux astres. » C'est là le solide fondement de ces louanges qu'on donne tous les » jours à ceux qui savent modérer les mouvemens les plus vifs de la » colere & de l'amour. La raison que nous avons en partage, sert de » digue au torrent des passions dont les astres inondent notre cœur; ce » qui n'auroit pas lieu, si nous dépendions de leur influence. D'ailleurs, » comme le soleil produit des effets différens sur les choses différentes

» de la terre, quoique ce soit toujours les mêmes rayons & la même » lumiere, il échauffe & entretient quelques semences, il en fait mourir » d'autres, il desséchera des petites herbes, tandis que d'autres, qui » qui auront plus de suc, résisteront davantage. De même aussi dans » plusieurs enfans qui naissent en même-tems, je considere un champ » préparé de différentes manieres, selon la différence du naturel, du » tempéramment & des habitudes de ceux à qui ils doivent le jour. » Cette puissance des astres, qui est une pour tous les enfans, ne doit » point dans tous produire les mêmes effets. Si le naturel de l'enfant a » quelque rapport avec cette puissance, elle y dominera s'il y est op- » posé, je doute même qu'elle le corrige; de façon que pour juger » sainement quel doit être le caractere d'un enfant, il ne faut pas seu- » lement s'arrêter à considérer les astres, il faut encore remonter aux » parens, faire attention à la condition de la mere, pendant qu'elle » étoit enceinte, & à beaucoup d'autres choses qui vous sont incon- » nues. Ces mêmes raisons font beaucoup pour l'autre proposition que » j'ai avancée, qu'on ne peut sûrement établir par les astres, ce que » les mortels doivent faire & ce qui doit leur arriver. En effet, puisque » nous pouvons modérer les affections que nous apportons en naissant, » pourquoi n'éviterons-nous pas également les maux que ces affections » nous auroient causés si nous les avions suivies? Et cette force des cieux » agissant plus ou moins selon les différens sujets sur qui elle tombe, pour- » quoi, sans délibérer davantage, regarder une chose qui n'a pas agi sur tous » avec une égale puissance, comme un effet infaillible? Outre qu'on » ne peut raisonnablement définir qu'elle est la séparation ou la conjonc- » tion des astres, qui produit dans les enfans les différentes passions, » doit-on considérer ceux qui dominoient pendant que le fruit s'ani- » moit dans le ventre de la mere, ou ceux qui paroissoient pendant » que le corps encore tendre & l'ame ignorante d'elle-même, apprenoit » dans sa prison à supporter patiemment la vie? Je croirois ce dernier » tems plus essentiel que celui de la naissance. »

« Pour la derniere proposition, que les choses libres ou fortuites ne » peuvent, sans sacrilege, être supposées assujetties à la puissance ab- » solue des astres, il me serait aisé de la prouver, si je ne craignois » qu'un long discours ne devint ennuyeux. Je ne puis cependant m'em- » pêcher de dire hautement que c'est être fou ou impie, que de sou- » tenir le contraire. Y a-t-il rien, en effet, de plus libre de se marier » ou de vivre dans le célibat? Y a-t-il rien qui dépende plus du hasard

» que de périr par le fer, par l'eau ; que d'avoir des ennemis ; que
» d'être attaqué de certaines maladies en certains tems ; que d'être bien
» reçu chez les grands ; que d'être élevé à des dignités ou expoſé à
» quelque infamie ? C'eſt pourtant ſur des événemens ſi incertains que
» vous autres aſtrologues entreprenez de répondre. Ce ſont là les oc-
» caſions où vous décidez ſi hardiment, & où vous trouvez tant de
» dupes. Un valet vola ſon maître ; il diſparut. Le maître le fit chercher ;
» il ne dépendoit que du haſard qu'il fût pris ou qu'il ſe ſauvât ; en un
» mot, il ſe ſauve. Un de ces interpretes ſe crut aſſez habile pour pé-
» nétrer dans le paſſé, & rapporta que le larron n'étoit échappé que
» parce que la lune qui s'étoit rencontrée avec Mercure, le protecteur
» des voleurs, l'avoit mis à couvert de toutes les recherches qu'on en
» avoit faites. Je ne puis jamais m'imaginer qu'il eût voulu parler ſérieu-
» ſement. Ainſi ce n'eſt point aux ſoins des Dieux, à la vigilance du
» maître, ni à la ſubtilité du larron qu'on doit imputer ou le bonheur
» d'avoir échappé, ou le malheur d'avoir été pris ; c'eſt à la ſeule puiſ-
» ſance des aſtres qu'il faut rapporter ce qui eſt arrivé. Si nous y recon-
» naiſſons ce ſuprême pouvoir, pourquoi ſe donner tant de ſoins, pour-
» quoi tant de peines inutiles ? Car, ſelon vos principes, ce qu'ils ont
» une fois preſcrit, doit arriver malgré nous ; & avec toute notre in-
» duſtrie, nous ne pouvons jamais réuſſir dans les choſes qu'ils ont
» réglées devoir nous être contraires. Mais pour ne point m'arrêter à
» toutes les raiſons qui détruiroient aiſément l'injure que vous faites
» aux Dieux & à la nature ; je vous demande, Chaldéen, ſi cette in-
» fluence qui préſage à un enfant une vie heureuſe ou une mort vio-
» lente, à l'âge de trente ans, par exemple, ſi, dis-je, cette influence
» que vous regardez comme la cauſe du bonheur ou du malheur, de-
» meurera toujours au ciel juſques au tems marqué, pour enſuite deſ-
» cendre ſur la terre, & y faire agir les inſtrumens propres à ce que les
» aſtres avoient arrêtés, ou ſi, renfermée dans l'enfant, entretenue &
» croiſſant avec lui, elle doit en certaine occaſion ſe faire jour, pour
» accomplir les decrets irrévocables des aſtres ; ſi vous prétendez qu'elle
» demeure au ciel, il y a dans vos principes une contradiction mani-
» feſte, car puiſque le bonheur ou le malheur de celui qui vient au
» monde, dépend de la maniere dont les aſtres étoient joints dans le
» moment de la naiſſance, le cours de ces mêmes aſtres ſemble avoir
» détruit cette premiere forme, & en avoir donné une autre peut-être
» entierement oppoſée. Dans quelle partie du ciel ſe ſera conſervée cette

» premiere puiſſance, qui ne doit paroître & jouer, pour ainſi dire, » ſon rôle que pluſieurs années après ? De croire, d'un autre côté, que » le deſtin qui ne doit avoir ſon effet que quand cet enfant ſera parvenu » à un âge plus avancé, lui ſoit attaché dès ſon enfance, c'eſt une im- » pertinente rêverie. Quoi donc ce ſera lui, qui, dans un naufrage où » il doit périr, ſera cauſe que les vents s'éleveront, ou que le pilote, » s'oubliant lui-même, ira échouer contre des bancs ? Le laboureur » dans la campagne aura été l'auteur de la guerre qui l'appauvrit, ou du » tems favorable qui doit lui donner une moiſſon abondante ? Et ceux » que la terre aura engloutis dans ſon ſein, auront eux-mêmes ſéparé » ſes ſolides fondemens, pour remplir malheureuſement le ſort auquel » ils ont été condamnés par leur mauvaiſe étoile ? J'aime mieux me » taire ici & ne rien dire contre une ſi dangereuſe folie, qui réduit » dans une même ſervitude les hommes & les Dieux ; qui, ſans être » appuyé de la raiſon, ſouvent même reconnu fauſſe & ridicule par les » événemens, ne laiſſe pas de jetter dans certains eſprits des eſpérances » ou des craintes vaines & impies en même-tems. »

« Il eſt vrai que quelques-uns parmi vous publient hautement des » oracles que l'événement a juſtifiés, & prétendent par-là établir leur » art comme un art néceſſaire ; mais je nie premierement que ce qui eſt » arrivé à une perſonne conformément à ce qui lui aura été prédit, » ſoit arrivé par la néceſſité du deſtin ou par la force abſolue des aſtres. » Je rejetterois plutôt l'accompliſſement de cette prédiction, ſur une » permiſſion particuliere de quelque divinité, qui, pour punir une ſu- » perſtition impie, rendra quelquefois préſent aux mortels, ce qu'ils » ont appréhendé plutôt de la part des aſtres, que de celles des Dieux ; » & de même que les ſonges, ſans aucun ordre & produits le plus ſou- » vent par le haſard, ſont quelquefois les véritables images de ce qui » doit arriver, & qu'un aveugle qui jettera pluſieurs pierres, peut tou- » cher un but propoſé ; ainſi Chaldéen, on ne doit pas être ſurpris, ſi, » parmi pluſieurs menſonges que vous avancés ordinairement, il s'y » rencontre quelque vérité ; mais c'eſt plutôt l'effet du ſort, que celui » de la certitude de votre art ; & ſi l'on vante avec tant de ſoin cer- » taines prédictions qui ont eu lieu, cela même fait contre vous. C'eſt » une preuve que la vérité n'eſt pas inſéparable de vos oracles, puiſ- » qu'on rapporte comme quelque choſe d'extraordinaire l'accompliſſe- » ment qu'ils ont eu. Au reſte, ne croyez pas que j'aye une déférence » aveugle pour tout ce que repend la renommée ſur ce ſujet. Fait-on le

» récit de quelque prodige : on ne trouve que trop de personnes portées » à y ajouter foi ; &, tout faux qu'il est, un auteur en fait mention. » Plusieurs le lisent d'abord avec plaisir ; à ce premier plaisir, succéde » un certain respect que l'admiration produit ; & enfin ce même pro- » dige, par succession de tems, acquiert un degré de certitude. On » n'ose plus l'examiner ; tout le monde le croit. C'est ainsi qu'ont eu » cours tant de fables. »

L'astrologie judiciaire, dont une grande partie de l'Europe est actuellement purgée, fait une partie essentielle de la croyance des asiatiques ; les préjugés pour la magie, les enchantemens & les influences des astres sont les principaux ressorts, qui, dans ces régions ignorantes, font mouvoir les gouvernemens. Si les chinois, ce peuple ignare & crédule, cultivent avec tant de soin l'astronomie, c'est moins par une véritable connoissance de l'utilité réelle de cette science, que par un entêtement frivole & superstitieux pour l'astrologie. Ils n'examinent les astres avec tant d'attention, ils n'ont élevé avec tant de travaux & de dépenses le fameux observatoire de Pekin, que pour découvrir dans le ciel ce qu'on n'y trouve jamais. Ils croyent que la divinité, pour me servir des expressions de la fontaine : a

Imprimé sur le front des étoiles,
Ce que la nuit des tems enferme dans ses voiles.

Le tribunal d'astronomie, érigé à la Chine, n'est dans le vrai qu'une société d'astrologues. Tous les quarante-cinq jours, il faut qu'ils montrent à l'empereur une figure ou soient annoncées les variations des saisons, & les divers changemens qu'elles doivent opérer dans l'air. On exige qu'ils marquent exactement quel jour il pleuvra ; quand il doit y avoir du vent, de la neige ou du tonnerre. Il faut qu'ils prédisent quelle sorte de maladie aura cours parmi le peuple ; s'il y aura guerre, sécheresse ou famine ; toutes choses absolument inconnues au plus habile astronome.

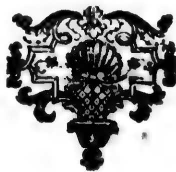
Persuadés que les astres influent sur tous les événemens, ils distinguent des jours heureux & des jours malheureux. Il y a chez eux un grand nombre de charlatans qui vendent bien cher des almanachs & des calendriers, où sont marqués exactement les jours, les heures & même les momens qui sont favorables ou non pour les choses qu'on veut entreprendre. Il y a toujours dans chaque maison quelqu'un de ces calendriers que l'on consulte comme un oracle. Les chinois en font la regle de leur

conduite; mais ils ne sont pas trompés impunément : on fait mourir impitoyablement un astrologue dont les prédictions se trouvent fausses.

A l'exemple des chinois, leurs voisins, les japonois ont une table sur laquelle sont marqués les jours heureux ou malheureux. Ils ont une grande confiance dans cette table, & disent qu'elle a été composée pour leur utilité, par un fameux astrologue, nommé *Seimei*, qui avoit passé toute sa vie à étudier les astres & leurs influences diverses. Ils racontent que cet homme célebre étoit fils d'un roi & d'une fée, qui, ayant pris un jour la forme d'un renard, & se voyant poursuivie par des chasseurs, se réfugia auprès de ce prince, & reprenant devant lui sa forme naturelle, le charma par sa beauté : Seimei fut le fruit de l'union du roi avec cette fée. On prétend que ce Seimei inventa un vers composé de paroles magiques, pour l'utilité de ceux qui se trouveroient dans une nécessité d'entreprendre quelqu'affaire dans un jour malheureux : il ne faut que réciter ce vers pour se préserver de quelq'uaccident fâcheux.

Les siamois ajoutent beaucoup de foi aux astrologues ; & l'on est si persuadé de la certitude de leur art, que lorsque leurs prédictions sont démenties par l'événement, ils sont rigoureusement punis, non pas à cause de leur fourberie, mais à cause de leur ignorance. Le roi de Siam prend toujours l'avis de ses astrologues, lorsqu'il sort de son palais, & il n'y rentre jamais sans leur permission. Les almanachs sont presqu'aussi respectés des siamois, que les livres qui contiennent leur religion ; & souvent on observe beaucoup plus exactement ce qu'ils prescrivent.

Les insulaires des maldives, n'entreprenent rien sans avoir consulté les astrologues. S'ils veulent construire une maison, entreprendre un voyage, il faut auparavant que l'astrologue leur enseigne le jour, l'heure & le moment favorables pour commencer ce qu'ils ont dessein de faire.



La

ARTICLE IV.

La ſuperſtition ſuggera-t-elle aux peuples l'uſage abominable de l'antropophagie?

Je penſe que l'uſage où ont été toutes les nations, d'immoler des hommes à leurs Dieux, joint à l'ignorance où devoient être la plupart des écrivains, des mœurs & des coutumes des peuples dont ils parloient, a occaſionné l'erreur où ſont tombés ceux qui ont publié que quelques peuples mangeoient réciproquement leurs propres chairs. M. Petit a prétendu que le pays de Chanaan, auſſi dangereux que l'ancienne Sicile, qui nourriſſoit les cyclopes, a été habité par des nations de taille giganteſque, telles que l'on nous repréſente les patagons du midi de l'Amérique, & dont le naturel étoit ſi féroce, que les cadavres humains faiſoient leur nourriture ordinaire. On ſait quel effrayant récit Juvenal fait de certains peuples de l'Egypte, qui, à la maniere des tigres, déchiroient avec les dents des corps encore tout fumans. Si l'on en croit Hérodote & pluſieurs autres écrivains qui l'ont ſuivi, les ſcythes eſſedons étoient ſi cruels, qu'ils mangeoient la chair de leurs propres peres, qu'ils hachoient avec d'autres viandes. Un ſi monſtrueux mêlange faiſoit, dit-on, chez eux, le mets le plus exquis & le plus délicat. On invitoit même les parens, les amis & les voiſins de la maiſon où il ſe préparoit, à prendre part à la réjouiſſance. Les getes, les maſſagets, les gaulois; en un mot, tous les peuples du nord, au rapport d'une multitude d'auteurs cités par Aulugelle, renouvelloient ſouvent ces feſtins, ou la joie & la ſérénité qu'on voyoit peintes ſur le viſage des convives, témoignoient la ſatisfaction dont ils jouiſſoient en cette occaſion. C'eſt apparemment chez ces gens-là que S. Mathieu, ſi l'on en croit Nicephore, alla prêcher le chriſtianiſme; car ſi l'on ajoute foi à cet hiſtorien étrangement crédule, cet évangiliſte s'efforça de convertir certains peuples qui ne vivoient que de chair humaine.

Quoique le climat rigoureux du nord, les forêts & les lacs qui couvroient alors le pays, le peu de civiliſation qu'il y avoit dans les ſociétés, rendiſſent ceux qui l'habitoient plus féroces & moins traitables que partout ailleurs, tout invite pourtant à croire que ces relations ne ſont que le fruit de l'ignorance & des préjugés des écrivains. C'étoit aſſez l'ordi-

naire des anciens auteurs, de publier beaucoup de merveilleux ſur les nations qui leur étoient inconnues; que n'ont-ils pas dit des ariſmaſpes, des hippopedes, des helluſiens, des ſatmales, des catiſes, des agripæens, des oxiones, des grillons, & d'un millier d'autres peuples qui n'exiſterent vraiſemblablement jamais que dans leurs écrits? Liſez Pline, Philoſtrate, & une foule d'autres écrivains qui parlent des peuples qui habitoient des régions éloignées & où les armes romaines n'avoient pas encore pénétré; quelles pitoyables romans, quelles abſurdités dégoûtantes, n'en ont-ils pas publiés? Tous les auteurs avoient d'autant plus de facilité à tromper ainſi leurs compatriotes, qu'on étoit alors univerſellement perſuadé que les nations qui habitoient des terres inconnues, étoient des eſpeces de monſtres, nuds, couvert de poil, vivans dans les forêts, comme les ours & les renards, & n'ayant avec l'homme, comme le ſinge, qu'une reſſemblance imparfaite. C'étoit l'idée qu'on s'étoit formée à Carthage, des nations qui habitoient le Mont Atlas, au retour du fameux voyage de leur amiral Hannon. Cet officier ayant reçu ordre, de la part de ſa république, de chercher des nouvelles terres, en rangeant les côtes d'Afrique, pour étendre la carriere du commerce, rapporta de ſon expédition des peaux fort velues qui étoient apparemment celles de quelques ſinges monſtrueux, tels que l'Orang-Outang, ou l'homme des bois, que l'on trouve abondamment dans l'iſle de Borneo & dans celle de Java, & les fit paſſer pour des peaux de femmes ſauvages. C'eſt pour cela qu'on les plaça, comme une rareté, dans le temple de Vénus. Il paroît même qu'on étoit encore dans la même opinion ſous le regne de Charles VI; comme on le voit par la maſcarade, où l'on repréſenta, dit Juvenal, des urſins, des hommes ſauvages enchaînés & tout velus, à l'hôtel de la reine Blanche, & qui coûta la vie au roi. On en peut dire autant aujourd'hui des chinois. Quand leurs docteurs, auſſi ignorans dans la géographie qu'on l'étoit en France ſous Charles IX (1),

(1) On étoit dans une ſi profonde ignorance, ſous Charles IX, de tout ce qui concerne la géographie, que le foible Antoine de Bourbon, pere de notre incomparable Henri IV, ne put trouver un ſeul homme qui le détrompât ſur les promeſſes que lui avoit faites le fourbe Manviquez, de la part de Philippe II, ſon maître, de lui donner en échange de ſon royaume de Navarre, l'iſle de Sardaigne, que l'eſpagnol repréſentoit comme la plus grande & la plus fertile de l'univers, dans la carte qu'il fit fabriquer tout exprès. Cette manœuvre qui auroit été facilement déconcertée dans un ſiecle plus éclairé, ne contribua pas peu à allumer dans le royaume le feu des guerres civiles qui l'ont déſolé pendant plus d'un ſiecle. Cette ignorance étoit pourtant encore plus remarquable ſous le roi Robert; car on lit dans la vie du comte Bouchard, qu'un abbé de Cluni, invité par ce ſeigneur à venir mettre des moines à S. Maure-des-Foſſés, regardoit le

veulent donner au public quelques cartes de leur composition, on voit tous les peuples qui avoisinent leur empire, comme jettés au hasard sur le bord de la carte, sous les noms d'hommes monstrueux, de nains, d'acephales, de cynocephales; telle est la marche de l'ignorance; aussi remarque-t-on que tous les Auteurs que j'ai cités plus haut, n'assurent pas avoir été témoins de ces atrocités dont ils ont accusé les nations des parties septentrionales de l'Europe. Le seul S. Jérôme nous apprend qu'étant allé dans les gaules, il y avoit vu des écossois manger de la chair humaine; ils trouvent, dit le S. Prêtre, des troupeaux entiers de pourceaux & d'autre bétail dans les forêts; néanmoins ils préferent la chair des bergers & les mammelles des femmes, qu'ils coupent partout où l'occasion s'en présente; c'est-là pour eux le plus délicieux des mets. On sent d'abord de quelle foiblesse doit être le témoignage de S. Jérôme, sur un usage que n'auroient pas oublié César, Tacite & tous les autres écrivains qui ont parlé des gaulois, des bretons & des écossois, s'il eût eu quelqu'espece de fondement. Il ne paroît pas même que S. Germain & S. Loup, que la légende dit avoir tant fait de miracles chez ces peuples encore barbares, ayent jamais pensé à mettre un si horrible forfait sur leur compte. S. Jérôme, tout pénitent qu'il fût, pouvoit fort bien avoir quelqu'intérêt à nous débiter ces fables. Ne nous assure-t-il pas, dans une de ses lettres que S. Antoine avoit vu dans son désert des hyppocentaures & des satyres (1)? L'histoire offre plus d'un exemple de ces dispositions intéressées des écrivains. Tite Live n'a-t-il pas dit qu'Annibal faisoit manger de la chair humaine à ses soldats, pour les rendre plus fiers & plus intrépides dans les combats, quoiqu'il soit évident que ce carthaginois, tout cruel qu'il fût, n'a jamais mis & ne pouvoit même mettre, sans courir risque de perdre la confiance de ses troupes, un si abominable expédient en usage? Cedrenus & Theodore n'ont-ils pas eu le front de nous assurer que l'empereur Julien consultoit souvent les entrailles des enfans qu'il faisoit égorger pendant la nuit au milieu des opérations magiques, quoiqu'on sache aujourd'hui, à n'en pas douter,

---

voyage comme très-pénible & très-dangereux, & qu'il se plaigne très-amerement qu'on l'obligeât d'aller en pays étranger & inconnu. D'après cela, croyez-vous qu'il eût été alors fort difficile de faire croire en Europe que toute l'Afrique étoit peuplée d'antropophages?

(1) *Conspicit Antonius hominem equo mixtum, cui opinio poetarum hypocentauro vocabulum indidit. Nec mora, inter saxosam convallem haud grandem, homunculum vidit, aduncis naribus, fronte cornibus asperata, cujus extrema pars corporis in caprorum pedes desinebat. Hieron. Epist. lib. 3, de vitâ pauli primi eremitæ.*

que ce prince, malgré l'infamie dont on s'eſt efforcée de le couvrir, étoit le plus humain, le plus doux, le plus bienfaiſant de tous les hommes (1) ? Il eſt ſouvent de la prudence de ſe tenir en garde contre certaines petites anecdotes, que les écrivains, d'ailleurs les plus reſpectables, ont cru devoir imaginer, pour des motifs que l'on entrevoit aſſez facilement. Ainſi on fait du premier coup d'œil ce qui fait dire à S. Auguſtin, ou à quiconque eſt l'auteur du ſermon qu'on lui attribue, avoir vu un fort grand nombre d'acephales, en Ethiopie, de l'un & de l'autre ſexe, qui avoient même parmi eux des prêtres de leur eſpece, d'une ſi grande vertu & d'une ſi rare continence, que, quoiqu'ils fuſſent mariés, ils n'approchoient jamais de leurs femmes qu'une fois l'année. On doit encore placer au rang de ces pieuſes rêveries ce que nous raconte Simon Mayole, évêque de Volture, dans ſes *jours caniculaires*, de certaines familles d'Angleterre qui ont une queue, en punition de la plaiſanterie que firent leurs ayeux à un S. Auguſtin (2), qui prêchoit l'évangile dans le Dorſet-Schire, à la robe duquel ils attacherent des queues de grenouille. Il a été un tems où l'on pouvoit, ſans crainte, publier tous ces prodiges. L'ignorance dont la terre étoit couverte, ne laiſſoit aucune iſſue à la critique. Les exagérateurs n'ont pas aujourd'hui tant de facilité à faire adopter leurs chimeres. Si le Commodore Byron & M. de Bougainville, ont eu à peine aſſez de crédit pour faire croire à un très-petit nombre de gens, que les patagons ont ordinairement ſix ou ſept pieds de haut, quoiqu'ils euſſent des preuves évidentes de ce fait; je doute que S. Auguſtin, s'il vivoit parmi nous, voulût s'expoſer à la juſte critique que mérite ce qu'il dit dans ſon livre de la *Cité de Dieu*, de la dent d'un géant, dont il compare la groſſeur à cent de nos molaires. Et croyez-vous que le bonhomme Hérodote eût pu ſe réſoudre à dire, ſi ſon ſiecle eût été éclairé du flambeau de la vraie philoſophie, que les voyageurs n'oſoient s'expoſer à paſſer le Danube, de crainte que les abeilles, maîtreſſes du pays & jalouſe de leurs états, ne leur fiſſent payer cher la hardieſſe avec laquelle ils viendroient reconnoître leur territoire?

Je crois donc, d'après tant d'exagérations ou de fauſſetés avancées par les hiſtoriens, qu'on ne doit faire aucun fond ſur le dénombrement des

(1) On ſait que l'abbé de la Bletterie a parfaitement rétabli de nos jours la réputation de ce prince.

(2) Ce fut ce Saint miſſionnaire que M. Spelman a accuſé d'avoir porté Ethelbert, roi de Kent, à faire maſſacrer douze cens bretons, qui, dans un concile, refuſoient de reconnoître les dogmes qu'ils leur prêchoit. Voyez *Spel M. Concil, pag. 3.*

peuples antropophages que nous ont donné les auteurs de l'antiquité ; & que, quoiqu'en dise M. l'abbé Fraguier, jamais Orphée ni aucun autre n'a vu les hommes assez brutaux pour se manger de sang froid les uns les autres. Car il est évident qu'on ne peut mettre raisonnablement au rang d'antropophages, ceux qui, pressés par la faim qu'un long siege avoit occasionnée, se sont vus forcés de manger leurs morts, ou de tirer entre eux au sort pour savoir quels seroient ceux qui serviroient de nourriture aux autres. Si les saguntins, réduits à cette cruelle extrémité, ont fait cesser pendant quelques instans le cri de la nature pour se repaitre de la chair de leurs compatriotes ; M. de Voltaire devoit au moins ménager la mémoire de ce peuple généreux, & ne pas l'accuser pour cela d'antropophagie. Les rebelles, qui fermerent les portes de Paris à Henri IV, étoient-ils des antropophages, parce que les moines & les autres fanatiques qu'ils avoient à leur tête, leur persuaderent d'emploier des ossemens humains pour faire du pain? Si l'on excepte l'usage où furent quelques uns d'entre les peuples, de manger un petit nombre de leurs prisonniers, après les avoir sacrifiés à leurs Dieux ; il n'y eut jamais de nation assez féroce pour faire de la chair humaine sa nourriture ordinaire. La nature toujours attentive à la conservation de notre espece, ne permet pas de pareils attentats. Je trouve seulement dans l'histoire un fait dont l'autenticité ne peut gueres être révoquée en doute : c'est que la piété mal raisonnée des fils envers leurs peres, faisoit conserver dans quelques peuplades, les cranes des vieillards qu'on entouroit d'un cercle d'or, pour servir de coupes dans les fêtes d'éclat. Cet usage barbare, reçu surtout des scythes, des thraces, des bulgares & des autres nations du nord, subsistoit encore dans le sixieme siecle. On apprend de Paul Diacre, qu'Alboin, roi des Lombards, but un jour dans un festin & fit boire Rosemonde, sa femme, dans le crâne de Cunimond son beau-pere (2). Voila, je crois, à quoi se terminoit cette cruel antropophagie

---

(1) *Alboinus cum poculo, quod de capite cunimundi regis, soceri sui, fecerat reginæ ad bibendum vinum dari præcepit, atque eam, ut cum patri suo extanter biberet, invitavit. Ego hoc poculum vidi. Paul. Diac. Hist. Langob. Lib.* 2, *cap.* 14. On buvoit aussi dans les crânes des principaux ennemis qu'on avoit trouvés morts sur le champ de bataille, comme firent les boyens, au rapport de Tite-Live, à l'égard de Postumius. *Boii*, dit-il, *caput posthumii præcisum ovantes templo, quod sanctissimum apud eos est, intulere, purgato inde capite, ut mos iis est, calvam auro cælavere : idque sacrum vas iis erat, quo solemnibus libarent poculumque idem sacerdotibus esse, ac templi antistibus. Tit. liv. liv XXIII, cap.* 24. On voit dans la vie de S. Théodore Studite, que Chrumne, roi des Lombards, en fit autant du crâne de l'empereur Nicephore, tué sur le champ de bataille en 811. Cet usage est encore reçu de la plupart des peuples d'Asie, qui ne sont pourtant rien moins qu'antropophages.

dont on a tant parlé. Au reste, cet usage de nos peres encore barbares n'offre rien de plus étonnant que ce qu'on lit dans l'histoire dogmatique & morale du jeûne, que *les premiers feuillans réformés se servoient, pour se mortifier, de crânes humains dans leurs repas au lieu de tasses.*

On en doit dire autant des peuples modernes, soit de l'Afrique, soit de l'Amérique, dont les mœurs & les usages nous sont d'autant mieux connus aujourd'hui, que la plupart reçoivent tous les jours chez eux des européens éclairés, qui s'attachent à approfondir leur caractere & à s'instruire de leurs coutumes. Ces nouvelles lumieres nous étoient forts nécessaires; car on sait que les premiers navigateurs qui découvrirent ces contrées, n'étant pour la plupart que des matelots & des marchands, sans goût, sans génie, sans bonne foi, ne débitoient souvent à toute l'Europe attentive, que des fables & des absurdités. N'avoit-on pas écrit, par exemple, qu'il falloit au grand Macoco, prince puissant vers le Congo, des centaines de personnes par jour, pour sa table & la nourriture de sa maison? N'a-t-on pas publié mille fois parmi nous, qu'il y avoit, en Afrique, des haras d'hommes & d'enfans que l'on va tuer, comme nous faisons en Europe les moutons & les bœufs? Si l'on en croit M. de Paw, M. Toynard n'avoit-il pas appris en Portugal, qu'on exposoit, chez les negres, des hommes au marché tout vivans, qu'on marchandoit, l'un l'épaule, l'autre la cuisse, l'autre la tête, & que les portugais qui avoient besoin d'esclaves, alloient là en acheter? On sait pourtant aujourd'hui que tous ces faits n'ont eu d'existence que dans l'imagination maligne de ceux qui les ont forgés. Les peuples de l'Afrique ont pour le moins autant d'humanité les uns pour les autres, que nous pouvons en avoir envers nous-mêmes. Il faut que la superstition déploie toutes ses forces, pour obliger quelques peuplades d'entre eux à sacrifier des hommes sur les autels de leurs dieux fétiches; & s'ils ont contracté l'usage atroce & criminel de se vendre eux-mêmes, c'est nous qui le leur avons porté. Avant que nous leur eussions fait part de nos rafinemens & communiqué nos crimes, ils étoient plus tranquilles, plus sages, plus raisonnables; ils s'aimoient; ils se respectoient; ils se regardoient tous comme des freres. L'union la plus tendre & la plus étroite régnoit parmi eux. La cupidité qui leur fait commettre aujourd'hui tant de foiblesses, leur étoit absolument inconnue. C'est nous qui avons versé, si j'ose ainsi parler, cette passion honteuse dans leur sein. Malgré les ténebres épaises dont nous nous sommes efforcés de couvrir, chez eux la nature qui y régnoit dans presque tout son éclat, quand nous y

fommes-abordés, ils favent néanmoins nous reprocher qu'ils ne doivent leur corruption qu'au commerce que nous entretenons avec eux.

Ce que je dis ici des africains doit s'entendre auffi des peuples fauvages de l'Amérique; pour peu qu'on ait de bon fens, on ne fera aucune difficulté de rejetter la relation des écrivains efpagnols, qui affurent bonnement que l'empereur Montezuma II, fe faifoit continuellement fervir de la chair humaine fur fa table, & que ce prince mexicain n'abandonna cet horrible aliment, qu'à la follicitation de Cortez, qui cherchoit à lui infpirer des fentimens plus humains. L'intérêt qu'avoient les efpagnols à dénigrer ainfi cet empereur infortuné, ne permet pas qu'on ajoute plus de foi à cette anecdote, d'ailleurs abfolument incroyable, qu'à celle qu'on vient de lire, touchant le grand Macoco. Des hiftoriens qui ont eu le front de nous affurer qu'il portoit le defpotifme, jufqu'à mettre des impôts fur les poux (1); & qui ont cru, qui plus eft, nous perfuader d'une fi étrange abfurdité, ne devoient pas rougir d'imaginer des faits d'une autre efpece, pour flétrir la mémoire d'un prince, dont le fang indignement répandu, ne ceffe de reprocher à leur nation, la cruauté des Cortez & des autres affaffins fes complices. On fait d'ailleurs que plufieurs hiftoriens de l'antiquité ont formé, avec auffi peu de fondement, la même accufation contre une reine des fcythes, nommée *Lamia*, qui ne faifoit, dit-on, jamais fervir fur fa table, que la chair des enfans nouveaux nés. Fables abfurdes, s'il en fut jamais, & que le fage Ariftote n'auroit pas dû accréditer en le rapportant férieufément! Ce que dit Vefpuce, à ce fujet, ne mérite pas plus de confiance que toutes ces hiftoriettes. Ce fameux voyageur raconte avoir vu dans la partie auftrale du nouveau monde, des hommes & des femmes tout nuds, fans aucune précaution pour ménager la pudeur, manger indifféremment la chair des uns des autres, felon que la force ou la rufe le permettoit; le fils rongeant avec avidité le cadavre de fon pere, & tirant une gloire d'avoir dévoré le plus grand nombre d'hommes. Je n'exige, pour preuve manifefte de cette relation, que l'horreur & le

(1) Dans le palais, dit Herrera, où Cortez fut logé en arrivant à Mexico, on trouva quantité de facs & de befaces bien liées. Ojeda en prit une & l'ouvrit. Elle étoit pleine de poux. Les efpagnols apprirent que c'étoit un tribut que les pauvres payoient à l'empereur. Telle étoit, ajoute l'hiftorien, la fujettion où Montezuma retenoit fon peuple. Le lecteur peut avoir vu dans les fcholies de Pline, que certains princes, tels que Michel le Paphlagonien, ont mis un impôt fur l'air que l'on refpire. Mais je ne fache pas qu'il y ait encore eu d'exemple qu'aucun d'eux ait eu deffein d'en mettre fur les vermines, avec ordre de les payer en nature.

frémissement qu'éprouveroit inévitablement la nature, dans l'homme le plus barbare & le scélérat le plus déterminé, au moment même qu'il méditeroit de pareils attentats. Car n'alléguez pas l'usage, l'éducation, les préjugés; tous ces motifs sont impuissans, quand ils sont à combattre ces sentimens précieux que l'auteur de tous les êtres a gravés dans notre cœur, & qui nous donne la plus violente répugnance pour la chair de nos semblables, & surtout celle de ceux pour qui nous nous sentons naturellement du respect. Pierre Cieça, auteur d'une histoire du Pérou, que je trouve cité dans M. Bayle, rapporte que certains caciques, d'un canton appellée la *Vallée de Nore*, jouissoient indistinctement de toutes les femmes qu'ils pouvoient enlever, qu'ils nourrissoient avec beaucoup de soin les enfans qu'elles leur donnoient; &, qu'après les avoir bien engraissés, ils les mangeoient à l'âge de douze ou treize ans; c'étoient pour eux le mets du monde le plus délicieux. Ils traitoient, ajoute, l'auteur avec la même inhumanité, les hommes qu'ils faisoient esclaves; ils les marioient; ils mangeoient les enfans qui provenoient de ces alliances; &, lorsque les meres cessoient d'être propres à la génération, on les mangeoit aussi. Le récit de l'écrivain espagnol n'a besoin que d'être exposé pour être pleinement réfuté. Le bon sens ne nous dit-il pas, que quelques puissans qu'eussent été les caciques, tout le pays se seroit soulevé, auroit uni ses forces pour les exterminer? Monstres mille fois plus redoutables & plus féroces que cet infame Busiris, qui immoloit, dit-on, à ses dieux tous les étrangers qui avoient le malheur d'être jettés sur les bords de ses états par la tempête, toute l'humanité n'avoit-elle pas intérêt d'en délivrer la terre, en les noyant dans leur sang? Je sais quels inconvéniens entraîne avec lui le systême féodal, qu'on a trouvé établi en Amérique, tel, à peu près, que les goths & les vandales l'avoient autrefois apporté en Europe. Je sais avec quelle insolence les seigneurs, despotes d'autant plus cruels qu'ils sont moins puissans, traitent le peuple qu'ils regardent comme un tas d'esclaves soumis à tout ce que leur brutalité peut leur suggérer d'humiliant & de pénible; mais la nature, encore une fois, à des droits sacrés & qui sont inaliénables. Un tyran qui compte pour rien la vie de cent mille de ses sujets, conserve pourtant assez d'humanité pour pleurer la mort d'un fils qu'il vient de perdre; & ce fils fut-il né d'un esclave, ne dût-il le jour qu'à l'un de ces transports si communs chez les despotes, il doit émouvoir les entrailles de son pere, & exciter en sa faveur les sentimens de tendresse que la nature nous a donnés pour tout ce qui nous doit la

vie

vie (1). Peut-on donc raiſonnablement croire qu'il y ait eu des hommes aſſez dénaturés, des ſociétés aſſez débordées, un peuple aſſez vicié, pour faire des enfans dans le deſſein de les manger? Ajoutez que l'écrivain Cieça eſt d'autant moins croyable ſur ce qu'il raconte des américains, qu'il ſemble avoir pris à tâche de couvrir ces pauvres peuples de toutes les infamies qui pouroient tomber ſous ſa plume. Son animoſité va même ſi loin, qu'il leur reproche d'avoir exercé dans leurs temples le déteſtable crime de Sodomie, comme un acte de religion; abomination dont l'antiquité la plus corrompue, & qui ſemble avoir voulu conſacrer tous les vices & toutes les débauches, n'offre point d'exemple (2).

Que n'a-t-on pas écrit des caraïbes & des cannibales? Quelles abominations, quelles barbaries n'a-t-on pas publiées de ces peuples, dont le plus grand crime étoit peut-être la hardieſſe & le courage qu'ils furent oppoſer à la férocité des eſpagnols & des autres européens, qui avoient juré de les exterminer avec les triſtes reſtes du nouveau monde? N'a-t-on pas écrit ſans aucune preuve, ſans même aucune eſpece de vraiſemblance, que les indiens, plus cruels que des armées de Phalaris & de Nerons, arrachoient, de ſang froid, les enfans du ſein de leurs meres, parce qu'ils trouvoient plus de goût, plus de ſaveur dans cette chair tendre & naturelle, que dans tout autre aliment? Je l'ai déjà dit, je ne me laſſe pas de le répéter; on ne ſauroit trop ſe tenir en garde contre les relations des voyageurs. La plupart ſans charité, ſans foi, ſans pudeur, chargent des peuples qu'ils n'ont ſouvent jamais vus, des plus abominables atrocités; les uns, pour favoriſer certains intérêts nationaux pour appuyer une cabale, un parti; les autres uniquement dans le deſſein de donner à leurs journaux, une vogue qu'ils n'auroient pas parmi

---

(1) Au plus barbare époux la tendre épouſe eſt chere;
Il chérit ſon enfant, il reſpecte ſon pere.
La nature ſur nous ne perd point tous ſes droits.
Rac. poëme ſur la relig. chant 1, verſ. 395 & ſuiv.

(2) Je ſais que quelques écrivains, & notamment Arthur Young, ont accuſé les juifs d'avoir exercé ces abominations dans leurs ſynagogues; mais je doute que ce fait puiſſe être bien conſtaté. Voici comment en parle l'auteur anglois que je viens de citer: « les juifs, dit-il, étoient parvenus » à un tel excès de malice & d'impiété, qu'ils avoient des tentes ou des chapelles, ou ſi vous » voulez des colleges auprès de leurs temples, habités par des perſonnes des deux ſexes, dont la » principale profeſſion étoit de proſtituer leurs corps, de la maniere la plus horrible, à l'honneur » de leurs infâmes divinités. » *An hiſtor. diſſ. on. idolat. corrupt. in relig. from. the beginning. of. the world. 8, tom. 2, pag. 100.* Euſebe en dit autant dans ſa vie de Conſtantin, des douze pretres du temple de Vénus, bâti ſur le mont Liban.

la multitude, s'ils ne contenoient rien d'extraordinaire & de merveilleux. Je trouve un exemple bien frappant & vraisemblablement de cette derniere espece dans Marcopaolo, dont la relation a été très-longtems, comme tout le monde sait, dans la plus grande vénération parmi nous. Ce fameux vénitien avoit écrit que, de son tems, les tartares étoient dans l'usage, aux funérailles de leurs *khans*, de tuer tous ceux qu'ils rencontroient en chemin, jusqu'au tombeau des successeurs des Genghiz-Khan; & que peu de tems avant qu'il fût arrivé dans la Grande Tartarie, il y avoit eu vingt mille personnes massacrées à l'enterrement de Mangu-Khan, petit fils de ce conquérant. Voilà assurément une terrible exécution, qui avoit du faire assez de bruit, pour que Marco Paolo eût pu l'apprendre d'un millier de témoins. Ce n'est pas là un sacrifice domestique qui se consomme entre un petit nombre de prêtres & la famille qui l'ordonne; ce sont des milliers de parricides qui s'exécutent au son du tocsin, & sur un théâtre d'une centaine de lieues d'étendue. Cependant le croiriez-vous? Bentink, qui a examiné avec attention cette anecdote du voyageur italien, la croit fausse & sans vraisemblance; & la preuve convainquante qu'il en donne, c'est qu'on ne voit rien aujourd'hui, dans aucune tribu des tartares, qui ressemble à cette exécrable barbarie; & que, de tous les auteurs orientaux qui ont traité de leurs usages, il n'y en a pas un qui les ait chargés d'une si détestable pratique, qui ne seroit pas certainement du nombre de celles qu'un écrivain peut oublier dans la chaleur de la composition. Il paroît même si impossible, ajoute-t-il, que l'on ait immolé un si grand nombre d'hommes trouvés sur le chemin, que tous les voyageurs assurent que les tartares vivent tellement dispersés dans leurs huttes, qu'on pourroit faire aisément cent lieues sans en rencontrer mille.

Si l'on en croit Jérémie, qui semble devoir être d'autant moins suspect, qu'il avoit pu s'instruire à fond des mœurs & des usages des eskimaux, parmi lesquels il a fait un séjour de plusieurs années; il n'est pas rare, chez ces peuples sauvages, que les peres & meres, lorsqu'ils sont pressés de la faim, tuent leurs enfans pour les manger; & si cet aliment ne suffit pas, le plus foible des deux est forcé de subir le même sort. J'en ai connu un, dit-il fort attentivement, qui, après avoir dévoré sa femme & six enfans qu'il avoit eus d'elle, avouoit qu'il n'avoit eu le cœur attendri qu'au dernier; qu'il lui avoit donné ce rang, parce qu'il l'aimoit plus que les autres; qu'en ouvrant la tête pour manger la cervelle, il s'étoit senti touché, & qu'il n'avoit pas eu la force de lui casser

les os pour en ſuccer la moële. M. Ellis, dont l'exactitude & les lumieres qui percent dans toute ſa relation, ſemblent avoir plus de droit à notre confiance, rapporte une anecdote, qui, par le contraſte frappant qu'elle forme avec celle de Jérémie, paroît juſtifier pleinement les eskimaux d'une imputation atroce, que le commandant françois ne fait peut-être à cette nation que parce qu'il avoit eu quelque ſujet de s'en plaindre. Deux canots, dit-il, paſſant une riviere fort large, arriverent au milieu de l'eau. L'un qui n'étoit que d'écorce, & qui portoit un indien, ſa femme & leur enfant, furent renverſés par la violence des flots. Le pere, la mere & l'enfant paſſerent heureuſement dans l'autre; mais il étoit ſi petit & ſi foible, qu'il ne pouvoit les ſauver tous trois. Une conteſtation s'éleve. Il ne fut pas queſtion entre l'homme & la femme de mourir l'un pour l'autre, mais uniquement de ſauver l'objet de leur affection commune. Ils employerent quelques momens à peſer lequel des deux pouvoit être le plus utile à ſa conſervation; l'homme prétendit que dans un âge ſi tendre, il avoit plus de ſecours à tirer de ſa mere; mais elle ſoutint, au contraire, qu'il n'en pouvoit eſpérer que de ſon pere, parce qu'étant du même ſexe, il devoit prendre de lui des leçons de chaſſe & de pêche; & recommandant à ſon mari de ne jamais négliger les ſoins paternels, elle ſe jetta dans le fleuve où elle fut bientôt engloutie & l'homme atteignit le rivage avec ſon enfant. Eſt-il donc croyable que chez des peuples où l'on remarque tant de tendreſſe & d'attachement pour les enfans, où les peres & meres ſacrifient leur propre vie à la conſervation de celle de ces innocens, deviennent dans les criſes d'indigence & de famine, aſſez barbares, aſſez dénaturés pour faire ſervir leurs membres palpitans ſur leurs tables? Les lions, les tigres & les pantheres, tous féroces & carnaſſiers qu'ils ſoient, reſpectent toujours ceux de leur eſpece, quelque ſoit la faim qui les preſſe; & l'homme qui peut faire ſervir à ſon uſage les animaux, les poiſſons, les végétaux; l'homme à qui Dieu à fourni tant de moyens pour ſe pourvoir de quoi vivre, ſe verra ſouvent forcé de dépeupler la ſociété, de tuer ſes propres enfans pour ſon entretien! Que de mal-adreſſe, que de méchanceté dans cette accuſation (1)!

---

(1) Le moine Glabert, qui vivoit vers le milieu du onzieme ſiecle, aſſure que vers l'an 1030, le déréglement des ſaiſons occaſionna une ſi grande famine en France, que pluſieurs furent brûlés publiquement pour avoir mangé de la chair humaine. Voilà aſſurément une preuve bien terrible contre ce que j'avance ici: mais ce fait eſt-il bien certain? Ce moine qui écrivoit ſi pitoyablement l'hiſtoire, ne ſe fera-t-il pas laiſſé tromper ici, comme ailleurs, par des oui-dire?

On s'apperçoit assez en lisant les plus judicieuses relations qu'on nous a donné de ces contrées, que tout ce que l'on peut reprocher à quelques-uns des peuples qui les habitent, est l'usage où ils sont de manger un ou deux de leurs prisonniers de guerre ; moins pourtant par le goût qu'ils trouvent dans un si monstrueux repas, que pour observer une ancienne coutume, reçue de tout tems chez eux, par laquelle ils témoignent la haine qu'ils portent à leurs ennemis, en goûtant de leur sang ; & c'est delà, sans doute, qu'est venue cette expression qui leur est familiere, pour signifier qu'on va faire une guerre sanglante & meurtriere: *allons manger cette nation.* Le pere Dacunna qui avoit voyagé en Amérique, & qui paroît avoir parfaitement saisi le caractere, les mœurs & les usages des peuples qu'il a eu occasion de fréquenter, n'a pas fait difficulté de désavouer les portugais, ses compatriotes, qui avoient malignement publié que les *aguas* refusoient de vendre leurs esclaves, parce qu'ils les engraissoient pour les manger. « Je ne doute point, dit-il fort » sensément, qu'il ne se trouve dans ces régions quelques barbares, qui » n'ont pas horreur de manger leurs ennemis, mais ils sont en petit » nombre. On peut compter, d'ailleurs, qu'il ne s'est jamais vendu de » chair humaine dans les boucheries de cette nation, comme l'ont écrit » les portugais, qui, sous prétexte de venger cette barbarie, en commettent néanmoins une plus grande, lorsqu'ils réduisent en esclavage » des peuples nés libres & indépendans. »

C'est d'après des voyageurs si éclairés, des observateurs aussi courageux à dévoiler la vérité, qu'il convient d'étudier les mœurs des peuples qu'on veut connoître ; c'est d'après la lecture de ces relations qu'on sera forcé d'avouer que chez tous les peuples d'Amérique, depuis le détroit de Magellan, jusqu'à la baie d'Hudson, si on en excepte quelques peuplades qui ne sont d'aucun considération, les étrangers qui les abordent avec des termes de paix & de confraternité, n'ont jamais rien à craindre pour leur sureté. Avec quelle douceur, avec quelle aménité les brigands d'espagne, qui, la torche du fanatisme à la main, menaçoient de tout incendier, ne furent-ils pas reçus des nations même qu'ils venoient détruire ? Leurs femmes, leurs filles, leurs vieillards, tout s'offroit à les servir ou à les amuser. Rien ne fut caché pour eux, jusqu'à ce que les peuples infortunés se fussent enfin apperçus qu'ils nourrissoient dans leur sein autant de viperes qui ne cherchoient qu'à les abreuver du poison meurtrier qu'elles récéloient. Ces sentimens sont encore les mêmes aujourd'hui dans les malheureux débris de ces nations. Elles s'attachent

avec la plus ſcrupuleuſe ſincérité à celui qui a ſu mériter leur eſtime ; & l'on voit par ce qui vient de ſe paſſer ſous nos yeux, dans la guerre d'Angleterre contre cette colonie, que rarement la force a le pouvoir de leur faire commettre une perfidie. On doit avoir remarqué, pour peu que l'on ſoit verſé dans l'hiſtoire tant ancienne que moderne, que les peuples les plus ſauvages, les nations les plus iſolées, ont toujours reſpecté inviolablement les étrangers qui invoquoient le droit ſacré de l'hoſpitalité. Car l'homme, comme l'a obſervé l'un des meilleurs princes qui fut jamais, eſt naturellement bienfaiſant, il n'y a que les préjugés qui puiſſent altérer le fond de nobleſſe & de déſintéreſſement qui forme ſon caractere ; & ces préjugés, avouons-le de bonne foi, ne ſont ſouvent que le fruit d'une civiliſation en apparence plus cultivée. Il ne faut qu'ouvrir Céſar & Tacite (1), pour ſe convaincre, que les gaulois & les germains, dans un tems où ce qu'il nous plaît d'appeller *politeſſe & urbanité*, étoit ignoré chez eux, regardoient le droit d'hoſpitalité comme ſi inviolable, que c'eût été le plus grand des crimes, de refuſer ſa maiſon & ſa table à tous ceux qui ſe préſentoient. Quiconque eût été aſſez inſenſible pour éluder cette loi ſage, étoit non-ſeulement accablé de l'exécration de ſes concitoyens, mais condamné à une amende pécuniaire & flétriſſante par le magiſtrat. Diodore aſſure des celtiberes, l'un des peuples les plus féroces de l'Eſpagne, ce que Céſar & Tacite diſent ici des gaulois & des germains. Le droit de propriété étoit ſi peu connu dans le nouveau monde, quand Chriſtophe Colomb y aborda, & la confraternité, par conſéquent fruit précieux de la communauté des biens, y régnoit ſi généralement, que cet amiral vit, avec le plus grand étonnement, que les indiens qui l'accompagnoient dans les courſes qu'il faiſoit aux environs de la colonie d'Iſabelle, entroient ſans difficulté dans les maiſons qu'ils trouvoient ſur la route, & prenoient librement

---

(1) *Hoſpites violare fas non putant, qui quaque de cauſâ ad eos venerunt, ab injuriâ prohibent : iis omnibus domus patent, victus communicatur Cæſar, lib. VI, bell. gall. Convictibus & hoſpitiis non alia gens effuſius indulget, quemcumque mortalium arcere tecto, nefas habitur. Pro fortunâ quiſque apparatis epulis excipit. Cum defecerit qui modo hoſpes fuerat, monſtrator hoſpitii & comes, proximam domum non invitati adeunt, nec intereſt, pari humanitate accipiuntur. Notum ignotumque, quantum ad jus hoſpitii, nemo diſcernit. Abeunti ſi quid popoſceris, concedere moris, & poſcendi invicem eadem facilitas. Tacit. Germ. cap. 21.* Ajoutons à ces deux textes une loi du code des Bourguignons. *Quicumque hoſpiti venienti cretumant focum negaverit, trium ſolidorum in latione mulctetur. Si in cauſâ privatâ iter agens, ad burgundionis domum venerit, & hoſpitium petierit, & ille domum romani oſtenderit, ſolidos tres, & nomine mulctæ ſolidos tres. Leg. Burgund. p. 282.* Cette loi ſeule vaut les trois cents coutumes différentes, tant générales que locales, dans leſquelles la légiſlation françoiſe eſt noyée.

ce qui les accommodoit, sans que les habitans qu'on expolioit ainsi, donnassent les moindres marques de surprise ou de mécontentement; ils en usoient de même dans les habitations des espagnols, & l'on n'eut pas peu de peine à leur faire perdre une habitude, dont ils n'apprirent à se corriger, dit sagement l'abbé Prévost, qu'aux dépens de leur simplicité & de leur innocence. Quel tableau attendrissant les voyageurs ne nous font-ils pas de l'hospitalité qu'exercent les arabes nomades & les foulis? Avec quelle tendresse, avec quel empressement ils tâchent de vous fournir vos besoins si vous passez chez eux! avec quel désintéressement, avec quel zele il vous protegent contre les invasions des ennemis ou des brigands! Lisez les journaux de ceux qui ont voyagé parmi les kamschadales, les jakoutes, les irlandois, les tartares nomades, les iroquois, les souriquois, & tous les autres peuples solitaires des deux hémispheres, & vous verrez qu'ils attestent tous uniformément les mêmes usages; & si quelques-unes de ces nations ont témoigné quelquefois de la cruauté envers les européens, ce n'a pu être que la connoissance qu'elles ont eu de notre penchant cruel à tout piller, à tout exterminer, qui les a forcées d'aigrir leur caractere.

Il faut pourtant avouer que si nous avions des monumens respectables qui nous apprissent qu'il y ait eu véritablement des peuples antropophages, ce procédé n'offriroit rien, en lui-même, de bien étonnant, après avoir vu quels torrens de sang humain la superstition à fait couler sur les autels. L'action de celui qui tue un homme pour le sacrifier, me paroît infiniment plus atroce que celle de celui qui s'en nourrit, quoiqu'il ait pourtant moins d'efforts à faire pour étouffer le cri de la nature; parce que la superstition le maîtrise & le rend forcément sanguinaire. La vie est ce que l'homme a de plus précieux, & ce qu'il ne doit par conséquent pas perdre injustement. Celui qui s'en prive est un forcené, contre lequel toutes les loix, de concert avec la nature, se réunissent à ordonner les plus rigoureux châtimens. Celui, au contraire, qui se nourrit de la chair d'un homme, ne fait, tout au plus, s'il ne la pas tué de sa propre main, qu'outrager un cadavre, une matiere brute & insensible, à qui il est indifférent, comme le disoient Theodore de Cyrene, & Diogene le Cynique, de pourrir dans la terre, d'être dévoré par les oiseaux, ou d'être servi sur les tables. Le crime de celui qui donne la mort à son semblable, fût-il pris au milieu du combat où les loix de la guerre & la nécessité d'une juste défense lui permettoient de s'en défaire, est donc aussi grand, aussi atroce, aussi funeste à la société,

que l'action de celui qui se nourrit de sa chair est indifférente. Mais comme celui qui mange la victime, est coupable du forfait de celui qui la tue, il en résulte qu'une nation antropophage, dans toute l'étendue que nous donnons à ce terme, seroit une société de scélérats, un peuple de monstres qui se détruiroient eux-mêmes par leurs propres principes, & dont l'association, si elle étoit possible, ne pourroit être que momentanée. En un mot, je crois qu'une république si dangereuse est une chimere propre à figurer avec celles des amazones de M. Petit & de l'abbé Guyon, & que l'homme, capable de tant de foiblesse & d'extravagances, n'est pourtant pas encore parvenu dans aucun lieu du monde, à dégrader si prodigieusement sa nature & la noblesse de son origine.

ARTICLE V.

Usages où la superstition suggéra à toutes les nations d'ensevelir dans leurs tombeaux des richesses, des animaux, des hommes & l'épouse du mort.

L'ARGUMENT le plus convainquant, la preuve la plus évidente & la plus raisonnable, que l'on puisse fournir en faveur de la croyance universellement reçue de l'immortalité de l'ame, est cette coutume généralement établie chez les nations, d'enterrer avec les morts la plupart des ustenciles, des esclaves, des officiers même qui leur avoient appartenu pendant leur vie. Car, s'il étoit vrai qu'elles fussent persuadées que rien de nous ne survit à la destruction du corps, à quoi bon la précaution de se faire suivre par un si nombreux équipage, dont l'objet ne pouvoit être que le service ou la gloire qu'elles en espéroient tirer dans l'autre monde.

M. Maillet & quelques autres voyageurs, qui ont examiné attentivement la structure intérieure de la plus grande des pyramides que l'on trouve en Egypte, ont conjecturé, avec assez de vraisemblance, que les Pharaons avoient coutume d'exiger qu'on ensevelît auprès d'eux un certain nombre de leurs officiers. Moins cruel en apparence que les princes de l'Ethiopie dont ils descendoient, qui ordonnoient toujours que l'on égorgeât quelques-uns de leurs esclaves pour les accompagner au tombeau, les monarques égyptiens ne leur faisoient pas donner la mort. Les victimes étoient seulement condamnées à passer leurs jours dans le

caveau où reposoit le corps embaumé de leur maître ; & chaque jour on leur faisoit passer, aux dépens de l'état, toute la nourriture dont elles avoient besoin, par une espece de soupirail pratiqué dans la pyramide pour cet usage. On avoit le soin de leur donner, lorsqu'on les renfermoit dans cet affreux manoir, tout ce qui leur étoit nécessaire, soit en habillemens, soit en ustenciles, pour couler le reste de leurs tristes jours, & surtout un cercueil où ces infortunés s'ensevelissoient les uns après les autres, à mesure qu'ils mourroient, jusqu'au dernier qui étoit seul privé de cette consolation. Cette pratique étoit bien barbare & bien deshonorante, pour un peuple dont la prétendue sagesse a fait tant de bruit dans l'antiquité ; cependant elle n'approchoit pas en cruauté de celle que les scythes mettoient en usage en pareille occasion. On apprend d'Hérodote, que quand le roi de cette nation étoit mort, on le portoit avec de grandes cérémonies au lieu de sa sépulture ; là, ils le couchoient sur un lit, environné de tous côtés de javelots plantés en terre, qui servoient comme d'autant de petits pilliers, pour soutenir des pieces de bois que l'on couvroit d'un drap noir, & qui formoient une espece de catafalque. On plaçoit dans ce qui restoit de vide dans ce tombeau, une des concubines du roi, après l'avoir étranglée, un échançon, un écuyer, un maître d'hôtel & le référendaire de l'état. On y ajoutoit encore des chevaux, beaucoup de petits meubles à l'usage du mort, & surtout un certain nombre de coupes d'or, apparemment pour servir au prince la liqueur qui devoit le désaltérer sur la route ; car on sait que les scythes, en réputation de bien boire, n'oublioient jamais cette provision dans leurs voyages. Ils couvroient ensuite la fosse de terre, sur laquelle ils formoient une espece de tertre, le plus haut qu'il leur étoit possible. Après l'année de cet horrible enterrement révolue, on choisissoit cinquante pages du feu roi, qu'on étrangloit avec pareil nombre de ses meilleurs chevaux, à qui on ôtoit les entrailles qu'on remplaçoit par de la paille hachée, pour leur conserver leur forme ordinaire, en les dégageant de tout ce qui pouvoit précipiter leur corruption. Après cette opération, ils plaçoient autour de ce tertre plusieurs cercles sur deux pieces de bois, pour soutenir les chevaux embrochés dans de grosses perches. Chacun de ces animaux étoit monté par un des pages étranglés, qu'on empaloit avec un pieu attaché, par une de ses extrémités, à la piece de bois qui soutenoit les chevaux, afin de les faire tenir droits, malgré la violence des vents. Ce cortege lugubre, qui annonçoit aux passans le lieu de la sépulture du prince, inspiroit une

une certaine frayeur religieuſe, qui faiſoit reſpecter les rois ſcythes, même après leur mort. Ce n'étoit pourtant pas là le ſeul motif qui les déterminoit à repandre tant de ſang. La vanité de ces monarques, qui croyoient s'attirer, dans l'autre monde, une conſidération d'autant plus éclatante, que leur cour ſeroit plus brillante & plus nombreuſe, occaſionnoit ſurtout ces ſanglantes exécutions. La même manie eſt encore dans toute ſa vigueur à Loango, l'un des plus puiſſans royaumes des negres. On y conſtruit ſous terre un caveau bien vouté, dans lequel on place le corps du roi avec ſes plus riches habits, aſſis ſur une ſellette de bois, avec quantité de meubles & d'uſtenciles autour de lui, le long des murs, on arrange de petites ſtatues de bois & de terre rouge, qui repréſentent les dieux domeſtiques & les officiers du prince mort. Enſuite on met en partie dans le même lieu, en partie dans un caveau voiſin, les corps d'un grand nombre d'eſclaves & de courtiſans qu'on ne manque pas de ſacrifier pour le ſervice du roi dans l'autre monde, & pour rendre compte à dieu, de la part de l'état, de la conduite qu'il a tenue dans l'adminiſtration des affaires.

Il eſt inutile de parler ici des romains; tout le monde connoît cette abominable coutume qu'obſervoient ces républiquains, de faire égorger des milliers de gladiateurs, à la mort des perſonnes riches & de qualité (1). Tout ce qui diſtinguoit ces ſacrifices de ceux que faiſoient les autres nations, conſiſtoit en ce que, chez celles-ci, les particuliers qui offroient ces victimes, & les prêtres qui les égorgeoient ſur les autels ou ſur les tombeaux, ſe rendoient ſeuls coupables de ce crime; au lieu qu'à Rome, toute la république tranquille & froide ſpectatrice des combats qui ſe livroient dans l'arene, devoit être réputée complice des meurtres qui s'y commettoient. On prit même, dans cette capitale du monde, un goût ſi décidé pour ces tragédies ſanglantes, qu'il fut un tems où un citoyen à ſon aiſe eût paſſé pour un impie, ou au moins, pour un avare, s'il fût mort, ſans avoir ordonné qu'on fît combattre un certain nombre de gladiateurs, dans les jeux funebres que ſes parens devoient faire célébrer en ſon honneur. On ſait que cet uſage, introduit dans la répu-

(1)
Rome qui prodiguoit par un mépris biſarre,
A tout peuple étranger le titre de barbare,
Ne repaiſſoit ſes yeux que des pleurs des mortels,
Et de ſang inondoit ſes théâtres cruels.

Rac. épit. 11, ſur l'hom. au chev. Ramſai, vers 102.

blique romaine, par Junius Brutus, qui honora les mânes de son pere par la mort de plusieurs de ces malheureux, fut substitué à la coutume qu'on y pratiquoit, au rapport de Servius & de Tertullien, d'immoler des prisonniers de guerre ou toutes autres victimes, par ceux des citoyens qui avoient le moyen de se les procurer. Cette innovation au lieu d'arrêter les fleuves de sang qui couloient aux funérailles, ne fit que donner un nouvel aliment à la barbarie romaine. On fit bientôt par ostentation ce que le fanatisme avoit suggéré seul jusqu'alors. On vit s'établir au milieu de Rome, des maîtres appellés *Lanistes*, qui apprenoient à leurs éleves, par le moyen d'un long & pénible exercice, à mourir de maniere que les assistans pussent jouir du spectacle agréable de leur agonie. Un couple de ces malheureux bien instruits, coutoit des sommes immenses; & cette sorte de luxe fut porté si loin, sous le regne de Tibere, que le sénat fût obligé de faire un reglement pour défendre à tout citoyen de faire combattre des gladiateurs sur l'arene, à moins que son revenu n'eût été porté à quatre cents mille sesterces par les censeurs. Ce sénatus-consulte, qui fait au moins sentir qu'on appercevoit alors à Rome toute l'inhumanité d'une si abominable pratique, n'eut pourtant pas l'effet qu'on s'en étoit promis. La vanité, un reste même de superstition, tourna tous ses efforts à imaginer des expédiens pour éluder la loi. Cela étoit d'autant plus facile, que le sénat étoit, pour ainsi dire, sans autorité, dans ces tems affreux, où se succédoient tour à tour le despotisme & l'anarchie. On continua donc dans tous les ordres des citoyens d'abreuver les ames des morts du sang des victimes qui se dévouoient par profession à cette horrible exécution. Heureusement Theodoric, roi des goths, étant venu donner des loix à l'Italie, proscrivit pour jamais ces abominations; & le peuple de Rome dût à un prince barbare, la sanction la plus salutaire qui eût peut-être été faite depuis son établissement sur les bords du Tibre (1).

Quant aux grecs, je ne trouve aucun monument dans l'histoire, qui prouve qu'ils ayent connu ces affreuses pratiques. S'ils célébroient des jeux à la mort de leurs parens, comme le fait Achille à l'occasion de celle de son ami Patrocle, il ne paroît pas qu'il y eût de sang humain répandu. La douceur naturelle à ces peuples, la philosophie & l'urba-

---

(1) C'est ce même Théodoric que Procope suppose fortement être mort de peur en dînant, pour avoir cru voir la tête de Symmaque, sénateur, qu'il avoit fait mettre à mort pour crimes d'état, dans un plat de poisson qu'on lui avoit servi. *Proc. goth. cap.* 1.

nité dont la plupart d'entr'eux faisoient profession, les auront, sans doute, portés à déposer ces préjugés féroces qu'ils avoient vu pratiquer chez les nations dont ils étoient sortis, en ne conservant que l'usage de sacrifier sur leurs autels un certain nombre de victimes humaines dans les occasions les plus éclatantes; car la superstition ne se dépouille pas tout d'un coup de tous ses droits. Mais un philosophe me fournit un trait qui m'engageroit assez à croire qu'on n'étoit pas encore si sage en Macédoine, & que le sang humain y baignoit quelquefois la tombe des morts, si je ne savois que le personnage qu'il intéresse, capable de tous les crimes, quoiqu'en ait dit la multitude de ses panégyristes, n'avoient pas besoin d'exemple pour le souiller de celui-ci. On apprend de Plutarque, que lorsqu'Alexandre eut la douleur de perdre son cher Ephestion, ce prince ordonna que l'on coupât les crins à tous les chevaux & à tous les mulets, pour marque du deuil qui régnoit dans son ame; que l'on abattît les crénaux de toutes les villes des environs, & qu'on immolât le pauvre Glaucus, son médecin, aux mânes du mort. Cette ordonnance jetta toute l'armée dans la tristesse & l'amertume, & l'allarme ne se dissipa dans le camp, que lorsque ce conquérant eût jugé à propos de publier un oracle de Jupiter, qui vouloit qu'on placât Ephestion au nombre des Dieux. Cherchant ensuite de la consolation dans les occupations de la guerre, il partit, dit Plutarque, comme à la chasse des hommes, & ayant subjugué la nation des Cusséens, il passa tous ces malheureux au fil de l'épée, sans épargner ni femmes ni enfans, ni vieillards; & ce monstre couronné, bravant Dieu & les hommes, appella cette infâme boucherie, *le sacrifice de la consécration d'Ephestion*.

Les peuples du nord, si accoutumés à verser le sang des hommes sur leurs autels, n'oublioient jamais d'immoler un grand nombre de personnes aux mânes de leurs parens ou de leurs amis défunts. Souvent même les gens riches désignoient avant de mourir, ceux de leurs esclaves, de leurs chevaux & de leurs ustenciles dont ils vouloient être suivis dans l'autre monde. Les gaulois avoient, sur ce point, un usage qu'on auroit peine à croire, si les auteurs accrédités n'en parloient. A la tête des victimes que l'on sacrifioit sur les tombeaux, se voyoient les cliens qui s'étoient attachés à la fortune du défunt pendant sa vie, avec la triste condition de ne pas lui survivre. On s'étonnera peut-être qu'il y eût de ces sortes de gens, dans des lieux où l'on observoit des institutions si barbares; car comment s'attacher à un homme, dont le trépas occasionné

peut-être par la luxure, la gourmandise, la mollesse ou tout autre vice, doit être le terme de notre vie? Mais l'amour du gain, l'appas de la considération & de la grandeur, fait tant faire de bassesses, tant commettre d'inconséquences, tant avaler d'opprobres, que, tout bien considéré, cela ne doit peut-être pas paroître extraordinaire. On sait que les courtisans du roi d'Ethiopie étoient dans l'usage de se mutiler, si le prince qu'ils servoient étoit borgne, boiteux ou bossu; parce qu'ils étoient sûrs d'en être d'autant plus estimés, qu'ils auroient avec lui une conformité plus parfaite. C'étoit à la vérité une coutume assez gênante; mais croiriez-vous que le monarque en fût bien moins escorté dans son palais (1)? Jettez les yeux, par exemple, sur ce qui se passe encore aujourd'hui en Allemagne, & vous verrez que l'esprit humain, livré à l'intérêt, n'est pas moins aveugle que lorsqu'il est guidé par l'ambition. Les mines de Freyberg sont, au rapport de M. Algarotti, si dangereuses par les vapeurs malignes qu'elles exhalent, que les ouvriers qu'on y occupe, sont sûrs de ne pas passer quarante ans, & le plus souvent de ne pas les atteindre; cependant accoutumés dès l'enfance à ce travail meurtrier, enchaîné, pour ainsi dire, dans les bras de la mort, par l'appas d'un salaire un peu plus considérable que celui qu'ils pourroient espérer ailleurs, les mineurs sont aussi gais, en tirant l'argent des entrailles de la terre, que le sont nos moissonneurs en recueillant une riche récolte. Que d'exemples, pour le moins aussi frappans, ne pourroit-on pas produire de la cupidité des hommes!

L'usage de sacrifier du sang humain aux mânes des morts, n'étoit pas particulier aux habitans de l'ancien monde; cette monstrueuse superstition s'est trouvée, comme beaucoup d'autres de cette espece, chez presque toutes les peuplades qui composoient le nouveau, avant qu'on en eût fait la conquête. Au Mexique, chaque seigneur ou cacique avoit une espece de chapelain, destiné à régler les cérémonies religieuses de la maison, & à prier Dieu pour la prospérité de sa famille. Lorsque le maître mouroit, on égorgeoit ce prêtre domestique, avec les principaux officiers attachés à la personne du défunt, pour aller disposer le Dieu des enfers, ou plutôt le souverain juge des actions des hommes, à recevoir favorablement son ame. Mais à la mort de l'empereur, outre le cortege ordinaire, qui étoit d'autant plus nombreux, que le prince

(1) *O imitatores, servum pecus, ut mihi sæpe*
Bilem, sæpe jocum vestri movere tumultus!
Horat. epist. lib. 1, epist. XIX.

l'emportoit en puiſſance ſur ſes vaſſaux, on jettoit encore un chien ſur le bucher, pour annoncer, par ſes aboiemens, l'arrivée du monarque, dans tous les lieux où ſon ame devoit paſſer, pour atteindre au ſéjour de l'éternité. Cet uſage ſubſiſte encore, d'une maniere plus étendue, chez les ſauvages du nord de l'Amérique, qui pourroient fort bien l'avoir appris des mexiquains, s'il n'eſt pas vrai que ceux-ci, iſſus anciennement du pays des hurons & des algonquins, ayent porté la plupart des pratiques de ces peuples, leurs freres, ſur le lac du Mexique; lorſqu'ils voyent que quelqu'un de leurs parens ou de leurs amis va mourir, ils tuent tous les chiens qu'ils peuvent rencontrer, afin que leur ombre précede l'ame de l'agoniſant, & qu'elle lui prépare la liberté du paſſage. Si ce préjugé eſt ridicule, il eſt au moins plus conſéquent que celui des mexiquains qui ne lâchoient le courrier, qui devoit annoncer l'arrivée de l'ame, que pluſieurs jours après le départ de celle-ci.

Ce qui me paroît plus ſingulier, & qui démontre clairement que l'oſtentation avoit porté ſes rafinemens dans toutes ces pratiques que les préjugés ſuperſtitieux n'avoient qu'ébauchées, c'eſt que les peuples de l'ancien & du nouveau monde, ne manquoient jamais, lorſqu'ils ſacrifioient ainſi des eſclaves, de choiſir ceux qui paroiſſoient les mieux faits & les plus propres à honorer leurs maîtres. Leur attention ſe portoit toujours à ce que les mânes fuſſent ſervis, dans l'autre monde, d'une maniere qui répondît à la figure que le défunt avoit faite dans celui-ci. A Rome, les gladiateurs les plus robuſtes & les plus vigoureux, étoient toujours les plus chers; & tel qui eût honoré les ombres de ſon pere, d'une dixaine de couples de champions décharnés, auroit donné un témoignage de piété moins éclatant, qu'en verſant ſur l'arêne le ſang de quatre jeunes gens, d'une taille élégante & bien proportionnée. Ce préjugé étoit le même dans toute l'Europe, & plus la victime étoit noble, plus le ſacrifice étoit cenſé honorable à celui qui en étoit l'objet; c'eſt pourquoi les gaulois, les germains & tous les peuples ſcandinaves avoient toujours le ſoin de conſerver les principaux officiers des ennemis pris en guerre, pour ces ſortes d'occaſions, avec l'attention ſurtout qu'ils ne fuſſent mutilés d'aucuns de leurs membres, & qu'ils n'euſſent aucun défaut corporel. M. Oexmelin rapporte un trait qui prouve que les moſquites ont encore aujourd'hui la même délicateſſe. Un portugais étant devenu leur eſclave, après avoir perdu un œil dans le combat, eût le malheur de ſurvivre à ſon maître, & d'être nommé pour l'accompagner au tombeau. Il touchoit au moment d'être égorgé, lorſqu'il lui vint à l'eſprit,

de repréſenter à ſes bourreaux que le mort ſeroit bien peu conſidéré dans l'autre monde, s'il y paroiſſoit avec un borgne à ſa ſuite. Ces barbares, qui, dans la chaleur de leur zele, n'avoient vraiſemblablement pas apperçu cette infirmité, gouterent facilement cette raiſon, & firent auſſitôt choix d'une victime plus honorable & plus pure.

Ce qui s'obſerve encore aujourd'hui à la Chine, annonce que les habitans de cette vaſte région n'étoient pas autrefois plus ſages, à cet égard, que les égyptiens, les ſcythes, les gaulois & les américains. Leurs convois commencent ordinairement par des figures de carton, qui repréſentent des eſclaves, des tigres, des lions, des chevaux, qui ſont autant d'images des êtres que l'on immoloit aux mânes des morts. Outre cela, on range encore ſur pluſieurs lignes, autour du tombeau des grands du royaume, une certaine quantité de figures d'officiers, d'eunuques, de ſoldats, de lions, de chevaux de ſelle, de chameaux, en différentes attitudes; ce qui a été certainement ſubſtitué à l'uſage où l'on étoit anciennement, de faire mourir tous ces perſonnages, avec les animaux, pour accompagner l'ame du mort dans le tombeau. La trace des motifs qui ont donné lieu à cette cérémonie biſarre, eſt trop évidente pour que l'on puiſſe la méconnoître. C'eſt ainſi qu'Hercule avoit ſubſtitué, dans l'Italie, des figures de paille, aux hommes qu'on étoit accoutumé avant ce héros de précipiter tous les ans dans le Tibre. La vanité chinoiſe ne pouvant plus ſignaler ſa puiſſance & ſes richeſſes par ces pompeux ſacrifices, parce que les loix, ſans doute plus ſages qu'autrefois, ont proſcrit toutes ces abominations, ſe dédommage de cette privation, par la ſimple repréſentation des hommes & des animaux, dont le ſang inondoit autrefois ſes tombeaux. Quelques voyageurs ont néanmoins aſſuré que les chinois tuent encore des hommes pour accompagner l'ame de ceux qui ont tenu un certain rang dans l'état, ſoit par leurs dignités, ſoit par leurs richeſſes. Mais il eſt croyable que cette accuſation eſt deſtituée de toute eſpece de fondement; au moins n'en trouve-t-on aucune trace dans les écrits des plus judicieux de ceux qui ont recueilli les uſages & les préjugés de cette nation. Les plus ſuperſtitieux ſe contentent ſeulement de faire brûler des figures d'hommes, de femmes, de chevaux de ſelle, & d'autres ſubſtances qu'ils croyent être changées en bien réels dans l'autre vie, pour l'uſage du mort. Ce procédé renfermé dans ces bornes par les loix, & peut-être même par le caractere aſſez pacifique de ce peuple, n'offre rien de cruel. Il ſert à prouver combien la force de la coutume eſt puiſſante, & quel joug impérieux la ſuperſtition ſe conſerve ſur les

esprits qu'elle a une fois subjugués. D'après ces dispositions, que tout le monde sait être propres au cœur humain, je ne serois pas étonné, si cette manie étoit démontrée par des preuves incontestables, que quelqu'un d'entre eux fut assez extravagant pour immoler quelques victimes en secret, dans le dessein de soulager ou d'honorer l'ame de leurs morts, malgré la profonde sagesse qui paroît régner dans l'ensemble de la nation, & les loix rigoureuses qui ont réprimé ces barbaries. Quand quelques préjugés ont trouvé le secret de prendre racine chez une nation, toutes les loix du monde ne sont pas assez fortes pour les extirper; ils savent toujours se soutenir en dépit d'elles & du bon sens; & si les lumieres & la réflexion mettent enfin leur turpitude en évidence, ce n'est encore qu'à la succession des siecles qu'on doit leur entiere destruction. M. de Sainte-Foix, qui a recueilli, comme on sait, tant d'anecdotes curieuses & intéressantes, rapporte un trait, à ce sujet, qui prouve que les chinois ne seroient pas les seuls à qui l'habitude ait eu quelquefois le droit d'égarer la raison. L'espece d'analogie qu'il offre avec la matiere qui nous occupe, nous porte à le mettre ici sous les yeux du lecteur, d'après cet aimable écrivain. Rollon, ce fameux chef des normands, à qui Charles le simple céda une partie de ses domaines, dans le dixieme siecle, avoit fait profession du christianisme, en s'établissant en France. Cependant l'habitude & les préjugés de l'éducation le retenoient tellement attaché au culte qu'il avoit solemnellement abandonné, qu'il faisoit tous ses efforts pour le concilier avec la nouvelle religion qu'on lui avoit fait embrasser. Ce systême de conciliation se fit surtout appercevoir au moment que ce prince étoit au lit de la mort. Ayant légué cent livres d'or pur aux principales églises de Normandie, pour s'acquitter de ce qu'il croyoit devoir à la religion chrétienne, il fit couper en même tems la tête à cent de ses anciens captifs, pour aller annoncer l'arrivée de son ame aux Dieux du pays de sa naissance (1). On pourroit dire que ce prince normand avoit stipulé en se faisant chrétien, comme les irlandois l'avoient fait avant lui, de continuer de sacrifier à ses

(1) Ce trait ne ressemble pas mal à la conduite que tinrent vers la fin du cinquieme siecle le sénateur Andromaque & les autres romains, contre lesquels le pape Gelase écrivit un traité, qui soutenoient, quoiqu'ils fussent chrétiens, que les maladies dont Rome etoit affligée, venoient de ce qu'on n'appaisoit pas le Dieu Februarius, & qu'on ne rétablissoit pas les lupercales que l'on venoit d'abolir. Environ cent ans après, l'Angleterre vit aussi le roi Redueld faire construire un temple, dans lequel il y avoit deux autels, dont l'un étoit consacré à Jesus-Christ, & l'autre aux anciens dieux de la Germanie.

anciennes divinités. C'eſt une circonſtance dont l'hiſtoire ne parle pas. Mais ce qui paroît évident, c'eſt que cette conduite n'offrit rien de bien étrange aux moines de ce tems-là, inſtruits ſans doute de quelle maniere l'habitude ſait tyranniſer les hommes, puiſque dans leurs annales & leur chroniques, ils ne lui en ont pas moins donné le titre de prince très-pieux & très-dévot.

Quant à l'époque où l'on commença dans le monde d'enterrer des richeſſes avec les morts, ou d'égorger des victimes en leur honneur, je ne crois pas que l'on puiſſe ſtatuer ſur cet article. A conſidérer les monumens qui nous reſtent de l'hiſtoire du genre humain, il ſemble que cette pratique remonte preſque juſqu'à la naiſſance des ſiecles; car il eſt peu d'auteurs anciens, qui, en parlant des cérémonies funebres des peuples, ne faſſe mention de quelque folie de cette eſpece. Les uns enſeveliſſoient les armes du défunt dans le tombeau, d'autres y ajoutoient de l'or, des pierreries & d'autres précieux joyaux. Ceux-ci vouloient être ſuivis d'eſclaves & de femmes, pour être honorablement ſervis dans l'autre monde; & ceux-là ſe contentoient d'un cheval ou d'un chameau, pour éviter la peine d'aller à pied dans les enfers. Lorſqu'en 1653, on découvrit dans la ville de Tournay, le tombeau de Chilperic I, prince chrétien, on trouva qu'il renfermoit beaucoup de choſes à ſon uſage, telles que ſon coutelas, ſa hache d'armes, ſon baudrier, avec une multitude d'ornemens d'or & de rubis enchaſſés, le ſquelette même de ſon cheval de bataille. Tel a été conſtamment l'uſage des rois françois, à l'imitation des princes gaulois, leurs prédéceſſeurs; & l'on ſait que c'eſt à cette manie que l'on eſt redevable de quelques monumens antiques que l'on voit au *tréſor de S. Denis*, le chef lieu de leur ſépulture (1). Les anciens égyptiens, qui n'avoient peut-être pas le privilege comme leurs Pharaons de ſe faire ſuivre par leurs eſclaves, emportoient ordinairement, en allant dans le ſéjour des morts, une plaque d'or ſur la langue, dont le poids & la valeur répondoient aux facultés du mort & au rang qu'il avoit tenu dans la nation; ce qui prive aujourd'hui, pour le dire en paſſant, nos curieux d'antiquailles des plus belles momies, que les arabes vont déterrer dans la plaine de Manof, pour profiter de ce qui ſe

(1) Cet uſage étoit encore général dans tout l'empire romain au milieu du cinquieme ſiecle de notre ere; c'eſt ce qui réſulte de la loi de Valentinien III, pour renouveller les anciennes peines contre ceux qui fouilloient dans les tombeaux, pour en tirer les effets précieux qu'on y renfermoit avec les morts. *Nov. valent. tit. 5.*

trouve avec leurs cendres. Les grecs étoient aussi dans l'usage de mettre dans la bouche de leurs morts, une piece de monnoie, nommée *Danaqué*, Parakn, qui devoit être employé à payer au nautonier Caron, leur passage eux enfers. Cette coutume, atteftée par Plutarque, & que les grecs avoient évidemment apportée de l'Egypte, le berceau de leur nation, est encore obfervée aujourd'hui à la Chine; preuve nouvelle, dira M. de Guignes, que les chinois sont issus des bords du Nil. Il y avoit des égyptiens qui, outre la précaution de se munir d'argent pour la route, ordonnoient, par motif de piété, que l'on placât auprès des caisses qui devoient renfermer leurs momies, de petites idoles qui repréfentoient la divinité à laquelle le mort avoit eu plus de dévotion pendant sa vie. Delà vient apparemment, dit l'auteur des lettres juives, la coutume qu'ont les turcs de faire enterrer avec eux certaines sentences de l'alcoran, & celles que pratiquent quelquefois les plus fervens & les plus timorés des chrétiens, de mettre dans les cercueils de leurs proches ou de leurs amis, les images des saints auxquels le défunt s'étoit spécialement attaché. La conduite des anciens romains prouve que ces conquérans, quoique persuadés, comme on l'a vu, que leurs ames passoient en mourant dans un autre monde, avoient pourtant beaucoup moins de piété de ce côté-là que les égyptiens. Bien loin de mettre les effigies de leurs idoles, dont ils eussent pu implorer la protection auprès du juge des enfers, dans le tombeau de leurs morts (1); ils remplissoient souvent ces monumens d'imprécations contre leurs Dieux qu'ils maudissoient ouvertement pour les avoir privés de ce qui faisoit l'objet de leur tendresse. Cela se pratiquoit surtout quand leurs enfans mouroient dans la fleur de l'âge; témoin cette inscription qui se trouvoit à Rome dans la maison des Porcari, où l'on voyoit une fille, les mains levées vers le ciel, avec ces mots: *A Procope, manus lebo contra Deum, qui me innocentem sustulit, quæ vixit annos XX, pos. proclus.* Les premiers chrétiens qui découvrirent ces honteux monumens de l'impiété romaine, se contenterent, dit M. le Clerc, de mettre au-dessous *contra votum.*

Outre l'usage d'inhumer dans les tombeaux des esclaves & différens ustenciles; on sait que la plupart des peuples ont eu celui de se faire accompagner par leurs femmes dans l'autre monde. Si cette pratique

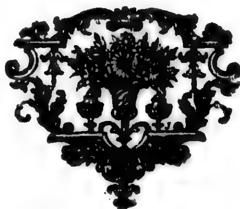
(1) Je trouve seulement dans l'histoire, que Scipion l'africain ordonna que l'on mît dans son tombeau la petite statue du poëte Ennius, en témoignage de l'estime qu'il avoit toujours faite des écrits de ce grand homme. Voilà à peu près à quoi se bornoit la piété romaine à cet égard.

suppose incontestablement autant qu'aucune autre qu'ils crussent tous l'immortalité de l'ame ; elle montre en même-tems que l'homme ne connoît ni douceur, ni bienséance, quand la superstition a dénaturé ses facultés. Quelques auteurs ont soupçonné assez raisonnablement que cette coutume avoit eu l'Inde pour berceau ; & la preuve dont ils appuyent cette opinion, est que les femmes des banians qui paroissent être les plus anciens habitans de cette agréable partie de l'Asie, & qui sont les plus opiniâtres de tous les peuples, à conserver les usages de leurs peres, sont encore livrés à cette antique superstition, qu'elles se croiroient privées de l'immortalité si elles survivoient à leurs maris, & si elles oublioient de se jetter dans le bucher dans lequel ils doivent être consumés. Quelques-unes, il est vrai, sont revenues d'une si étrange opinion, soit que les obstacles qu'opposent depuis longtems les mahométans à ces honteux dévouement, ayent ébranlé leurs constances, soit que les lumieres de la raison, qui tôt ou tard viennent enfin à percer, ait déchiré le voile qui cachoit toute l'atrocité d'un si horrible préjugé. Cependant la force de l'ancienne superstition est encore telle, que celles qui prennent le parti de vivre sans avoir stipulé dans leur contrat de mariage qu'on ne pourra les forcer à faire ce sacrifice (1), contractent une espece de honte & de souillure, dont elles ne se lavent que très-difficilement. On les oblige de se faire raser la tête, & de demeurer dans cet état d'opprobre & d'humiliation, jusqu'à ce que quelqu'un bravant le préjugé, veuille les épouser ou les prendre à titre de concubines. Des voyageurs éclairés ont souvent fait des informations dans l'Inde, pour savoir quelle pouvoit être l'origine d'un procédé si barbare ; mais leurs soins n'ont produit aucune lumiere sur un point si important ; parce que les indiens, dont la plupart croupissent dans la plus profonde ignorance, & les autres cachent obstinement aux nations étrangeres leurs connoissances, ne sont pas des gens que l'on puisse interroger avec succès. Quelques-uns croyent que cet usage a été imaginé par un prince dont l'humeur chagrine & mélancolique lui faisoit craindre continuellement quelque mauvais tour de la part de ses femmes ; & que ce fut pour les intéresser à sa conservation, qu'il porta une loi qui fut bientôt suivie dans toute l'étendue de ses états. Mais ce récit porte trop évidemment le caractere d'un roman, pour que l'on puisse y ajouter foi.

(1) Il faut observer que cette précaution ne les deshonore point, lorsqu'elle a précédé l'union conjugale.

Quoi qu'il en ſoit de cette diſcuſſion que nous n'éclaircirons vraiſemblablement jamais, il eſt certain que la coutume de ſe faire ſuivre après la mort par ſes femmes, n'a pas été concentrée dans l'Inde. Les ſcythes, les getes, les herules, les maſſagetes, & une multitude d'autres nations de l'ancien monde, l'avoient auſſi embraſſée. Comme la fonction d'accompagner ſon mari dans le ſéjour des ombres, étoit regardée comme infiniment honorable parmi tous ces barbares, on voyoit ſouvent dans les endroits où la polygamie étoit reçue des différens vigoureux entre pluſieurs rivales, pour ſavoir laquelle devoit être préférée. On aſſembloit communément toute la famille du défunt pour juger la querelle; & ſi les parens ne pouvoient ſeuls terminer la conteſtation, on avoit recours au magiſtrat, qui prononçoit ſon arrêt en faveur de l'une des contendantes. On s'attachoit toujours à donner la palme à celle que l'on ſavoit avoir été la plus tendrement aimée du mort. Ce choix étoit d'autant plus juſte, eu égard aux idées de ces pauvres gens, que n'ayant d'autre objet en vue que d'honorer les mânes du défunt, on devoit le faire d'une maniere qui fût cenſée leur devoir être agréable. Ces étranges conteſtations jettoient auſſi quelquefois l'allarme dans les funérailles. Au Pérou où l'uſage étoit de renfermer avec le mort deux ou trois femmes qu'on choiſiſſoit parmi celles qui lui avoient été les plus attachées, c'eſt ce qui occaſionna cette loi, qu'on a trouvée dans cet empire, qui ordonnoit aux maris de décider eux-mêmes la queſtion avant d'expirer. Ainſi, dans ces régions, la mémoire d'un homme qui fût mort ſans avoir déclaré ſes dernieres volontés à cet égard, n'eût pas été plus ménagée par les prêtres du ſoleil, que ne l'étoit dans les derniers ſiecles, en France, celle de celui qui étoit aſſez impie pour ne pas faire de teſtament en faveur du clergé. Dans les endroits où ce reglement ne ſubſiſtoit pas, les époux pour éviter tout démêlé après leur mort, qui auroit pu cauſer quelque trouble à leur ame, ſtatuoient ſouvent en ſanté, quelles devoient être celles qui auroient l'honneur de partir avec eux. On remarque qu'à la Louiſiane, les femmes s'y prenoient quelquefois dix ans auparavant, pour mériter, par leur attention & leur amour pour leurs maris, cette honorable préférence; & il falloit pour comble du plus étonnant aveuglement, que celles à qui elle étoit accordée, filaſſent elles-mêmes la corde qui devoit les étrangler. Il n'y a pas juſqu'aux tartares mancheoux, aux chinois même, chez qui la morale a tant fait de progrès, qui ne fuſſent dans cette abominable habitude juſqu'au dernier ſiecle. En 1668, un tartare de diſtinction étant mort à Pekin, une de

ses concubines, âgée de dix-sept ans, se disposoit à se pendre selon l'usage; mais ses parens qui l'aimoient beaucoup & qui avoient du crédit à la cour, présenterent une requête à l'empereur pour le supplier d'abolir une si affreuse coutume. Ce prince ouvrant enfin les yeux, ordonna aussitôt par un édit solemnel, qu'elle fût abandonnée comme un ancien reste de barbarie. Cependant malgré la rigueur des loix & les violentes déclamations de Confucius, contre une pratique si cruelle, on en voit encore des exemples dans l'empire & sous les yeux même de la cour. Des missionnaires que rien n'invite à regarder comme suspects à cet égard, nous assurent avoir été témoins, qu'au convoi du prince *Ta-vang-ye*, frere de l'empereur *Kan-hi*, mort en 1722, on porta encore deux cercueils qui contenoient les corps de deux de ses concubines, qui s'étoient pendues, dans le dessein de servir son ame dans l'autre monde. On doit croire que la haute sagesse & la philosophie de Kan-hi n'ayant pas eu la force de détruire jusques aux traces d'une superstition si sanguinaire, elle n'est pas prête à être totalement extirpée de ce beau pays.



ARTICLE VI.

Quels furent les peuples à qui la ſuperſtition ſuggéra de faire couler le ſang des hommes ſur les autels.

DIGRESSION SUR LES FLAGELLANS.

TANT que nos peres conſerverent ſans altération leur ſimplicité primitive, ils n'offrirent à la divinité, dit Porphyre, que de l'herbe & des fruits de la terre. Parfaitement convaincus que la pureté du cœur, l'innocence des mœurs & la candeur de l'ame, étoient ce qu'elle paroiſſoit préférablement exiger de ſes adorateurs, ils s'occuperent davantage à acquérir ces vertus, qu'à mettre de l'éclat & de la recherche dans ſon culte. Mais quand le faſte eût pris la funeſte poſſeſſion de diriger toutes les opérations publiques, & que la cruelle intempérance, ſource empoiſonnée du plus grand nombre des maux qui nous accablent, eût appris aux hommes à tuer les bêtes pour ſe nourrir de leur chair, les autels des nations fumerent du ſang des victimes qu'elles ſubſtituerent à des offrandes ſi pures & ſi dignes de l'homme innocent. Bientôt un faux zele, armé de tout ce que le fanatiſme a de plus barbare & de plus féroce, fit entendre aux hommes la néceſſité d'offrir au ciel des ſacrifices d'un plus haut prix encore, dans l'intention d'appaiſer plus efficacement ſon courroux, ou pour obtenir avec plus de certitude l'objet des vœux qu'on lui adreſſoit. L'homme, comme le plus noble, le plus diſtingué, le roi des animaux, fût dès-lors réputé la victime la plus précieuſe & la plus digne d'être offerte en ſacrifice. Cet arrêt cruel, rendu, comme de concert, par toutes les nations, prouve lui ſeul juſqu'à quel point de férocité, l'homme, en proie à la ſuperſtition, peut ſe porter. Car ce qui eſt peut-être le plus étonnant phénomene dont l'hiſtoire faſſe mention, les auteurs les moins ſuſpects nous apprennent qu'il n'y eut, dans l'univers entier, aucune nation, aucune peuplade, aucune ſociété, ſi on en excepte celles à qui le dogme ſuggéra des loix plus douces & plus ſociables, qui puiſſe ſe vanter d'avoir eu aſſez de bon ſens & d'humanité, pour n'avoir jamais fait couler le ſang des hommes ſur les autels. Ainſi Philon ſe trompoit, lorſqu'il diſoit que cet uſage n'avoit jamais ſubſiſté chez les chaldéens, ni dans toute la méſopotamie. Diſons mieux,

les éthiopiens, les égyptiens, les affyriens, les pheniciens, les juifs, les carthaginois, les perfes, les indiens, les grecs, les romains, les thraces, les fcythes, les gaulois, les bretons, les germains, les efpagnols, les africains negres, les mexicains, les péruviens & les chinois, mirent en pratique une coutume fi atroce, fi inhumaine & fi diamétralament oppofée à la loi immuable du tout-puiffant qu'on outrageoit ainfi, au lieu de l'adorer. *Ifta toto mundo confenfere, quanquam difcordi & tibi ignoto.*

Le pere Jacques Martin, trouve l'origine des victimes humaines au facrifice d'Abraham; ce religieux confirme fon fentiment par l'action que fit Jephté, en facrifiant fa fille unique, afin de s'acquitter d'un vœu indifcret & facrilege qu'il avoit fait, avant de livrer bataille aux ammonites (1). Mais il eft certain que la fource de ce culte homicide remonte plus haut que le fiecle où vivoit ce patriarche des juifs. On ne la chercheroit pas, par conféquent, avec plus de fuccès, fous le regne de Lycaon, que les grecs, jaloux de tout faire naître chez eux, quoiqu'eux mêmes n'exiftaffent que depuis deux jours, difoient avoir offert le premier des hommes aux Dieux. S'il eft vrai, comme il eft affez probable, que les cérémonies religieufes ayent pris naiffance chez les éthiopiens, il faudra néceffairement en conclure qu'ils furent auffi les premiers à faire expirer des victimes humaines fur leurs autels. Ce procédé dût fuivre de près l'introduction du paganifme, ou le mélange des idées grotefques de la fuperftition, aux impreffions fimples & honorables que le fouverain des êtres a gravées dans tous les cœurs. Car il eft à remarquer que ce ne fût qu'après que l'idée d'un Dieu fouverainement bon fe fût obfcurcie dans l'efprit des peuples, qu'ils deshonorerent ainfi leur culte; on ne fit que très-peu de ces facrifices à l'honneur du Dieu

---

(1) Quelques-uns affurent que Jephté, ayant eu la foibleffe de faire un vœu fi exécrable, étoit obligé, aux termes de la loi, de l'accomplir. Ils appuyent cette opinion fur le vingt-neuvieme verfet du vingt-feptieme chapitre du lévitique, où il eft dit: *omnis confecratio quæ offertur ab homine, non redimetur, fed morte morietur.* Mais il me paroît vifible qu'il n'eft queftion ici que des bêtes qu'on avoit deftinées aux facrifices. Quoi qu'il en foit, cette fille infortunée fût, en effet, immolée, quoiqu'en difent quelques rabins qui contredifent Jofeph, S. Epiphane, S. Jérôme, S. Thomas & plufieurs autres écrivains éclairés & dignes de foi. On en trouve la preuve dans l'ufage qui s'obferva régulierement depuis chez les juifs, felon lequel en certaine faifon de l'année, les filles s'y affembloient pour pleurer la fille de Jephté pendant quatre jours. C'eft vraifemblablement cette coutume qui a occafionné la méprife où eft tombé S. Epiphane, copié par M. Delavaur, lorfqu'il affuroit qu'à Sichem & à Samarie on en avoit fait une déeffe à laquelle on facrifioit tous les ans.

vivant; rarement même à celui du soleil. Or, le polythéisme & les pratiques abominables qui l'accompagnerent, étoient déjà si solidement établies du tems d'Abraham, qu'au rapport de Nicolas de Damas, le zele que témoigna ce grand homme à les proscrire, pensa causer sa ruine. Il y avoit donc alors plusieurs siecles qu'on ne brûloit plus, sur les autels de l'éternel, d'encens pur & sans mêlange; & peut-on douter qu'après avoir dénaturé l'objet du culte jusqu'à le rendre méconnoissable, on ait tardé longtems à consommer l'abomination ! Je le repete : ce durent être les éthiopiens qui commencerent à offrir du sang humain à leurs Dieux; aussi apprenons nous d'Heliodore, qui paroît d'ailleurs avoir été l'admirateur de ce peuple africain, que l'on sacrifioit en Ethiopie, des garçons au soleil, & des filles à la lune (1). Les égyptiens, leurs descendans, apporterent cet usage sur les bords du Nil, d'où il se répandit, sans doute, successivement dans toutes les autres parties de la terre. Quoi qu'il en soit de cette filiation que je ne donne que comme une conjecture, il est certain, malgré ce qu'en dit Hérodote, &, après lui, M. Morin, que les égyptiens firent souvent couler le sang des hommes sur leurs autels. Manethon avoit écrit au rapport de Plutarque, qu'ils brûloient tous les ans, aux jours caniculaires, des hommes qu'ils appelloient *Typhons*, & dont ils jettoient les cendres au vent. Les rois même, ces princes dont la crédule antiquité a tant vanté la sagesse, étoient dans l'usage d'égorger de leur propre main, sur le tombeau d'Osiris, un certain nombre d'hommes à cheveux roux, comme étoit Typhon, l'ennemi de cet ancien chef des égyptiens; ce qui prouve que ce ne furent point les conquérans arabes qui instituerent ces fêtes, comme l'a cru M. Jablonski, mais les Pharaons & le peuple égyptien eux-mêmes. Tous les ans on sacrifioit encore trois hommes à une Déesse, que les grecs appellent *Junon*, dans la ville d'Héliopolis, pendant trois

---

(1) Voici comment cet évêque de Tricca, qui vivoit sous Théodose le Grand, fait parler le roi Hidaspes à la reine Persina, qui lui demandoit la grace de la belle Chariclea qu'on avoit condamnée à périr sur un autel : « au demeurant, dit-il dans le vieux langage d'Amyot, il est impos» sible de la sauver, combien je le desirerois fort; car je me tens ne sais comment affectionné » envers elle, & en ai grand pitié. Mais vous savez que la loi & coutume veut que l'on offre & » sacrifice un jeune fils au soleil, & une jeune fille à la lune. Et pour autant qu'elle a été la pre» miere prisonniere qu'on l'on m'a amenée, & qu'elle a été incontinent destinée à ce sacrifice, le » peuple ne souffriroit jamais qu'elle en fût exemptée. Il n'y a qu'un seul point qui lui put aider, » c'est qu'en montant sur le gril de l'épreuve que vous savez, elle fût trouvée non entiere; » parce que la loi veut & commande, que celle qui est offerte à la lune soit vierge, & sembla» blement celui immolé au soleil. » *Hist. d'Ethiop. liv. X. Trad. d'Amyot.*

jours consécutifs, jusqu'au regne de Pharaon Amosis (1), qui substitua trois images de cire à ces trois victimes. Enfin, il est incontestable que sous le regne des anciens Pharaons, &, après eux, sous celui des grecs & des romains, jusqu'à la conquête de l'Egypte, par *Omar*, l'an 21 de l'égire; la coutume étoit, dans ce pays, de parer une jeune fille que l'on sacrifioit au Nil, en la précipitant dans ses eaux, pour remercier ce fleuve de l'abondance & de la fécondité qu'il fait germer dans cette belle région. Le kalife musulman, ayant horreur d'un usage si détestable, l'abolit pour jamais. Il en reste encore aujourd'hui des traces qu'on ne peut méconnoître. Vis-à-vis le réservoir d'eau qui est sur le Nil, on voit le canal qui la conduit au grand Caire, que M. Pockoke soupçonne être le même que Trajan fit ouvrir. Son embouchure est fermée par une levée de terre que l'on perce tous les ans avec beaucoup de cérémonies & de réjouissances, lorsque le Nil est monté à une certaine hauteur. Comme la tradition porte, ajoute le voyageur dont j'emprunte ici les termes, que l'on sacrifioit anciennement une vierge lors de cette cérémonie, on me montra une espece de pillier de terre, couvert de gazon, que l'on couronne de fleurs, après que le canal est ouvert, & que l'on détruit ensuite, au lieu de la vierge que l'on offroit au dieu du fleuve.

Il semble que l'on crut dans ces contrées que le sacrifice fait à la divinité d'un garçon ou d'une fille, fut d'un plus haut prix que celui d'un homme ou d'une femme; car la pdothysie y étoit fort commune. Je soupçonne même que ce fut par ces tendres victimes que l'on commença à inonder les autels du sang humain. Au moins voit-on dans Sanchoniaton, cité par Eusebe, que Saturne, nommé *Israël* par les phéniciens, & qui paroît avoir régné en Phénicie dès la plus haute antiquité, sacrifia son fils unique, appellé *Jeud*, sur un autel qu'il avoit eu le courage de dresser lui-même, pour éloigner de son pays les maux qu'une guerre longue & meurtriere occasionnoit chaque jour à ses sujets. La raison de cette étonnante bisarrerie est, qu'outre la vie des victimes, on avoit encore à offrir la virginité de ces infortunés, objet digne d'être présenté à la divinité, aux yeux de ces peuples sensuels & voluptueux; car il est à remarquer qu'il y avoit des endroits, comme en Ethiopie, ou une

(1) C'est vraisemblablement cet Amosis, qu'Appollonius de Tyane, le don Quichotte de Philostrate, trouva en Egypte changé en lion. Il semble que quand ce prince n'eut fait d'autre bien que celui dont je parle ici, il n'auroit pas dû éprouver le triste sort du Nabucodonosor de l'écriture. Voyez *philost. in vitâ apoll. lib. V, pag. 254.*

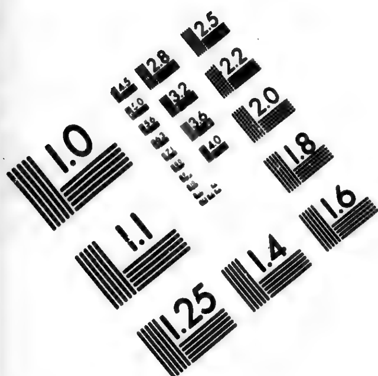
jeune victime qui avoit donné atteinte à la chasteté, ou qui étoit engagée dans les liens du mariage, ne pouvoit être légalement sacrifiée. Je trouve chez les anciens arabes, nation voisine de l'Egypte & de l'Ethiopie, un exemple qui confirme cet usage. Il vient d'autant plus à propos, que je ne serois pas surpris qu'ils l'eussent adopté de l'un ou de l'autre de ces deux peupl[illegible] Les koreishites, tribu Arabe, de la part de laquelle Mahomet eut, c[illegible] fait, tant a souffrir dans la publication de son alcoran, av[illegible] divinité subalterne, une idole nomm[illegible] *aluza* ou *aluzza.* Cette [illegible] fétiche n'étoit autre chose, au rapport d'Albufeda, qu'un acacia, [illegible] duquel on avoit bâti un temple qui rendoit un son chaque fois qu'on y entroit. Les koreishites, dans la ferveur de leur zele barbare, lui sacrifioient leurs propres filles (1) sur une montagne de la Mecque, qui servoit de tombeau à ces tendres victimes de la piété cruelle de leurs peres dénaturés. Mahomet, la huitieme année de l'égire, ordonna de réduire en cendre le temple & l'idole; & la prêtresse fut condamnée à mort par le législateur de l'Arabie, comme complice, ou plutôt comme l'auteur des abominations qui se commettoient au nom du fétiche. On trouve dans la bible, qu'un roi de Moab, se voyant pressé dans sa capitale par les hébreux, prit son fils aîné, qui devoit lui succéder, & l'offrit en holocauste sur les murs de la ville. Si l'on étoit mieux instruit de ce que veut dire Moyse, lorsqu'il défend aux juifs de profaner le sanctuaire du Dieu vivant, en offrant à *Moloch*, selon la coutume des nations étrangeres, leurs fils & leurs filles, on pourroit assurer que cet usage sacrilege de sacrifier ses enfans dans un âge encore tendre, étoit originairement reçu dans presque tout l'Orient, d'où il passa dans le reste du monde, où l'on s'habitua aussi à immoler, par concurrence, des hommes faits (2).

---

(1) On doit penser que ces sacrifices n'étoient pas communs; c'est ce qui en rend l'histoire croyable. Quant à ce que dit le pape Honorius III, de ces peuples de Prusse, qui tuoient toutes les filles qui leur naissoient à l'exception d'une seule pour chaque famille, c'est un conte absurde, & que le pontife n'eut pas avancé si légerement, s'il eût sérieusement réfléchi sur toutes les conséquences qui en résultoient. Voy. *hist. ecclés.* liv. 97, n°. VI.

(2) Les écrivains juifs ne sont pas d'accord sur la maniere dont on offroit autrefois ses enfans à Moloch. Aben-Ezra a cru qu'on ne faisoit que les passer rapidement dans la flamme d'un bucher allumé en l'honneur de ce Dieu; mais Moyse de Gerunde & Isaac Abravanel, ont soutenu, au contraire, que ces victimes étoient effectivement brûlées. Voici comment en parle le rabin Moses Maimonides. *Quomodo (id fiebat) accenso igitur magno, partem sui accipiebant seminis, quam dein sacerdotibus igni servientibus tradebant. At sacerdotes, ubi filium accepissent, cum patri restituebant; quo ipse ex sententiâ suâ cum per ignem traduceret : igitur pater filium, permissu sacerdotum, per ignem agebat. Pedibus autem jubebat transire, donec flammæ quidquid erat, emensus foret. Non enim Molocho*




1.0
1.1
1.25
1.4
1.6
1.8
2.0
2.2
2.5
2.8
3.2
3.6
4.0

Les grecs, ce peuple qui porta la philosophie à un si haut dégré de grandeur & de perfection, n'eurent pas, à cet égard, des idées plus saines que les éthiopiens, les égyptiens & les arabes, dont ils étoient, en bien d'autres choses, les imitateurs, quoiqu'ils ne s'en doutassent pas. Il y eut peu de villes parmi eux qui n'eussent à se reprocher d'avoir trempé le couteau sacré dans le sang des hommes; tant il est vrai que la superstition dénature les ames les plus fortes & les plus vigoureuses, quand elle est une fois parvenue à les subjuguer; ce qui prouve la source impure où cette nation avoit puisé cet abominable préjugé, c'est que comme en Orient on sacrifioit communément & par préférence de jeunes personnes aux Dieux. Je ne dirai rien du sacrifice de la tendre Iphigénie, dont l'histoire, comme celle de la fille de Jephté, est connue de tout le monde (1). On voyoit à Patras, un temple dédié à la diane *Triclasia*, à laquelle on sacrifioit tous les ans un jeune homme & une jeune fille, dans la vue d'expier le crime de deux jeunes amans, qui, du tems de

---

cum comburebant, quomodo liberos suos aliis exurebant diis; sed cultus ille Molochi, tantum in transitu consistebat. Ideoque qui hunc cultum alteri quam Molocho, exhiberet, absolvebatur. Voy. *Moses Maimonides de idololat. cap. VI, trad. de Vossius.* D'après cela, il paroît que ce passage dans le feu servoit d'initiation ou de consécration à ces enfans, & que le feu produisoit le même effet, que l'eau ou le baptême chez la plupart des autres nations.

(1) Il n'y a personne qui n'ait lû dans les écrivains de l'antiquité, l'histoire du sacrifice abominable qu'Agamemnon fut obligé de faire, de sa propre fille Iphigénie, à la tête de l'armée des grecs dont ce prince avoit été déclaré le chef, pour l'expédition projettée contre la ville de Troye. Mais ce qui n'est pas si universellement connu, est la peinture attendrissante que Lucrece en a faite, & qu'un aimable poëte françois a rendue dans ces beaux vers.

On maltraite en Aulide une jeune princesse;
Et qui sont les bourreaux? Tous les chefs de la grece,
Son pere. Mais Diane a soif de ce beau sang:
Agamemnon le livre, & Chalcas le répand.
La belle Iphigénie au temple est amenée;
Et d'un voile aussitôt la victime est ornée;
Tout un grand peuple en pleurs, s'empresse de la voir,
Son pere est auprès d'elle, outré de désespoir;
Un prêtre auprès de lui couvre un fer d'un étole,
A ce spectacle affreux elle perd la parole,
S'agenouille en tremblant, se soumet à son sort,
Et s'abandonne toute aux horreurs de la mort.
Il ne lui sert de rien, à cette heure fatale,
D'être le premier fruit de la couche royale,
On l'enleve de terre, on la porte à l'autel,
Et bien loin d'accomplir un hymen solemnel;
Au lieu de cet hymen, sous les yeux de son pere,
On l'égorge, on l'immole à Diane en colere,
Pour la rendre propice au départ des vaisseaux.
Tant la religion peut enfanter de maux!

Hesnault.

Diane, s'étoient mariés ſans l'aveu de leurs parens. S. Auguſtin nous apprend que les arcadiens ſacrifioient des enfans dans le temple fameux qu'ils avoient élevé à Jupiter, ſur le mont Lyecé. On lit dans Suidas, que lorſque Lycurgue commença à civiliſer Lacédemone, il trouva qu'on y étoit dans l'uſage d'immoler des victimes humaines à une autre Diane, ſurnommée *Orthoſia.* Cette coutume paroiſſant trop barbare à ce légiſlateur, il l'abolit par une ſanction authentique, comme Eurypile avoit déja fait de la premiere. Pour conſerver l'image d'une inhumanité qui avoit ſi longtems deshonoré les ſpartiates, peut-être même pour ménager leurs préjugés, il y ſubſtitua l'uſage de faire fouetter des jeunes gens juſqu'au ſang ſur l'autel de la déeſſe; pratique peu moins atroce, à mon avis, que celle qu'il venoit d'abolir, puiſqu'elle cauſoit la mort à ces malheureux. Pauſanias ſemble inſinuer que cette idole avoit été apporté à Sparte, du pays de Tauride, où l'on pratiquoit le même ſacrifice. Cette conjecture eſt d'autant plus vraiſemblable, que tous les auteurs s'accordent à nous aſſurer que l'on offroit à la Diane de ce pays, tous les étrangers & ſurtout les grecs, que les tempêtes, fréquentes ſur la mer noire, jettoient ſur cette côte. Toute la philoſophie de Lycurgue n'eut pas aſſez de force pour corriger le reſte de la grece de ces coutumes ſcandaleuſes qu'il venoit d'abolir dans Lacedemone qui avoit reçu ſes loix; car nous apprenons de Porphyre, que la coutume d'immoler des hommes dans l'Arcadie, pendant les fêtes des lupercales, ſubſiſtoit encore de ſon tems. Nous avons lieu de ſoupçonner que les oracles, ces affreux réceptacles d'impoſtures & de fourberies, avoient accrédité ces cruautés. Au moins lit-on dans Plutarque, que les lacedemoniens & les phalériens ayant été conſulter Apollon, pour ſavoir quel remede ils pourroient employer contre la contagion qui les opprimoit; ce Dieu répondit, par la bouche de ſes prêtres, qu'il n'y avoit pas de remede plus efficace contre ce mal, que de ſacrifier tous les ans une jeune fille. Il y a plus, on ſait que les athéniens, ce peuple ſi renommé par ſa douceur & ſon urbanité, célébroient tous les ans la fête des targelies, inſtituées en l'honneur du ſoleil, pendant laquelle on ſacrifioit un homme & une femme que l'on avoit eu le ſoin de faire engraiſſer auparavant. On ornoit le cou de ces victimes infortunées, de colliers de figues ſeches; on leur en chargeoit les bras & les mains: & pendant la marche, car on leur faiſoit faire une longue proceſſion dans la ville, on les fuſtigeoit avec des branches de figuier; enſuite on les brûloit en forme d'holocauſte, & leurs cendres, chargées de toute

la malédiction publique, étoient jettées au vent. On voit encore par la conduite que tint Themistocles, dans le sacrifice qu'il offrit aux Dieux, pour les remercier de la grace qu'ils lui avoient faite en lui donnant la victoire à Salamine, que l'effusion de sang humain n'avoit rien de bien extraordinaire aux yeux des athéniens. On est d'autant plus surpris de trouver dans l'histoire une pareille anecdote, que l'on sait que Themistocles, quoique sans lettres, étoit l'un des plus judicieux & des plus éclairés de son tems (1), comme le témoigne Thucydide qui avoit saisi avec tant d'art le caractere & le génie de ceux dont il parle dans son ouvrage. On pourroit dire, sans prétendre pourtant justifier le général italien d'une action si atroce & qu'on pardonneroit à peine à la multitude, qu'il ne fit ce sacrifice que dans le dessein d'imiter les peuples barbares qu'il venoit de vaincre; car il est à remarquer que les perses ne faisoient aucune difficulté d'offrir des victimes humaines sur les autels, comme on le voit par le sacrifice que fit Xercès, dans l'endroit appellé les *Neuf Chemins*, de neuf garçons & d'autant de filles, que ce prince eut la cruauté de faire enterrer tout vifs, pour satisfaire sa dévotion barbare. Hérodote, dont on tient l'histoire de cette sanglante exécution, nous apprend encore qu'Amestris, épouse du roi Xercès, étant parvenue à une extrême vieillesse, immola quatorze enfans des meilleures maisons de Perse, pour aller rendre graces de ce bienfait au dieu des enfers.

On voit encore ici ce que j'ai remarqué plus haut; c'est que tous ces barbares choisissoient ordinairement des jeunes gens pour les immoler à leurs Dieux. Les phéniciens, les carthaginois, les illyriens, & si l'on en croit Acosta, les péruviens au nouveau monde, n'en emploient pas d'autres, parmi le grand nombre de victimes humaines que les historiens leur ont reproché d'égorger au pied de leurs autels. Outre leur virginité, qu'ils se faisoient un mérite, comme je l'ai déja dit, d'offrir à la divinité, ne pourroit-on pas ajouter que cet usage étoit une suite du préjugé qui exigeoit que l'on offrît à la divinité ce dont la privation étoit plus douloureuse & plus mortifiante? Çà toujours été le langage de la superstition, qui, sans se mettre en peine de cultiver la vertu, par

(1) *Quis clarior in græciâ Themistocles? Cic. de amic. cap. XII.* L'auteur des lettres cabalistiques, dit, lett. XCIII, que Themistocles, qui se distingua autant par les lettres que par les armes, fut un des plus excellents éleve du philosophe Anaxagore, qui ne philosophoit certainement pas encore, quand le général Athénien, persécuté par des concitoyens ingrats & turbulents, fut obligé de passer chez les perses où il mourut. En substituant le nom de Periclès à celui de Themistocle, vous reparerez la faute du marquis d'Argens.

des actions de bienfaisance, croit avoir tout fait, quand elle a consenti le sacrifice de quelques-uns de ses besoins. Comme les jeunes gens sont la douce espérance de leurs peres, & que l'état a droit de les regarder comme les appuis de sa grandeur, les colonnes de sa liberté; on ne croyoit pouvoir offrir une victime plus noble, d'un plus haut prix, & qui dût être, par conséquent, plus agréable aux immortels, qu'on représentoit aux yeux de ces peuples aveugles, comme toujours occupés à apprécier les dons qu'ils recevoient des humains (1).

On remarque à ce sujet un usage qui subsistoit à Carthage, & qui n'a été aboli qu'avec cette impérieuse république (2), quoique le vertueux Gelon, tyran de Syracuse, en eût expressément stipulé la suppression, dans un traité de paix fait avec elle, dont l'inhumanité & la barbarie surpassent tout ce qu'on en pourroit dire. Il étoit commun que le moindre événement, quelque danger dont on étoit menacé dans le commerce, portât les peres & meres à égorger leurs enfans sur les autels de Saturne ou de tel autre Dieu, dont les attributs répondoient apparemment à cause de celui-ci, pour obtenir de plus heureux présages. Mais ceux qui étoient privés d'enfans qu'ils pussent offrir à cette divinité féroce, achetoient d'une mere pauvre ou avare la malheureuse victime de cet épouvantable sacrifice; & ce qu'il y avoit de plus horrible dans ce marché, la mere étoit obligée de voir égorger son fils, sans frémir, sous peine de perdre le prix dont on étoit convenu. On reproche encore aujourd'hui aux tonquinois, une coutume, qui, quoique moins barbare en apparence, ne mériteroit pas moins, pour l'honneur de l'humanité, d'être abolie pour jamais. Ces peuples au rapport de Jean Ovington, dans la persuasion où ils sont, qu'ils ont le pouvoir de disposer de leur vie & de celle des personnes qui leur appartiennent, empoisonnent tous les ans une noix d'areca, & la font manger, avec beaucoup de solemnité, à un enfant; bien convaincus que la mort de cet innocent, offert pour expier leurs péchés, rendra l'année suivante plus heureuse & plus abondante.

Observons ici en faveur de ceux qui ne pourroient comprendre que

---

(1) *Ideo dicit (varro) à quibusdam pueros ei (Saturno) solitos immolari, sicut à pœnis, & à quibusdam etiam majores, sicut à gallis, quia omnium seminum optimum est genus humanum. August. de civ. dei. Lib. VIII, cap. IX.*

(2) Si l'on en croit l'apologie pour les chrétiens, par Tertulien, cet usage subsista même jusqu'au proconsulat de Tibere, qui fit crucifier, dit-il, les sacrificateurs sur les mêmes arbres dont le temple de Saturne étoit couvert.

de pareilles atrocités ayent pu être pratiquées dans des états bien difciplinés, & gouvernés par des loix, que les conftitutions primitives de prefque toutes les nations, donnerent aux peres le droit indifcret, dirais-je même funefte, de difpofer arbitrairement de la vie de leurs enfans. On voit Ruben, chez les juifs, dire à fon pere Jacob, en partant pour l'Egypte, de faire mourir tous fes enfans, s'il ne lui ramene fon cher fils Benjamin; Judas, frere puiné de ce Ruben, prononcer l'arrêt de mort contre fa belle fille Thamar, & Jephté facrifier fa propre fille, fans que les tribunaux s'y oppofent, fans qu'aucun des *anciens*, prépofés à la confervation des loix & au maintien du bon ordre, réclame l'autorité de la magiftrature. Ces procédés étoient fondés fur le XXI chapitre du deuteronome (1), qui permettoit au pere & à la mere, de faire lapider leur fils, s'il fe rendoit coupable de défobéiffance & d'opiniâtreté envers eux; & fi Moyfe ordonne au même endroit, que ce fils rebelle foit mené aux anciens de la ville, ce n'étoit, comme l'a remarqué M. Barnage, que pour notifier à ces magiftrats le jugement domeftique que les parens avoient rendu, & pour le faire exécuter plus folemnellement; en un mot, c'étoit plus pour fervir d'exemple, que pour obtenir leur approbation. On voit par un paffage du XXXe livre des hypotipofes pyrrhoniennes de Sextus Empyricus, cité par Jacques Loifel, dans fes notes fur les inftitutes de Caius, que les athéniens eurent pareillement le droit de vie & de mort fur leurs enfans. Chacun connoît toute la rigueur des loix romaines à ce fujet. Romulus pour affurer plus efficacement aux peres l'obéiffance qui leur eft due par leurs enfans, leur donna le droit déraifonnable de les tuer, de les vendre, de les mutiler, en un mot, d'en difpofer arbitrairement comme de leur propre chofe. On trouve encore une foible image de cette difpofition, du fondateur romain, qui fut renouvellée par la loi des douze tables (2),

---

(1) *Si genuerit homo filium contumacem & protervum, qui non audiat patris aut matris imperium, & coercitus obedire contempferit, apprehendent eum & ducent ad feniores civitatis illius, & ad portam judicii, dicentque ad eos: filius nofter ifte protervus & contumax eft, monita noftra audire contemnit, comeffationibus vacat, & luxuriæ atque conviviis. Lapidibus eum obruet populus civitatis. Deuter. cap. XXI, verf.* 18, 19 & 20.

(2) Voici les termes de cette loi, tels qu'ils font rapportés par le jurifconfulte Ulpien. *In frag. tit.* 10, *endo liberis juftis jus vitæ & necis venumdandique poteftas efto.* Selon cette même loi, il étoit permis aux peres de vendre jufqu'à trois fois leurs fils. Ce n'étoit qu'après la troifieme vente confommée, qu'ils fortoient enfin de la puiffance paternelle; ce qui donna lieu à un ufage obfervé pendant plufieurs fiecles dans la république, felon lequel ceux qui vouloient émanciper leurs enfans, les aliénoient par vente fimulée en faveur d'un acheteur fuppofé, que Caius appelle *pere*

dans les pays de France, régis par le droit écrit, où les enfans ne cessent d'être soumis à l'autorité paternelle, jusqu'à ce qu'ils soient émancipés. Dans le ressort du parlement de Toulouse, par exemple, on voit souvent des hommes de soixante ans & plus, qui sont encore sous la puissance de leurs peres. Les gaulois, au rapport de César, avoient chez eux la même jurisprudence; &, sans parler des chinois, chez qui la loi donne la liberté au pere de famille d'exposer ou de tuer leurs enfans, quand l'indigence ne leur permet pas de les nourrir. Il est certain que dans l'Asie, l'Afrique & l'Amérique, les enfans sont presque toujours jugés au tribunal de leurs parens, avant que les officiers préposés à l'exécution des loix, prennent connoissance de leurs délits. Aussi y punit-on ordinairement avec sévérité le pere assez aveugle ou assez indulgent pour négliger de corriger son fils, qui, par un crime d'éclat, a forcé la loi à sévir contre lui. L'attachement naturel des peres & meres pour leurs enfans, la vive tendresse que chacun sent pour ceux à qui il a donné le jour, ont dû être les motifs qui ont déterminé les législateurs à conserver des reglemens qu'ils avoient trouvés en vigueur dans l'état de pure nature. Ils pensoient qu'aucun intérêt, quelque puissant qu'il fût, ne pouvoit balancer ces mouvemens de la nature. Trop humains peut-être ou trop peu éclairés pour soupçonner dans leurs semblables des vices & des foiblesses que leur ame ne connoissoit pas, ils n'avoient pas prévu jusqu'à quel point d'extravagance & de férocité peut conduire le fanatisme, quel que soit son objet (1). Les législateurs phéniciens, carthaginois, illyriens, étoient vraisemblablement éloignés de croire que la superstition fût assez forte pour étouffer dans l'ame des parens ce feu naturel & divin dont chacun se sent naturellement embrasé pour ses enfans. Quand Lycurgue, pour abolir les sacrifices humains reçus dans sa patrie, ordonna que les peres & meres se contenteroient de fouetter leurs enfans dans les temples, est-il croyable que cet homme célebre ait jamais pensé qu'il y auroit à Sparte des ames assez féroces, des cœurs assez barbares, pour faire ruisseler le sang de ces innocens sur les autels, jusqu'à les faire expirer dans les supplices? Ainsi Romulus

---

fiduciaire. Il faut observer que Numa, pour tempérer la sévérité des lois de Romulus à ce sujet, avoit ordonné que les peres n'auroient pas le droit de vendre leurs enfans lorsqu'ils leur auroient une fois permis de se marier. Voyez Denis d'Harlicarnasse. *Antiq. rom. liv. 2, pag. 98.*

(1) Un cœur franc ne sauroit soupçonner en autrui,
La fourberie & la malice
Qu'il ne sent point en lui.

ne penfoit à rien moins, en portant fa loi, qu'aux Brutus, aux Torquatus, aux Caffius, aux Manlius & à plufieurs autres fougueux romains, qui, enthoufiafmés de la gloire de leur patrie, condamnerent avec un œil fec leurs enfans qui auroient peut-être trouvé grace devant des juges plus équitables & moins féveres.

Ce fut à la faveur de ce principe qui donne aux parens le droit de vie & de mort fur leurs enfans, que les juifs, à l'exemple des peuples dont ils étoient environnés, étoufferent plus d'une fois dans leur ame le cri de la nature & de la raifon, pour offrir aux dieux étrangers, leurs propres fils en holocaufte. Ceux qui ne voudroient pas convenir qu'elle fe fût jamais rendue coupable de pædothyfie, pourroient confulter la plupart des livres de l'ancien teftament, écrits poftérieurement au tems de Moyfe, & dont les auteurs lui font fréquemment à ce fujet les reproches les plus amers. « Ils fe font mêlés parmi les nations, lit-on dans » les pfaumes, & ils ont appris leurs œuvres; ils ont fervi les idoles » de Chanaan; ils leur ont immolé leurs fils & leurs filles; la terre a » été inondée de fang innocent & fouillée par leurs abominations. Va, » dit le feigneur à Jérémie, va dans la vallée du fils d'Ennon, & tu » diras : écoutez la parole du feigneur, rois de Juda, & vous habitans » de Jérufalem; voici ce que dit le feigneur des armées, le Dieu » d'Ifraël : je vais répandre fur ce lieu mes vengeances, des fléaux tels » que tous ceux qui en entendront parler en feront épouvantés; parce » qu'ils m'ont abandonné pour fervir des Dieux étrangers que leurs » parens n'ont point connus; qu'ils ont rempli ce lieu de fang inno- » cent, & bâti des hauts lieux pour y brûler leurs enfans & les offrir » en holocaufte à ces Dieux; chofes que je n'ai point ordonnées, dont » je n'ai point parlé, & qui ne font jamais montées dans mon cœur. » Les jours viennent, dit le feigneur, & la vallée d'Ennon fera appellée » la vallée du carnage. » Ces deux textes fuffifent pour prouver d'une maniere évidente, que les juifs eurent auffi l'ufage abominable de facrifier des hommes, & que cette pratique, reprouvée par la loi & par les plus honnêtes gens de la nation qui en étoient les interprêtes, s'étoient furtivement introduite parmi eux après la mort de leur légiflateur. Je reviens aux peuples payens.

On a vû, peut-être fans étonnement, chez les égyptiens le monftrueux ufage des victimes humaines. Cette nation, l'afile & le réceptacle du fanatifme & de la fuperftition, ne devoit pas fe garantir feule d'un abus qui s'étoit généralement gliffé chez tous les autres peuples. Mais, ce

ce qui doit avoir ſurpris un lecteur éclairé, c'eſt d'avoir trouvé la même atrocité chez les grecs ; & cela dans un tems où la philoſophie, toujours amie de l'humanité qu'elle protege, auroit dû proſcrire pour jamais ces abominations, d'un pays où elle régnoit avec tant d'éclat. Un exemple ſi frappant de l'autorité qu'exerce la ſuperſtition, avec une ſorte de deſpotiſme, ſur les nations les plus douces & les plus éclairés, prépare le lecteur à lui faire croire ce que les hiſtoriens nous apprennent à ce ſujet des romains. Ce peuple brigand dans ſa naiſſance, formé de la lie des nations, n'eut d'autre loi, pendant des ſiecles, ſi on en excepte quelques préliminaires de conſtitutions civiles, que la volonté brutale d'une populace auſſi fougueuſe & barbare, qu'elle étoit ſuperſtitieuſe & craintive. Formée à répandre le ſang des hommes dans les combats, accoutumée à repaître ſes yeux homicides du ſpectacle dégoutant de tant de malheureux, qui s'entretuoient pour l'amuſer ſur l'Arene, pouvoit-elle manquer d'intrépidité quand il s'agiſſoit d'enſanglanter ſes autels? Un peuple guerrier, autant par caractere que par profeſſion, a naturellement aſſez de férocité pour commettre les plus grands forfaits. Auſſi voit-on que celui-ci n'eut pas de peine à trouver chez lui une troupe de ſcélérats déterminés, prêts à braver tous les dangers, à expirer l'un après l'autre dans les affreux tourmens, pour poignarder le roi des étruſques, qui incommodoit leur ville ; mais ſi le zele de la religion s'en mêle, & que l'enthouſiaſme vienne à exalter l'imagination d'un tel peuple, il exécutera de ſang froid, & avec une ſorte de ſatisfaction, ce qu'une nation tranquille & civiliſée ne pourra même enviſager ſans frémir. Nos guerres religieuſes, où les peuples du nord, plus grands guerriers & moins diſciplinés que ceux du midi, ſe ſont toujours diſtingués par leur atroce acharnement à répandre le ſang de leurs freres, prouvent aſſez combien il eſt dangereux à une nation belliqueuſe, de permettre au fanatiſme de prendre pied chez elle.

Nous apprenons de Denis d'Halicarnaſſe, qu'avant les romains, les habitans de l'Italie étoient dans l'uſage de ſacrifier des victimes humaines à Saturne. J'ai déja dit que cette coutume étoit obſervée chez les carthaginois qui l'avoient ſans doute apportée de Phénicie. S'il étoit démontré, comme il ne l'eſt pas, que le Saturne des phéniciens fût le même que celui d'Italie, on ſeroit aſſez fondé à croire que les peuples marchands, qui avoient fixé des colonies ſur toutes les côtes de la Méditerranée, avoient porté ſur les bords du Tibre, des habitans tirés du ſein de leur ville, avec leur religion & leurs uſages. Quoi qu'il en ſoit de cette

conjecture que j'abandonne aux Bochards de notre ſiecle, on ſait que les italiens rougirent pendant pluſieurs ſiecles leurs autels de ſang humain. Mais Hercule qui voyagea dans ces contrées, voulant abolir ces ſanguinaires inſtitutions, bâtit un autel ſur la colline de Saturne, ſur laquelle s'éleva dans la ſuite l'édifice immortel du capitole, & apprit aux habitans du pays à y offrir par le feu des victimes permiſes. Cependant pour ôter de leur eſprit toute eſpece de ſcrupule, & pour empêcher qu'ils ne ſe reprochaſſent de négliger les cérémonies religieuſes établies par leurs ancêtres, il jugea à propos de conſerver une image de cette ſuperſtition, en ordonnant que pour appaiſer le courroux de Saturne, on jetteroit à l'avenir dans le Tibre trente hommes de paille, au lieu de trente vieillards qu'on y avoit précipités juſqu'alors, pieds & poings liés. Les romains qui avoient retenu la plupart des uſages de ce peuple conquis, obſervoient encore cette cérémonie du tems de Denis d'Halicarnaſſe, & la célébroient peu après l'équinoxe du printems aux ides de mai. Ce jour-là les pontifes, ſelon la coutume, ſe rendoient ſur le pont ſacré, d'où l'on précipitoit dans le Tibre trente hommes de paille, que l'on appelloit *Argeos;* ce qui donnoit le nom d'*Argei* à cette fête (1).

Quoiqu'Hercule eût aboli, comme on l'a vu, ces uſages, il paroît néanmoins évident que les romains qui habiterent dans la ſuite le pays où ce conquérant avoit fait de ſi ſalutaires réformes, ne profiterent pas des maximes ſages qu'il y avoit établies. Ce peuple qui n'étoit jamais plus ſat' fait que lorſqu'il voyoit ruiſſeler le ſang, ne put ſe réſoudre à perdre l'occaſion de le répandre. Sans renouveller la même pratique qu'Hercule avoit abrogée, il en établit d'autres qui n'étoient pas moins atroces. Chaque événement qui menaçoit la république de quelque

---

(1) Ceci me rappelle une cérémonie aſſez biſarre que j'ai vu obſerver à Montreuil-Bellay, petite ville d'Anjou, placée à trois lieues de Saumur. Les bénédictins qui y ont, ſelon leur uſage, un couvent for: riche, ayant jugé autrefois de rompre par violence la digue que le ſeigneur du lieu avoit fait conſtruire ſur le Touet, pour ménager l'eau à ſes moulins, eſſuyerent de la part de celui-ci un très-gros procès, dont ils furent définitivement la victime; par arrêt du parlement, il fût ordonné, pour réparation de l'injure commiſe envers leur ſeigneur, que tous les ans, à certains jours, on jetteroit ſolemnellement dans la riviere, un des moines du couvent, après l'avoir promené dans les rues de la ville, & lui avoir fait faire trois fois le tour du château, précédé par un hérault, criant à haute voix: *on va jetter le moine dans l'eau.* Cette cérémonie, qui peint au naturel le ſiecle qui la vit naître, a ſubſiſté très-longtems telle que l'arrêt l'avoit preſcrite. Cependant le crédit des moines, d'accord pour cette fois avec la raiſon, avoit obtenu que ſans changer rien à la fête, ils fuſſent autoriſés à mettre un payſan à la place du religieux. Il y a quelques années que le couvent a enfin tranſigé avec le ſeigneur, pour abolir juſqu'aux traces de cette humiliante comédie.

malheur, étoit marqué par le sacrifice d'un certain nombre de victimes humaines qu'on immoloit en pompe à Pluton, Dieu des enfers. Souvent même un motif moins important occasionnoit une si exécrable cérémonie. On voit dans Plutarque, que dans le siecle le plus florissant & le plus éclairé de la république, on ne rougit point d'enterrer vivans, dans le marché aux bœufs, deux grecs & deux gaulois, homme & femme de chaque nation, à l'occasion de la mort d'une vestale, nommée *Helvia*, qui avoit été écrasée par le feu du ciel, & de l'inceste commis par trois autres de ces filles, nommées *Emylia*, *Licinia* & *Marcia*, qui s'étoient laissées séduire par un certain chevalier étranger, nommé *Butcrius*. On ne peut sans doute imaginer un motif plus extravagant & plus ridicule ; car il étoit assez inutile d'immoler des hommes pour rendre les vestales plus chastes. Il ne falloit que redoubler d'attention sur leur conduite, si on étoit si jaloux de leur virginité. Il n'y avoit rien que de naturel dans la foiblesse de ces filles, & la crédulité romaine en vouloit faire un mystere. La mort de la vestale *Helvia* ne devoit pas occasionner plus de mouvemens que la foiblesse des trois autres, si les romains eussent été moins superstitieux & plus éclairés. Mais les préjugés sans nombre qu'ils avoient puisés chez les étrusques, sur les événemens sinistres que ces peuples croyoient appercevoir dans la chute de la foudre ; & les sottises qu'eux-mêmes ajouterent à toutes les pieuses fadaises, ne leur donnoient aucun repos qu'ils n'eussent appaisé la divinité, qui avoient montré son courroux par le feu du ciel qu'elle avoit fait pleuvoir sur la terre. Mais s'il est vrai que ces prodiges annoncent que le ciel est irrité, est-ce en versant le sang de plusieurs innocens, qu'on le fléchit? N'en coute-t-il donc que des crimes, pour expier ses forfaits? Quel aveuglement dans nos législateurs! Que ces traits sont mortifians pour nous, qui ne cessons d'admirer la sagesse, la prudence & la politique de ce peuple roi!

Le sacrifice dont je viens de parler, n'étoit pas le premier que les romains eussent fait à l'occasion de l'infidélité des vestales. Tite Live en rapporte un autre exemple qui eut lieu pendant la seconde guerre punique. Il dit qu'il arriva, après la trop fameuse bataille de cannes, un grand nombre de prodiges, dont le plus effrayant fût le crime des vestales *Opimia* & *Florentia*, qui eurent la foiblesse de se laisser corrompre, malgré leur engagement au célibat. On fit, dit-il, quelques sacrifices extraordinaires, tels qu'ils étoient marqués dans les livres qui contenoient la destinée des romains. Entr'autres, on immola un gaulois &

une gauloise, un grec & une grecque, qui furent enterrés tout vifs dans une partie du marché aux bœufs, qu'on avoit renfermée dans une enceinte de pierre. Ce lieu, ajoute l'élégant historien de Rome, avoit déja été arrosé de sang humain, selon un rit que les romains avoit emprunté des nations étrangeres.

Il seroit bien difficile de déterminer l'époque où l'on cessa d'immoler des victimes humaines à Rome. Quoique les empereurs & le sénat eussent porté plusieurs édits & sénatus-consultes, pour abolir cette pratique dans toute l'étendue de leur empire, elle ne laissa pas de subsister sous leurs yeux; puisqu'il est certain qu'on enterra encore vivans dans le marché aux bœufs, au rapport de Pline, un grec & une grecque, l'an 830, de la fondation de Rome, qui tombe à la fin du regne de Vespasien. On sait que le furieux Heliogabale, ayant bâti dans Rome un temple dont il avoit été consacré prêtre, avant son élévation à l'empire, lui sacrifioit les plus beaux enfans qu'il pouvoit trouver en Italie; & que pendant que les magiciens immoloient ces jeunes victimes, il faisoit ses prieres à son idole, & regardoit lui-même les entrailles des hosties, pour y remarquer les présages de ses prospérités (1). On lit même dans l'histoire que l'empereur Aurélien, qui régnoit sur les romains, au milieu du quatrieme siecle, c'est-à-dire, plus de cent ans après Heliogabale, ayant écrit au sénat, pour le prier de consulter les livres sybillins, offrit de fournir pour les sacrifices des prisonniers de telle nation qu'on le jugeroit à propos, si l'oracle l'ordonnoit. Il faut avouer que le peuple romain étoit singulierement superstitieux, pour avoir conservé pendant tant de siecles une institution contre laquelle l'humanité réclame avec tant de force. Ce qui est le plus étrange, c'est que ce n'étoit pas à Rome, comme ailleurs, les prêtres seuls qui sollicitoient de telles cérémonies; c'étoit le sénat en corps, accompagné de tout ce que la ville avoit de plus distingué dans tous les ordres, qui alloient consulter les livres des sybilles, où l'on trouvoit, comme on le croira aisément, tout ce que l'intérêt ou la superstition des consultans vouloient leur faire dire. Je ne sais, d'ailleurs, si la gravité du sénat, de cette compagnie si respectable à tant d'égards, l'arbitre de l'univers, n'étoit pas un peu déconcertée, quand il s'agissoit d'aller en pompe feuilleter des vieux livres à demi rongés par les vers, pour décider de

(1) *Omne denique magorum genus aderat illi, operabaturque quotidie, hortante illo & gratias agente quod amicos coram invenisset, cum inspiceret exta puerilia, & excuteret hostias ad ritum gentilium. Lamprid. in Heliogab.*

la vie de plusieurs innocens. Il est même assez vraisemblable qu'il n'y avoit qu'un très-petit nombre de membres dans cet auguste corps, qui ne se moquât en secret de la crédulité publique à ce sujet. Mais les guerres continuelles que le peuple romain avoit essuyées depuis sa naissance, les nombreux combats des gladiateurs, qui formoient son spectacle journalier, avoient tellement endurci le cœur de ces républicains, que la vie de quelques misérables étrangers pris en guerre, & sur lesquels, par conséquent, selon la coutume absurde qui régnoit alors, ils croyoient avoir le droit de vie & de mort, ne leur paroissoit pas d'une assez grande importance, pour faire cesser des usages que leur religion avoit anciennement consacrés.

De toutes les anciennes nations de l'univers, celles du nord de l'Europe paroissent avoir été le plus généralement livrées à cet esprit de fanatisme & de cruauté. Ailleurs, on avoit une ou deux fêtes dans l'année, où l'on célébroit le sacrifice de quelques jeunes gens, ou d'un petit nombre de prisonniers; ici c'est le fanatisme lui-même en personne, qui égorge à chaque instant des milliers de victimes. Si l'on doit ajouter foi au grand nombre d'auteurs qui ont parlé de ces régions, il faut se représenter les sythes, les thraces, les sarmates, les gaulois, les celtiberes, même habitans de l'Espagne, comme autant de bêtes féroces, continuellement occupées à verser le sang des hommes pour en abreuver leurs Dieux. La moindre maladie, le plus petit danger, quelque événement imprévu, une foule de circonstances; en un mot, souvent les plus puériles, étoient, dit-on, toujours suivis du vœu sacrilege & meurtrier, d'offrir sur leurs autels le plus grand nombre de victimes qu'ils pouvoient trouver. C'étoit de la même maniere que l'on rendoit graces aux Dieux des bienfaits qu'on en avoit reçus, soit dans les combats, soit dans les entreprises générales ou particulieres que l'on formoit. Ces sortes de vœux étoient aussi quelquefois reçus chez d'autres nations, comme on le voit par ceux qui couterent la vie à la fille de Jephté (1) &

---

(1) *Si tradideris filios ammon in manus meas, quicumque egressus fuerit de foribus domus meæ, mihique occurrerit in pace eum offeram in holocaustum domino. Jud. cap. XI, vers. 30 & 31.* « Dieu n'approuve par ces dévouemens, dit le pere Calmet, dans sa dissertation sur le vœu de Jephté, » mais lorsqu'on les a faits, il veut qu'on les exécute, ne fut ce que pour punir ceux qui les faisoient, ou pour réprimer la légéreté qu'on auroit eue à les faire, si on en avoit pas craint » l'exécution. » Cette décision est un peu choquante; aussi Cicéron, qui n'étoit qu'un philosophe payen, mais plein de bon sens, dit-il beaucoup plus judicieusement : *promissum potius non faciendum, quam tam tetrum facinus admittendum fuit. Cic. de offic. lib. 3, cap. XXII.* S. Jérôme s'expliquoit encore mieux, lorsqu'il disoit de Jephté : *in vovendo fuit stultus, quia discretionem non habuit & in reddendo impius.*

à celle d'Agamemnon. Mais jamais le sacrifice n'étoit plus solemnel, ni les victimes plus nombreuses, que quand le ciel en courroux paroissoit menacer les hommes de quelque fléau universel. Car ces peuples s'imaginoient, dit César, en parlant des gaulois, que les Dieux immortels ne pouvoient être appaisés, à moins qu'on ne rachetât la vie d'un homme par celle d'un autre homme. Ainsi, dans les expiations publiques, on multiplioit le plus qu'il étoit possible le nombre des victimes, afin que la satisfaction que l'on offroit à la divinité irritée, parut avoir plus de proportion avec l'énormité des crimes qu'elle devoit effacer, & la grandeur des maux qu'elle devoit racheter. Ce préjugé bisare, né de l'idée qu'on s'étoit formé de la majesté redoutable des Dieux, qui n'avoient d'égard aux vœux qu'on leur adressoit, qu'à proportion du prix de la victime qu'on leur offroit, étoit le même chez toutes les nations. Ce fut lui qui porta les decemvirs, qui, après la funeste journée de Trasimenes, visiterent les livres de la sybille, à ordonner que pour se rendre le Dieu Mars plus favorable, on lui immolât des victimes plus grasses que celles qu'on lui avoit offertes jusqu'alors.

Outre les circonstances particulieres ou les besoins de l'état, ou ceux des particuliers, sembloient aux prêtres exiger des victimes humaines, chaque nation avoit encore de certains jours réglés où l'on célébroit des fêtes solemnelles, dans lesquelles on répandoit des torrens de sang humain. Ainsi les getes envoyoient tous les ans un d'entre eux aux enfers, pour porter les nouvelles de l'état de leurs affaires à leur Dieu Xamolxis. Les semnons avoient, au rapport de Tacite, un jour marqué où ils célébroient une pareille fête; & les germains ainsi que toutes les différentes peuplades qui habitoient les gaules, préludoient toujours dans leurs assemblées générales, qu'ils tenoient annuellement vers le printems, par cette espece de sacrifice. Mais l'une des plus cruelles de ces fêtes étoit celle que les peuples de la Scandinavie appelloient *Juut*, & qu'ils célébroient tous les neuf ans à *Lethra*, lieu de la Zelande. Là, ces peuples barbares étoient dans l'usage d'immoler à leurs Dieux, quatre-vingt-dix-neuf hommes avec un pareil nombre de chevaux, de chiens & de coqs. Ces monstrueuses solemnités paroîtroient sans doute incroyables, si l'on n'en avoit trouvé de plus sanglantes encore dans le nouveau monde. Sans parler des mexicains dont on a pu voir précédemment qu'elle avoit été la barbarie, on trouve dans la relation du moine anglois Thomas Gage, que les ttaxcallans, peuplade américaine, sacrifioient dans le temple de leur Dieu *Camantlo*, pour le moins huit cens personnes

tous les ans. Si ce nombre n'eſt pas exagéré, comme c'eſt aſſez l'ordinaire de ce voyageur un peu trop crédule, il faut avouer que la férocité des prêtres de Ttaxcalla étoit plus à craindre dans ces régions, que ne l'eſt la fureur des tigres & des léopards dans les déſerts de l'Afrique.

Mais la mort que l'on donnoit à ces victimes infortunées des préjugés publics, n'étoit pas encore ce qu'il y avoit de plus affreux dans ces ſacrifices abominables; c'étoit le ſoin cruel que l'on employoit à multiplier leur ſupplice. La plupart des nations, ſurtout celles du nord de l'Europe, non ſatisfaites d'égorger tout ſimplement la victime, lui arrachoit la vie par les tourmens les plus aigus, dans l'intention de proportionner davantage la ſatisfaction au nombre & à la grandeur des crimes que l'on vouloit expier. Il faut croire que ces prêtres avoient pour cela une ſorte d'exercice, tel que celui que faiſoient ceux qui inſtruiſoient les gladiateurs à Rome, afin que l'agonie de la victime étant plus longue & plus cruelle, les ſpectateurs puſſent la voir expirer à leur aiſe. On déchiquetoit leur corps par lambeaux, on leur ouvroit le crâne, on les perçoit de flèches, on les froſſoit ſur des épines, on les jettoit en l'air pour être reçus ſur des lances; on les aſſommoit, on les enterroit tout vivans, on les brûloit à petit feu; en un mot, toutes les cruautés que les nations ſauvages de l'Amérique exercent, dit-on, comme par une eſpece de permiſſion tacite, ſur ceux des priſonniers qu'ils croyent devoir abandonner à la vengeance publique, n'ont rien qui puiſſe être comparé à la peinture effrayante que les auteurs nous ont faite de ces abominations.

Il n'y a perſonne qui ne frémiſſe à la lecture de tant d'atrocités réfléchies, commiſes pour honorer la divinité. Mais pourroit-on croire que le ſexe le plus foible, cette portion du genre humain qui fait parmi nous les délices de la ſociété, par ſa douceur & ſon extrême ſenſibilité, ait eu chez nos peres l'ame aſſez féroce, le cœur aſſez barbare, pour ſe charger de ces affreuſes exécutions? C'eſt pourtant ce que nous apprend Strabon, dont l'exactitude & le jugement ont mérité l'uſage de tous les écrivains qui l'ont étudié. « Comme les femmes des cimbres les » ſuivoient à la guerre, dit ce ſavant géographe, cité par M. Poulletier, » ils avoient auſſi dans leurs armées des propheteſſes qui étoient toutes » griſes, habillées de blanc, couvertes d'un ſage de toile, attaché par » le haut avec des boucles. Elles avoient autour des reins une ceinture » de cuivre, & marchoient les pieds nuds. Ces femmes couroient l'épée » au poing, au-devant des priſonniers que l'on amenoit au camp; &,

» après s'en être rendues maîtresses, elles les menoient à la cuve d'airain, » qui pouvoit contenir environ vingt sceaux. Il y avoit sur la cuve » un banc ou la prophetesse montoit, & tiroit à soi les prisonniers l'un » après l'autre. Elle leur coupoit la gorge, & fondoit ses divinations sur » la maniere dont le sang couloit dans le vaisseau; d'autres disséquoient » le cadâvre des prisonniers que l'on venoit d'égorger, & examinoient » leurs entrailles; elles en tiroient des divinations qui promettoient la » victoire à leur armée. » Telle étoit la religion de ces peuples, tels étoient leurs préjugés. En réfléchissant sur ces pratiques barbares, instituées pour honorer l'être des êtres, ou pour approfondir ses divins mysteres, doit-on trouver étrange que Plutarque ait mis en problême si l'athéisme est préférable à la superstition?

Nous observerons ici que la plupart des nations employoient les femmes, comme Strabon le dit ici des cimbres, dans tout ce qui concernoit la magie, les sortileges, les divinations, & la plus grande partie des autres branches du sacerdoce. Cette idée que la divinité se communique plus aisément aux femmes, comme l'a remarqué M. Thomas, a été presqu'universellement répandue sur toute la terre. Les germains, les bretons, les celtes & presque tous les peuples scandinaves l'ont eue. Les gaulois ne décidoient jamais rien, soit sur la paix, soit sur la guerre, qu'il n'eussent auparavant consulté leurs femmes. Il y en avoit même un certain nombre parmi elles destinées à administrer solemnellement la justice dans les affaires les plus importantes. On voit dans le traité fait entre Annibal & les gaulois, que les carthaginois stipulerent que s'ils avoient à se plaindre de ceux-ci, ils porteroient leur cause devant les femmes gauloises, qui seroient les juges du différent. On connoît le respect des romains pour les sybilles; on connoît les pythonisses des hébreux, les prophetesses des branchides. Les grecs avoient leurs pythies, qui n'étoient pas moins célebres, & dont l'art subsiste encore dans la grece moderne, dans un certain nombre de vieilles décrépites qui interpretent les songes & prononcent des oracles. La Thessalie étoit si féconde en forcieres, que le nom de *thessalienne* étoit celui que l'on donnoit communément en Italie aux femmes qui se mêloient de ce métier. Si les égyptiens avoient jugé à propos de ne pas initier leurs femmes au sacerdoce, on sait quel crédit elles acquirent à Rome sous les empereurs, & quel cas on y faisoit de leurs prédictions. Enfin dans toute l'Asie, soit dans le continent, soit dans les isles; chez les sauvages, tels que ceux de l'Amérique septentrionale; au Kamschatka, en Tartarie,

en

Norwege, tout ce qui a ou pourroit avoir quelque chose de surnaturel, les cérémonies religieuses, la médecine, la magie, les oracles, sont entre les mains des femmes (1).

On a du s'appercevoir, d'après tout ce que nous avons dit jusqu'ici des sacrifices humains, que la plupart des peuples qui faisoient couler le sang des hommes sur leurs autels, choisissoient rarement des victimes parmi eux. Si on en excepte ceux qui étoient assez dénaturés pour immoler leurs propres enfans. C'étoit assez ordinairement des prisonniers faits à la guerre, qu'on égorgeoit de la sorte aux pieds des idoles. Tel fut le sacrifice que les tarquiniens, peuple d'Italie, vers l'an 397 de la fondation de Rome, de trois cens sept romains, pris à la bataille que leur livra Fabius, & où ce consul fut vaincu. Il y avoit même une loi chez les éthiopiens, qui ordonnoit d'offrir au soleil & à la lune les premiers des prisonniers faits sur le champ de bataille; & c'est ce reglement qu'Heliodore avoit lu, sans doute, dans quelque ancien auteur, qui a donné à ce prélat, comme on l'a vu plus haut dans une note, occasion d'insérer la plus ingénieuse fiction dans son histoire romanesque, mais

(1) C'est vraisemblablement à cette croyance que la divinité se communique plus facilement aux femmes qu'à l'autre sexe, que l'on doit attribuer la cause de la vénération que l'on porte en bien des endroits, à cette portion aimable du genre humain. Au Monomotapa, le respect qu'on y a pour ce sexe est si grand, que si le fils aîné du roi rencontre une femme, il est obligé de lui donner le pas, & de s'arrêter jusqu'à ce qu'elle soit passée, quelque soit sa naissance. Cette déférence est la même à Ceylan. Les terres dont les femmes héritent ne payent rien au roi. Elles sont exemptes de la douane dans les ports & sur les passages. Leur sexe est respecté jusques dans les animaux; & par une loi, dit M. l'abbé Prévôt, qui est peut-être sans exemple, on ne paye rien non plus pour ce que porte une bête de charge femelle. Il faut avouer qu'il a été un tems où nous pensions bien autrement en France. Un évêque ayant soutenu dans le concile de Maçon, dit fort agréablement M. de Saint-Foix, qu'on ne pouvoit qualifier les femmes de créatures humaines, la question fut agitée pendant plusieurs séances. On disputa même vivement sur un point si important. Les avis furent longtems partagés; mais enfin les partisans du beau sexe l'emporterent, & il fut permis aux fideles de ne pas réléguer leurs femmes dans le cercle des bêtes. On dirait que Sarrasin avoit hérité de la mauvaise humeur de quelques-uns des peres à ce concile, lorsqu'il exhaloit sa bile contre les femmes dans ce beau sonnet:

Cher Charleval, alors en vérité
Je crois qu'il fut une femme fidele;
Mais comme quoi ne l'auroit-elle été?
Elle n'avoit qu'un seul homme avec elle.
Or, en cela nous nous trompons tous deux,
Car bien qu'Adam fut jeune & vigoureux,
Bien fait de corps & d'esprit agréable,
Elle aima mieux pour s'en faire conter,
Prêter l'oreille aux fleurettes du diable,
Que d'être femme & ne pas coqueter.

ſavante de l'Ethiopie. On remarquoit, à ce ſujet, au Mexique une loi peut-être unique dans ſon eſpece, c'étoit celle qui défendoit ſous peine de la vie de couronner les rois ſans avoir ſacrifié quelques priſonniers, que ces princes devoient faire eux-mêmes après leur élévation à l'empire. Preſque tous les anciens peuples du nord de l'Europe, vouaient à leurs Dieux, avant de commencer le combat, un certain nombre de captifs, qu'ils ne manquoient pas d'égorger auſſitôt après la bataille. C'étoit toujours le chef, & les officiers les plus diſtingués de l'armée, que l'on deſtinoit à cette barbare exécution; car peu de ces nations avoit l'ame aſſez atroce pour immoler indiſtinctement tout ce qui tomboit entre leurs mains. Leur intérêt, d'ailleurs, réprimoit leur férocité, parce qu'ils étoient accoutumés de réduire en eſclavage les priſonniers que le couteau ſacré avoit épargnés (1). L'hiſtoire fournit pourtant des exemples de ces atrocités. Les hermundures & les gallogreos, plus cruels & plus ſanguinaires que des tigres, ne faiſoient jamais grace à perſonne. Tout étoit impitoyablement ſacrifié aux Dieux; hommes, femmes, enfans, chevaux, rien ne ſurvivoit à la défaite du vaincu. Il n'y avoit pas juſqu'au bagage qu'on ne brûlât à l'honneur de la divinité. Les juifs au commencement de leur ſéjour en Paleſtine, agiſſoient ainſi à l'égard des peuples que Dieu leur avoit ordonné de détruire, pour s'emparer de leurs dépouilles. Le roi Saul marchant contre les amalécites, reçut ordre de la part de Samuel de tout exterminer, *depuis l'homme juſqu'à la femme, petits enfans, & ceux qui ſont encore à la mammelle* (2). Agag, roi de cette nation, ayant été pris dans le combat, Saul ſe propoſoit de lui conſerver la vie, comme il le lui avoit promis en le recevant priſonnier; mais Samuël qui, comme prophete & prêtre de la nation, devoit être plus inſtruit que perſonne des deſſeins de Dieu, s'oppoſa à la volonté pacifique du prince hébreu; & ce pontife, s'armant lui-même du couteau ſacré, *coupa*, dit l'eſprit ſaint, *le roi Agag en morceaux devant le ſeigneur, à Galgal* (3).

---

(1) Auſſi préféroient-elles ſouvent le ſervice qu'elles en pouvoient retirer, à la triſte ſatisfaction de contenter leur faux zele, ſelon le conſeil d'Horace :

Vendere cum poſſis captivum occidere noli,
Serviet utiliter. . . . .

(2) *Nunc ergò vade, & percute Amalec, & demolire univerſa ejus non parcas ei . . . . ſed interfice à viro uſque ad mulierem, & parvulum atque lactentem, bovem & ovem, camelum & aſinum.* 1 *Reg. cap.* 15.

(3) *Et in fruſta concidit eum* (*Agag*) *Samuel coram domino in Galgalis.*

Ce dut être cet usage où étoient toutes les nations de sacrifier un certain nombre de leurs prisonniers, qui fit naître & entretint dans l'esprit de nos peres, ce généreux mépris qu'ils témoignoient pour la vie. Comme chacun étoit tous les jours exposé à tomber entre les mains de l'ennemi & de voir couler son sang sur un autel, on se faisoit en quelque sorte un métier de s'apprendre à mourir. Le duel, les petites guerres, & une foule d'autres exercices violens & meurtriers, étoient, comme on sait, fort communs chez les nations féroces du septentrion de notre hémisphere. Les festins, les spectacles, les assemblées, les fêtes même de la religion, fournissoient fréquemment à des peuples indisciplinés & barbares, les occasions de se mutiler ou de s'arracher mutuellement la vie. Le suicide, ce monstre qui semble avoir fixé son trône dans le cœur billieux & mélancolique des gens du nord, y faisoit souvent les plus affreux ravages; les vieillards, les valétudinaires & les infirmes, qui croyoient être à charge à l'état ou incommodes à eux-mêmes, prenoient souvent le parti de débarrasser le monde de leurs personnes, & tranchoient sans la moindre difficulté, la trame de leurs jours. Mais ce qui paroîtroit incroyable si les sauvages du nord ne retraçoient à nos yeux l'image de ces atrocités, c'est que la jeunesse même, quelqu'attachée qu'elle soit à ses jours parmi nous, craignoit si peu la mort, qu'elle se livroit souvent avec joie à des jeux où les acteurs ne risquoient rien moins qu'à perdre la vie. Seleucus avoit remarqué, dit Athénée, que quelques-uns des thaces jouoient dans leurs festins à un certain jeu qu'ils appelloient *le jeu du pendu*. On attachoit dans un lieu élevé une corde, sous laquelle on mettoit perpendiculairement un caillou rond & uni. Après avoir choisi par le sort celui qui devoit être le premier acteur, on le faisoit monter sur le cailloux armé d'une faux. Il étoit obligé de se mettre lui-même la corde au cou, pendant qu'un autre ôtoit adroitement la pierre. Si celui qui demeuroit suspendu n'avoit pas le bonheur & l'adresse de couper à l'instant la corde avec la faux qu'il tenoit des deux mains, il étoit étranglé & périssoit au milieu des risées de tous les spectateurs qui se moquoient de lui, comme d'un sot & d'un maladroit. Si cette anecdote est véritable, on doit avouer que des gens de cette trempe ne devoient pas regretter beaucoup la vie, quand leurs ennemis, usant du pouvoir que donnoit alors le droit des gens mal digéré, les faisoient expirer dans les temples de leurs Dieux. Ce qui m'engage à croire que ce fait peut fort bien être tel qu'Athénée le rap-

porte, c'eſt que les anciens habitans de l'iſle du Sumatra, dont le climat n'eſt pourtant pas ſi propre à former des ames de bronze que celui du nord, ont une eſpece d'amuſement encore plus extraordinaire. Ils ne font aucune difficulté de jouer la vie les uns contre les autres. Le gagnant lie, dit-on, ſon adverſaire, & attend pendant un jour que quelqu'un vienne le racheter. Si perſonne ne ſe préſente, il le tue comme ils en ſont convenus par les préliminaires du jeu.

Outre le grand nombre de captifs que les nations immoloient à leurs Dieux, il y en avoit néanmoins parmi elles qui n'auroient pas cru offrir au ciel des victimes propitiatoires, ſi elles n'euſſent choiſi chez elles, celles que l'on deſtinoit aux ſacrifices. Nous avons dit plus haut que les phéniciens, les perſes, les carthaginois, prenoient ordinairement de leurs propres enfans, pour ces cruelles cérémonies. Le même uſage ſubſiſtoit auſſi en pluſieurs endroits du nord de l'Europe. On lit dans une chronique de Norwege, qu'un certain *Aunus*, roi de Suede, immola ſes neuf enfans l'un après l'autre à ſon *Oden*, pour s'acquitter d'un vœu qu'il avoit fait à l'occaſion d'un oracle qui lui promettoit autant de dixaines d'années, qu'il égorgeroit de ſes fils en ſacrifice. Les getes étoient ſi jaloux de la prérogative d'être l'ambaſſadeur de la nation dans l'autre monde, qu'il n'y avoit perſonne, dit-on parmi eux, qui ne priât ardemment Xamolxis, de faire tomber le ſort ſur ſa tête. Quelques-uns des peuples ſcandinaves avoient une ſi haute idée de cette eſpece d'acte de dévotion, qu'ils regardoient comme le plus favorable de tous les auſpices, quand le ſort tomboit ſur le roi, qui étoit immolé au milieu des applaudiſſemens & de la joie de toute la nation. Le pays ayant été affligé d'une longue famine, on ne fit point de difficulté, dit Lorcenius, d'immoler le roi Domalder, pour fléchir la colere des Dieux, qu'on avoit déjà tenté inutilement d'appaiſer par le ſang de quelques victimes moins nobles. On ſent bien, ſans que je le faſſe obſerver, que ce prince devoit avoir d'autant plus à craindre, s'il n'étoit pas jaloux de repandre ſon ſang ſur un autel qu'il étoit plus mal avec le college des prêtres; car il eſt aſſez croyable que dans ces régions hyperborées, comme partout ailleurs, ces miniſtres étoient à la tête de ces opérations, & qu'ils traçoient la marche du peuple ſur ces articles. Ils étoient ſans doute aſſez habiles pour ſe rendre maîtres du ſort qui décidoit de la victime; car, pour peu qu'ils euſſent d'autorité parmi leurs concitoyens, il leur étoit toujours aiſé d'impoſer ſilence à quiconque eût entrevu la fraude, & ſe fût mis en devoir de la publier. On verra dans un autre

endroit, que les prêtres d'Ethiopie ont conſervé pendant longtems le même aſcendant ſur leurs princes.

Les germains avoient un uſage qui approchoit aſſez de celui-ci, mais qui caractériſe beaucoup mieux encore le naturel féroce & imdomptable d'un peuple libre, qui exige avec rigueur de la bravoure, du bonheur même dans ſes généraux. Tous ceux de leurs principaux officiers que l'on accuſoit de n'avoir pas fait leur devoir, étoient ignominieuſement traînés au lieu de l'aſſemblée générale, où ils étoient condamnés à expirer aux pieds de leurs Dieux que l'on portoit toujours dans les combats. Souvent ſans que les actions lâches dont on les accuſoit fuſſent prouvées, ces malheureux payoient de leur ſang les caprices de la fortune. La cruauté de ces peuples alloit même juſqu'à étendre leur vengeance aveugle juſques aux enfans de leurs princes, quelle que fût l'eſpérance qu'ils devoient naturellement concevoir de leurs perſonnes. Nous avons encore un cantique lugubre, en vieux ſaxon, où le fils d'un roi qui devoit être immolé pour avoir perdu la bataille, déplore ſon ſort en ces termes : « me livrera-t-on entre les mains du miniſtre de la divi-
» nité dans mes plus beaux jours, & finirai-je ma vie d'une maniere ſi
» miſérable. Ah ! que je ſuis a plaindre, parce que la fortune ne m'a
» pas favoriſé, & que le combat a été malheureux, on veut appaiſer
» le ciel, en me faiſant ſa victime, & détourner ſa colere par mon
» ſang ! »

Il n'eſt pas juſqu'aux prêtres, choſe étonnante, qui n'ayent été expoſés, en certains endroits, à ſe voir immoler ſur les autels des Dieux dont ils étoient les miniſtres & les favoris. Les albanois, peuple ſcythe, qui habitoient entre le pont Euxin & la mer Caſpienne, obſervoient une pratique, à cet égard, qui n'avoit pas d'exemple dans le reſte de l'univers. Lorſque quelqu'un de leurs prêtres, ſaiſi d'une frayeur panique, que l'on attribuoit à l'eſprit de la divinité qu'il ſervoit, ſe mettoit à courir ſeul, comme une bacchante, les forêts, on le lioit d'une corde ſacrée, comme une victime que le Dieu s'étoit choiſie lui-même; & après l'avoir nourri avec toute la délicateſſe poſſible, pendant une année, on l'immoloit, en pompe, à la lune. Ce dévoûment, s'il n'étoit pas l'effet de quelque philtre adroitement ménagé par les principaux pontiſes, paroîtra d'autant plus généreux, qu'on ſait que les prêtres ont eu la louable attention d'abandonner aux peuples le ſoin d'appaiſer le ciel par leurs vies. S'ils ſe ſont mêlés en quelque choſe des ſuperſtitions qu'ils inſpiroient & dont la plupart d'entr'eux reconnoiſſoient

l'extravagance & la folie, ce n'étoit jamais que pour recueillir en paix le fruit de la crédulité de la multitude, qu'ils favoient fi habilement rançonner au nom de la divinité. Ouvrez l'hiftoire & vous trouverez, comme l'a fagement remarqué M. Hume, que le fanatifme eft en poffeffion, depuis bien nombre de fiecles, de n'exercer fes fureurs que fur les laïques, & de ne répandre jamais fur l'ordre facré que des douceurs & des bienfaits. Les prêtres des albanois, qui, au refte, pouvoient bien avoir chez eux quelques calanus & quelques zarmanochegas (1); ne peuvent faire exception à une regle fi générale.

Appliquons ici une réflexion judicieufe & fenfée de Plutarque, qui forme le reproche le plus humiliant que l'on put faire à tous les peuples qui fe fouilloient de tant d'abominations. Quoique ce philofophe fuppofe mal à propos l'exiftence des athées, opinion invraifemblable & qu'un examen plus approfondi lui eût fait abandonner, le fond de fa penfée n'offre pas moins une critique faine & éclairée des manœuvres infamantes de la fuperftition, & qui auroit dû faire crever de honte la plupart de fes contemporains. « C'eft la fuperftition, dit-il, qui a donné » naiffance à l'athéifme, & qui lui donne tous les jours de quoi fe juftifier & fe défendre, finon juftement au moins avec beaucoup de prétexte & d'apparence. Car les premiers qui ont embraffé l'athéifme, ne » l'ont pas fait pour trouver quelque chofe à redire, ni au ciel, ni aux » faifons, ni aux révolutions du foleil, qui fait par fon mouvement les » jours & les nuits. Ce n'a pas été non plus pour avoir remarqué quelques défordres ou quelque défaut dans la nourriture des animaux, ou » dans la production des fruits. Rien de tout cela, c'eft la fuperftition » qui en a été la caufe. Ses actions étranges, fes paffions ridicules, fes » paroles, fes mouvemens, fes forcelleries, fes enchantemens, fes tours, » fes retours, fes purifications impures & abominables, fes tambours, » fa vilaine & fale continence, fes mortifications barbares, & les outrages » qu'elle fe fait à elle-même dans les temples. Ce font toutes ces belles » chofes qui ont donné fujet à quelques-uns de dire qu'il vaudroit mieux » que les hommes n'euffent aucuns Dieux, que d'en avoir qui approu-

---

(1) Calanus & Zarmanochegas étoient deux fanatiques de l'Inde qui fe dévouerent généreufement aux flammes, l'un pour faire rire Alexandre & l'autre pour amufer Augufte. On mit fur le tombeau du dernier cette faftueufe épitaphe : *ci gît Zarmanochegas, indien de Bargofa, qui, felon l'ufage ancien de fa nation, s'eft donné la mort à lui-même.* Si l'on en croit Eufebe, un certain Peregrin, philofophe cynique, donna le même fpectacle en grece, la premiere année de la 236e. olympiade, c'eft-à-dire, la 165e. année de notre ere. *Voy. Euf. Chron. an. 166.*

» vassent de telles choses, qui prissent plaisir à un service si étrange,
» qui maltraitassent leurs dévots, qui se chagrinassent pour rien, & qui
» se missent en peine de bagatelles. En effet, les gaulois & les scythes
» n'eussent-ils pas été plus heureux de n'avoir jamais oui parler des Dieux,
» de n'en avoir jamais eu la moindre pensée ou la moindre idée, que
» de croire qu'il y en eût, mais qui prenoient plaisir à l'effusion du sang
» humain dont on arrosoit les autels, & qui recevoient les sacrifices
» pleins de barbarie & d'inhumanité, comme la chose du monde qui
» leur étoit la plus agréable & la plus digne de leur grandeur ? Et com-
» bien encore eut-il été meilleur pour les carthaginois, d'avoir eu pour
» premiers législateurs un Critias & un Diagoras, qui ne croyoient ni
» dieux, ni esprits, que de faire à Saturne les sacrifices qu'ils lui fai-
» soient. »

Il convient pourtant de remarquer que la dépravation & le fanatisme n'étoient pas si généraux, qu'il n'y eût toujours quelqu'un dans ces tems reculés, qui ne sentît chez lui frémir l'humanité de ces pratiques affreuses qu'un faux zele avoit introduites dans le culte divin. Plusieurs grands hommes de l'antiquité s'efforcerent d'abolir des coutumes si barbares. Pythagore fut le premier, dit-on, en Europe, qui opposa la raison & la philosophie à ce délire de l'esprit humain, & qui tenta d'obtenir par pure persuasion, ce qu'Hercule avoit fait longtems avant lui, les armes à la main. Les ménagemens que ce Samien professoit pour tout ce qui étoit animé, devoient nécessairement l'y porter. Mais il paroît que moins heureux de ce côté-là qu'à l'égard des crotoniates à qui ses instructions avoient fait abandonner la vie voluptueuse & débordée qui les deshonoroit, ses efforts n'eurent pas le succès qu'il auroit du naturellement s'en promettre ; & ce sage éleve de Benarès, qui, comme le dit Thomassin, changea la police d'un grand nombre de villes en Italie, & attacha à sa philosophie plus de deux mille hommes dans une seule exhortation, ne put gagner sur le genre humain, ce que la nature seule, si elle n'eût pas été si considérablement dépravée, eut dû faire de son propre mouvement. On voit que par la plus étrange des bizarreries, Xamolsis, son esclave, qui avoit été mis par les getes au rang des Dieux, étoit honoré tous les ans par la mort d'un homme que ces barbares immoloient en le faisant tomber sur leurs piques.

Le plus grand malheur que les crétois souhaitoient à leurs ennemis, étoit que les Dieux les fissent tomber dans quelque mauvaise habitude. Si ce sentiment du peuple grec blessoit la charité, on peut dire, au

moins, qu'il savoit parfaitement connoître ce qui pouvoit mieux servir son animosité ; car rien, à mon avis, n'est plus funeste & plus pernicieux qu'une coutume criminelle qu'on a contractée sans s'en appercevoir. Quand une nation, une société, un corps, en a épousé quelqu'une, fût-elle la plus extravagante, la plus folle ou la plus cruelle que l'on puisse imaginer, il n'y a gueres que la force, ou quelqu'événement imprévu qui soit capable de la détruire, surtout si elle a quelque branche de superstition pour objet. Le raisonnement le plus sage, le plus conséquent, a même rarement le pouvoir de fixer pour un moment l'attention de ceux qu'un tel procédé deshonore (1). J'en citerai un exemple, qui en fortifiant ce raisonnement, fera sentir ce qui a souteuu pendant tant de siecles, parmi les nations, l'infame usage où elles étoient de noyer souvent leurs idoles dans le sang de leurs semblables. Les otomies, peuple barbare qui habitoit les montagnes du Mexique, avoient embrassé avec beaucoup de résignation la religion chrétienne; & les progrès qu'ils y avoient faits, sembloient répondre au zele ardent des missionnaires qui avoient entrepris leur conversion, lorsqu'une maladie contagieuse, qui faisoit beaucoup de ravage parmi eux, les porta à s'assembler sur une haute montagne pour y renouveller une ancienne cérémonie, oubliée pendant quelque tems. Cette fête consistoit à sacrifier une jeune fille à leur vieille divinité. Les missionnaires s'efforcerent en vain de les arrêter. On leur répondit fort ingénuement, qu'en embrassant un nouveau culte, on n'avoit pas cru s'engager à ne pas renouveller quelquefois les anciennes cérémonies du premier ; &, sans autre explication, on ouvrit le sein à la jeune victime, qui expira sous les yeux des religieux. Après cette pieuse opération, les otomies pensant avoir appaisé la colere de leurs dieux, revinrent tranquillement au catéchisme.

Les romains avec leurs légions, étoient plus propres à purger une grande partie de la terre de toutes les abominations qui s'y commettoient, que la philosophie de Pythagore & de ses disciples, armée de tous ses argumens. Aussi ces républicains donnerent-ils plusieurs senatus consultes, dont le plus remarquable est de l'an six cens cinquante-sept

---

(1) Après la cérémonie qui constitue les hottentots à l'âge de dix-huit ans, dans leur condition d'hommes faits, ils peuvent sans scandale, maltraiter leurs meres, pour lesquelles ils ont témoigné jusqu'alors la plus respectueuse obéissance. C'est même un honneur parmi eux de ne les pas ménager. Si l'on entreprend, dit Kolben, de faire sentir aux anciens de la nation, l'absurdité de cette pratique, ils répondent avec un sang froid qui vous étonne : *tel est l'usage des hottentots,*

de

de Rome (1), ſur cette importante matiere. Mais comment pouvoient-ils eſpérer d'être obéis; tandis qu'ils donnoient eux-mêmes l'exemple de ces atrocités qu'ils proſcrivoient chez les autres! On a vu que l'Empereur Aurelien propoſoit au Senat de lui envoyer tels priſonniers qu'il jugeroit à propos, pour être employés aux ſacrifices; preuve évidente que ces expédiens avoient continué juſqu'alors à être mis en uſage dans certaines circonſtances! car il n'eſt pas croyable que ce prince ſi intéreſſé à ſe concilier l'amitié du Sénat, eût ouvert un avis qui auroit été capable de le décréditer pour jamais aux yeux d'une nation dont le culte auroit été plus innocent. Une conduite auſſi ſcandaleuſe dans une République qui fixoit l'attention de l'Univers, n'étoit pas propre à encourager les nations qu'elle avoit ſubjuguées, à ſe former des maximes moins ſanguinaires. Auſſi voit-on dans les écrivains du moyen âge, que ces pratiques ſubſiſtoient encore chez les Francs, les Goths, les Danois, les Iſlandois & les autres peuples du Nord, juſqu'au-delà du ſixieme ſiécle; & ſi l'on en croit Procope, les Francs qui avoient paſſé en Italie, ſous la conduite de leur roi Theudebert, étoient encore aſſez barbares, quoique chrétiens, pour immoler des victimes humaines, & ſur-tout leurs priſonniers, dont ils jettoient le corps dans les fleuves auxquels ils les offroient, comme les premices de leur victoire. Pline le Naturaliſte ne raiſonnoit donc pas fort juſte, lorſqu'il écrivoit que l'on devoit, aux réglemens rigoureux qu'avoient fait publier les Romains ſur ce point, l'abolition de tous ces ſacrifices. (2) On a vu, par l'exemple des Ottomies dont j'ai parlé plus haut, que ces préjugés, tout atroces qu'ils ſont, ne ſont pas ſi faciles à déraciner; & l'on peut même conclure par ce qui ſe paſſe encore aujourd'hui chez la plupart des Africains, qu'ils tiennent, pour ainſi dire, à la conſtitution des peuples barbares & ſuperſtitieux, car, malgré les vives repréſentations des voyageurs européans, & les lumieres que ces nations retirent du commerce qu'ils entretiennent avec nous depuis deux ou trois ſiecles, on a encore la douleur de voir, que les regrets de Koëtre, de Wida, de Benin, de Biſſad, ne ſont pas plus ſages ſur cet article, que ne l'étoient nos peres.

---

(1) *Sexcenteſimo quinquageſimo ſeptimo anno urbis C. Cornelio Lentulo, P. Licinio Coſs. ſenatusconſultum factum eſt, ne homo immolaretur, palàmque in tempus illud ſacra prodigioſa celebrata.* Plin. Hiſt. Nat. *Lib.* XXX. *Cap.* I.

(2) *Non ſatis æſtimari poteſt, quantum Romanis debeatur qui ſuſtulere monſtra in quibus hominèm occidere religioſiſſimum erat, mandi verò etiam ſaluberrimum.* Plin. Ib. ut ſup.

Les voyageurs ont même remarqué un usage observé dans les royaumes de Tangut & de Bazantola en Asie, qui surpasse en atrocité, tout ce qu'on a lu dans ce chapitre & celui qui l'a précédé. On choisit disent-ils, un jeune homme vigoureux, à qui l'on accorde, pour certains jours de l'année, la liberté de tuer sans distinction d'âge ni de sexe, toutes les personnes qu'il rencontre; dans la supposition que tous ceux qui meurent de sa main, sont autant de victimes consacrées à la divinité tutelaire du pays, & assurées d'acquérir la vie éternelle, en lavant de leur sang, les crimes dont leurs compatriotes peuvent être coupables. Ce jeune homme porte le nom de *trait*, qui signifie, dans l'idiome de la nation, *celui qui tue*. Il est vêtu d'un habit fort leste, & d'une couleur propre aux jours de fête. Ses armes sont l'épée, l'arc & les fléches. Il sort de sa maison aux jours marqués, en faisant des gestes qui annoncent la rage & la fureur; &, courant dans toutes les rues, il fait main-basse sur le peuple, sans que personne entreprenne de lui résister, dans la crainte de se rendre coupable d'un sacrilége. En un mot, ce monstre retrace parfaitement l'image de la furie religieuse des prêtres de Cybèle, que Lucrèce a peints dans ces trois vers.

Tela præportant violenti signa furoris,
Ingratos animi, atque impia pectora volgi,
Conterere metu quæ possint numina divæ.

Je place ici ce fait tel que nous le donne l'auteur de la collection des voyages, qui copie en cet endroit le P. Grueber. Il seroit peut-être de la prudence de suspendre son jugement à ce sujet, jusqu'à ce que quelques observateurs plus éclairés & moins partiaux, que ne paroît l'avoir été le missionnaire Jésuite, nous aient confirmé ce qu'il avance ici sans preuve. Cette anecdote me paroît d'autant plus suspecte, que le pays que l'on suppose être le théâtre de ces scènes extraordinaires, sont dans la dépendance du Grand Lama, dont la religion douce & peu conséquente ne permet pas de pareilles horreurs. Ajoutez que le Capucin Horace de la Penna, qui s'est vanté en Europe d'avoir entretenu une étroite correspondance d'amitié avec le Grand Lama (1),

(1) Voici la lettre que le bon pere Italien assure lui avoir été écrite de la part du Grand Lama: » Ce n'est pas un médiocre plaisir, ni une petite consolation pour moi, d'apprendre par votre » lettre que vous êtes en bonne santé. Puisque vous conservez toujours des entrailles d'un pere

ne parle pas de cet usage dans sa relation que la Congrégation de la *Propagande* fit imprimer en 1742.

Quoique j'aie compté, après M. de Paw, les Chinois au nombre des nations qui ont sacrifié des hommes, je dois pourtant confesser, à la justification d'un peuple dont la morale (1) paroît si pure, que je ne trouve rien dans son histoire qui prouve, que ses loix tant civiles que religieuses, permissent ces attentats. Je l'ai déja dit; les peuples véritablement théistes n'ont eu que rarement de pareilles abominations à se reprocher. Il paroît seulement, comme je l'ai dit plus haut des Juifs, que les plus superstitieux de la nation, ceux-là seuls, vraisemblablement, qui, à la religion du pays, avoient ajouté certains préjugés étrangers, faisoient quelquefois couler le sang humain sur les autels, sans que le reste de leurs concitoyens y participât, & que le code national autorisât aucunement ces barbaries. C'étoit sur-tout les grands de l'état qui sont, depuis long-temps en possession de fronder les loix & la raison, qui se rendoient coupables de ces crimes. Quelquefois même la foiblesse les suggéroit à l'empereur. Ainsi, l'empereur *Sun-Chi* fit tuer trente hommes, au rapport du P. Couplet, pour appaiser les manes d'une maitresse favorite, qu'il avoit eu la douleur de perdre dans le printems de l'âge. Mais, je le répete, ces foiblesses sont des faits isolés qui ne tenoient en rien à la constitution de cet empire, & qui ne peuvent raisonnablement être reprochés qu'à ceux qui s'en sont personnellement rendus coupables.

Je dois dire, avant de terminer l'histoire de tant d'horreurs, que tous ces usages de sacrifier des hommes, dont on vient de lire les effrayans détails, n'ont eu pour base que la confiance impardonnable avec laquelle les peuples ont toujours crû pouvoir charger leurs victimes de tout le poids de leurs crimes. La république se trouvoit-elle

---

» pour votre cher ami, je ne doute pas que votre vie ne soit toujours heureuse. Tous vos discours sont gravés dans mon cœur. Cette lettre est enveloppée dans une piece de brocard jaune, » qui se nomme Torchefelam. Donné le bon jour, premier du sixieme mois de l'année du bœuf » d'eau » Le Capucin entretenoit encore un commerce très-reglé entre le roi du Tibet & ses principaux ministres. *Credat Judæus Apella.*

(1) Il faut pourtant avouer que, malgré la pureté de la morale des Chinois, on peut encore leur reprocher certains traits qui ressemblent fort à la barbarie des anciens Wisigoths; témoin cet atroce assassinat qu'a fait commettre l'empereur regnant, au rapport de la gazette de France du 27 Avril 1778, en la personne de l'infortuné roi de *Fio-Kin-Sivan*, pris en défendant son pays, & en celle de sa femme & de ses enfans.

surchargée de forfaits : elle ne pensoit à rien moins qu'à former de nouveaux réglements pour les mœurs, à exhorter les citoyens à la vertu. Elle choisissoit un répondant que l'on dévouoit à la mort avec la plus horrible exécration; & cette singuliere cérémonie mettoit au large la conscience de tous les citoyens, jusqu'à ce que la dose des crimes étant remontée au même point, exigeât que l'on recommençât la même opération (1). Ainsi les Carthaginois voulant, après avoir été taillés en pieces par Agathocles, expier d'une façon éclatante les crimes qu'ils avoient à se reprocher & à qui ils attribuoient la colere des dieux, qui s'appésantissoit de plus en plus sur leurs têtes, offrirent en sacrifice, au nom de toute la nation, deux cents enfans de la noblesse, & trois cents personnes qui s'avouerent volontairement coupables d'avoir soustrait précédemment les leurs à cette horrible exécution.

Les Romains inventerent, vers l'an 652 de la fondation de leur ville, une fête à ce sujet, qui avoit été jusqu'alors inconnue dans cette Capitale de l'ancien monde. Comme ces républicains étoient parvenus alors au plus haut degré de dépravation où ils pussent atteindre, ils crurent que, pour expier tant de crimes dont ils se souilloient tous les jours, les formulaires prescrits par leur liturgie ne suffisoient plus. Ils imaginerent de choisir un bouc, dont on environna les cornes de matieres embrâsées, & que l'on chassa de la ville par la porte *Nevia*, chargé de la malédiction publique. Après une régénération si salutaire, les Romains se crurent quittes envers la justice du ciel qu'ils avoient si cruellement outragé, & les choses continuerent d'aller leur train. On sait que les Juifs, dont les rits expiatoires étoient en si grand nombre, étoient aussi dans l'usage, long-tems avant l'expiation du coq dont nous avons parlé dans le IIe volume, d'envoyer le bouc émissaire, ou *hazael*, dans le désert, où il portoit les crimes de la cité. Ce peuple avoit encore une sorte d'expiation commune avec les Romains: c'étoit de faire brûler une vache, dont les cendres jettées sur la tête de tous les assistans, les purifioient de leurs péchés. A Rome, cette cérémonie étoit confiée à la plus ancienne des Vestales, & à Jérusalem, au souverain pontife.

On voit dans le sixieme chapitre de Michée, l'exposition de ce préjugé de la plupart des nations, avec un conseil court, mais salu-

(1) *Expedit unum hominem mori pro populo*, s'écrient les Juifs dans l'évangile.

taire, de solliciter plus efficacement que par l'effusion du sang, la miséricorde du Seigneur en faveur des coupables : « Qu'offrirai-je à » Dieu qui soit digne de lui, dit le Prophete ? Fléchirai-je les » genoux devant le Dieu très-haut ! Lui offrirai-je des holocaustes & » des veaux-d'un an ? L'appaiserai-je en lui sacrifiant mille beliers, ou » des milliers de boucs engraissés ? Lui sacrifierai-je pour mon crime » mon fils aîné, & pour mon péché, quelqu'autre de mes enfants ? » O homme ! je vous dirai ce qui vous est utile, & ce que le Sei- » gneur demande de vous ; c'est que vous agissiez selon sa justice, » que vous aimiez la miséricorde, & que vous marchiez en la présence » du Seigneur, avec une vigilance pleine d'une crainte respectueuse ».

C'est à cette opinion où l'on étoit généralement autrefois, qu'une victime pouvoit se charger d'expier par sa mort les péchés de la république, que l'on doit attribuer l'origine de ces dévouemens si fréquens chez les anciens, & que les écrivains ont loués avec tant d'emphase, quoique leurs auteurs ne méritassent effectivement que d'être mis au rang des plus furieux fanatiques. La mort de Mencée & de Codrus chez les Grecs, de Curtius & de Décius à Rome, n'avoient pas d'autre motif. Persuadés que les dieux, envisageant le mérite d'un si généreux sacrifice, oublieroient tous les crimes dont leurs concitoyens s'étoient rendus coupables : ils se faisoient ainsi une gloire de reconcilier leur patrie avec ceux dont elle avoit tant à craindre & à espérer. Il ne faut que jetter les yeux sur la formule que le Pontife ordonna au premier Décius, de prononcer avant son dévouement, pour se convaincre que telle étoit en effet leur croyance. « Janus, s'écrie-t- » il, Jupiter, Mars, Quirinus, Bellone, Lares, dieux des anciens » Sabins, dieux de la patrie, dieux qui disposez de notre sort & de » celui des ennemis, dieux des enfers, je vous prie, je vous conjure » d'accorder, comme je me promets que vous ferez au peuple ro- » main, la victoire, & de tourner contre ses ennemis la crainte, la » terreur & la mort. En vertu des paroles que je vais prononcer, je » dévoue aux dieux manes & à la terre ma personne, avec les lé- » gions & les troupes auxiliaires des ennemis, pour le salut de la » république des Romains, de leurs armées, de leurs légions & de » tous ceux qui leur donnent du secours ».

Il ne sera pas inutile d'observer ici que ce fut d'après cette idée qu'une personne quelconque put se charger de la dette d'une autre ; que s'établit dans les dixieme & onzieme siecles l'opinion bizarre, &

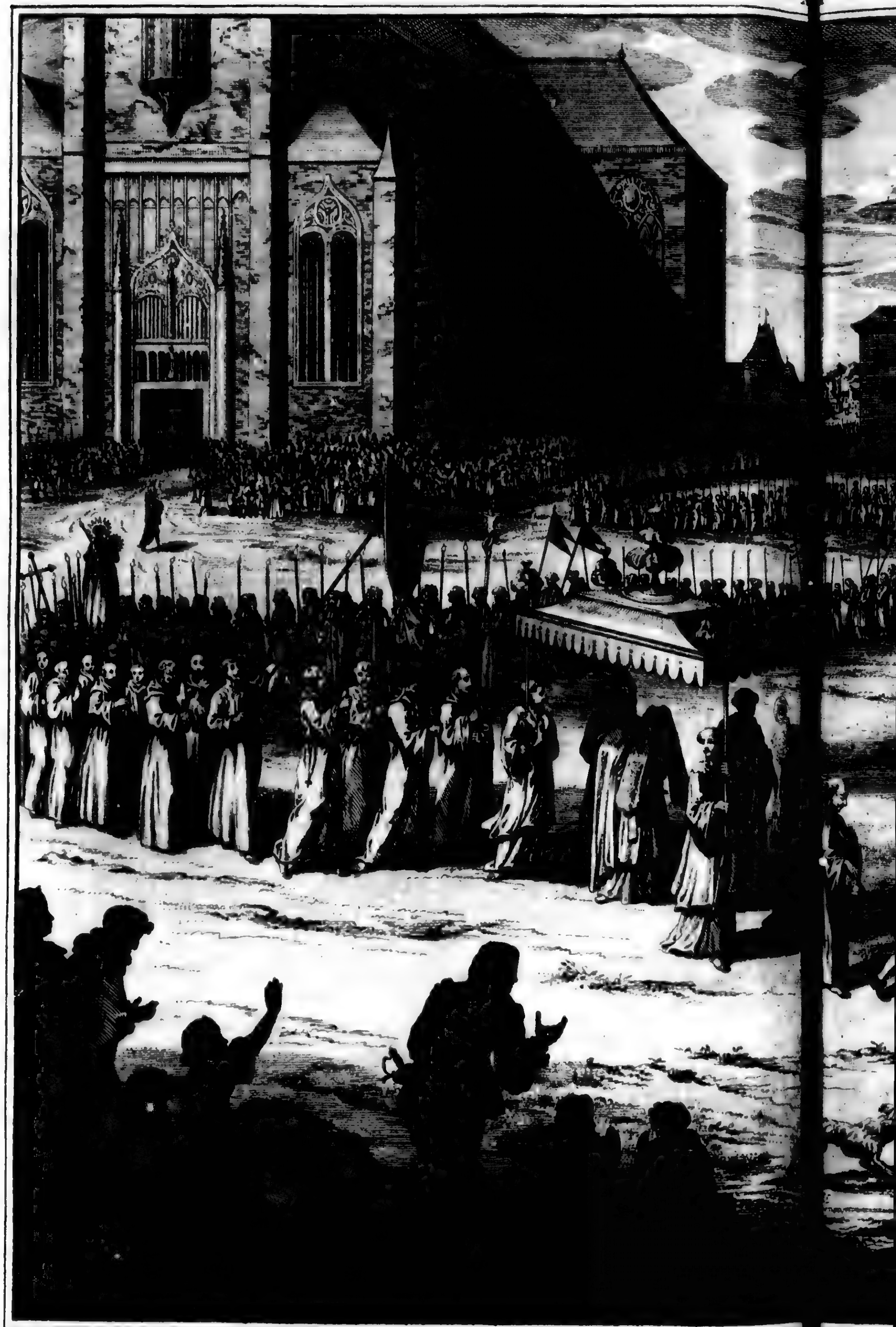
Figure. & digne de ces tems ignorans & barbares ; qu'on pouvoit faire acquitter par d'autres les pénitences auxquelles on avoit été soumis pour expier ses crimes. Ce que dit, à cet égard, l'abbé Fleury, en parlant des macérations étonnantes de Dominique *le Cuirassé*, célebre Hermite du onzieme siecle, ainsi surnommé, parce qu'il portoit une cuirasse de fer sur la chair, m'a paru assez curieux par sa singularité, pour mériter d'être placé ici : « Ce » n'étoit pas seulement pour lui-même, dit l'historien ecclésiastique, » que Dominique se mortifioit ainsi : c'étoit encore pour acquitter les » pénitences des autres ; car on étoit alors persuadé que, pour cha» que péché, on étoit obligé d'accomplir la pénitence marquée par » les canons : en sorte que, s'il avoit dix ans pour l'homicide, celui » qui en avoit commis vingt, devoit deux cents ans de pénitence ; » & comme il étoit impossible de s'acquitter, on avoit trouvé le » moyen de la racheter (1). Or, Pierre de Damien, ajoute l'abbé » Fleury, dit avoir appris de Dominique, que l'on accomplissoit cent » ans de pénitence par vingt psautiers, accompagnés de discipline ; » car trois mille coups de discipline valoient un an de pénitence, & » mille coups se donnoient pendant dix pseaumes ; par conséquent les » cent cinquante psaumes valoient cinq ans de pénitence ; & les vingt » psautiers en valoient cent. Dominique accomplissoit facilement en six » jours cette pénitence de cent ans, & en acquittoit ainsi les pécheurs ».

16. En Espagne comme en Italie (*fig.* 16), on voit assez communément, sur-tout devant la Semaine-Sainte, marcher en procession dans les rues plusieurs pénitens, les uns s'écorchant les épaules avec des chaînettes de fer, les autres avec des hameçons. Polydore Virgile en rapporte l'origine aux anciens Romains & aux Egyptiens : Ceux que nous voyons, dit-il, aux processions publiques marcher par ordre, ayant le visage découvert & les épaules déchirées, qu'ils frappent impitoyablement à coups de fouets, comme il est convenable à de vrais pénitens, ont suivi l'institution des Romains, qui, lorsqu'ils célébroient la fête des Lupercales, marchoient nuds & mas-

(1) Cette opinion étoit d'autant plus absurde, qu'elle avoit été expressément condamnée par le 17e canon du concile de Cloveshou, de l'an 747. La même chair, disent sensément les peres de ce concile, qui a porté au péché, doit être punie ; &, s'il étoit permis de satisfaire par autres, les riches se sauveroient plus aisément que les pauvres, contre la parole expresse de l'évangile. *Voyez Tom. 6, Concil. pag.* 1565. Au reste, le premier monument authentique que je trouve dans l'histoire ecclésiastique, portant permission de racheter ses péchés ou sa pénitence par de l'argent, est une loi du roi Edgar, publiée vers la fin du Xe siecle. *Voy, Tom. 9, Concil. Pag.* 680.

u'on pouvoit
on avoit été
gard, l'abbé
Dominique *le*
surnommé,
'a paru assez
ici : « Ce
ecclésiastique,
acquitter les
e, pour cha-
marquée par
nicide, celui
le pénitence;
oit trouvé le
ajoute l'abbé
mplissoit cent
e discipline;
pénitence, &
onséquent les
; & les vingt
lement en six
es pécheurs ».
ssez commu-
en procession
épaules avec
olydore Vir-
Egyptiens :
ques marcher
nirées, qu'ils
l est conve-
mains, qui,
nuds & mas-

condamnée par le
ément les peres de
re par autres, les
l'évangile. *Voyez*
trouve dans l'his-
r de l'argent, est
680.



PROCESSION DES DISC



ESSION DES DISCIPLINANS.

P. Yeppe sculps.

qués da
l'origin
qui avo
avec be
dant qu
ges (1)

La v
des pay
chrétien
la perfé
comme
« Penda
» aux
» la pe
l'ordinai
société
se confo
l'humeu
de la so
» *disoit*
» même
» nous

Ce f
paroître
fougueu
leur rel
habitans
l'Italie é
les vit a
d'un fou
ruisseler

---

(1) Bello
même qu'Is

En Italie
dévots se re
fouets qu'on
après on son
chandelles é

qués dans les rues avec des fouets ; & si l'on veut chercher plus loin l'origine de cette pénitence, on verra qu'elle vient des Egyptiens qui avoient accoutumé, suivant le témoignage d'Herodote, d'immoler avec beaucoup de cérémonies une vache au grand demon, & pendant que le sacrifice brûloit, ils se frappoient tous à coups de verges (1).

La vie austere & même sauvage des Hermites est aussi une imitation des payens. On sait que dans les premiers siecles de l'église, divers chrétiens ayant été contraints de s'enfuir dans les deserts, pour éviter la persécution, s'accoutumerent insensiblement à ce genre de vie ; comme entr'autres Paul surnommé l'Hermite, dont S. Jerôme dit ; « Pendant que la tempête de la persecution tonnoit, il s'enfuioit » aux montagnes & aux deserts ; & tandis qu'il attendoit la fin de » la persecution, il changea la nécessité en volonté » : mais pour l'ordinaire les chrétiens n'en usoient pas ainsi. Ils vivoient dans la société des autres hommes ; & pour les choses de la vie civile, ils se conformoient aux coutumes des lieux où ils séjournoient. C'est de l'humeur hypocondre des philosophes payens, qu'est venu l'amour de la solitude & la recherche des deserts. « Nous vivons parmi vous, » *disoit Tertulien aux Payens*, nous usons de mêmes viandes, & des » mêmes habits que vous ; nous avons tous été élevés de même & » nous avons les mêmes besoins.

Ce fut dans ces temps de ténébres & de profanations que l'on vit paroître en Europe le fanatisme sanguinaire des Flagellans, chrétiens fougueux & insensés, qui faisoient consister toute la perfection de leur religion à se déchirer les épaules à coups de fouets. Quelques habitans de Pérouse, touchés des affreux désordres dans lesquels toute l'Italie étoit plongée, résolurent d'en faire une pénitence publique. On les vit avec étonnement marcher à demi-nuds dans les rues, armés d'un fouet avec lequel ils se fustigeoient impitoyablement, & faisoient ruisseler leur sang. Ce spectacle, capable d'attendrir, produisit quel-

---

(1) Bellone avoit aussi des dévots qui se déchiroient le corps à la maniere des flagellans, de même qu'Isis en Egypte.

En Italie, il existe même dévotion, qui se pratique ordinairement en temps de carême. Des dévots se rendent vers le soir dans les églises, où ils trouvent une distribution toute prête de fouets qu'on leur distribue à la ronde ; ensuite de quoi on recite quelques prieres. Immédiatement après on sonne une petite clochette qui est le signal de la pénitence qu'on exécute sur soi-même, chandelles éteintes environ l'espace d'une heure.

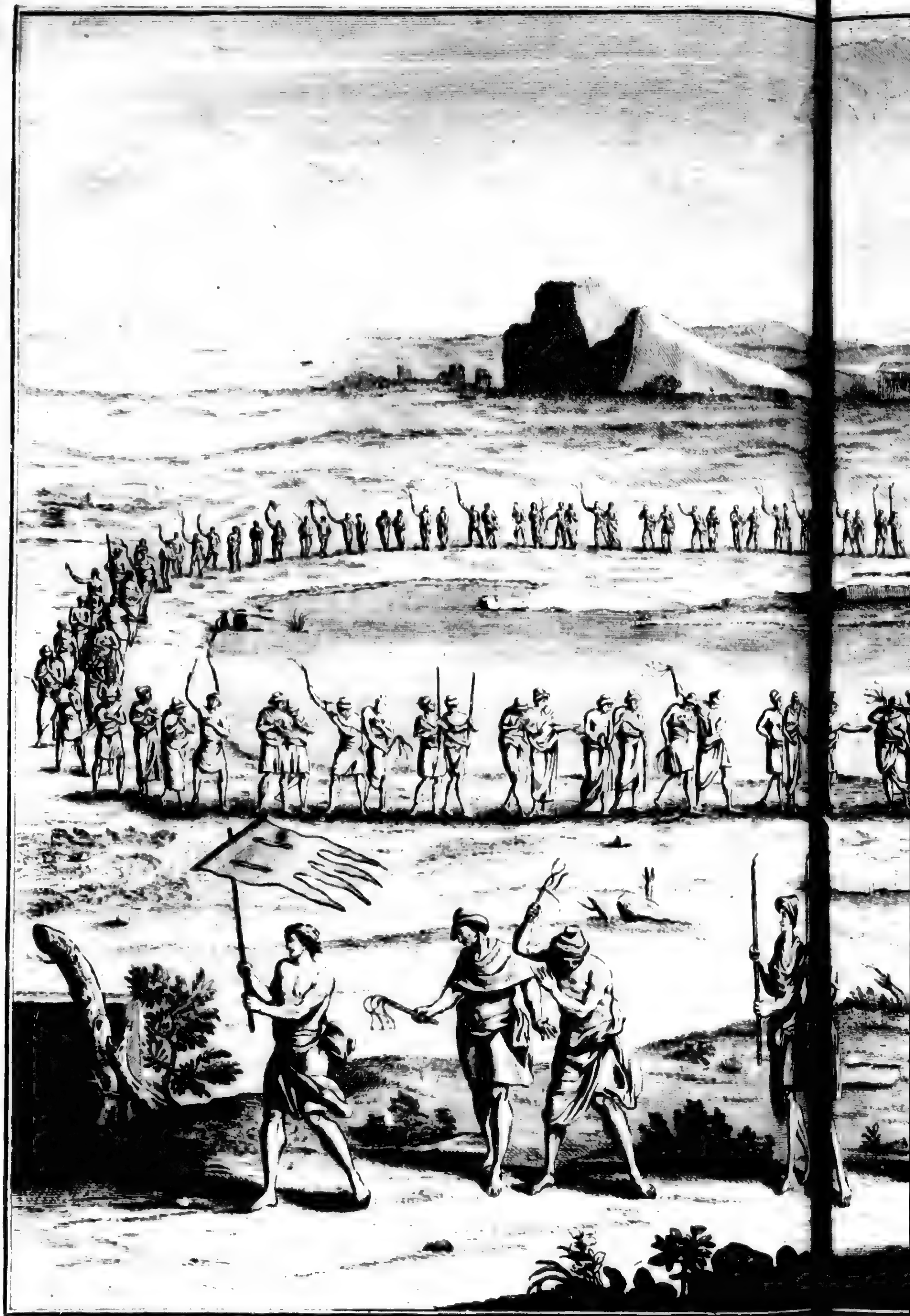
Figure. ques bons effets, & inspira des sentimens de componction à plusieurs pécheurs. L'exemple de ces premiers flagellans fit beaucoup d'imitateurs. La maniere de se fouetter se communiqua d'abord de Pérouse à Rome ; &, circulant ensuite de ville en ville, elle parvint enfin à infecter toute l'Italie. Mais, le pape ayant désapprouvé ce genre de dévotion, & les princes n'ayant pas voulu admettre les pénitens dans leurs états, cette secte s'affoiblit & tomba peu-à-peu. On la vit reparoître près d'un siecle après, c'est-à-dire, vers l'an 1345, en Allemagne, à l'occasion d'une peste qui affligea cet empire. Plusieurs troupes, d'hommes réunis sous certains chefs, parcouroient les villes & les bourgs, en se fouettant de toutes leurs forces, pour appaiser, disoient-ils, la colere celeste. A la tête de chaque troupe, on
17. portoit un étendard de soie cramoisie (*fig.* 17). Ils joignoient l'imposture au fanatisme, & supposoient une lettre apportée du ciel par un ange, & qui déclaroit expressément que Jesus sollicité par la Vierge de pardonner les péchés de son peuple, avoit répondu qu'il feroit grace aux pécheurs, à condition qu'ils courroient le pays en se flagellant pendant l'espace de trente-quatre jours. Cette fourberie attira beaucoup de partisans à la fête des flagellans ; mais le pape Clément VI, & tous les prélats d'Allemagne s'étant élevés contre elle, vinrent à bout de la dissiper. Elle se releva une troisieme fois en Misnie, vers le commencement du XVe siecle, par les soins d'un nommé Convard, qui fit revivre la prétendue lettre apportée du ciel, & joignit divers dogmes scandaleux à cette imposture. L'inquisition sévit avec rigueur contre ces fanatiques extravagans, & fit brûler ceux qu'elle ne put convertir. Depuis cette époque, la secte des flagellans a cessé d'affliger l'Europe par ses brigandages & ses maximes indécentes.



CHAPITRE

à plusieurs
d'imitateurs.
Pérouse à
vint enfin à
ce genre de
énitens dans
n la vit re-
1345, en
re. Plusieurs
nt les villes
pour appai-
troupe, on
noient l'im-
du ciel par
ar la Vierge
qu'il feroit
s en se fla-
rberie attira
ape Clément
e elle, vin-
s en Misnie,
d'un nommé
du ciel, &
uisition sévit
brûler ceux
les flagellans
aximes indé-

CHAPITRE



Procession de flagel

XV



Procession de flagellans

Tom. IV. N.º 11.

CE
ſeul
pas to
quel a
que c
ils ſe
render
Leur
Leurs
articul
les ap
col ;
dans l
pour
enfans
du di
quelq
ſe ter
ſance.
dignit
cérém
auſſi n
ni de l
donc
que d
avoir
Il f
qu'elle
qu'un
ſurdes
le mi
ſtition
rieure
T

ARTICLE VII.

Superſtitions des peuples pour les Sorciers.

CE ſont des méchans bien ſtupides que ces ſorciers! Ils n'ont qu'un ſeul moyen pour faire du mal, encore même ce moyen ne leur réuſſit pas toutes les fois qu'ils veulent l'employer. Quel métier cependant, quel art, quelle profeſſion plus pénible, quelle condition plus dure que celle des ſorciers? les malheureux ſe donnent des peines infinies, ils ſe tourmentent, ils s'agitent, ils font des périlleux voyages, ils rendent au demon l'hommage le plus inſipide & le plus fatiguant. Leur culte & leurs cérémonies ſont de la plus étrange groſſiereté. Leurs invocations reſſemblent plus à des rugiſſemens, qu'à des prieres articulées. Emportés dans les airs par les temps les plus orageux, ſur les appuis les plus fragiles, & prêts à chaque inſtant à ſe rompre le col; toujours dans l'épaiſſeur des ténébres, dans l'infection du ſouffre, dans la puanteur des boucs, toujours dans l'indigence; & tout cela pour faire peur à quelques hommes timides, à des vieilles, à des enfans; ou tout au plus dans les grandes occaſions, pour tâcher d'obtenir du diable quelque prétendu maléfice, quelque brouillard empeſté, quelques tonneaux de grêle, qui les font déteſter, qui le plus ſouvent ſe terminent par les forcer d'aller ailleurs exercer leur chimérique puiſſance. Il y a du moins quelque choſe de noble, un certain ton de dignité & de grandeur dans les fonctions des magiciens & dans leurs cérémonies: mais dans la ſorcellerie, tout eſt meſquin, ignoble & bas, auſſi n'en voit-on guère dans les villes. Cette ſcience, qui ne donne ni de l'honneur ni des richeſſes, ne me ſemble guère attrayante. Pourquoi donc eſt-elle, ou la croit-on ſi puiſſante & ſi bonne à étudier? C'eſt que dans tous les états on aime à être craint, on aime à dominer, à avoir de l'aſcendant ſur l'eſprit de ſon voiſin.

Il faut avouer que la ſorcellerie à éprouvé bien des variations, & qu'elle a bien perdu de ſon ancienne autorité. Ce n'eſt plus aujourd'hui qu'un art très-malfaiſant, qui par des invocations exceſſivement abſurdes, emprunte, dans l'épaiſſeur des ténébres, le prétendu ſecours & le miniſtere du diable. Autrefois c'étoit bien autre choſe; auſſi la ſuperſtition donnoit-elle de la conſidération aux Sorciers, du moins extérieurement; car au fond, il me paroît que cette eſpece a conſtamment

été plus méprisée encore & plus avilie qu'elle ne s'est cru redoutée. Orphée & Tirésias sont, si je ne me trompe, les premiers Sorciers que l'antiquité nous présente. Homère dans son *Odyssée*, & Virgile dans son *Eneïde*, nous apprennent que la principale fonction de ces deux prêtres étoit d'évoquer les ames des enfers. On ne trouve point qu'ils aient eu aucune espece de puissance sur les divinités du ciel ; c'étoit à eux qu'il falloit s'adresser quand on s'étoit proposé de consulter les morts. Or cette évocation par Pluton & les Parques, n'étoit autre chose qu'un acte de magie noire ou de sorcellerie.

Il y a beaucoup d'apparence que ce fut Médée qui, des extrémités du Pont-Euxin, apporta la sorcellerie en Thessalie. Héliodore atteste qu'il y avoit alors en Egypte un très-grand nombre de Sorciers & de Sorcieres, très-méprisés par les magiciens, & fort détestés par le peuple, & dont toute la science consistoit à servir d'un culte ridicule des idoles qui leur étoient particulieres, à errer pendant la nuit aux environs des cimetieres, à exhumer les cadavres, à chercher & cueillir certaines herbes, auxquelles ils attribuoient quelques vertus malfaisantes; à diriger enfin & à commettre quelques mauvaises actions, ou à procurer pour de l'argent la jouissance des sales plaisirs. Plutarque, Apollonius, & d'après eux, Erasme, ont parlé beaucoup aussi d'une Aglatonice de Thessalie, Sorciere qui s'étoit rendue si célebre parmi les femmes, qu'elles étoient persuadées qu'à ses ordres & par la force de ses conjurations, la lune descendoit sur la terre; à moins que par un bruit horrible de voix & d'instrumens, on n'empêchât les paroles mystérieuses de l'invocation de pénétrer jusqu'au Ciel. Cette erreur se répandit de la Grèce en Italie, & delà dans tout l'univers : comment a-t-elle pénétré dans les forêts de l'Amérique, dans la Chine, au Japon & dans les Indes? Je l'ignore & je crois qu'il seroit très-difficile d'indiquer comment & dans quel temps cette communication a eu lieu. Ce qu'il y a de prouvé, c'est qu'on a vu les sauvages de l'Amérique & des Indes le plus recemment découvertes, observer, lors des éclypses de lune, exactement les mêmes cérémonies que pratiquoient du temps d'Aglatonice les femmes de Thessalie : ce que m'apprennent encore tous les auteurs qui ont écrit sur les coutumes & les préjugés de nos peres, c'est que la même erreur à très-long-temps subsisté dans le christianisme, en Europe & même en France, où à force de cris, de hurlemens & de bruit pendant les éclypses, on croyoit donner à la lune un puissant secours contre les conjurations des Sorciers ; tant il est vrai que rien ne peut arrêter & détruire la super-

ſtition, qui une fois introduite & reçue dans quelque coin de la terre que ce puiſſe être, gagne de proche en proche, pénétre dans tous les continens, franchit les mers, & qu'enſuite on la trouve repandue chez toutes les nations, accréditée, impérieuſe dans toutes les parties du monde habité.

Les romains, dont je parlois dans le chapitre précédent, & qu'on a vu pénétrés de reſpect pour les magiciens, croyoient auſſi à la ſorcellerie, & cependant ils traitoient, ainſi que nous, les Sorciers avec un ſouverain mépris; ils ne les brûloient pas à la vérité, comme on les a brûlés en France & en Allemagne, mais on les accabloit d'injures, on les tournoit en ridicule; le peuple les déteſtoit; les littérateurs en rioient, & les grands, à l'exception de quelques-uns qui penſoient comme le peuple, les regardoient comme une vile eſpece. Voyez comme Horace ſe joue de leur ſcience & de leur profeſſion dans ſes vers ſatyriques ſur l'horrible Canidie, qu'il a peint ſous les traits d'une vieille fort méchante, acariâtre & toujours diſpoſée à nuire, à faire du mal & à tout entreprendre pour de l'argent : en un mot, telle à peu-près & tout auſſi mépriſable que ce que nous entendons chez nous par le mot de *vieille Sorciere*.

J'ai dit que malgré ce mépris pour les Sorciers, les romains croyoient cependant aux ſecrets de la ſorcellerie. Tibulle dans une de ſes élégies, raconte qu'une fois éperdument amoureux de la femme d'un jaloux, il eut recours à une fort habile Sorciere, qui, après quelques conjurations, & beaucoup de cérémonies, le fit jouir de ſa maîtreſſe, ſous les yeux même de ſon mari, qui ne vit ni l'infidélité de ſa femme, ni les attentats de l'amant. Ovide a auſſi décrit le ſacrifice funebre que les romains étoient dans l'uſage de faire pour les morts à la déeſſe Taciturne, *dea muta*, environnée, dit-il, d'un eſſain de jeunes filles; une vieille ſorciere rempliſſoit en cette occaſion, les fonctions de prêtreſſe; elle prenoit de trois doigts ſeulement, trois grains d'encens, qu'elle alloit mettre myſtérieuſement dans un trou de ſouris, auprès de la porte du temple; elle portoit alors à ſa bouche ſept fèves noires l'une après l'autre; & après avoir collé avec de la poix la tête d'un petit ſimulacre, qu'elle perçoit d'une aiguille d'airain, elle jettoit cette tête dans un braſier couvert de feuilles de menthe : enſuite elle ſoulevoit un vaſe rempli d'excellent vin; elle en repandoit quelques gouttes ſur cette menthe, en donnoit très-peu à boire aux jeunes filles, & reſervoit tout le reſte pour elle : puis quand l'ivreſſe commençoit à s'emparer de ſes

ſens, elle renvoyoit l'aſſemblée, & chacun ſe retiroit, perſuadé que par ce ſortilege, la vieille venoit d'enchaîner la langue de la médiſance & de la calomnie.

L'indulgence du ſénat, qui peut-être par un excès de crédulité toleroit ces cérémonies, enhardit les Sorciers, & bientôt, à l'exemple des magiciens, ils rendirent leurs cérémonies plus nobles & plus impoſantes. Leur audace s'accrut à proportion de l'autorité que leur donnoit la crainte qu'ils avoient inſpirée au peuple. Leurs aſſemblées furent plus myſtérieuſes, & ils s'y occuperent d'objets plus importans. La vie des princes & la deſtinée des empires, furent quelquefois ſoumiſes à leur examen.

Le mal que faiſoient ces impoſteurs, & les troubles qu'ils occaſionnoient dans les états, exciterent néanmoins la vigilance du légiſlateur, & ſouvent on vit proſcrire leurs profeſſions par des loix rigoureuſes. Les loix des douze tables condamnoient au dernier ſupplice ceux qui prononçoient des enchantemens contre les biens de la terre. L'empereur Caracalla, ce prince d'ailleurs ſi crédule & ſi ſuperſtitieux, condamna en 914 de la fondation de Rome, tous les aſtrologues & les Sorciers. Tandis que Marius étonnoit l'univers par ſes conquêtes, le ſénat prononçoit des peines ſéveres contre les Chaldéens & les conteurs de bonne aventure; & ce fut en ce temps-là, que cette compagnie chaſſa de Rome une prophéteſſe Syrienne, nommée Marthe, vivement protégée par la femme de ce fameux rival de Sylla. En 721 & 769, le ſénat proſcrivit encore tous les charlatans qui ſe mêloient de ſorcellerie; & Lucius-Pituanus, le plus célebre d'entr'eux, fut précipité du haut du roc Tarpeien. Juſtinien décerna des punitions capitales contre ceux qui uſeroient de ſortileges pour faire du mal. Enfin, Conſtantin, qui, malgré les lumieres qu'on lui attribue, ne laiſſoit pas d'être fort ſuperſtitieux, ordonna que ceux qui emploieroient la ſorcellerie, pour attenter à la vie des hommes ou à la pudeur des femmes, ſeroient punis; mais qu'on ne pourſuivroit pas ceux qui feroient uſage de cet art pour guérir les malades, ou pour détourner les vents, les tempêtes, la grêle, &c.

Tandis qu'à Rome & dans l'empire, on ſéviſſoit avec tant de rigueur contre les ſortileges, cet art fleuriſſoit dans les Gaules, & ſur-tout dans la Grande-Bretagne, où, comme l'obſerve Pline, les Druides l'avoient porté à la plus haute perfection. Mais ces Druides ſi fameux ne ſavoient faire tout au plus que quelques évocations, & toute leur puiſſance ſe bornoit à prier les eſprits infernaux d'accourir à leurs voix. C'étoit auſſi

é. que par
lifance &

ulité tole-
emple des
npofantes.
la crainte
us myfté-
es princes
r examen.
occafion-
égiflateur,
goureufes.
ceux qui
'empereur
condamna
s Sorciers.
énat pro-
de bonne
chaffa de
: protégée
, le fénat
llerie ; &
haut du
ceux qui
tin, qui,
ort fuper-
our atter-
ent punis ;
t art pour
npêtes, la

de rigueur
-tout dans
s l'avoient
ne favoient
uiffance fe
C'étoit auffi

XVIII



DESCRIPTION DE L'ASSEMBLÉE DES SORCIERS QU'ON APPELLE SABBAT

toute la ſcience des Sorciers romains, grecs & égyptiens. Car, à l'exception d'Orphée, de Théſée, d'Hercule, d'Enée & de quelques autres qui ont vu face à face le prince des ténébres, l'antiquité ne nous indique aucun lieu de rendez-vous où ſe tinſſent les conférences entre le diable & les Sorciers. Aucun ancien démonographe ne fait mention de ces aſſemblées nocturnes, connues ſous le nom de *ſabbat*. Ce n'a été que bien long-temps après que la ſuperſtition a inventé ces entretiens nocturnes, ce *ſabbat*, où le préjugé des gens de campagne fait commettre tant d'abominations, tant de crimes, tant de débordemens; où les demons s'uniſſent ſi vilainement à de vieilles femmes, où les incubes & les ſuccubes oublient la différence des deux ſexes, ſe proſtituent les uns aux autres avec tant de brutalité, où regne enfin tant de confuſion, tant de bêtiſe, tant d'horreur, tant de profanations. Figure.

Tous les Sorciers, ſi l'on en croit les vieilles femmes de village, dont l'opinion a été vivement ſoutenue par Bodin, Thiers, & pluſieurs autres démonomaniſtes auſſi judicieux, s'aſſembloient autrefois les mercredis & les vendredis de chaque ſemaine; & ce vénérable ſynode s'appelloit le *ſabbat* (*fig.* 18). Florimond de Raymond, conſeiller au parlement de 14 Bourdeaux, a décrit les cérémonies myſtérieuſes qui s'obſervoient dans les grandes aſſemblées. Son témoignage paroît d'autant moins ſuſpect au curé de Vibraye, qu'il eſt fondé ſur l'aveu d'une Sorciere, brûlée en 1594, en vertu d'un arrêt du parlement de Bourdeaux. Ce bon magiſtrat raconte ainſi naïvement cette hiſtoire :

« Une jeune femme, dit-il, nommée Jeanne Boſdeau, ayant été interrogée en la chambre criminelle du parlement de Bourdeaux, avoua, comme elle l'avoit déjà fait devant le juge de Sallagnac, qu'en ſon jeune âge, un Italien l'avoit débauchée; que quelques jours après ce premier crime, il l'avoit conduite la veille de S. Jean, vers le minuit, dans un champ, où il traça avec une verge de houx un grand cercle, en marmottant quelques paroles qu'il liſoit dans un livre noir. Cette opération fut à peine finie, qu'on vit paroître un bouc, grand & cornu, tout noir, accompagné de deux femmes, & peu après un homme habillé en prêtre. Le bouc s'étant informé quelle étoit cette fille, il lui répondit qu'il l'avoit amenée dans l'intention de l'enrôler ſous ſes étendards. Il fit faire enſuite à la néophite le ſigne de la croix de la main gauche. Il commanda enſuite à tous ſes ſujets de venir reſpectueuſement lui baiſer le derriere; & cet ordre fut ponctuellement exécuté. Ce bouc, ſouverain du *ſabbat*, avoit entre les deux cornes une chandelle noire allumée, à

laquelle les autres alloient allumer les leurs ; & lorſque ſes adorateurs ſe proſternoient à ſes pieds, ils jettoient de l'argent dans un baſſin ».

« Jeanne Boſdeau s'étant depuis retrouvée au *ſabbat*, le bouc lui demanda un bouquet de ſes cheveux, que l'Italien coupa pour les lui donner. Les mercredis & vendredis de chaque mois, ajoute notre magiſtrat bourdelais, le chapître général ſe tenoit au puits du dôme, où cette fille s'étoit trouvée pluſieurs fois avec une ſoixantaine de perſonnes, qui toutes portoient une chandelle allumée à celle du bouc, que celui-ci allumoit, dès le commencement du ſynode, à un feu qui ſe trouvoit ſous ſa queue. Lorſqu'on avoit inſtruit de ſes devoirs chaque membre de l'aſſemblée, on procédoit à une danſe circulaire, où chaque perſonne tournoit le dos à ſon voiſin. On commençoit enſuite la meſſe, pendant laquelle on tournoit le dos à l'autel. Celui qui y officioit, étoit revêtu d'une chappe noire ſans croix. Une tranche de rave teinte en noir lui tenoit lieu d'hoſtie, & négligeant d'employer du vin dans ſon ſacrifice, il ne verſoit que de l'eau dans ſon calice. Pour faire de l'eau bénite, le bouc piſſoit largement dans un trou ; & le célébrant en arroſoit les aſſiſtans avec un aſperſoir noir. C'étoit dans cette aſſemblée, ajoute Florimond de Raymond, qu'on diſtribuoit les charges, & que chacun rendoit compte des progrès qu'il avoit faits dans l'art de la ſorcellerie. L'objet de l'emploi de chacun étoit d'empoiſonner, d'enſorceller, de faire uſage des charmes pour faire périr les fruits de la terre, ou pour guérir les maladies ».

On peut dire, à l'honneur des écrivains françois, que, parmi eux, un ſeul peut-être a cru ſérieuſement à la ſorcellerie & à tous les récits que la ſuperſtition s'eſt permis au ſujet du *ſabbat*. C'eſt Bodin, ce magiſtrat, qui d'ailleurs avoit des lumieres & beaucoup d'érudition, ne ſe contente pas d'ajouter foi à ces imbécilles rapports ; il trouve mauvais & fort impie qu'on ne veuille pas croire qu'il y a une prodigieuſe quantité de Sorciers, qui vont réellement au *ſabbat*, & qui, par la vertu de leurs ſortileges, & le pouvoir exprès qu'ils ont reçu du diable, quand il leur a imprimé la marque de ſorcellerie, opèrent des choſes ſurprenantes, font pleuvoir, tonner & grêler ; enſorcelent, envoient & le diable & la mort à quiconque oſe les offenſer, & mille autres rêveries, mille autres puérilités de ce genre, qu'il a gravement inſérées dans ſon très-extraordinaire traité de la *Démonomanie*.

Cette opinion de Bodin, & qui lui fait ſi peu d'honneur, étoit auſſi le préjugé de bien des gens en France, où l'on crut que le plus ſûr

moyen d'empêcher les Sorciers de ſe rendre au *ſabbat*, étoit d'en exterminer l'eſpece. L'expédient étoit cruel. Il fut mis en uſage avec une barbarie qui fait frémir l'humanité. Bodin rapporte deux arrêts du parlement de Paris, dont l'un, de l'an 1578, condamna la nommée Hervillier, Sorciere de Verberi, a être brûlée vive ; & l'autre, du 11 Janvier 1578, qui prononça la même peine contre Barbe Doré, fameuſe Sorciere de ce temps-là. Le P. Creſpet en cite un, du 15 Janvier 1577, contre une autre Sorciere qui fut condamnée au même ſupplice. André Dubreuil en rapporte un autre qui confirme la ſentence du lieutenant de Verlus, contre Colette Jacquart, inſigne Sorciere d'Eſſai, près la Ferté-ſur-Aube. Enfin, Daneau aſſure que le parlement de Paris condamna, de ſon temps, en trois mois, une foule innombrable de Sorciers, parmi leſquels il remarque un aveugle des Quinze-Vingts. Ce ſiecle-là fut, en effet, celui des Sorciers, & la ſuperſtition ne voyoit alors que ſortileges, enchantemens & ſuppôts des enfers. En 1577, le parlement de Toulouſe, ſeul, en précipita plus de 400 dans les flammes. Quiconque étoit ſoupçonné de ſorcellerie, étoit enveloppé dans la proſcription. Une étonnante multitude de malheureux, qui n'avoient jamais vu le diable, & qui n'avoient jamais penſé à faire aucun pacte avec lui, expirerent dans les tourmens, pour avoir eu le malheur d'être nés dans un ſiècle de fanatiſme & de ſuperſtition.

L'Angleterre, cette île aujourd'hui ſi éclairée, gémiſſoit ſous le joug de la même erreur. Auſſi trouve-t-on dans ſon code diverſes loix très-rigoureuſes contre les Sorciers. Il exiſte une loi de Henri VIII, qui condamne à la mort tous ceux qui ſe ſont rendus coupables de ſortileges, ſans qu'ils puiſſent prétendre au *bénefice de clergie.* La même rigueur ſe retrouve dans une loi de Jacques I. « Quiconque, dit-elle, pour découvrir un tréſor ou recouvrer un effet perdu, pour ſe faire aimer ou nuire à ſon ſemblable, même à un animal, aura recours au miniſtere d'un Sorcier, ſera empriſonné, & mis au pilori pour la premiere fois, & condamné à mort en cas de récidive ».

Heureuſement on vit s'élever dans cette île deux factions, qui y diviſerent les cœurs & les opinions ; & du choc de ces deux partis ſortit un foyer de lumieres qui diſſiperent la ſuperſtition pour la ſorcellerie. Les uns ſoutenoient que la ſorcellerie étoit une chimère, & les Sorciers, des malheureux qu'il falloit plaindre, détromper & guérir. Les autres prétendoient qu'il falloit les enchaîner & les faire périr ſur

l'échaffaud & dans les flammes. Scott, littérateur célebre & profond mathématicien, prouva l'insuffisance de la sorcellerie, la puérilité des sortileges, le mépris & l'indifférence que les Sorciers méritoient du public. Jacques I, qui n'étoit pas Sorcier, prit la plume, écrivit contre Scott un traité de *Démonologie*, dans lequel il prétendit prouver la puissance de la magie noire, & le pouvoir surnaturel des Sorciers. Cette dispute ne produisit dans la Grande-Bretagne que quelques écrits polémiques; tandis qu'en France, les bourreaux ne pouvoient suffire au nombre des victimes qu'on leur donnoit à immoler.

On se trompoit en France, on se trompoit en Angleterre. Les Sorciers méritent d'être punis, mais non pas d'être brûlés. La sorcellerie, qui en elle-même n'est rien, devient très-dangéreuse par cela même que la superstition la croit pernicieuse. C'est déjà un crime punissable que celui de profiter de la foiblesse des petits esprits, pour leur faire du mal; parce que l'imagination allarmée suffit pour produire réellement tous les pernicieux effets que l'on suppose pouvoir être opérés par la force des sortileges. Ainsi, s'il existe des gens assez stupides pour se persuader qu'en faisant quelque pacte avec l'esprit infernal, ils pourront nuire & se faire craindre, & s'ils agissent conséquemment à leur erreur, ce sont des citoyens malfaisans dont il faut délivrer la société, soit en les enchaînant, soit en les obligeant à renoncer au penchant détestable qu'ils ont d'offenser leurs semblables.

Ceux qui ont voyagé en Irlande, savent qu'il n'y a pas de Sorciers dans cette île, non plus qu'ailleurs. Cependant, il y a peu d'étrangers qui n'aient été frappés des effets extraordinaires qu'opère sur l'esprit de la populace irlandoise, la crainte des Sorciers, & de la grande autorité dont jouissent parmi leurs compatriotes, ceux qui se mêlent de cette profession. Les vieilles Sorcieres y jouissent sur-tout de la plus haute réputation. Leurs sortileges offrent un mêlange bizarre des cérémonies chrétiennes avec les différens formulaires prescrits par les suppôts du *sabbat*. Rarement elles font leurs évocations, sans prononcer le *Pater noster* & l'*Ave Maria*. Elles ont de certaines herbes, par le moyen desquelles elles se vantent de pouvoir guérir toutes les maladies. Elles ont des secrets pour rendre les femmes fécondes, & pour les faire accoucher aisément. Elles se piquent aussi de connoître le passé & l'avenir. Pour acquérir cette connoissance, elles prennent une épaule de mouton qu'elles dépouillent de la chair. C'est à travers l'os décharné, qu'elles découvrent les plus importans secrets: par exemple,

quel

quel est le premier qui doit mourir dans une famille, dans quel lieu & dans quelle compagnie se trouvent les ames des morts dans l'autre monde. Dans un livre intitulé, *Mémoires & observations faites par un voyageur en Angleterre*, on trouve la description d'une autre cérémonie magique qui est en usage parmi ces peuples. « Quand quelqu'un s'est » laissé tomber, après s'être relevé le plus vîte qu'il a pu, il fait trois » tours à droite & un saut sur l'endroit même où il est tombé. » Ensuite il y fait une petite fosse & en enleve une motte de terre » avec son couteau; &, quand il lui survient une maladie, il envoie » une enchanteresse, qui, mettant la bouche en terre sur la petite » fosse, prononce certaines paroles avec un *Pater* & un *Ave*, évoque » la nymphe qui a envoyé la maladie... & la conjure de remédier » au mal qu'elle a fait ».

La Livonie est un pays de Sorciers. Les sortileges font la plus grande partie de l'éducation qu'on donne aux enfans. Quand ils tuent une bête, ils en jettent toujours quelque chose, persuadés qu'ils empêchent par ce moyen l'effet des sorts. Les finlandois, non moins superstitieux font un mélange impie de religion & de magie, & emploient l'une pour détruire l'autre. Lorsqu'ils soupçonnent qu'un enchanteur veut ensorceler leurs troupeaux, ils croient pouvoir prévenir ce malheur, en prononçant certaines paroles dont voici le sens: « Deux » yeux t'ont regardé malignement. Puissent trois autres yeux jetter un » regard favorable sur toi! Au nom du Pere & du Fils & du Saint-» Esprit ». Ces trois yeux désignent la divinité.

Les habitans du royaume de Laos, dans la presqu'île au-delà du Gange, ajoutent beaucoup de foi aux Sorciers, & craignent extrêmement leurs maléfices. Ils sont persuadés que les sortileges font surtout beaucoup de mal aux femmes en couche; qu'ils leurs font perdre leur lait, & causent quelquefois la mort de l'enfant. Dans cette idée ils s'assemblent dans la maison d'une femme nouvellement accouchée, & y demeurent l'espace d'un mois. Ils emploient ce temps à danser & à se divertir; ils croient que ce concours & ces réjouissances font peur aux Sorciers & les éloignent de la maison.

Plusieurs insulaires de Ceylan, se piquent d'être grands enchanteurs. On prétend qu'avec le secours de certaines paroles, ils ont l'art de faire venir à eux les serpents, & de les apprivoiser si bien, qu'ils peuvent les caresser & les prendre en main sans qu'il leur arrive aucun accident. Ils ont aussi des secrets pour guérir la morsure des serpens.

Il eſt probable qu'une longue expérience leur a découvert la propriété de certaines herbes que le peuple ne connoît pas & qui opèrent de pareilles guériſons. Mais un reméde ſimple & naturel n'en imposeroit pas aſſez au vulgaire ; & pour relever le mérite de leur reméde, ils y joignent certaines paroles myſtérieuſes, que ſans doute ils n'entendent pas eux-mêmes. Les enchanteurs ont pareillement trouvé le moyen d'endormir les crocodiles ; & quand quelqu'un veut aller ſe baigner dans la riviere, pour prévenir tout accident, il va les conſulter, & achete une recette contre ce reptile. Mais il faut qu'il ſoit bien fidele à obſerver de point en point tout ce qu'elle préſcrit ; car, ſans cette précaution, il ſeroit infailliblement dévoré. Ces impoſteurs ſe mêlent auſſi de guérir certaines coliques violentes, auxquelles les habitans du pays ſont fort ſujets. Ils ſont étendre le malade ſur le dos, lui preſſent le creux de l'eſtomac avec la main, & dans cette attitude, ils marmottent une eſpece de priere. On prétend qu'ils ne l'ont pas plutôt achevée, que le malade ſe ſent ſoulagé. Il eſt clair que le ſoulagement qu'il reçoit, ne peut venir que de la ſituation qu'on lui fait prendre & de la preſſion qu'éprouve ſon eſtomac. Les américains, dans de pareilles coliques, ſe ſervent d'un reméde à peu-près ſemblable. Ils s'étendent à terre ſur le dos, ſe font fouler à deux pieds le ventre. Mais les enchanteurs chingulois, ne trouveroient pas leur compte en adminiſtrant un reméde ſi ſimple, que toute perſonne pourroit pratiquer ſans leur ſecours. C'eſt auſſi à ces impoſteurs qu'on s'adreſſe lorſqu'on a été volé. Ils ſe vantent de pouvoir connoître, par le moyen d'une noix de coco, quel eſt celui qui a commis le vol. Le voyageur Knox décrit ainſi la maniere dont ils font ce charme. « Ils prononcent, dit-il, quelques » mots ſur cette noix, puis l'enfilent dans un bâton qu'ils mettent à » la porte, ou au trou par où le voleur eſt ſorti. Quelqu'un tient le » bâton au bout duquel eſt la noix, & ſuit les traces du voleur. Les » autres ſuivent celui qui tient le bâton, & obſervent de répéter tou- » jours les paroles myſtérieuſes..... Le bâton les conduit enfin au lieu » où le voleur s'eſt retiré, & tombe même ſur ſes pieds. Quelquefois » la noix qui dirige le bâton tourne de côté & d'autre ou s'arrête ; » alors on recommence les charmes & l'on jette des fleurs de coco ; » ce qui fait aller la noix de coco & le bâton. Cela ne ſuffit pas » encore pour convaincre le voleur ; il faut pour le déclarer coupable, » que celui qui a fait le charme jure que c'eſt lui ; & c'eſt ce qu'il » fait ſouvent ſur la confiance qu'il a en ſon charme : en ce cas-là le

» voleur est obligé de faire serment du contraire ». Le même voyageur remarque qu'il se trouve quelquefois des voleurs « qui, ayant du cou- » rage & de la vigueur, se pourvoient de bons bâtons & frottent » bien l'enchanteur & tous ceux qui sont avec lui; de sorte que le » charme perd son effet ».

Dans le royaume de Loango, lorsque quelqu'un vient à mourir, on va consulter l'enganga pour savoir s'il est vrai que ce soit un sortilege qui ait ôté la vie au défunt, & qui est l'auteur de ce crime. L'enganga, assis à terre derriere sa hutte, tient en main un grand couteau: il le presse souvent entre ses doigts, & demande à l'esprit avec lequel il prétend avoir commerce, si une telle personne a été tuée par son mokisso, pour l'avoir offensé, ou si elle a perdu la vie par la force de quelqu'enchantement. Il se frotte les mains, & s'il arrive qu'il les frappe l'une contre l'autre & cesse de les frotter, cela signifie que le défunt a été tué par son mokisso; mais s'il se frotte les mains & les frappe alternativement, c'est une marque que le défunt est mort par sortilege. L'embarras est alors de savoir quel est le sorcier qui a fait le coup: c'est ce que l'enganga se hasarde rarement à dire, & souvent il faut consulter tous les engangas du royaume pour avoir quelques lumieres sur ce point.

Le chef des Jagas, peuple sauvage & belliqueux de la côte occidentale d'Afrique, a coutume de consulter le diable, qu'il appelle aussi *mokisso*, lorsqu'il est sur le point de livrer bataille, ou de tenter quelques nouvelles entreprises. Le détail de cette cérémonie magique nous a été transmis par un anglois nommé *Batel* qui a demeuré quelque temps parmi ces peuples. Il dit l'avoir appris sur le rapport de quelques Jagas. Car il n'en a jamais été témoin lui-même. On le faisoit toujours retirer auparavant, parce que les Sorciers disoient qu'ils n'aimoient pas sa présence. C'étoit ordinairement de grand matin, avant le lever du soleil, que commençoit cette infernale cérémonie. Le grand Jaga étoit assis sur une selette: deux Sorciers étoient à ses côtés. Il étoit environné d'une cinquantaine de femmes qui faisoient voltiger, en chantant, des queues de zèbre ou de cheval, qu'elles tenoient en main. Un grand feu étoit allumé au milieu de ce cercle de femmes; on mettoit sur la flamme un pot de terre rempli de poudre blanche, ou de quelqu'autre couleur. Les Sorciers teignoient avec ces poudres le front, les tempes, l'estomac & le ventre du chef des Jagas. Ils mêloient à cette formalité plusieurs termes & des céré-

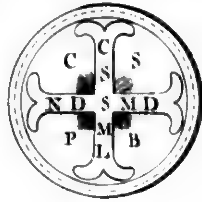
monies très-longues qui duroient jusqu'au coucher du soleil. Après quoi ils mettoient dans la main du grand Jaga sa hache d'armes, appellée *catangola*, en l'exhortant à ne faire aucun quartier à ses ennemis, parce qu'il étoit assuré de la protection de son *mokisso*. D'horribles cruautés terminoient cette consultation diabolique. Le grand Jaga tuoit de sa propre main trois hommes qu'on lui amenoit; & il en faisoit tuer deux hors du camp. On immoloit aussi cinq chévres & autant de chiens; un pareil nombre de vaches étoient égorgées au dedans & au dehors du camp. On arrosoit le feu avec le sang de ces animaux & leur chair servoit pour le festin. Les autres chefs de la nation des Jagas faisoient aussi quelquefois cette cérémonie. Ils prétendent tous avoir un *mokisso* ou diable qui les protége, qui souvent se fait voir à eux, & avec lequel ils s'entretiennent.

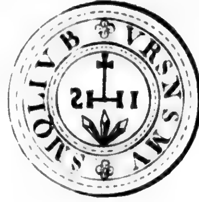
Voilà quels sont les préjugés des principaux peuples de notre hémisphère; voilà à quoi se réduit, à peu-près, tout l'art de leurs Sorciers. Les nôtres ne sont ni moins habiles ni moins féconds en sortileges. Je dis les nôtres, parce qu'il est très-vrai que cette superstition regne encore dans nos campagnes, où elle continuera d'allarmer l'imagination des paysans & des villageois, jusqu'à ce qu'au lieu d'inspirer de la haine contre les Sorciers, & de décerner des peines contre les maléfices, on ait employé le seul reméde raisonnable & salutaire pour extirper toute apparence, tout vestige de sorcellerie. Ce reméde est bien simple; c'est de persuader au peuple que sa crédulité fait toute la science des Sorciers, qui ne peuvent rien, qui ne reçoivent aucune vertu du demon; que l'on peut braver impunément leurs sortileges & les effets de leurs pactes: enfin, qu'il n'y a nulle part & qu'il n'y eut jamais de *sabbat*. Cette vérité une fois bien établie, toute l'autorité des Sorciers seroit ruinée; ils ne seroient plus craints; & l'imagination de ceux à qui ils voudroient nuire, ne leur fournissant pas les moyens de faire du mal, on n'entendroit pas plus parler de sortileges & de Sorciers dans nos villages qu'on n'en entend parler en Hollande, à Genève, à Paris, à Londres, &c., où personne n'ajoutant foi à ces superstitions, personne aussi n'y est soupçonné d'aller au *sabbat*, ou de faire du mal en prononçant quelques mots inintelligibles.

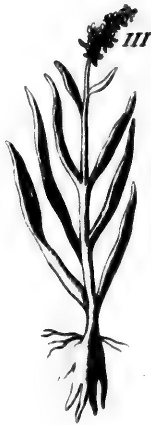


eil. Après
d'armes,
à ses en-
Yo. D'hor-
rand Jaga
il en fai-
& autant
dedans &
animaux
nation des
dent tous
fait voir à

tre hémis-
s Sorciers.
rtileges. Je
ion regne
l'imagina-
nspirer de
contre les
utaire pour
reméde est
fait toute
ent aucune
ortileges &
u'il n'y eut
l'autorité
magination
les moyens
eges & de
ollande, à
foi à ces
sabbat, ou


C S
C S
S
ND S MD
M
P B
L


VRSNSMV
SMQLIVB


III


II


N°I


VI


V


IV

ARTICLE VIII.

Superſtition des Peuples pour les Enchantemens.

C'EST de tous les empires, le plus déſpotique ſans doute, que celui de l'imagination. Que de biens, que de maux, que de plaiſirs & de tourmens elle procure à l'homme ! C'eſt-elle, c'eſt ſon effervescence qui crée la magie, qui fait les ſortileges, les maléfices & les enchantemens; & ces enchantemens, ces illuſions, ces rêves, elle les réaliſe, & leur donne une force, un poids, une autoriré qui entraînent la raiſon, qui accablent les ſens, qui abattent le cœur, qui troublent l'ame, engourdiſſent, enchaînent toutes ſes facultés, & changent viſiblement le cours de la nature aux yeux de ceux qui ſe ſont une fois perſuadés qu'elle eſt bouleverſée, ou du moins qu'elle peut l'être. C'eſt, en un mot, cette puiſſante & vraie enchantereſſe, qui tour-à-tour irrite, enflamme & calme les paſſions, qui inſpire à l'eſprit les terreurs paniques de la crédulité, les craintes & les puérilités de la ſuperſtition, les friſſons de la peur, ou le flegme & l'héroïſme de la valeur; c'eſt elle qui dérange les fibres des cerveaux foibles ou mal organiſés, & qui même dans un corps ſain, allume par degré le feu brûlant de la fievre, les tranſports du délire, qui lui fait reſſentir les douleurs des maladies & les horreurs du déſeſpoir. Figure.

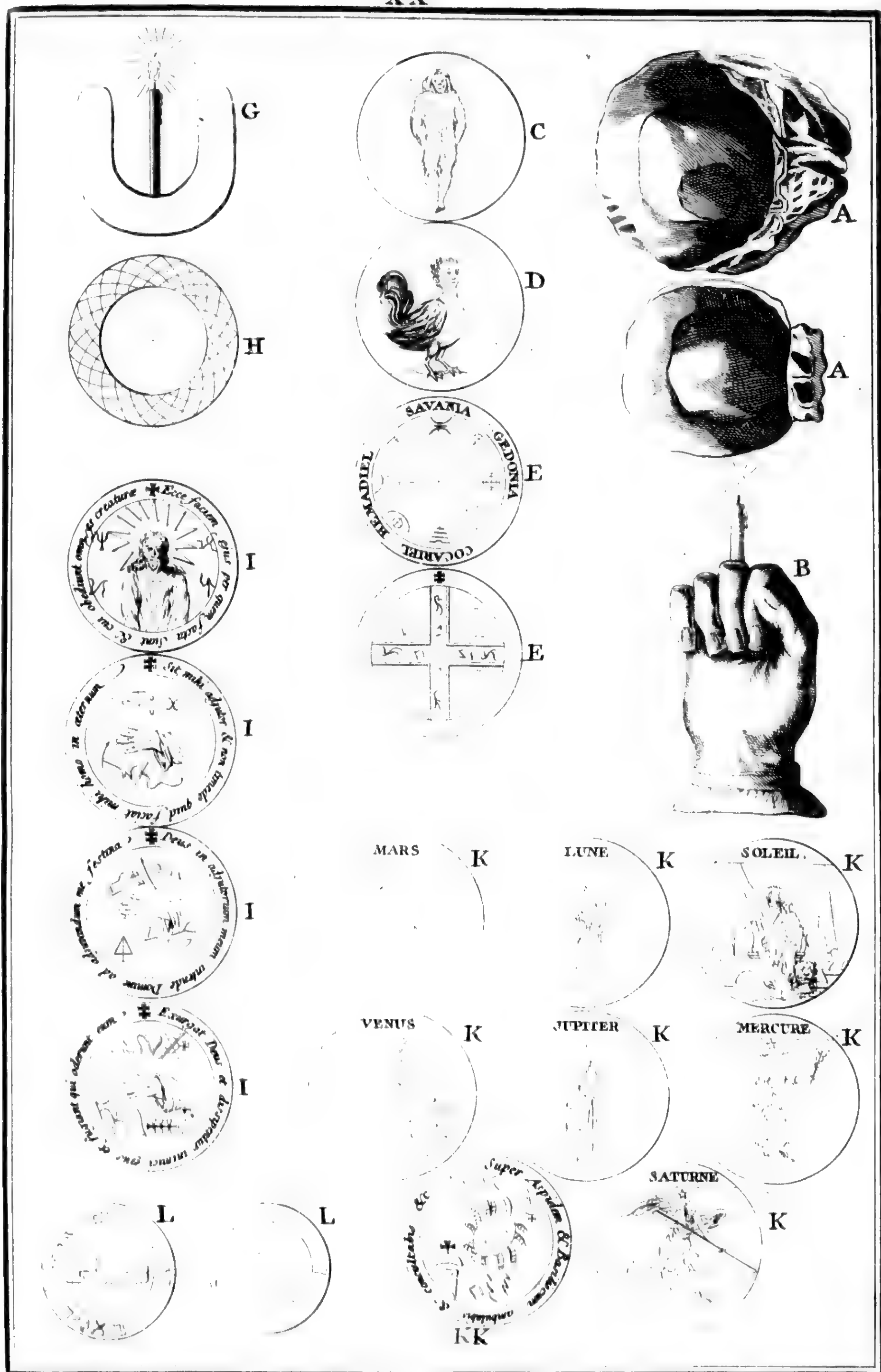
Ce fut auſſi l'imagination qui changea autrefois le culte en impoſture, des cérémonies très-ſimples en opérations magiques, les prieres de la reconnoiſſance en blaſphêmes, les vœux de l'humble confiance en invocations aux enfers, en imprécations & en enchantemens. Et ſi la même cauſe ſubſiſte depuis plus de ſix mille ans, toujours dans le même degré de force & de pouvoir, ne ſeroit-il pas étonnant que les mêmes effets ne ſubſiſtaſſent pas auſſi ? Dans les premiers temps, les égyptiens couronnoient les têtes d'Iſis & d'Oſiris de feuillages, d'herbes (*fig.* 19) ou de plantes; ſymboles de l'abondance des moiſſons qu'ils avoient recueillies; & les prêtres prononçoient des prieres de remercîment devant ces ſtatues ainſi couronnées. Les égyptiens perdoient inſenſiblement le ſouvenir du motif reſpectable de cette inſtitution, & ils prirent, obſerve M. Pluche, « l'idée de l'union de certaines plantes & de quelques paroles, devenues ſurannées & inintelligibles, pour des pratiques myſtérieuſes éprouvées par leurs peres. Ils en firent une collection & un art par lequel ils prétendoient pourvoir preſque

Figures. infailliblement à tous leurs besoins. L'union qu'on faisoit de telle ou de telle formule antique avec tel ou tel feuillage arrangé sur la tête d'Isis autour d'un croissant de lune ou d'une étoile, introduisit cette opinion insensée, qu'avec certaines herbes & certaines paroles on pouvoit faire descendre du ciel en terre la lune & les étoiles. Enfin la connoissance de plusieurs simples, bien ou mal - faisants, vint au secours de ces invocations & imprécations assurément très-impuissantes, & le succès de la médecine ou de la science des poisons aiderent à mettre en vogue les chimères de la magie & des enchantemens ».
Ceux qui furent introduites par la médecine furent les amuletes, les
20. talismans (*fig.* 20), les philactères, des pierres précieuses, des os de mort, des préparations superstitieuses de simples, c'est-à-dire des philtres & toujours, & presque toujours, des mots barbares que l'on portoit écrits sur soi. L'astronomie ajouta aussi beaucoup à ces superstitions criminelles. Les signes du zodiaque représentés de diverses manieres
21. (*fig.* 21), figurerent les biens ou les maux qui devoient arriver sur la terre. A ces représentations naturelles succéderent des figures grotesques
22. (*fig.* 22), que l'ignorance & la superstition imaginerent pour tromper
23. la multitude ; delà ces signes célestes (*fig.* 23), si singulierement revérés, dit-on, par les hébreux, & dont ce peuple asiatique faisoit si grand cas dans ses divinations, dans ses sortileges ; delà cette table
24. des dix séphirottes (*fig.* 24) ; delà ces marques superstitieuses dont les indiens font usage dans l'exercice de l'art magique (*fig.* 25) ; delà ce rapport que la crédule antiquité croyoit appercevoir entre l'homme
25. & les signes du zodiaque (*fig.* 25) ; delà cette roue de Bias qui désignoit les diverses vicissitudes de la vie ; delà en un mot, la plupart des folies qui ont agité les hommes depuis la création du monde.

Après les prêtres égyptiens, perses, grecs & romains, après les medecins & les astronomes, les hommes qui contribuerent le plus aux progrès & à la durée de cette superstition, ce furent les poëtes par leurs fictions & les récits enhousiastes des prodiges dont ils entretenoient le peuple ; & il faut avouer que les enchantements qu'ils racontoient, étoient bien séduisans, & qu'il eût été bien difficile de se réfuser au desir de les croire réels. Je ne parle point du tison enchanté que les parques jetterent au feu chez Albée, quand elle eut accouché de Méléagre, tison fatal & qui

. . . . . Postquam carmine dicto
Excessere deæ.

e telle ou
ur la tête
uisit cette
aroles on
iles. Enfin
, vint au
puissantes,
aiderent à
temens ».
letes, les
des os de
e des phil-
e l'on por-
uperstitions
s manieres
river sur la
grotesques
ur tron
gulierem
que faisoit
cette table
ses dont les
25); delà
e l'homme
ias qui dé-
, la plupart
onde.
s les mede-
aux progrès
s fictions &
uple; & il
toient bien
desir de les
rques jette-
agre, tison



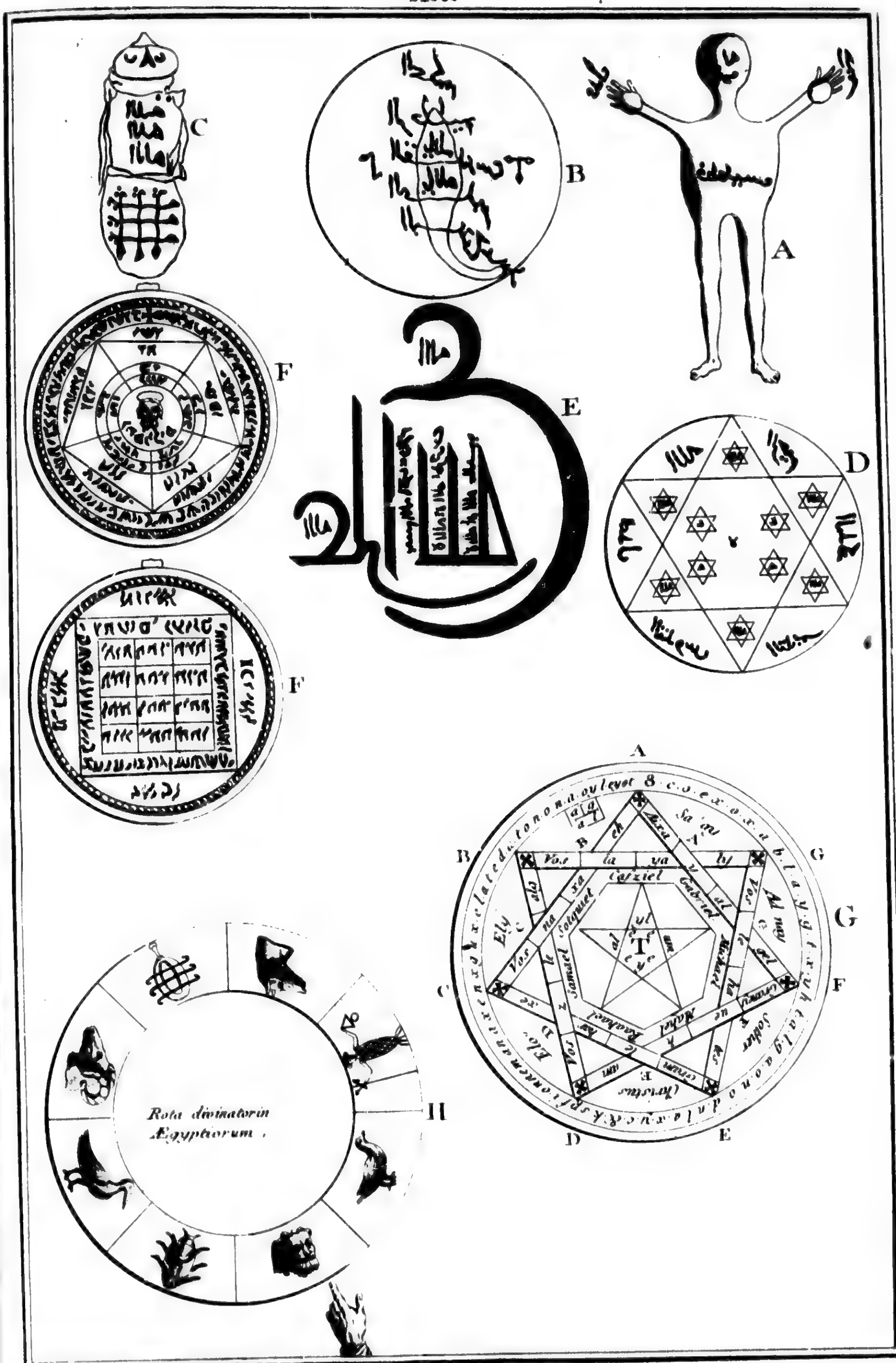
AA HIPPOMANES B MAIN de gloire ou MAIN dependu dont les Voleurs se servent pour voler la nuit C MANDRAGORE faite avec une Racine de Bryona D. Petite figure Monstreuse EE TALISMANS fabriques par des imposteurs Juifs G CHANDELE de Cardan H ANNEAU d'ABANO IIII TALISMANS vantés par des CHARLATANS d'ALLEMAGNE KKKKKKK TALISMANS des PLANETTES KK TALISMAN pris de la CLAVICULE de SALOMON LL TALISMANS d'Arbatel





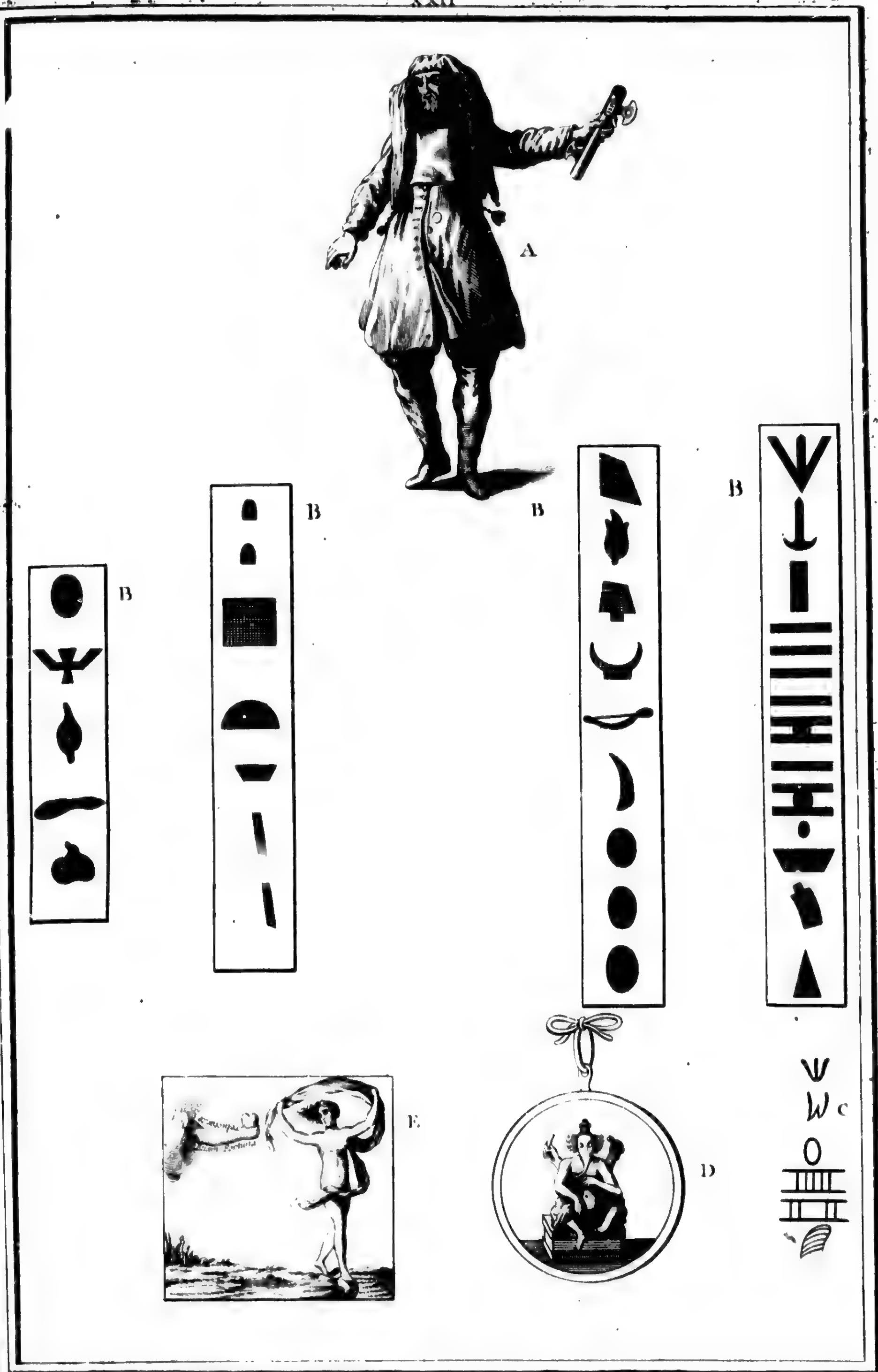


A. Talism
D SEA
superstitieus
aussi dans



A. Talisman Arabe de forme humaine B. Autre qui a la forme d'un Scorpion C. Autre qui a celle d'un Haneton. D. SEAU de SALOMON. E. SEAU ou CACHET dont les Turcs se servent pour se faire aimer F. F. Medailles superstitieuses appellées Bouchiers de David et seaux de Salomon G. Amule te heptagone Cabalistique qu'on trouve aussi dans la CLAVICULE. H. ROUE des EGIPTIENS



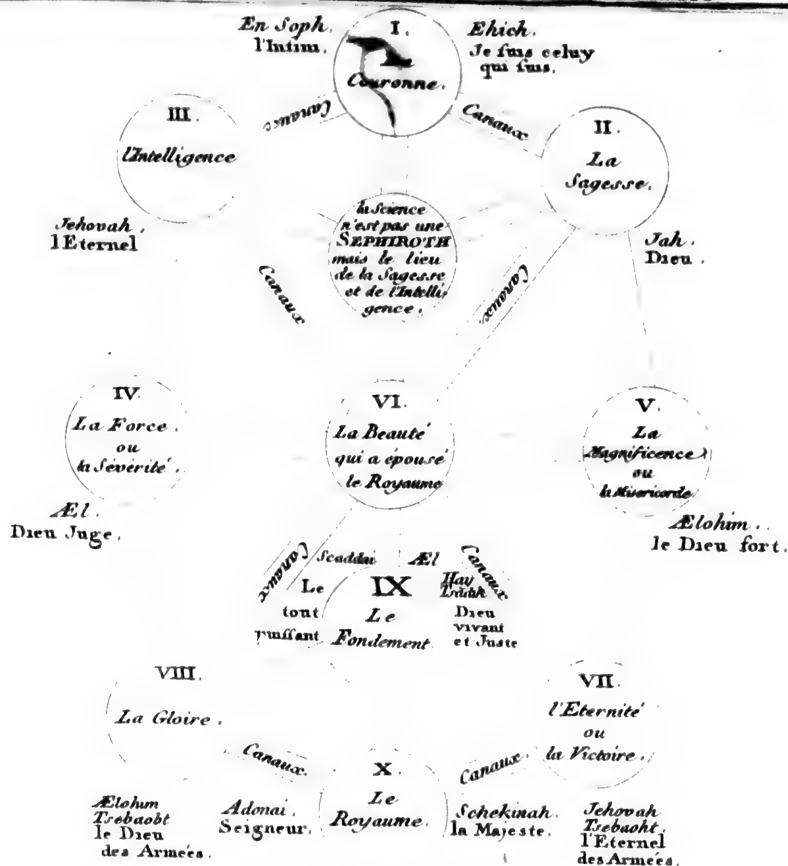


A Juif tenant le Mezuzoth. B. Marques superstitieuses des Indiens avec leurs couleurs. C. Autres. D. Pulleyar idole des Indiens, qui protège les nouveaux mariés. E. Talisman qui aide à decouvrir des Tresors.



XXIII

TABLE ORDINAIRE DES DIX SEPHIROTHS.



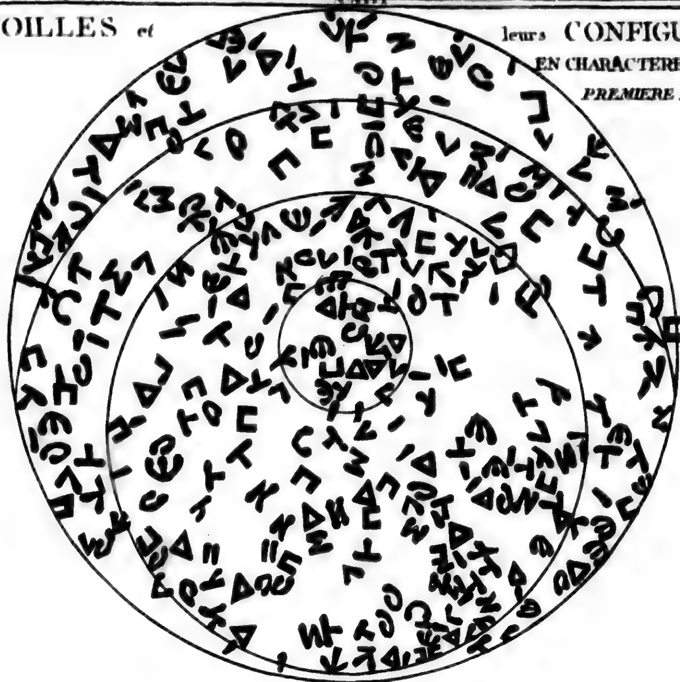
La Couronne.
La Sagesse.
L'Intelligence
La Force ou la Séverité
La Misericorde ou la Magnificence
La Beauté.
La Victoire ou l'Eternité.
La Gloire.
Le Fondement.
Le
Royaume

TABLE DES DIX SEPHIROTHS EN FORME DE CERCLE

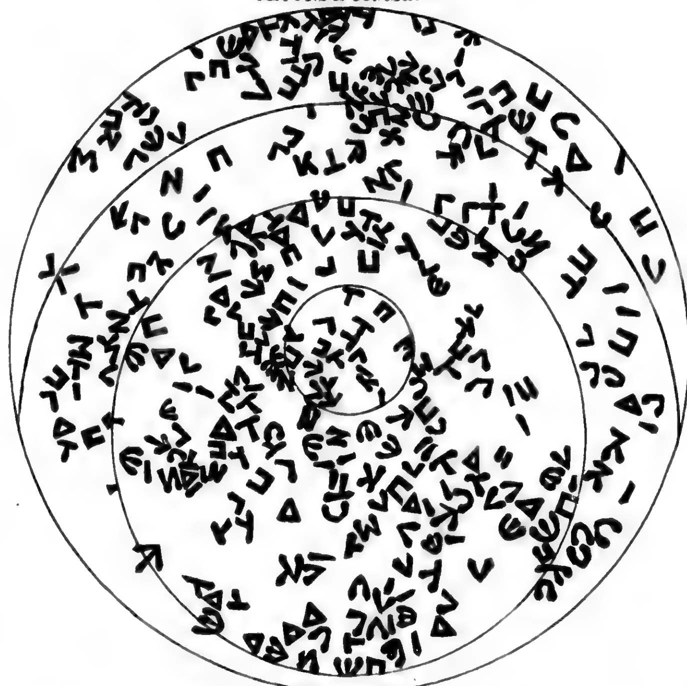
LES F

LES ETOILLES et leurs CONFIGURATION EN CHARACTERES CELESTES

PREMIERE FIGURE.



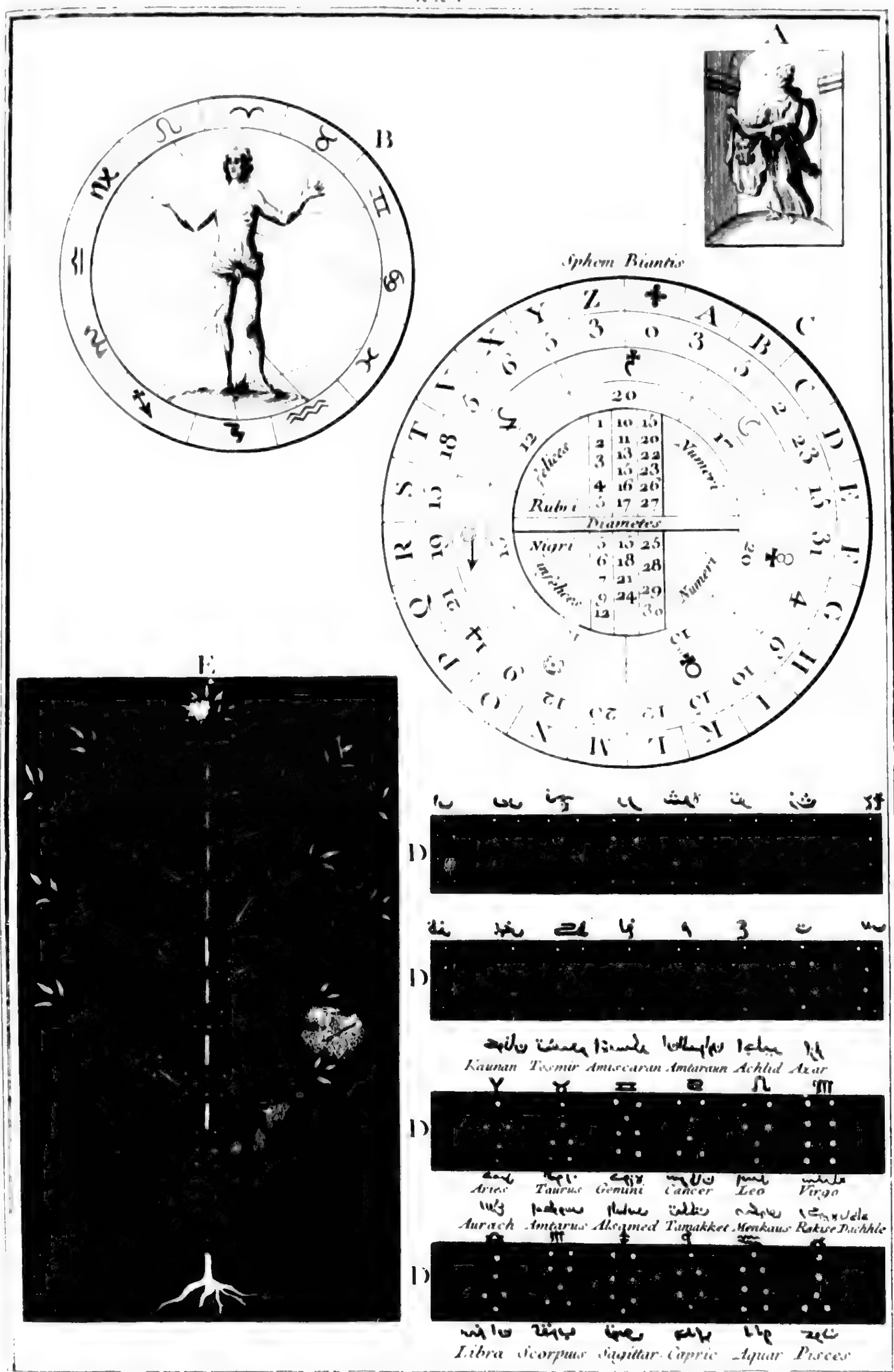
SECONDE FIGURE



ALPHABET HEBREU CELESTE

A B C D H V Z CH TR I C

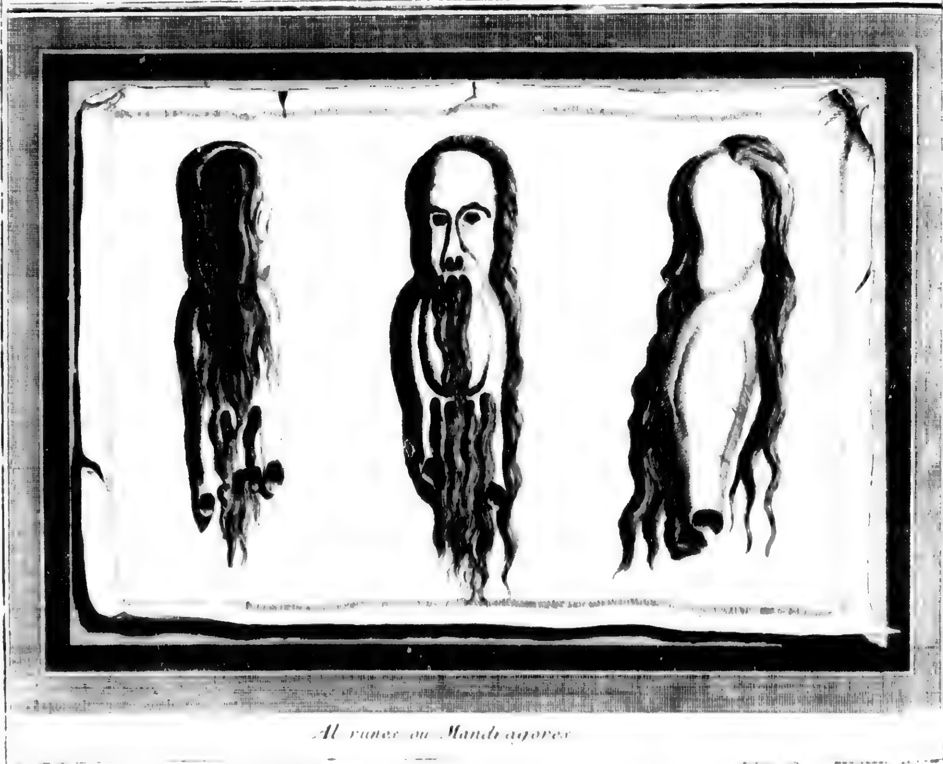
L M N S AGH P TS O R Z T



A Image de la Véronique. B Raport de l'homme aux signes du Zodiaque. C ROUE de la VIE et de la MORT, ou la SPHERE de BIAS. D SECRETS de la GEOMANCIE Arabesque. E ARBRE Geomantique.



Les Mairs ou les trois parques Septentrionales.



Alrunes ou Mandragores

devint la mefure trop courte des jours de Méléagre. Je ne parle pas Figure.
nonplus des noirs enchantemens de Médée, qui farouche & barbare, comme dit le poëte

Per tumulos errat paffis difcincta capillis,
Certaque de tepidis colligit offa rogis.
Devovet abfentes fimulacraque cere a fingit,
Et miferum tenues in jecur urget acus.

Ils font trop effrayans, trop cruels ces enchantemens. Je parle de cette brillante ceinture de la mere des amour; de ce tiffu charmant qui infpiroit aux dieux un amour éperdu, & aux hommes la fureur & la rage des plaifirs effrénés; de ce tiffu qui renfermoit dans fes nœuds féducteurs la vertu des forts, des philtres & des caractères. Cette ceinture avoit tant de puiffance, elle étoit fi éblouiffante, que l'acariatre Junon qui s'en étoit parée embrâfa de la plus vive ardeur, le cœur de fon époux. Il ne put, dit Homère, contenir plus long-temps la violence de fes feux; le mont Ida lui fervit de couche nuptiale; & au milieu de fon ivreffe, il s'écria, que jamais dans les bras de fes maîtreffes il n'avoit reffenti autant de volupté qu'il en goûtoit dans cet inftant fur le fein de fon époufe. Quel charme auffi & quel enchantement que celui de Jupiter, quand pour jouir de la belle Leda, il parut à fes yeux fous la forme d'un cygne, ou quand déguifé en taureau il enleva la jeune Europe!

Pourquoi les récits de ces charmes ont-ils eu moins d'attraits pour les hommes que ceux des maléfices attribués aux dieux? On ne lit nulle part que perfonne ait ajouté beaucoup de foi aux enchantemens bienfaifants; mais on a conftamment imité ceux que l'on a cru les
plus nuifibles. Le tifon de la parque (*fig.* 26), les fimulacres de 26.
Médée ont été dans tous les temps & chez toutes les nations, les grands modèles des enchanteurs. Un empereur fort éclairé, très-fage & dont je voudrois bien pouvoir me difpenfer de citer les foibleffes, Marc-Aurele, confacra une ftatue enchantée qu'il fit enterrer, fuivant l'ufage, après beaucoup de conjurations; parce qu'il penfoit, ainfi que la plupart des romains de fon temps, que ces fortes de ftatues enchaînoient les ennemis, qui étant arrêtés par la force du charme, ne pouvoient pénétrer tout au plus que jufqu'aux lieux où elles étoient en-

Figure. terrées. Plutarque raconte que Craſſus ayant mépriſé la défenſe qu'un tribun lui avoit faite de s'éloigner de Rome, le tribun irrité courut à la porte par où Craſſus devoit paſſer; il y plaça, dit cet auteur, un réchaud plein de feu; « enſuite Craſſus approchant le tribun, jetta des parfums dans le brâſier, & fit deſſus quelques effuſions, en prononçant des imprécations horribles, épouvantables, & invoquant des dieux barbares, dont les noms ſeuls rempliſſent de terreur. Ces imprécations, continue Plutarque, ſont ſi formidables, que celui contre qui elles ſont prononcées ne peut point éviter les funeſtes effets de l'enchantement; l'enchanteur lui-même eſt, & reſte malheureux dès cet inſtant : auſſi ne ſe ſert-on de cet enchantement que dans les circonſtances les plus déſeſpérées, dans les plus grandes occaſions ».

Les Druides, ces prêtres de la Gaule, & dont Ceſar nous a tracé le portrait, paſſoient auſſi pour les plus adroits enchanteurs de l'ancien monde. Vivant continuellement dans les forêts, uniquement occupés, comme les Brachmans, à étudier la nature, ils employoient les plantes dans leurs opérations magiques; le gui de chêne ſur-tout, cette plante paraſite dont ils faiſoient tant de cas, leur ſervoit à guérir les malades, à éloigner de la nation les fléaux dont elle étoit menacée, à lui procurer des moiſſons abondantes, & à entretenir la communication qu'ils prétendoient avoir avec le ciel. Jamais les Juifs n'eurent plus de vénération pour la mandragore (*) que les Druides n'en montrerent pour le gui de chêne. Jamais ils ne célébroient de fêtes, ne faiſoient de ſacrifices, n'offroient de vœux au ciel, qu'ils n'euſſent en main un bouquet de cette plante. Ils la regardoient, ſi l'on doit en croire Pline, comme un don du ciel; & s'ils en trouvoient dans un chêne, c'étoit pour eux une preuve manifeſte que la divinité avoit pris ſpécialement cet arbre ſous ſa protection, & qu'elle

(*) La mandragore eſt une plante baccifère ſans tiges (*fig.* 17). Il y en a de deux eſpeces, 17. dont l'une eſt appellée mandragore mâle & l'autre mandragore femelle. Les vertus de l'une & de l'autre ſont d'être rafraîchiſſantes, deſſicatives, émolientes, narcotiques & ſomniferes; mais il faut être Juifs pour leur attribuer la qualité de procurer du bonheur à ceux qui les poſſédent, & de préſerver de la malice des magiciens & des enchanteurs. Rachel, l'une des femmes de Jacob, en faiſoit un ſi grand cas, qu'elle permit volontiers à Lia ſa rivale de coucher avec ſon mari, aux conditions qu'elle lui céderoit un paquet de mandragores, que Ruben avoit trouvées dans un champ. *Voyez le* XXX[e] *chap. de la Genèſe.* Il eſt pourtant bon de remarquer que le mot *mandragoras*, dont le traducteur de la vulgate a rendu le *dudaëm* du texte hébreu, pourroit fort bien ſignifier auſſi des *truffes* ou des *ceriſes. Gogué, tom.* 2 *pag.* 32.

ſe qu'un
té courut
teur, un
jetta des
pnonçant
es dieux
écations,
elles ſont
ntement;
nt : auſſi
nces les

s a tracé
de l'an-
iquement
ployoient
ſur-tout,
à guérir
étoit mé-
etenir la
les Juifs
s Druides
roient de
el, qu'ils
doient, ſi
en trou-
e que la
& qu'elle

---

leux eſpeces,
s de l'une &
niferes ; mais
es poſſédent,
s femmes de
cher avec ſon
voit trouvées
er que le mot
pourroit fort

vouloit













A. Mandragores artificielles nues et vêtues
B Mandragore avec ses fleurs et son fruit C Ginseng

I

vouloit
offrir. R
l'on cue
ſe céléb
ramenoi
nation ,
ſenter ,
leur ind
aux env
gieuſes
trente a
ce qui é
élevoit
blancs ,
alors liés
une pro
conduiſa
des cant
Druides
blanc , l
en main
que l'on
l'un por
& le tr
repréſent
couvert
deſſus , &
pagné d
les arme

La pr
cateur , a
de pain
offroit le
par form
gui avec
couper a
en pren
tiſe deſc

vouloit qu'il servît de temple aux sacrifices qu'on se proposoit de lui offrir. Rien n'étoit plus pompeux, plus magnifique, que la fête où l'on cueilloit le gui, au renouvellement de l'année. Cette cérémonie se célébroit le sixieme jour de la lune de Mars, auquel les gaulois ramenoient la révolution de leur année & de leurs siecles. Toute la nation, ou du moins ceux qui n'avoient pas de justes motifs de s'absenter, étoient obligés de se trouver au lieu que le souverain pontife leur indiquoit par le ministere des Vacies. Ce lieu étoit ordinairement aux environs de Chartres, le théâtre de toutes les cérémonies religieuses des Druides. Là, on cherchoit le gui sur un chêne d'environ trente ans, & lorsqu'on l'avoit trouvé, on préparoit au pied tout ce qui étoit nécessaire pour le sacrifice & le festin du clergé; on y élevoit un autel de gazon, & l'on faisoit approcher deux taureaux blancs, qui n'ayant jamais été employés à aucun travail, étoient alors liés pour la premiere fois. La cérémonie commençoit ensuite par une procession autour de l'arbre. Les Eubages marchoient les premiers conduisant les deux victimes, & les Bardes qui suivoient, chantoient des cantiques analogues à la fête. Les novices & les disciples des Druides marchoient ensuite, suivis d'un hérault d'armes, vêtu de blanc, la tête couverte d'une chapeau orné de deux aîles, & portant en main une branche de vervenne, entourée de deux serpens, tel que l'on peint le dieu Mercure. Les trois plus anciens Druides, dont l'un portoit le pain qu'on devoit offrir, l'autre un vase plein d'eau, & le troisieme une main d'yvoire attachée au bout d'une verge, représentant la jurisdiction du clergé, précédoient le grand prêtre, qui, couvert d'une robe blanche rayée de pourpre, avec une tunique pardessus, & le front ceint d'un diadême, marchoit à pied, accompagné de Vacies & de la principale noblesse qui l'entouroit sous les armes.

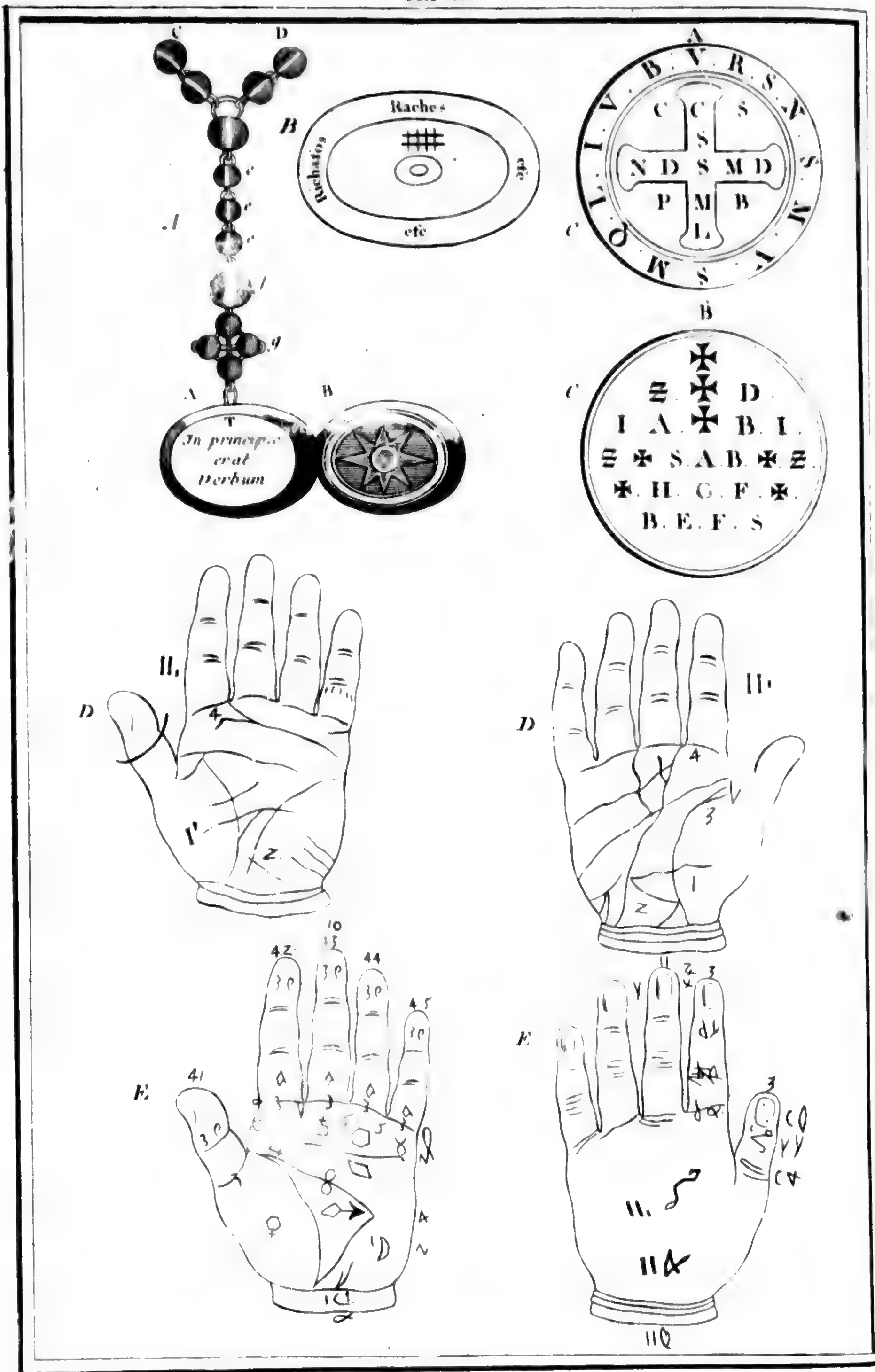
La procession étant revenue au pied du chêne, le grand sacrificateur, après avoir récité quelques prieres liturgiques, mettoit un peu de pain dans le feu, versoit quelques gouttes de vin sur l'autel, offroit le pain & le vin en sacrifice, & les distribuoit aux assistans, par forme de communion. Il montoit ensuite sur l'arbre, coupoit le gui avec une faucille d'or, car il étoit expressément défendu de le couper avec un instrument de fer, & le recevoit dans un saie blanc, en prenant la précaution qu'il ne touchât pas la terre. Le pontife descendoit alors; immoloit les deux taureaux, & donnoit le

ſignal aux Bardes d'entonner des hymnes & des cantiques, qui contenoient des actions de graces au Souverain des êtres, de leur avoir donné le gui, qui leur préſageoit la proſpérité la plus complette. On terminoit la cérémonie, en priant Dieu de rendre ce préſent ſalutaire à ſon peuple, de lui donner la vertu de rendre la fécondité aux femmes, & aux animaux ſtériles, qui le prendroient en infuſion, & d'être un préſervatif contre toutes ſortes de poiſons & de maladies dangéreuſes. Enfin, cette précieuſe relique ainſi conſacrée, étoit diſtribuée à tout le peuple par le pontife lui-même qui donnoit à chacun ſa bénédiction, en le renvoyant dans ſa maiſon.

Les Druides avoient encore certaines herbes, telles que la *ſalago* & la *ſamole*, pour leſquelles ils avoient beaucoup de vénération. Ces charlatans, pour ſe donner plus de crédit parmi le peuple & pour ſe ménager un moyen de s'enrichir, ſe vantoient d'avoir le pouvoir, de donner de la fécondité aux femmes, de rendre l'homme invulnérable, & de le préſerver de toutes ſortes de maladies, & de le prémunir contre tous les maux & les accidents qu'il auroit à craindre, par le moyen de certaines opérations magiques, qu'ils exerçoient ſur ces herbes. Il faut même remarquer que ces plantes acquéroient ſurtout leur vertu par la maniere myſtérieuſe dont le prêtre la cueilloit. Celui, par exemple, qui devoit cueillir la ſalago, habillé de blanc, les pieds nuds & bien lavés, commençoit par un ſacrifice de pain & de vin, qu'il devoit faire à jeun. Marchant enſuite dans l'endroit où il ſavoit bien la trouver, il la cueilloit ſans aucun ferrement, de la main droite, en obſervant de tenir la main cachée ſous ſa tunique, & paſſée ſous la manche du bras gauche, comme s'il eût voulu cacher à ſes propres yeux l'action qu'il alloit faire. Il l'enveloppoit enſuite dans un linge blanc, & cette herbe cueillie, de la ſorte, préſervoit celui qui la portoit ſur ſoi de toutes ſortes de dangers. Ce qui eſt plus étonnant, c'eſt que tous les peuples de la Gaule, les princes même étoient les dupes de ces charlataneries, quelque groſſieres qu'elles fuſſent; & l'on étoit ſi convaincu alors que ces herbes avoient en effet la vertu que les prêtres leur attribuoient, que l'on trouve dans le code des lombards, une loi de Lotharis, roi de cette nation, par laquelle il eſt défendu aux champions, convenus de ſe battre en champ clos, de porter ſur eux aucunes de ces plantes, qui rendoient invulnérables. Nous obſervons ici que cette manie, qui attribue certaines vertus ſurnaturelles à des plantes, à des huiles ou à

qui con-
leur avoir
complette.
préfent fa-
ondité aux
fusion , &
e maladies
étoit dif-
it à chacun

falago &
ration. Ces
& pour fe
pouvoir,
me invul-
, & de le
à craindre,
rçoient fur
éroient fur-
la cueilloit.
é de blanc,
ice de pain
l'endroit où
nent , de la
fa tunique,
eût voulu
enveloppoit
de la forte,
de dangers.
Gaule , les
uelque grof-
e ces herbes
it , que l'on
roi de cette
venus de fe
plantes , q[illegible]
manie , qui
huiles ou à



A Rosaire superstitieux B. Charme qui fait perdre la vüe C.C. Médaille de St. Benoît. D.D. Mains où l'on découvre des presages de mort violente E.E. Description des parties de la main qui servent a la Chiromancie.

d'autres choses de cette espece, a été universelle dans l'ancien monde, & n'est pas à beaucoup près abolie dans le nôtre. On trouve à la fin du traité d'Iris & d'Osiris par Plutarque, la déscription du kyphi, sorte de parfum, dont les Chaldéens & les prêtres égyptiens faisoient usage dans leurs initiations. Ces fourbes, aussi adroits que les Druides, faisoient croire aux peuples, que cette plante étoit un préservatif contre la puissance des démons, & qu'il conféroit à l'ame une vertu toute divine. On lit dans Suidas, que Julien le philosophe, pere de celui qui fut surnommé le Théurge, avoit composé un livre sur les propriétés de ce parfum miraculeux. Diodore parle d'une autre herbe, nommée *agrostis*, pour laquelle les égyptiens avoient tant de considération, qu'ils en portoient dans les mains chaque fois qu'ils alloient aux temples faire leurs prieres. Je viens de parler de la mandragore, qui, parmi plusieurs qualités que les Juifs lui attribuoient, étoit regardée par ce peuple crédule comme le plus puissant préservatif contre la stérilité. Si l'on en croit une piece aussi ridicule que la vie de Zoroastre, ce prophete persan fit présent à *Gjamasp*, fameux astrologue du temps de Darius, une rose, par le moyen de laquelle on pénétroit distinctement le passé, le présent & l'avenir; & à *Isphendiar*, fils du roi, une grenade, dont les pepins avoient la vertu de rendre invulnérable. Enfin on apprend de Strabon, que les mages ne faisoient jamais leurs imprécations & leurs prédictions, sans avoir en main un faisceau de verges de tamarin à qui ils attribuoient les plus merveilleuses propriétés.

Figure.

Indépendamment des plantes qui furent pendant si long-tempe l'objet sur lequel les charlatans exercerent leurs impostures, les simulacres de bois ou de cire (*fig.* 28), furent aussi employés, dans l'intention de nuire à ses ennemis. Grégoire de Tours assure que Munmol fut accusé d'avoir donné la mort au fils du roi Childeric, par le moyen de certaines sorcieres parisiennes, qui avouerent bonnement à la reine, qu'elles avoient sacrifié la vie de son enfant pour conserver celle de Munmol. Si l'on en croit Robert Gaguin, la femme d'Enguerand de Marigny, comte de Longueville & surintendant des finances sous Philippe-le-Bel, fut accusé & convaincu d'avoir fait jetter en cire les figures du roi Louis le Hutin, & de Charles, comte de Valois, par un sorcier nommé Paviot, & par une sorciere appellée Claude, afin de faire périr de langueur ces deux princes, parce qu'ils poursuivoient son mari à mort. Nos annales quelque imparfaites qu'elles soient, en rapportent

divers autres exemples; mais cette foiblesse deshonorante ne se montra jamais en France avec tant d'éclat qu'au XVe siecle. Gilles de Laval, seigneur & baron de Retz, fut condamné en 1440, comme magicien, occupé continuellement à faire des figures de cire ou de bois pour faire périr ses ennemis. « On le chargea, dit d'Argentré, » de plusieurs grands & atroces crimes, comme de sodomie, sortilege, » enchantement, hérésies & homicide; & fut vérifié, que pour se » servir de cette méchanceté, il avoit fait mourir par le moyen de » deux de ses serviteurs, nommés Henriette & Poton, plusieurs petits » enfans, les corps desquels furent trouvés, pour en avoir le sang, » & en écrire des caractères pour invoquer le malin esprit. » Le journaliste d'Henri III raconte, qu'*à Paris furent faites par les ligueurs, force images de cire qu'ils tenoient sur l'autel, & les piquoient à chacune des quarante messes qu'ils faisoient dire durant les quarante heures en plusieurs paroisses de Paris; & à la quarantieme, piquoient l'image à l'endroit du cœur, disant à chaque piquure quelque parole de magie, pour essayer à faire mourir le roi. Aux processions pareillement, & pour le même effet, ils portoient certains cierges magiques qu'ils appelloient par moquerie,* cierges bénits, *qu'ils faisoient éteindre aux lieux où ils alloient, disant je ne sais quelles paroles que des sorciers leur avoient apprises.* La fureur & l'empressement des ligueurs pour nuire à Henri III, les avoient, ce me semble, bien aveuglés dans l'exercice de leurs superstitions, puisqu'ils avoient négligé les cérémonies les plus essentielles dans ces sortes de consécrations: elles sont exactement rapportées dans les mémoires de l'Académie des belles lettres par M. Lancelot, dans le compte qu'il rend d'un procès fait sous Philippe de Valois, contre Robert d'Artois & son épouse, convaincus l'un & l'autre d'avoir usé d'enchantement contre le roi & & la reine. Robert, est-il dit dans le récit de cette procédure, envoya chercher frere Henri Sagebrang, de l'ordre de la Trinité; & après l'avoir obligé de jurer qu'il lui garderoit le secret sous le sceau de la confession, Robert lui montra *une image de cire, enveloppée en un querrechief érespe, laquelle image estoit à la semblance d'une figure de jeune homme, & estoit bien de la longueur d'un pied & demi. Et si le vit bien clerement frere Henri par le querrechief qui estoit moult deliez, & avoit entour le chief semblance de cheveux aussi comme un jeune homme qui porte chief. N'y touchiez, frere Henri, dit Robert, il est tout fait, y cestui est tout baptisiez; l'en le m'a envoyé de France tout fait & tout*

baptisiez. Il n'y faut rien à cestui, & est fait contre Jehan de France & en son nom & pour le grever ? Mais je en vouldroye avoir un autre que je vouldroye qu'il fut baptisié. C'est contre une deablesse, contre la Royne. Si vous prie que vous me le baptisiez, quar il est tout fait, il n'y faut que le baptesme. Je ai tout prêt les parains les maraines, & quant que il y a metier, fors le baptisement, il n'y faut à faire fors aussi comme à un enfant baptisre, & dire les noms qui y appartiennent, &c.

Le patriotisme & la philosophie semblent avoir banni pour jamais de la France la fureur de cette superstition & l'atrocité de cette espece d'enchantement. Ce n'est pas que dans la plupart des bourgs & des villages, on ne croie encore tout aussi fortement que sous Philippe & Henri III à la vertu des charmes, mais ce sont des enchantemens d'une toute autre nature, aussi anciens, mais beaucoup moins affreux que ceux des simulacres de Medée. Ce sont précisément ceux auxquels on croyoit du temps de Pline, & dont on accusa, dit-il, Furius Cresinus, qui par la force de ses enchantemens, faisoit passer dans ses terres les recoltes de ses voisins. Le même auteur, le sage & raisonnable Pline, assure d'un ton persuadé que de son temps il y avoit en Afrique des enchanteurs, qui d'un simple regard portoient la mort & la désolation : hommes, femmes, enfans, tout languissoit, tout périssoit sous leurs yeux exterminateurs ; les maisons s'écrouloient ; toute végétation cessoit ; les fleurs, les fruits, les plantes se desséchoient. Les triballes, dit toujours ce savant & très-crédule auteur, les triballes en Bulgarie ont des yeux tout aussi meurtriers. C'est bien autre chose en Scythie, les femmes plus terribles ont deux prunelles à chaque œil ; en sorte que l'effet de leurs enchantemens est deux fois plus rapide & deux fois plus funeste que les regards des africains & des triballes. Dydime, le philosophe le moins superstitieux de son siecle, & Philarche, dissertateur fort grave & sur-tout rempli de bon sens, racontent à-peu-près les mêmes faits. Dydime assure même avoir connu des familles entieres d'enchanteurs, dont l'haleine empestée tuoit quiconque avoit le malheur de les approcher de trop près. Les romains, du temps d'Auguste, croyoient si fortement aussi à la vertu des charmes & des regards empoisonneurs, que Virgile dans ses églogues fait dire à un berger,

Nescio quis teneros oculus mihi fascinat agnos.

Un auteur, à l'abri de tout soupçon, de préjugé, de foiblesse d'es-

Figure. prit, & qui, à quelques erreurs près, eſt regardé comme infaillible, n'a-t-il pas dit également quelque part dans ſes ouvrages, qu'il n'eſt pas éloigné de croire à la malignité des enchanteurs oculaires? On en eſt beaucoup moins éloigné en Perſe, en Turquie, en Grece, en Arabie. Le voyageur Dumont raconte à ce ſujet des choſes étonnantes. La puiſſance des enchanteurs ici eſt telle, dit-il, que pour ſe garantir de leurs homicides regards, chaque particulier eſt dans l'uſage de placer ſur la porte de ſa maiſon de petites ſtatues de cire, qu'on croit très-propres à détruire la force des charmes, & à intercepter tout magique venin.

Il y a une autre eſpece d'enchanteurs bien plus terribles, bien plus pernicieux; on leur donne le nom *d'empoiſonneurs par éloge*; parce que tous ceux qu'ils flattent, & qu'ils louent, pour ſi peu qu'ils en diſent du bien, tombent & meurent auſſi-tôt, à moins que celui à qui la louange eſt adreſſée, ne réponde en même temps, *Dieu me le conſerve*; car dans tout l'Orient, il eſt démontré que ces mots ſont l'infaillible antidote du vénin diſtillé par ces ſortes de panégyriſtes.

Il eſt un genre de ſortilege, qu'on appelle *chiromancie*, ou divi-
28. nation par la main, (*fig.* 28). On en diſtingue de deux eſpeces; la chiromancie phyſique & la chiromancie aſtrologique. La premiere a pour objet de découvrir le rapport qu'elle croit appercevoir entre les linéamens de la main & le tempérament du corps, & s'éleve par ce moyen juſqu'à la connoiſſance des affections de l'ame. La chiromancie aſtrologique s'occupe de l'examen des influences des planetes ſur les lignes de la main, & croit pouvoir déterminer le caractere d'une perſonne, & prédire ce qui doit lui arriver, en calculant les effets de cette influence. Delrio condamne cette derniere ſorte de chiromancie, mais il a la foibleſſe d'approuver la premiere.

Les plus formidables de tous ces ſorciers, aux yeux de la crédule antiquité, furent ceux qui prétendoient empêcher par leurs maléfices la conſommation du mariage. On les appelle encore dans nos provinces *noueurs d'aiguillette.* Les hiſtoriens rapportent ſérieuſement une foule d'exemples de ces ſortes de maléfices, ſource du malheur de pluſieurs époux; le crédule Herodote aſſure qu'Amaſis, roi d'Egypte, fut tellement enſorcelé, qu'il ne put conſommer ſon mariage avec Laodicée ſon épouſe. Stylicon ayant marié ſa fille à Honorius fils de Theodoſe, une vieille ſorciere, dit Sozomene, leur noua l'aiguillette & les empêcha d'accomplir leur mariage. La mere de Theodoric charma

tellement ce prince, au rapport d'Aimoin, qu'il ne put jouir de sa femme Hermemberg. Gregoire de Tours assure que Lasius ayant épousé une fille qu'il avoit enlevée d'un monastere de Langres, ses concubines eurent recours au demon, & l'empêcherent d'accomplir son mariage. Quelques historiens d'Espagne prétendent que le divorce de Pierre, roi de Castille & de Leon, avec la reine Blanche, fut occasionné par un charme, dont usa Marie de Padille, concubine du roi, pour rendre la reine odieuse à son mari. Si l'on en croit Paul Jove, Louis Force fit usage d'un sortilege qui énerva tellement Louis Galeace son neveu, que ce jeune prince ne put avoir d'enfant, propre à lui succéder dans la principauté de Milan. Enfin ce fut un semblable moyen qui empêcha Jean, comte de Bohême, de consommer son mariage avec Marguerite sa femme, & c'est ce qui détermina cette princesse à demander au Saint-Siege la dissolution de son contrat.

Bodin, que Thiers qualifie sérieusement *d'homme de bon esprit, de grand sens, de grande érudition & de grande expérience, & qui n'étoit pas trop crédule*, Bodin ajoutoit beaucoup de foi à ce genre de maléfice. Voici comme il s'exprime à ce sujet dans le second livre de sa Démonomanie. « De toutes les ordures de la magie, il n'y en a point » de plus fréquentes par-tout, ni de gueres plus pernicieuses, que » l'empêchement qu'on donne à ceux qui se marient, qu'on appelle » lier l'aiguillette, jusqu'aux enfans qui en font métier, avec toute » impunité & licence qu'on ne s'en cache point, & plusieurs s'en » vantent, qui n'est pas chose nouvelle. Car nous lisons dans Hero» dote que le roi d'Egypte Amasis, fut lié & empêché de connoître » Laodicée sa femme, jusqu'à ce qu'il fût délié par charmes & pré» cautions solemnelles. Et en cas semblable, les concubines de Theo» doric userent de même ligature envers Hermemberg, comme nous » lisons en Paul Emil, en la vie de Clotaire. Les philosophes épicu» riens se moquent de ces merveilles, si sont-ils étonnés de ces » noueurs d'aiguillettes qui se trouvent par-tout, & n'y peuvent ja» mais donner aucun remede. C'est pourquoi du canon *si per sortia» rias*, on peut tirer quatre ou cinq choses notables. 1°. Que la » copulation se peut empêcher par art maléfique, en quoi s'accordent » les théologiens & même Thomas d'Aquin sur le IVe liv. des sen» tences, dist. 24, où il est écrit qu'on peut être lié pour le regard » d'une femme, & non pour les autres, & au dernier chapitre *de fri» gidis*. 2°. Que cela se fait pat un secret, & toutefois juste juge-

» ment de Dieu qui le permet. 3°. Que le diable prépare tout cela.
» 4°. Qu'il faut avoir recours à Dieu par jeûne & oraison.

» Or, ce quatrieme point est bien notable, d'autant que c'est une » impiété de s'efforcer d'être delié par les moyens diaboliques, comme » plusieurs font : car c'est avoir recours au diable & aux superstitions » diaboliques. Encore est-il plus étrange que les petits enfans qui n'ont » aucune connoissance des sorcelleries, en usent, en disant quelques » paroles & nouant une aiguillette. Et me souvient avoir oui dire à Riolé, » lieutenant général de Blois, qu'une femme à l'Eglise apperçut un » petit garçon nouant l'aiguillette sous chapeau, qu'on épousoit deux » personnes, & fut surpris avec l'aiguillette & s'enfuit. Etant aussi à » Poitiers aux grands jours, le substitut du procureur du roi l'an 1562, » on m'apporta quelques procès de sorciers. Comme je recitois le fait » d'un procès à mon hôtesse, qui est damoiselle en bonne réputation, » elle discourut comme fort savante en cette science, en la présence » de Jacques de Beauvais, greffier des insinuations & de moi, étant » logés ensemble, qu'il y avoit plus de cinquante sortes de noueurs » d'aiguillette. L'une pour empêcher l'homme marié seulement, afin » que l'un ennuyé de l'impuissance de sa partie, commette adultère » avec d'autres. Davantage elle disoit qu'il n'y avoit gueres que » l'homme qu'on liât. Puis elle disoit qu'on pourroit pour un jour, » pour un an, pour jamais, ou du moins autant que l'aiguillette » dureroit, s'ils n'étoient déliés, & qu'il y avoit une telle liaison, » que l'un aimoit l'autre, & néanmoins étant haï à mort : l'autre » moyen qu'ils s'aimoient ardemment, & quand c'étoit à s'approcher, » ils s'égratignoient, battoient outragement; comme de fait étant à » Toulouse, on me dit qu'il y avoit eu un homme & une femme » qui étoient ainsi liés, & néanmoins, trois ans après ils se rallierent » & eurent de beaux enfans.

» Et ce que je trouve plus étrange est, que la demoiselle disoit, » que tandis que l'aiguillette demeuroit nouée, on pouvoit voir sur » icelle, qu'il y venoit des enflures, comme verruques, qui étoient, » comme elle disoit, les marques des enfans qui fussent procréés, si les » personnes n'eussent été nouées; & qu'on pouvoit aussi nouer pour em- » pêcher la procréation & non pas la copulation. Elle disoit encore, qu'il » y a des personnes qu'il est impossible de nouer, & qu'il y en a qu'on peut » nouer devant le mariage & aussi après qu'il est consommé, mais plus » difficilement. Et passant outre, elle disoit qu'on peut empêcher les

personnes

» personnes d'uriner, qu'ils appellent *cheviller*, dont il advient que » plusieurs en meurent, comme j'ai su que un pauvre garçon cuida » mourir, & celui qui l'avoit chevillé, ôta l'empêchement pour le » faire uriner en public & se moquer de lui; depuis le maître sor- » cier, quelque temps après, mourut furieux & enragé. La demoi- » selle nous récitoit aussi les diverses paroles propres à chacune liaison, » qui ne sont ni grecques, ni hébraïques, ni françoises, ni espagnoles, » ni italiennes; je crois qu'elles ne tiennent rien non plus des autres » langues, & de quel cuir, de quelle couleur il falloit que fut l'ai- » guillette. Jamais tous les docteurs qui ont écrit sur le titre *de fri- » gidis & maleficiatis* n'ont rien entendu au prix de celle-là. Et d'au- » tant que cela étoit commun en Poitou, le juge criminel de Niort, » sur la simple déclaration d'une nouvelle épousée, qui accusoit sa » voisine d'avoir lié son mari, la fit mettre en prison l'an 1560, la » menaçant qu'elle ne sortiroit jamais, si elle ne le délioit. Deux jours » après, la prisonniere manda aux mariés qu'ils couchassent ensemble; » aussitôt le juge étant averti qu'ils étoient déliés, lâchala prisonniere ».

Les noueurs d'aiguillette jouissent encore de quelque considération dans nos provinces. On les craint encore beaucoup plus qu'on ne les aime; & la plupart des peres de famille ne marient leurs enfans, qu'après s'être assurés de leur discrétion. Ce préjugé, que la philosophie a relegué parmi les gens de la campagne, cette superstition des paysans pour les sortileges & les enchantemens, subsiste dans tout son entier en Espagne; & ce seroit s'exposer à une punition certaine, que de nier, devant le Saint-office la puissance des sorciers. Ce n'est pas, comme chez nous, une simple opinion, c'est une vérité constante, établie & confirmée par une quantité prodigieuse de moines éclairés, & de femmes dociles aux instructions de ces savans religieux. Plusieurs d'entr'eux assurent qu'il y a des espagnoles dont les yeux sont empoisoneurs. Les preuves qu'on en rapporte, sont si multipliées, que je ne finirois pas, si je voulois m'y arrêter. Un Espagnol, dit M. Dumont dans ses voyages, avoit l'œil si malin, que regardant fixement les fenêtres d'une maison, il en cassoit tout le verre. Un autre, même sans y songer, tuoit tous ceux sur qui la vue s'arrêtoit. Le roi qui en fut informé, fit venir cet enchanteur & il lui ordonna de regarder quelques criminels condamnés au dernier supplice. L'empoisoneur obéit, & les criminels expiroient à mesure qu'il les fixoit. Un troisieme faisoit assembler dans un champ toutes les poules des environs & celle qu'on lui désignoit, il ne faisoit que la fixer, & elle n'étoit plus.

Figure. Un quatrieme..... Mais c'eſt aſſez rapporter des exemples; qu'il ſuffiſe au lecteur de ſavoir que la ſource où je puiſe eſt une ſource intariſſable : qu'on y remonte, on verra.

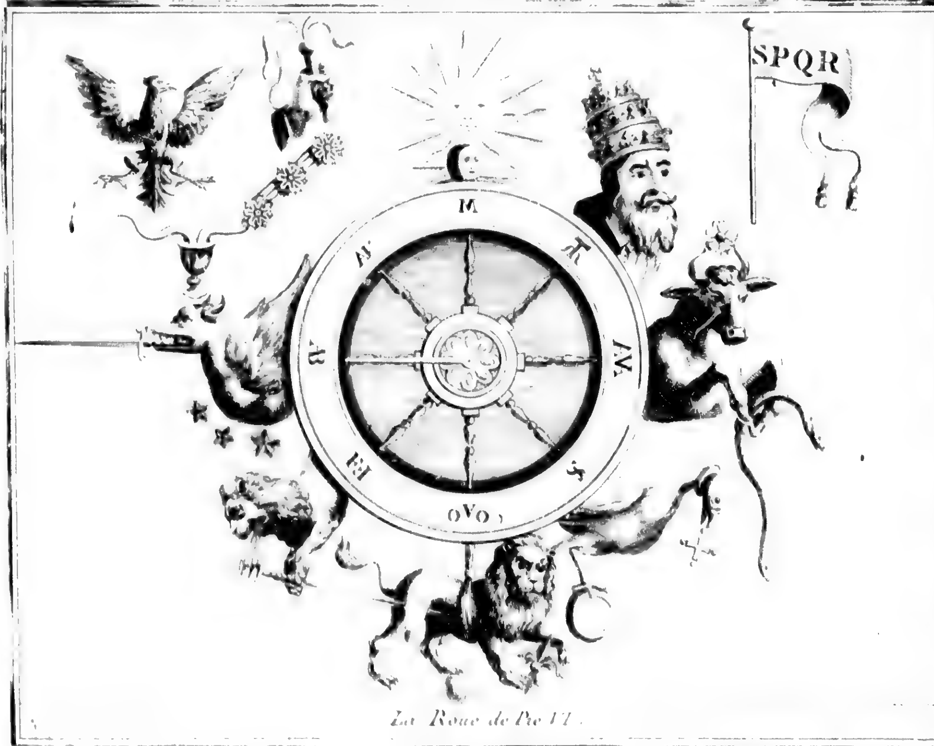
Que conclure de ces faits, ou ſi l'on veut de ces contes ? Bien des choſes. D'abord, qu'en Eſpagne on penſoit autrefois à cet égard, comme on penſe en Turquie, quoiqu'il y ait en Eſpagne beaucoup plus de docteurs, qu'il n'y a de derviches & de kalenders chez les turcs : enſuite, qu'en Perſe, chez les grecs, en Arabie, en Afrique, dans la preſqu'île de l'Inde, &c. on a, des enchanteurs, exactement la même idée qu'on en avoit en France, il y a deux ſiecles, & que même actuellement on en a dans bien des villages où les charmes ne ceſſent d'opérer ſur les troupeaux, les pâturages, les moiſſons & ſouvent ſur les laboureurs. Enfin, je conclurai que peut-être il y a quelque choſe d'utile dans cette ſuperſtition, puiſqu'elle eſt ſi ancienne, puiſqu'elle eſt ſi fortement accréditée chez tous les peuples policés ou ſauvages, ſtupides ou inſtruits.

Nous terminerons cet article par deux prophéties, fameuſes dans les derniers ſiecles, & qui ont aſſez de rapport à la matiere qui nous occupe. La puiſſance étonnante que les Pies avoient acquiſe en Europe, & la réputation que les turcs s'étoient faite par leurs armes, avoient donné naiſſance à deux oracles prononcés par les devins de chacun des deux partis, & qui leur promettoient l'empire du monde. La
29. premiere étoit figurée par une roue, appellée roue de Pie IV (*fig.* 29); là étoient les attributs du pouvoir papal, le fouet, le calice & le glaive. Divers pontifes, tels que Pie IV, Pie V, Grégoire XIII & Sixte V, étoient déſignés par les emblémes qui convenoient à la maniere dont ils avoient exercé leur autorité. La réunion du ſoleil & de la lune ſignifioit la ſoumiſſion prochaine de toutes les nations à la thiare de l'évêque de Rome.

L'oracle des turcs avoit pour baſe une prophétie qui s'exprimoit ainſi : « Notre empereur s'emparera du royaume du prince idolâtre & » de la pomme rouge enflammée, qu'il tiendra dans ſa puiſſance. Si » la ſeptieme année de ſon regne, le glaive des chrétiens ne ſe tire » pas, il regnera douze ans ſur eux. Il bâtira des maiſons, plantera des » vignes, murera ſes jardins, mettra des enfans au monde. Mais, » douze ans après qu'il ſe ſera rendu maître de la pomme, le glaive » du chrétien partant de la rue, chaſſera le turc, & le réduira à » l'extrémité dans toutes les parties du monde ».



Oracle Turc.



La Roue de Pie VI.

ON
fe fo
bâtir
lefqu
peupl
les p
fatyre
ques,
origin
fique
voile.
maint
les in
impar
par le
Rabbi
ne fe
Ma
que l
miner
propo
L'E
marqu
s'allie
fi bie
gendr
par le
rer les
embra
On
nables
ils tet
T

ARTICLE VIII.

Superstitions des Peuples sur l'apparition des Esprits.

On a toujours estimé les hommes qui dans la paix ou dans la guerre, se sont distingués par leur génie, ou par leur valeur. L'antiquité a fait bâtir des temples & élever des autels à la mémoire de ces héros, pour lesquels elle commandoit même d'avoir de la vénération, d'où les peuples ont aisément passé jusqu'à cet excès de superstition, que de les prendre pour des dieux. Les pénates, les faunes, les silvains, les satyres, les naïades, les hamadryades, les esprits follets & domestiques, aussi-bien que les incubes & les succubes, ont pris delà leur origine; & les plus importantes vérités de la politique, de la physique & de la morale des anciens philosophes ont été cachées sous ce voile. Les prêtres même, pour se faire valoir, se sont efforcés de maintenir l'existence de ces divinirés. Les rabins ont cru que les faunes les incubes & les dieux tutelaires étoient des créatures que Dieu laissa imparfaites le vendredi au soir, & qu'il n'acheva pas, étant prévenu par le jour du sabbath. C'est par cette raison, selon le sentiment de *Rabbi Abraham*, que ces esprits n'aiment que les montagnes, & qu'ils ne se manifestent que de nuit aux hommes.

Mais laissons ce que la cabale a avancé de superstitieux, & ce que le paganisme a inventé de ridicule sur cette matiere, pour examiner les questions que les théologiens & les jurisconsultes chrétiens proposent.

L'Ecriture-Sainte semble favoriser la premiere, lorsqu'elle nous marque que les anges ayant trouvé les filles des hommes belles, ils s'allierent avec elles, & que de cette alliance naquirent les géans: si bien qu'on peut inferer de là que, puisque les anges peuvent engendrer des enfans, les demons qui ne sont différens des anges que par leur chûte, peuvent aussi (selon le sentiment de *Lactance*) attirer les femmes dans des plaisirs impudiques, & les souiller par leurs embrassemens.

On assure que les enfans qui naissent de ces conjonctions abominables, sont plus pesans & plus maigres que les autres, & que quand ils teteroient trois ou quatre nourrices tout à la fois, ils n'en devien-

droient jamais plus gras : c'eſt la remarque qu'a fait *Spreng r*, dominicain, qui fut l'un des inquiſiteurs qu'envoya le pape *Innocent* VIII en Allemagne pour faire le procès aux ſorciers. Si le corps de ces enfans eſt donc différent du corps des autres enfans, leur ame aura ſans doute des qualités qui ne ſeront pas communes aux autres ; c'eſt pourquoi le cardinal *Bellarmin* penſe que l'Antéchriſt naîtra d'une femme qui aura eu commerce avec un incube, & que ſa malice ſera une marque de ſon extraction.

Ce n'eſt pas d'aujourd'hui que l'on a douté de l'accouplement des démons avec les femmes ou les hommes, & que l'on a douté encore s'ils pouvoient engendrer. Ces queſtions furent autrefois agitées devant l'empereur *Sigiſmond* : on y allegua tout ce qu'on put de part & d'autre ; enfin on ſe rendit aux raiſons & aux expériences qui parurent les plus convainquantes & les plus certaines. Il fut donc décidé que ces accouplemens extraordinaires étoient poſſibles.

On peut encore ajouter à cela la confeſſion que font une infinité de ſorcieres, qui diſent avoir été careſſées du démon & en être devenues groſſes. Les livres de *Delrio*, de *Sprenger*, de *Délancre* & *Bodin*, ſont pleins de ſemblables hiſtoires ; ſi bien qu'après tant de preuves authentiques, & tant de confeſſions de ſorciers & de ſorcieres qui l'avouent de bonne foi & preſque de la même ſorte, il y auroit de l'opiniâtreté à tenir un ſentiment oppoſé : car les hiſtoires que l'on nous fait paroiſſent ſi aſſurées, qu'il ſemble que l'on ne doive pas douter de la vérité de ces conjonctions diaboliques ; témoin *Benoît de Berne*, âgé de 75 ans, qui fut brûlé tout vif après avoir avoué que depuis quarante ans il avoit commerce avec une ſuccube qu'il appelloit *Hermeline*. *François Pic*, *prince de la Mirandole*, nous eſt garant de la vérité de cette hiſtoire.

Toutes ces preuves paroitroient fortes, ſi nous n'avions la raiſon & l'expérience qui nous font connoître le contraire ; & pour m'expliquer plus clairement ſur cette matiere, on me permettra de raiſonner de la ſorte :

La curioſité eſt naturelle à tous les hommes. Celle qui eſt blâmable eſt une maladie de l'ame, qui s'empare principalement des eſprits foibles. Le monde eſt plein de gens qui veulent pénétrer dans les myſteres les plus cachés, & juſques dans les ſecrets de l'autre monde. Si on leur parle de quelque choſe d'extraordinaire, incontinent la

joie réjaillit ſur leur viſage, & ils témoignent que c'eſt là l'endroit qui les flatte le plus.

D'ailleurs on eſt ſouvent rempli de joie de trouver l'occaſion de plaire; & ſi un homme d'eſprit ſe rencontre parmi des perſonnes foibles & ignorantes, il ne manquera pas de fomenter leur deſir d'apprendre, & de prendre plaiſir lui-même à ſe faire écouter & admirer; il leur fera des hiſtoires qu'il aura lui-même adroitement inventées: & quoique les choſes que nous entendons nous faſſent de l'horreur, ſi elles nous ſont pourtant inconnues, nous nous plairons à les ouir réciter. Il parlera des *démons*, des *incubes*, des *ſuccubes*, des *eſprits follets*, des *ſorciers*, &c. ſelon l'adreſſe de ſon eſprit & la fertilité de ſon imagination. Il perſuadera ſi bien ce qu'il aura avancé, par des raiſons qu'il s'étudiera à chercher, que tous ceux qui l'écouteront ſeront convaincus de la vérité de ſa fable. Plus cette hiſtoire ſe ſera acquis de réputation, ou par ſon autorité ou par ſon mérite, plus on ajoutera foi à ce qu'il aura dit; on cherchera même enſuite d'autres raiſons pour appuyer ſa fable, & l'on trouvera ſans doute des preuves pour juſtifier des choſes ſi ſurprenantes.

C'eſt ce qui s'eſt paſſé dès les premiers tems, & c'eſt ce qui ſe paſſe encore tous les jours, mais qui n'eſt pas capable de nous empêcher de prouver que ces opinions ne peuvent être ſoutenues de bonne foi.

J'avoue que la conſéquence que l'on tire de l'Ecriture ſainte ſeroit juſte, ſi les anges pouvoient habiter avec les femmes; car il me ſemble qu'il n'y auroit pas plus de difficulté à croire le commerce des démons, que celui des anges avec les femmes. Mais outre que le paſſage de l'Ecriture peut bien s'expliquer ſans admettre ces alliances qui répugnent à la nature, elle nous dit que les ſaints (qu'elle appelle les Fils de Dieu) s'étant joints avec les filles des autres (qu'elle appelle hommes) engendrerent des hommes puiſſans, c'eſt-à-dire des rois & des monarques, qui avoient la puiſſance & l'autorité en main pour ſe faire craindre & reſpecter des autres hommes en cette qualité.

Ces hommes puiſſans étoient ſans doute alors appellés des *géans*, par la grandeur de leur autorité; au lieu que ce terme marque préſentement la grandeur du corps, & cette équivoque du mot de *géant* a donné lieu ſans doute à l'une des plus grandes erreurs qui aient jamais eu cours. C'eſt ainſi que les mots de *tyran* & de *paraſite* étoient autrefois fort honorables, au lieu que préſentement ils ſont odieux à tout le monde.

D'ailleurs les enfans peuvent être lourds par la pesanteur & la grosseur de leurs os; & ceux qui ont de grandes entrailles & le foye chaud peuvent tarir deux ou trois nourrices de suite, pour s'humecter & se rafraîchir. Si ces mêmes enfans ont un jour l'esprit malicieux (ce qui est un effet de leur temperament), on ne doit pas conjecturer delà qu'ils soient engendrés par un démon.

A l'égard de l'assemblée qui se tint devant l'empereur *Sigismond*, je ne m'étonne pas qu'elle décidât que les démons pouvoient avoir commerce avec les femmes, & qu'ils pouvoient même engendrer; puisqu'elle n'étoit presque composée que d'ignorans, qui donnerent leur sentiment en faveur de ces générations qui sont si opposées aux loix de la nature. Si cette illustre compagnie eût été composée de philosophes & de médecins, ou qu'elle se fût reglée sur le sentiment de saint *Chrysôstome*, je suis fort persuadé que ces questions n'auroient pas été décidées de la sorte.

Si nous voulions croire tout ce qui nous est tous les jours dit & assuré par nos malades qui ont l'imagination égarée, & qui semblent pourtant l'avoir juste, nous tomberions souvent dans de pareilles erreurs; les vapeurs noires d'une bile brûlée troublant quelquefois tellement leurs ames, qu'ils pensent que leurs songes sont des vérités.

C'est donc par une cause à-peu-près semblable, que les sorcieres se persuadent avoir été au sabbath & y avoir eu commerce avec les démons, sans que pourtant ces misérables femmes soient parties du lit où elles s'étoient endormies.

Mais pour ne point m'opposer à une opinion qui semble être reçue de presque tous les théologiens & de tous les peres, & sans alléguer de puissantes raisons pour la combattre, examinons la chose avec toute l'application possible, mais aussi sans préoccupation.

Je ne saurois me persuader, non plus que *Cassien*, illustre disciple de S. *Chrysostome*, que les démons étant de purs esprits, & par conséquent des substances différentes de la nôtre, qui n'ont ni chair, ni sang, ni parties naturelles, puissent avoir commerce avec les femmes. La raison qu'en apporte *Philastrius*, *évêque de Bresse*, c'est que si cela s'est fait quelquefois, il doit encore présentement arriver; mais parce que nous savons que cela n'arrive pas maintenant, nous devons conclure que ces conjonctions & ces productions abominables n'ont jamais été.

Mais ce qui est encore plus pressant sur cette matiere, c'est la

décision du concile d'Ancyre, qui blâme & déteste la créance qu'ont les sorcieres d'être portées de nuit au sabbath jusqu'à l'un des bouts de la terre, de se joindre aux démons, & de prendre avec eux des plaisirs abominables; puisque toutes ces choses, ajoute-t-il, ne sont que des réveries & des illusions, bien loin d'être des vérités.

Je ne saurois trop m'étonner de ce que les chrétiens croient si légérement ce que les payens avoient de la peine à croire; car tous ne demeurent pas d'accord que *Servius Tullus*, roi des romains ait été engendré d'un *incube*, & que *Simon le Magicien* fût le fils de la vierge *Rachel;* non plus que dans les siecles suivans, quelque grossiers qu'ils aient été, *Merlin* n'a pas été cru sur sa parole, quoique sa mere & lui voulussent persuader à *Vortigerne* qu'il étoit fils d'un démon. La folie & la foiblesse des hommes, le desir de la nouveauté, l'ignorance des causes naturelles, la honte que l'on a de l'obscurité de sa famille, la crainte qu'un adultere ne se découvre, les flateries des courtisans pour les princes, les ressorts de l'avarice & de la vanité, enfin la passion violente de l'amour, sont les puissantes causes qui produisent ordinairement ces sortes d'opinions dans l'esprit des hommes. Jamais *Mundus* n'auroit joui de *Pauline*, si l'avarice & l'amour ne s'en fussent mêlés; jamais on n'auroit douté que l'enfant qui seroit venu de cette conjonction n'eût été le fils de l'incube *Anubis*, si l'imprudence de *Mundus* n'eût découvert tout le mystere.

Léon d'Afrique nous faisant l'histoire de ce qui se passe en son pays, nous assure que tout ce que l'on dit de la conjonction des démons avec les femmes n'est qu'une imposture, & que ce que l'on attribue aux démons n'est commis que par des hommes lascifs, ou par des femmes impudiques. Les sorcieres du royaume de Fez, ainsi que cet historien le rapporte, veulent bien que l'on croie qu'elles ont beaucoup de familiarité avec le démon, & pour cela elles s'efforcent de dire des choses surprenantes à celles qui les vont consulter. Si de belles femmes les vont voir, ces sorcieres ne veulent point recevoir d'elles le prix de leur art, mais elles leur témoignent seulement le desir qu'a leur maître de les caresser pendant une nuit. Les maris prennent même ces impostures pour des vérités, & *ils abandonnent souvent*, selon leur langage, *leurs femmes aux dieux & aux vents.* La nuit étant venue, la sorciere, qui est du nombre de ces femmes que les latins nomment *Tribades* ou *Fricatrices*, embrasse la belle, & en jouit au lieu du démon dont elle pense être caressée.



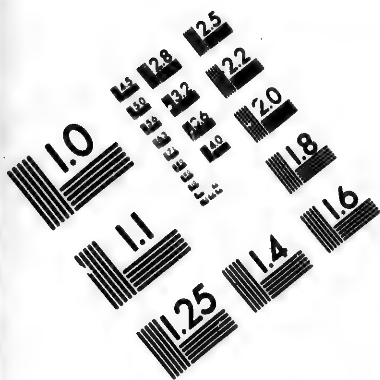
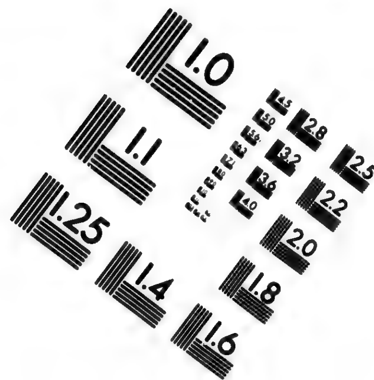
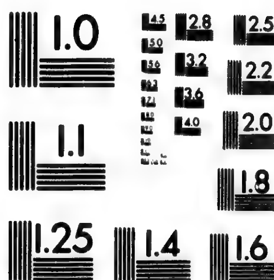
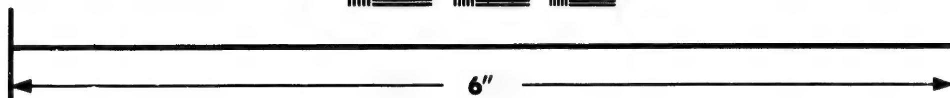
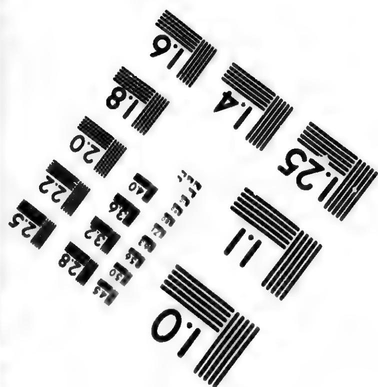
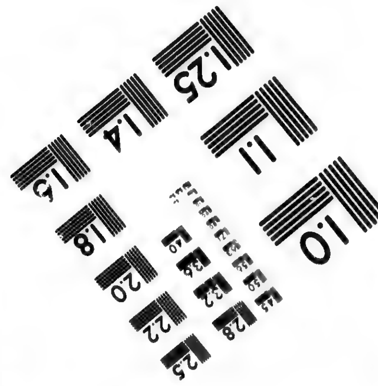



IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

Au reste, si les sorcieres n'étoient pas folles ou intimidées par l'horreur des tourmens, jamais elles n'auroient découvert le commerce qu'elles disent avoir eu avec le démon. Il y en a eu même qui en ont fait gloire en Béarn aussi-bien qu'en Allemagne, & on en a vu qui se vantoient hautement d'être reines du sabbath. L'ellébore ou les petites maisons seroient des remedes plus proportionnés à leurs maladies, que le feu & les tourmens dont on s'est servi jusques ici. Mais pour connoître plus parfaitement la vérité de cette opinion, examinons ce que les médecins disent de la maladie qu'ils appellent *incube.*

Cette maladie n'est qu'une suffocation nocturne, dans laquelle la respiration & la voix sont interrompues : il nous semble, quand nous en sommes surpris, que le démon (comme parle le vulgaire) nous presse la poitrine & nous empêche de crier au secours. Si une femme amoureuse & mélancolique en est attaquée, elle croit fortement que le démon la caresse ; & si avec cela elle a la mémoire embarrassée de contes que l'on fait ordinairement des sorcieres, son imagination se trouvant alors dépravée, fait qu'elle raconte ensuite sa rêverie comme une vérité.

Une femme effroyable à voir, vieille, séche & mélancolique, qui a l'esprit imbu des fables du siecle ; un vieillard atrabilaire, qui a passé toute sa vie dans les plaisirs illicites, & qui, dans l'âge où il est, conserve encore un vif souvenir de sa lascivité passée, ne sauroit mieux entretenir ses voluptés que dans sa mélancolie amoureuse : si bien qu'étant tout occupé de ses plaisirs impudiques quand cette maladie l'attaque, sa folie amoureuse va souvent jusques-là, qu'il lui semble voir & caresser un démon en forme de femme, comme se l'imaginoit le vieillard de 80 ans que l'on apelloit *Pinet*, qui parloit par-tout où il étoit à son incube *Florine*, selon le rapport de *Pic de la Mirandole.*

Le dormir sur le dos, le travail que souffre l'estomac à digérer des viandes dures, la foiblesse de la chaleur naturelle, la fermentation d'une humeur atrabilaire, sont les véritables causes de ces illusions nocturnes & démoniaques. Une vapeur épaisse, qui s'éleve & qui se mêle parmi le sang, cause la difficulté de respirer & la privation de la voix ; cette vapeur noire étant ennemie de notre vie, empêche le libre mouvement du cœur & du poumon, & retarde ainsi l'ébullition naturelle qui s'y fait, en embarrassant les conduits de l'une & de l'autre

l'autre de ces parties, de ſorte que non-ſeulement on ne peut alors ni parler ni reſpirer, mais que même tout le corps languit par la foibleſſe de ces deux parties principales.

Cette vapeur obſcure étant portée au cerveau, offuſque les eſprits qui s'y ſont depuis peu fabriqués, & puis ſe mêlant parmi le cerveau empêche l'ame d'agir ſelon ſa coutume: l'imagination en eſt dépravée, les ſens en ſont troublés & les nerfs embarraſſés; tellement qu'il n'y a pas d'apparence que le cœur, le poumon, le diaphragme, en un mot toutes les parties du corps ſoient dans leur tempérament ordinaire. La difficulté de reſpirer en eſt augmentée, auſſi-bien que celle de ſe mouvoir; car cette vapeur épaiſſe, & ennemie de nous, trouble ſi fort la fermentation naturelle du ſuc nerveux, que l'ame, qui s'en ſert comme d'un inſtrument prochain, ne peut faire toutes les belles actions que nous lui voyons faire tous les jours.

La maladie incube eſt quelquefois ſi commune, ſoit par l'intempérature de l'air, ou par la mauvaiſe qualité des alimens & des eaux, qu'elle devient comme épidémique, & populaire, ainſi que *Liſimacus* l'obſerva autrefois à Rome; & ſi parmi toutes les perſonnes qui en ſont attaquées, il y en a encore quelques-unes qui aient l'ame embarraſſée d'un amour impur, ou des fables des ſorcieres, il ne faut pas douter que ſa paſſion ou ſa créance ne lui faſſent voir en dormant, ou même en veillant, des objets capables de l'entretenir dans ſes rêveries. L'amour & la *maladie incube* joints enſemble, ſont des maux qui ſont deux eſpeces de folie, & qui peuvent cauſer tout ce que l'on nous dit de ſurprenant touchant le commerce des démons avec les femmes.

Toute l'antiquité n'a pas cru ces bagatelles, puiſqu'elle nous a laiſſé par écrit des remedes pour guérir ceux qui ſont poſſédés d'un eſprit impur & qui ſont attaqués des terreurs paniques, croyant bien que ce que l'on penſoit être un démon n'étoit ordinairement qu'une humeur mélancolique qui étoit la cauſe de tous les déſordres que l'on voyoit arriver à ces ſortes de perſonnes; juſques-là que *Pomponace* nous fait l'hiſtoire de la femme d'un cordonnier, laquelle parloit pluſieurs langues ſans les avoir jamais appriſes, & qui fut enſuite guérie par le ſavant médecin *Calceran*, qui avec l'ellébore lui chaſſa ſes rêveries, & lui ravit en même temps la ſcience par l'évacuation de la bile noire dont le démon ſe ſervoit.

S'il eſt vrai, comme l'expérience de tous les jours nous le fait

connoître, qu'après avoir préparé la bile noire & l'avoir purgée, après avoir corrigé l'intemperie des entrailles, ôté les obstructions qui s'y trouvent, & provoqué le sommeil, nous rétablissons la santé de ceux qui ont l'imagination dépravée & qui se persuadent d'être agités par un démon; nous pouvons dire hardiment qu'en combattant l'humeur mélancolique & en les chassant du corps de ces sortes de malades, nous en faisons sortir en même tems le démon. Cela arriva de la sorte à un apotiquaire, qui accompagnoit un médecin dans un des hôpitaux d'Auvergne. Cet apotiquaire protestoit, si nous en croions *Houllier*, qu'il avoit vû pendant la nuit le démon figuré d'une maniere qu'il dépeignoit, & qu'il en avoit été maltraité; cependant ce démon imaginaire fut chassé par les soins du médecin de l'hôpital, qui guérit l'apotiquaire de la maladie incube dont il étoit attaqué.

On pourroit à tous ces raisonnemens en ajouter une infinité d'autres, qui ne seroient pas d'un moindre poids, pour prouver la fausseté du commerce des incubes & des succubes avec les hommes & les femmes. Mais comme ce que nous venons d'en dire paroît plus que suffisant pour détruire ce préjugé, passons à la seconde partie, & voyons si nous réussirons également à prouver l'impossibilité de l'apparition des esprits.

Les esprits sont de telle nature, que nous pouvons dire que c'est *illud quod neque oculus vidit, neque auris audivit, neque manus tetigit*; & néanmoins tout le monde dit qu'il a vu un esprit, qu'il a oui un esprit, un esprit a battu; & l'on sait si peu ce que l'on dit touchant cette matiere, que l'on parle d'un c[illegible] en pensant parler d'un esprit. On me dira peut-être que les esprits peuvent se former des corps d'air, ou prendre des cadavres pour se faire appercevoir. Je le veux : mais puisqu'ils ne peuvent rien faire de sensible sans l'aide du corps, voyons si l'artifice humain, ou la nature, ou le hasard n'ont point la meilleure part en tous ces mystères. Il y a eu de tout tems des hommes plus fins que les autres. Les premiers se sont servi de toutes sortes d'artifices pour tromper les derniers; & quand le pouvoir humain leur a manqué, ils ont mis en usage tout ce qui leur a pu servir, pour abuser de la simplicité de ceux dont ils se sont voulu rendre les maîtres, jusques à leur persuader que ce qu'ils leur proposoient étoit la volonté du ciel. Les payens n'ont pas manqué de ces sortes d'adresses, comme nous l'avons déja prouvé évidemment. Ils ont eu leurs dieux, ils ont eu leurs oracles. *Numa Pompilius*, qui assurément avoit découvert

quelques vérités dans la bible, au lieu de s'en ſervir pour inſtruire ſon peuple & pour le conduire dans le chemin du ciel, aima mieux s'en ſervir pour la gloire de ce monde, & en faiſant le ſigne de Moyſe, faire accroire aux romains qu'il recevoit les conſeils de la *nymphe Egerie* pour le gouvernement de l'état. Il y a une infinité d'hiſtoires qui ont embarraſſé les plus incrédules ; & l'on peut bien dire qu'il en eſt, comme des tours de gobelets, qui ſurprennent les yeux les plus perçans, mais qui font rougir ceux qui ſe laiſſent abuſer par des choſes ſi ſimples, lorſque l'artifice en eſt découvert. Voici quelques hiſtoires qui vous prouveront ce que je dis.

M. L. B. D. N. me racontoit un jour qu'un jeune prince d'Italie, dont les mœurs étoient dereglées, étant dans ſa chambre apperçut un ſpectre qui lui dit d'un ton fier & d'une voix menaçante, *corrige-toi*, & puis diſparut auſſi-tôt. Ce jeune prince voulut faire l'eſprit fort, & croire que ce n'étoit qu'une imagination ; mais après que le ſpectre lui eut apparu une ſeconde fois & lui eut redit la même choſe, il en fut tellement épouvanté, qu'il changea entierement de vie & ne ſongea plus qu'à faire ſon ſalut.

Le lecteur peut être aiſément convaincu par cet exemple, du moins pendant un inſtant, de l'apparition des eſprits. Cependant il n'y a rien moins dans toute cette avanture que de l'extraordinaire, & le fait eſt des plus ſimples. Le pere de ce jeune prince voyant que ſon fils, dont il connoiſſoit le génie, portoit ſon ambition trop avant, & craignant qu'il ne manquât de piété envers celui qui lui avoit donné le jour, ſe ſervit de cet artifice pour le retenir dans ſon devoir : pour cet effet, il fit diſpoſer dans la chambre de ſon fils une porte dérobée, à l'endroit de laquelle on avoit coupé la tapiſſerie, afin d'y faire paſſer une machine en forme de ſpectre, dans laquelle il y avoit un homme enfermé, lequel, comme je viens de le dire, menaça ce jeune prince, qui étoit alors attaché à la lecture, & qui par ſa ſurpriſe donna aſſez de loiſir à ce fantôme artificiel de ſe retirer, & de rajuſter ſubtilement la tapiſſerie. Voilà par quel artifice ce pere ingénieux fit rentrer ſon fils en lui-même. Voyons ſi le haſard n'y contribue pas quelquefois, auſſi-bien que la ruſe : deux hiſtoires vont le prouver.

Une ſervante de la rue S. Victor étant deſcendue dans la cave, en remonta avec une frayeur ſans égale, en s'écriant qu'elle venoit de voir une ame entre deux tonneaux. On ſe moqua d'elle. Les plus

hardis y descendirent; mais ils en remonterent aussi promptement, & avec autant de frayeur que cette pauvre servante. Tout aussi-tôt le bruit courut par tout le quartier, qu'un esprit revenoit dans cette cave, & il se trouva plus de vingt témoins, *de visu*, qui tous le rapporterent comme la chose du monde la plus assurée. Tant de témoignages étoient bien capables d'embarrasser des esprits foibles : néanmoins admirez les effets du hasard & de la foiblesse humaine. Le chariot de l'Hôtel-Dieu ayant versé près de cette maison où l'on disoit que l'esprit revenoit, & les corps étant tombés sur le pavé, il en passa un par le soupirail de la cave, lequel tomba entre deux muids & y demeura tout droit. Voilà ce qui donna lieu à cette fausse croyance.

Tout le monde peut encore lire dans *Cardan* ce qui donna sujet à un françois de croire qu'un esprit l'avoit voulu perdre au moment que ce françois vouloit passer de nuit par un lieu qu'il ne connoissoit pas; & comment après qu'il eut demandé en ces termes, peut-on passer ici, l'écho lui répondit aussi-tôt *si si*, qui veut dire en italien *oui oui* : De sorte qu'après cela il ne fit aucune difficulté d'avancer, mais il se jetta dans une riviere où sans doute il auroit été noyé, si l'on ne fût venu bien vîte à son secours; & quoiqu'après cela on put lui dire pour lui prouver que l'écho seul lui avoit joué ce mauvais tour, jamais on ne lui put ôter de l'esprit la croyance qu'il avoit conçue qu'un démon l'avoit voulu faire noyer: tant il est vrai que les apparences nous impriment de puissantes idées très-mal aisées à dissiper. Voici encore une autre aventure qui ne surprendra pas moins que les autres & qui fit perdre à un des plus courageux hommes du monde, son courage & sa fermeté, ainsi qu'il l'a dit lui-même. C'est M. le marquis de C. qui s'est tant signalé dans les guerres, & qui avoit fait paroître un esprit solide & inébranlable dans quelques desseins qu'on avoit eu de lui faire peur par des apparitions artificielles.

Ce brave marquis étant en garnison dans une petite ville de Dauphiné, entendit, une nuit, lorsqu'il étoit couché, marcher à grands pas dans sa chambre, & comme qui diroit quelqu'un qui traîneroit des chaînes. Il prêta l'oreille à ce bruit, & il ouit que cela alloit droit à la cheminée : il ne voyoit rien, à cause de la grande obscurité; mais comme cela eut frappé de la pelle sur une bûche mal éteinte, le feu se ralluma un peu : ce qui fit une lumiere à la faveur de laquelle ce seigneur vit un grand homme sec, qui avoit les

joues cousues, un regard effroyable, & des chaînes aux mains & aux pieds. Ce spectre s'approcha ensuite d'une table où il y avoit deux pistolets chargés; il en prit un & le banda en le regardant; & puis le remit brusquement sur la table; ensuite de quoi il fut droit au lit du marquis, à qui d'un ton de voix lugubre & capable d'inspirer de la terreur à Mars lui-même il dit : que fais-tu là ? Je tâche de dormir, lui répondit ce seigneur avec assez de peine. Le fantôme lui fit encore quelques demandes, toujours du même ton de voix, & lui dit enfin, retire-toi, afin que je me couche : & il se coucha en effet auprès du marquis qu'il poussoit toujours comme s'il l'eût voulu jetter hors du lit. En cet état, la générosité & la solidité d'esprit abandonnerent notre marquis & donnerent prise à la peur, s'il est permis de parler de la sorte. Il faut avouer aussi qu'il n'y a que la brutalité qui puisse donner de l'assurance dans une pareille renéontre. Toutefois, comme ce marquis avoit un fond de courage qui ne pouvoit l'abandonner pour long-tems, aussi-tôt qu'il eut oui du monde qui crioit dans une cour prochaine : *Le fou est échappé, le fou est échappé*; alors il cessa d'avoir peur, & se jetta sur cette hideuse figure, qu'il tint embrassée de toutes ses forces, jusques à ce qu'on fût venu à son secours pour le délivrer d'un si vilain camarade. En effet c'étoit un fou maniaque, pere du maître de la maison. On le tenoit enfermé, il y avoit long-tems, le plus secrétement qu'on pouvoit; & il s'étoit échappé ce jour-là, ou plutôt cette nuit-là. Je demande au lecteur si la fantaisie eût pris à ce maniaque de s'en retourner en son lieu ordinaire avant qu'on se fût apperçu de sa sortie; je demande si M. de C. n'auroit pas été fortement persuadé de l'apparition des esprits, & si cela n'auroit pas été capable d'en convaincre entiérement ceux que le connoissoient pour un homme qui ne manquoit ni de fermeté de courage ni de solidité d'esprit.

Il est arrivé un trait à peu près semblable, quoique les circonstances en soient bien différentes. Les locataires d'une maison située à Lyon, dans la place des Terreaux, furent obligés d'en sortir, ne pouvant plus résister aux frayeurs que leur causoit toutes les nuits la vue d'un spectre épouvantable, qui faisoit la ronde de toutes les chambres en poussant des hurlemens affreux. Déja plusieurs années s'étoient écoulées, que personne n'osoit non-seulement habiter dans cette fatale maison, mais même en approcher, tant la peur étoit universellement répandue. Les propriétaires avoient presque renoncé au droit qu'ils y

avoient, quand cette nouvelle vint aux oreilles d'un soldat du régiment d'Artois. C'étoit un jeune homme intrépide, & qui bien loin d'avoir peur des esprits, disoit sans cesse qu'il ne seroit jamais plus satisfait que lorsqu'il en pourroit voir. Il y avoit de quoi contenter son envie. On lui proposa une grande récompense, s'il pouvoit apprendre du fantôme le sujet qui l'amenoit dans cette maison, & les moyens qu'il falloit employer pour l'engager à ne plus rendre visite à des gens qui vouloient bien s'en passer. Il n'en falloit pas tant pour déterminer notre généreux soldat à entreprendre l'aventure : il porte dans la maison une bonne provision de vin, de tabac & de chandelles, & attend de pied ferme l'arrivée du spectre. Déja le jour étoit prêt à paroître, & il désespéroit de rien voir, quand il entendit tout-à-coup un bruit effroyable & des mugissemens furieux. Il se tient sur ses gardes, met le pistolet à la main, & sans s'émouvoir il regarde tranquillement avancer l'esprit. La contenance du soldat effraya le revenant; il n'étoit pas accoutumé à trouver de pareilles sentinelles; & celui qui faisoit peur aux autres, eut pour le coup peur à son tour : il s'enfuit. Le soldat le poursuit; il descend les montées, l'autre en fait de même, lui tenant toujours le pistolet dans les reins. L'esprit se jette enfin dans une cave qui étoit au bas de la montée d'un caveau par où il avoit fallu passer. Notre intrépide n'hésite point de s'y jetter après lui. Quel fut son étonnement d'y rencontrer, au lieu d'une assemblée de sabbath, une fort bonne compagnie & quelques-uns de sa connoissance ! Le spectre se démasque sur le champ, se dépouille du lugubre vêtement dont il étoit revêtu, & se jette aux pieds du soldat qui lui faisoit une frayeur inconcevable avec son pistolet. On sera sûrement curieux d'apprendre le dénouement de cette aventure : c'étoient de très-honnêtes faux-monnoyeurs, qui, pour travailler en sûreté à leur petit commerce, s'étoient avisés de se servir de ce stratagême pour faire fuir les gens de la maison dont le voisinage les inquiétoit. On fit asseoir le soldat; il but & mangea avec eux le reste de la nuit, & dès le grand matin il leur conseilla d'aller chercher gîte ailleurs; disant que pour lui, il alloit découvrir tout le mystère, & se faire payer de la somme dont on étoit convenu.

On voit de quelle maniere le hasard & l'imposture se jouent de la crédulité des hommes. Il faut montrer aussi que la nature a voulu être de la partie, & qu'elle usoit pour cela des moyens qui sont encre plus difficiles à découvrir que les tromperies des hommes même.

Voici une autre histoire qui confirmera de plus en plus ce que je dis. Un jeune homme ayant passé une partie de la nuit avec une femme qu'il aimoit, s'en retourna coucher dans son lit ordinaire; mais il n'eut pas si-tôt dormi une heure ou deux, qu'en s'éveillant il apperçut près de son lit sa maitresse, qui lui dit quelque chose dont il ne put se souvenir, & puis disparut. Ce jeune homme appelle aussi-tôt son valet, & lui demande si toutes les portes sont bien fermées: son valet lui répondit qu'il n'y avoit rien d'ouvert; & notre amoureux se rendort. Mais il se reveilla encore, & revit pour la seconde fois sa demoiselle, qui disparut. Il ne faut pas demander s'il en fut épouvanté, & si cette vue ne lui causa pas alors autant de frayeur, qu'elle lui donnoit ordinairement d'amour & de joie. Je ne m'étonne point de cette apparition. Un homme encore tout enflammé, & qui vient de goûter tous les plaisirs dont on peut jouir avec une beauté qu'on aime; un homme, dis-je de cette sorte a pu conserver quelque tems dans son imagination les traits de l'objet de son amour; la substance du cerveau qui est fort délicate, peut demeurer ébranlée par l'impression que fait un tel objet; & même les amoureux voyent continuellement ce qu'ils aiment, bien qu'ils en soient séparés. Ne voyons-nous pas aussi que ceux qui ont long-tems porté un fardeau sur les épaules, ou sur les bras, le sentent encore quelques tems après l'avoir quitté? Si les objets ne se font sentir que par l'impression qu'ils causent sur l'organe, & par l'ébranlement qu'ils font de petites fibres de ces mêmes organes, ne peut-on pas croire que cet ébranlement peut durer quelque tems après que les objets ne sont plus présens? La douleur d'un coup de pierre demeure long-temps après le coup. Ce jeune homme avoit la tête remplie des idées de sa demoiselle, il pensoit continuellement à elle, & il la voyoit même toujours étant éveillé: ainsi n'étant qu'à moitié éveillé dans son lit, ses esprits, qui étoient encore dans une confusion qui l'empêchoit de connoître distinctement ce qui remuoit son imagination, firent qu'il crut voir au dehors de soi ce qui n'étoit que chez soi. La même chose peut arriver à un homme parfaitement éveillé, si l'impression se fait sentir si avant dans le cerveau, qu'il en soit continuellement ébranlé. De plus, si le mouvement des organes se communique au cerveau, pourquoi le mouvement du cerveau ne pourra-t-il pas se communiquer aux organes, & les mouvoir avec la même modification que feroient les objets extérieurs pour leur faire voir au dehors la même chose qui seroit empreinte dans le siege de l'imagination? Il se

peut faire aussi, comme nous avons déja dit, qu'une rate pleine d'humeurs brûlées & un sang épaissi envoyent des vapeurs grasses, ou (pour mieux dire) des exhalaisons à la tête, qui prennent telle ou telle figure, ainsi que les nuées représentent à l'imagination des objets différens. Ces figures peuvent paroître à certaines heures reglées, selon que l'humeur s'échauffe; & cela fait des apparitions quotidiennes, tierces ou quartes, ainsi que des fievres.

Voic une expérience qui donnera lieu au lecteur d'imaginer une autre cause naturelle de ces apparitions. Une femme à qui une cataracte étoit remontée après avoir été abbatue, me vint trouver il y a quelques années. Je regardai son œil, & je remarquai que sa cataracte, quoique remontée, étoit toute détachée de la circonférence de l'uvée. Je lui dis que je croyois qu'elle se dissiperoit. Cette femme revint chez moi un mois après. J'observai que sa cataracte commençoit à se rompre; je lui dis que la vue de cet œil pourroit revenir. Elle sortit de chez elle peu de temps après, pour aller se promener à Montmartre; mais elle n'eut pas si-tôt passée la porte de la ville, qu'elle s'écria qu'elle étoit ensorcellée, qu'elle voyoit des mouches & des chenilles de toutes sortes de couleurs; qu'une mouche beaucoup plus grosse que les autres, dont une aîle étoit verte & l'autre jaune, dont la tête étoit rouge & le corps bleu, lui vouloit entrer dans l'œil. Cette pauvre femme effrayée de cette maniere, entra chez un taillandier & envoya quérir un prêtre, qui la consola le mieux qu'il put, mais qui avoua qu'il n'avoit jamais oui parler de diables bigarrés de cette façon. On ramena cette femme chez elle; elle me renvoya querir le lendemain. Je vis son œil, & j'apperçus que sa cataracte étoit en plusieurs pieces, dont quelques-unes se touchant formoient comme de petits prismes; il y en avoit aussi qui étoient les unes sur les autres, comme des glaçons lorsque la riviere n'a pas gelé tout-à-coup. Je lui demandai si les mouches & les chenilles lui paroissoient aussi formées, & les couleurs aussi vives que dans le moment qu'elle les avoit apperçues: elle répondit que non. Je la rassurai sur sa peur, & je lui dis qu'elle verroit bientôt de son œil; ce qui arriva en dix ou douze jours, pendant lequel tems les figures & les couleurs de ces petits animaux s'effacerent entierement.

D'après ce qu'on vient de lire, il résulte qu'on doit bien prendre garde de ne pas trop aisément ajouter foi à ce que l'on nous dit très-souvent sur les apparitions, de peur d'être pris pour duppe.

Superstitions des peuples pour la Baguette Dévinatoire.

La baguette dévinatoire, qui fit tant de bruit dans le siecle dernier, & dont le docteur Thiers a pris la peine de faire l'histoire, est une petite branche fourchue, ordinairement de coudre & grosse comme le doigt (*fig.* XVI.) Tenue dans les deux mains, elle tourne, dit-on, sur les endroits où il y a de l'eau, des métaux, & diverses autres choses que l'on veut découvrir. Cette sorte de superstition ne fut connue ni des grecs, ni des romains, ni des autres peuples de l'antiquité. Le quinzieme siecle la vit naître & presque périr. Elle n'eut qu'environ une 20e. d'années de regne; & pendant cet espace de tems, elle bouleversa toutes les têtes, & fit débiter une foule de fables absurdes & également extravagantes. Jacques Aymard, paysan du Dauphiné, fit, si l'on en croit le docteur Thiers & plusieurs autres écrivains tout aussi crédules, des découvertes surprenantes à Lyon & à Grenoble; mais transporté à Paris pour y donner le spectacle de ses tours de gibecieres, son art sembla l'abandonner, & il ne remporta de cette capitale que de la honte & du mépris. La premiere preuve que fit ce paysan, en présence des officiers de justice de la ville de Grenoble, en 1688, est l'une des plus authentiques & des plus importantes. M. Thiers, qui dit l'avoir apprise du magistrat même qui étoit présent, la rapporte en ces termes:

« On avoit volé les hardes à M... dans un tems où l'on disoit dans » la ville que ceux qui trouvoient les bornes, savoient aussi découvrir » les vols; le desir d'en voir l'expérience & de recouvrer ce qui avoit » été pris, fit demander un homme à baguette. Aymar est appellé & » conduit dans l'endroit où l'on croyoit que le vol avoit été fait. La » baguette y tourne: elle continue à tourner en sortant du logis; & » en avançant dans les rues, on vient aux prisons & l'on passe même » jusqu'à une porte qu'on ouvrit sans la permission de M. le juge. On » va demander cette permission: ce qu'on expose pour l'obtenir étonne » M. le juge. Il veut être témoin de l'expérience; il se rend donc à la » prison & fait ouvrir la porte. Aymar entre, & guidé par sa baguette, » il va vers quatre frippons qu'on avoit enfermés depuis peu de jours. » Il les fait ranger sur une ligne, met son pied sur le pied du premier; » la baguette ne remue point; il le met sur le pied du second, la baguette » tourne. Aymar assure que c'est là le voleur, quelque serment qu'il

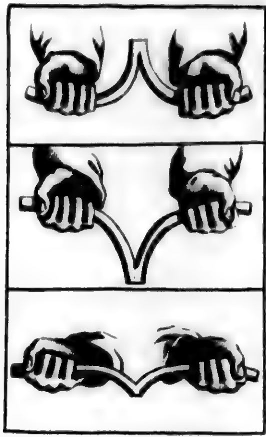
» fît pour se disculper. On passe au troisieme, la baguette ne se meut
» point ; mais elle tourne rapidement sur le quatrieme. Celui-ci tout
» tremblant avoue le fait, déclare le second complice ; ils confessent
» tous deux que le vol étoit dans une grange auprès de la ville. On y
» va ; & les fermiers interrogés ne donnant pas la satisfaction qu'on sou-
» haitoit, la baguette découvrit sur le champ ce qu'ils avoient caché
» avec soin. »

La relation suivante, rapportée par le même auteur, fit grand bruit dans le tems à Lyon & dans toute l'Europe. Elle présente des circonstances très-surprenantes qu'il n'est pas possible d'attribuer à aucune cause physique & naturelle : le lecteur en jugera. « Le 5 juillet 1692,
» un marchand de vin furent tués à coup de serpe dans une cave, & leur
» argent fut volé dans une boutique qui leur servoit de chambre. On
» ne put ni soupçonner, ni découvrir les auteurs du crime, & un voisin
» fit venir à Lyon le paysan dont on vient de parler. Aymar arrive, &
» promet à M. le procureur du roi d'aller sur les pas des coupables,
» pourvu qu'il commence par descendre dans la cave où l'assassinat avoit
» été fait. M. le lieutenant criminel & M. le procureur du roi l'y con-
» duisent. On lui donne une baguette du premier bois qu'on trouve. Il
» parcourt la cave, & sa baguette ne fit aucun mouvement que sur le
» lieu où l'artisan avoit été assassiné. Dans cet endroit Aymar fut ému ;
» son pouls s'éleva comme dans une grosse fievre : la baguette qu'il
» tenoit en ses mains tourna rapidement ; & toutes ces émotions redou-
» blerent sur l'endroit où l'on avoit trouvé le cadavre de la femme.
» Après quoi, guidé par la baguette, ou par un sentiment intérieur,
» il alla dans la boutique où le vol avoit été fait ; & delà suivant dans
» les rues la piste des assassins, il entra dans la cour de l'archevêché, &
» sortit de la ville par le pont du rhone, & prit à main droite le long
» de ce fleuve. Trois personnes qui l'escortoient furent témoins qu'il
» s'appercevoit quelquefois de trois complices ; quelquefois il n'en comp-
» toit que deux. Mais il fut éclairci de leur nombre, en arrivant à la
» maison d'un jardinier, où il soutint opiniâtrement qu'ils avoient en-
» touré une table vers laquelle sa baguette tournoit ; & que de trois
» bouteilles qu'il y avoit dans la chambre, ils en avoient touché une sur
» laquelle sa baguette tournoit aussi. On veut savoir du jardinier si lui
» ou quelqu'un de ses gens n'avoit point parlé aux meurtriers : mais on
» n'en peut rien tirer. On fait venir les domestiques, la baguette ne les
» connoit point. Enfin, deux enfans de neuf à dix ans paroissent, la

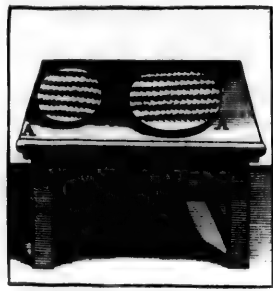
fig. 1



F. 2 Tom. III. No. 1



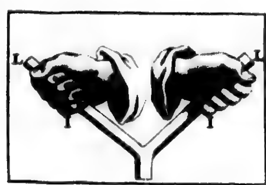
F. 3



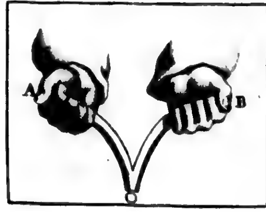
F. 4



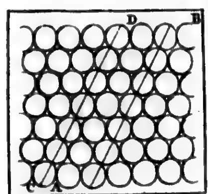
F. 5



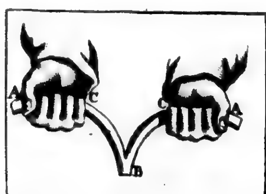
F. 6



F. 7



F. 8





EPREUVE par l'EAU.



EPREUVE par la BAGUETTE.



Diverses EXPERIENCES par la BAGUETTE.



Diverses EXPERIENCES par la BAGUETTE.

» bag
» na
» da
» la l
«
» ava
» fai
» tro
» aut
» M.
» hon
» tou
» l'in
» dan
» tou
« A
» arcl
» à de
» fabl
» exa
» des
» mai
» s'éc
« I
» les
» foit
» ils
» ver
» C
» fuac
» pou
» Fra
« C
» mar
» fuit
» mar
» veri
« I

» baguette tourne ; on les interroge, & on leur fait avouer qu'un di-
» manche au matin trois hommes, qu'ils dépeignirent, s'étoient gliſſés
» dans la maiſon, & avoient bu le vin de la bouteille que l'homme à
» la baguette indiquoit. »

« Cette découverte fit croire qu'Aymar n'en impoſoit pas. Toute fois,
» avant de l'envoyer plus loin, on crut qu'il étoit plus à propos de
» faire une expérience plus particuliere de ſon ſecret. Comme on avoit
» trouvé la ſerpe dont les meurtriers s'étoient ſervis, on prit pluſieurs
» autres ſerpes de la même grandeur, & on les porta dans le jardin de
» M. de Montivrol, où elles furent enfouies en terre ſans que cet
» homme les vit. On le fit paſſer ſur toutes les ſerpes, & la baguette
» tourna ſeulement ſur celle dont on s'étoit ſervi pour le meurtre. M.
» l'intendant lui banda les yeux ; après quoi on cacha ces mêmes ſerpes
» dans l'herbe, & on le mena au lieu où elles étoient. La baguette
» tourna toujours ſur la même ſerpe, ſans remuer ſur les autres. »

« Après cette expérience, on lui donna un commis du greffe & des
» archers pour aller à la pourſuite des aſſaſſins. L'on fut d'abord du rhône,
» à demie lieue plus bas que le pont ; & leurs traces imprimées dans le
» ſable, montrerent viſiblement qu'ils s'étoient embarqués. Ils furent
» exactement ſuivis par eau, & le payſan fit conduire ſon bateau dans
» des routes & ſous un arche du pont de Vienne où l'on ne paſſe ja-
» mais ; ce qui fit juger qu'ils n'avoient point de batelier, puiſqu'ils
» s'écartoient du bon chemin ſur la riviere. »

« Durant ce voyage, le villageois faiſoit aborder à tous les ports où
» les ſcélérats avoient pris terre, alloit droit à leurs gîtes, & reconnoiſ-
» ſoit, au grand étonnement des hôtes & des ſpectateurs, les lits où
» ils avoient couché, les tables où ils avoient mangé, les pots & les
» verres qu'ils avoient touchés. »

» On arrive au camp de Sablon ; le payſan ſe ſent ému : il eſt per-
» ſuadé qu'il voit les meurtriers, & n'oſe pourtant faire agir ſa baguette
» pour s'en convaincre, car il craint que les ſoldats ne ſe jettent ſur lui.
» Frappé de cette peur, il revient à Lyon. »

« On le renvoie au camp dans un bateau, avec des lettres de recom-
» mandation. Les criminels en ſont partis avant ſon retour. Il les pour-
» ſuit juſqu'à Beaucaire ; & dans la route, il viſite toujours leurs logis,
» marque ſans ceſſe la table & les lits qu'ils ont occupés, les pots & les
» verres qu'ils ont maniés pour boire. »

« Lorſqu'il fut à Beaucaire, il reconnut par ſa baguette qu'ils s'étoient

» ſéparés en y entrant. Il s'attacha à la pourſuite de celui dont les
» traces excitoient plus de mouvement à ſa baguette. Il s'arrêta devant
» la porte d'une priſon, & dit poſitivement qu'il y en avoit un là-dedans.
» On ouvrit ; on lui préſenta douze ou quinze priſonniers, parmi leſ-
» quels un boſſu qu'on y avoit enfermé depuis une heure pour un petit
» larcin, fut celui que la baguette déſigna pour un des complices. On
» chercha les autres. Aymar découvrit qu'ils avoient pris un ſentier
» aboutiſſant au chemin de Niſmes, & le boſſu fut conduit à Lyon.
» Au commencement il nioit d'avoir eu la moindre connoiſſance ni des
» forfaits, ni des coupables, & même d'avoir jamais été à Lyon. Ce-
» pendant comme on le conduiſoit ſur la route où il avoit paſſé en deſ-
» cendant à Beaucaire, & qu'il fut reconnu dans toutes les maiſons où
» il s'étoit arrêté, il avoua qu'il avoit bu & mangé avec les complices,
» généralement dans tous les lieux que la baguette avoit indiqués ; &
» ayant été interrogé à Lyon dans toutes les formes, il déclara qu'il
» avoit été préſent à l'aſſaſſinat & au vol, & que les deux complices
» qu'il nomma, avoient tué l'un le mari, l'autre la femme. »

« Deux jours après, Aymar avec la même eſcorte, fut renvoyé au
» ſentier dont on a parlé, pour y reprendre la piſte des autres com-
» plices ; & ſa baguette le ramena dans Beaucaire, à la porte de la
» même priſon où l'on avoit trouvé le premier. Il aſſuroit qu'il y en avoit
» encore un là-dedans, & n'en fut détrompé que par le géolier, qui
» lui dit qu'un homme tel qu'on décrivoit un de ces deux ſcélérats, y
» étoit venu depuis peu demander des nouvelles du boſſu. On ſe remet
» enſuite ſur leurs veſtiges. On fut juſqu'à Touton, dans une hôtellerie
» où ils avoient dîné le jour précédent ; on les pourſuivit ſur la mer
» où ils s'étoient embarqués. On reconnut qu'ils prenoient terre de tems
» en tems ſur nos côtes, qu'ils y avoient couché ſous des oliviers ; &
» malgré les tempêtes, la baguette les ſuivit inutilement ſur les ondes
» journée par journée juſqu'aux dernieres limites du royaume. »

« Le procès du boſſu s'intruiſoit cependant avec une ſinguliere exac-
» titude, & quand le payſan fut de retour, ce criminel qui ne ſe
» donnoit que dix-neuf ans, fut condamné le 30 août, a être rompu vif
» ſur les terreaux. »

Les lumieres du ſiecle où nous vivons, la ſaine philoſophie qui guide aujourd'hui toute l'Europe, ne nous permet pas de nous appéſantir d'avantage ſur une matiere dont la futilité eſt auſſi manifeſte. Le prétendu ſecret qui, dans le dernier ſiecle, valut à Jacques Aymar

une réputation si brillante, n'est plus à nos yeux qu'une chimere; ses succès une imposture évidente & les éloges de ses panégyristes, le fruit de l'ignorance & de la prévention. Envain le docteur Thiers a recours à la puissance du démon & à la force des enchantemens, en vain on invoque les secrets de la physique occulte, envain des personnes plus éclairées chercheroient dans les ressources de la nature l'explication de ce phénomene; tous les efforts que l'on peut faire pour justifier les historiens à ce sujet, contribueroient à prouver leur ignorance ou leur mauvaise foi; & ce seroit participer à l'ignominie dont s'est couvert, à bien des égards, un siecle superstitieux, crédule, pusillanime & livré à toute la foiblesse de ses préjugés, que de vouloir défendre ses erreurs ou ses folies.

Nous avouerons pourtant que si de nos jours on n'ajoute aucune foi à ce prétendu secret d'Aymar de découvrir la trace des coupables, la baguette divinatoire n'a pas encore perdu tout son crédit dans l'esprit de quelques âmes foibles ou prévenues. Notre siecle a aussi à se reprocher diverses foiblesses à ce sujet. La plupart des prestiges pratiqués en Dauphiné par Jacques Aymar, ont été renouvellés il y a deux ans dans la même province, par le nommé Barthelemy Bleton. Ce paysan, que ses panégyristes n'ont pas osé nous représenter comme un sorcier, mais comme doué d'une constitution extrêmement sensible, avoit l'art de découvrir les sources, de suivre leurs eaux dans leurs différentes ramifications, & tout cela à la faveur d'une baguette. Voici comme s'exprimoit à ce sujet un médecin de Lorraine, qui paroît l'avoir suivi dans la plupart de ses opérations.

La premiere impression que faisoit éprouver au corps de Bleton la présence de l'eau souterraine, se portoit sur le diaphragme, & lui occosionnoit un serrement & une oppression considérable. Un saisissement, un tremblement & un refroidissement général s'emparoient en même-tems de sa personne. Ses jambes chanceloient, les tendons des poignets se roidissoient & entroient en convulsion. Le pouce se concentroit & diminuoit peu-à-peu. En un mot, cet état caractérisoit parfaitement l'invasion d'une véritable attaque d'un spasme convulsif. Cette convulsion subsistoit ainsi avec diverses nuances, tant qu'il restoit sur la source; elle disparoissoit entierement lorsqu'elle en étoit éloignée.

Tous ces symptômes étoient plus ou moins marqués suivant le volume & la profondeur de l'eau. Les convulsions étoient beaucoup plus vives lorsqu'il remontoit vers la source, que quand il suivoit le cours naturel des

eaux. Ces sensations étoient beaucoup plus fortes à jeûn qu'après ses repas; & si, dans ce dernier cas, il lui arrivoit de travailler longtems sur des sources abondantes, sa digestion s'interrompoit, où il étoit obligé de rejetter sa nourriture par le vomissement. Les tems chauds & secs étoient beaucoup plus favorables à ses opérations que les tems pluvieux. Aussi les suspendoit-il pendant les hyvers. Quant à la baguette dont Bleton se servoit, peu importoit de quel bois elle fût composée; mais il falloit qu'elle fût un peu courbe & non fourchue. Une baguette droite ne faisoit, dit notre Medecin crédule, que de se soulever un peu aux extrémités, par des petits sauts, en faisant effort sur les deux doigts; mais elle ne tournoit pas. Pour peu qu'elle fût courbe, elle tournoit sur son axe plus ou moins rapidement, plus ou moins longtems, selon la quantité & la force de l'eau qui couloit sous les pieds du sourcier. L'auteur du mémoire physique & médicinal, assure avoir compté jusqu'à quatre vingt tours de cette baguette par minute.

Ceux qui seroient jaloux de suivre les prétendus prodiges du sourcier Bleton, pourroient avoir recours à l'ouvrage même que nous venons de citer; & si les témoignages multipliés peuvent suffir pour constater l'existence de tant de merveilles, on en trouvera un assez grand nombre pour convaincre les plus incrédules. Nous placerons ici une lettre d'un militaire, qui, par la naïveté de ses expressions, sembleroit devoir mériter quelque confiance. « Si l'homme, dit-il, sur lequel vous me demandez des détails, Monsieur, n'est point hydroscope; s'il ne voit point bouillonner l'eau dans les entrailles de la terre, au moins il la sent; & les sensations qu'ils éprouve sont bien extraordinaires. C'est un dérangement général dans toute l'habitude de son corps, une variation étonnante dans son pouls, une contraction prodigieuse dans le systême de ses nerfs, lorsqu'il est sur une source. »

« J'étois, je l'avoue, prévenu contre cet homme, & décidé à ne pas croire les choses merveilleuses que j'entendois raconter, même par des personnes très-raisonnables; mais j'ai vu de mes yeux; j'ai examiné comme je l'ai voulu; j'ai tâté le pouls; j'ai placé moi-même la baguette; j'ai fait toutes les chicanes que mes doutes m'ont inspirées; enfin, j'ai mis mon sourcier à toutes les épreuves possibles, sans jamais le trouver en défaut. »

« Quoi qu'il en soit, ce n'est pas la baguette qui m'étonne, je sens que ce peut-être une affaire d'adresse; mais le pouls & les nerfs avec lesquels on ne plaisante guere. »

« Au premier pas que fait cet homme pour ſ'éloigner d'une ſource, le mouvement de ſa baguette ceſſe; & lorſqu'en marchant lentement, il arrive à une certaine diſtance, elle revient ſur elle-même. Alors meſurant la diſtance du lieu ou la baguette tourne à celui ou elle retrograde, il prétend que c'eſt la profondeur de la ſource ſous terre. »

« Pour ne vous laiſſer rien à déſirer, Monſieur, je vais vous détailler une partie des choſes que j'ai vues. »

« J'étois à Santenay, & j'appris que Bleton opéroit à Chaſſagne, chez M. G... je m'y rendis, un peu tard à la vérité; mais par complaiſance, M. G... me procura la ſatisfaction que je cherchois. »

« Retrouvons, dit-il à Bleton, notre ſource du matin. Après avoir marché longtems, Bleton dit je ſuis deſſus. En effet, il avoit ſous les pieds une marque miſe à ſon inſçu. »

« Il ſuivit la ſource juſqu'à un puits, & dit en ſouriant : voilà un puits qui doit fournir bien peu d'eau. —Cela n'eſt que trop vrai, répondit M. G... quand on en a tiré quelques ſceaux, il faut attendre qu'il en vienne. »

« Rempli d'étonnement, je priai cet homme ſingulier de venir chez moi le lendemain; & il y vint, en effet, la nuit tombante. Je me promenois avec M. de S..., & nous le rencontrâmes aſſez loin du bourg où il n'étoit jamais venu. L'obſcurité nous favoriſoit, & ce moyen fut employé pour mettre Bleton à une très-forte épreuve. »

« En paſſant dans le bourg, il s'arrêta & annonça de l'eau. Nous le ſuivîmes dans l'obſcurité; il entra dans le verger & alla droit à une élévation qu'il prit pour un tas de pierre. La ſource eſt là-deſſous, dit Bleton. En effet, c'étoit la fontaine du château. »

« On envoya chercher les dames pour voir tourner la baguette; elles vinrent avec des flambeaux & Bleton leur dit : Meſdames tenez-moi chacune par la main, je ne dirai rien, c'eſt vous-même qui m'avertirez quand je paſſerai ſur de l'eau. On rebrouſſa chemin, & les deux dames s'écrierent en même-temps : je ſens une agitation extrême dans la main de cet homme. Il étoit ſur le même point d'où il étoit parti pour chercher la ſource dans le verger. »

« Vous ſentez, Monſieur, que la connoiſſance parfaite que nous avons du local, nous donne une certitude complette à cet égard, & que l'objection de l'obſcurité ne peut ſubſiſter. »

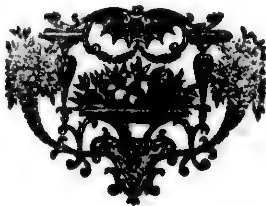
« Le lendemain M. de S... voulut ſavoir par où s'écouloit les eaux des foſſés de ſon château. Bleton en fit le tour, déſigna pluſieurs endroits;

mais s'arrêta plus particulierement dans un. On suit cet homme, on saute par-dessus des haies; on franchit des murs; on traverse plusieurs héritages, & l'on arrive à un grand chemin très-pierreux. Bleton poursuivant toujours, passe par-dessus un mur, & tombe dans une eau courante inconnue. Voilà, dit-il, Monsieur, l'eau de votre fossé. »

« Le lendemain Bleton trouva chez moi une source peu profonde, très-près d'un puits de quatre-vingt pieds, qui manque d'eau. J'ai fait creuser; il s'est trouvé pour obstacle un rocher très-dur, qu'il a fallu faire sauter avec la poudre. »

« Voilà, Monsieur, où j'en suis; au reste, je vous donne comme certain que M. F... a trouvé à Monpaté, près de Couches, une source indiquée par Bleton, à la profondeur de quatorze pieds, & qu'il existe dans la même maison un puits très-profond sans eau. Si quelques raisons peuvent vous engager à examiner vous-même, venez, je vous procurerai pour témoins les gens les moins crédules du pays, &c. »

Nous ignorons qu'elle a été la suite de ces prétendus prodiges, & ce qu'est devenu celui qui les opéroit. Eclairés par les vrais philosophes, ses admirateurs n'ont retiré de leur réflexions, de leurs panégyristes, de leur enthousiasme, que la honte d'avoir préconisé un homme ordinaire. Le sourcier Bleton a eu le sort de tous ses semblables, un oubli profond ont couronné sa carriere.



HISTOIRE DU PURGATOIRE
DE SAINT PATRICE.

A deux lieues, à l'orient de Dungall, eſt un petit lac, nommé Dirg ou Derg, anciennement Liffer, au milieu duquel eſt une île autrefois fort célebre, par l'opinion où l'on étoit que là étoit ſituée l'entrée du Purgatoire. Cette île eſt appellée par les irlandois *Ellanu Frugadory*, ou l'île du Purgatoire. Les moines, qui y avoient conſtruit une cellule près d'une caverne profonde, perſuadoient aux voyageurs que quiconque entroit dans cet antre, alloit en Purgatoire, où il voyoit des choſes extraordinaires. Pour donner quelque poids à cette impoſture, ils aſſuroient que Saint-Patrice, prêchant dans cette île à des irlandois obſtinés & incrédules, obtint de Dieu par ſes prières que la terre s'ouvrît en cet endroit juſqu'au Purgatoire, afin que ſes auditeurs fuſſent convaincus par leurs propres yeux de la vérité de ſon apoſtolat, & de l'exiſtence des peines après cette vie. Lorſqu'il venoit quelqu'un dans l'île, pour faire le voyage du Purgatoire, un petit nombre de moines, qui demeuroient près de la caverne, faiſoient jeûner, prier & veiller le pélerin, en l'entretenant continuellement des viſions merveilleuſes auxquelles il devoit ſe préparer. Toutes ces idées affreuſes de diables, de flammes, de feu, de damnés, s'imprimoient fortement dans la cervelle affoiblie par les jeûnes & les inſomnies. Après l'avoir préparé ainſi à des rêves ſurprenans, ils l'enfermoient dans la caverne, & l'en retiroient au bout de quelques heures. Le pauvre voyageur croyoit avoir vu tout ce qu'on lui avoit prédit, & vivement touché des péchés qu'il avoit commis, il alloit raconter dans ſon pays les merveilles dont il avoit été témoin. Nous verrons dans nos *ſuperſtitions orientales* que cela reſſembloit aſſez aux oracles des Grecs.

Cette impoſture, propre à deshonorer la religion qui lui ſervoit de prétexte, ne fut découverte que vers la fin du regne de Jacques I. Deux ſeigneurs, Richard Boyle & Adam Loftre, chancelier d'Irlande, envoyerent alors ſur les lieux des perſonnes de probité, avec ordre de découvrir ce qui avoit occaſionné la réputation dont jouiſſoit cette caverne. Ils trouvèrent que cet antre n'étoit autre choſe qu'une petite cellule, creuſée dans le roc, où il n'entroit de jour que par la porte. Cette caverne étoit d'ailleurs ſi baſſe & ſi étroite, qu'un homme de

grande taille pouvoit à peine s'y tenir debout, & qu'elle ne contenoit que six ou sept hommes à la fois.

Nous avons une histoire du Purgatoire de S. Patrice, composée il n'y a pas long-temps par le R. P. François Bouillon, cordelier & bachelier en théologie de la faculté de Paris. J'ai suivi cet écrivain le plus scrupuleusement qu'il m'a été possible dans une matiere aussi importante. J'ai abrégé quelquefois la narration qui auroit été ennuyeuse, sans rien omettre cependant d'essentiel : & j'ai supplée plusieurs faits qu'il a omis & que j'ai tirés des chroniques de divers ordres.

Oenus, dit notre historien, étoit incessament agité du souvenir de ses désordres passés ; il ne pouvoit jouir d'aucun repos à la vue d'un Dieu justement irrité contre lui. La nuit qui sert de délassement aux malheureux en suspendant leurs travaux, n'apportoit aucun soulagement à ses peines : il la passoit dans des frayeurs mortelles & des alarmes continuelles. Frappé par des songes fâcheux & des visions nocturnes qui lui revenoient sans cesse dans le sommeil & en interrompoient le cours : tantôt il étoit immobile comme une statue, ou comme un homme qui seroit frappé du feu sacré : tantôt se reveillant en sursaut, il lui sembloit entendre les foudres & les carreaux gronder sur sa tête criminelle : souvent il s'imaginoit voir la terre s'entrouvrir sous ses pieds, l'engloutir tout vivant dans les abymes : quelquefois il croyoit entendre retentir à ses oreilles cette terrible & redoutable trompette qui appellera un jour les hommes au jugement dernier ; & il éprouvoit en lui-même dans le moment une partie de l'accablement & du désespoir dont seront saisis les réprouvés, lorsqu'ils entendront de la bouche de leur juge inexorable l'arrêt foudroyant de leur condamnation. La lumiere même du soleil qui réjouit la nature par les bénignes influences qu'elle répand, & qui fait renaître la joie dans les cœurs les plus tristes & les plus abattus, la lumiere lui étoit insupportable : il sembloit qu'elle ne l'éclairoit que pour lui faire voir sa difformité, & lui mettre devant les yeux l'horreur de ses crimes.

Tant de pélerinages dans les lieux célebres par quelques fameuses reliques ; tant de voyages de devotion dans lesquelles il avoit espéré trouver quelque adoucissement à son mal, paroissoient l'aigrir, bien loin de le soulager. Semblable au cerf blessé qui porte avec lui en courant le trait meurtrier qui lui a percé le flanc, les indulgences de Rome & les bénédictions copieuses de notre saint-pere le pape, répandues à grands flots sur sa tête, avoient suspendu pour quelque temps le sentiment de

sa douleur; mais elle en étoit devenue par là plus violente : elles n'avoient fait que couvrir la plaie sans la guérir, & par là l'avoient augmentée, & l'avoient rendue presqu'incurable. Les troubles, les inquiétudes, les remords de conscience, les terreurs paniques l'agitent, le pressent, le tourmentent plus fort qu'auparavant. C'est comme un torrent impétueux arrêté pour quelque temps, qui rompt ses digues & devient beaucoup plus furieux. Il séche sur pied à vue d'œil : tel qu'une fleur coupée par la faux du moissonneur, il ne prend plus de nourriture; le sommeil ne ferme plus ses paupieres, il ne fait que remplir l'air de ses gémissemens : les vallées & les montagnes retentissent des hurlemens qu'il pousse.

Enfin accablé de lassitude, & épuisé de force, il s'étoit jetté par terre au pied d'un arbre, n'attendant plus que la mort qui devoit mettre fin à ses maux; il n'espéroit plus aucune consolation, lorsque tout-à-coup il entend une voix claire & distincte qui lui dit : « Pourquoi cherche » tu si loin, Oenus, ce que tu ne peux trouver que chez toi : retourne » dans ta patrie, descend dans le Purgatoire de Saint-Patrice, tu obtien» dras par là la remission de tous tes péchés, & la délivrance des pei» nes qu'ils méritent ». Oenus, fortifié par ces paroles, & soulagé comme un malade auquel un miracle vient d'enlever son infirmité, se leve, part, court & semble voler. Il arrive en Hybernie, va trouver l'évêque de [illegible], & reçoit de ce prélat des lettres adressées au prieur du monastere situé près de la caverne qui conduit au Purgatoire de Saint-Patrice, afin qu'il lui fût permis d'y descendre.

Cette fameuse caverne est située dans l'endroit de l'île le plus sauvage & le plus affreux. Elle ne peut contenir tout au plus que neuf hommes à la fois. On y arrive à travers un bois de cyprès, dont l'ombre est mortelle à ceux qui y demeurent trop long-temps. On n'y entend pas le doux ramage des oiseaux; ils le fuient, & vont soupirer ailleurs leurs tendres amours. On y entend seulement les cris lugubres des chouettes, des hiboux, le croacement des corbeaux & le sifflement des serpents. La campagne qui l'environne est ingrate & stérile; elle y est presque toujours couverte de glace & de neige; il y regne un éternel hyver : au lieu des belles fleurs du printemps & des doux fruits de l'automne, elle ne produit guères que des ronces & des épines, ou tout au plus quelques fruits sauvages. Les herbes & les légumes qui y croissent, sont fades & insipides; ils n'ont point ces sels & ce suc nourricier propres à entretenir la vigueur du corps; ils ne forment qu'un sang épais &

groſſier qui circule à peine dans les veines ; rarement ils parviennent à une parfaite maturité. Le ſoleil même ne paroît prêter ſa lumiere qu'à regret pour éclairer un ſi triſte ſéjour.

Autour de cette caverne eſt un lac, duquel il s'éleve inceſſamment des vapeurs malignes qui corrompent l'air, & des vapeurs groſſieres qui forment d'épaiſſes ténébres, & changent le jour en un ſombre crépuſcule preſque continuel. Les eaux en ſont noires, ameres, empoiſonnées, & ne nouriſſent que des aſpics, des ſerpents & d'autres animaux vénimeux. Tout le long du lac on entend des voix triſtes & plaintives, des gémiſſemens comme des perſonnes qui ſouffrent de cruels tourmens, des cris & des ſoupirs, tels que les pouſſent les femmes qui ſont dans les douleurs de l'enfantement. On y voit voltiger aux environs des feux folets, des ſpectres, des fantômes ſous différentes formes; & les rives y ſont bordées d'une prodigieuſe multitude d'ames qui rôdent de côté & d'autre, implorant les prieres des vivans & cherchant quelque ſoulagement à leurs peines.

Les habitans de cette infortunée contrée ne goûtent ni joie ni conſolation, & rarement on les voit rire : preſque tous ſont défectueux & ineptes à tout, l'air farouche, ſauvage ; ils parlent entr'eux un jargon barbare & inconnu au reſte des mortels. Ils quittent la plupart leur pays qui ne leur fournit pas de quoi vivre, & ſe répandent dans les royaumes voiſins; mais ils en emportent avec eux toutes les manieres dont ils ne ſe défont preſque jamais, & à leur groſſiereté & leur mal-propreté ils ſont auſſitôt connus.

La vue de tous ces objets ſi triſtes & ſi lugubres fit quelque impreſſion ſur l'eſprit d'Oenus. Les cataſtrophes funeſtes & encore toutes récentes arrivées à quelques pélerins qui étoient reſtés dans ces ſombres demeures, ſans qu'on eût pu en ſavoir des nouvelles, amollirent ſon courage. Il étoit flottant entre la crainte & l'eſpérance; mais la voix qu'il avoit entendu fit ceſſer ſes craintes & le raſſura.

Avant que d'entrer dans la caverne, il s'y diſpoſa par les préparations ordinaires, afin de ſe rendre propice l'être ſouverain qui exerce ſon empire dans les lieux ſouterrains. Il fit pendant neuf jours le tour du lac dans un bateau ſi petit qu'il pouvoit à peine y tenir ſeul, jeûnant au pain & à l'eau. On lui donna enſuite deux jours pour ſe repoſer au monaſtere où il fit une confeſſion générale. Il alla à l'égliſe viſiter la relique de Saint-Patrice. C'eſt une pierre où les veſtiges de ſes pieds ſont miraculeuſement imprimés. Il baiſa cette pierre

pluſieurs fois, l'arroſa de ſes larmes, en prit un peu de pouſſiere qu'il avala détrempée dans un verre d'eau. On connoît preſque toujours en buvant cette eau quel ſera le ſuccès du voyage; parce que ceux qui ſont appellés du ciel pour deſcendre dans la caverne, la trouvent douce, ſavoureuſe au goût; elle les fortifie & leur donne une nouvelle vigueur : elle eſt au contraire amere pour les autres, leur cauſe de grandes foibleſſes d'eſtomac, & des vomiſſemens violens, & ils ſont contraints de la rejetter.

Après qu'Oenus eut fini ſa priere, il fut conduit par le prieur dans une petite cellule de la forme & de la grandeur d'un tombeau : il y demeura ſept jours ſans parler à perſonne, & n'en ſortoit que pour aller à l'égliſe, où il deſcendoit ſept fois par jour pour y faire ſa priere qui étoit d'environ une heure chaque fois. Il la faiſoit dans une poſture humble, dévote, pénitente, & l'accompagnoit des auſtérités que ſes forces lui pouvoient permettre. Le huitieme jour il redoubla ſes prieres & ſes pénitences, paſſa dans une cellule encore plus obſcure & plus profonde, où il n'y avoit ni ſiege ni couche; & on lui retrancha le pain & l'eau.

Enfin le dernier jour de la neuvaine, le prieur aſſembla tout le clergé des environs, qui accourut de tous côtés à la cérémonie. Oenus retourna à l'égliſe pour ſe confeſſer & communier encore une ſeconde fois : un prêtre de l'aſſemblée fit un diſcours ſur le ſujet préſent, où il fit voir d'un côté les dangers, de l'autre les avantages de cette entrepriſe; & lui préſcrivit les moyens pour éviter les pieges de ſatan. A la fin de la meſſe qui étoit de *requiem*, le célébrant fit ſur Oenus les encenſemens & les aſperſions d'eau bénite; le *libera* & les autres prieres pour les défunts furent chantés. Tout le clergé l'embraſſa tendrement, & la larme à l'œil. Le ſuperieur le munit de pluſieurs ſignes de croix, & d'un brevet ou paſſeport pour l'autre monde, au nom de Saint Patrice. Oenus avec ſon paſſeport avance hardiment vers l'ouverture de la caverne, conduit proceſſionellement. Il y entre tout ſeul : car quel hardi mortel auroit oſé le ſuivre? On referme la porte ſur lui. Les prêtres & le peuple qui l'avoient accompagné, retournerent dans le temple, ſaiſis d'effroi & de crainte, offrir des vœux & des ſacrifices pour ſon heureux retour &, incertains s'ils le reverroient jamais.

A ſon entrée dans la caverne, Oenus trouva ſur ſa droite une épaiſſe muraille qu'il cotoya : elle aboutiſſoit à une épaiſſe & dure

roche posée au milieu du chemin par où il lui falloit passer. Il ne marchoit qu'à tâtons & en tremblant; parce qu'il ne voyoit ni porte pour sortir, ni lumiere qui l'éclairât. Mais tournant les yeux vers la main gauche, il apperçut par la fente du rocher une lueur sombre & obscure, telle qu'on la voit pendant la nuit, & il découvrit un petit sentier qui tiroit vers le bas.

Il prit cette route; mais à mesure qu'il avançoit, il lui sembloit que la terre devenoit mouvante, & qu'elle alloit fondre sous lui. Le peu de lumiere qui l'avoit guidé, disparut : il se trouva enveloppé dans d'épaisses ténèbres. Alors il entendit l'empire souterrain mugir, le ciel s'arma d'éclairs; les foudres & les carreaux qui tomboient de toutes parts à côté de lui, font retentir toute la caverne. L'endroit où il est, en est ébranlé. Il voit les abymes ouverts sous ses pieds pour l'engloutir. A cette vue les forces lui manquent, ses genoux chancelent, les cheveux lui dressent à la tête, une sueur froide s'empare de tout son corps, le sang se glace dans ses veines, un batement de cœur violent le saisit, & d'une voix foible & tremblante : Grand Dieu, s'écria-t-il, secourez-moi. Prononçant ces paroles, tout l'endroit où il étoit fut renversé. Il tomba d'une hauteur prodigieuse & peu s'en fallut qu'il ne fût enseveli sous les pierres & fracassé des débris.

Il étoit encore tout étourdi de sa chûte, & ne savoit pas bien où il étoit; mais s'étant un peu remis, il se trouva dans une salle fort spacieuse : le jour n'y étoit que comme le crépuscule du matin lorsque le soleil va paroître sur l'horison. Au milieu s'élevoit une haute pyramide faite d'une pierre incorruptible, où l'on voyoit plusieurs figures relevées en bosse. Tandis qu'Oenus jettoit les yeux de côté & d'autre, il vit venir à lui douze hommes vénérables, qui à leur air parurent être des religieux. Ils avoient une longue barbe blanche qui leur descendoit jusqu'au bas de la poitrine, leur visage étoit doux & benin, leur front chauve & majestueux, la taille grande & noble, le corps droit malgré le nombre des années, l'œil vif & perçant, la parole pleine de graces & de charmes : leur robe étoit de fin lin, ils avoient par dessus une écharpe qui leur servoit de ceinture.

Ils aborderent Oenus d'une maniere honnête & civile, & l'un d'eux prenant la parole lui dit : « Béni soit à jamais le Dieu tout puissant » qui vous a inspiré le dessein de satisfaire à vos péchés. Vous aurez, » ô mon fils, à combattre aujourd'hui l'enfer, & à surmonter tous ses » tourmens. A peine vous aurons-nous quitté que cette salle se trou-

» vera remplie de démons qui feront tous leurs efforts pour vous » faire retourner fur vos pas : mais donnez-vous de garde de fuivre » leur confeil ; car vous feriez perdu fans reffource, & vous refteriez » pour toujours dans ces lieux ténébreux. Continuez votre route » malgré les dangers que vous aurez à effuyer. Mettez votre con- » fiance en Dieu. Vous verrez les fupplices des damnés, & la gloire » des bienheureux ; & vous fortirez d'ici pleinement reconcilié à la » juftice divine ». Après avoir ainfi parlé, les religieux difparurent.

Oenus fortifié par cette vifion fe met auffitôt en prieres au bas d'un efcalier de bronze, pour voir de quel côté viendroient les démons. Dans un inftant ils remplirent la falle ; mais ce fut avec des hurlemens fi terribles, fous des figures fi hideufes, qu'il feroit mort de frayeur s'il n'eût été foutenu intérieurement par Saint-Patrice. Ces malins ef- prits ne manquerent pas d'employer toutes fortes de rufes & d'artifi- ces pour le détourner de fon deffein. Ils lui mirent devant les yeux le danger qu'il alloit courir, & l'incertitude du fuccès. Mais n'ayant pu l'ébranler, ils commencerent à exercer fur lui toutes fortes de cruautés ; ils le battirent à coups de bâtons noueux & de crochets de fer, lui garoterent les pieds & les mains, le chargerent de groffes chaînes, & le traînerent par tout le cloître ; & dans cet état cou- vert de fang & de pouffiere, ils le jetterent au milieu d'un grand feu qu'ils avoient allumé. Mais il en fut delivré miraculeufement. Ce ne fut encore là que le prélude de ce que les démons devoient lui faire fouffrir.

Au fortir de la falle Oenus avance vers une vallée que les Hé- breux appellent *Sophet*, les Grecs *Dicafterion*. C'eft la vallée du ju- gement. Les ames y abordoient de tous côtés en auffi grand nombre que les grains de fable qui couvrent les rivages de la mer, que les atômes qui voltigent dans les airs, & que les floçons de neige qui tombent pendant l'hyver. Les grands & les petits, tous y paroiffent fans différence de fexe & de condition ; les princes & les rois, comme les moindres de leurs fujets, mais dans un état bien différent de celui dans lequel ils font fur la terre. Ils y paroiffent fans cette garde de foldats qui veillent à leur defenfe, fans cette foule de courtifans qui les entourent. Depouillés de cet état & de cette gloire dont ils étoient revêtus, & qui les faifoient regarder comme des efpeces de divinités de leurs vils adulateurs, ils n'emportent que le bien & le mal qu'ils ont fait.

Au milieu de la vallée étoit élevé un trône sur lequel étoit assis le juge à qui les ames devoient rendre compte de toutes leurs actions. Au pied du trône étoient douze vénérables vieillards, qui étoient comme assesseurs & ses conseillers pour l'assister dans ses jugemens; à quelque distance étoient les ministres exécuteurs de la sentence. La voix du juge étoit forte, puissante, & faisoit retentir toute la vallée; son visage austere, son regard terrible & menaçant. Il sortoit de ses yeux des rayons plus éclatans que ceux du soleil; personne n'en pouvoit soutenir l'éclat: en vain les impies voudroient-ils pouvoir s'y soustraire.

Le premier qui fut présenté au juge, étoit un abbé de l'ordre de Saint-Benoît dans l'Apouille. Il étoit si gros & si gras, qu'il ne pouvoit se remuer. Quatre démons puissants & robustes le portoient avec beaucoup de peine dans un brancard & suaient à grosses gouttes. C'est donc toi, lui dit le juge, qui as persécuté les freres mineurs, qui les empêchois de prêcher, & détournois les fideles de leur faire l'aumône! Qu'on le mette à gauche avec son frere l'évêque, & ses deux cousins, & qu'on le jette dans l'enfer. Le malheureux consterné & abattu étoit déjà saisi par les diables. Mais deux freres mineurs qui se trouverent là présents, obtinrent du juge, un delai, afin qu'il eût le temps de faire pénitence parmi eux, & de s'y sauver.

Après cela comparurent un archidiacre & un abbé de Gascogne. Ils avoient passé toute leur vie dans le jeu & la débauche. Est-ce donc là, leur dit le juge, l'usage que vous avez fait de vos revenus ecclésiastiques, qui sont le patrimoine des pauvres, le prix des péchés & les vœux des fideles! Qu'ils soient tourmentés autant qu'ils ont été dans les delices. Qu'on prenne cet abbé avec ses religieux, & qu'on les jette dans les ténébres extérieures. L'archidiacre également coupable, étoit saisi d'effroi, attendant un pareil sort. Le juge se tournant devers son côté: & toi, lui dit-il, compagnon de ses debauches, tu le seras de son tourment. A ces mots un des diables qui étoient autour de lui, *commence à lui mettre une griffe croche dans le ventre, & le terrasse par terre*, son confesseur religieux mineur, qui étoit là présent, interceda pour lui. Il vaut mieux, seigneur, dit-il qu'il soit avec nous qu'avec les démons. Si vous l'avez pour agréable, nous en ferons un bon frere mineur: le juge y consentit, quoiqu'avec peine.

Trois prieurs bénédictins parurent ensuite. Ils ne faisoient que de sortir

fortir de table, & ils avoient encore l'estomac plein des vins & des viandes qu'ils avoient pris avec excès, & qu'ils n'avoient pu digérer. Car ils avoient été suffoqués, en se reposant sur le lit après dîner. Les diables les portoient chacun dans des hotes, parce qu'ils ne pouvoient marcher, tant ils étoient pleins de vin. Le juge adressant la parole au premier : voilà donc, lui dit-il, l'usage que tu as fait des talens que je t'ai confiés ? A ces mots ce malheureux, revenu de son assoupissement, fut consterné de se voir devant le tribunal de son juge. Il voulut parler : mais le juge sans lui en donner le temps, dit : *tranchez-lui la tête, & la jettez avec le corps en enfer*. Ils le firent; & au lieu de sang, il n'en sortit presque que du vin. Le second fut présenté, & le juge lui demanda : *dis-moi comment tu es venu en ce lieu, & comment tu as fait ton office ?* Le prieur avoit la langue trop embarrassée, & la tête trop remplie des fumées du vin pour pouvoir répondre. A peine pouvoit-il marcher, il ne faisoit que chanceler. Il eut le même sort que le premier. Le troisieme étoit saisi de crainte & d'effroi, & servoit déjà de jouet aux démons. *Qu'on l'égorge*, dit le juge, *qu'on le jette en enfer, & qu'on lui donne autant de tourmens qu'en merite l'horreur de ses crimes*. Cet infortuné prieur n'eut point d'autre ressource pour éviter la rigueur du redoutable tribunal, que de se recommander à S. François qui assistoit au jugement. François se jette aux pieds du juge, & lui dit : *Seigneur je vous supplie humblement de vouloir pardonner à ce mien dévot, lequel pour l'amour de vous m'a toujours honoré : il aime aussi beaucoup mes religieux*. Seigneur, *je vous supplie de lui donner le temps & le loisir de satisfaire à ses fautes*. Le juge suspendit sa sentence, & donna au prieur le temps de faire pénitence. Il profita de ce bienfait signalé : car *il prit l'habit de son très-dévot pere Saint-François, en la religion duquel il fit beaucoup de profit aux saintes vertus*.

Hé quoi ! disoit Oenus, ne verra-t-on donc que des prieurs & des abbés jugés & condamnés ? Si tel est leur sort, qu'il est à plaindre ! L'ombre qui étoit à côté de lui, lui dit, il ne se passe point de jour qu'il n'en arrive ici un grand nombre; & si vous fussiez arrivé ici plutôt, vous en auriez vu quatre de Naven en Bohême, qui viennent d'être tout récemment jugés, dont trois ont été renvoyés sur la terre pour faire pénitence; & le quatrieme a été décapité. La priere de François a appaisé le juge.

François étoit là effectivement tout puissant, & tenoit la seconde

place après le juge : il lui laissoit le jugement des freres mineurs, assisté de Saint Antoine de Padoue, & de Louis de Toulouse. Ils en condamnerent un qui n'avoit pas observé la regle : déja les démons l'enlevoient. Je vous le céde dit François : *mais dépouillez-le de son habit ; laissez son capuchon qui est la marque de l'ordre* ; & rendez-moi ce jeune homme que vous plongez dans une chaudiere d'huile bouillante. C'étoit un jeune bachelier de Paris. Il le tira des griffes de satan, & l'ayant revêtu du capuchon qu'il avoit en main, il l'envoya au couvent de Paris, où il exerça l'office de chantre pendant plusieurs années avec beaucoup d'édification.

Il sauva encore une ame qui venoit de sortir de son corps, & que les démons emportoient en grande pompe dans les enfers. Les anges d'un autre côté s'opposoient à ce transport. Pour terminer le différend, on apporta des balances : on mit dans un des plats les abominations, les sacrileges, les blasphêmes, les meurtres, les injustices du gentilhomme ; de l'autre, on mit pour tout bien la velléité qu'il avoit eu de se convertir. Le côté gauche emporta le côté droit, comme une montagne comparée à un grain de sable. Le juge alloit prononcer la sentence. Seigneur, encore un moment dit l'ange : *ici défaut, la paille que cette nuit il a apporté pour accommoder le lit aux pauvres religieux mineurs*. Qu'on l'apporte, dit le juge; elle fut mise dans la balance, & *la partie des merites pesa davantage*. Le juge *à l'instant donna la sentence en sa faveur*, & *les anges emporterent son ame au repos éternel*, laissant aux diables confus la paille pour les brûler.

De rage & de désespoir les démons se jettent sur Oenus, & le transportent dans une terre dure & noirâtre, où souffloit un vent de bise si froid, qu'il lui glaça tous les sens. C'étoit le commencement de l'enfer. Ils le firent passer par une muraille si étroite, que les deux murailles étoient presque contigues. Elle aboutissoit à une cave obscure & profonde. Les démons y étoient pressés les uns contre les autres, comme les briques dans un four, sans pouvoir ni se tourner ni se remuer, ni même respirer. Tourmentés par la faim & la soif au milieu de cette fournaise ardente, on leur refusoit une goutte d'eau pour se rafraîchir. La rage & le désespoir étoient peints sur leurs visages. Ils appelloient la mort à leur secours pour mettre fin à leurs tourmens : mais la cruelle mort, sourde à leurs cris & à leurs prieres, n'avoit point d'oreilles pour les entendre. Ils souhaitoient l'anéantissement, mais en vain : ils sont réservés pendant toute une éternité

aux flammes vengereſſes. Les démons prennent Oenus, le jettent dans ce tas de malheureux, l'y preſſent & l'y ſerrent comme la vendange qu'on foule dans le preſſoir. Il crut qu'il alloit être ſuffoqué ; mais la main inviſible qui le conduiſoit, le ſoutint contre toutes ces violences.

Au ſortir de cet endroit, il vit une campagne d'une prodigieuſe étendue, remplie de malheureux qui ſouffroient différens genres de ſupplices. Les uns étoient étendus contre terre, la face en bas, & tout le corps émaillé de gros cloux de feu: d'autres attachés ſeulement par les pieds & par les mains, étoient rongés par des ſerpens qui les infectoient de leur venin, & leur chair renaiſſant fourniſſoit une nouvelle matiere à leur ſupplice. Les démons firent encore ici une nouvelle tentative pour ébranler la conſtance d'Oenus; mais inutilement.

Alors devenus plus furieux, grinçans des dents & écumans de rage, ils le ſaiſiſſent à travers le corps, & l'enlevent dans une autre campagne encore plus vaſte, & où les ſupplices des damnés étoient plus rudes : les uns étoient entourés de dragons qui leur déchiroient la chair & leur arrachoient les entrailles : d'autres étoient plongés dans des tas de neige, au-deſſus deſquels étoient des boureaux qui leur appliquoient des aiguilles par tout le corps, & qu'ils retiroient après avec violence : d'autres étoient attachés par les pieds avec des chaînes ardentes, à une roue pleine de pointes de fer, la tête poſée ſur des foyers de ſouffre ; & lorſque les démons donnoient le branle à la roue, les corps de ces infortunés étoient mis en pieces. Un peu plus avant on voyoit une maiſon fort élevée, où il y avoit deux bains, l'un d'huile & de poix bouillante, & l'autre de glace & de neige, dans leſquels étoient alternativement plongés ceux qui avoient idolâtré leurs corps. Au haut de ces bains étoient des démons en ſentinelles, armés de fourches & de piques, pour empêcher qu'aucun de ces malheureux ne mît la tête dehors.

Oenus tournant à gauche, apperçut une grande place en forme de marché, & au milieu une boucherie où étoient expoſés en vente pluſieurs corps. Les uns étoeint coupés en pieces, les autres étoient partagés en deux; d'autres étoient écorchés, le corps tout ſaignant & palpitant encore. Il s'approcha de plus près ; il vit une multitude prodigieuſe de réprouvés, ſemblable à un troupeau de bêtes, que l'on conduiſoit à cette boucherie pour égorger. C'étoit-là le ſupplice de ceux qui s'étoient moqués de l'indulgence de la portioncule & des confréries du ſcapulaire & du roſaire. Aux uns on leur mettoit le cou-

teau à la gorge ; aux autres on leur fendoit le ventre, & on leur arrachoit le foie ; à ceux-ci, on leur coupoit les extrémités des membres ; quelques-uns étoient aſſommés à coups de maſſue ; d'autres comme des pourceaux, couverts de paille, étoient grillés à petit feu. Des torrens d'un ſang noir & épais couloient à grands flots & inondoient la campagne.

Tandis que Oenus étoit occupé à conſiderer ce lieu terrible, des cris redoublés vinrent tout-à-coup frapper ſes oreilles ; & tournant la tête, il vit pluſieurs religieux qui faiſoient des hurlemens épouvantables. Il ſortoit de leurs bouches & de leurs narines des tourbillons de flammes. C'étoit des bénédictins, qui, bouffis d'orgueil, avoient mépriſés les freres mineurs qui avoient reclamé chez eux le droit ſacré de l'hoſpitalité. Ce lieu étoit contigu à celui où étoient les moines débauchés & libertins, qui avoient deshonoré la ſainteté de leur état par une vie criminelle ; & leur ſupplice étoit d'autant plus rigoureux qu'ils avoient eu plus de facilité à ſe ſauver. Là étoient ces religieux voluptueux & amateurs d'eux-mêmes, qui au lieu de la vie pénitente qu'ils devoient mener, n'avoient cherché que leurs commodités. Là étoient ces religieux vains & orgueilleux, qui, ſous l'humilité apparente d'un habit vil & groſſier, avoient cherché avec empreſſement l'eſtime & l'applaudiſſement des hommes ; ces religieux déſobéiſſans & diſcoles, qui n'avoient pu ſupporter le joug de la ſoumiſſion ; ces religieux propriétaires, qui s'étoient accumulé des pécules, & n'avoient fait aucun cas du vœu de pauvreté.

Parmi ces religieux, pluſieurs paroiſſoient ſouffrir plus cruellement, ſans que perſonne compatît à leurs douleurs. Ils étoient en horreur & en exécration à tout l'enfer. Sous prétexte du bien de la communauté, leur diſoit-on, vous avez été plus inſatiables de richeſſes dans les cloîtres, que les ſéculiers ne le ſont communément dans le monde ; entaſſant revenus ſur revenus, poſſeſſions ſur poſſeſſions, vous avez ruiné les familles, dépouillé la veuve & l'orphelin, abuſé de la crédulité des fideles. Vous avez fait ſervir la piété & la religion au démon de l'avarice ; vous n'avez omis ni fraudes ni chicanes pour enrichir vos maiſons ; vous avez arraché de force, ce que vous n'avez pu enlever par ſurpriſes. Recevez, avares, la récompenſe de vos infâmes travaux.

Le chevalier Oenus ne fut pas peu ſurpris de voir parmi les réprouvés pluſieurs perſonnages célebres que leur hypocriſie avoit fait paſſer dans ce monde pour autant de ſaints. Jaloux de les conſiderer

de près, il s'approcha d'eux ; mais ceux-ci fuyant la lumiere qui leur étoit odieuſe & inſupportable, ils ſe couvroient le viſage pour n'être pas connus. Ils euſſent deſiré que les montagnes fuſſent tombées ſur eux, & les euſſent écraſés de leur chûte. Ils cherchoient à ſe cacher dans cet étang de ſoufre & de bitume ; ils ne pouvoient ſouffrir leur propre vue, & ils auroient voulu ſe dérober à leurs yeux, tant ils étoient horribles à eux-mêmes; mais tous leurs efforts étoient vains; on les voyoit au grand jour, & tels qu'ils étoient. Leur conſcience étoit leur plus cruel boureau. Ils portoient dans eux-mêmes, la cauſe & la matiere de leur ſupplice. Les remords, la rage, le déſeſpoir leur déchiroient le cœur, & les rendoient preſqu'inſenſibles aux autres tourmens dont leurs corps étoient dévorés.

Aprés avoir parcouru ainſi, toutes les claſſes des réprouvés, Oenus témoigna le deſir qu'il avoit de ſortir de l'enfer. En quittant ces ſombres demeures, la triſteſſe accablante dont il avoit été ſaiſi, ſe diſſipa; la joie commença à renaître au fond de ſon çœur ; il entra dans une grande & ſpacieuſe allée d'arbres touſus rangés dans un très-bel ordre. Le feuillage épais & les branches entrelaſſées les unes dans les autres y faiſoient un frais délicieux. Un doux zéphir qui ſouffloit dans ce lieu, en augmentoit encore la douceur & l'agrément. Oenus s'y promena quelque temps pour s'y délaſſer; de-là il paſſa dans une vaſte région qu'il trouva toute embrâſée de flammes. Là, les ames étoient entaſſées les unes ſur les autres en gros pelotons ; les démons attiſoient le feu, & les frappoient rudement à coups de maſſue & de bâtons noueux. Parmi ces tourmens, ces ames preſqu'inſenſibles aux cruautés qu'exerçoient contre elles les miniſtres de ſatan, n'étoient ſenſibles qu'à la privation de l'objet qu'elles aiment. Jamais pilote battu par la tempête, & ſur le point de faire naufrage, ne deſire avec tant d'inſtance d'arriver au port ; jamais voyageur qui ſe trouve dans une terre étrangere & parmi des barbares, ne ſouhaite avec tant d'empreſſement de ſe revoir dans ſa famille, que ces illuſtres captifs ſoupirent après la patrie céleſte. Les yeux & les mains élevés vers le ciel, ils demandent amoureuſement à Dieu la grace d'abréger la longueur de leur exil. Leur amour envers la divinité, fait en quelque maniere la cauſe de leurs tourmens. Plus il eſt grand cet amour, plus ils ſouffrent, & plus le délai de le poſſeder leur paroît inſupportable. L'ardeur de leur charité eſt comme un feu violent, dont l'activité eſt d'autant plus grande qu'on approche plus de ſon centre.

Dieu ſeul eſt le centre de ces ames, elles ſe portent à lui de toutes leurs forces. Mais une main inviſible ſemble les en repouſſer. Elles jouiſſent cependant déjà de la béatitude, par l'expérience qu'ils ont, & qui fait pour elle un puiſſant motif de conſolation & de joie: l'eſpace qui les ſépare de la divinité eſt preſqu'imperceptible; mais un obſtacle invincible les empêchent de s'y unir tout-à-fait. Dans cet état déſolant elles ſe plaignoient; mais c'étoit des plaintes pleines de réſignation au bon plaiſir du ſouverain des êtres; elles gémiſſoient, mais c'étoit des gémiſſemens formés dans leurs cœurs par l'eſprit ſaint, & entremêlés de cantiques qu'elles chantoient à la gloire du très-haut.

A la ſortie du purgatoire, une multitude prodigieuſe de démons vinrent pour la derniere fois aſſaillir Oenus, & redoubler tous leurs efforts pour le faire retourner ſur ſes pas. A la tête de cette troupe infernale étoit ſatanube ſuivi de Béhémot. Celui-ci étoit un monſtre horrible. La tête & le col étoient d'un dragon, la poitrine, le ventre & l'eſtomac d'un vautour, & la partie d'en bas d'un lion. L'autre étoit un géant prodigieux, dont les pieds étoient dans les abymes & la tête ſe perdoit dans les nues. Son viſage étoit de la groſſeur d'une montagne. Quand il reſpiroit, on auroit dit que c'étoit le mont Ethna qui vomiſſoit des feux & des flammes. Le ſeul ſouffle de ſa gueule béante & enflammée auroit été capable de renverſer les villes & les provinces. Cà, dirent-ils, jettant une œillade terrible ſur Oenus, retourne en arriere, ou c'eſt fait de toi; nous allons te fricaſſer dans ce fleuve avec cette boue puante & noirâtre qui te fait ſoulever le cœur. Oenus étoit trop avancé pour reculer. Les démons pouvoient bien le menacer & lui faire même quelque inſulte; mais ils n'avoient plus de pouvoir ſur ſon corps: non-ſeulement il les mit tous en fuite, comme un aigle donne la chaſſe à une troupe de timides oiſeaux; en fuyant ils pouſſerent un cri qui fit trembler tout l'empire ſouterrain & mugir les cavernes infernales.

Oenus victorieux de cette derniere attaque ne fut pas moins embarraſſé, parce qu'il lui falloit paſſer le fleuve Techelor. Il n'y avoit qu'un petit pont d'une hauteur prodigieuſe fait d'une ſeule glace fort unie, & ſi polie qu'on ne pouvoit s'y tenir droit: il étoit en forme de baſcule, tantôt montant, tantôt baiſſant & ſans le moindre appui. Il y regnoit um vent impétueux capable de renverſer les plus forts édifices. Rouah Jedola pouſſoit par derriere Oenus, afin de lui faire faire

quelques faux pas. Au dessous du pont ce n'étoit que précipices affreux, remplis d'une infinité de serpens & de reptiles v neux dont les sifflemens horribles jettoient l'effroi & l'épouvante dans les cœurs: ils s'élevoient du fond de l'abyme pour pouvoir atteindre à la hauteur du pont, & précipiter les passans dans ces gouffres épouvantables. Oenus eut le bonheur de passer le pont qui trembloit sans aucun accident. Tout le reste de son voyage fut aussi agréable que le commencement avoit été dangereux.

Il prit sa route vers une allée qui étoit à droite. Un chérubin qui étoit à la droite avec une épée flamboyante, en gardoit le passage. Dès qu'il apperçut Oenus venir à lui, il lui cria de loin: qui es-tu, mortel assez hardi pour approcher de ce lieu? C'est ici le paradis terrestre, d'où le premier homme a été chassé. La garde m'en a été confiée, & il n'est permis à aucun homme vivant d'y entrer. Ce n'est qu'avec peine que j'y ai donné accès à Enoch & à Elie, quoique chéris du ciel. Je ne viens point ici de moi-même, dit Oenus, & je ne prétends point entrer dans ce lieu, sans votre agrément. Je suis le pécheur Oenus, si fameux par ses désordres, dont le cri est monté jusqu'au ciel. Je sors du purgatoire de S. Patrice. C'est le regret de mes péchés & le desir de satisfaire à la justice divine qui m'y ont conduit. Si ma douleur & ma misere ne vous touchent pas, ayez du moins égard à mon brevet. Il le tira aussitôt de son sein & lui montra. Le chérubin à la vue de ce vénérable passeport, qu'il n'avoit pas vu depuis long-temps, fut saisi d'un saint respect. Il le prit, le lut, y reconnut la signature de Patrice, & le contre-seing du Prieur. A ces marques il le jugea authentique & en bonne forme. Il ouvrit la porte de feu & donna entrée à Oenus dans la vallée.

Cette vallée étoit émaillée des plus belles fleurs que le printemps peut produire. Deux grands côteaux de part & d'autre la bordoient. Ils étoient chargés d'une vigne dont les branches entrelassées avec celles des peupliers, faisoient des berceaux à perte de vue. Il suivit un petit sentier bordé de jasmin & de roses, dont l'odeur & la couleur flattoient agréablement & sa vue & son odorat. Le chemin étoit jonché de fleurs d'oranges & d'œillets qui reprenoient un nouvel éclat après avoir été foulés. Un ruisseau dont les eaux étoient plus claires & plus pures que les rayons du soleil, arrosoit ce sentier, & couloit avec un doux murmure dans un lit de cristal, transparent comme une glace de miroir.

Ayant ſuivi ce ſentier, il arriva dans une prairie ſpacieuſe : la vue s'y perdoit, & s'y confondoit par la multitude & la variété des objets qui s'y préſentoient en foule. La prairie étoit partagée en pluſieurs vergers & une infinité de boſquets, dont la beauté alloit toujours en augmentant. De grandes & vaſtes terraſſes, poſées de diſtance en diſtance, faiſoient voir d'un coup d'œil des millions de parterres tous diverſement travaillés. La broderie étoit de chiffres artiſtement arrangés ; le romarin en étoit taillé en forme de lettre, & marquoit par là ce qu'il y avoit de myſtérieux dans chaque plante & & dans chaque fleur. Des quatre angles de chaque quarré partoit un nombre prodigieux de jets-d'eau qui en s'élevant dans les airs, & tantôt ſe mêlant enſemble & tantôt en ſe ſéparant, repréſentoient une infinité d'objets différens, & offroient à la vue un ſpectacle toujours nouveau.

Là, dans un petit bocage il apperçut deux hermites qui avec la majeſté de vénérables vieillards avoient toute la force de l'age viril : ils avoient le front chauve, mais ſans rides, le teint frais & vermeil, malgré la longueur des années. Le premier étoit nuds pieds avec des ſandales, un grand capuchon & ceint d'une corde : l'autre étoit couvert d'un manteau ſur une robe brune avec un ſcapulaire. Ces habits n'étoient pas pour les garantir des incommodités de la ſaiſon, ou pour les vêtir ; mais c'étoit pour l'ornement & une marque de l'état qu'ils avoient autrefois embraſſé ſur la terre. L'un d'eux avoit à la main un livre qui contenoit la généalogie de ſon ordre ; il en arrangeoit la ſucceſſion, en diſpoſoit la ſuite, en regloit tous les événemens ; repaſſoit tous les grands hommes qu'il avoit déja produit, & qu'il devoit produire par la ſuite ; conſidéroit leurs actions, leurs emplois, le genie, les mœurs & la deſtinée d'un chacun.

Dès qu'il eut apperçu Oenus, il ſe leva, alla au devant de lui, l'aborda & lui dit d'un air gracieux : mortel chéri du ciel, & il le paroît bien, puiſque vous êtes entré dans ce jardin de délices ; venez, vous ſerez admis à notre compagnie. Je ſuis le prophète Elie : perſonne n'ignore l'hiſtoire de mon raviſſement dans un char de feu. Celui que vous voyez ici, eſt le patriarche Enoch. Lorſque les moines Cinéens commencerent à ſe pervertir, il fut preſque le ſeul qui ſçut plaire à Dieu ; & à cauſe de ſa juſtice, il mérita d'être retiré de la corruption du ſiecle. Il s'intéreſſe plus que jamais à la conſervation de l'état monaſtique, qui lui a couté tant de larmes & de fatigues : & s'il étoit

ici susceptible de quelque chagrin, ce seroit de voir le prodigieux relâchement qui regne dans quelques cloîtres ; & que ces lieux, asyle autrefois de la piété & de l'innocence, sont un écueil fatal à plusieurs pour le salut.

Ne soyez point surpris si, malgré le nombre des années qui devroient nous accabler, vous nous voyez le corps droit, sain & vigoureux, comme si nous étions dans la force de l'âge ; sans rides, ni aucune de ces fâcheuses incommodités qui accompagnent la vieillesse : c'est qu'on ne vieillit point ici ; & bien loin d'y vieillir, les vieillards décrépits y rajeunissent. Nous y vivons sans aucune indigence, exempts des cruelles craintes de la mort. Nous y avons des alimens contre la faim, l'arbre de vie contre la caducité de la vieillesse. Il n'y a rien dans notre corps qui puisse nous en faire appréhender la dissolution ; aucune maladie du côté du dedans, aucun accident du côté du dehors. On y jouit toujours d'une santé parfaite : tous les sens sont dans une profonde paix, & l'ame dans le calme le plus heureux : rien de triste qui l'afflige, rien de vain qui l'éleve, sans trouble ni agitation. Aucun objet séduisant ne fait illusion à son imagination : aucun attrait de la volupté n'irrite ses desirs : aucun mouvement de la concupiscence ne la porte au mal. Jamais on n'y ressentit ni les violentes ardeurs de la canicule, ni les rigueurs du froid aquilon, ni les inégalités & les vicissitudes des saisons. Le ciel y est toujours calme & serein, l'air pur & tempéré ; & il y regne un éternel printemps.

Tandis qu'Elie parloit, Oenus éprouvoit au dedans de lui-même la vérité de ses paroles. Il lui sembloit qu'il étoit sans passion & sans concupiscence. Quelle différence, disoit-il, entre cette vie & celle que nous menons sur la terre ! Conçus & engendrés dans l'iniquité, nous portons au dedans de nous-mêmes un poids qui nous entraîne vers le mal, l'ignorance dans l'entendement, la foiblesse dans la volonté, un désordre général dans toutes les facultés de l'ame : tout aujourd'hui est pour l'homme une occasion de chûte, funeste effet du péché de nos premiers peres. Mais comment, aussi éclairés qu'ils étoient, ont-ils pû se laisser séduire au serpent ? Pouvoient-ils se persuader qu'il eût le don de la parole ? Et cela seul ne suffisoit-il pas pour les faire tenir en garde contre ses ruses ?

Vous me demandez, mon fils, lui répondit Elie, ce qui est au-dessus de votre portée. Plusieurs se sont égarés en cherchant le dénouement de cette difficulté. Contentez-vous de savoir qu'Adam & Eve

font tombés ; n'en cherchez pas davantage. Moyse instruit dans la philosophie des Egyptiens, a imité ici leur maniere d'enseigner ; & sous des emblêmes & des similitudes, il leur a proposé des vérités très-simples & très-naturelles, que vous connoîtriez, si vous étiez au fait de la philosophie égyptienne. Il le conduisit dans les différents endroits du paradis, & lui en fit voir ce qu'il y avoit de plus singulier. Ici, lui dit-il, est le lieu où a été formé le premier homme. C'est de cette terre rouge que son corps a été pétri de la main du fils de Dieu : ce qui lui a fait donner le nom d'Edom ou Adam. Il fut formé dans l'âge d'homme parfait, avec toutes les qualités réquises pour le corps & pour l'ame, telles que les doit avoir un ouvrage qui sort immédiatement des mains du souverain ouvrier, & qui doit porter le caractère de ses attributs. C'étoit dans la riante saison du printemps. Dans son sommeil extatique & mystérieux la femme fut tirée de son côté pour lui servir de compagne ; car il ne convenoit pas qu'il fût seul. C'étoit dans cette allée où l'ange du seigneur conversoit avec eux familiérement. Voilà l'arbre de la science du bien & du mal, qui a cette propriété admirable, d'ouvrir & de déciller les yeux de ceux qui en mangent. Funeste expérience qu'eurent nos premiers peres, dès qu'ils en eurent goûté ! Car qui pourroit raconter cette foule de maux qui a inondé la terre ; les mortels soucis, les cruelles inquiétudes, les guerres, les pestes, les famines, la mort & les maladies plus redoutables que la mort même ! Voilà encore le figuier dont ils prirent des feuilles pour couvrir leur nudité.

Parlant ainsi, ils arriverent à la fontaine d'Eden, qui se divise en quatre branches, & arrose tout le paradis. Ils s'assirent sur le gazon pour manger : le repas fut simple, mais exquis par la bonté & la saveur des fruits qui étoient d'un goût délicieux. Des oiseaux de toutes especes avec des plumages de différentes couleurs, perchés sur leur tête, faisoient un ramage agréable, & sans craindre le chasseur, chantoient leurs amours innocentes. A la fin du repas ils goûterent de l'arbre de vie. Enoch & Elie s'en servent de temps en temps pour se garanrir de la vieillesse. Oenus en goûtant de ce fruit sentit au dedans de lui une vigueur toute nouvelle, il lui sembloit que tout ce qu'il y avoit de foiblesse & d'infirmité dans son corps disparoissoit, & qu'il devenoit un nouvel homme. Jamais il n'avoit rien éprouvé de semblable.

Oenus auroit volontiers resté dans ce lieu : il avoit regret de quitter un si aimable séjour. Ce que vous avez vu, lui dit Elie, n'est presque

rien en comparaiſon du bonheur des ſaints. La félicité n'eſt ici qu'imparfaite, ce n'eſt qu'un léger crayon, qu'un foible échantillon de la gloire dont jouiſſent les fortunés citoyens de la Jéruſalem céleſte. Continuez, mon fils, votre route : allez où le ciel vous appelle : ſuivez votre haute deſtinée. Enoch & moi nous ſommes ici juſqu'au jour du jugement, & nous reparoîtrons ſur la terre pour combattre l'antechriſt. Il dit, l'embraſſa amoureuſement, & le fit ſortir du paradis terreſtre par la porte d'Ouranie.

Devers cet endroit s'élevoit un palais d'une ſuperbe architecture. Il n'y paroiſſoit ni pierre ni bois : on n'y voyoit briller que l'or & l'argent. Le ſoleil à ſon lever, lorſqu'il ſort du ſein de l'océan pour paroître ſur l'horiſon, & y répandre ſes plus pures lumieres, ou lorſqu'au milieu de ſa courſe ſes yeux ſont plus vifs, & ſes rayons plus pénétrans ; le ſoleil n'a pas pour-lors tant d'éclat qu'en avoit le palais. Oenus ne pouvoit en ſoutenir ni la lumiere ni la ſplendeur, qui rejailliſſoit de tout côté. Comme il approchoit, on ouvrit la porte faite d'un ſeul diamant, & il en ſortit une proceſſion dans un très-bel ordre, précédée de riches bannieres avec des déviſes myſtérieuſes. Les bienheureux qui compoſoient cette proceſſion, vêtus de longues robes flottantes, plus blanches que la neige, enrichies de perles & d'émeraudes, portoient chacun ſur une petite tunique d'argent la marque de leur dignité. Au milieu étoient deux chœurs d'anges qui entonnoient des cantiques de joie.

La proceſſion dans cet ordre vint au-devant d'Oenus ; & deux vénérables vieillards en habits pontificaux l'ayant pris par la main, & l'ayant embraſſé tendrement, le mirent au milieu d'eux. La proceſſion retourna dans le même ordre qu'elle étoit venue.

A peine Oenus fut-il entré dans ce palais, qu'il y goûta des plaiſirs infiniment au-deſſus de ceux qu'il avoit ſentis dans le paradis terreſtre. Son ame nageoit dans la joie : un torrent de volupté inondoit ſon cœur. Tous ſes ſens jouiſſoient de délices exquiſes, & en étoient enivrés : mais c'étoient des délices pures & chaſtes qui n'ont rien de commun avec celles que les hommes groſſiers & charnels goûtent ſur la terre. Son corps, ſans poids, ſans foibleſſe, participoit aux qualités des corps glorieux. C'étoit-là le ſéjour des bienheureux ; le ſoleil ne ſe couche plus pour eux. Cette céleſte cité eſt toute brillante de la gloire du très-haut.

La nourriture de ces eſprits eſt la vérité immuable & éternelle, dont ils ſont raſſaſiés, & dont cependant ils ſont toujours affamés ;

elle eſt l'aliment incorruptible dont ils ſont répus, & le feſtin que leur fait l'éternel pendant la durée des ſiecles. Cette lumiere, qu'aucun œil mortel n'a vue, les éclaire; en les éclairant, elle les pénétre tout entiers plus parfaitement que les rayons du ſoleil ne pénétrent les corps les plus déliés : elle ſe gliſſe dans la ſubſtance de leur ame, & les transforme en elle. Ils ne contemplent plus la divinité ſous des ombres & des figures, mais telle qu'elle eſt en elle-même. Son immenſité n'a rien de trop vaſte pour eux; ſon éternité de trop éloigné, ſa ſageſſe de trop élevé; ſa puiſſance de trop grand. Ils aiment ſans dégoût ce qu'ils voient ſans erreur. Ce n'eſt qu'un cercle continuel de connoiſſance & d'amour, dont le centre eſt la divinité, & la circonférence l'éternité.

Les années paſſent à leur égard avec plus de rapidité, qu'une heure à l'égard d'un homme qui jouit ſur la terre des plus grands plaiſirs. Il y a déja pluſieurs ſiecles qu'ils ſont dans la félicité, & il ſemble que leur bonheur ne fait que commencer. Du haut du ciel ils regardent avec compaſſion les mortels qui vivent ici bas : ils ont pitié de leurs égaremens : leurs occupations les plus ſérieuſes ne leur paroiſſent que comme des amuſemens d'enfans. C'eſt que le fini comparé à l'infini, le temps à l'éternité, n'a preſque ni prix ni valeur. L'univers entier ſeroit ébranlé dans ſes fondemens, qu'ils n'en ſeroient point émus.

Patrice conduiſit Oenus dans toutes les demeures céleſtes, & lui fit voir les différens degrés de gloire dont les ſaints jouiſſent dans la Jéruſalem céleſte : « Tu vois, mon cher fils, lui dit-il, le ſéjour des » bienheureux qui t'eſt préparé, pour ton grand courage & ta ferme » confiance; puiſque tu n'as pas craint d'entrer dans ma caverne, » & de traverſer le purgatoire & l'enfer. Te voilà maintenant affranchi » & exempt de toutes les peines dues à tes péchés, & auſſi pur que » le jour de ton baptême. Retourne ſur la terre pour le ſalut de pluſieurs, » & conſacre-toi dans un monaſtere pour y ſervir Dieu le » reſte de tes jours ».

Patrice ayant achevé ces paroles, embraſſa amoureuſement Oenus. Il reprit ſa route ſans rien craindre des démons. Il rencontra les douze religieux qu'il avoit déja vus, qui le féliciterent de l'heureux ſuccès de ſon voyage. Il eut encore quelques aventures à eſſuyer, & les mêmes qu'à l'entrée de la caverne. Il fut pluſieurs fois dans les ténébres, ſans connoître la route qu'il devoit tenir. La terre s'écroula ſous ſes pieds : le tonnerre gronda plus d'une fois ſur ſa tête; il fut ſouvent

renversé, mais enfin il arriva heureusement à la porte de la caverne au bout de vingt-quatre heures, dans le temps que le prieur étoit venu pour l'ouvrir.

Jamais joie ne fut plus grande que celle des fideles qui étoient accourus à un spectacle si étonnant. On conduisit Oenus à l'église pour rendre grace à Dieu d'une telle faveur. On le remit reposer dans une petite cellule l'espace de neuf jours. Il demanda l'habit de chanoine regulier, d'autres disent de cisterciens dans le monastere d'Ule, où il vécut & mourut saintement.

Extrait du Purgatoire de Saint-Patrice, tel qu'on le lit dans le manuscrit 208 de la bibliothéque de Berne.

UN auteur anonyme dont le récit nous a beaucoup servi dans ce qu'on vient de lire, après avoir fait l'histoire de la révélation de S. Patrice & de l'établissement des chanoines reguliers dans l'île de Derg, développe le récit du pelerinage du chevalier Oenus qu'il appelle *Elans*. La naïveté de cette narration, le desir de conserver un morceau propre à caractériser les mœurs du siecle auquel il appartient, & les divers objets de curiosité qu'il présente, nous ont déterminés à le placer à la suite de cette histoire, tel qu'on le lit dans un ancien manuscrit. Cet auteur s'exprime ainsi :

« Ors de cette maison fut mené le chevalier des deables en une » montaigne qui estoit plaine de gens de divers aages, & lui feu ad» vis que tout ce qu'il avoit veu par avant si nestoit que ung peu » de chose au regart de celle vision, car celle gent la devant se » soient tous sur les dois de leurs pies, & si regardoient vers *Galerne*, » & sembloit pour vrai qu'ils attendissent la mort tant trembloient du» rement, & adonc lui dist ung deable, tu t'émerveilles pour quoy » ce peuple cy a si grand paour & qu'il atanst, mais se ne te veult » retorner tu le sauras tantost. A peine avoit le deable dit ce mot, » que soubdainement tout a cop ung estorbillon de vent leva & ravi » & lui & les deables, & si les getta en ung fleuve froit & puant » moult loing de celle montaigne, la pleuroient & se complaignoient » moult amerement, car ils mouroient de froit, de paour & de puour, » & quant ils s'efforcoient de issir hors, les deables les replungoient » dedans, mais le chevalier si appella le nom de nostre seigneur, & » adonc fut tantost delivré de ces tormens ».

« Les deables de rechief se retrainerent vers le chevalier, & le me-
» nerent vers orient, & il regarda devant lui, si vit une flamme toute
» noire & toute puante aussi d'un goffre denfer, aussi comme se ce
» feust de souffre toute puante, & celle flambe se commencoit à mon-
» ter se lui estoit advis, & si y estoient ilec hommes & femmes de
» divers aages tous nus ardens qui vouloient en lair, aussi comme se
» ce feussent estancelles, & quant la flambe se rabaissoit elle les fla-
» tissoit dessoubs le feu, ainsi quils vindrent pres, il sembla au che-
» valier que cestoit ung puis dont la flambe sailloit, & adonc les
» deables lui distrent, ce puis que tu vois, cest l'entrée du goffre den-
» fer, or vois tu bien cy est nostre habitacle, & pour ce que tu nous
» as si bien suivi jusques maintenant, tu y demourras tousjours avec
» nous, car cest le loier de ceulx qui nous servent, & saches de vray,
» que se tu y entres tu perdras & corps & ame, mais se tu nous veulx
» croirre comme par avant tavons dit, & ten retorner nous te me-
» nons sain & sauf à la porte par ou tu entras, le chevalier tousjours
» aiant fiance en Dieu, leurs paroles point ne pensoit ne ne doubtoit,
» adoncques le prindrent, & le getterent ou puis, & tant plus avaloit
» & plus large le trouvoit, & ainsi plus grant peine y souffroit, &
» tant y souffri & endura si angoisseuse douleur que bien peu s'en
» failli qu'il ne oblia le nom de nostre seigneur, toutefois ainsi comme
» Dieu le velt, il nomma le nom de Jesuscrist & tantost la flambe
» le getta en lair avec les autres, & descendi delées le puis & la fut
» il grant pieça tout seul, & se trait a terre, & adonc ainsi comme
» il estoit tout en paix, & ne savoit quele part il deust aler, &
» adonc aucuns deables qui ne cognoissoit pas issirent alors du pui,
» & vindrent à lui & lui disoient que cestoit enfer, mais nostre cous-
» tume si est de mentir tousjours, car nous te decevons voulentiers
» par mentir puis que par bon voir dire nous ne te povons decevoir,
» si nest mie encore le lieu denfer, mais nous ty menrons.

» Grant tempeste & grant noise faisoient, & le menerent les deables
» loing de la, & vindrent a ung fleuve moult long & moult large
» & moult puant, & si sembloit que ce fleuve feust couvert de flambe
» embrasee & de souffre puant tout enlume, & avec ce il estoit
» tout plain de deables, & adoncques les deables qui la lavoient
» amene lui dirent, Saiches que enfer si est cy dessoubs ce fleuve, &
» dessus ce fleuve avoit un pont, lors lui dirent ces deables la, il te
» convient aler sur ce pont, & si tost comme tu y seras, le vent

» qui nous gettera en l'autre fleuve te flatera & te gettera arriere en
» cestui & nos compaignons qui sont la dessoub sans nombre te plun-
» geront dedens, & te getteront au plus profont denfer & mainte-
» nant sauras quel aler il y fait, & adonc le prindrent les deables,
» & le jetterent sur ce pont. Toutesfois ce pont avoit en lui trois
» choses qui faisoient moult a rasongier & a doubter, la premiere
» chose si estoit si glaissant posé quil fut bien large si nestoit il homme
» tant feust soubtil qui se peust soustenir dessus. Lautre il estoit tant
» estroit quil sembloit que on ny peust passer. La tierce, il estoit si
» hault, que c'estoit moult doubteuse chose a regarder dune part &
» d'autre, adonc lui disrent : Se tu nous veulx croire, tu eschapperas
» de ce torment. Lors se pourpensa le chevalier de quels perils nostre
» seigneur lavoit gette & mis hors; adonc il monta sur le pont, &
» se ala de petit en petit plus que avant, & comme plus qu'il aloit
» avant & plus aloit seurement, & trouvoit plus large voie, car le
» pont par sa vertu divine se elargissoit par tele maniere que ung char
» ou deux si sen feussent bien passez par dessus lun de coste lautre.
» Adonc les deables qui avoient amene la le chevalier sarresterent a
» la rive du fleuve, & quant ils virent quil estoit au milieu du pont,
» & quil aloit tout oultre le pont seurement & ainsi sainement, si
» firent moult grant dueil, & se firent ensemble uns si terribles cris
» quils greverent plus le chevalier que la doubte des tormens quil
» avoit eus, & avec ce, les deables qui estoient en espece de poisson
» dessoubs ce pont, tant comme il mist a passer ledit pont braioient
» tous en une terrible voix en l'espoentant, afin quil chaist dedens &
» lui gettoient cros de fer, mais oncques point ne le peurent toucher
» ne nul mal faire par la vertu du nom de Jesuscrist, & ainsi passa
» le chevalier sur ce pont ainsi comme sil ny eust este, qui leust des-
» tourbé. Et quant il vit bien avant se regarda le pont & le fleuve
» de loing, car il ne l'avoit osé regarder de près, & ce fut apres ce
» que les deables l'eurent laissie, & sen furent retrait dentour lui.

» Or sen va le chevalier tout delivré des deables, & adonc vit
» devant lui ung mur bien hault, & de moult merveilleuse façon,
» & en ce propre mur avoit une porte moult merveilleuse qui relui-
» soit comme or, & si estoit toute artificielement construite & faite
» de pierres precieuses & si estoit toute cler & lors quant il vint a
» demie lieue pres de la porte adonc la porte sen ouvri pour soy &
» en issi si grant odeur que se tout le mont eust este plain d'espices

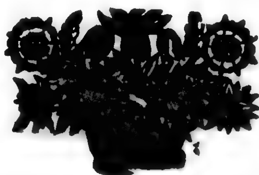
» aromatiques, il lui sembloit bien que ils neussent pas peu rendre
» plus grant odeur, & le remit en si grant force & en si grant vertu
» que il lui sembloit que il eust bien souffert sans peine & sans douleur
» tous les tormens qu'il avoit veus par avant. Et adonç il regarda de-
» dens la porte, & vit ung pais moult tres bel & cler, asses plus que
» nest la clarte du soleil. Et adonc, il eut moult grant desir den-
» trer la dedens, mais ains qu'il y entrast au devant de lui vint une
» grant procession que oncques mies navoit veu en ce monde si grande
» ne si belle, si portoient croix, cierges, bannieres & rams de pal-
» mes, qui sembloient estre de fin or. La adoncques vindrent hommes
» de divers aages, la estoient arcevesques, evesques, abbez, moines
» prestres & dautres clers asses si comme ils sont establis pour faire le
» service de Dieu en saincte eglise, & si estoit chacun vestu de tele
» robe comme a son ordre appartenoit, & comme en ce siecle avoient
» estes vestus tout semblablement en tels maniere ne plus que ne moins.

» Et ainsi adoncques fut le chevalier receu a grant honneur & a
» grant joie & le menerent avec eulx la dedens, & chantoient moult
» doucelment une maniere de chansons quil navoit oncques mais oyes,
» & quand ils eurent assez chantes, vindrent a lui deux arcevesques
» qui le prindrent par le poing, & le menerent deduire & esbatre
» en celle contree & aussi pour regarder les merveilles qui ilec es-
» toient, avant quils parlassent a lui, ils loerent & benoirent notre
» seigneur qui si ferme propos & si ferme creance lui avoit donné
» pour quoi avoit ainsi vaincus & surmontes les temptations des enne-
» mis denfer, & que il estoit ainsi sainement eschapé de leurs mains
» avec tant de tormens ou il avoit este, & de la apres le menerent
» par tous ces lieux & lui monstrerent asses plus de solaz & de joies
» quil neust sceu ne peu raconter, & ce y faisoit bel & cler, car tout
» ainsi comme une lampe ardent soit extainte par vertu de la clarte du
» soleil, tout aussi eust este apres midy au regart de la clatte qui leans
» estoit le soleil obscurcy & tenebreux. Le païs si estoit tant long &
» large que on ne povoit veoir la fin de nulle part, & si estoit tout
» plain & habondant de toutes delices & plaisirs que cestoit joieuse
» & plaisant chose a raconter, comme de pres verts, d'arbres portans
» nobles & precieux fruiz, herbes souefues & odorans & toutes autres
» semblances de plaisirs que on pourroit au monde desirer ou souhaiter,
» ne nul temps ny est nuit, car la grant clarte du pur ciel il reluist tous-
» jours yver & esté.

» La

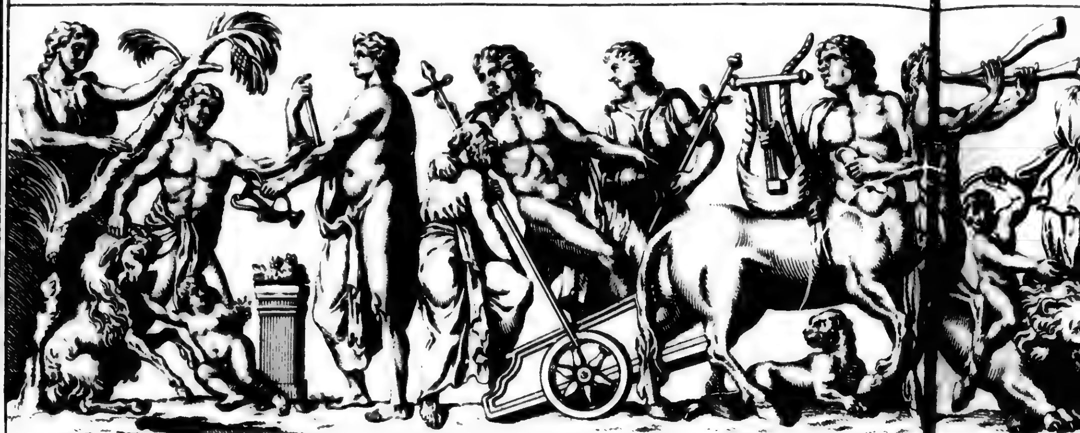
» La avoit si grant planté de gent quil ne cuidoit mie que lui ne
» lui autre eust point veu autant de ce monde cy, & si estoient ordon-
» nez ensemble chacun selon son ordre, par couvens si comme gens
» dordre, mais ils aloient a leur voulonte veoir lun lautre pour eulx
» deduire esbatre & solacier, & se faisoient moult grant feste ensemble
» lun avec lautre, & chantoient par moult grant soiempnite en louant
» nostre seigneur & aussi comme vous voies que aucunes estoilles sont
» plus reluisant les uns que les autres, tout aussi estoient les uns plus
» excellemment vestus que les autres. Les uns si estoient vestus de draps
» dor, les autres de drap de pourpre, les autres de vert, les autres
» de blanc, & tout en celle forme comme ils avoient en ce monde
» Dieu servi, & la lui raconterent comment le premier homme de la
» endroit par son peche en avoit este gecte hors, & puis en fut cheus
» & trabuches en la douleur du monde, & avec ce lui diserent ainsi:
» de cy endroit veoit il Dieu nostre creatour en toute la joie du ciel, &
» estoit en la compagnie des anges, mais par son pechie comme dit tavons il
» en fut mis hors & nous tous avons este conceus & enfantez endouleur,
» mais depuis pour lamour de la charite nostre seigneur Jesus crist, &
» par le baptesme & sainte foy & autres moult belles ordonnances
» quil a ordonnees & baillees a garder a tous vrais catholiques & à tous
» christians, & aussi pour ce que nous eusmes tousjours ferme creance
» & vraie esperance que apres la mortelle vie la ou nous estions, nous
» sommes par la grace de Dieu cy venus, mais pour aucuns pechies
» que nous avons faits ou temps passé, il nous a fallu avant passer par
» les peines de purgatoire que tu as passees, touteffois combien que
» nous qui avions tousjours esperance, & ferme creance davoir ceste
» joie toutefois nous navions pas si clere cognoissance comme Adam
» avoit eu, car il en avoit eu ja cognoissance par experience comme
» nous avons ja dit & ce que nous sommes ainsi passez par les peines
» de purgatoire ce a este pour aucuns pechies dont nous navions pas
» fetes ne accomplies les penitences, & ceux que tu as veu ainsi
» es tormentes de purgatoire, venront ici avec nous quant ils seront
» purgez & quittez de leurs pechies, excepté eux qui sont en la gueule
» du puis denfer, & sachiez de vray, quil nest jour que aucun ne
» viengne a nous & nous alons ainsi a lencontre de lui, aussi comme
» nous avons fait a lencontre de toy, & le recevons a grant joie &
» solempnite, & de ceulx qui sont en purgatoire, lun y demeure
» plus que lautre, & si ny a celluy deulx qui sache quant il en istra,

» mais par les messes que on chante pour eulx, ils sont allegez de
» leurs torments, jusques a tant qu'ils soient delivres, & quant ils vien-
» gnent cy, ils ne sçavent combien ils y demourront, car nulz ne
» le sçet, fors tant seulement Dieu delaissus, (en haut) & tantost
» ainsi comme ils ont esperance, & sont pour leurs pechies espurger,
» aussi nous qui sommes cy avons esperance de y demourer, selon les
» biens que nous avons faits, & combien que nous soions delivrés des
» peines de purgatoire ja ne sommes nous pas dignes encore de monter
» es joies du ciel, & touteffois nous sommes cy en grant joie & repos
» comme tu vois, mais quant il plaira à Dieu nous monterons en la joie
» predurable quant nous partirons dicy, & sachez bien que nostre com-
» paignie croist & descroist chaque jour, ainsi comme de ceulx du pur-
» gatoire qui chascun jour en partent & viengnent de nouveaulx a
» nous quant ils sont espurgiez, ainsi est il de nous autres qui sommes
» en ce paradis denfer, car chascun jour montent de nos compaignons
» ou paradis celestiel ».

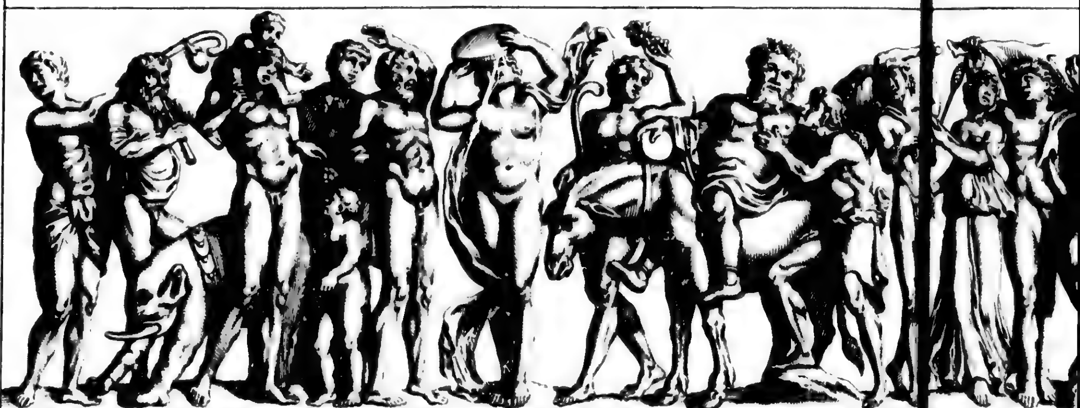


legez de
ils vien-
nulz ne
: tantoſt
spurger,
ſelon les
vres des
monter
& repos
n la joie
re com-
du pur-
eaulx a
ſommes
aignons

Procession



Bachique



Procession



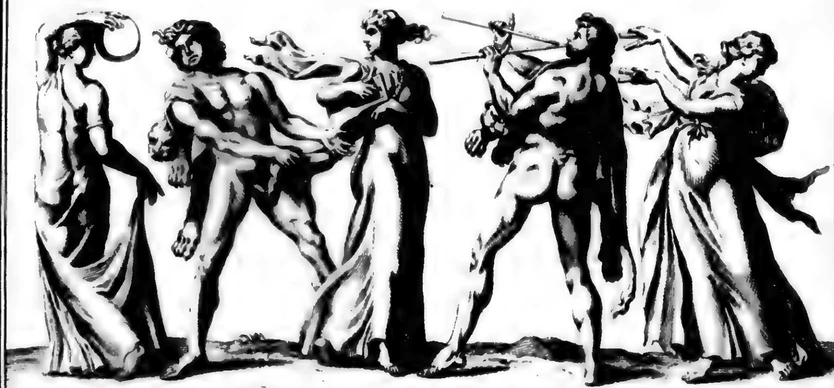
Bachique



ORGIES *et* BACCHANALES



tirées des ANTIQ. ROMAINES



Autres

E T

BACC

OR

LES ro
l'honneur
verrons
folies du
& la diſſ
& myſtér
elles une
deſtiné à
conſécutif
& les fem
aux myſtè
cérémonie
On s'aſſen
cence &
nia, qui
introduire
firent auſſ
enſuite le
bientôt le
Alors on
mode que
devinrent
on les pr
joignit de
épargnée,
tres diver
vin. Cette
mes & le
des inſtru
autres, ſa

Tome

BACCHANALES ET SATURNALES DES ANCIENS.

ORIGINE DU POEME SATYRIQUE.

Figures.

Les romains appelloient *Bacchanales*, les fêtes qu'ils célébroient à l'honneur de Bacchus. Ces sortes de solemnités qui, comme nous le verrons ailleurs, ont vraisemblablement donné naissance à nos folies du carnaval, avoient pour base la plus dangereuse licence, & la dissolution la plus effrenée. Elles étoient originairement lentes & mystérieuses. Un certain nombre de femmes, qui formoient entre elles une espece de société, s'assembloient, tous les ans, dans un lieu destiné à cet usage, & célébroient les Bacchanales pendant trois jours consécutifs. On n'admettoit jamais aucun homme dens cette assemblée; & les femmes ne pouvoient y avoir accès, qu'après s'être fait initier aux mystères de Bacchus. On choisissoit toujours, pour présider à la cérémonie, des femmes mariées & recommandables par leur gravité. On s'assembloit en plein jour, & tout se passoit ave beaucoup de décence & de tranquillité. Une femme de Capoue, nommée *Pacula Minia*, qui avoit été choisie pour présidente de la fête, se hazarda d'y introduire ses deux fils. Les autres femmes, voulant imiter son exemple, firent aussi entrer dans l'assemblée, d'abord leurs plus proches parents, ensuite leurs amis & leurs voisins; & cet abus fut poussé si loin, que bientôt les mystères furent communiqués indifféremment aux deux sexes. Alors on changea le temps de l'assemblée : & la nuit parut plus commode que le jour pour célébrer cette fête (*fig.* 32). es assemblées 32. devinrent aussi beaucoup plus fréquentes. On les fit tous les mois, & on les prolongea pendant cinq jours. Aux cérémonies religieuses, on joignit des festins somptueux, où la liqueur de bacchus n'étoit pas épargnée, & qui étoient suivis de danses (*fig.* 33), de concerts & d'au- 33. tres divertissemens bruyans & convenables à des gens échauffés par le vin. Cette fête dégénéra enfin dans la plus infâme debauche. Les hommes & les femmes, dont la tête étoit tournée par le vin & par le bruit des instrumens, se mêlerent & s'unirent indifféremment les uns aux autres, sans honte & sans pudeur. Toutes les infamies que la passion peut

ſuggérer, furent pratiquées dans ces abominables aſſemblées. Enfin la licence & la diſſolution monterent à un tel point, que le ſenat abolit ces déteſtables fêtes, & défendit de les célébrer, non-ſeulement dans Rome, mais dans toute l'Italie. Cet édit fut publié l'an 567 de la fondation de Rome.

Les Saturnales, que quelques écrivains ont confondues avec les Bacchanales, ont à peu près la même origine que ces dernieres. On les célébroit le 17 du mois de décembre. On y repréſentoit l'égalité qui regnoit, du temps de Saturne, parmi les hommes vivans ſous les loix de la nature, ſans diverſité de conditions. Elles commençoient le 17 de décembre, & duroient trois jours qui ſe paſſoient en réjouiſſances & en feſtins. Les romains quittoient la toge & paroiſſoient en public en habits de table. Les jeux de haſard, qui étoient défendus en tout autre temps, étoient alors permis. Le ſenat vaquoit, les affaires des barreaux ceſſoient, les écoles étoient fermées, l'on ſe faiſoit des préſens, & l'on allumoit des cierges par-tout. La ſtatue de Saturne, qui étoit liée de bandelettes de laine pendant toute l'année, en étoit dégagée pendant ſa fête. Les enfans l'annonçoient en courant dans les rues & en criant *io Saturnalia*. Tout étoit alors en confuſion dans Rome; les eſclaves, égaux à leurs maîtres, mangeoient avec eux, & refuſoient de les ſervir. Il regnoit néanmoins beaucoup plus de décence pendant cette ſolemnité qu'aux Bacchanales. C'étoit alors que les ennemis ſe reconcilioient, que la piété bienfaiſante verſoit ſes aumônes dans le ſein du pauvre, que les maîtres dédommagoient les eſclaves des injures qu'ils avoient pu leur faire, qu'ils les affranchiſſoient, qu'ils converſoient familierement avec eux. En un mot, ce temps de jubilé, étoit celui du pardon univerſel, & le tableau de l'innocence & de l'amitié reciproque, que l'on préſumoit avoir regné dans l'âge d'or. La piece ſuivante traduite de Lucien, fera parfaitement connoître les uſages qui s'obſervoient dans cette fête, & l'objet primitif de ſon inſtitution. Ce petit ouvrage, dans lequel on trouve beaucoup de ſel & de délicateſſe, porte le titre de *Chronoſolon*, c'eſt-à-dire, le Solon ou le légiſlateur des Saturnales.

« Voilà ce que dit *Chronoſolon*, prêtre de Saturne, interprête de ſes volontés, & auteur des loix qui concernent les Saturnales. J'ai déja preſcrit dans un autre petit ouvrage, intitulé *Saturnales*, & qui eſt un dialogue entre Saturne & ſon prêtre, aux pauvres leurs devoirs, & je ne doute pas qu'ils n'y ſoient fideles, s'ils veulent éviter les peines décer-

nées contre les contrevenants. Aujourd'hui c'eſt aux riches que je m'adreſſe : qu'ils prennent garde de négliger les ordres que je vais leur donner. Saturne au nom duquel je parle, ne laiſſeroit pas leur deſobéiſſance impunie. J'ai vu dernierement ce dieu, non pas en ſonge ni pendant les ténébres, mais en plein jour & étant éveillé. Il ne m'a pas paru chargé de chaînes, ni dans cet état miſérable que les peintres lui prêtent dans leurs tableaux, d'après les fables abſurdes de ces radoteurs de poëtes. Il tenoit en main une faulx très-aigue, avoit le viſage gai, l'air vigoureux & ſain ; & ſon équipage étoit digne d'un roi. Lorſqu'il m'apparut ainſi, je me promenois ſeul, rêveur, penſif, & la triſteſſe peinte ſur le front. Le dieu s'apperçut de mon chagrin, & en comprit auſſitôt la cauſe. Il connut que je déplorois en ſecret l'état de ma fortune, qui me laiſſoit expoſé aux rigueurs du plus cruel hyver, avec un ſeul habit bien mince & bien léger, & qui ne me permettoit pas de me procurer ce qui étoit néceſſaire pour paſſer joyeuſement les fêtes des Saturnales, tandis que j'étois témoin des grands préparatifs que les autres faiſoient aux approches de cette fête » : Eh quoi ! me dit Saturne en m'abordant, vous êtes triſte, Chronoſolon ! J'en ai ſujet lui répondis-je, vénérable Saturne. Je vois une infinité d'hommes vils & corrompus qui regorgent de richeſſes, tandis que la pauvreté eſt mon partage & celui de pluſieurs autres ſages dont le ſort eſt auſſi malheureux que le mien. Ne détruirez-vous donc jamais cette odieuſe inégalité, & ne rétablirez-vous pas toutes choſes dans l'ordre ? Il ſeroit aſſez difficile, me répondit Saturne, de réformer une infinité de choſes qui arrivent dans ce monde par l'arrêt immuable des Parques. Quant à la pauvreté j'y puis remédier, du moins pour le temps de ma fête, & voici comment. Je vous charge de faire des loix par leſquelles il ſoit ordonné aux riches de faire part de leurs biens aux pauvres pendant les Saturnales, & de les célébrer en commun avec eux. Mais, repris-je, je ne ſuis point légiſlateur, & je ne ſais point faire de loix. Je vous l'apprendrai, reprit Saturne ; & ſur le champ il commença à me tenir promeſſe. Lorſqu'il eut achevé de me donner toutes les inſtructions néceſſaires : Publiez hardiment ces loix, me dit-il, & déclarez aux riches, que s'ils ne les obſervent pas, ils ſentiront que ce n'eſt pas envain que je ſuis armé d'une faulx. Ecoutez-donc, riches, les loix que je vous propoſe de la part de Saturne, & craignez ſa vengeance ſi vous les violez ».

1°. « Que perſonne pendant le cours des Saturnales ne s'applique à quelqu'affaire que ce ſoit, ſoit publique, ſoit particuliere ; que tout

le monde ne ſonge qu'au jeu & au plaiſir, & que les cuiſiniers & les confiſeurs ſoient les ſeuls qui travaillent; qu'il y ait une égalité parfaite entre les maîtres & les eſclaves, les riches & les pauvres; que perſonne ne ſe fâche, ne s'emporte en injures ou en menaces contre qui que ce ſoit; que ceux qui ſont employés pour la célébration des Saturnales ſoient diſpenſés de rendre compte de la conduite qu'ils auront tenue dans leur emploi. Défenſe de compter de l'argent, de meſurer une étoffe, de faire aucun mémoire pendant les Saturnales. Les exercices du corps, ceux du barreau ſont interdits : on ne doit point alors entendre d'autres diſcours que des plaiſanteries agréables, & des bons-mots pleins de ſel & d'enjouement.

2°. « Quelque temps avant la fête, que les riches aient ſoin de marquer exactement ſur un regiſtre les noms de tous leurs amis; qu'ils tiennent toute prête une ſomme d'argent, qui ſoit au moins le dixieme de leur revenu annuel; qu'ils mettent à part tout ce qu'ils ont d'habits ſuperflus, ou trop groſſiers pour qu'ils puiſſent décemment s'en ſervir; qu'ils en préparent auſſi une quantité aſſez conſidérable. Au reſte, la veille de la ſolemnité, qu'ils aient ſoin de bien purifier leur maiſon, & ſur-tout d'en chaſſer l'avarice, l'intérêt ſordide & l'avidité du gain; qu'ils offrent enſuite des ſacrifices à Jupiter diſtributeur des richeſſes, à Mercure libéral, à Apollon magnifique; puis, ſur le ſoir, qu'ils faſſent la lecture du mémoire où ſont écrits les noms de leurs amis, & qu'ils envoient à chacun d'eux une partie des choſes qu'ils auront miſes à part dans ce deſſein; que tous ces préſens ſoient rendus avant le coucher du ſoleil; que les eſclaves deſtinés à les porter ſoient choiſis parmi les plus vieux & les plus fideles de la maiſon, & qu'ils ſoient au nombre de trois ou quatre tout au plus; que chaque préſent ſoit accompagné d'une lettre d'avis qui marque exactement en quoi conſiſte le préſent, afin que la fidélité des porteurs ne puiſſe être ſuſpectée; que les eſclaves qui porteront ces préſens ne puiſſent boire chacun qu'un coup dans chaque maiſon où ils iront, & qu'ils s'en retournent auſſitôt, ſans rien demander autre choſe; qu'on envoie aux ſavans deux fois plus qu'aux autres; leur mérite les rend dignes d'une double portion : que les riches dans leurs lettres d'avis, ne vantent point leurs préſens, & n'exaltent point leur libéralité; qu'ils ſe contentent de ſpécifier ce qu'ils envoient modeſtement, ſimplement & en peu de mots; qu'un riche ſe garde bien d'envoyer quelque préſent à un autre riche; qu'il ne reçoive à ſa table que des gens au-deſſous de lui; qu'il ne ſe

reserve aucune des choses qu'il aura une fois mises à part pour être envoyées, & qu'il le fasse avec joie & de bon cœur, & non pas avec regret. Si quelque pauvre ayant été absent l'année précédente avoit été privé du présent des Saturnales, qu'il en soit dédommagé cette année. Que les riches acquittent les dettes de leurs amis qui sont insolvables; qu'ils payent même leur loyer : sur-tout qu'avant la fête ils aient soin de s'informer quels sont les besoins d'un chacun, afin de pouvoir leur donner les secours nécessaires : que les pauvres ne se plaignent jamais de la médiocrité des présents qui leur seront envoyés, & qu'ils regardent comme précieux & considérable tout ce qu'on voudra leur donner. Une bouteille de vin, un liévre, une piece de gibier, sont des présens de peu de valeur, & qui ne sont pas suffisans pour satisfaire à la loi des Saturnales. Que le pauvre envoie à son tour des présens aux riches. Si c'est un savant, qu'il envoie pour présent quelque vieux livre dont le sujet & le style soit joyeux & plaisant; que le riche reçoive ce livre avec joie, & qu'il se mette aussitôt en devoir de le lire; si non, qu'il prenne garde à la faulx de Saturne : que d'autres envoient des couronnes ou des grains d'encens. Si un pauvre envoie à un riche quelque présent au-dessus de ses facultés, que l'on vende ce présent, & qu'on en mette la valeur dans le temple de Saturne; que le lendemain ce pauvre trop libéral, reçoive deux cent cinquante coups de fouet de la main du riche ».

3°. *Loi des festins.* « Chaque convive se placera à la table, à l'endroit où le hasard l'aura conduit. Chacun sera servi à son tour, sans égard pour la dignité, la naissance ni les richesses. Tous boiront du même vin, & le riche ne pourra prétexter, pour en boire de meilleur, ni des foiblesses d'estomac, ni des douleurs de tête. Tous auront une égale portion de viandes; ceux qui serviront, ne feront à cet égard aucune distinction. Ils ne donneront point à l'un un grand morceau, à l'autre un petit, à celui-ci une cuisse de sanglier, à celui-là une mâchoire. L'échanson aura l'œil attentif au moindre signe des convives; & son propre maître sera celui auquel il prêtera le moins d'attention. Toutes les coupes seront de la même grandeur. Les convives pourront s'inviter mutuellement à boire & se porter la santé les uns des autres; mais on ne forcera personne de boire plus qu'il ne voudra. Il ne sera pas permis d'introduire dans la salle du festin un danseur ou un joueur de flute encore apprentif, ou peu versé dans son art. Les bons-mots, les railleries seront de mise, pourvu qu'elles soient inno-

centes & n'outragent perſonne. On jouera aux dez ; mais on n'y pourra jouer que des noix. Celui qui jouera de l'argent, ſera condamné à jeûner juſqu'au lendemain. Chacun des convives pourra s'en aller ou reſter ſelon ſon bon plaiſir. Lorſqu'un riche traitera ſes eſclaves, lui-même, accompagné de ſes amis, les ſervira à table. Que chacun des riches grave ces loix ſur une colonne d'airain, qu'il placera au milieu de la cour de ſa maiſon ; qu'il les liſe ſouvent, pour s'en rappeller le ſouvenir ; qu'il ſache que tant que cette colonne ſubſiſtera, ſa maiſon ſera exempte de la peſte, de la famine, du feu & de tous les autres fléaux. Mais s'il ne conſerve pas ce monument de la liberté des Saturnales, je frémis à la ſeule penſée des maux dont il ſera la victime ».

Il eſt aſſez vraiſemblable que ce fut au milieu des Bacchanales & des orgies des romains, qu'on vit naître les ſaillies enjouées, les traits mordans, qui, dans la ſuite prirent le nom de ſatyres. Ces ſatyres donnerent elles-même naiſſance à un genre de ſpectacle connu chez les Grecs ſous le nom de *ſpectacle ſatyrique*. Le poëme ſatyrique n'eſt ni tragédie ni comédie ; mais il tient le milieu entre l'un & l'autre. Il participe de la premiere par la conduite, le deſſein, la nobleſſe de quelques perſonnages, le ſérieux, le pathétique, & le tour de quelques ſcenes. Il tient auſſi un peu de la ſeconde par la gaieté libre, & ſouvent très-poliſſonne de quelques jeux de théâtre, par verſification ſautillante & vive, par l'iſſue toujours agréable & jamais tragique. Son but principal étoit de remettre les eſprits dans une ſituation plus douce après les impreſſions cauſées par la tragédie ; & ſa matiere ordinaire étoit Bacchus, ſoit parce que l'on jouoit ces piéces dans la joie des fêtes bacchiques, ſoit pour ne paroître pas avoir oublié entiérement ce héros, comme le fit ſucceſſivement la tragédie en s'annobliſſant.

Il eſt inutile de remonter à la ſource ténebreuſe de l'origine de ce ſpectacle ; ſon nom ſeul, dit le ſavant P. Brumoy, fait aſſez connoître qu'il eſt né du même germe que la tragédie & la comédie informes, dans la liberté des fêtes célébrées par les payſans. Horace le fait de peu poſtérieur à l'un & à l'autre, quand il dit que, « celui qui diſ» puta le prix du bouc dans le genre tragique, s'aviſa bientôt d'offrir » aux ſpectateurs des ſatyres nuds & groſſiers » ; mais c'eſt toujours la même origine. Ainſi, les vendanges ou le bouc immolé, les quolibets de village & la licence ruſtique, aſſez ſemblables à ceux des ſatyres, furent les ſources des quatre ſpectacles qui amuſerent long-temps la ville

ville d'Athènes; le tragique, le comique, le ſatyrique & les mimes.

Le ſpectacle ſatyrique s'éloignoit davantage de la comédie ancienne que de la tragédie, & l'on n'y montroit ſur la ſcène, ni le gouvernement, ni les particuliers de la république athénienne, comme on le voit dans Ariſtophane. Le plaiſant bon ou mauvais, ajoute le P. Brumoy, avoit ces degrés bien caractériſés dans l'antiquité. Celui de la comédie n'étoit pas celui des mimes, & le plaiſant des mimes étoit beaucoup moins que celui des pieces ſatyriques. L'étude profonde du cœur humain, & de l'aliment qu'il lui falloit pour le rejouir, avoit ſous-diviſé cela d'une maniere très-marquée. C'étoit autant de claſſes de divertiſſemens, dont aucunes n'oſoient anticiper ſur les autres. Les athéniens s'appliquerent à cultiver le genre ſatyrique preſqu'avec autant de ſoin que le plus noble dont il n'étoit qu'un délaſſement. Ces peuples ſe laſſerent peu-à-peu du tragique qui faiſoit pleurer, & même du comique qui faiſoit rire. On voulut du merveilleux outré, du biſare & du nouveau, comme on en veut quelquefois de nos jours. Mais les poëtes en ſecondant cette manie, ne firent pas tout-à-fait ce qu'on a ſouvent tenté en France. Loin de ſe perdre dans des idées nouvelles, ils ne firent que rajeunir les anciennes. Ils ſe reſſouvinrent des ſatyres qui avoient amuſé le peuple dès le premier âge de la tragédie informe. Ils les ajuſterent un peu à la mode & ſur le goût de la tragédie formée, qui les avoit exclus dès qu'elle avoit ſongé à s'annoblir. Elle ſouffrit que les ſatyres devenus moins ruſtiques qu'autrefois, priſſent un peu de ſon air, pour divertir auſſi regulierement qu'elle & moins ſérieuſement. Les romains même qui ſuppléerent au vrai ſpectacle ſatyrique des grecs par leurs pieces atellanes, où il n'entroit point de ſatyres, n'introduiſirent ces farces que pour mitiger un peu le ſérieux triſte du tragique; & c'eſt ce qui prouve que ce genre de poéſie, conſidéré ſoit par ſon eſſence, ſoit par ſa deſtination, ne devoit pas former un ſpectacle immortel, comme le ſont la tragédie & la comédie. Il en eſt de ce genre biſare comme des mimes. C'étoit des avortons de ſpectacles. Ils devoient avoir le ſort du faux goût, qui eſt de paſſer pour renaître, mais non pas de durer & de plaire toujours.

Cependant, ajoute le judicieux auteur du théâtre des grecs, l'œuvre ſatyrique, quelque mépriſable qu'elle paroiſſe au premier coup d'œil, mérite une attention particuliere, en ce qu'elle a produit par un changement imperceptible & fin, une ſorte de ſpectacle qui a ſans

Figure. contredit son mérite. C'est la pastorale. On substitua, quoique tard, des bergers gracieux à d'infâmes satyres. On mit l'idylle en action, & l'on prit un milieu entre le tragique & le comique, qui fit un spectacle imité de l'un & de l'autre, sans être presqu'aucun des deux. C'est à l'Italie moderne que l'on doit cette ingénieuse invention.

Les satyres & les silènes, personnages différens, ou par leur âge, ou par quelqu'autre bafarerie poétique, composoient le chœur des pieces satyriques. Les poëtes lui donnerent leur nom & en caractériserent l'essence. C'étoit des divinités fabuleuses, nées du pinceau des peintres & de l'imagination des enfans du parnasse. L'allégorie, figure qui plaisoit tant à l'antiquité grecque étoit l'ame de ce poëme; & c'étoit par-là que les écrivains instruisoient souvent leurs compatriotes des vérités importantes qu'ils n'eussent peut-être pu appercevoir sous un autre emblême. Dans tous les temps les sages prirent le parti d'amuser la populace pour lui montrer les points principaux de ces devoirs.

L'usage des masques ne s'introduisit sur le théâtre des grecs, que long-temps après la naissance des spectacles. Les acteurs se déguisoient en se barbouillant le visage de lie. Ils s'aviserent, dans la suite, de se faire des especes de masques avec des feuilles d'arbres; mais, lorsque le poëme dramatique se fut perfectionné, la nécessité où se trouverent les acteurs de représenter des personnages de différens genres & de différens sexes, les obligea à chercher quelque moyen de changer tout-à-coup de forme & de figure; & ce fut alors qu'ils imaginerent les masques dont la matiere varia selon que les arts se perfectionnoient.

Comme les grecs & les romains avoient différens genres de pieces, ils avoient des masques & des habits pour les différens caracteres; & ceux que les derniers employoient à la fête tumultueuse des Baccha-
34. nales (*fig.* 34), étoient aussi distingués de ceux qui se montroient sur le théâtre. En général, tous les masques étoient une espece de casque qui couvroit la tête, & qui, outre les traits du visage, représentoit la barbe, les cheveux, les oreilles & jusqu'aux ornemens que les femmes employoient dans leur parure; tous avoient une grande bouche ouverte.

La forme des masques comiques portoit au ridicule. Il n'y en avoit presque point qui n'eussent les yeux louches, la bouche de travers, les joues pendantes, ou quelqu'autre difformité semblable, qui les rendoit plus comiques & plus propres à exciter à rire.

oiquo
le en
qui fit
n des
ntion.
âge,
r des
racté-
nceau
gorie,
ëme;
mpa-
revoir
parti
e ces

que
soient
de se
rsque
erent
e dif-
tout-
nt les
oient.
eces,
s; &
ccha-
t sur
sque
oi.
nmes
ou-

voit
ers,
ren-





Masques et Mascarades en usage Chez





...carades n usage Chez les anciens.

Les
énorme
ſent dé
le rega
front q
Les
tous. C
poëtes,
ne repr
les ſaty
tres &
maſque
Il l'é
& aux
qu'ils a
les acte
ſe trouv
différen
avoit p
qui jou
pieces.

To

Les tragiques étoient encore plus affreux; car, outre leur grandeur énorme & une grande bouche ouverte dont il sembloit qu'ils voulussent dévorer les spectateurs, la plupart avoient encore l'air furieux & le regard ménaçant, le poil hérissé, & une espece de fureur sur le front qui ne servoit qu'à les rendre encore plus terribles.

Les masques pour les pieces satyriques étoient les plus affreux de tous. Car, comme le genre n'étoit fondé que sur l'imagination des poëtes, il n'y avoit pas de figures si extravagantes que leurs masques ne représentassent. On y voyoit non-seulement les faunes, les pans, les satyres, mais encore les cyclopes, les centaures & tous les monstres & les animaux de la fable. Aussi étoit-ce le genre où l'usage des masques fût le plus nécessaire.

Il l'étoit aussi beaucoup dans la tragédie, pour donner aux héros & aux demi-dieux cet air de grandeur & de majesté qu'on supposoit qu'ils avoient eu pendant leur vie. Mais une derniere raison qui mettoit les acteurs dans l'impossibilité de s'en passer, c'étoit la nécessité où ils se trouvoient de représenter des personnages de différens genres, de différens caractères, de différens sexes; car il faut observer qu'il n'y avoit pas d'actrices chez les anciens, & que c'étoient des hommes qui jouoient tous les rôles de femmes qui se trouvoient dans leurs pieces.





ESSAI SUR L'ORIGINE ET LES PRATIQUES DES FRANCS-MAÇONS.

On a ignoré jusqu'à présent l'origine de cette association singuliere, vulgairement connue sous le nom de *Société des Francs-Maçons*. M. l'abbé Grandidier, bénéficier du grand chœur de Strasbourg, vient de nous apprendre qu'elle a eu pour berceau la capitale d'Alsace, & qu'une louable émulation, née parmi les constructeurs de la cathédrale de Strasbourg, avoit rassemblé les premiers membres de cette compagnie. La tour de la cathédrale, dit ce savant écrivain, fut achevée en 1439. Ce travail religieux porta au loin la réputation des maçons de Strasbourg. Vienne, Cologne, Zurich, Landshutt, Fribourg, &c, firent construire des tours à l'imitation de celle de Strasbourg : mais elles ne l'égalerent ni en hauteur, ni en beauté, ni en délicatesse. Les Maçons de ces différens monumens & leurs éleves se repandirent dans toute l'Allemagne, où leur nom devint bientôt fameux. Pour se distinguer du commun de la Gent Maçonne, ils formerent des associations, auxquelles ils donnerent le nom allemand de *Hutten*, ce qui signifie loges en françois. Toutes ces *loges* s'accorderent à reconnoître la supériorité de celle de Strasbourg, qui fut nommée *haupt-hutte*, c'est-à-dire, *grande loge* ou *loge métropole*.

Ces différentes associations firent dès-lors une seule société pour toute l'Allemagne : mais elle ne prit une consistance solide que treize ans après l'entiere construction de la tour de Strasbourg. Jodoque, ou Josse Dotzinger de Worms, qui succeda en 1449 à Jean Hultz dans la place de Maçon-architecte de la cathédrale, forma en 1452 un seul corps de tous les maîtres-Maçons répandus dans l'Allemagne. Il leur donna un mot & un signe particuliers, par lesquels ils pourroient reconnoître ceux qui étoient de leur confraternité. Les différens maîtres des loges particulieres s'assemblerent à Ratisbonne le 25 Avril 1459, & y dresserent leurs premiers statuts. L'acte de confraternité, rédigé dans cette assemblée, établit Jodogue Dotzinger & tous ses successeurs dans la place d'architecte de la cathédrale de Strasbourg pour grands-maîtres

uniques & perpétuels de la confrerie générale des Maçons libres de l'Allemagne.

La seconde & troisieme assemblées générales des loges se tinrent à Spire le 9 Avril 1464 & le 23 Avril 1469. Les constitutions de la confraternité y furent confirmées, & on y statua qu'on tiendroit chaque année un chapitre provincial dans les différens districts. Jean Hammerer, qui vivoit en 1486 & Jacques de Landshutt, qui mourut en 1495, remplacerent Jodoque Dotzinger dans la place d'architecte de la cathédrale de Strasbourg, & dans celle de grand-maître des Maçons de l'Allemagne. Conrad Wagt, qui leur succéda dans la même place, obtint de l'empereur Maximilien I la confirmation de l'établissement & des statuts des loges. Le diplôme de ce prince est daté de Strasbourg 3 Octobre 1498. Charles-Quint, Ferdinand I, en 1563 & leurs successeurs renouvellerent ces privileges à différentes reprises.

Cette confraternité, composée de maîtres, de compagnons & apprentifs, formoit une jurisdiction particuliere, indépendante du corps des autres Maçons. La Société de Strasbourg embrassoit toutes celles de l'Allemagne. Elle tenoit son tribunal dans la loge qu'on nomme aujourd'hui le *Maurerhoff*; elle jugeoit sans appel toutes les causes qui lui étoient portées selon les regles & les statuts de la confrerie. Les habitans de Strasbourg y avoient recours pour tous les cas litigieux relatifs aux bâtimens. Le magistrat de cette ville lui en remit même entierement la connoissance en 1461, en lui préscrivant la même année la forme & les loix qu'elle devoit observer; ce qui fut renouvellé en 1490. Les jugemens qu'elle rendoit portoient le nom de *hutten-brief*, ou *lettres de loges*. Sa jurisdiction est aujourd'hui beaucoup diminuée, sur-tout depuis 1620, que le magistrat ôta à la loge de Strasbourg l'inspection qu'il lui avoit confiée sur les bâtimens. Cette suppression fut produite par les fréquens abus qu'elle faisoit de son autorité.

Les statuts ou constitutions des Maçons libres d'Allemagne, bornés d'abord au nombre de treize, puis portés à celui de soixante-dix-huit réglemens, furent renouvellés & rédigés en meilleur ordre par l'assemblée générale de la grande loge tenue le 24 Août 1563 à Bâle & le 29 Septembre suivant à Strasbourg. Soixante-douze maîtres & trente compagnons se trouverent en personne à cette assemblée présidée par Marc Schan, architecte de la cathédrale. Vingt-deux loges dépendoient particulierement de la grande loge de Strasbourg. Celles des

Maçons de Souabe, de Hesse, de Baviere, de Franconie, de Westphalie, de Saxe, de la Misnie, de la Thuringe & des pays situés le long de la Moselle & jusqu'aux confins de l'Italie, reconnoissoient généralement l'autorité de la même loge. Au commencement même du siecle où nous vivons, les maîtres Maçons de la fabrique de Strasbourg condamnerent à une amende les loges de Dresde & de Nuremberg, & cette amende fut payée. Ce ne fut que par un recès de la diete de Ratisbonne du 16 Mars 1707 que la correspondance de la grande loge de Strasbourg avec les loges de l'Allemagne, fut interdite. La grande loge de S. Etienne de Vienne, dont relevoient les loges de l'Autriche, de la Hongrie, de la Stirie & de tous les pays voisins du Danube; la grande loge de Cologne, qui avoit dans sa dépendance les endroits en deçà du Rhin; celle de Zurich, dont le ressort s'étendoit sur les loges de Berne, Lucerne, Schaffhausen, S. Gal & des cantons de la Suisse; toutes ces grandes loges avoient elles-mêmes recours à la loge métropole dans les cas graves & douteux.

Tous les membres de cette société n'avoient aucune communication avec les autres Maçons qui ne savoient employer que le mortier & la truelle. L'entreprise des bâtimens & la taille des pierres formoient leur principal travail. Aussi le regardoient-ils comme un art bien supérieur à celui des autres Maçons. L'équerre, le niveau, le compas devinrent leurs attributs & leurs marques caractéristiques. Résolus de faire un corps à part dans la foule des ouvriers, ils imaginerent entr'eux des mots de ralliement, des attouchemens pour se distinguer. Ils nommerent cela le signe des mots, *das Wortzeichen*, le salut, *der Gruss*, le signe manuel, *das Handschenk*. Les apprentifs, les compagnons & les maîtres étoient reçus avec des cérémonies particulieres auxquelles ils faisoient présider le secret. L'apprentif élevé au degré de compagnon prêtoit serment de ne jamais divulguer de bouche ou par écrit les mots secrets du *salut*. Il étoit défendu aux maîtres, ainsi qu'aux compagnons, d'instruire les étrangers des statuts consécutifs de la Maçonnerie. Le devoir de chaque maître de loge étoit de conserver scrupuleusement le livre de la société, afin que personne ne pût en transcrire quelques réglemens. Il avoit le droit de juger & de punir tous les maîtres, compagnons & apprentifs établis dans sa loge. L'apprentif qui vouloit devenir compagnon, devoit être préposé par un maître, qui, comme parrain, rendoit témoignage de ses vie & mœurs. Il prêtoit serment d'obéir à tous les réglemens de la société.

lt-
le
nt
ne
as-
m-
la
la
te.
ges
ins
ace
en-
an-
urs

on
la
eur
eur
ent
un
des
ne-
ſs,
&
les
m-
crit
aux
la
ver
en
nir
ge.
par
&
été.



Les FREE MASSONS



FREE MASSONS

Le com
ſtatuts ;
à la maî
religion
étoient
dans la
maître o
pagnon
maître. C
maîtres
employé

Si l'ori
tout nous
à celles
ſiecle (*fi*
miniſtres
de figure
dans cett
ordres &
à côté d'u
à côté de
allemands.
caractere
donner à
des peuple
à la Franc
De leurs d
& dans qu
compoſées
paſſer agré
la liberté.

Nous te
ridicule qu'
& *jaloux* ,
ches dont
Maçonnerie

Le compagnon étoit soumis au maître jusqu'au temps fixé par les statuts, qui étoit de cinq ou sept ans. Alors il pouvoit être admis à la maîtrise. Tous ceux qui ne s'acquittoient pas des devoirs de leur religion, qui menoient une vie libertine ou peu chrétienne, ou qui étoient reconnus infideles à leurs épouses, ne pouvoient être admis dans la société ou en étoient exclus, avec défense à chaque frere, maître ou compagnon d'avoir aucune liaison avec eux. Aucun compagnon ne pouvoit sortir de la loge, ou y parler, sans permission du maître. Chaque loge avoit une caisse: on y remettoit l'argent que les maîtres & compagnons donnoient à leur réception. Cet argent étoit employé pour les nécessités des freres pauvres ou malades. Figure.

Si l'origine qu'on assigne ici à la Franc-Maçonnerie est véritable, tout nous porte à croire que les sociétés allemandes donnerent naissance à celles d'Angleterre, qui étoient si fameuses sur la fin du dernier siecle (*fig.* 35). Les princes anglois, les plus grands seigneurs, les 35. ministres d'état, s'honoroient d'appartenir à la loge de Londres, & de figurer parmi ses associés; &, ce qu'il y avoit de plus singulier dans cette association, c'est qu'on y recevoit des gens de tous les ordres & de toutes les conditions. Souvent un manoeuvre étoit placé à côté d'un prince, un crocheteur auprès d'un évêque, & un maître à côté de son valet. Les françois imiterent en cela les anglois & les allemands. Ils introduisirent chez eux la Franc-Maçonnerie; mais leur caractere léger, inconstant, toujours frivole, ne leur permit pas de donner à leurs assemblées cette consistance, dont elles jouissoient chez des peuples plus sérieux & plus reflèchis. Les prétendus secrets attachés à la Franc-Maçonnerie se divulguerent; les associations se détruisirent. De leurs débris on en vit former d'autres qui subsistent encore à Paris & dans quelques villes des provinces de France, mais qui ne sont composées que d'un petit nombre de bourgeois, dont l'objet est de passer agréablement quelques instans dans le sein de l'amitié & de la liberté.

Nous terminerons cet article, peut-être trop sérieux pour le sujet ridicule qu'il a pour base, par une chanson sur l'air: *Un tonnelier vieux & jaloux*, que rapporte M. l'abbé Grandidier, à la suite des recherches dont nous venons de rendre compte sur l'origine de la Franc-Maçonnerie en Allemagne.

PAR le compas l'homme eſt inſtruit
A toujours meſurer l'eſpace,
Et le cercle, que retrécit
Le temps qui ne fait pas de grace.
La regle eſt à nos actions
Ce qu'eſt le ſoleil aux ſaiſons.
Travailler à dégroſſir un moellon,
C'eſt polir ſes mœurs & ſon ton.

Toujours le vulgaire jaloux
Proſcrit & fronde tout emblême.
Le myſtere établi chez vous
Vous expoſe à ſon anathême.
Faites connoître vos deſirs,
Et vos devoirs & vos plaiſirs,
Tous alors s'écriront à l'uniſſon :
J'aime & j'honore un Franc-Maçon.

Fidele à Dieu, fidele au roi,
A ſa patrie, à ſa bergere,
Loyal au jeu, ferme au tournoi,
Plein d'indulgence pour ſon frere,
Tendre ami de l'humanité,
Eſclave de la vérité,
C'eſt à ces traits, que nous reconnoîtrons
Les véritables Francs-Maçons.

Un, ſage exempt de paſſions,
Se rapprochant de la nature,
Prouva jadis que la raiſon
Sourit à la volupté pure.
Bacchus, appuyant la leçon,
Demande une libation.
Au vénérable adreſſons la ſanté :
Feu par-tout & de la gayeté.

MÉMOIRES

MÉMOIRES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE

DE LA

FÊTE DES FOUX.

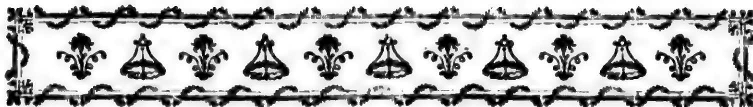


R

Conten
Bourgo
dons,

Quoiqu
ment de
hiſtoriens
temps du
Marre, pa
Bourgogn
ce que no

Telle e
ciété, à
peut-être
qui avoit
pourſuit c
eſpece de
qu'il nom
les ans au
mois d'Oc
niere, &
éliſant un
res de ce
ment conſ



MÉMOIRES
POUR SERVIR
A L'HISTOIRE
DE LA
FÊTE DES FOUX,

CONTENANT *l'histoire des réjouissances qui se faisoient autrefois en Bourgogne*, & *ailleurs*, *sous le nom de* MERE - FOLIE, gaillardons, &c.

QUOIQU'ON ne puisse rien dire de certain touchant le premier établissement de cette compagnie, on voit cependant dans le *Prospectus* des historiens de Bourgogne de M. DE LA MARRE, qu'elle étoit établie du temps du duc PHILIPPE le Bon. Elle fut encore confirmée, dit *M. de la Marre*, par JEAN D'AMBOISE, évêque & duc de Langres, gouverneur de Bourgogne en 1454. *Festum Fatuorum*, ajoute *M. De la Marre*, c'est ce que nous appellons *la Mere-Folie.*

Telle est l'époque la plus reculée, que je puisse trouver de cette société, à moins qu'on ne veuille dire avec le P. *Menestrier*, qu'elle vient peut-être d'Engelbeut de Cléves, gouverneur du duché de Bourgogne, qui avoit introduit à Dijon cette espece de spectacle; car je trouve, poursuit cet auteur, qu'Adolfe, comte de Cléves, fit dans ses Etats une espece de société composée de trente-six gentilshommes ou seigneurs, qu'il nomma *la compagnie des Foux*. Cette compagnie s'assembloit tous les ans au temps des vendanges, le premier ou second dimanche du mois d'Octobre, où ils mangeoient tous ensemble, tenoient cour pléniere, & faisoient des divertissemens de la nature de ceux de Dijon, élisant un roi & six conseillers, pour présider à cette fête. Voici les lettres de cette institution, traduites sur l'original Allemand, très-fidelement conservé dans les archives du comté de Cléves.

LETTRES

De l'Institution de la société du Fou établie à Cléves en 1381.

Nous tous qui avons mis nos sceaux à ces présentes lettres, savoir faisons, & connoissons, qu'après une meure délibération de notre bonne volonté, & pour l'affection & amitié particuliere que nous nous portons l'un à l'autre, nous avons résolu & conclu de faire entre nous une société qui sera appellée *la société du Fou*, en la forme & maniere qui s'ensuit, à savoir:

1. Que chacun de nous doit porter un Fou d'argent ou brodé ou cousu à son habit, selon sa volonté, & quand quelqu'un de nous ne portera pas ce Fou journellement, celui de nous qui s'en appercevra, lui fera payer l'amende de trois vieux tournois, qui seront donnés aux pauvres en l'honneur de Dieu.

2. Nous associés devons tous les ans faire une assemblée, où nous nous trouverons tous à Cléves le second dimanche après S. Michel, & nul ne pourra départir de son hôtellerie, ni sortir de son écurie, qu'il n'ait auparavant payé la part de la dépense faite en ladite assemblée; dont nul ne pourra s'absenter que pour cause de maladie, ou que sa résidence ordinaire fût éloignée de plus de six journées de ladite assemblée.

3. Si quelqu'un des associés avoit querelle ou quelque inimitié avec un autre, la société les devra accommoder entre le lever & le coucher du soleil, le jour du jeudi.

4. Nous devons tous dans l'assemblée élire entre les associés un roi avec six conseillers, pour ordonner des affaires de la société, particulierement pour régler le cours de l'année suivante, & exiger les dépenses, dont les chevaliers & écuyers payeront également leur cotte-part. Les seigneurs un tiers plus que les écuyers & chevaliers, & les comtes un tiers plus que les seigneurs.

5. Le matin de la fête de l'assemblée, nous tous associés irons ensemble dans l'église de Notre Dame de Cléves, prier pour ceux de nos confreres qui seront décédés, & chacun y présentera son offrande. En foi de quoi, nous avons tous attachés nos sceaux à ces lettres, l'an de notre seigneur 1381, le jour de S. Rambert.

Ces patentes sont scellées de trente-cinq sceaux en cire verte, qui étoit la couleur des Foux. Celui du comte de Cléves est en cire rouge. L'original de ces lettres étoit conservé dans les archives du comte de Cléves.

On lit encore dans l'hiſtoire des ordres religieux qu'il y a eu un ordre de chevalerie, inſtitué à Cléves en 1380 ſous le nom de *la ſociété des Foux*, le jour de S. Rambert, par ADOLPHE, comte de Cléves, conjointement avec trente-cinq ſeigneurs, qui devoient porter ſous leurs manteaux un Fou d'argent, en broderie, vêtu d'un petit juſtaucorps, & d'un capuchon tiſſu de pieces jaunes & rouges, avec des ſonnettes d'or, des chauſſes jaunes & des ſouliers noirs, tenant en ſa main une petite coupe pleine de fruits. Ils s'aſſembloient le premier dimanche après la fête de S. Michel, & devoient tous ſe trouver à l'aſſemblée, à moins qu'ils ne fuſſent malades, où à plus de ſix journées de Cléves, comme il eſt plus amplement porté par les lettres de cet établiſſement, dont l'original ſe trouve dans les archives de ladite ville, au rapport de SCHOONEBECK. On en peut voir la copie dans l'hiſtoire des ordres religieux que nous avons déja citée. Ces lettres ſont ſcellées de trente-ſix ſceaux, tous en cire verte, excepté celui du comte de Cléves qui eſt en cire rouge. Les armes de ces ſeigneurs ſont auſſi à la premiere page, leſquelles *Schoonebeck* a fait graver dans ſon hiſtoire des ordres militaires. Il ajoute qu'on peut lire le reſte de ce qui en eſt contenu dans ſon hiſtoire. Mais il y a de l'apparence que ce n'eſt qu'une traduction qu'il a donnée de l'original, puiſque le ſtyle ne ſe reſſent pas de l'antiquité.

On lit dans l'hiſtoire de Cambray, que l'ordre des Foux fut inſtitué l'an 1381, par *Adolphe*, comte de Cléves, en mémoire de trente-cinq ſeigneurs, qui s'entr'aimoient comme freres, dont les noms qui ſuivent, ſe trouvent encore dans les régiſtres de la ville de Cléves.

Le comte de Meurs.
Dideric Vaneyl.
Le ſeigneur de Meghen.
Arent Snoeck.
N... Van Bellincharen.
Guillaume de Vorſt.
Othon Van-Hall.
Jean de Bylan.
Reinaud Van-Reys.
Evert Van-Hulſt.
N... de Meurs.
Guillaume de Loël.
Henry Van-Veſte.
H. Rudger de Dornick.
H. Van-Ameyde.
N. Van-Hatmolen.
Jean Van-Hetterſcheyde.
Jean de Bylant.
Guillaume ſeigneur d'Abcoude.
Henry de Bylan.
N... de Buderick.
Stenon de Sculemberghe.
H. de Dipenbroeck.
Hebert Van-Lewen.
Guillaume de Roede.
Evert Van-Veſte.

Gery d'Offembruck.	H. de Grutteswich.
Bernard Van-Inghenave.	Othon de Bylan.
N. de Willacken.	Jean de Bronchorft.
Erneft de Stomey.	Jean de Ruckehem.

Et Walvare de Benthem.

Il y a tant de rapport entre les articles de cette inftitution, & la mere-folle de Dijon, laquelle avoit, comme le comté de Cléves, des ftatuts, un fceau, & des officiers, que j'embraffe volontiers le fentiment du P. *Meneftrier*, qui croit que c'eft de la maifon de Cléves, que la compagnie a tiré fon origine : les princes de cette maifon ayant eu de grandes alliances avec les ducs de Bourgogne, dans la cour defquels ils étoient le plus fouvent.

La plupart des villes des Pays-bas, dépendantes des ducs de Bourgogne, avoient de femblables fêtes. Le *prince d'Amour* de Lille fe nommoit autrefois le *prince des Foux* : & parce que la mufique faifoit une partie de cette fête, qu'on nommoit *de l'Epinette*, des haut-bois en étoient la marque : & ces haut-bois fe mettent encore autour des armoiries de la ville, en certaines occafions de réjouiffances.

La troupe du prince d'amour de Tournay portoit le chapeau vert. L'an 1547 on célébra à Lille la fête de la principauté des Foux ; celle de plaifance fut folemnifée à Valenciennes, l'an 1548. On faifoit à Douay la *fête aux Anes* ; à Bouchain celle du *prévôt des Etourdis*. DOUTREMAN a décrit ces fêtes au chapitre feizieme de la feconde partie de fon hiftoire de Valenciennes. On fit fur la fin du feizieme fiecle à Langres une mafcarade de la mere-folle, qui inftruifoit de jeunes foux, & qui leur apprenoit à chanter & à danfer un branle que l'on nommoit *des fabots*, parce qu'on y frappoit fréquemment des pieds en cadence avec des fabots.

Il y avoit alors peu de villes, qui n'euffent de ces bouffoneries, où l'on introduifoit des mufiques ridicules. Tantôt c'étoient des ânes qui chantoient, tantôt des loups, des finges, des renards, ou d'autres animaux jouoient de la flute ; tantôt on frottoit des grils de fer avec des limes, au lieu de violons, & ces folies étoient les divertiffemens les plus ordinaires du carnaval. Le mardi-gras, l'an 1511, on joua aux halles de Paris le jeu du prince des fots, & de la mere-folle, où il n'y avoit rien de raifonnable, qu'un trio chanté par la mere-folle, & deux jeunes fots. Les paroles de ce trio étoient.

Tout par raiſon:
Raiſon par tout,
Par tout raiſon.

On lit dans le mercure de France une lettre curieuſe, qui a beaucoup de rapport avec la mere-folle de Dijon, & je crois que le lecteur la lira avec plaiſir.

Lettre écrite d'Evreux le 8 Février 1725.

Par M. L. C. D. V. D. à M. D. L. R.

« Ce terme *Abbas Conardorum*, dont vous me demandez, Monſieur, » l'explication, après l'avoir cherchée inutilement dans *du Cange*, & » ailleurs, ſe trouve dans pluſieurs chartres & dans quelques rituels » anciens. Vous ne pouviez au reſte, me faire cette demande dans un » temps plus convenable, car ma réponſe vous arrivera dans les der- » niers jours du carnaval, & vous aurez de quoi en rire avec vos amis. » S'il vous prend envie de faire inſérer cette réponſe dans le mercure, » comme vous avez fait quelques-unes de mes lettres, le public pourra » s'en divertir, autant que de la mere-folle de Dijon, dont il eſt » parlé dans celui du mois de Janvier 1724, & comme dans pluſieurs » tribunaux, on plaide ſur la fin du carnaval une cauſe choiſie exprès, » qu'on appelle la *cauſe gaye*, ou *graſſe*, ma lettre ſera la piece du » temps, la piece joviale du mercure.

» *Abbas Conardorum*, l'abbé des conards ou cornards. C'eſt ainſi qu'on » appelloit ce perſonnage à Evreux, où la facétieuſe compa[illegible] » quelle il préſidoit, s'eſt diſtinguée autant, ou plus qu'ailleu[illegible] » ſident étoit le maître, le chef & le premier des conards ou cornards, » c'eſt-à-dire des chanſoniers, diſeurs de bons-mots, plaiſanteries &c. » ſur ce qui s'étoit paſſé pendant l'année dans la ville, qui pouvoit don- » ner lieu à la médiſance, à la ſatyre &c. Cela s'appelloit *facetiæ Co-* » *nardorum.*

» Les conards avoient droit de juriſprudence pendant le temps de leurs » divertiſſemens, & ils la tenoient à Evreux dans le lieu où ſe tenoit » alors le bailliage, lieu qui a changé depuis l'établiſſement du préſidial. » Tous les ans ils obtenoient un arrêt ſur requête du parlement de Paris, » avant l'établiſſemen de celui de Rouen; & de celui de Rouen depuis » le XVIe ſiecle, pour exercer leurs facéties. C'étoit entr'eux à qui

» ſeroit l'abbé des conards. Ils briguoient, & ſe ſupplantoient les uns les » autres. Enfin la pluralité des ſuffrages l'emportoit.

» Voici deux vers de ce temps-là, qui prouvent ce que je viens de » dire, & nous font connoître deux familles qui ſubſiſtent encore au» jourd'hui dans notre ville & dans le pays, leſquelles ont fourni des » abbés à la compagnie.

» Cornards ſont les Buſots, & non les Rabillis.
» *O fortuna potens, quàm variabilis!*

» On menoit promener Monſieur l'abbé par toutes les rues de la ville, » & dans tous les villages de la banlieue, monté ſur un ane, & habillé » groteſquement. On chantoit des chanſons burleſques pendant cette » marche, dont voici quelques couplets :

» De aſino bono noſtro
» Meliori & optimo
» Debemus *faire fête.*
» *En revenant* de Gravinariâ,
» *Un gros chardon* reperit in viâ,
» *Il lui coupa la tête.*

» Vir monachus in menſe Julio
» Egreſſus eſt è monaſterio,
» *C'eſt Dom de la Bucaille.*
» Egreſſus eſt ſine licentiâ,
» *Pour aller voir* Dona Veniſſia,
» *Et faire la ripaille.*

» Il eſt inutile, Monſieur, de vous dire davantage de ces couplets, » que nous entendons encore chanter à nos bonnes gens. Ils regardent » tous quelques perſonnes de la ville, ou quelque lieu particulier, dont » la connoiſſance ne ſe peut avoir qu'ici.

» *Gravinaria*, par exemple, ſignifie Gravigny, terre aujourd'hui du » faux-bourg Saint-Leger d'Evreux, dont les Chartreux de Gaillon ſont » ſeigneurs & patrons. *Dom de la Bucaille* étoit un prieur de l'abbaye de » Saint-Taurin, lequel, au gré des conards, rendoit de trop fréquentes » viſites à la Dame de Veniſſe, pour lors prieure de l'abbaye de Saint-» Sauveur de la même ville, dont le nom ſe trouve dans le nécrologe » de cette abbaye. Cela ne veut pas dire cependant que ces deux per-» ſonnes cauſaſſent du ſcandale, & fuſſent répréhenſibles. Ces cenſeurs » publics n'épargnoient qui que ce ſoit, & la vertu même étoit auſſi » ſouvent maltraitée que le vice, tant ils ſe donnoient de licence : li-» cence qui alla toujours en augmentant ; car des bouffonneries on paſſa » aux impiétés, à des débauches inſolentes & ſcandaleuſes, que per-» mettoit le libertinage d'un jeu qu'on appelloit le *jeu des Foux*, & qui

» étoit

» étoit une imitation trop exacte de la fête des, Foux qui a duré long-
» temps dans plusieurs villes comme vous savez.

» Un ancien registre du présidial de cette ville m'a beaucoup instruit
» sur cette matiere. Il m'a aussi édifié ; car j'y trouve la condamnation &
» l'abolition de la compagnie & des égaremens en question. Voici un
» endroit de ce registre qui mérite d'être rapporté. On y lit ces paroles :
» *Ensuivent les charges de la confrairie de monseigneur Saint-Barnabé,*
» *apôtre de N. S. J. C. créée, & instituée par R. P. en Dieu, Paul de*
» *Capranie, au nom de Dieu, notre créateur, & d'icelui Monsieur Saint-*
» *Barnabé, en délaissant une dérision, & une honteuse assemblée nommée*
» *la fête aux cornards, que l'on faisoit le jour d'icelui Saint, & ensuivent*
» *les ordonnances ainsi faites, &c. Ladite confrairie de nouvel fondée &*
» *célébrée en l'hôtel-dieu de la ville d'Evreux, en forme de conversion,*
» *pour adnuler, & mettre à néant certaine dérision, difformité, & infamie,*
» *que les gens de justice, juges & autres de ladite ville commettoient le jour*
» *de Monsieur Saint-Barnabé, qu'ils nommoient l'abbaye aux cornards,*
» *où etoient commis plusieurs maux, crimes, excès ou mal-façons, & plu-*
» *sieurs autres cas inhumains, au deshonneur & irrévérence de Dieu notre*
» *créateur, de S. Barnabé, & sainte église.*

» Paul de Capranie dont il est parlé ici, étoit un italien, secrétaire
» & camerier du pape *Martin V*, frere du cardinal Dominique *de Capra-*
» *nica*, &c. Voyez le troisieme tome des œuvres mêlées de Monsieur
» *Baluze*, où il rapporte l'oraison funebre de ce cardinal, faite par
» Baptiste Poggio, le fils. PAUL, frere du cardinal, fut nommé à l'évêché
» d'Evreux l'an 1420, par le pape, à cause que le chapitre avoit dif-
» féré l'élection de plus de deux ans, après la mort de Guillaume de
» Cantiers.

» Voilà, Monsieur, ce que j'ai à vous dire sur le terme d'*Abbas conar-*
» *dorum*, &c.

» Taillepied dans son livre *des antiquités & singularités de la ville de*
» *Rouen*, dit, que dans cette ville les conards avoient leur confrairie
» à notre-Dame de Bonnes-Nouvelles, où ils avoient un bureau, pour
» consulter de leurs affaires. Ils ont succedé, dit-il, aux COQUELU-
» CHIERS, qui se présentoient le jour des Rogations, en diversité d'ha-
» bits. Mais parce qu'on s'amusoit plutôt à les regarder qu'à prier Dieu,
» cela fut reservé pour les jours gras, à ceux qui jouent des faits vicieux,
» qu'on appelle vulgairement *conards*, ou *cornards*, auxquels, par choix
» & élection, préside un abbé mitré, crossé, & enrichi de perles, quand

» ſolemnellement il eſt traîné en un chariot à quatre chevaux, le
» dimanche-gras, & autres jours de bachanales.

Revenant à la mere-folle, ou à l'infanterie Dijonnoiſe, dont nous nous ſommes un peu écartés, c'étoit une compagnie compoſée de plus de cinq cens perſonnes de toute qualité; officiers du parlement, de la chambre des comptes; avocats, procureurs, bourgeois, marchands, &c.

Je ne puis donner une plus juſte idée de cette ſociété, que par les paroles ſuivantes de *M. de la Marre*:

REMARQUES SUR LA SOCIÉTÉ
De la Mere-Folle de Dijon.

De Stultorum ſodalitate Divionenſi, autore Domino Philiberto Lamarræo, ſenatore Divionenſi.

FLOREBAT olim apud nos amæniſſimus quorumdam Divionenſium conventus, hujus ſocietatis titulus, *mater Stultorum*, erat: cui nomen ſuum aliquando dedere viri principes, magnates atque etiam ex ordine ſacro, ac ſenatorio nonnulli, viri alioquin graves atque eruditi.

Ut obſcura ſunt omnia penè rerum principia, ita quo tempore nata ſit illa ſocietas, non liquet: Vetuſtam illi eſſe originem, hinc conjicere licet, quod annos ante ducentos ſuper triginta Philippi Burgundiæ ducis, cognominati, & reverà boni, autoritate confirmatam fuiſſe, publicis tabulis, quæ apud me ſervantur, conſtet.

Etſi conviviis primò indulgeret ſocietas hæc ad bonam poſteà frugem converſa, pravis hominum moribus emendandis vacabat poſteà, adeò ut ſi quis deliquiſſet, is ſeverâ ac publicâ cenſurâ promixis bacchanalibus exciperetur....... Si quæ virgo, ſexûs ſui verecundiam oblita, pari contumeliâ (innominata tamen) corriperetur.

Et, ut inter homines nihil reputatum ineptius, quàm de re incertâ ſpondere; ideò jure quodam veteri (cujus principium non exiſtat) ſtatutum fuerat, ut ſponſiones, qualeſcumque eſſent, in communem ſocietatis Stultorum uſum cederent..... Quamobrem ut primùm innotuerat ſponſiones aliquas Titium inter atque Mævium initas fuiſſe, ut pœnitentiæ locus daretur, ad Fiſcali Viridis (id publici actoris nomen erat) poſtulatum pignoris pretium à fecialium altero aſſignabatur, Stultorum ſocietati adjudicandum, finitâ ſponſione.

His, quæ ſuprà, breviter decurſis, ad equeſtrem ſocietatis pompam

venio, non quotannis tantùm haberi maximo apparatu solitam; sed quoties regum, & regii sanguinis principum, ac etiam proregum connubia, natales, & in Burgundiæ metropolim solemnes introitus celebrabantur, tunc convocati in amplissimum cœnaculum socii à fecialibus de republicâ dicebant. Quique sericeâ veste tricolori induti, viridi, rubrâ & croceâ, auro argentoque supertextâ, eâ verò lege in his congressibus sermonem habebant, nulli, ut nisi carmine, proloqui liceret.... Tum, quæ cœteris præerat, Stultorum mater, orsa loqui, sententiam ab adstantibus rogabat (ad ritum prisci senatûs). Respondebant singuli ad proposita, diesque dictus, quo convenirent ad pompam, lectis in provinciâ equis vecti, triumphale spectaculum præcedebant sex tubicines, dein stipatores centum Helvetii, Galli totidem centum, tum Catapultariorum turma sequebatur.

Le but de cette société, dont nous rapporterons plus au long les occupations & les statuts, étoit la joie & le plaisir. La ville de Dijon, dit le P. *Menestrier* qui est un pays de vendanges & de vignerons, a vu long-temps des spectacles........ qu'on nommoit *la mere-folie*. Ces spectacles se faisoient tous les ans au temps du carnaval, & les personnes de qualité, déguisées en vignerons, chantoient sur des chariots des chansons & des satyres; qui étoient comme la censure publique des mœurs de ce temps-là. C'est de ces chariots à chansons, & à satyres, que vint le proverbe latin des chariots d'injures, *plaustra injuriarum.*

Cette compagnie, comme nous l'avons déja dit, subsistoit dans les états du duc Philippe le Bon avant 1454, puisque l'on en voit la confirmation accordée cette même année par ce prince, en ces termes:

MANDEMENT

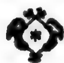
DU DUC PHILIPPE

Pour la Fête des Foux.

Philippes, par la grace de Dieu,
Duc de Bourgoigne, ce bon lieu,
De Lothier, Brabant, & Lambourg,
Tenant à bon droit Luxembourg,
Comte de Flandres, & d'Artois,
Et de Bourgoigne qui sont trois,
Palatin de Hainault, Hollande,
Et de Namur, & de Zélande:
Marquis du Saint-Impérial,
Seigneur de Frises, ce fort Val,
De Salins, & puis de Malines,
Et d'autres terres, près voisines.
A tous les présens qui verront,
Et ceux à venir qui orront
Ces nos lettres, sçavoir faisons;
Que nous, l'humble requête avons

Reçue du haut-bâtonnier
Qu'est venu sus des avanthier
De notre chapelle à Dijon,
Contenant que par méprison,
Ou par faute de bien garder,
Aucuns envieux pour troubler
Des Foux joyeux la noble fête,
Ont, long-temps a, mis à leur tête
De la toute sus abolir,
Qui feroit moult grand déplaisir
A ceux qui souvent y fréquentent,
Et de cœur & de corps l'augmentent,
Et ont ravi furtivement,
Ou du moins on ne sait comment,
Mis au néant le privilege
En quoi n'avoit nul sortilege;
Mais étoit joyeuse Folie,
Le plus triste, si qu'on en rie,
Ce qui ne se peut recouvrer,
Sans par nous de nouvel donner
Sur ce notre Commandement,
Ou à tout le moins Mandement,
Qui contiegne permission,
Ou nouvelle fondation,
Pour desormais entretenir
Ladite fête sans faillir:
Dont humblement il nous requiert;
Et, car c'est raison ce qu'il quiert,
Le Legier lui avons passé,
Et consenti, & accordé,
Et par ces présentes passions,
Voulons, consentons, accordons,
Pour nous, & pour nos successeurs,
Des lieux ci-dessus dits Seigneurs,
Que cette fête célébrée
Soit à jamais un jour l'année,
Le premier du mois de Janvier:
Et que joyeux Foux sans dangier,
De l'habit de notre chapelle,
Fassent la fête bonne & belle,
Sans outrage ou dérision,
Et n'y soit contradiction
Mise par aucun des plus saiges;
Mais la feront les Foux volaiges,
Doucement tant qu'argent leur dure,
Ung jour ou deux; car chose dure
Seroit de plus continuer,
Ne les frais plus avant bouter
Par leurs finances qui décroissent,
Lors que leurs dépenses accroissent.
Sy mandons à tous nos sujets,
Qu'en ce ne soient empêchiez:
Ains les en seuffrent tous joïr
Paisiblement à leur plaisir.
Donné sous notre Séel secret
Et en l'absence du decret
De notre étroit & grand conseil,
Le jour Saint-Jehan ung vendredi,
Devant dîner après midi
De Décembre vingt-septieme,
Des heures quasi la deuxieme,
Avec le seing de notre main,
Qu'y avons mis le lendemain,
Sans plus la matiere débattre,
Mil quatre cent cinquante quatre.

Cette piece est scellée du sceau du duc, en cire verte, avec lacs de soie rouge, verte & clinquant.



CONFIRMATION

De la Fête aux Foux en 1482.

Par JEAN D'AMBOISE, *Evêque & Duc de Langres, Pair de France, & Lieutenant en Bourgogne, & du Seigneur de* BAUDRICOURT, *Gouverneur.*

Nous, Jean d'Amboiſe, évêque, duc de Langres,
En Bourgogne lieutenant, pair de France,
Et Jean auſſi de Baudricourt, ſeigneur,
Audit pays, régent & gouverneur,
Savoir faiſons, qu'eſt venu en perſonne
Guy Baroſet, honorable & ſaige homme,
Protonotaire & procureur des Foux,
En préſence de pluſieurs & de tous,
Nous remonter par expoſition,
Que puis les temps de l'Incarnation
Mil quatre cent avec cinquante quatre,
Le duc Phelippe, ſans conclure ou débattre
Lettres patentes de déclaration
Leur octroya & de proviſion,
Leſquelles nous a cejourd'hui montrées
Saines, entieres, & en rien vitiées
A ces préſentes ſous notre ſéel fixées
Et ſous ſon ſéel, & de ſon ſeing ſignées,
Par leſquelles il a puiſſance donnée
Et octroyé de ſa permiſſion,
Que tous les Foux de la profeſſion
De l'égliſe, & qui auront l'habit
De la chapelle pourront ſans contredit
Au premier jour qui ſera de l'année
Faire la fête, & porter la livrée
Du Bâtonnier qui fera ſon édit.
Se nonobſtant aucun Fou par dépit
A ce cas-là veuille contrevenir,
Au préjudice, même pour vitupére
Le Bâtonnier & tous ſes vrais ſuppots,
Qui n'eſt pas choſe qui ſe doive endurer,
Et mêmement un nommé Préſo,
Par ce moyen venant directement
Contre l'octroit, auſſi le mandement
Du feu bon duc, requerant humblement
Avoir de nous quelque proviſion,
En enſuivant la déclaration,
Qu'a fait le roi (*a*) par ſa lettre écrite
Que tous édits faits par ledit Phelippe
Seront tenus en leur force & vigueur.
A ce moyen, lui, comme procureur,
Sy nous a fait la ſupplication
Que voulziſſion par confirmation
Autoriſer la licence avant dite,
Octroyée par le bon duc Phelippe
Enſemble auſſi & tout le contenu;
Pourquoi, le tout conſideré & vû
De point en point aſſez a apparu
Du mandement auſſi de la teneur
Par le pouvoir qu'avons dudit Seigneur
De point en point ſans recitation
Avons donné la confirmation
Du mandement, auſſi du privilege
(Pour leſdits Foux, & non point pour les ſaiges)
En déclarant par exprès nos corraiges,
Que nous voulons, que ſelon leurs uſaiges,
Et à tels jours qu'ils ont ci-devant prins,
Ils joïſſent ſans en être reprins:
Et en ceci voulons être comprins
Ceux qui feront de ladite chapelle,
Et non autres, car s'aucuns ſont ſurprins
Contrevenans, nous voulons qu'ils ſoient prins,

(*a*) Le roi Louis XI qui ſe rendit maître de la Bourgogne après la mort du dernier duc Charles le Hardi, tué devant Nancy, le 5 Janvier 1477.

Et qu'ils amendent, nonobſtant leur appel,
Auqué appel ne voulons différer;
Car c'eſt raiſon de iceux préférer,
Qui de tout temps ont eu la jouiſſance,
Le Bâtonnier, ne ceux de l'alliance;
Cer nous voulons ce mandement en ce
Eſtre guidé par-tout en toutes fins,
Et pour cela que nous ſommes enclins,
Que la choſe ſoit à tous publiée,
Nous ordonnons celle être ſignifiée
Aux carrefours où l'on fait cri publique
Afin qu'à tous ſi ſoit notifiée
Et que de nul ne puiſſe être ignorée,
De tout en tout l'avons autoriſée,
Et demeure pour édit authentique
En commandant à tous Officiers,
Baillifs, Majeurs, Prevôts, Juſticiers,
Qu'en ce fait ci diligemment entendent,
Et contre tous les ſupplians défendent,
En leur baillant aide, & auſſi confort,
Si beſoin eſt, qu'en nous en ſoit l'effort,
Et tellement qu'ils en deviennent maîtres,
Ainſi nous plaît, & tel le voulons être.
Donné par nous, au conſeil de la chambre,
Deux quatre-vingt & mille & quatre cent.
Ainſi ſigné, d'Amboiſe, duc de Langres,
Et Baudricourt, le jour des Innocens.

Au bas ſont les ſeings dudit ſeigneur évêque & duc de Langres, & du ſeigneur de Baudricourt, à double ſcéel pendant à queue de parchemin en cire rouge.

Cette compagnie étoit compoſée d'infanterie. Ils tenoient ordinairement leurs aſſemblées dans la ſalle du jeu de paume de la *Poiſſonnerie*, à la requiſition du procureur-fiſcal, ou *Fiſcal verd*, comme il paroit par les billets de convocation, compoſés en vers burleſques, & les trois derniers jours du carnaval, où ils portoient des habillemens déguiſés & bigarés de couleur verte, rouge, & jaune; un bonnet de même couleur à deux pointes, ou deux cornes avec des ſonnettes, & tenoient en main des marotes ornées d'une tête de Fou.

Les charges & les poſtes étoient diſtingués par la différence des habits; & cette compagnie étoit commandée par celui des aſſociés qui s'étoit rendu le plus recommandable par ſa bonne mine, ſes belles manieres & ſa probité, & qui étoit choiſi par la ſociété, lequel s'appelloit *la Mere-folle*. Il avoit toute ſa cour comme un ſouverain, ſa garde ſuiſſe, & ſes gardes à cheval, ſes officiers de juſtice & de ſa maiſon, ſon chancelier, ſon grand écuyer, & toutes les autres dignités de la royauté.

Les jugemens qu'ils rendoient s'exécutoient nonobſtant l'appel qui ſe relevoit directement au parlement. On en trouve un exemple dans un arrêt de la Cour du 6 Février 1579 qui confirme un pareil jugement.

L'infanterie qui étoit de plus de deux cens hommes, portoit un guidon ou étendart dans lequel étoient peintes des têtes de Foux ſans nombre, avec leurs chaperons, & pluſieurs bandes d'or, & pour deviſe; *Stultorum infinitus eſt numerus*

Ils portoient un drapeau à deux flammes de trois couleurs, rouge, verte & jaune, de la meme figure & grandeur que celui de nos ducs de Bourgogne, au corps duquel étoit dépeinte une femme assisse, vêtue pareillement de trois couleurs, rouge, verte & jaune, ayant en sa main une marotte à tête de Fou, & un chaperon en tête à deux cornes avec une infinité de petits Foux coëffés de même, qui sortoient par-dessous, & par les fentes de sa jupe, avec de pareilles bandes d'or; & une devise pareille à celle de l'étendart, & garni autour de franges rouges, vertes & jaunes.

Les lettres patentes, qui étoient expédiées à ceux que l'on y recevoit, étoient sur parchemin, écrites en lettres de trois couleurs, avec un sceau de cire, aussi de trois couleurs, dans lequel étoit empreinte la figure d'une femme assise, portant un chaperon en tête, avec une marotte en main, avec la même inscription qu'à l'étendart. Il étoit attaché aux lettres avec un cordon de soie rouge, verte & jaune, & elles étoient signées par le Griffon verd, comme greffier.

Quand ils s'assembloient pour manger ensemble, chacun portoit son plat. La mere-folle avoit cinquante Suisses pour sa garde. C'étoient des plus riches artisans de la ville, qui ne refusoient pas d'en faire la dépense, lors que l'occasion s'en présentoit. Ces Suisses faisoient garde à la porte de la salle de l'assemblée, & accompagnoient la mere-folle à pied, à la reserve de leur colonel, qui montoit à cheval, aussi-bien que les officiers de l'infanterie, quand elle marchoit.

Lors que la compagnie marchoit dans les occasions solemnelles, c'étoit avec de grands chariots peints, traînés chacun par six chevaux caparassonés, & avec des couvertures des trois couleurs, conduits par leur cocher & leur postillon vêtus de même. C'étoit sur ces chariots qu'étoient ceux qui recitoient des vers bourguignons, habillés comme le doivent être les personnages qu'ils représentoient.

La compagnie marchoit en ordre avec ces chariots par les plus belles rues de la ville, & les poësies se recitoient devant le logis du gouverneur; ensuite devant la maison du premier président du parlement, & enfin devant celle du maître: tous marchant en bon ordre, masqués, & avec leurs habits de trois couleurs, suivant leurs offices.

Quatre héraults avec leurs marottes marchoient en tête devant le capitaine des gardes, après lequel venoient les chariots, & la mere-folle ensuite, précédée de deux héraults, & montée sur une haquenée blanche. Elle étoit suivie de ses dames d'atour, de six pages, & de douze laquais,

après lesquels suivoit l'enseigne; puis soixante officiers, les écuyers, fauconniers, grands veneurs & autres. A la fin marchoit le guidon suivi de cinquante cavaliers, & à la queue le *Fiscal verd*, & ses deux conseils, habillés comme lui; puis les Suisses qui fermoient la marche.

La mere-folle montoit quelquefois sur un chariot fait exprès, tiré par deux chevaux seulement, lorsqu'elle étoit seule. Toute la compagnie précédoit & suivoit alors ce char en bel ordre. Mais d'autrefois on y mettoit dix ou douze chevaux richement capparassonnés; par exemple, lorsqu'on avoit construit sur les chariots un théâtre capable de contenir, avec la mere-folle, des acteurs habillés suivant la cérémonie, lesquels recitoient aux coins des rues des vers françois & bourguignons conformes au sujet. Une bande de violons & une troupe de musiciens étoient sur ce théâtre.

S'il arrivoit dans la ville quelque événement singulier, comme larcins, meurtres, mariages bizarres, séduction du sexe, &c. pour lors le chariot & l'infanterie étoient sur pied, & l'on habilloit une personne de la troupe de la même maniere que ceux à qui la chose étoit arrivée, lesquels on représentoit au naturel; & c'est ce qu'on appelloit faire marcher la mere-folle, ou l'infanterie Dijonnoise.

Si quelqu'un reçu dans la compagnie s'en absentoit, il devoit apporter une excuse légitime, sinon il étoit condamné à une amende de vingt livres. Personne n'y étoit reçu que par la mere-folle, & sur les conclusions du *Fiscal verd*. On expédioit ensuite au nouveau reçu des provisions en la forme qne nous allons dire ci-après, pour lesquelles on payoit une pistole.

Quand quelqu'un se présentoit pour être admis dans la compagnie, le fiscal lui faisoit des questions en rime. Il étoit assis. Le récipiendaire debout en présence de la mere-folle & des principaux officiers de l'infanterie, devoit aussi répondre en rimes, & avec ingénuité, sinon on différoit sa récéption. S'il étoit de condition, ou d'un rang distingué, il répondoit assis.

Etant reçu, on lui donnoit les marques de confrere, en lui mettant sur la tête le chaperon de trois couleurs, & on lui assignoit des gages sur des droits imaginaires, ou qui ne produisoient rien, comme on le verra par quelques lettres de réception, inserées ci-après.

Si quelqu'un qui n'étoit pas de la compagnie, avoit mal parlé d'elle, ou fait tort à quelqu'un de ses membres, il étoit cité par devant la mere-folle, qui le condamnoit pour sa punition, tantôt à boire plusieurs verres d'eau,

d'eau, ou à d'autres semblables peines, & quelquefois même à de plus grandes; tantôt enfin à une amende pécuniaire. Et si le coupable refusoit de comparoître ou de subir la peine ordonnée, on envoyoit chez lui en garnison six gardes de la mere-folle, qui se faisoient régaler splendidement par le plus prochain traiteur, jusqu'à ce qu'il eût satisfait. On détendoit les tapisseries, & on vendoit ses meubles, & le tout sans modération, ni appel. Tandis que l'on portoit ces sortes de jugemens, les héraults accompagnoient la mere-folle, avec leur marotte en main, & les Suisses avec leur hallebarde; la mere-folle avec son conseil, tous le chaperon en tête, la premiere assise dans son fauteuil à bras, avec une housse de satin de trois couleurs, & le reste des officiers de son conseil sur des formes de même couleur.

On lit dans la rélation de ce qui s'est passé à Dijon à la naissance du roi Louis XIV un passage qui nous fournit une idée de la mere-folle. Le voici : « L'infanterie dijonnoise, que la douceur de la paix a dès » long-temps élevée dans une honnête licence, à une récréation publi- » que, parut alors dans son lustre, & étoit composée de plus de quatre » cens hommes à cheval masqués, en habit de diverses couleurs, & fit » entendre les rimes bourguignones sur le sujet de cette heureuse nais- » sance ».

(*Consuevere jocos nostri quoque ferre triumphi*).

Il y avoit pour lors de bons esprits à Dijon, qui s'occupoient à la poësie françoise, & à la poësie bourguignone, comme M. *Legoux de Vellepelle*, avocat général au parlement; & MM. *Lambert*, *Richard*, *Malpoid*, *Pérard*, *Brechillet*, *Nicolas*, *Godran* & *Morisôt*, avocats, &c.

Le dernier capitaine des gardes de la mere-folle, a été M. le chevalier *Quarré*, & son lieutenant étoit M. *Desbarre*, vulgairement appellé le capitaine *Fracasse*. Le dernier porte-enseigne fut le sieur *Carrelet*, premier huissier du parlement.

Le dernier qui a occupé la place de chef de l'infanterie, ou mere-folle, a été le sieur *Philippe des Champs*, procureur du parlement & sindic des Etats de Bourgogne. Il étoit honoré de la protection de M. le duc de *Bellegarde*, gouverneur de la province, & chéri de tous les honnêtes gens. Il avoit succédé en cette place au sieur *Jean Baudouin*, son beaupere, aussi sindic des Etats, qui, pour sa probité & son intelligence dans les affaires, fut choisi & député de tous les habitans

auprès du roi Henri IV après la bataille de Fontaine-Françoise, pour féliciter sa majesté, & l'assurer de leur fidélité. Le roi lui ayant trouvé beaucoup d'esprit lui fit l'honneur de lui parler quelquefois pendant la route.

Après la mort du sieur *Baudouin*, le sieur *des Champs* épousa *Marguerite Baudouin* sa fille, & fut choisi par les suffrages unanimes de la compagnie, mere-folle, ou chef de l'infanterie dijonnoise.

J'ai dit plus haut que cette compagnie comptoit parmi ses membres des personnes de la premiere distinction. En voici des preuves dans leurs actes de réception.

ACTE DE RECEPTION

De Henri de Bourbon, *Prince de Condé, premier Prince du Sang, en la compagnie de la Mere-folle de Dijon, l'an 1626.*

Les superlatifs, mirelifiques, & scientifiques Loppinans de l'infanterie dijonnoise, régens d'apollon & des muses. Nous légitimes enfans figuratifs du vénérable pere Bon-Temps, & de la marotte ses petits-fils, neveux & arriere-neveux, rouges, jaunes, verts, couverts, découverts, & forts en gueule. A tous foux, archifoux, lunatiques, hétéroclites, éventés, poètes de nature, bizarres, durs & bien mols, almanachs vieux & nouveaux, passés, présens & à venir; *Salut:* doubles pistoles, ducats & autres especes, forgées à la portugaise, vin nouveau sans aucun malaise; sçavoir faisons, & schelme qui ne le voudra croire, que haut & puissant seigneur *Henri de Bourbon*, prince de Condé, premier prince du sang, maison & couronne de France, chevalier &c. à toute outrance, auroit S. A. honoré de sa présence les fesslus & goguelus mignons de la mere-folle, & daigné requérir en pleine assemblée d'infanterie, être immatriculé & recepturé, comme il a été reçu & a été couvert du chaperon sans pareil, & pris en main la marote, & juré par elle & pour elle ligue offensive & défensive, soutenir inviolablement, garder & maintenir Folie en tous ses points, s'en aider & servir à toute fin, requérant lettres à ce convenables: à quoi inclinant, de l'avis de notre très-redoutable dame & mere, de notre certaine science, connoissance, puissance & autorité. Sans autre information précédente à plein confiant de S. A. avons icelle avec allégresse par ces présentes, *herelu, burelu*, à bras ouverts & découverts,

reçu & impatronisé, le recevons & impatronisons en notre infanterie dijonnoise, en telle sorte & maniere, qu'elle demeure incorporée au cabinet de l'inteste, & généralement tant que Folie durera, pour par elle y être, tenir & exercer à son choix telle charge qu'il lui plaira, aux honneurs, prérogatives, prééminences, autorité & puissance, que le ciel, sa naissance & son épée lui ont acquis. Prêtant S. A. main forte, à ce que Folie s'éternise, & ne soit empêchée, ains ait cours, & décours, débit de sa marchandise; trafic & commerce en tout pays, soit libre partout, & en tout privilegée. Moyennant quoi, il est permis à S. A. ajouter, si faire le veut, folie [illegible], franc sur franc, *antè*, *sub antè*, *per antè*, sans intermission, di[illegible], ou interlocutoire que le branle de la mâchoire: & ce aux [illegible] prix de sa valeur, qu'avons assignés & assignons sur nos champs de [illegible] dépouilles des ennemis de la France, qu'elle levera par ses mains, sans en être comptable. Donné & souhaité à S. A.

A Dijon, où elle a été
Et où l'on boit à sa santé
L'an six cent mil avec vingt-six,
Que tous les Foux étoient assis.

Signé par ordonnance des redoutables seigneurs buvans & folatiques, & contre-signé, DES CHAMPS mere, & plus bas, le GRIFFON VERD.

ACTE DE RECEPTION

*De M. le Comte d'*HARCOURT.

L'AN mil courant après celui Climaterique de la Rocelle, au mois où les volailles sont de saison, les enfans de par mere mirelifiques, & superlatifs Loppinans de l'infanterie. A tous foux, archifoux, lunatiques, vieux & nouveaux almanachs, sans calendriers, passavans, sans arrêts, présens, futurs, & à venir; *Salut* : bisque, ducats à cent têtes, écus, contre écus à pistolet. Savoir faisons, que le vaillant comte d'HARCOURT, généreux & guerrier,

Aimé de tous, chéri des Dames,
Pour l'heureux succès de ses armes,
Et fidèle service rendu
A son roi par lui, & combattu
Contre l'Anglois, le Rochelois;
Encore plus aimé mille fois,
Qu'il est franc Bourguignon françois;
Qu'il va au coup comme à la fête,
A pris de nous le chaperon en tête,
Et juré sur la marotte,
De ne quitter jamais la botte,
Qu'il n'ait mis la Folie au-dessus.
Si lui donnons mandement & pouvoir,
Ainsi qu'il est de son vouloir,



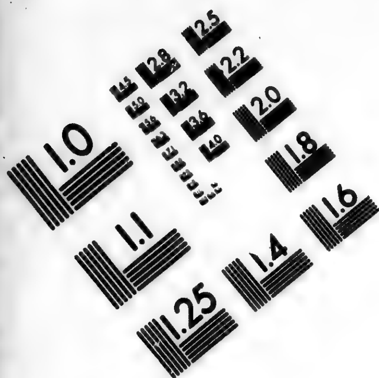
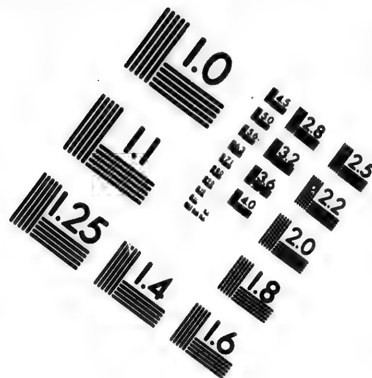
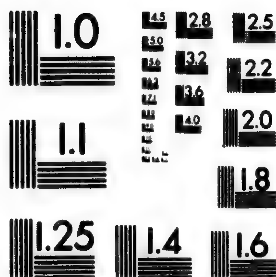
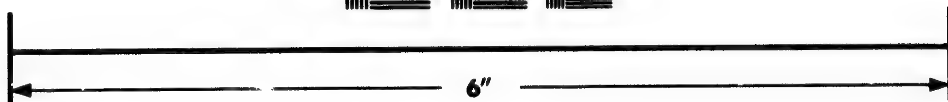
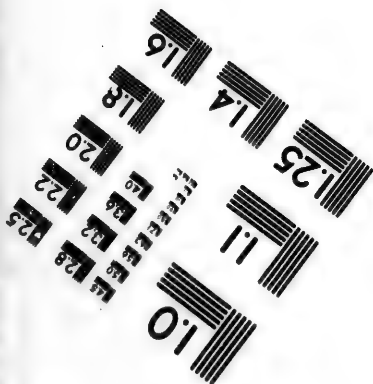
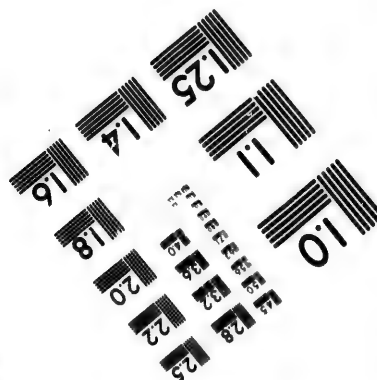



IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)

D'établir dedans l'Angleterre,
La secte folle fumeterre;
Malgré les fondateurs des lieux
Qui s'appellent battus bleux,
Pour avoir été battus dans la France,
Rebattus à outrance,
Et dans leur parti tant de morts,
Qui feront autant de recors
De la folie d'Angleterre,
Qui est venu grossir la terre,
Et les champs de l'isle de Rhé,
Où on leur a cassé du gré.

Si avons icelui comte empaqueté & empaquetons, inscrit & inscrivons au livre infini sans définition: force de livres & chapitres, incorporé & incorporons au nombre des nombres à millions, des enfans de notre redoutable mere : & par ces présentes, *hurelu, berelu*, avons impatronisé & impatronisons icelui seigneur & prince en l'infanterie dijonnoise, dérogeant à la Gregibize, mis & introduit au plus secret & étroit cabinet de l'inteste, tant, si long-temps, & pour toujours que Folie durera & prendra cours, pour en icelle infanterie choisir, rechoisir, sans quitter telle charge qu'il lui plaira, avant & après l'établissement fait par lui dans la grande Brétagne de la fête des battus bleux, prendre tels honneurs, prérogatives; privileges & prééminences, autorité & puissance, dedans & hors le royaume, & par toute notre étendue audelà des mondes vieux, anciens & nouveaux, des terres neuves, que le ciel, sa naissance, & ses armes lui ont donné. Ajoutant sans diminution folie sur folie, & entassant degré sur degré pour le comble de nos droits, aux gages pris sur son épargne, que nous lui avons assigné néanmoins, & assignons sur la généralité de ses libéralités, sans retranchement, en retenant pour lui toutes especes mises pour deniers livrés sans compte; car ainsi plait à ce seigneur,

Et à nous & à notre mere,
Qui veut qu'en tout lieu lui prospere,
Donné les an & mois que dessus;
A Dijon où il a le dessus.

ACTE DE RECEPTION

De M. De la Riviere, *Evêque & Duc de Langres, Pair de France.*

Les superlatifs & mirelifiques Loppinans de l'infanterie dijonnoise, nourrissons d'apollo & des muses, enfans légitimes du vénérable pere Bon-temps. A tous foux, archifoux, lunatiques, éventés, poètes par nature, par becarre, & par bemol, almanachs vieux & nouveaux, présens, absens, & à venir; *Salut :* Pistoles, ducats, portugaises, jacobus,

écus & autres triquedondaines. Sçavoir faiſons, que haut & puiſſant ſeigneur *de la Riviere*, évêque, duc & pair de Langres, ayant eu deſir de ſe trouver en l'aſſemblée de nos goguelus & aimables enfans de l'infanterie dijonnoiſe, & ſe reconnoiſſant capable de porter le chaperon de trois couleurs, & la marotte de ſage Folie, pour avoir en eux toutes les allégreſſes de machoires, fineſſes, galantiſes, hardieſſe, ſuffiſance & expérience des dents qui pourroient être requiſes à un mignon de cabaret, auroit auſſi reçu & couvert ſa caboche dudit chaperon, pris en main la célébre marotte, & proteſté d'obſerver, & ſoutenir ladite Folie à toute fin; voulant à ce ſujet être empaqueté, & inſcrit au nombre des enfans de notre très-redoutable dame & mere, attendu la qualité d'homme que porte ledit ſeigneur, laquelle eſt toujours accompagnée de Folie. A ces cauſes, nous avons pris l'avis de notre dite dame & mere, & avons par ces préſentes, *burelu*, *berelu*, reçu & impatroniſé, recevons, & impatroniſons ledit ſeigneur *de la Riviere* en ladite infanterie, de ſorte qu'il y demeure, & ſoit incorporé au cabinet de l'inteſte, tant que Folie durera, pour y exercer telle charge qu'il jugera être méritée par ſon inſtinct naturel, aux honneurs, privileges, prérogatives, prééminence, autorité, puiſſance, & naiſſance que le ciel lui a donné, avec pouvoir de courir par tout le monde, y vouloir exercer les actions de Folie, & y ajouter ou diminuer, ſi beſoin eſt; le tout aux gages dûs à ſa grandeur, aſſignés ſur la défaite & ruine des ennemis de la France, deſquels lui permettons ſe payer par ſes mains, aux eſpeces qu'il trouvera de miſe. Car ainſi il eſt deſiré & ſouhaité. Donné à Dijon.

ACTE DE RECEPTION

De M. VAN DE NESSE.

LES ſuperlatiques, loppinans de l'infanterie dijonnoiſe. A tous foux, archifoux, lunatiques, éventés minimes, crochus, almanachs vieux & nouveaux, à qui en voudra, ſanté & gard. *Salut :* écus, ducats, & autres eſpeces, ſelon le poids, vaille la piece. Savoir font que duement informés, imbus & alicalement alimentés de viandes ſolides & autres eſpeces panſardides, ſuivant le temps & la levation des pors ſur notre horiſon, & ſuffiſamment imbus des mœurs, ſens, allégreſſe de machoires, vîteſſe, hardieſſe, ſuffiſance & expérience, tant des dents, qu'au-

tres membres de notre cher & bien aimé mignon & goguelu *Jean van de Nesse*; avis pris, reçu, oui, entendu & empaqueté de notre très-redoutable mere. A ces causes, par ces présentes les notres, vaille que vaille, l'avons, *hurelu*, *berelu*, logé & hébergé, logeons & hebergeons en ladite infanterie, de sorte qu'il y demeure; & soit incorporé, tant que Folie durera, au cabinet de l'inteste, pour exercer orfineusement la charge de chevalier aux honneurs, prérogatives, prééminences, autorité, franchise & liberté convenables à l'évaporation de son humeur, & de valoir ce qu'il pourra à table, grand guerrier, comme bon chevalier, tenir toujours le verre, & ne faire la guerre qu'aux levreaux & connils, aux pots & au bon vin; le tout aux gages ordinaires assignés sur nos revenus de Champ-Moron, & autres lieux & places, auxquels selon le cours de la lune avons droit & propriété. Si mandons à notre receveur le satisfaire de ses gages, à la forme ancienne, de sorte qu'il n'ait cause à se plaindre des especes, sauf notre droit, & celui des autres. Donné le dos au feu, le ventre à table, le dimanche avant carême-prenant, de l'an six cent quatre après, & mille devant.

Par ordonnance des Ebluans & redoutables Folatiques seigneurs,

LE GRIFFON VERD.

Comptant Or.

MASSON.

Sur le repli, *Visa*, auquel est attaché un sceau de cire rouge & grise représentant la mere-folle avec ces paroles:

Stultorum est infinitus numerus.

QUITTANCE

Des frais de Lettres & Réception.

J'ai reçu de M. VAN DE NESSE la somme de six livres pour sa réception, & expédition de ses lettres de fou de l'infanterie, & sur la présente lui seront expédiées lesdites lettres. Fait le 5 de Mars 1604. *Signé* MASSON.



ACTE DE RECEPTION

De René d'Erquelen.

Les ſuperlatiques & mirelifiques loppinans de l'infanterie dijonnoiſe. A tous les foux, archifoux, lunatiques, éventés, minimes, crochus, almanachs vieux & nouveaux, à qui en voudra, ſalut & gard., ſanté, écus, ducats, nobles à la roſe, millerais & autres eſpeces; ſçavoir faiſons, que dignement informés, remplis & alicalement alimentés de viandes ſolides, & autres eſpeces penſardides, ſelon le temps, & informé de la légéreté des ſens, mœurs, allégreſſe de mâchoires, vîteſſe, hardieſſe, galantiſe, friandiſe, ſuffiſance & expérience, tant des dents qu'autres membres de notre cher & bien aimé mignon & goguelu *René d'Erquelen*; avis pris & reçu, oui & entendu, & empaqueté de notre très-redoutable dame & mere; à ces cauſes, par ces préſentes les nôtres, vaille que vaille, l'avons, *hurelu*, *berelu*, logé & hébergé, recevons, logeons & hebergeons en ladite infanterie, de ſorte qu'il y demeure, & ſoit incorporé, tant que Folie durera au cabinet de l'inteſte, pour y exercer orfineuſement la charge de chevalier de ladite infanterie, aux honneurs, prérogatives, prééminence, autorité, privileges, franchiſes & libertés convenables à l'évaporation de ſon humeur, & de valoir ce qu'il pourra à table, bon guerrier, comme bon chevalier, tenir toujours le verre, & ne faire la guerre qu'avec levraux & connils, aux pots & bons vins; le tout aux gages ordinaires aſſignés ſur notre pêche des foſſés de Saux-le-Duc, & autres nos lieux & terres, auxquels ſelon le cours de la lune, avons droit & propriété. Si donnons en mandement à notre tréſorier & payeur, ſans plus avant faire cérémonie, le ſatisfaire pour quartier de lune de ſeſdits gages, en ſorte qu'il n'ait occaſion de ſe plaindre deſdites eſpeces. Ce qui lui ſera paſſé en ſes comptes, rapportant quittance du plein ou du défaut, en la forme ancienne & accoutumée, ſauf notre droit & celui des autres. Car ainſi va le vent. Donné le dos au feu & le ventre à table.

En l'an mil ſix cent avec ſix
Etant à l'aiſe & bien aſſis.

Signé le Griffon Verd, & ſcellé.



ACTE DE RECEPTION

De FRANÇOIS TRISTAN.

LES ſuperlatiques loppinans de l'infanterie dijonnoiſe; A tous foux ; archifoux, éventés, minimes, crochus, almanachs vieux & nouveaux, à qui en voudra, ſanté & gard; *Salut* : écus, ducats & autres eſpeces, ſelon le poids, vaille la piece; ſavoir font que duement imbus & alicalement alimentés de viandes ſolides, & autres eſpeces panſardides, ſelon le temps & la lévation des pots ſur notre horiſon, & ſuffiſamment imbus des mœurs, ſens, allégreſſe de mâchoires, vîteſſe, hardieſſe, ſuffiſance & expérience, tant des dents, qu'autres membres de notre cher & bien aimé mignon & goguelu, *François Triſtan*. Avis pris, reçu, oui & empaqueté de notre très-redoutable dame & mere; A ces cauſes par ces préſentes les nôtres, vaillent que vaillent, l'avons, *hurelu*, *berelu*, reçu, logé & hébergé, recevons, logeons & hébergeons en ladite infanterie, de ſorte qu'il y demeure & ſoit incorporé, tant que Folie durera, au cabinet de l'inteſte, pour y exercer orfineuſement la charge de conſeiller jouant, loppinant, aux honneurs, prérogatives, prééminences, autorité, privileges, franchiſes & libertés convenables à l'évaporation de ſon humeur, & valoir ce qu'il pourra, ſéant en la parlance, retenir nos conſeils en ſi grand ſilence, qu'à tous ne ſoient ſecrets, le tout aux gages ordinaires aſſignés ſur notre pêche des foſſés de Talent & Vergy, & autres lieux & places auxquels, ſelon le cours de la lune, avons droit & propriété. Si mandons à notre payeur le ſatisfaire de ſes gages à la maniere ancienne & accoutumée, de ſorte qu'il n'ait occaſion de ſe plaindre des eſpeces, ſauf notre droit & celui des autres. Donné le dos au feu, le ventre à table.

En l'an mil ſix cent & deux ;
Où étoient tous les foux joyeux.

Par ordonnance des ébluans & redoutés folaſtiques ſeigneurs.

LE GRIFFON VERD.



PROVISIONS

PROVISIONS

De l'Office d'Intendant des Finances de l'Infanterie Dijonnoise, *pour* JEAN MONIOT.

LES superlatiques & mirelifiques loppinans de l'infanterie dijonnoise; A tous foux, archifoux, lunatiques, éventés, minimes, crochus, almanachs vieux & nouveaux, à qui en voudra; *Salut* & gard; santé, écus, ducats, pistoles, jacobus & autres especes. Etant imbus, & alicalement alimentés de viandes solides & autres especes pansardides, selon le temps, & dignement informés de la légéreté des sens, mœurs, allégresse & vîtesse des mâchoires, hardiesse, friandise, galantise, suffisance & expérience des dents, qu'autres membres de notre cher & bien aimé mignon & goguelu *Jean Moniot*; avis pris, reçu, oui & entendu & empaqueté de notre très-redoutable mere; A ces causes, l'avons par ces présentes les notres, vaille que vaille, *hurelu*, *berelu*, logé & hébergé, recevons, logeons & hébergeons en ladite infanterie, pour y être incorporé tant que Folie durera, au cabinet de l'inteste, pour y exercer orsineusement la charge d'intendant de nos finances & à garnir nos panses, comme grand intendant de notre argent, aux honneurs, prérogatives, prééminences, franchises & libertés convenables à l'évaporation de son humeur, & de valoir ce qu'il pourra; le tout aux gages ordinaires assignés sur la pêche de nos étangs des chaumes d'Auvenet, & autres lieux & places auxquels selon le cours de la lune, nous avons droit & propriété. Si mandons à notre receveur le payer & satisfaire de ses gages par chacun quartier, suivant la forme ancienne & accoutumée, en sorte qu'il n'ait occasion de se plaindre des especes. Ce qui lui sera passé en ses comptes, en rapportant la quittance du plein ou du défaut, sauf notre droit & celui des autres; car ainsi le vent fait-il aller les girouettes. Donné le ventre à table, le dos au feu.

En Février & en carnaval,
Que les foux montent à cheval,
Et qu'ils n'avoient la bouche close
En mil six cent quatorze.

Par ordonnance des redoutés, ébluans, & folatiques seigneurs.

LE GRIFFON VERD.

PROVISIONS

De la charge de l'un des Gardes de la Compagnie de l'Infanterie Dijonnoise, pour MICHEL POIGNIÉ.

LES superlatiques & mirelifiques loppinans de l'infanterie dijonnoise; A tous foux, archifoux, lunatiques, éventés, minimes, crochus, almanachs vieux & nouveaux, présens, absens & à venir, à qui en voudra, santé & gard; *Salut :* écus, ducats, pistoles & autres especes; savoir font, que duement imbus, remplis, & alicalement alimentés de viandes solides & autres especes pansardides, selon le temps, des mœurs, allégresse de mâchoires, vîtesse, hardiesse, suffisance & expérience, tant des dents, qu'autres membres de notre cher & bien aimé mignon & goguelu, MICHEL POIGNIÉ; avis pris, reçu, oui, entendu & empaqueté de notre très-redoutable dame & mere; à ces causes, l'avons par ces présentes les nôtres, reçu, logé & hébergé, recevons, logeons & hébergeons en ladite infanterie; de sorte qu'il y demeure, & soit incorporé, tant que Folie durera, au cabinet de l'inteste, pour y exercer orfineusement la charge de l'un des gardes de ladite compagnie, aux honneurs, prérogatives, prééminences, autorité, privileges, franchises & libertés convenables à son humeur, & de valoir ce qu'il pourra; le tout aux gages ordinaires, assignés sur nos revenus de grottes d'aniéres, & autres lieux & places, auxquels le cours de la lune a droit & propriété. Si mandons à notre receveur le satisfaire de ses gages, à la forme ancienne & accoutumée, par chacun quartier de la lune, & faire en sorte qu'il n'ait occasion de se plaindre des especes : ce qui lui sera passé en ses comptes, rapportant quittance du plein ou du défaut. Car ainsi va le vent, sauf notre droit & celui des autres. Donné le dos au feu, le ventre à table, en présence des foux notables.

En l'an mil six cent dix-huit,
De beau plein jour & non de nuit;
En Février le vingt-huitieme,
Ayant tous les panses bien pleines.

Par ordonnance des ébluans & folatiques seigneurs.

LE GRIFFON VERD.

Scellé en cire rouge, verte & jaune, à lacs pendans de même, avec le sceau de la mere-folle, autour duquel est écrit, *Stultorum plena sunt omnia.*

INSTITUTION

De Maître Jean Fachon, *Auditeur de la Chambre des Comptes, en la Charge d'Ambaſſadeur de la Compagnie de l'Infanterie Dijonnoiſe.*

L'illustrissime & clariſſime compagnie joyeuſe de l'infanterie dijonnoiſe, gayement aſſemblée au ſon des inſtrumens muſicaux, au plus beau mirelifique, & ébluant appareil que faire s'eſt pû; tous enfans légitimes & ſucceſſeurs de la marotte; *Salut :* écus, ducats, millerais, nobles à la roſe, portugaiſes, ſequins, piſtoles & piſtolets ſans balles, ni poudre, & autres ſemblables eſpeces en quantité, pour remplir les arſenals de leurs eſcarcelles éventées; après avoir revolu la ſphère, contemplé la ſituation des pôles ſur notre horiſon, levé l'aiguille du ſeptentrion au midi, & humé le nectar du bon pere Denis, avons fait ouvrir, & lire bruſquement par notre Griffon Verd les paquets reçus d'un maître de nos poſtes & relais, tant deçà que delà la mer, contenant avis certain ou environ, que la fiere atropos, pour paſſer ſon temps a éclipſé un grand nombre d'ambaſſadeurs généraux de notre très-chere & très-redoutable dame & mere. Qu'à ce moyen pluſieurs des provinciaux & locaux, pour n'être ſurveillés, ne avertis, comme ils étoient jadis, négligeoient le gouvernement de ceux qui dépendent de notre conduite, leſquels par ce défaut couroient comme chevaux débridés à diverſes ſortes de périls, les uns entreprenant de longs & dangereux voyages, traînant avec eux leurs biens & celui d'autrui, au travers des bois & forêts & montagnes, à la façon des bêtes ſauvages, quêteurs de chemin, & autres tels inconvéniens; les autres pouſſés d'une manie, & aveugle fureur, ſe jettant à l'aveugle, à la ſuite des armes, batailles & duels, couroient au devant de celle qui ne les attrape que trop tôt, & demeurant eſtropiés le reſte de leur vie, avec peine & langueur, choſes du tout contraires à nos joyeux déportemens; d'autres encore plus pouſſés d'une très-grande avarice, & cupidité d'amaſſer des biens, pour les laiſſer à tels qui n'en ſavent gré, leſquels abandonnent la terre, vrai lieu de leur origine, s'expoſent à la merci, & à l'inconſtance de l'eau, capitale ennemie de nos joyeuſes & gaillardes aſſemblées, contrevenant directement aux vœux de nos foux ancêtres, leſquels proteſtoient d'avoir un pied en terre ferme, & tant que faire ſe pourroit, torcher leur C. ſur l'herbe : de toutes leſquelles précipitations arrivoit la perte ou la ruine

des colonies & peuplades que nous avons par tout le globe terrien. Sur quoi l'affaire mise en délibération, a été résolu, à la pluralité des voix qui ont été exhibées par B. Carre & par B mol, & à toute game, que pour braver cette si téméraire & outrecuidée mort, qui ne respecte les foux, que quand bon lui semble, il falloit rendre la Folie immortelle en dépit des envieux, établissant d'autres ambassadeurs, aux lieu & place des décédés, sous lesquels notre autorité prendroit soigneusement garde au régime & gouvernement de ceux qui seroient sous leur conduite, selon que nos foux ancêtres l'ont appris par fait, mines, gestes ou autrement. Pour ce est-il, qu'informés fantastiquement de la naturelle & artiste Folie de notre très-cher & bien aimé mignon, & goguelu, *Jean Fachon* à présent prenant repas & repos sous notre domination en cette ville, sous la gayété de ses sens, allégresse de mâchoires, légéreté de la main, galanterie d'esprit, friandise de gueule, vîtesse de ses membres: vû aussi ses faits héroïques, sa dextérité au manimant des armes bachiques, entre deux trétaux icelui examiné à l'usage de *Jean le Coqs* sur le titre de Folie à livre ouvert, *cap. stultè coequitare*, *fol.* 20 & 11. Ouï aussi ses solutions légerement fournies à chacun des folâtres argumens à lui faits; protestation par lui faite sur le chaperon, de bien vivre, boire, manger & rire; en tout, & par tout folâtrer & se divertir, tant qu'appetit & argent subsisteroient & assisteroient, & mourir

Fou folâtrant, fou lunatique,
Fou chimérique, fou fanatique,
Fou jovial, fou gracieux,
Fou courtisan, fou amoureux,
Fou gaussant, fou contant fleurette,
Fou gaillard, fou voyant filette,
Fou fin, fou écervelé,
Fou alteré, fou gabellé,
Fou à caboche légere,
Fou cherchant à faire bonne chere,
Fou aimant les morceaux choisis,
Fou verd, fou teint en cramoisi,
Fou en plain-chant, fou en musique,
Fou faisant aux sages la nique,
Fou riant, fou gai, fou plaisant,
Fou bien faisant, fou bien disant,
Fou éventé, fou humoriste,
Fou caut, fou pantagrueliste,
Fou léger, fou escarbillat,
Fou indiscret, fou sans éclat,
Fou sur la terre, fou sur l'onde,
Fou en l'air, fou par tout le monde,
Fou couché, fou assis, fou debout,
Fou çà, fou là, fou par tout.

Et de plus, embrasser, tant que vie lui durera, toutes sortes de folies auxquelles il pourra atteindre. Conclusions extravagantes, débagoulées par le fiscal verd à notre dame & mere; Nous à ces causes, & mille autres aisées à deviner, l'avons reçu, empaqueté, & emballé, recevons, empaquetons, & emballons en notre compagnie; en sorte qu'il y soit uni, toute sagesse cessante, pour y exercer toute Folie, en l'état &

office d'ambaſſadeur du levant au ponant, pour notre dame & mere; lui donnant & attribuant gros, gras & plein pouvoir ſur tous les foux de ſa légation; les tenant avertis de jour à autre des avis qu'ils receveront de nous, d'autant que c'eſt pour le bien de nos affaires, accroiſſement, augmentation & multiplication ſans chiffres de nos foux, que nous voulons & entendons être toujours d'un nombre infini, de toutes leſquelles diligences, & charges d'ambaſſadeur auxdits pays, il ſera tenu de dreſſer de beaux & amples mémoires, dont il emburlucoquera notre fiſcal verd, les lui envoyant à toutes les poſtes, & en donnant avis par couriers exprès, afin de remédier en toute occurence au bien & ſoulagement de tous nos ſujets, pour d'icelle charge d'ambaſſadeur jouir pleinement; & le moins à vuide que faire ſe pourra, aux honneurs, privileges, prérogatives, prééminence, autorité, franchiſe & liberté de valoir ce qu'il pourra; profits, revenus, émolumens, tant ordinaires, que de rudes bâtons dûs à ladite charge, aſſignés ſur l'épargne de nos deniers, tout compte fait, ayant à ces fins fait expédier les préſentes, ſignées LE GRIFFON VERD, & ſcellées de notre ſceau. Si donnons en mandement à tous foux, archifoux, extravagans, hétéroclites, joviaux, mélancoliques, curialiſtes, ſaturniques, lunatiques, timbrés, fanatiques, gais, colériques & tous autres, de lui obéir follement, en ce qui dépendra de ſa charge d'ambaſſadeur, ſous peine de déſobéiſſance, & même d'encourrir nos diſgraces; & à nos tréſoriers, receveurs, & payeurs, de le payer de ſes penſions & appointemens par quartier, & également, non pas plus à l'un qu'à l'autre, en la forme ancienne & accoutumée, de ſorte qu'il ne reçoive eſpece, qui ne ſoit de miſe; voulant, ordonnant & commandant très-expreſſément, que ſur la ſimple quittance, ladite ſomme leur ſoit légerement paſſée & allouée, en notre chambre des gets, ſans aucune difficulté, ſauf notre droit & celui des autres. Donné à Dijon.

INVITATION

Pour ſe trouver à l'Aſſemblée de l'Infanterie Dijonnoiſe.

Je viens de la part de la mere,
Mere aux foux, & ſages proſpere,
Vous dire que depuis long-temps,
Elle n'a vû ſon cher Bon-temps.
Voici le jour qui nous éveille,
Qui l'entend ne faut qu'une oreille;
Le bon pere eſt ſi curieux
De rendre ſes enfans heureux,
Qu'il ne veut pas que l'on leur vende
Chapon, perdrix, canard, ni viande
Quelle qu'elle ſoit, à ce jour,
(Crainte de perdre ſon amour)
Plus qu'il faut, à ce que ſa table
Soit en toute ſorte agréable.

Bon temps voit bien qu'un mécanique
Aux levreaux mêmes fait la nique.
Il ne peut l'outrage endurer;
Sa table il veut toujours durer.
C'eſt maintenant qu'en la Folie,
Les foux ſous la mere on allie.
Foux, venez tous, l'habit décent
Aux qualités. Si quelque abſent
Se vouloit prévaloir d'excuſe,
Il ſera traité comme buze.
Le lieu eſt la place au tripot
Ordinaire de pot à pot.
Vous le ſavez par ma ſémonce,
A tous les foux je le dénonce,
Qu'aucun ne vienne que couvert,
Des couleurs jaune, rouge & verd.
Quiconque apportera la viande
Il aura part à la prébende,
Et puis, après tout notre éclat,
Chacun remportera ſon plat.

MANDEMENT DE CONTRAINTE

De l'Infanterie Dijonnoiſe.

Du mercredi Février dixieme,
Et le premier devant carême,
Et l'an mil ſix cent & vingt-ſix,
Où étoient ſix cent foux aſſis,
Verds galands de l'infanterie,
Au jeu de la poiſſonnerie,
Foux héraults, foux exempts,
Et vous tous, gardes diligens,
Contraignez ſans remiſe
Les foux deſſous nommés,
Après avoir été ſommés,
De mettre ès-mains exquiſes
De notre receveur
Promptement ſans faveur,
Ni excuſe frivole,
Chacun une piſtole,
Pour le droit opulent
D'être fou poſtulant,
Reçu dans notre troupe.
Et s'ils en font refus,
Rendez-les plus confus,
Qu'un qui répand ſa ſoupe.
Rompez les cabinets,
Prenez juſqu'aux bonnets,
Et enfoncez les portes.
Bref, faites tant d'exploits,
Que nos folâtres loix
Soient enfin les plus fortes.

M. *Navault*, Chevalier.
M. *Verrier*, Notaire, Chevalier,
M. *De Roy*, Gentil-homme.
M. *Granger*, Exempt des Gardes.
M. *Houſſé*, Gentil-homme.
M. *Thibaut*, Exempt des Gardes.
M. *Naulot*, Garde.
M. *Roy*, Chevalier.
M. *Maſſaut*, Gentil-homme.
M. *Begin*, Exempt des Gardes.
M. *Bollenot*, Exempt des Gardes.

Encore ces deux ayant diſculpé leur défaut,
Et que par devant nous repréſenter il faut.

M. *Joly*, Avocat. M. *Barthelemy*, Procureur.

Par NOTRE MERE,
Signé LE GRIFFON VERD, avec paraphe.

COMMISSION

Pour assigner le Sieur TURREL *à comparoir devant l'Infanterie Dijonnoise.*

L'infanterie bien avertie
Des humeurs, & folles saillies,
Dont le sieur *Turrel* est rempli,
Trouve que les foux ont failli,
De voir ce fou le vent en poupe
Sans lui avoir sauté en croupe,
Et lui dire qu'on le veut voir.
C'est pourquoi faites-lui savoir,
Et lui dites que l'on desire
De le voir, & avec lui rire,
En lui demandant des raisons
Qui ne seront hors de saisons.
Et à ces fins qu'il s'appareille,
Dites-lui le jour à l'oreille,
Et avertissez les vieux foux,
Afin qu'ils s'y trouvent très-tous.
S'il vient, qu'il n'apporte point d'armes,
Car les foux craignent les allarmes,
Si ce n'est avec bons jambons,
Patés, bouteilles & flaccons.

COPIE D'UNE LETTRE

Ecrite par M. FOURNIER, *à M.* DES CHAMPS, *alors Mere-Folle de l'Infanterie Dijonnoise.*

MONSIEUR,

Vos affectionnés neveux, enfans de bonne vie, desquels par vos lettres m'avez donné la conduite, vous supplient très-humblement, suivant que vos enfans de Dijon, qui sont en ce lieu, par leurs lettres ci-jointes le font aussi, nous tant obliger, qu'à venir ici pour passer le temps avec eux, & nous, à une montée que desirons faire mercredi, Dieu aidant au sujet de la réception, & bien-venue en ce lieu de M. *François Jachiets* enfant de Dijon, & nous essayerons à vous recevoir le mieux qu'il sera possible, vous conjurant permettre que le porteur apporte les casaques de ceux qui sont ici, & qui vous en feront demander la permission, comme aussi les habits de taffetas de vos tambours; pour revêtir quelques-uns des notres, nouvellement reçus, & ces messieurs avec ces porteurs les remporteront à leur retour : esperant que vous nous ferez cet honneur & faveur, je prierai Dieu qu'il vous conserve, & qu'il me fasse la grace de vous témoigner au nom de tous vos enfans, que je suis & serai à jamais, vous priant bien le croire,

MONSIEUR,

&c. FOURNIER.

LETTRE

De Fiscal Verd de l'Infanterie Dijonnoise à M. DES CHAMPS, *Mere-folle.*

Mere pour avoir du plaisir,
Vous pouvez prendre le loisir,
Si vous jugez le temps commode
De venir vous coucher à nuits
Demain pour quitter tous ennuis,
Boire avec les foux à la mode.
Le bonjour d'un fou de bon cœur
Du fiscal, & seigneur majeur
Vous recevrez par bienséance,
Qui vous conjurent cette fois
D'avoir votre folle présence
En la loge des foux françois.
Le porteur de mes foux écrits
Vous dira que leur cœur épris
De vous rendre une sérénade,
M'a fait prendre la plume en main.
A voir ces foux faire gambade,
Vous rendrez tous vos foux contens,
En dépit des fâcheux temps
Desquels ils reçoivent l'injure.
Votre *Fournier* vous y invite,
Et le fiscal vous en conjure,
Les honorer d'une visite.
Votre folâtre serviteur,
Tant en la fiscalité verte,
Qu'en quelqu'autre charge d'honneur
Qui n'est maintenant découverte.

LE FISCAL VERD.

Dessous le cachet, représentant un griffon de cire rouge, il y a de la soie verte sur cette lettre originale:

De ce petit lieu, sans poisson
On peut trouver bonne boisson,
Du logis nous aimons le change,
Et pour avoir bon traitement,
Nous allons du mouton à l'ange,
Pour boire à vous présentement.

LETTRE

De DIBIDONDENNE, *Herault*, *à M.* DES CHAMPS, *Mere-folle.*

SSNNET.

Mere, le seul objet de notre infanterie,
Par qui les sages foux respirent à l'envi,
Autant que le soleil dans l'olympe reluit,
Ainsi puissent durer & ton los, & ta vie!

Que tous ces vieux suppots, qui vers toi se rallient
Puissent s'éterniser dans l'oublieuse nuit!
Que l'on n'entende rien retentir que le bruit
De trompette & tambour de la Mere-Folie!

Bref, bref, cher nourrisson d'apollon & minerve,
Pour qui les sages foux du siecle se reservent,
Les tutelaires dieux puissent favoriser

Toujours vos beaux desseins & que chez vous les graces
Puissent sympatiser, & toujours trouver places,
Et tous vos vœux enfin toujours autoriser!

A

A M. DES CHAMPS,

Mere de l'Infanterie Dijonnoise, sur son départ pour Paris en 1627.

Puisque le sort trop mutiné
Jaloux de ma réjouissance,
Veut dans un temps inopiné
Me priver de votre présence,
Avant que plus vous éloigner,
Ma muse vient vous témoigner,
Le service qu'elle doit rendre,
En ce départ & au séjour,
Pareil que le devez attendre
A votre heureux & bon retour.

Puissiez-vous donc bien commencer,
Et favorablement poursuivre,
Au chagrin jamais ne penser,
Toujours joyeux, & toujours yvre!
Et puis en ce louable accès,
Dieu veuille qu'un heureux succès
Vous fasse reprendre la route
Devers la ville de Dijon,
Pour boire avec les foux la goutte
Du meilleur qui soit au Donjon.

Recevez la simplicité
Qui est en mon rimeur langage,
Preuve de la prospérité
Qu'il vous souhaite en ce voyage.
Je prends les foux, jeunes & vieux,
Pour mes témoins comme en tous lieux,
Je voudrois vous faire service;
Car pour votre perfection,
Je sois atteint d'un maléfice,
Si je n'ai point d'affection.

Enfin peu qu'ai fau qu'ai lai cor,
Vos aulein faire ce viaige,
Tretô lé fô ai soin d'aicor,
Chevalié, gentil-homme & Paige,
Pu tô mà que vo sein po lai,
Faite vote paipié palai,
Po ro dire queique nôvelle;
Et peu cetu lai-ne seré
Ansan de lai Fôlle-femelle;
Qui bé to ne vo récriré.

Le Fiscal rouge, jaune & verd
Le cœur duquel vous est ouvert.

LE REVEIL DE BON-TEMS,

Par l'Infanterie Dijonnoise, au carnaval de l'an 1623.

Un Vigneron parle le premier.

Je vai, je ven, je me proméne,
Depeu le jor des bone étréne,
Ay l'y é bé deu mois vou tan,
Por charchai le Peire Bon-tan.
Bon-tan depeu son mairiaige,
Depeu qu'on l'é mi en manaige
Lai vaille de Cairemantran,
Qu'on no baillôo du ry frian,
Du ry qu'on en lochôo son peuce,
Ma du ry por dezò lai queusse,
On noz é Bon-tan récelai,
Qu'on no le rande aivô no plai,
Por réjoui lai Meire-fôlle,
Et tretô lé fô de son rôle.

Le second Vigneron.

Croit-on que lai garre', & lou tan
Puissein faire paidre Bon-tan?
Que le fô de l'infanterie
Sein tô mor dan lai baiterie?
Que lou rouge, lou jaune & lou var
Sein éjaulai pendan l'hyvar?

Que lé vieu fô, le fô nôvice
Sein tretô mor de lai jaunice?
Qu'ai ny é pu de Chairiô?
Por lai Muficle & l'Oriô?
Ni de crevaiffe au for dé fée?
Qu'ai n'y ò pu de cor tan ton,
Qui fon l'ôtraige ai requelon?

Premier Vigneron.

Tô cé jan lai boiffein lai téte
Quand lé garro faifein lai féte,
Ma por celai, compeire Ancea,
Ai l'étein tôt en ein moncea,
Qu'ai fe faicoutein ai l'ôreille
Lou foir qu'ai l'affein an lai vaille,
Vé lai rue de fain Pheulebar;
Ma ai craignien les Heurebar
Lé Lanfquenai qu'eitein fu Sone,
Dan de Baiteà de vé Auxone,
Et portan ai faivein tretô.

Second Vigneron.

Bon-tan étò dan ein crôtô,
Vé lai tor de lai Pote d'Oûche,
Ecrepi anfein qu'éne mouche
Qu'ai n'allo n'au marché, n'au bor,
Tant ai l'aivò pô dé tambor
De fé portou de Potuzaine,
Qu'aulein ai prié lé capitaine,
Ma tôjor quelqu'un de no fô
Aivô lou varre, aivô lou brô,
Le venò voi por dezô tarre,
Tan qu'é duré lai maule garre,
Por l'y faire paffai le tan
Et le defengraignai d'autan.
Lé fô li difein mointe chôfe
Su quei Bon-tan faisò fe glôfe.
Ma peu que nos aivons le tan
Saiçhon d'où ça que vein bon-tan.

Bon - tems.

Je fors du profond des deferts,
Où font éternels les hyvers,
Où le foleil jamais n'éclaire:
Là par l'efpace de deux ans,
J'ai vécu comme un folitaire
Sans plaifir & fans paffe-tems.
Mais ores que l'air des tambours,
Ne trouble plus l'heur de mes jours,
Et que la paix par la fageffe,
Et le bras vainqueur de Louis
Remettant aux fers la trifteffe,
Rend tous fes peuples réjouis.
A vous je reviens, chers enfans,
En ma belle humeur de Bon-tems,
Et pour vous conter des merveilles,
Ouvrez feulement vos oreilles,
Dans mes certaines vifions,
Il n'y a point d'illufions.
J'ai vû au bout de l'Océan,
Un jeune & valeureux géant,
Méprifer les flots de Neptune,
Et l'inconftance de la lune.

Premier Vigneron.

N'é vo pà vû an eine chaire,
Ecatrée quatre chambleire,
Qui fe faifein fa[illegible] lé poi
De lai tête aivô ein razoi,
Don l'ene ma foi fu bé greigne,
Car on l'i côpi lai babaigne.

Second Vigneron.

Né vo pà vû de tô coutai
Dé Fô mouillé, de Fô côtai?
De Fô, Fô du lon de l'année,
Dé Fô, Fô por faire laigrenée?

Bon - tems.

J'ai vû Saturne qui difoit,
Que Jupiter le méprifoit,
En voulant couper à fa guife,
Les cheveux de fa barbe grife.

Premier Vig..on.

N'é vo pà vû de Fô coran,
Dé Fô qui son Fô tô por ran,
Qui von du lon de lai riveire,
Dépeu lé Chaitreu ai Pleumeire?

Second Vigneron.

Dé Fô sans rime, ni raison,
Pôche dans le cor de Suzon;
De brave Fô qui on fai gille,
Et qui on passai por lai Tille.

Bon-tems.

J'ai vû un ours & un lion,
Et des corbeaux un million,
Qui devoroient une charogne
Aux environs de la Bourgogne.

Premier Vigneron.

N'aivé vò pà vû tô de vrai,
Soti du gran paquei de Brai,
Dé Fô besicle, de Fô loûche,
Qu'on é poché au crô de l'ouche.

Second Vigneron.

Dé Fô, don je feu tô ravi,
Qu'on é poché darrei lonvi,
Et dé Fô tô du lon de lone,
Qu'on é pri tô frai dan lai Sone?

Bon-tems.

J'ai vû Polyphéme vaillant,
Dessus son troupeau surveillant
A qui les Pigmées d'envie,
Oterent la vue & la vie.

Premier Vigneron.

Né vo pà vû dé Fô tô ron
Fô au çan, Fô au quateron,
Dé Fô qu'on van ai lai dôzaine,
Sôti de lai bôsse d'ein chêne?

Second Vigneron.

Dé Fô côvat, dé Fô réti,
Dé Fô qui on bon aupeti,
Qui vende en moin de troi semaine,
Lô bôticle & lô boëte pleine?

Bon-tems.

J'ai vû d'étranges accidens,
Des loups qui n'avoient point de dents,
Dévorer les bois & les plaines,
Les maisons, les champs, les fontaines.

Premier Vigneron.

Né vo pà vû darei Vaisson,
Dé Fô qui pipein lò leçon,
Dé Fô bé qu'ai sein filôsôfle;
Ai qui on é foaillé lé môfle?

Second Vigneron.

Dé Fô qui n'on j'aimoi repô,
S'ai non le groin au tor du brô,
Et qui au bou de l'ai jonée,
Se laisse modre au bou du néo.

Bon-tems.

J'ai vû des Harpies de cour,
A l'aide d'un jeune vautour,
Jusques-ici faire leurs courses,
Et sucer le sang de vos bourses.

Premier Vigneron.

Né vo pà vû dé Fô vaillan,
De qui lé Fô se von raillan,
Qui pote dé gran quoue de caisse,
Qui ne fon pô qu'ai dé limaisse?

Second Vigneron.

Dé Fô, qui son tan derivai
Qui de neu baite le paivai,
Peu von couchei au cemeteire
Quant ai l'on cassai lé vorreire?

Bon-tems.

J'ai vû Atlas tout plein de fiel
Vouloir abandonner le ciel,
Pour le laiffer tomber à terre,
Etonné du bruit de la guerre.

Premier Vigneron.

E' vo vû dé Fô s'en ailan
Aivô Denife vé Tailan,
Qui n'ai vò ran que fai feteine,
Quant on l'ai prin dé dan fonteine ?

Second Vigneron.

Dé Fô de neu, dé Fô de jor
Dé Fô qui fon devan lo jor
Dé Fo qui von ai lai Charmote,
Por piquai lé bro & lai mote ?

Bon-tems.

J'ai vû Roland le furieux,
Qui le cerveau ne s'alembique
Et de voir n'eft point curieux,
Que Médor courtife Angélique.

Premier Vigneron.

N'é vo pà vû dò le maitin
Dé Fo to vetu de faitin,
. . . .
. . . .

Second Vigneron.

Dé Fo deçai dé Fo delai
Qui on le groin vormiffelai,
Dé Fo qui méprifan Suzanne
S'en von trinquai ché l'oteffe Anne ?

Bon-tems.

J'ai vû des dieux le plus avare
Faire la guerre à Phaëton,
J'ai vû tomber du ciel Icare,
Sans fe faire nul mal, dit-on.

Premier Vigneron.

E' vo vû ai droite ai rebor
Du defu & du ba du bor,
Dé Fo qui on prin lai calote,
Po du chau de lai chaipelote ?

Second Vigneron.

Dé Fo gran come dé porcéa,
Dé Fo fo, come des paifféa,
Dé Fo trifte & dé Fo de joie
Qui foire, faute de monnoie ?

Bon-tems.

J'ai vû au fon d'une trompette
Répondre deux fois un écho,
Et faire enfuite la conquête
Des murailles de Jerico.

Premier Vigneron.

N'é vò pà vu al lai Sain Jan
Dé Fo, mà dé Fo, moître Jan,
Dé Fo qui faifon dé rifée,
Ai qui on fai mointe feufée ?

Second Vigneron.

Dé Fo qui allein fan recor
Qui fe fauvire an ene vor,
De lai po qu'ai l'eure an lai rue
Voù ai faifein le pié de grue ?

Bon-tems.

J'ai vu un Fou en grand colere,
Et en extrême mariffon,
De voir un malheureux cerbere,
Crever les yeux de fa maifon.

Premier Vigneron.

Aivé vo vu dehors, dedan,
Dé vieu Fo qui n'on pu de den,
Dé Fo fondai fu d'ancien titre,
Et qui fon dé Fo les arbitre ?

Second Vigneron.

Dé Fo ligei, dé Fo pesan,
Dé Fo qui vive san quesan,
Dé Fo qui son to so dé fille,
Por to lé carre de lai ville?

Bon-tems.

J'ai vu un second Promethée
Qui déroba le feu du ciel,
A qui les corbeaux par curée
Devoroient le cœur & le fiel.

Premier Vigneron.

N'é vo pà vu ein gran mantéa,
Qui é pain dé Fo le chaintéa,
Dé Fo triste & dé Fo to morne,
Qui mainge dé patai de corne?

Second Vigneron.

Tu n'é pà Fo épeluan,
Tu é ein Fo gra & truan,
Croi-moi, gro Fo, que tu te moque,
C'étò dé patai d'équivoque.

Bon-tems.

J'ai vu Appollon en posture
Tout enchaîné de diamana,
Et si l'ai vu en pourriture
Tout réduit presqu'en un moment.

Premier Vigneron.

N'é vò pà vu d'autre coutai
Dé Fo qui se son écoutai,
Dé Fo saivan & dé Fo béte,
Dé peu lé pié jusqu'ai lai téte?

Second Vigneron.

Dé Fo peunai & gloriou,
Dé Fo ai lame de vieu lou,
Dé Fo qui n'on laitin, ni glose,
Dé Fo qui ne rime qu'en prose.

Bon-tems.

J'ai vu une provision
Contre droit & contre raison
Convertir en définitive
Malgré, bon gré, Monsieur S. Yve.

Premier Vigneron.

N'é vò pà vu de to métei
Dé Fo qui etein sans Chairitei,
Qui ne son que daignai & boire,
Ché le pleurou vou ché lai noire?

Second Vigneron.

Dé Fo joyeu, dé Fo paillar
Dé Fo qui son tojor gaillar,
. . . .
. . . .

Bon-tems.

J'ai vu une marmite d'or
Où l'on cuisoit pour un malade
Un restaurant de pied de porc,
Et pour dessert une salade.

Premier Vigneron.

N'é vò pà vu en cette ville
Six fanne dé den si haibille,
Dépendre ai lo colation,
Vingt-quatre francs, ce disoit-on?

Bon-tems.

J'ai vu une dame en discours
Avec une sienne voisine,
Du profit de sa basse-cour,
Et de l'ordre de sa cuisine.

Second Vigneron.

N'é vò pà vu cinq escharre,
Qui maingire au Fo-bor sain Piarre
En ein logi onze couchon,
Sans le beu, le véa, le moton?

Bon-tems.

J'ai vu une ville de glace
Où à peine verroit-on jour,
Céder à Jupiter la place,
Moitié par force & par amour.

Premier Vigneron.

N'é vò pà vu en cette ville,
Dé jan ai prarre ben-haibille,
Qui por se sauvai sure aidroi,
De gaigné vitemen lé doi ?

Bon-tems.

J'ai vu un gros mylord de France,
Sage, discret & bien appris,
Qui disposoit de la finance,
Et si pourtant il n'a rien pris.

Second Vigneron.

N'aivé vò poin vu d'aivanture
Dezo lai tarre dé monture
De lucifar qui ne son ran
Que boire & maudire dé Jan ?

Bon-tems.

J'ai vu un facheux Héraclite
Qui prend toute chose à l'envers,
Et le bon vieillard Démocrite,
Qui se moque de l'Univers.
J'ai vu Aristide forcé
D'une prompte & juste colere,
Ayant les Tritons terrassé
Prendre pitié de leur misere.
J'ai vu les irrités destins
Arracher à Jupin la foudre;
Pour punir les Médiastins
Et les reduire tous en poudre.

Premier Vigneron.

Morbei, qu'a çan que di Bon-tan ?
To son jargon poin je n'entan,
Je queude qu'ai lé lar sovaige
Li é-t-on épri ce langaige
En queique paï vé l'ai mar ?

Second Vigneron.

To ce quai di a ben aimar.

Bon-tems.

J'ai vu, mais je l'ai vu souvent
Plusieurs Rodomons faire rage
A escrimer contre le vent,
Et au fort manquer de courage.
J'ai vu un Actéon qui voit
Souvent Diane toute nue
Et si pourtant il n'apperçoit
Qu'il porte la tête cornue.

Premier Vigneron.

N'é tu pà vu Nostradameusse
Qu'éto logé ché Jan Flaimeusse,
Patissei au mitan du Bor ?

Second Vigneron.

To çan qu'aidi vai ai rebor,
En son pairolai ne te fie,
Ce n'a ran que filosofie.

Bon-tems.

J'ai vu un prêtre qui n'avoit
Mangé prune de prophétie,
Et si pourtant il devinoit
Sans penser à sa poësie.
J'ai vu sur le bord de la mer
Des Oisons pris à la panteine,
J'ai vu des Cyclopes en l'air,
Epouvanter toute la plaine.
J'ai vu un faux conseil tenu
Pour mettre le monde en chemise.
Et à la fin le rendre nud
Si Aristide n'y avise.

Premier Vigneron.

Je voi bé que ça de bon tan,

Compeire, ai lé le cœur contan
M'a de to ce quai di en songe
Ai n'é tan vu de lai Venonge.

Second Vigneron.

Ce feré por le moi de Mai,
Que lé Fo revaron to gai,
Cependan je feron morvaille,
Bon tan é lai couleur vermaille,
Vo le revarei ai ce jor
Se reinjai aivo lé Fo,
Corre le grei, ou bé l'anguille,
To defandée de file en file.

Premier Vigneron.

Seré dan lai plaice fain Jan,
Voù s'écraferon mointe Jan,
Vo voirei mointe mainigance,
Treto lé Fo corre lai lance
Tirai contre ein home de boò,
Qui bailleré du poin au doò,
Vo varei dire mointe chofe,
Vo varei décovri lai glofe,
Vo reconnoitré que le Fo
Pove, & faive bé dire ai to,
Que to lé Fo n'y faifein faute,
Je les y aiffigne ai voi haute,
Aidei vo di jeuqu'ai ce tan,
J'ailon to boire aivo Bon-tan.

CHANSON.

Voici le reveil de bon-tems. *bis*
Que tous les Foux feront contens
De voir l'Infanterie,
Mes amis, Je vous dis
Qu'à ce coup, Tous les Foux
Reverront la Folie
Mes amis, Je vous dis
Qu'à ce coup, Tous les Foux
Meneront bonne vie.

Les Foux ne font plus endormis, *bis*
Ils ont tous leur chaperon mis
Ce n'eft pas mocquerie,
Mes amis, *&c.*

Les Foux font toujours de faifon, *bis*
Et ne font jamais fans raifon,
Ni fans rimaillerie.
Mes amis, *&c.*

Les Foux parleront librement, *bis*
Et fe plaindront à la maman
Des tours de rufterie,
Mes amis, *&c.*

Les Foux ont du jaune & du verd, *bis*
Et du rouge pendant l'hyver,
Pour boire à la Folie,
Mes amis, *&c.*

Les Foux demain s'affembleront, *bis*
Et des couleurs vêtus feront
De notre Infanterie,
Mes amis, *&c.*

Que tous les Foux fur leur ferment, *bis*
Y viennent boire enfemblement,
Pour faire raillerie,
Mes amis, *&c*

RETOUR DE LA MERE-FOLIE
PANTALLONADE AUX DAMES.

Divines maitreffes des cœurs,
Après avoir ravi nos ames,
Vous laiffés nos corps pleins de flammes,
Et faites des Foux ferviteurs.
Ainfi permettez-nous de vous faire une offrande
Des poftures & pas de notre folle bande.

Premiere entrée de la Mere-Folle, étant ſeule.

Enfin mes maux s'en vont finis,
J'ai quitté ces lieux ſolitaires,
Où tant de facheuſes affaires
Tenoient mes paſſe-tems bannis.
Pour mieux me divertir de ma triſte
demeure
Je me rends à Dijon pour regner un
quart-d'heure.
Autrefois mon train piaffant
En ſa plaiſante braverie
Eſcortoit avec raillerie
La pompe d'un char triomphant.
Au lieu que maintenant, ſans être ca-
reſſée,
Je me vois de mes gens triſtement dé-
laiſſée.
Mais d'où vient tout ce changement?
On voit des Foux en abondance.
Le jeu, l'amour & la ſcience
En fourniſſent à tout moment.
Cependant aujourd'hui la Mere de Folie
Se trouve ſeule ici dans la mélancolie.
N'importe, il faut que le bon-tems
Chaſſe bientot cette triſteſſe,
Qu'il me remette en allégreſſe
Et rende tous les Foux contens
Que ſi je me peux voir hors de ce précipice
Je mettrai la ſageſſe en daube & en épice.

Seconde entrée des enfans de la Mere-Folle.

Nos cris ceſſeront à ce jour,
En faiſant un ſi beau rencontre;
Quel bonheur aujourd'hui nous montre
Notre mere dans ſon retour?
Courons pour l'embraſſer, & lui faiſons
careſſe,
Banniſſons deſormais le ſouci qui la preſſe.

Troiſieme entrée d'un maître Fou, qui vient faire préſent d'une Marotte à la Mere-Folle.

Ravi d'un ſi charmant retour
Je viens préſenter à ma Reine
Une Marotte ſouveraine,
Afin de rétablir ſa cour.
Et ſi je viens à bout de ma noble entre-
priſe,
Je trouverai bientot des ſujets à ſa guiſe.
Auſſi qu'on ne s'étonne pas,
Si je fais voir quelque poſture:
Pour charmer toute la nature,
La Folie a de grands appas,
Même pour établir la vertu de ſes charmes,
Je veux faire ſentir le pouvoir de ſes ar-
mes.

Quatrieme entrée d'un Amant amoureux qui offre le portrait de ſa Maitreſſe à la Mere-Folle pour ſa Marotte, & d'un Joueur.

L'Amant.

Beauté dont les puiſſans attraits
Me font une éternelle guerre,
Vous réduiſez toute la terre
A ſouffrir les coups de vos traits.
Mais ſi je ſuis contraint de rendre cet
hommage,
Je ne puis autrement que vous donner
pour gage.

Le

Le Joueur.

Mon art, mon adresse, & mon jeu
Relevent de Mere-Folie,
Si je passe mélancolie,
C'est en lui présentant un vœu.
Etant donc obligé d'affermir sa puissance,
J'apporte mon Cornet, pour lui livrer ma chance.

Cinquieme entrée de Maître George & de ses deux Garçons qui viennent régaler la Mere-Folle.

Je sçais faire sauce & ragout,
Et je tiens ouverte l'Ecole,
Pour bien régaler Mere-Folle.
Toutefois pour flatter son gout,
Je viens lui faire part de cette fricassée
Que je fis pour des Foux la semaine passée

Ses deux Garçons.

Nous secondons votre dessein
Maître George, la sauce est bonne;
Mais du moins le jus de la tonne
Doit embellir notre festin.
Aussi nous apportons les plats & la bouteille
Pour mêler à la fois les ragouts & la treille.

Sixieme entrée d'un Plaideur.

Au diable soient tous les procès,
Si ce n'est pour faire alliance
Avec la mere de Jouvence,
Comme un de ses premiers sujets.
Je viens à son retour lui donner ma pratique,
Mes papiers & mes sacs, & toute ma boutique.

Septieme entrée d'un Musicien & d'un Poëte.

Le Musicien.

Pour moi j'apporte mes chansons,
Mes airs, ma note & mon caprice,
Pour en faire un beau sacrifice
A la mere des Foux qui ranime nos sons,
Et pour mieux entonner la tierce & la quinte,
A sa santé buvons & la quarte & la pinte.

Le Poëte.

J'ai quitté ces superbes lieux,
J'amene le cheval Pégase,
Afin de ravir en extase,
Et porter Mere-Folle aux cieux.
Sans son heureux retour, mes muses sont muettes,
Ou du moins tous mes vers ne sont que des sornettes.

HOMOLOGATION

D'une Délibération de la Chambre de Ville de Châlon, qui abolit la Mere-Folle.

LE 31 Janvier 1626 (*a*) a été homologuée la délibération de la chambre de ville de Châlon, contenant défense aux habitans de ladite ville (*b*) de faire aucunes assemblées en public ou en secret, sous les noms de mere-folie ou *Gaillardon*, (*c*) marcher en troupe à pied, ou à cheval en masque & sans masque, réciter ni chanter vers, satyre, prose, dialogue, ou autres choses semblables. Et à ladite cour ordonné aux peres, de tenir la main, à ce qu'il n'y soit contrevenu par leurs enfans & domestiques, à peine d'être procédé contr'eux, ainsi qu'il appartiendra, & que l'information commencée contr'eux pour ce regard, par le maire de la ville, sera parachevée.

RÉTABLISSEMENT

De la Compagnie, dite GAILLARDON.

LE 18 Février, (*d*) sur la requête présentée par la jeunesse de Châlon, il fut fait arrêt, par lequel lesdites défenses ont été levées, & permis à

(*a*) Voy. des délibérations de la grand'chambre, & celui des arrêts civils.

(*b*) On voit par-là qu'il y avoit à Châlon une société de la Mere-Folle, à l'imitation de celle de la capitale.

(*c*) Le prince de Condé, pere du grand Condé, se fit recevoir dans cette société, selon le pere *Perry*, jesuite, dont voici les paroles. « Durant le peu de séjour qu'il y fit, (à Châlon), » il s'y divertit assez agréablement, & voulut être reçu dans une compagnie qu'on appelloit des » *Gaillardons*. Elle étoit composée des meilleurs esprits de la ville, des plus enjoués, & qui ne » demandoient qu'à rire ». Voy. *l'Histoire de Châlon*, *page* 434.

(*d*) Reg. de la grand'chambre, & des arrêts civils.

cette jeunesse de s'assembler sous le nom de *Gaillardon*, marcher par ladite ville de Châlon, & faire toutes sortes de récréations, sans bruit, ni scandale, & avec la permission du magistrat, auquel ils seront tenus de représenter les vers qu'ils composeront, avant que de les réciter en public, pour ôter tout sujet de plainte; & à la charge de n'user de cette liberté, sinon au temps que les récréations seront permises à un chacun.

Le 16 Juin 1578 (*a*) à l'audience publique, défenses ont été faites aux habitans de cette ville, de ci-après élire aucuns d'iceux, ou autres personnes, pour tenir rang de roi entr'eux à la fête des rois, sur peine de l'amender arbitrairement. La même chose, ou à peu près de même (*b*) fut ordonnée le 16 Avril 1616 au sujet d'un prince, abbé, ou capitaine que les enfans de Cuisery élisoient tous les ans entr'eux.

EDIT

Qui abolit & abroge, sous de grosses peines, la compagnie de la Mere-Folle de Dijon.

PAR édit donné à Lyon le 21 Juin 1630 (*c*), vérifié & enrégistré à la cour le 5 Juillet suivant, il est dit : considerant aussi les plaintes qui nous ont été faites de la coutume scandaleuse observée en ladite ville de Dijon, d'une assemblée d'infanterie, & Mere-Folie (qui est vraiment une mere de pure Folie) des desordres & débauches qu'elle a produit & produit encore ordinairement contre les bonnes mœurs, repos & tranquillité de la ville, avec mauvais exemples. Voulant déraciner ce mal & empê-

(*a*) *Ibid.*

(*b*) Reg. des Art. Prep. Crimin.

(*c*) On croiroit que cet édit ne fut pas d'abord observé, puisque l'on voit dans *le recit de ce qui s'est passé en la ville de Dijon pour l'heureuse naissance de Monseigneur le Dauphin* (Louis XIV) *Dijon* 1638, que « l'infanterie dijonnoise...... parut alors dans son lustre, & étoit composée » de plus de quatre cent hommes à cheval, masqués, en habits de diverses couleurs, & fit en- » tendre les rimes bourguignones sur le sujet de cette heureuse naissance ». L'édit eut lieu cependant, & l'on ne s'assembla plus d'autorité privée, mais seulement avec la permission des gouverneurs, comme en 1638, 1650, &c.

cher qu'il ne renaiſſe ſi vîte à l'avenir, nous avons, de notre pleine puiſſance & autorité royale, abrogé, révoqué, & aboli, & par ces préſentes ſignées de notre main, abrogeons, revoquons & aboliſſons ladite compagnie d'infanterie & Mere-Folie; défendons à tous nos ſujets de ladite ville & autres, de s'aſſembler ci-après, s'enrôler & s'aſſocier ſous le nom d'infanterie, ou Mere Folie, ni faire enſemble feſtins pour ce ſujet, à peines d'être déclarés indignes de toutes charges de ville, dont dès à préſent nous les avons déclarés indignes & incapables d'y être jamais appellés: & outre ce, à peine d'être punis comme perturbateurs du repos public (*a*).

(*a*) Je ſuis perſuadé que bien des gens trouveront qu'on auroit dû retrancher de cette diſſertation la plus grande partie des vers qui en rempliſſent les dernieres pages; d'autant plus qu'ils ſont généralement inſipides & d'aſſez mauvais goût. Mais outre que ce qui déplaît & paroît inutile aux uns, n'eſt pas jugé tel par les autres, il me ſemble que l'ouvrage d'autrui doit être ſacré, & qu'il eſt auſſi peu permis d'en retrancher quoi que ce ſoit, que de s'en aproprier le tout ou quelque partie.

Fin de la Mere-Folle.

N.° 1.



Dessein de la Mere-folle, tiré sur une figure en bois du Cabinet de feu M. l'Abbé Boisot.



Dessein d'une Estempe representent la Follie.

Combien de curieux empressez à me voir,
Pourront en me voyant se passer de miroir!

N.° 2.

Dessein du Chariot de l'Infanterie Dijonnoise du Cabinet de M. du Tilliot.



Le monde est plein de Foux, et qui n'en veut pas voir
Doit se tenir tout seul et casser son miroir.

Dessei

Dessein
tiré su

Dess
Céré

N.° 9.



Dessein du bonnet de la Compagnie, tiré du Cabinet de M. du Tilliot.



Dessein du Chapeau du Guidon, couvert de Velours vert, et galonné d'Argent, tiré du Cabinet de M. l'Abbé Gillet.

Dessein de la Marotte que la Mere-folle tenoit en sa main dans les cérémonies, tiré sur l'Original du Cabinet de feu M. Parise, tresorier de france à Dijon.

N.° 10.





Dessein d'une Cruche de Porcelaine dont on se servoit dans les repas de Cérémonies à la reception d'un Chevalier, tiré du Cabinet de M. du Tilliot.

N.º

N.º 7.



Revers du Guidon de l'Infanterie Dijonnoise.

N.º 8.



Dessein de l'habit du Guidon de la Compagnie, de Velours vert galonné d'Argent; les manches entiérement de Velours rouge, galonnées demême avec des grelots entre la distence des galons, tiré Sur l'Original qui étoit entre les mains de M. l'Abbé Gillet.



N.º 5.



Dessein de l'Etendart de cette Compagnie, dont l'Original est entre les mains des heritiers de Monsieur Carrelet, à Dijon.

N.º 6.



Dessein du Guidon de la Compagnie dont l'Original est entre les mains de M. du Tilliot.

D
les



Dessein d'un Sceau en Cire rouge, tiré sur l'Original qu'avoit feu M. De Vandenesse Apoticaire à Dijon.



Dessein du bâton de cette Compagnie, dont l'Original étoit entre les mains de Monsieur Poissonnier maitre Apotiquaire à Dijon.



CON
&
M

ARTIC

ARTIC

ARTIC

ARTIC

ARTIC

ARTIC

ARTIC
ARTIC
ARTIC

TABLE
DES MATIERE.

CONTENUES dans le *quatrieme Volume* des Cérémonies & Coutumes Religieuſes de tous les Peuples du Monde.

Fin de la Table du quatrieme & dernier Volume.